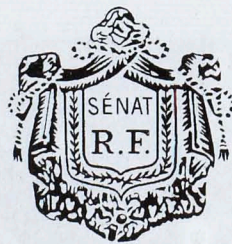


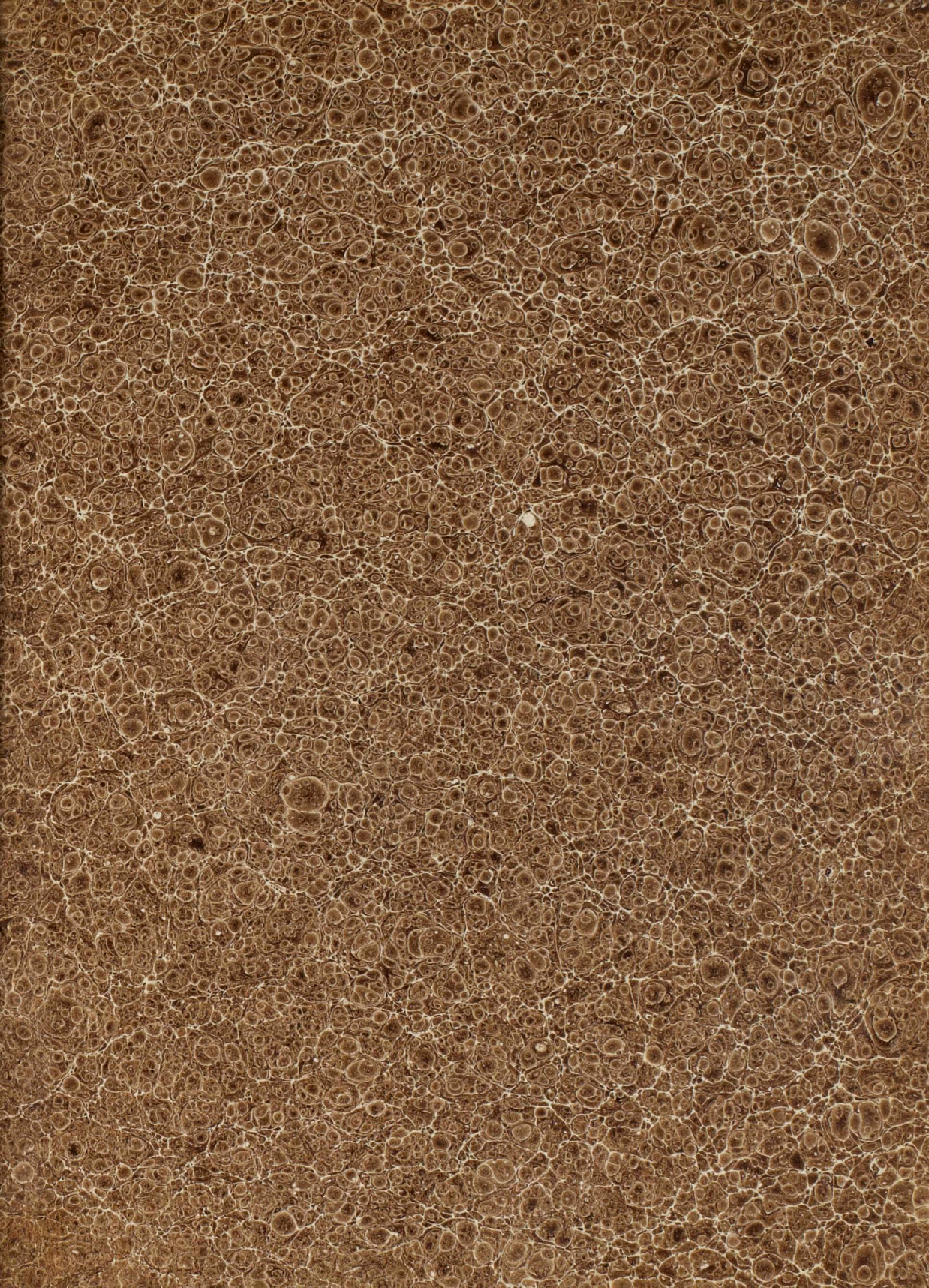
**CHAMBRE DES PAIRS**

94B193

BIBLIOTHEQUE DU SENAT

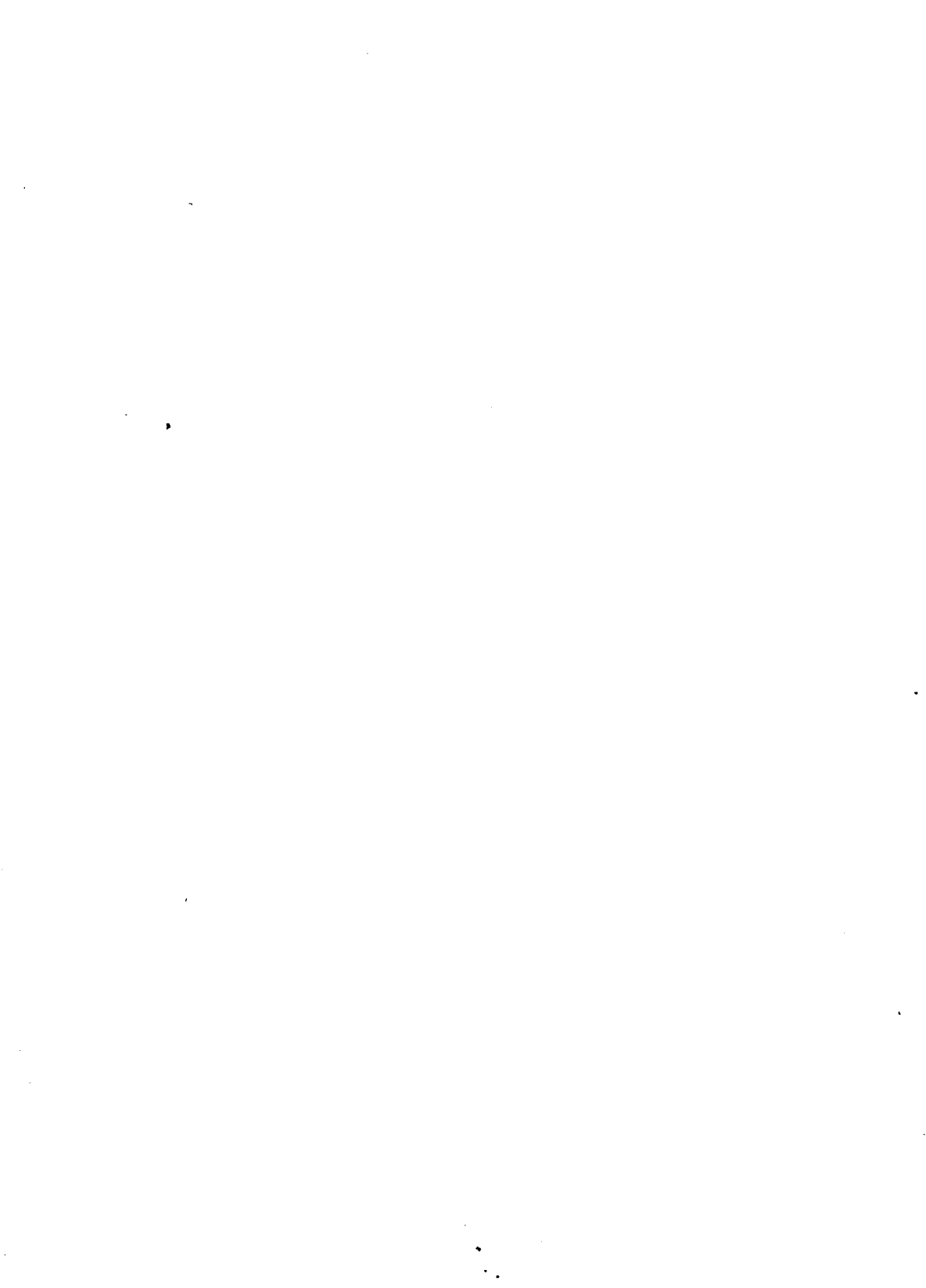


S0000000134109





940



**COUR DES PAIRS.**

---

**ATTENTAT DU 6 AOÛT 1840.**

---

**INTERROGATOIRES**  
**DES INCULPÉS.**





COUR DES PAIRS.

---

ATTENTAT DU 6 AOÛT 1840.

---

INTERROGATOIRES  
DES INCULPÉS.



8 2

PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

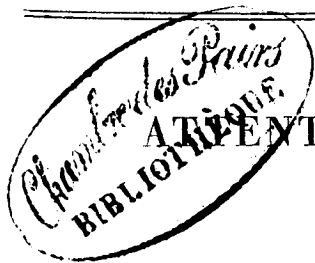
---

M DCCC XL.



# COUR DES PAIRS.

---



ACTE DE DÉCRET DU 6 AOÛT 1840.

---

## INTERROGATOIRES DES INCULPÉS.

---

### INTERROGATOIRES DU PRINCE CHARLES-LOUIS- NAPOLÉON BONAPARTE (1).

1<sup>er</sup> interrogatoire, subi le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction  
au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession et domicile?

*R.* Prince *Napoléon-Louis Bonaparte*, âgé de 32 ans, né à Paris, demeurant à Londres. Je n'ai aucune profession.

*D.* Vous êtes inculpé d'être débarqué sur la côte de Boulogne avec un nombre assez considérable de personnes, dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, et d'avoir tenté de changer la forme du gouvernement établi par la Charte de 1830?

*R.* Je suis parti de Londres mardi dernier, 4 de ce mois, sur le bateau à vapeur *la Ville d'Édimbourg*, que j'avais frété sans dire au capitaine quels étaient mes projets.

Toutes les personnes qui m'accompagnaient ignoraient mes desseins et ma présence à bord. Je leur avais dit, avant leur départ, que leur

---

(1) Il résulte d'un document officiel inséré au *Moniteur* du 3 juin 1808, que le Prince, né le 20 avril précédent de LL. MM. le Roi et la Reine de Hollande, a reçu, par ordre de l'Empereur, les prénoms de *Charles-Louis-Napoléon*.

destination était la Belgique où elles devaient attendre qu'un mouvement en ma faveur éclatât en France. Ce n'est que pendant la traversée que je leur ai dévoilé à tous mes projets en leur disant que je voulais m'emparer de Boulogne, pour de là marcher sur Paris et y convoquer un congrès national qui aurait décidé de la forme de gouvernement qui convenait à la France.

Nous avons débarqué à Wimereux, à quatre kilomètres de Boulogne; les personnes qui m'accompagnaient étaient : le général *Montholon*, le colonel *Voisin*, le colonel *Parquin*, le chef d'escadron d'état-major *Mésonan*, le colonel *Laborde*, le lieutenant *Ornano*, l'élève de l'École polytechnique *Bataille*, *M. Lombard*, *M. Orsy*, de Paris; *M. de Persigny*, ancien officier; le docteur *Comneau*, mon médecin.

Indépendamment de ces personnes il y avait une quarantaine d'hommes qui m'accompagnaient; c'étaient d'anciens soldats ou sous-officiers dont les noms ne me reviennent pas en ce moment à la mémoire.

Pendant la traversée, j'avais fait endosser à toutes les personnes qui m'accompagnaient des uniformes de généraux, de colonels, de sous-officiers et de soldats; ces uniformes étaient dans une de mes voitures à bord, et moi seul en connaissais l'existence. Les uniformes de sous-officiers et de soldats étaient ceux du 40<sup>e</sup> de ligne, qui tient garnison à Dunkerque et Calais. *M. Lombard* était porte-drapeau. Ce drapeau tricolore était surmonté d'un aigle et portait les noms des principales batailles de l'empire.

Lorsque j'ai fait part de mes desseins à ceux qui m'accompagnaient, tous ont déclaré vouloir me suivre; il y a eu de la part de quelques-uns, dont je ne me rappelle pas les noms, des observations sur le plus ou moins d'opportunité de mon entreprise. Arrivés ce matin à Wimereux à deux heures, nous sommes venus jusqu'à Boulogne; nous avons traversé la ville à cinq heures du matin, dans le plus grand silence. Nous sommes entrés sans difficultés dans la caserne sur le port; j'ai ordonné aux tambours de la garnison de battre le rappel. Les deux compagnies qui se trouvaient là ont pris les armes; je leur ai fait part de mes projets; elles ont crié : *Vive l'Empereur!* Au moment où j'allais les emmener est survenu un capitaine qui les a décidées à ne pas me suivre. Voyant les choses prendre cette tournure, j'ai tiré un coup de pistolet chargé à balle, dans un groupe, sans

viser, et dans l'intention d'engager un conflit entre les personnes qui m'accompagnaient et la garnison. Ce conflit n'a point eu lieu. Je n'ai su qu'après que j'avais blessé un militaire.

Je me suis alors dirigé vers le château, dans l'intention d'y prendre des armes et d'armer le peuple, mais j'en ai trouvé les portes fermées. Nous sommes allés alors à la colonne de la grande armée où je voulais rester et me faire tuer plutôt que de fuir, mais mes amis m'ont entraîné vers la plage du côté de l'établissement des bains. Là ils ont trouvé une petite barque, ils m'y ont fait entrer de force. Ceux qui m'accompagnaient dans la barque étaient le colonel *Voisin*, *M. Faure*, de Paris, que j'ai oublié de nommer précédemment.

Nous voulions gagner le bateau à vapeur qui m'avait amené et qui était en rade. On a tiré sur nous plus de cinquante coups de fusil; une balle morte m'a atteint au bras et m'a fait une contusion. Des gardes nationaux se sont mis à notre poursuite et nous ont arrêtés parce que la barque a chaviré.

J'ai fait imprimer à Londres des proclamations au peuple français, à l'armée et aux habitants du Pas-de-Calais, et un décret qui proscrit la dynastie des Bourbons d'Orléans et proclame un gouvernement provisoire (1). . . . . Ces proclamations ont été distribuées lors de notre passage à Boulogne; celles à l'armée et aux habitants du Pas-de-Calais portent, indépendamment de ma signature, les signatures du général *Montholon* et des colonels *Voisin* et *Mésonan*. C'est à l'insu de ces Messieurs que les signatures ont été apposées.

*D.* Avez-vous des complices et des intelligences à Boulogne pour l'avoir choisi pour lieu de votre débarquement.

*R.* Je ne puis répondre à cette question.

*D.* Quelles étaient les valeurs que vous possédiez.

*R.* J'avais sur moi une somme considérable en billets de banque anglais et plusieurs de nos amis portaient de l'or dans des rouleaux en fer-blanc, le tout peut s'élever à une somme de quatre à cinq cent mille francs.

Le prince Napoléon nous déclare être tellement fatigué en ce moment qu'il ne peut répondre à nos questions.

---

(1) Voir ces pièces au volume des dépositions de témoins, p. 12 et suiv.

Nous lui donnons lecture de son interrogatoire, mais à peine avons-nous commencé qu'il s'endort d'un profond sommeil, ce qui nous force à remettre à un autre moment l'exécution de cette formalité.

L'événement qui vient de se passer ayant occasionné une grande ruine et un tumulte au milieu desquels il nous a été impossible de procéder avec ordre, des militaires et des gardes nationaux, amenant à chaque instant des personnes arrêtées, et nous apportant des effets, des armes, des billets de banque, de l'or, des portefeuilles et des papiers saisis ou trouvés sur la plage sans qu'il nous ait été possible jusqu'à présent d'en faire la vérification, nous nous livrons à l'examen des papiers dont la connaissance pourrait amener quelque découverte, et à la constatation des valeurs qui presque toutes sont imbibées d'eau de mer.

Pendant cet examen, on fait prendre quelques aliments et quelque repos à la plupart des prévenus exténués de fatigue.

De ce qui précède, avons tenu le présent procès-verbal que nous avons signé avec le greffier.

*Signé* BUISSON, DESOMBRE.

Et ledit jour six août, deux heures après midi, avons donné lecture au prince de l'interrogatoire qui précède; il a déclaré persister dans ses réponses, et il a signé avec nous et le commis greffier.

*Signé* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE; L. BUISSON, DESOMBRE.

Et, le 7 août 1840, nous, juge d'instruction susdénommé, assisté de *François Desombre*, commis greffier assermenté,

Nous étant rendu au château de Boulogne, en la chambre où est détenu le prince *Napoléon*, nous lui avons adressé les questions suivantes :

*D.* Quels sont vos noms, prénoms, âge, qualité, domicile et lieu de naissance ?

*R.* Le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*, âgé de 32 ans, né à Paris, demeurant à Londres.

*D.* Le colonel *Vaudrey*, le commandant *Bacciocchi*, le commandant *Querelles*, le lieutenant *Forestier*, n'ont point été désignés par vous

hier comme vous accompagnant, cependant leurs noms se trouvent sur l'ordre du jour du général *Montholon*; vous ont-ils accompagné à Boulogne? Il résulte en outre de diverses pièces saisies sur une personne qui vous accompagnait, que des postes étaient assignés à votre arrivée à Boulogne au colonel *Mabru*, et au sieur *Flandin*; ces deux derniers ont-ils agi en votre faveur, ou devaient-ils vous prêter leur coopération?

*R.* Le colonel *Vaudrey*, le commandant *Bacciochi*, le commandant *Querelles*, le lieutenant *Forestier* avaient été désignés dans l'ordre du jour parce que je comptais sur une coopération qu'ils n'ont pas voulu me prêter.

Quant au colonel *Mabru*, ancien commandant d'artillerie à Boulogne, son nom figure, parce que, l'ayant rencontré à Londres, je me trompe, parce que j'en avais entendu parler de manière à me faire penser que je pouvais me hasarder à lui offrir un poste. Ce n'est qu'après que son nom eût été mis dans les notes relatives à mes projets, que je l'ai vu à Londres par hasard, la veille de mon départ. Voyant qu'il n'était pas à Boulogne, je ne lui ai parlé de rien.

J'ai vu par hasard à Londres, il y a trois mois, M. *Flandin*, j'avais le projet de lui demander sa coopération à mon arrivée à Boulogne: je n'en ai rien fait.

*D.* Pour qui était destinée une lettre sans adresse et destinée à donner le commandement en chef de l'artillerie à Boulogne?

*R.* A la première personne que j'aurais cru propre à ces fonctions.

*D.* Vous prétendez n'avoir fait part de vos projets à ceux qui vous accompagnaient que pendant la traversée; cependant le capitaine *Desjardins* dit que vous lui avez fait part de vos desseins au moment de votre départ pour Boulogne?

*R.* Il se trompe.

*D.* Veuillez préciser le plus exactement possible l'importance et la nature des sommes que vous possédiez à votre départ, et indiquer leur origine.

*R.* J'avais environ 15,000 livres sterling en billets de la Banque d'Angleterre. Je portais moi-même ces billets. J'ai confié à *Thélin* et à *Bure* deux rouleaux en fer-blanc, contenant chacun 25,000 fr.

en or. *Bure* et *Thélin* ont confié à deux personnes, dont ils ne m'ont pas dit les noms, deux rouleaux semblables contenant chacun 25,000 francs en or. Je crois que les clefs de ces rouleaux sont dans un portefeuille resté dans ma voiture.

A mon arrivée à Boulogne, je pourrais avoir distribué pendant la traversée 100 à 105 livres sterling. Je crois que les rouleaux ne contenaient ensemble que 78,000 francs et que je pouvais avoir sur moi 20 à 22,000 francs que j'ai distribués pendant la traversée. Ces sommes venaient de ma fortune personnelle, j'avais rassemblé depuis quelque temps des valeurs à cause de mes projets.

*D.* Le capitaine et l'équipage du paquebot qui vous a amené à Boulogne connaissaient-ils vos intentions avant votre départ?

*R.* Non; lorsqu'ils ont vu des armes et des uniformes, ils ont demandé des explications, mais nous étions en force et leur avons dit de marcher. J'avais dit au capitaine de rester quelques heures dans le port de Boulogne, je ne sais s'il y est venu ou s'il est resté en rade. En partant, j'avais dit que nous allions à Hambourg.

Ayant représenté au prince *Napoléon* six proclamations, il les reconnaît pour avoir été imprimées par ses ordres à Londres, et déclare que les noms qui sont au bas ont été mis sans l'intervention et le consentement des personnes qui les portent.

Le prince les signe avec nous et le commis-greffier.

Il déclare vouloir rectifier une déclaration faite par lui hier, et s'exprime ainsi :

Je me rappelle qu'hier, lors de mon interrogatoire, la fatigue extrême que j'éprouvais m'a dicté une phrase qui n'était point l'expression de ma pensée; ainsi, j'ai dit que j'avais tiré un coup de pistolet dans un groupe dans l'intention d'engager un conflit entre la garnison et les personnes qui m'accompagnaient; ce qui prouve que telle n'était point mon intention, c'est que je n'ai donné aucun ordre à ma troupe. Craignant d'être arrêté, j'ai armé mon pistolet, j'ai fait une manifestation sans intention de tirer le premier, et c'est par une circonstance indépendante de ma volonté que le coup est parti.

Lecture faite, le prince a persisté et signé avec nous et le greffier.

Signé NAPOLÉON-LOUIS, L. BUISSON, DESOMBRE.



## DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Et le 8 août 1840, sept heures et demie du matin, en la chambre occupée par le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*,

Nous juge d'instruction sus repris, assisté de *François Desombre*, commis-greffier assermenté,

Ayant représenté au prince un uniforme d'artillerie avec des épaulettes de colonel, une plaque où figure un aigle avec ces mots : «Honneur et patrie» une croix de légionnaire à l'effigie de *Napoléon*, avec ces mots : «*Napoléon*, empereur des Français», d'un côté, et, de l'autre côté, un aigle avec ces mots : «Honneur et patrie», et des boutons portant des canons en sautoir, surmontés d'une grenade,

Le Prince déclare le reconnaître pour l'uniforme qu'il portait depuis son débarquement à Wimereux jusqu'à son arrestation.

Le Prince reconnaît aussi un pantalon de drap bleu, avec des bandes rouges sur les côtés, et un sabre, modèle de cavalerie de ligne, dont la poignée n'offre rien de remarquable, et à laquelle est attaché un gland en or, pour les avoir aussi portés pendant son séjour à Boulogne. Le sabre porte sur la lame ces mots : *Coulaux frères. Klingenthal*.

Plusieurs chapeaux ayant été représentés au Prince, il ne les reconnaît pas, et déclare que le sien est tombé à la mer.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par le Prince *Charles-Louis-Napoléon Bonaparte*, le 19 août 1840 devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), le Maréchal comte Gérard et M. Persil, Pairs de France.

*D.* Reconnaissez-vous les pièces que je vous représente, et qui sont contenues dans une liasse cotée 6. Ces pièces ont pour titre, la première, *Proclamation du prince Napoléon-Louis aux habitants du département du Pas-de-Calais*; la deuxième, *Arrêté*; la troisième, *Décret*; la quatrième, *Proclamation du prince Napoléon-Louis au peuple français*; la cinquième, *Proclamation du prince Napoléon-Louis à l'armée*; et la sixième, *Ordre du jour*?

*R.* Oui, Monsieur, ces pièces m'ont déjà été représentées à Boulogne, et je les ai reconnues, je les reconnais encore.

*D.* En reconnaissant ces pièces, vous reconnaissez l'intention de renverser le gouvernement établi en France par la Charte de 1830?

*R.* Oui, certainement.

*D.* Voulez-vous redire les détails de votre départ de Londres, et de votre arrivée à Boulogne ?

*R.* Je suis parti de Londres, le 4 à trois heures de l'après-midi, de là je suis allé à Gravesend, et, ayant éprouvé des retards parce que je n'ai pas pu franchir les passes, j'ai passé toute la journée du 5 à louvoyer, ce qui fait que je ne suis arrivé à Wimereux que le 6, au lieu d'y arriver le 5, comme je le voulais ; à Wimereux, j'ai débarqué la petite troupe qui m'accompagnait.

*D.* De qui se composait cette troupe ?

*R.* Simplement des personnes de ma maison.

*D.* Vous rappelez-vous les noms de ces personnes ?

*R.* Je ne pourrais me les rappeler tous. Il y avait avec moi, entre autres personnes, le général *Montholon*, le colonel *Voisin*, le lieutenant-colonel *Laborde*, *Persigny*, le docteur *Conneau*, *Lombard*, *M. Bachon*, *M. Galvany*, *M. Ornano*, *M. Orsi*. Voilà, je crois, à peu près tout. Quant aux domestiques, je ne pourrais vous dire leurs noms.

*D.* N'aviez-vous pas encore avec vous un chef d'escadron d'état-major ?

*R.* Oui ; il y avait *M. Mésonan* et *Bataille*.

*D.* Est-ce que *Bataille* était sur le paquebot ?

*R.* Non, il n'y était pas.

*D.* N'aviez-vous pas aussi avec vous un commandant des volontaires parisiens, en 1830 ?

*R.* Oui, il y avait le colonel *Bouffé-Montauban*.

*D.* Quant aux autres individus, dont vous paraissez ne pas vous rappeler les noms, pouvez-vous dire quelle était leur condition ?

*R.* Ils étaient tous, ou à peu près tous, d'anciens soldats ; j'avais pris avec intention, à mon service, des hommes qui avaient servi, et j'avais dit à mes amis d'en faire autant ; mais comme je ne pouvais réussir qu'à l'aide du secret, et qu'en faisant à mes amis la recommandation de prendre à leur service d'anciens militaires, je ne leur avais pas dit quel était mon motif, ils n'ont pas compris ce que je voulais

leur dire, et quelques-uns d'entre eux avaient à leur service des personnes qui n'avaient point été militaires.

*D.* Dans la liste des personnes qui étaient avec vous, je trouve un nommé *Graisier*, jardinier, un nommé *Bernard*, cultivateur, un nommé *Viengkiky*, Polonais, un nommé *Burè*, agent de commerce: tous ces individus étaient-ils aussi des domestiques?

*R.* Oui, monsieur, excepté *Burè*, qui est mon frère de lait.

*D.* Je trouve encore un nommé *Masselin*, qualifié de sculpteur?

*R.* C'était aussi un domestique.

*D.* Et le nommé *Gillemand*, professeur d'escrime?

*R.* Comme il venait souvent à la maison, qu'il y tenait, pour ainsi dire, je lui ai fait dire que j'avais besoin de lui pour une course, et je l'ai emmené; mais il n'était pas domestique.

*D.* Tous ces individus se sont-ils embarqués en même temps que vous?

*R.* Non, pas en même temps; j'ai fait embarquer les uns à Londres, les autres à Greenwich, d'autres à Margate; moi, je me suis embarqué à Gravesend.

*D.* Quels sont ceux qui se sont embarqués avec vous à Gravesend?

*R.* Le colonel *Montauban*, *Faure*, qui a été tué, et *Bachon*.

*D.* Où avez-vous recueilli le général *Montholon*?

*R.* A Margate, avec le colonel *Voisin*, *Laborde* et *Orsi*.

*D.* Vous venez de dire que vous n'aviez pas fait part de vos projets aux personnes qui vous accompagnaient; cela est possible pour des domestiques, mais cela n'est pas probable quand il s'agit de généraux ou d'officiers supérieurs, qui devaient nécessairement être initiés à vos projets?

*R.* Je vous demande pardon, ils ne savaient rien; je ne savais pas si je pouvais compter sur leur absolu dévouement: c'est-à-dire je comptais bien sur leur dévouement, mais je ne savais pas s'ils approuveraient mes projets; et alors je leur avais dit qu'il s'agissait

d'aller en Belgique, et, dans cette intention, je leur avais dit qu'ils m'attendissent dans différents ports, pour nous trouver ensuite réunis tous ensemble sur le paquebot. Quant au général *Montholon*, en particulier, je ne savais pas s'il ne tenait pas plus au Gouvernement actuel, qui l'avait replacé, qu'à ses souvenirs de l'Empire.

*D.* Cette proposition d'aller en Belgique ne cachait guère le projet que vous aviez de venir en France; il semblerait même que vous en êtes convenu dans votre premier interrogatoire.

*R.* Je dois vous dire que, quand j'ai subi mon premier interrogatoire, j'étais extrêmement fatigué, ayant beaucoup souffert du mal de mer, et n'ayant pris depuis longtemps ni nourriture, ni sommeil. Après cela, je dois dire que j'avais dit à *M. de Montholon* d'aller en Belgique, où des personnes avaient des communications importantes à me faire; et je l'avais prié d'y aller pour moi, sans lui dire toutefois qu'un mouvement dût éclater en ma faveur. Je lui avais dit qu'il verrait en Belgique *M. Mésonan*, qui était avec moi sur le paquebot. Je dois ajouter, parce qu'il ne faut pas compromettre des personnes innocentes, et, de cela, je vous donne ma parole d'honneur, que le colonel *Vaudrey* et *M. Bacciochi*, dont les noms figurent dans la procédure, avaient refusé de marcher avec moi.

*D.* Pourquoi alors leurs noms figurent-ils sur l'une des proclamations?

*R.* Ces proclamations avaient été imprimées à l'avance, et j'y avais inscrit leurs noms, parce que j'espérais toujours qu'ils changeraient d'avis et qu'ils se réuniraient à moi; j'avais fait mettre leurs deux uniformes dans un coffre, et je les avais fait placer, à leur insu, sur le paquebot, où on les a trouvés.

*D.* Mais comment ces uniformes se trouvaient-ils en votre possession?

*R.* L'uniforme du colonel *Vaudrey* est son ancien uniforme, celui qu'il avait à Strasbourg, et que je lui avais dit d'apporter à Londres quand il viendrait me voir, afin de m'accompagner dans le monde, et je l'ai gardé quand il m'a quitté. Quant au comte *Bacciochi*, il était venu me voir à Londres avec son uniforme de colonel de la garde nationale de la Corse, et quand il était parti pour la Russie,

il y a six ou sept mois, je l'avais prié de me le laisser, les autres uniformes avaient été faits sous prétexte de bal.

*D.* Mais les uniformes de soldats n'avaient pas été faits sous prétexte de bal?

*R.* Je parle des uniformes d'officiers; les autres je les avais fait venir de Paris.

*D.* Vous êtes convenu que le colonel *Vaudrey* et le sieur *Bacciocchi* avaient été initiés par vous à vos projets: est-il croyable que vous n'eussiez fait aucune confiance à *M. de Montholon* et aux autres personnes dont les noms sont inscrits sur votre proclamation?

*R.* Cela est invraisemblable, j'en conviens; mais cependant cela est vrai: le colonel *Vaudrey* et *M. Bacciocchi*, voulaient absolument quitter Londres; pour les retenir, j'ai dû les mettre au courant de mes projets. Quant à *M. de Montholon*, il était à peu près fixé en Angleterre, et je n'avais aucun effort à faire pour le retenir. Je croyais pouvoir compter sur *Mésonan*, et je n'avais nul besoin de lui faire des confidences. Le colonel *Vaudrey* avait appris, je ne sais comment, que je méditais quelque chose, et il était venu tout exprès à Londres pour essayer de me dissuader. C'est ce qui m'a mis dans le cas de m'ouvrir avec lui plus qu'avec les autres.

*D.* Vous venez de reconnaître vous-même que ce que vous venez de dire était invraisemblable: ce qui l'est encore plus, c'est que vous ayez cru pouvoir mettre, sans leur aveu, les noms des personnes qui vous ont accompagné au bas d'un acte aussi capital que la proclamation que je vous ai présentée tout à l'heure, relativement surtout à *M. de Montholon*, dans lequel vous venez de dire vous-même que vous n'aviez pas grande confiance.

*R.* Je n'avais pas confiance dans son adhésion à mes projets, mais je croyais que, le moment venu, il ne reculerait pas. J'ai agi, je le répète, à l'insu de mes amis; c'est pour cela que je me considère comme plus coupable envers eux qu'envers qui que ce soit.

*D.* A quel instant de la traversée vous êtes-vous ouvert sur vos projets aux personnes qui vous accompagnaient?

*R.* A quelques-unes séparément, au moment même de leur em

barquement, à toutes ensemble, quelques heures seulement avant de débarquer.

*D.* Avant de vous faire cette question, j'aurais dû vous faire remarquer que deux des individus arrêtés, *Ornano* et *Desjardins*, avouent qu'ils avaient connaissance de vos projets ?

*R.* Cela est bien extraordinaire ; qu'ils se doutassent de mes projets, c'est bien possible, mais qu'ils les connussent, cela ne se peut pas.

*D.* Lorsque vous vous êtes ouvert de votre projet à vos amis, en avez-vous communiqué quelque chose au capitaine du bâtiment ?

*R.* Nullement ; je ne le connaissais nullement, je ne l'avais jamais vu : il était même si loin de soupçonner ce que je voulais faire, qu'il n'a commencé à se douter de mon projet que quand il nous a vus tous armés et en uniforme. Je ne sais même pas son nom.

*D.* Vous a-t-il fait alors quelques observations ?

*R.* Il m'a fait quelques observations, mais il a vu que nous étions en force.

*D.* Combien de temps à peu près, avant le débarquement, vous êtes-vous revêtus de vos uniformes, et vous êtes-vous armés ?

*R.* Dix heures environ avant de débarquer.

*D.* Voulez-vous dire ce que vous avez fait depuis votre débarquement jusqu'au moment de votre arrestation ?

*R.* De Wimereux où nous avons débarqué, je me suis dirigé vers la caserne où se trouvaient deux compagnies du 42<sup>e</sup> de ligne ; je leur parlai et les engageai à se réunir à moi ; je dis au sergent-major que je le faisais capitaine, et je promis de l'avancement aux sous-officiers. La troupe se mit à crier : *Vive l'Empereur!* Sur ces entrefaites, arriva un capitaine, dont je ne sais pas le nom, il me parla d'une manière hautaine et moi aussi. Comme tout dépendait du succès de la tentative faite sur ces deux compagnies, voyant mon entreprise échouée, je fus pris d'une sorte de désespoir, et, comme je ne cacherais jamais rien, je pris un pistolet comme dans l'intention de me défaire du capitaine, et, avant que je voulusse tirer, le coup de pistolet partit et

atteignit un grenadier , à ce que j'ai appris plus tard ; repoussé de la caserne , je me dirigeai vers la porte de la haute ville que l'on essaya d'enfoncer avec deux haches que nous avions , on ne put y parvenir ; j'avais espéré que je trouverais là des fusils pour armer le peuple qui me suivait ; de là , je me dirigeai vers la colonne de la grande armée , où , après avoir échoué si malheureusement , je voulais me faire tuer ; mes amis me conseillaient , les uns une chose , les autres une autre : ma petite troupe était déjà débandée , on m'entraîna de force , et on me jeta en quelque sorte malgré moi dans un canot : c'est alors que la garde nationale a tiré sur moi , je n'ai été atteint que de quelques balles mortes , le canot chavira et je tombai dans l'eau . Je me mis à nager pour rejoindre le paquebot que j'apercevais encore , et c'est alors que j'ai été arrêté .

Nous constatons qu'après avoir fait ce récit et pendant que le greffier l'écrivait , le prévenu nous a demandé si le soldat blessé par lui était mort , et , sur notre réponse négative , il nous a demandé s'il y avait quelque espoir de le sauver .

*D.* Lorsque vous avez débarqué n'avez-vous pas rencontré un poste de douaniers , et ne l'avez-vous pas forcé à vous suivre ?

*R.* Oui , Monsieur .

*D.* N'avez-vous pas offert au commandant du poste une somme d'argent s'il voulait marcher avec vous ?

*R.* Je la lui ai fait offrir , mais il l'a refusée .

*D.* Avant d'arriver à la caserne n'êtes-vous pas passé devant un petit poste de la ligne , commandé par un sergent , que vous avez vainement tenté d'emmener avec vous ?

*R.* Oui , cela est vrai .

*D.* N'avez-vous pas été secondé dans votre entreprise sur la caserne par un sous-lieutenant , nommé *Aladenize* ?

*R.* Oui , Monsieur .

*D.* Comment connaissiez-vous cet officier ?

*R.* Je ne le connaissais pas , c'était *Lombard* qui le connaissait , je lui avais fait dire de venir à Boulogne ; je ne crois pas qu'il sût ce dont il s'agissait .

*D.* Si *Lombard* lui avait fait dire de venir à Boulogne, il était donc dans votre confiance ?

*R.* A peu près, mais pas tout à fait ; les personnes sur lesquelles je croyais pouvoir compter, comme des amis dévoués, je leur disais : faites cela, et elles le faisaient sans savoir quels étaient mes projets ultérieurs. J'ai dit *Lombard*, je me trompe, c'est *Bataille* que je voulais dire.

*D.* Est-ce que *Bataille* a été à Londres ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* *Bataille* a déclaré qu'il avait été averti de votre entreprise par une lettre qu'il avait reçue la veille à Boulogne. Par qui lui aviez-vous fait écrire cette lettre ?

*R.* Je ne me le rappelle pas.

*D.* *Aladenize* n'était-il pas aussi de la connaissance de *Mésonan* qui, dans ces derniers temps, a visité plusieurs villes de garnison dans le nord de la France, dans le but de recruter pour vous des partisans ?

*R.* Je crois que *Mésonan* ne connaissait pas du tout *Aladenize*.

*D.* Vous saviez les démarches que *Mésonan* faisait dans votre intérêt ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Comment croire que vous vous soyez engagé dans une entreprise comme la vôtre sans avoir eu des intelligences que vous vous êtes sans doute singulièrement exagérées, mais auxquelles il est certain que vous avez cru ?

*R.* Là-dessus vous comprenez bien que je ne peux pas m'expliquer.

*D.* Vous avez dit que vous ne vous étiez ouvert à personne avant de vous embarquer, et cependant le docteur *Conneau* déclare qu'il était au courant de vos projets et que d'autres y étaient aussi ?

*R.* Il ne m'appartient pas de dénoncer mes amis.

*D.* Vous dites que vous ne vous êtes pas ouvert à *M. de Montholon*, et cependant *M. de Montholon* déclare que vous lui aviez souvent



parlé de vos projets et qu'il vous avait engagé à y renoncer, à vous souvenir de Strasbourg, etc.

*R.* J'avais souvent causé politique avec *M. de Montholon*, mais je ne lui avais pas dit que je voulais débarquer à Boulogne.

*D.* N'avez-vous pas dit que vous aviez fait venir de Paris les uniformes de soldats dont vos domestiques étaient revêtus; par quelle voie ces uniformes vous étaient-ils arrivés?

*R.* Par la diligence.

*D.* Où les avez-vous fait confectionner?

*R.* Je n'en sais rien, j'avais chargé une personne de les faire faire.

*D.* Quelle est cette personne?

*R.* Je ne pourrais la nommer.

*D.* Vous voyez bien que avant et depuis votre tentative de Strasbourg, tentative d'ailleurs si coupable, vous n'avez cessé d'entretenir en France des intelligences?

*R.* Il n'y a guère qu'un an ou dix-huit mois que j'ai recommencé; tant que j'ai cru que l'honneur me défendait de rien entreprendre contre le Gouvernement, je suis resté tranquille; mais lorsqu'on m'a persécuté en Suisse, sous prétexte que je conspirais, ce qui était faux, alors j'ai recommencé à m'occuper de mes anciens projets.

*D.* Vous avez dit tout à l'heure que vous n'aviez pas conspiré contre le Gouvernement tant que l'honneur vous défendait de rien entreprendre. Est-ce que, après la générosité inouïe avec laquelle vous aviez été traité après votre tentative sur Strasbourg, l'honneur ne vous défendait pas éternellement de rien entreprendre contre le Gouvernement qui avait usé envers vous de tant de clémence?

*R.* Je répondrai à cette chose-là devant la Chambre des Pairs. Dans ces sortes de choses, il n'y a que la conscience qui soit juge.

*D.* Parmi les personnes qui étaient en rapport avec vous, et qui ont débarqué avec vous, n'y a-t-il pas un sieur *D'Almbert*?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'était-il pas votre secrétaire?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Depuis combien de temps?

*R.* Depuis quatre ou cinq mois.

*D.* Qui est-ce qui vous l'avait donné?

*R.* *M. Vieillard*, un Français, qui a été autrefois gouverneur de mon frère.

*D.* Et le sieur *Orsi*, en quelle qualité était-il près de vous?

*R.* Comme homme d'affaires, une espèce de secrétaire aussi.

*D.* Maintenant, je dois vous demander l'honneur dont vous parliez tout à l'heure a pu vous permettre, dans la pièce intitulée *Décret*, de vous emparer des noms qui y figurent. Est-ce qu'il vous appartenait de faire un tel usage de ces noms, sans l'aveu des personnes qui les portent?

*R.* En cas de réussite, je croyais qu'il eût été très-important d'avoir tout de suite à offrir les noms des personnes que l'opinion publique aurait désignées pour se mettre à la tête des affaires.

*D.* Vous aviez apporté avec vous des sommes considérables. Comment vous étiez-vous procuré ces sommes?

*R.* Elles provenaient de ma fortune.

*D.* Comment aviez-vous réalisé ces valeurs?

*R.* En vendant des actions que j'avais, et en prenant chez le banquier des sommes équivalentes au produit de cette vente.

*D.* Combien avez-vous apporté d'argent de Londres?

*R.* Quatre cent mille francs à peu près, dont cent mille francs en or, dans des rouleaux. L'un de ces rouleaux a été perdu à Boulogne, à ce que l'on m'a dit.

*D.* Qui est-ce qui portait ces rouleaux?

*R.* Mon valet de chambre, puis mon frère de lait.

*D.* Les personnes qui portaient ces rouleaux sont-elles entrées avec vous dans la mer?

*R.* Non, je ne crois pas.

*D.* N'aviez-vous pas dépensé beaucoup d'argent pour fonder et soutenir en France quelques journaux ?

*R.* Oui , Monsieur.

*D.* Combien avez-vous dépensé pour cet objet ?

*R.* Je ne pourrais le dire précisément.

*D.* Vous avez dû avoir de nombreuses correspondances à ce sujet ?

*R.* Je n'ai jamais eu de correspondances très-nombreuses.

*D.* Avec qui correspondiez-vous ?

*R.* Je ne pourrais nommer les personnes.

*D.* Êtes-vous sûr d'avoir eu quatre rouleaux depuis le moment où vous avez débarqué ?

*R.* Je ne les ai pas vus.

Et à l'instant nous avons représenté au prévenu une enveloppe, cotée n° 23 , et après avoir constaté que le cachet de cette enveloppe était intact , nous l'avons rompu , en présence du prévenu , et nous avons constaté qu'elle contenait , conformément à l'indication qu'elle porte pour suscription , trois paquets de billets de la banque d'Angleterre , composés ainsi qu'il suit : le premier , de quatre-vingt-quatre billets de 20 livres sterling , de trente-neuf billets de 100 livres , et de sept billets de 50 livres ; le deuxième , de quarante-deux billets de 5 livres , dont un en lambeaux ; le troisième , de trente-huit billets de 50 livres sterling : en tout onze mille cent quatre-vingt-dix livres sterling formant 279,750 francs en valeurs de France , en évaluant la livre sterling à 25 francs. Nous avons au même instant renfermé les susdites valeurs dans une enveloppe à laquelle nous avons apposé notre sceau et que nous avons signée et paraphée avec le prévenu et le greffier de la Cour.

*D.* Avez-vous quelque raison de supposer que cette somme de 279,750 francs soit inférieure à celle que vous aviez emportée ?

Après avoir fait différents calculs , le prévenu déclare qu'il n'a aucune raison de supposer que cette somme soit inférieure à celle qu'il avait emportée avec lui.

*D.* Je lis dans votre premier interrogatoire que vous avez distribué en route une somme d'environ vingt-deux mille francs. A qui avez-vous distribué cette somme ?

*R.* A tout le monde également. J'ai donné aux gens qui m'accompagnaient de l'argent pour qu'ils n'en manquassent pas.

Nous avons ensuite représenté au prévenu trois rouleaux en fer-blanc, cotés n° 16, et après avoir constaté que le cachet apposé sur ces rouleaux était intact, nous les avons fait ouvrir en présence du prévenu, qui nous a déclaré n'en avoir pas les clefs, par le nommé *Baptiste Boulet*, ouvrier serrurier, et nous avons reconnu que ces trois rouleaux contenaient ensemble 53,000 francs en or, sur lesquels nous avons ordonné que 6,000 francs seraient distraits pour être remis au directeur de la prison, pour les besoins personnels du prévenu ; les 326,750 francs restant devant être déposés, en vertu de nos ordres, à la caisse des consignations.

Nous avons ensuite représenté au prévenu divers portefeuilles trouvés dans sa voiture, sur le paquebot le *Château-d'Édimbourg*, et cotés n° 20 ; après avoir constaté que le cachet apposé sur ces portefeuilles était intact, nous l'avons rompu en présence du prévenu, et nous avons trouvé dans l'un de ces portefeuilles, parmi d'autres pièces, une liste contenant les noms des officiers du 40<sup>e</sup> régiment de ligne, depuis le colonel jusques et y compris les officiers du grade de capitaine. Nous avons adressé au prévenu la question suivante :

*D.* Comment vous étiez-vous procuré ces noms ?

*R.* Je les avais relevés tout simplement dans l'*Annuaire*.

Nous avons signé cette pièce, *ne varietur*, avec le prévenu et le greffier.

Nous avons également représenté au prévenu un petit portefeuille de poche, coté n° 37, et nous avons constaté que le cachet apposé sur ce portefeuille était intact ; nous l'avons ouvert en présence du prévenu, et nous y avons trouvé deux listes paraissant contenir les noms des personnes embarquées à divers endroits sur le paquebot l'*Édimburgh-Castle*, un passe-port délivré, le 22 août 1839, au nom de *Brodie*, et deux lettres écrites, l'une par la mère du prévenu et l'autre par l'empereur Napoléon. Nous avons rendu ces deux dernières pièces

au prévenu, qui nous en a témoigné sa reconnaissance, et nous avons signé et paraphé les autres, *ne varietur*, avec le prévenu et le greffier.

Nous avons adressé au prévenu la question suivante :

*D.* N'est-ce pas pour vous que vous aviez pris ce passe-port ?

*R.* Oui, Monsieur, je l'avais pris pour moi, il ne m'a jamais servi ; c'est moi qui ai signé le nom du porteur de ce passe-port.

*D.* Les notes écrites sur le petit portefeuille que je viens de vous représenter, sont-elles de votre main ?

*R.* Oui, Monsieur.

Nous avons représenté au prévenu un plan au crayon, contenant les noms de diverses places du nord de la France, avec l'indication des distances.

Le prévenu nous a dit : « C'est moi qui ai fait ce plan comme note. »

Et nous avons signé, *ne varietur*, avec le prévenu et le greffier.

Nous avons également représenté au prévenu diverses cartes ou plans gravés d'un certain nombre de places fortes du nord de la France.

Le prévenu nous a dit que ces plans lui appartenait.

*D.* Je vous représente diverses pièces saisies sur le colonel *Voisin* ; l'une contient l'indication du plan que vous avez suivi pour l'attaque de la ville de Boulogne, les autres contiennent des lettres évidemment dictées par vous et adressées à diverses personnes pour leur donner des ordres ou leur offrir des commandements ; ces pièces prouvent que le colonel *Voisin* avait connaissance entière de vos projets.

*R.* Je ne sais pas comment ces pièces se sont trouvées dans les mains du colonel *Voisin*.

*D.* Reconnaissez-vous l'écriture du colonel *Voisin* ?

*R.* Je ne connais pas son écriture.

*D.* N'est-ce pas vous qui lui avez dicté cette pièce capitale, qui indique le plan que vous avez suivi en quelque sorte pas à pas ?

*R.* Je ne me souviens pas de cela.

*D.* Je vous représente une pièce trouvée sur le paquebot, écrite de la main de *de Querelles*, et qui contient son testament. Dans cette pièce adressée à sa femme, *de Querelles* annonce qu'il va se dévouer à votre entreprise; rien ne prouve mieux à quel point *de Querelles* était dans votre confiance, et cependant vous avez dit, dans l'un de vos interrogatoires, qu'il ignorait vos projets. Il est évident que *de Querelles* était avec vous sur le paquebot.

*R.* C'est possible, mais on ne peut attendre de moi que je dénonce mes amis.

Nous avons représenté au prévenu un portefeuille, coté 2, et après avoir constaté que le cachet est intact, nous l'avons ouvert en présence du prévenu, et nous y avons trouvé diverses lettres, donnant, au nom du prévenu, des ordres à des chefs de corps, détachés à Hesdin, à Montreuil, etc.

Le prévenu nous a dit que ces lettres avaient été préparées par son ordre, pour être envoyées à des chefs de détachements auxquels il comptait s'adresser sur sa route.

Sur l'une des pièces numérotées 8 de la cote 4, qui contient des pièces saisies sur le colonel *Voisin*, nous lisons ces mots : Ne doit-on pas envoyer une personne sûre à Lille, au n° 46?

*D.* Que signifie ce n° 46?

*R.* Je ne sais pas, à moins que ce numéro n'indique le 46<sup>e</sup> régiment qui tient garnison à Lille.

*D.* Je vous ai déjà demandé si *Mésonan* n'avait pas fait une tournée dans le nord de la France, pour vous recruter des partisans; vous m'avez répondu négativement. Je vous demande maintenant si *Mésonan* n'a pas été porteur d'une lettre de vous, qu'il pût montrer à quelques officiers généraux?

*R.* Je ne me souviens pas de cela.

*D.* Je vous fais observer que ne pas se souvenir ce n'est pas nier?

*R.* Je ne m'en souviens pas.

*D.* Reconnaissez-vous le drapeau que je vous représente et qui est surmonté d'un aigle, ainsi qu'un sabre sans fourreau?

*R.* Oui, Monsieur, je reconnais ce drapeau et ce sabre.

*D.* Reconnaissez-vous une longue-vue que je vous représente?

*R.* Oui, Monsieur.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi par le prince *Charles-Louis-Napoléon Bonaparte*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le Maréchal comte Gérard, et de M. Persil, Pairs de France.

*D.* J'ai quelques questions à vous adresser, relativement à des voyages que vous auriez faits en France?

*R.* Je suis venu en France en 1831, avec ma mère. J'y suis revenu une autre fois de Londres, en 1833; cette fois, je suis venu à Paris: c'est la seule fois où je sois venu en France incognito, excepté en 1836, lorsque deux mois avant mon entreprise je suis venu à Strasbourg.

*D.* N'est-ce pas à cette époque de 1833 que vous avez fait connaissance avec *Aladenize*?

*R.* Je ne l'avais jamais vu avant ces derniers événements.

*D.* Rappelez bien vos souvenirs. Il convient lui-même qu'il vous connaît depuis six ans?

*R.* Quand j'étais à Strasbourg, en 1836, avec le colonel *Vaudrey*, j'ai vu, un soir, quelques officiers, parmi lesquels il paraît que se trouvait *Aladenize*; mais je n'ai pas su son nom; je ne l'aurais pas reconnu en le revoyant. Quand je suis venu en France en 1833, je n'ai vu que M. de *Lafayette*.

*D.* Il est bien difficile que vous n'ayez pas vu *Aladenize* à Paris, car l'époque à laquelle il reporte votre connaissance coïncide avec l'époque de votre voyage à Paris, et *Aladenize* n'a quitté la France qu'une fois, et il n'est pas allé en Angleterre?

*R.* Ce que je dis est l'exacte vérité; quand je suis venu à Paris, au mois de février 1833, je n'y suis resté que quelques heures, et je n'ai vu que M. de *Lafayette*, et je suis reparti dans la nuit pour l'Angleterre.

*D.* Par quel intermédiaire se sont établies vos dernières relations avec *Aladenize*?

*R.* Je lui ai envoyé M. *Bataille* pour lui dire de venir.

*D.* Était-ce par le sieur *Bataille* que vous aviez été mis en relation avec *Aladenize*?

*R.* Je n'ai jamais eu de relations personnelles avec lui. Je savais seulement que je pouvais compter sur lui.

*D.* Qui est-ce qui vous avait donné cette assurance?

*R.* Je ne pourrais vous le dire.

*D.* *Mésonan* n'a-t-il pas été chargé par vous de distribuer certaines sommes d'argent?

*R.* Jamais.

*D.* Je vous ai fait, l'autre jour, quelques questions sur votre fortune; il serait à propos, si vous voulez dissiper des doutes qui planent sur l'origine d'une partie des sommes dépensées par vous dans ces derniers temps, d'entrer à cet égard dans quelques explications un peu précises?

*R.* Ma mère m'a laissé, en mourant, cent vingt mille francs de rente; j'ai vendu des objets précieux qu'elle avait laissés pour cent mille francs environ, et une terre en Italie, dont j'ai tiré à peu près trois cent mille francs; j'ai vendu pour douze ou quatorze cent mille francs trois cents actions de la banque de Vienne, qui faisaient partie de la fortune laissée par ma mère; j'ai employé une partie de ces sommes dans un but politique, et il est certain que ma fortune en a reçu quelque échec.

*D.* Le docteur *Conneau* a déclaré que vos proclamations avaient été imprimées chez vous?

*R.* Oui, Monsieur, elles ont été imprimées chez moi, avec une presse anglaise, une presse à main, qui a un nom particulier que je ne me rappelle pas.

*D.* Il a déclaré aussi que c'était lui qui avait cousu, aux uniformes que vous aviez fait venir de France, des boutons portant le n° 40; vous aviez donc fait faire ces boutons en Angleterre?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Dans les shakos d'uniforme qui étaient recouverts d'une toile cirée, on en a trouvé un certain nombre qui avaient déjà servi, et qui



portaient d'autres numéros que ceux portés sur la toile cirée; vous aviez donc fait venir de vieux shakos de France?

R. J'ai fait venir de France de vieilles capotes, de vieilles redingotes achetées chez les fripiers, et des shakos achetés où on l'a pu. Je les croyais neufs, mais il est possible que dans le nombre il y en eût qui avaient déjà servi, j'ai fait venir de France tout ce que je ne pouvais pas faire faire en Angleterre.

D. Mais vous auriez pu faire faire en Angleterre des uniformes de soldats sur un modèle?

R. J'aurais craint que cela ne donnât l'éveil. On a craint un moment à la douane anglaise, quand les uniformes sont arrivés de France, qu'ils ne fussent destinés au Canada.

D. Comment avez-vous rassuré la douane anglaise?

R. Je n'ai rien fait pour rassurer la douane; j'avais chargé une personne, qui n'était pas dans mon secret, d'aller chercher à la douane des caisses qui m'étaient adressées; cette personne m'a dit qu'on avait paru craindre que les uniformes ne fussent envoyés au Canada: sans doute on a pris des informations, et, en voyant d'ailleurs le petit nombre de ces uniformes, on n'a pas dû s'effrayer beaucoup.

D. Dans les papiers qui vous ont été présentés avant-hier, il y a un passe-port sous le nom de *Brodie*, que vous avez signé, bien que ce nom ne fût pas le vôtre; ce passe-port n'était-il pas destiné à vous donner les moyens de faire un voyage clandestin en France?

R. Oui, certainement; j'ai eu bien des projets en tête que j'ai successivement abandonnés.

4<sup>e</sup> interrogatoire subi par le prince *Charles-Louis-Napoléon Bonaparte*, le 26 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

D. De quelle manière vous étiez-vous procuré le paquebot qui vous a amené en France?

R. J'avais chargé une personne qui est dans le commerce de retenir un bâtiment, comme pour faire une partie de plaisir.

*D.* Quelle est cette personne? N'est-ce pas un nommé *Rapallo*?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Ce *Rapallo* ne fait-il pas des affaires à la bourse?

*R.* Je crois qu'il est banquier.

*D.* N'est-ce pas un Corse?

*R.* Non, Monsieur; c'est un Italien, naturalisé Anglais.

*D.* Quel prix avez-vous donné pour la location de ce bâtiment?

*R.* Je n'ai rien arrangé; j'avais prié la personne dont je vous parle de faire tous les arrangements; on devait me rendre compte de ce que j'aurais à payer; c'est une affaire à régler. J'avais dit qu'on prît le bâtiment pour *Hambourg*, pour qu'on ne devinât pas mes projets. Autant que je puis croire, le prix convenu était de 100 louis par chaque jour de marche.

*D.* Il paraît qu'à *Gravesend* vous avez pris un pilote français pour la conduite de ce bâtiment.

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Mais comment le capitaine du paquebot a-t-il consenti à abandonner à un pilote qu'il ne connaissait pas le commandement de son navire?

*R.* Il n'a pas abandonné le commandement; le pilote est monté sur le bâtiment comme passager: ce n'est qu'en vue de la côte, et presque au moment du débarquement, que le pilote a pris la conduite du bâtiment; j'avais fait retenir ce pilote sous un but tout à fait commercial. Il ne savait pas du tout ce dont il s'agissait, il ne l'a su qu'au dernier moment.

*D.* Comment vous l'étiez-vous procuré?

*R.* Je me l'étais procuré par la voie du commerce, à *Londres*; je crois qu'il venait de *Boulogne*.

*D.* De ce que vous dites, il résulterait que ce pilote n'était pas dans votre confiance?

*R.* Il n'y était pas du tout.

*D.* Est-il descendu à terre avec vous ?

*R.* Je ne saurais vous le dire, parce que nous sommes descendus à terre par petits détachements ; nous n'avions qu'une misérable embarcation.

*D.* Vous avez dit précédemment que, pendant la traversée, lorsque vous aviez fait part de vos projets aux personnes qui vous accompagnaient, quelques-unes d'entre elles vous avaient fait des observations : il pourrait être dans l'intérêt de ces personnes que vous pussiez dire leurs noms ?

*R.* Il y a plusieurs personnes qui m'ont fait des observations : le général *Montholon*, entre autres, et le colonel *Voisin*, le colonel *Laborde*, voilà toutes les personnes dont je me rappelle les noms.

*D.* Je vous fais observer, relativement au colonel *Voisin*, que, d'après les papiers saisis sur lui, il paraît avoir été l'un de ceux qui étaient le plus au courant de vos projets ?

*R.* Je n'ai pas dit que ces personnes aient refusé de marcher avec moi ; elles ont témoigné, au contraire, beaucoup de dévouement à ma personne ; mais les papiers dont vous me parlez ne prouvent rien ; ils ont été écrits au dernier moment, et sur le paquebot même.

*D.* Il y a cependant un de ces papiers qui n'a pas été écrit au dernier moment : c'est le plan de campagne qui a été suivi jusqu'au moment où vous avez éprouvé de la résistance, et ce qui le prouve, c'est que le nom de *Bacciochi*, qui s'y trouve, est effacé, sans doute parce que, suivant votre déclaration, il aurait refusé de s'associer à votre entreprise : ce qui prouve que ces papiers avaient été préparés d'avance.

*R.* J'avais moi-même préparé d'avance tous les ordres, le colonel *Voisin* n'a fait que les copier sur le paquebot.

*D.* Quelle raison aviez-vous de croire que les chefs de détachements en garnison à Hesdin, à Montreuil, et dans d'autres villes répondraient aux ordres qui devaient leur être adressés de votre part ?

*R.* Je n'avais aucune donnée certaine sur leurs dispositions ;

l'espérais seulement que l'influence de mon nom et des personnes qui étaient avec moi pourrait les décider.

*D.* Vous avez dit que le colonel *Vaudrey* n'avait pas voulu s'associer à votre entreprise. Quel motif vous a-t-il donné pour vous refuser une assistance qu'il vous avait prêtée jusqu'alors avec une grande ardeur ?

*R.* Il ne savait pas tous les détails de mon projet ; il ne savait ni sur qui, ni sur quoi je devais compter ; il m'a dit seulement qu'il ne croyait pas le moment propice : d'ailleurs il avait promis à sa famille, et particulièrement à sa mère, de ne plus se mêler de politique. Quant à *Bacciocchi*, il m'a dit qu'il ne pouvait pas parce qu'il était chambellan du roi de Wurtemberg.

*D.* Vous avez dit que, la veille de votre débarquement, vous aviez envoyé à Boulogne une personne qui était chargée de prévenir *Aladenize*. N'avez-vous pas envoyé une autre personne à Boulogne ?

*R.* J'avais envoyé à Boulogne *Forestier*, qui a prévenu *Bataille*, lequel a prévenu, je crois, *Aladenize*.

*D.* Je suis obligé de vous adresser quelques questions sur un fait important, à l'occasion d'une lettre insérée dans les journaux par l'individu même qu'il concerne. Cet individu (c'est le sieur *Crouy-Chanel*), accusé par l'un des organes de la presse d'avoir reçu de vous une somme très-considérable pour un très-indigne objet, répond, dans une lettre en date du 21 août, insérée dans le *Courrier-Français* du 22 : *Jamais je n'ai reçu du prince une somme égale à celle dont vous parlez*. Il résulte de cette réponse qu'il aurait reçu de vous de l'argent ?

*R.* J'ai donné à *M. de Crouy* de l'argent pour le *Capitole* ; je ne lui en ai pas donné pour autre chose.

*D.* Savez-vous à peu près quelle somme vous auriez donnée au sieur *Crouy-Chanel* pour le *Capitole* ?

*R.* Environ 60,000 francs en diverses fois ; sur ces 60,000 francs, 50,000 ont dû être déposés par *M. de Crouy-Chanel* pour faire le cautionnement du journal.

*D.* Je crois que votre mémoire ne vous sert pas bien, car il résulterait de relevés faits sur des correspondances auxquelles vous n'êtes pas étranger, que vous lui auriez donné environ de 140 à 150,000 francs ?

*R.* C'est possible ; mais cependant je doute que cela puisse s'élever aussi haut.

*D.* A quelle époque avez-vous fait connaissance avec le sieur *Crouy-Chanel* ?

*R.* Il était venu me voir au moment des affaires de Suisse, au mois de juillet ou d'août 1838.

*D.* Était-ce avant ou après la publication de la brochure de *Laity* ?

*R.* C'était après.

*D.* La brochure de *Laity* est, en effet, antérieure à l'époque où vous avez quitté la Suisse, et ceci me met dans le cas de vous faire une observation. Vous avez dit l'autre jour que vous n'aviez recommencé à vous occuper de vos projets qu'après que le Gouvernement vous avait fait expulser injustement de Suisse. Je dois vous faire remarquer que la publication de cette brochure était elle-même un attentat de la nature la plus grave contre le Gouvernement français.

*R.* Il m'est impossible de répondre à cette observation en peu de mots ; après l'affaire de Strasbourg, quand on m'annonça que j'allais être séparé de mes compagnons d'infortune, je demandai à rester avec eux ; M. le préfet de police me dit que le Roi avait décidé que je partirais et que ma demande ne serait pas accueillie. Certainement, dans le principe, je fus touché de cette décision du Roi, et je priai M. le préfet de police de lui en témoigner ma reconnaissance. Je croyais que l'on me conduisait directement aux États-Unis ; au lieu de cela on me conduisit au Brésil, sans donner aucunes nouvelles à ma famille, et l'on me retint prisonnier à bord pendant quatre mois et demi ; pendant mon absence les journaux ministériels me calomnièrent, les magistrats de Strasbourg ne s'en firent pas faute non plus. Quand je revins pour fermer les yeux à ma mère, on dit que je venais conspirer et le Gouvernement français s'opposa à mon retour par tous les moyens possibles ; un journal alla jusqu'à dire, quand je vins en Suisse, que j'avais fait deux mille lieues pour manquer à une parole donnée. Certes,

si j'eusse donné une parole, rien n'aurait pu me décider à y manquer. Dans cette position j'ai cru que j'avais le droit de publier un récit exact des faits de Strasbourg, et de chercher à éclairer l'opinion sur la part que j'y avais prise et sur le rôle que j'avais joué.

*D.* Je n'ai pas l'intention de discuter ici les motifs de votre conduite ; je voulais seulement vous faire remarquer que la publication de la brochure *Laity*, qualifiée par un arrêt de la Cour des Pairs, est antérieure à l'époque à laquelle vous reconnaissez vous-même que l'honneur vous défendait de conspirer contre le Gouvernement français.

*R.* C'est vrai ; mais je ne regardais pas la publication de cette brochure comme un acte de conspiration.

*D.* L'époque de la visite que *Crouy-Chanel* vous a faite, en Suisse, ne coïncide-t-elle pas avec celle à laquelle vous avez recommencé à vous occuper des projets qui ont abouti à la tentative de Boulogne ?

*R.* Il n'a pas été question entre nous de conspiration. Il est venu me soumettre le plan d'un journal, plan que j'ai refusé.

*D.* Ne l'avez-vous pas accepté plus tard ?

*R.* Oui ; mais ce n'était plus le même, sans cela je ne l'aurais pas accepté.

*D.* La correspondance que vous avez eue avec *Crouy-Chanel*, et qui s'est trouvée dans ses papiers, prouve que vous vous êtes occupé d'autre chose que de la publication d'un journal ?

*R.* La même correspondance doit prouver que j'ai refusé ses propositions.

*D.* Vous ne les avez pas toutes refusées ?

*R.* Au moins tout ce qui tenait à une conspiration active. Je voudrais bien avoir la dernière lettre que je lui ai écrite.

*D.* Il est probable, en effet, que *Crouy-Chanel* a pu contribuer à vous donner, sur les hommes et sur les choses, des notions extrêmement fausses, et qui ont pu influencer sur les projets que vous avez réalisés dernièrement.

*R.* Il n'a eu aucune influence sur mes projets, parce que j'avais très-peu de confiance dans son jugement.

*D.* N'a-t-il pas fait plusieurs voyages à Londres?

*R.* Oui, monsieur, la dernière fois qu'il est venu je n'ai pas voulu le voir, c'était au mois de septembre 1839. Il est venu aussi à Londres depuis son arrestation, mais je n'ai pas voulu le voir non plus.

*D.* Vous aviez donc complètement rompu avec lui?

*R.* Oui, monsieur, avant même son arrestation ; il voulait toujours me compromettre et me faire agir contre mon gré.

*D.* A quelle époque avez-vous cessé de lui donner de l'argent et de correspondre avec lui?

*R.* Peu de temps avant son arrestation.

*D.* Est-ce que vous n'avez pas, depuis cette époque, continué de fournir quelques fonds pour *le Capitole*?

*R.* J'ai continué d'en fournir quelques-uns.

*D.* Ces fonds alors n'ont pas passé par lui?

*R.* Non, monsieur.

*D.* Quand vous avez rompu avec *Crouy-Chanel*, est-ce seulement à cause de sa témérité?

*R.* C'est à cause de sa conduite en général.

*D.* N'a-t-il pas contribué, malgré sa rupture, à entretenir dans votre esprit de fausses espérances sur l'appui et les secours que vous seriez dans le cas de trouver en France?

*R.* Son opinion était tout à fait sans influence sur la mienne.

*D.* Il ne paraît pas que *Crouy-Chanel* ait employé au *Capitole* toutes les sommes qu'il a reçues de vous ; savez-vous à quel usage il a employé cet argent?

*R.* Je ne lui ai jamais donné d'argent que pour la presse ; quelquefois, il est vrai, il m'a demandé de l'argent pour donner à d'anciens militaires, mais c'étaient des centaines de francs.

5<sup>e</sup> interrogatoire subi par le prince *Charles-Louis-Napoléon Bonaparte*, le 28 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Je vous ai demandé, dans un précédent interrogatoire, si vous n'aviez pas écrit des lettres ayant pour objet de faire des offres à des offi-

ciers généraux que vous vouliez attirer dans votre parti, et notamment à un général commandant à Lille : vous avez répondu que vous ne vous en souveniez pas. Je vais vous donner lecture d'une déclaration qui ne laisse aucun doute sur l'exactitude de ce fait ; c'est celle du général qui commande à Lille.

Lecture faite de la déposition du général *Magnan*, en ce qui touche ses relations avec *Mésonan*, le prévenu dit : (1)

*R.* J'ai écrit beaucoup de lettres à *Mésonan* ; je ne me souviens pas des détails qu'elles contenaient ; c'est lui qui pourrait répondre plus catégoriquement à cette question.

*D.* Quand des offres sont aussi considérables, il paraît bien difficile qu'on ne se les rappelle pas, et si elles n'avaient pas été faites, on pourrait certainement affirmer qu'elles ne l'ont pas été. On comprend d'ailleurs l'importance des offres en songeant à l'importance du commandement exercé par le général.

*R.* On ne peut nier ou affirmer que ce dont on est parfaitement sûr ; j'aime mieux m'abstenir.

Je désire ajouter quelque chose à ce que j'ai répondu avant-hier au sujet de *M. de Crouy-Chanel*. Dans une des lettres que je lui écrivis, et qu'on a citée dans les journaux, il est dit que je refuse les propositions qu'il me fait parce qu'elles sont immorales. Je voudrais expliquer ce mot, parce que je ne voudrais pas qu'on pût croire que *M. de Crouy-Chanel* m'avait fait des propositions déshonorantes. *M. de Crouy-Chanel* voulait que je m'entendisse ici avec les sociétés secrètes ; je m'y suis refusé parce que je ne songeais pas seulement au succès du jour, mais encore au lendemain, et qu'il était contraire à mon opinion de soulever le peuple sans savoir comment ensuite on parviendrait à le contenir. Je tenais à donner cette explication pour mon honneur, et aussi dans l'intérêt de *M. de Crouy-Chanel*.

*D.* Vous persistez à dire que toute relation entre vous et le sieur *Crouy-Chanel* a cessé depuis l'instant que vous avez vous-même indiqué ?

*R.* Oui, Monsieur.

---

(1) Voir cette pièce au volume des dépositions . pag. 234 et suiv.



## INTERROGATOIRES DU COMTE DE MONTHOLON.

MONTHOLON ( Charles-Tristan ), comte de LÉE, âgé de 58 ans, maréchal de camp en disponibilité, né à Paris, demeurant en dernier lieu en Angleterre.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, pour changer la forme du gouvernement en France et proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Je refuse de répondre à la question.

*D.* Vous êtes débarqué en France sur la côte de Boulogne pendant la nuit avec le prince *Louis-Napoléon* et d'autres personnes de sa suite?

*R.* Oui; il se trouvait quelques personnes avec le prince, entre autres le colonel *Parquin*, avec lequel j'ai été arrêté; il y en avait également beaucoup d'autres que je ne connais pas. Nous étions partis de Margate, et j'ignorais où j'allais. J'étais parti de Londres lundi par un paquebot, la *Duchesse-de-Kent*, pour aller à Ostende. Je suis arrivé à Margate où ce bateau se rendait seulement; je suis descendu à l'hôtel d'York. Dans la nuit du mardi au mercredi, le prince *Louis-Napoléon* m'a fait dire qu'il désirait me parler, et que j'eusse à me rendre à bord d'un bâtiment sur lequel il était. J'y fus aussitôt; j'y ai trouvé tous les uniformes que je porte. Nous sommes partis immédiatement; je ne savais où nous allions. J'ai été très-malade en mer; c'est ce matin, vers trois heures, que le prince est venu dans la cabine où j'étais; il m'a dit de vêtir les uniformes qu'il avait fait apporter à bord pour moi. Je lui ai demandé où nous allions; il m'a répondu: Vous le verrez. Nous sommes débarqués à Wimereux, où il se trouvait un poste de deux ou trois douaniers. On les a emmenés de force jusqu'auprès de la colonne, ils étaient désespérés.

J'ai demandé au prince de les relâcher; le prince en a donné l'ordre. J'avais été très-étonné ce matin, en montant sur le pont, de voir un certain nombre de militaires en uniformes, portant sur le shako le n° 40. Nous sommes arrivés à Boulogne vers cinq heures du matin. Un homme portait un drapeau tricolore sur lequel était une inscription que je n'ai pas lue. Je ne sais quel était son grade. Nous sommes passés vis-à-vis le poste de la Grande-Rue; il a pris les armes, il a probablement pensé que c'était un détachement du 40<sup>e</sup>, et nous a laissé passer. Nous nous sommes rendus à la caserne. Je ne sais ce qui s'y est passé en entrant; je marchais difficilement et me trouvais en arrière avec le colonel *Parquin*. Dans la cour de la caserne les troupes étaient sous les armes. Quand je suis arrivé, il y avait une discussion très-vive entre des hommes du 40<sup>e</sup> qui nous accompagnaient et le lieutenant *Maussion* qu'on voulait empêcher d'entrer, et qui a montré tant d'énergie que j'ai cru devoir lui demander son nom. Un peu après est arrivé le capitaine qui m'a accompagné ici; il m'a dit son nom: c'est, je crois, le capitaine *Delaroché*. Il s'est conduit avec un beau sang-froid; il a parlé à sa troupe, il l'a enlevée. Une discussion très-vive s'est engagée entre lui et le prince. J'ai engagé le prince à se retirer et à se rembarquer; il a suivi mon conseil. Je le vis se diriger vers la haute ville. Comme il me devançait de beaucoup j'ai renoncé à le suivre. A la caserne, des hommes du 40<sup>e</sup> avaient voulu tirer sur le lieutenant *Maussion* et le capitaine *Delaroché*; leurs fusils étaient chargés, et j'ai été assez heureux alors pour empêcher qu'il n'y eût du sang répandu.

J'ai été arrêté dans le bas de la basse ville, sur le quai, par le commissaire de police *Bergeret*; il m'a demandé d'abord qui j'étais. Je lui ai demandé qui il était lui-même: et après qu'il m'eut dit ses qualités, je lui ai décliné mon nom et mes titres, et je l'ai suivi.

J'ai oublié de dire qu'à la sous-préfecture j'ai vu M. le maire de la ville; après m'avoir demandé mon nom, il m'a dit que j'étais l'auteur de proclamations qui avaient été affichées et distribuées en ville. Je répondis que non; que j'ignorais même qu'il y eût des proclamations de faites, et que je n'en avais signé aucune.

Je me suis trompé, si j'ai dit que les armes du détachement portant le n° 40 étaient chargées: la vérité est que je n'en sais rien.

J'étais autorisé par le gouvernement français à aller en Angleterre

pour mes affaires personnelles ; j'ai un congé du ministre de la guerre, qui expire le 1<sup>er</sup> septembre.

Lecture faite au général *Montholon* de l'interrogatoire qui précède, il a déclaré persister dans ses réponses, n'avoir rien à y ajouter; requis de signer, il y a obtempéré, et a signé avec nous, procureur du Roi, et le greffier du tribunal.

*Signé* FRANCOVILLE, MONTHOLON, DUFLOT.

L'interrogatoire du général *Montholon* terminé, nous avons procédé à la visite de son portefeuille et de sa personne; nous n'avons rien trouvé à saisir, à l'exception du passe-port que nous avons conservé.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par le comte de *Montholon*, le 11 août 1840, devant  
M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi le 6 de ce mois devant M. le procureur du Roi près le tribunal de Boulogne, et dont je vais vous donner lecture?

*R.* J'y persiste; cependant je fais remarquer que c'est par erreur qu'il est énoncé, dans cet interrogatoire, qu'à mon arrivée sur le bâtiment j'y ai trouvé tous les uniformes que je porte; la vérité est que ce n'est que dix minutes avant de débarquer que ces uniformes m'ont été remis par ordre du prince, qui me pria de les revêtir, en m'annonçant le débarquement. J'ajoute, à ce que j'ai dit relativement aux deux ou trois douaniers qu'on a enlevés de force, que le prince a fait offrir au lieutenant 1,200 francs de pension s'il voulait marcher volontairement, et que cet employé les a refusés. Je demande aussi la rectification du passage qui constate que j'ai été assez heureux pour empêcher qu'il y ait du sang de répandu, et je demande à borner là cette partie de mon interrogatoire, parce que je ne sais pas si c'étaient des hommes du 40<sup>e</sup> qui ont voulu tirer, puisque j'ignore même si les armes étaient chargées.

*D.* Est-il bien certain que ce soit le lieutenant *Maussion* et le capitaine *Delaroché* qui doivent être désignés comme s'étant distingués?

*R.* Je suis bien certain que le lieutenant se nomme *Maussion*, mais je ne suis pas sûr du nom du capitaine.

*D.* Est-ce en votre présence que le prince a offert une pension au lieutenant de douane?

*R.* C'est en ma présence que le prince a donné l'ordre de faire cette offre, et j'étais présent quand on est venu dire que le lieutenant refusait.

*D.* Vous avez déclaré demeurer à Londres, vous n'êtes donc plus au service de la France?

*R.* J'ai dit que je demeurais à Londres parce que je viens de Londres, mais mon domicile est à Paris, et je ne voyageais qu'en vertu d'une permission du ministre de la guerre et d'un passe-port de la police. Je suis encore porté sur la liste des généraux français de la première section, mais je ne touche pas de traitement, on n'en accorde pas lorsqu'on a un congé à l'étranger.

*D.* Lorsque l'on vous a dit que vous étiez prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne pour changer la forme du gouvernement en France, et proclamer *Louis-Napoléon* Empereur des Français, vous avez refusé de répondre à la question, persistez-vous dans ce refus?

*R.* Je n'ai pas répondu parce que j'aurais dû le faire longuement; d'abord, je ne puis pas avoir voulu faire proclamer *Louis Bonaparte* Empereur des Français, car lui-même ne demandait pas à l'être; quant à mon but et au sentiment dont j'étais animé en venant en France, ils sont clairement manifestés dans la réponse que j'ai faite au prince lorsqu'il m'a annoncé le débarquement, voici ma réponse: «Vous vous perdez et vous nous perdez, mais je n'abandonnerai jamais le neveu de l'Empereur au moment du danger, et je vous suis dans l'espoir de vous sauver et d'éviter que le sang français ne soit inutilement versé.»

Nous constatons qu'à cet instant le général se trouve ému et a prononcé avec énergie les paroles suivantes: «Je le jure devant Dieu, c'est la vérité, aucun autre sentiment ne m'a amené en France.»

Ce que nous constatons ci-dessus est consigné dans le présent interrogatoire malgré l'opposition et les instances du général à qui nous

avons dit que c'était un devoir pour nous de constater tout ce qui se passait.

*D.* Saviez-vous avant le débarquement où le prince, qui vous avait engagé à l'accompagner, avait l'intention de vous conduire?

*R.* Non, je crois qu'il n'en savait rien lui-même.

*D.* Où êtes-vous monté à bord du bateau à vapeur?

*R.* En mer, devant Margate, je suis venu sur l'invitation du prince; en arrivant j'étais fort malade, le prince, me voyant dans cet état, me dit : « Allez vous coucher, nous causerons plus tard. » Je descendis et je fus me jeter sur un matelas sur lequel je restai pendant vingt-quatre heures. Ce fut un malheur pour tout le monde; car sans cela, et s'il m'eût été possible de causer avec le prince, le débarquement n'aurait pas eu lieu, j'en ai la conscience, car j'avais de l'influence sur lui, il aurait certainement cédé à mes instances et à mes observations, dans son propre intérêt.

*D.* Le prince ne vous avait-il pas quelquefois parlé de ses projets, pourquoi n'avez-vous pas cherché à le dissuader?

*R.* Le prince m'en a souvent parlé, et je l'ai toujours engagé à attendre que la France l'appelât, et à se rappeler Strasbourg.

*D.* Dans cette dernière circonstance, il ne vous avait donc pas fait part de son projet?

*R.* Il m'a souvent parlé, je le répète, même la veille de mon départ, de ses espérances et de ses projets; mais j'étais dans la plus complète ignorance sur son intention de débarquer à Boulogne, bien au contraire.....

*D.* Pourquoi n'achevez-vous pas cette phrase?

*R.* Vous devez en comprendre les motifs.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par le comte de Montholon, le 20 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Vous avez été arrêté à Boulogne le 6 août dans la matinée; vous étiez avec *Louis Bonaparte*, par conséquent vous participiez à

son projet de renverser le gouvernement établi en France par la Charte et la constitution ?

*R.* J'ai été arrêté, ou plutôt je me suis rendu. J'étais avec le prince, mais je ne participais pas à ses projets. Je n'avais d'autre but que de le sauver et d'arrêter l'effusion du sang.

*D.* Vous êtes cependant parti de Londres par son ordre; vous vous êtes rendu par son ordre à Margate, et là vous vous êtes embarqué par son ordre?

*R.* Ceci n'est pas tout à fait exact. Je suis parti de Londres à sa connaissance et par son désir, non par son ordre; c'est une dissérence. Je ne savais pas que j'allais à Boulogne, je croyais aller à Ostende.

*D.* Si vous deviez aller à Ostende, pourquoi ne vous êtes-vous pas embarqué à Londres?

*R.* Je me suis embarqué à Londres; là il y a un certain nombre de bâtiments qui partent au même instant, le prince avait retenu ma place sur l'un de ces bâtiments. Je n'ai su qu'en arrivant à Margate que je n'allais pas à Ostende.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous à Londres?

*R.* Depuis le 7 ou le 8 avril, à ce que je crois. Ce serait facile à vérifier sur mon passe-port.

*D.* Pendant ce laps de temps, vous avez dû voir souvent et assidûment *Louis Bonaparte*?

*R.* Je l'ai vu souvent ainsi que le prince *Joseph* (le comte de *Survilliers*), excepté dans la dernière quinzaine où un accident assez grave m'a forcé de garder la chambre.

*D.* Il est impossible que *Louis Bonaparte* ne se soit pas beaucoup ouvert à vous de ses projets?

*R.* Oui, beaucoup, mais pas de celui de Boulogne; je l'ignorais complètement. Je pourrais même ajouter qu'il a mis beaucoup de soin à me le cacher.

*D.* Je vous fais cependant remarquer que, parmi les pièces saisies, proclamations et autres, et qui, au dire de *Louis Bonaparte*, ont

été imprimées à Londres avant l'événement, il s'en trouve une qui est adressée aux habitants du département du Pas-de-Calais, ce qui était un indice certain des intentions du prince. Une autre de ces pièces, que vous avez signée ou que vous êtes censé avoir signée, est une proclamation au peuple français, dans laquelle votre nom se trouve accolé à ceux de personnes qui avaient entièrement toute la confiance du prince?

*R.* Je suis en effet censé avoir signé ces pièces. Je ne les connaissais pas, et j'en ai entendu parler pour la première fois à Boulogne, par le procureur du Roi ou le procureur général qui m'a interrogé.

Nous donnons à lire au prévenu la proclamation dont il s'agit. Après l'avoir lue, il dit :

*R.* Je répète que je ne connaissais pas cette pièce, et je ris du rôle ridicule qu'on m'y fait jouer.

*D.* Je suis cependant obligé de vous faire remarquer encore qu'il n'est guère présumable que *Louis Bonaparte* ait inscrit votre nom sur cette proclamation, s'il n'avait compté, non pas seulement sur votre dévouement, mais encore sur votre approbation?

*R.* Il a pu compter sur mon attachement à sa personne et à la mémoire de l'Empereur, mais non sur mon approbation. Je ne me serais jamais prêté au rôle ridicule de major-général d'une armée de quarante hommes.

*D.* A quelle heure êtes-vous monté sur le paquebot *la Ville d'Édimbourg*?

*R.* Vers trois heures du matin, il faisait encore nuit.

*D.* N'aviez-vous pas fait porter vos malles sur le paquebot.

*R.* Je n'avais avec moi qu'un sac de nuit, six chemises, très-peu de chose enfin. Je ne comptais rester à Ostende que trois jours; j'avais même des rendez-vous à Londres pour le vendredi et le samedi.

*D.* Dans cette hypothèse qu'alliez-vous faire à Ostende?

*R.* Le prince m'avait prié de voir une personne qui devait me

donner des renseignements, et de lui transmettre ces renseignements.

*D.* Quelle était cette personne ?

*R.* Je ne la connais pas, elle devait venir me trouver. Le prince m'avait prié de rester un jour à Ostende, et, si l'on ne venait pas me trouver dans cette ville, de rester un jour à Gand.

*D.* Cette réponse suffirait pour démontrer l'intimité de vos relations avec *Louis-Bonaparte*, et à quel point vous étiez dans sa confiance ; car la mission dont il vous chargeait était évidemment de la même nature que les projets qu'il a accomplis.

*R.* Je n'en doute pas.

*D.* Que savez-vous à l'égard de ces projets ?

*R.* Le prince cherchait toute espèce de moyens de rentrer en France à main armée et de reprendre la couronne de France. Je m'efforçais de le détourner de ces projets, et c'est parce qu'il savait que mon opinion était contraire qu'il s'est caché de moi au dernier moment, et non-seulement de moi, mais encore de son oncle. Il nous a trompés l'un et l'autre. Je suis convaincu que si le comte *de Survilliers* n'avait pas eu son accident, et s'il était resté à Londres, le prince *Louis* n'eût pas débarqué en France. Il faut même que le dimanche ou le lundi le prince ait reçu de France quelques nouvelles qui l'aient décidé, car je me refuse à croire qu'il m'ait trompé à ce point. J'ajoute que le prince avait toujours dit au comte *de Survilliers* que ses droits à lui ne pouvaient jamais venir qu'après ceux de son oncle *Joseph*, et après ceux de son père, l'ancien roi de Hollande.

*D.* L'habit d'uniforme avec lequel vous avez été arrêté était-il celui que vous aviez apporté de Paris ?

*R.* Oui, Monsieur, mais non pas l'épée ni les croix.

*D.* Était-il dans le paquet que vous avez fait porter avec vous à bord du paquebot ?

*R.* Non, Monsieur.



*D.* Comment donc a-t-il pu s'y trouver?

*R.* Parce que, trois semaines environ avant l'événement, il devait y avoir à Londres un grand bal où devait se rendre un certain nombre de personnes de la haute société, un bal par souscription : le prince m'avait proposé de prendre un billet et de l'accompagner, ce que j'avais accepté; et, comme je ne demeurais pas à Londres même, mais à quelques milles, j'avais envoyé mon habit chez le prince pour m'y habiller; sur ces entrefaites j'ai eu mon accident, je ne suis pas allé à ce bal, et mon habit est resté chez le prince.

*D.* Cette habitation, à quelques milles de Londres, n'est-elle pas celle d'une dame de chez laquelle sont partis avec le prince un certain nombre de domestiques?

*R.* Non, Monsieur; je ne connais pas cette dame, je sais cependant ce que vous voulez dire, je le présume au moins.

*D.* A quel moment avez-vous su que votre uniforme était sur le paquebot?

*R.* Dans la nuit du 5 au 6, une demi-heure environ avant de débarquer.

*D.* A quel moment de la traversée *Louis-Bonaparte* vous a-t-il informé de ses projets?

*R.* Au moment même où je me suis habillé; je ne l'ai pas vu pendant tout le reste de la traversée.

*D.* Il est cependant convenu qu'il avait distribué de l'argent, des uniformes, et fait connaître ses projets *dix heures* avant le débarquement?

*R.* C'est possible; mais, à mon arrivée sur le paquebot, j'ai été pris du mal de mer, le prince m'a dit : « Allez vous reposer, je vous parlerai plus tard. » Je suis descendu dans une cabine, je me suis jeté sur un matelas, et je suis resté là vingt-quatre heures sans pouvoir boire même un verre d'eau; j'étais horriblement souffrant. Il y a eu beaucoup de mouvement à bord, mais je ne sais pas ce qui s'y est passé.

*D.* Comment avez-vous pu vous décider à revêtir votre uniforme pour prendre part à une entreprise que vous désapprouviez ?

*R.* J'ai déjà dit : pour sauver le prince, si cela était possible, et pour arrêter l'effusion du sang. Quand le prince m'a parlé et qu'il m'a dit qu'il espérait enlever deux compagnies, je lui ai dit que le succès était impossible. Je dois même dire que pendant quelques instants le prince a hésité.

*D.* Vous avez dit que l'épée dont vous étiez porteur ne vous appartenait pas; à qui était-elle ?

*R.* Je n'en sais rien, elle m'a été fournie à bord. Elle m'a paru neuve, sans doute elle avait été achetée récemment et destinée d'avance à mon usage, car mon nom est écrit à l'encre sur le ceinturon. Les croix ne sont pas non plus les miennes.

*D.* Malgré la répugnance que semblait vous causer l'expédition, vous n'avez pas craint, vous, maréchal de camp en disponibilité, porteur d'un congé du ministre de la guerre, de vous engager très-activement dans l'expédition, du moment où elle a été irrévocablement décidée et mise à exécution ?

*R.* Je n'ai rien fait du tout que d'empêcher qu'on ne se tue, et de chercher à sauver le prince. En le sauvant, je croyais rendre service à mon pays; je n'avais pas oublié la mort du duc d'Enghien, dont le sang n'a été effacé ni par les victoires ni par la gloire de l'empire.

*D.* Comment se peut-il que vous n'ayez pas compris à quel point serait coupable votre présence, en uniforme, dans un tel rassemblement ?

*R.* Je croyais obéir à mes devoirs et rendre service à mon pays. Je n'avais, certes, aucune pensée ni aucun espoir que le prince pût réussir : je connais trop bien l'armée pour cela; le prince, d'ailleurs, m'avait avoué qu'il n'avait même pas pour lui les officiers des deux compagnies de Boulogne.

*D.* Qui est-ce qui a fait au chef de douaniers en station à Wimereux l'offre d'une pension de 1,200 francs s'il voulait marcher avec vous ?

*R.* J'ai entendu donner l'ordre de lui faire cette proposition; mais

je ne sais pas qui l'a faite. Je ne connais aucun de ces messieurs, excepté trois ou quatre.

*D.* Vous étiez à la suite de *Louis Bonaparte*, et très-près de lui au moment où il est entré à la caserne.

*R.* Je n'étais pas près du prince au moment où il est entré dans la caserne; j'étais en arrière. Je ne suis arrivé qu'au moment où les deux compagnies étaient en bataille et criaient : *Vive l'Empereur!*

*D.* Vous étiez auprès de lui quand il a tiré un coup de pistolet?

*R.* J'étais dans le groupe, mais non près de lui. Il y avait à ce moment-là un tumulte effroyable. Je n'ai rien entendu, et je crois que beaucoup de personnes ont pu également ne pas l'entendre. Quand on m'a dit que le prince avait tiré, je n'ai pas voulu le croire.

*D.* Il faut cependant que dans toutes ces scènes vous ayez été près du prince, car vous avez dit, dans l'un de vos précédents interrogatoires, que vous lui aviez plusieurs fois conseillé de se retirer?

*R.* Oui, sans doute; je me suis approché de lui à diverses reprises; je l'ai même pris par le bras, dans la cour de la caserne, et je crois que c'est à mes conseils qu'il a cédé, en se retirant. La cour était très-petite, et tout cela n'a pas duré plus de dix minutes.

*D.* Une fois sorti de la caserne, avez-vous eu quelque occasion de vous approcher de *Louis Bonaparte* et de le conseiller?

*R.* Oui; je crois lui avoir parlé encore une fois, au moment où il se dirigeait par la Grande-Rue vers la sous-préfecture. A ce moment-là il me dit : «Oui, je suis vos conseils et je me retire.» C'est alors que je me suis séparé de lui, et que je suis resté en arrière à me promener, dans l'espoir qu'on me suivrait; ce qui est arrivé, au moins en partie.

*D.* Aviez-vous quelques relations particulières avec le colonel *Voisin* et le commandant *Mésonan*, dont les noms sont, comme le vôtre, au bas de la proclamation?

*R.* Je connaissais le colonel *Voisin*. Je n'avais jamais vu *M. Mésonan*; je ne savais même pas son nom.

D. Ces sommes provenaient-elles de sommes assez considérables que *Louis Bonaparte* a apportées en France?

R. Je crois qu'elles provenaient de sa fortune. Il menait à Londres un grand train de maison. Certainement, si j'en juge par analogie, il ne devait pas dépenser moins de 6 ou 700,000 francs par an, avec l'état qu'il avait; j'ai toujours cru et je crois encore qu'il est fort riche.

## INTERROGATOIRES DE PARQUIN.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, qualité et demeure ?

*R.* Charles-Denis *Parquin*, âgé de 53 ans, né à Paris, demeurant à Londres Carlston-Garden, chez le prince *Napoléon*.

Je ne prends aucun titre militaire, parce que j'ai donné ma démission.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne pour changer la forme du gouvernement en France, et proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français ?

*R.* Je suis aide de camp du prince, je dois faire tout ce qu'il me commande.

*D.* Vous êtes débarqué sur la côte de Boulogne, la nuit dernière, avec le prince et un détachement portant sur le shako le n° 40 ?

*R.* Nous sommes débarqués, ce matin, vers quatre heures, à une lieue et demie de Boulogne, au village de Wimereux, près d'un poste de la douane composé de quatre hommes et d'un caporal. Nous avons emmené ces hommes avec nous, parce qu'il y avait encore d'autres personnes à débarquer ; nous ne voulions pas qu'ils les arrêtassent : plus tard, nous les avons relâchés. Nous nous sommes dirigés vers Boulogne, et nous sommes allés directement à la caserne ; j'étais en arrière, parce que je marche difficilement. A mon entrée dans la caserne, les deux compagnies étaient réunies ; elles avaient crié *vive l'Empereur!* et le prince avait fait des promotions ; cinq sous-officiers avaient été faits officiers. Les officiers de ces deux compagnies, étant survenus, ont comprimé le mouvement. Le prince a donné l'ordre de se rendre à l'hôtel de ville, on est parti ; comme je marche difficilement, je suis resté en arrière. J'ai été arrêté avec le général *Montholon* ; on nous a conduits à la sous-préfecture, où on m'a demandé de déposer mes épaulettes et mon épée. J'ai ensuite été conduit ici.

*D.* Quel jour êtes-vous parti de Londres ?

*R.* Mardi matin. Nous ne sommes débarqués dans aucun port de l'Angleterre ; nous avons attendu en mer l'heure de la marée pour opérer notre débarquement.

*D.* Quelles sont les personnes qui se sont embarquées avec vous à Londres ?

*R.* Le prince , le colonel *Voisin* , le lieutenant-colonel *Laborde* ; j'ignore le nom des autres personnes. Ce n'est point à Londres que je me suis embarqué : j'étais à la campagne , à huit lieues de cette capitale ; c'est là que le prince m'a envoyé ses ordres , et que je me suis embarqué sur le paquebot *la Ville-d'Edimbourg*. Le prince n'était pas encore alors à bord ; il est arrivé environ deux heures après. A Margate , le maréchal de camp *Montholon* s'est embarqué avec nous. Il s'y était rendu en poste avec le colonel *Voisin*.

*D.* Étiez-vous présent lorsque les officiers des deux compagnies qui étaient à la caserne sont intervenus et ont rappelé leurs soldats à leur devoir ?

*R.* Oui , et leur conduite a été très-belle pour le Gouvernement ; c'est une justice que je dois leur rendre , quoiqu'ils nous aient fait échouer.

*D.* Quand vous vous êtes embarqué , connaissiez-vous votre destination et les projets du prince ?

*R.* Je savais que les intentions du prince étaient de faire un appel à la nation , et de réunir un congrès national.

*D.* Savez-vous s'il avait été donné des ordres aux hommes du détachement , et quels étaient ces ordres ?

*R.* Je l'ignore ; mais , si le mouvement avait réussi , j'aurais pris , comme officier de cavalerie , le commandement de l'avant-garde qui devait marcher sur Paris. J'ignore si les armes du détachement étaient chargées ; je ne portais que mon sabre.

*D.* Avez-vous fait ou signé des proclamations au peuple français ?

*R.* Non ; j'ignore même s'il en a été fait : je le suppose cependant , mais je n'en ai pas vu.

*D.* Savez-vous si le prince avait des intelligences à Boulogne, avant d'exécuter son projet de débarquement ?

*R.* Je l'ignore; le prince ne me rendait pas compte de ses démarches : il sait que je lui suis dévoué et que j'obéis aveuglément à ses ordres.

*D.* Avez-vous sur vous quelques papiers relatifs au débarquement qui a eu lieu ?

*R.* Non ; le seul papier que j'aie est mon passe-port, que je vous remets.

Visite faite de la personne du prévenu et de son portefeuille, il n'a rien été trouvé qui dût être saisi.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Parquin*, le 11 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi, le 6 de ce mois, devant M. le procureur du Roi de l'arrondissement de Boulogne ?

*R.* Oui, mais je demande :

1<sup>o</sup> Qu'on ajoute que, quand je suis arrivé dans la cour de la caserne, on avait battu au drapeau présenté par le prince *Louis-Napoléon*; que par conséquent le prince avait été reconnu par les troupes, aux acclamations de *vive l'Empereur!*

2<sup>o</sup> Qu'on rectifie l'erreur relative au dépôt de mon épée; je n'avais que mon sabre, et je ne l'ai rendu qu'à la justice;

3<sup>o</sup> Qu'on rectifie aussi l'erreur relative à mon départ de Londres, car je ne suis pas parti de Londres; je suis parti de Gravesend, port sur la Tamise, et je me suis embarqué à trois heures sur le bateau *la Ville-d'Édimbourg*, sur lequel le prince m'avait donné rendez-vous;

4<sup>o</sup> Qu'on ajoute que c'est par les proclamations seulement que j'ai appris que les intentions du prince étaient de faire un appel à la nation, et de réunir un congrès national;

5<sup>o</sup> Qu'on ajoute que c'est par les ordres du prince que j'aurais pris le commandement de l'avant-garde qui devait marcher sur Paris;

6° Qu'on rectifie aussi l'erreur contenue dans la déclaration que j'aurais faite, que le prince, le colonel Voisin, le colonel Laborde et le général Montholon, se soient embarqués à Londres; car, le prince ainsi que moi, nous nous sommes embarqués à Gravesend; le général de Montholon, le colonel Voisin et le colonel Laborde nous ont rejoints au port de Margate.

3° interrogatoire subi à Paris par *Parquin*, le 20 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

Je ne prends aucun titre militaire, parce que j'ai donné ma démission.

*D.* Vous avez été arrêté à Boulogne, le 6 août, faisant partie d'une bande armée, conduite par *Louis Bonaparte*, et qui, de son propre aveu, était destinée à renverser le gouvernement établi en France par la constitution?

*R.* J'étais auprès du prince *Napoléon*, dont je suis l'aide de camp.

*D.* Vous étiez près de lui avec l'intention de renverser le Gouvernement?

*R.* Je n'ai aucune explication à donner là-dessus.

*D.* Quel jour êtes-vous parti de Londres à la suite de *Louis Bonaparte*?

*R.* Je ne suis pas parti de Londres, mais d'un château à quelques milles de Londres, qui est la maison de campagne du prince.

*D.* A quel endroit vous êtes-vous embarqué?

*R.* A Gravesend.

*D.* Lorsque vous vous êtes embarqué, aviez-vous quelque connaissance des projets auxquels vous alliez concourir?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Quand en avez-vous été instruit?

*R.* La veille du débarquement; je ne saurais dire à quelle heure.



J'ai été très-souffrant à bord du mal de mer, et je ne sais trop comment le temps s'est passé.

*D.* Vous étiez présent lorsque les uniformes et les armes ont été distribués ?

*R.* Oui, puisqu'on m'a donné le mien.

*D.* Vous ne l'aviez donc pas apporté avec vous ?

*R.* Non; j'étais venu avec des habits bourgeois qui sont ici.

*D.* Étiez-vous présent lorsqu'on a chargé les armes ?

*R.* Non, Monsieur, je n'en ai pas vu charger.

*D.* Vous saviez cependant qu'elles étaient chargées ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Après le débarquement, est-ce vous qui avez enjoint au poste de douaniers de vous suivre ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'est-ce pas vous qui avez offert au chef des douaniers une pension de 1,200 francs ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Ne vous êtes-vous pas arrêté devant un petit poste de la ligne, en allant à la caserne, et n'avez-vous pas cherché à l'entraîner avec vous ?

*R.* Je ne me suis pas arrêté, je leur ai parlé, et leur ai demandé s'ils suivaient le mouvement. Le chef du poste a répondu qu'il ne marcherait que sur un ordre du commandant de la place.

*D.* Arrivé devant la caserne où se trouvaient deux compagnies du 42<sup>e</sup>, n'avez-vous pas fait tous vos efforts pour les entraîner à la révolte ?

*R.* J'étais auprès du prince; je n'ai rien autre chose à dire.

*D.* Vous étiez donc résolu à faire tout ce que le prince vous ordonnerait ?

*R.* J'étais son aide de camp, et je n'obéissais qu'à lui.

*D.* Vous ne pouviez pas cependant ignorer, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer, que sa tentative avait pour objet de renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État?

*R.* J'aurai l'honneur de vous répondre que je n'ai absolument rien à répondre à cela.

Nous avons représenté au prévenu un paquet coté n° 9; et, après avoir constaté que le cachet apposé sur ce paquet est intact, nous l'avons ouvert en présence du prévenu, et nous y avons trouvé, parmi d'autres objets appartenant à d'autres inculpés, un portefeuille vert que le sieur *Parquin* nous a dit être le sien et dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ait trait à l'affaire dont la Cour est saisie : nous en avons fait la remise au prévenu.

4<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Parquin*, le 22 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Je trouve dans une pièce importante, écrite par le colonel *Voisin* et trouvée dans ses papiers, qui contient le plan de campagne de *Louis Bonaparte* tel qu'il a été suivi au moins en partie, cette mention qui vous concerne : « Le colonel *Parquin* réunira tous les chevaux de selle; il en fera l'estimation, et les répartira entre les officiers de l'état-major et les volontaires à cheval. Il aura sous ses ordres *M. de Persigny*. »

*R.* Je n'ai eu nulle connaissance de cet ordre. Il n'y a pas de doute que, si ce poste m'eût été désigné par le prince, je l'aurais accepté avec plaisir; mais il ne me l'a pas été.

## INTERROGATOIRES DE VOISIN.

VOISIN (Jean-Baptiste), âgé de 60 ans, colonel de cavalerie en retraite, né à Dieppe, demeurant à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Bailly, Commissaire de police de la ville de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Il paraît que vous avez été blessé ce matin : où et par qui ?

*R.* J'ai été blessé ce matin, vers huit heures, au moment où je m'embarquais, en face de l'établissement des bains, par des gardes nationaux qui ont fait feu sur nous, sans aucune démonstration ou provocation de notre part. Aucun de nous n'a tiré un coup d'arme à feu. Parmi les individus, au nombre de dix, qui étaient avec moi, je n'ai connu que le prince *Louis-Napoléon*.

*D.* Depuis quand étiez-vous à Boulogne ?

*R.* Depuis cinq heures du matin, heure à laquelle nous avons débarqué d'un bateau à vapeur, dans les environs de Wimereux. Nous étions au nombre de cinquante hommes environ. Nous venions de Londres.

*D.* Quel était le projet du prince *Louis-Napoléon* ?

*R.* Le prince ne pouvant vivre dans l'exil, espérant trouver de la sympathie et voulant se faire tuer et mourir sur le sol français, s'est déterminé à venir à Boulogne, où je l'ai suivi parce qu'il m'honorait de son amitié.

*D.* Étiez-vous à la caserne quand un militaire de la garnison a été blessé ?

*R.* Oui.

*D.* Savez-vous qui a tiré le coup d'arme à feu qui a blessé ce militaire ?

*R.* Je n'en sais rien. Nous avions nos armes chargées, nous pou-

vions tous faire feu ; ce que nous n'avons pas fait, quoique les armes des militaires de la garnison ne fussent pas chargées.

*D.* Connaissez-vous les officiers de la suite de *Louis-Napoléon* ?

*R.* Non : me trouvant à Londres en dernier lieu, j'ai fait des visites au prince.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Voisin*, le 7 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

Je suis trop souffrant et trop fatigué pour répondre à votre interrogatoire, veuillez le remettre à demain.

Nous, juge d'instruction, avons remis à demain l'interrogatoire, et avec M. *Voisin* avons signé, lecture faite.

Et, le 8 août 1840, avons repris l'interrogatoire de M. *Voisin*.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le gouvernement établi par la Charte de 1830, dirigée le 6 de ce mois par le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*, à Boulogne ?

*R.* Le prince *Napoléon*, pour qui j'ai beaucoup d'attachement, m'a proposé de l'accompagner sans me dire où il allait ; ce n'est que pendant la traversée qu'il nous a fait connaître ses projets et qu'il nous a lu ses proclamations.

J'ai accompagné le prince partout. Nous sommes allés à la caserne, où nous sommes entrés sans difficulté. Le prince a harangué la garnison qui se composait de deux compagnies. Il a dit qu'il marchait sur Paris, où il était attendu ; la garnison a crié unanimement : *Vive l'Empereur ! vive Napoléon ! A Paris ! à Paris !* En ce moment, deux ou trois officiers de la garnison, dont un capitaine, sont entrés, nos hommes ayant été empêchés de faire usage de leurs armes. Ces officiers, étant arrivés près de leur troupe, l'ont ramenée à d'autres sentiments. Le capitaine a porté, je crois, la main sur le prince : c'est alors que le pistolet du prince est parti : j'ignore si c'est par son fait ou par une circonstance indépendante de sa volonté. La garnison a crié alors : *Vive le Roi !* et une collision a failli avoir lieu ; mais tous les officiers qui accompagnaient le prince ont défendu de tirer. Nos armes étaient chargées et celles de la garnison ne l'étaient pas.

Nous sommes sortis de la caserne ; j'ai proposé au prince de s'embarquer, il a répondu qu'il voulait mourir sur le sol français : je l'ai suivi. Nous sommes allés à la haute ville, pour y prendre position. Nous en avons trouvé les portes fermées ; nous nous sommes alors rendus à la colonne, sur laquelle notre drapeau a été arboré. Voyant approcher des troupes, nous avons entraîné le prince vers la mer et l'avons fait monter dans une barque de sauvetage qui se trouvait là ; nous avons tâché de la mettre à flot, nous y sommes parvenus : je la poussais encore quand j'ai été frappé de trois balles, qui m'ont atteint, l'une au bras gauche qu'elle a traversé, et les deux autres sur les côtes. On a tiré sur nous beaucoup de coups de fusil ; notre paquebot était en rade. Nous étions armés, nous n'avons tiré aucun coup de fusil ; nous ne nous défendions pas : la garde nationale a tiré sur nous à trente pas de distance. Mes blessures m'ont fait tomber dans la mer ; il y avait deux pieds d'eau : j'aurais pu me lever si je l'avais voulu, mais j'étais décidé à me noyer, et j'avais déjà bu beaucoup d'eau lorsqu'on m'a recueilli.

J'avais fait à Londres un voyage d'affaires et de plaisir.

*D.* Voulez-vous nous dire les noms des personnes qui accompagnaient le prince *Napoléon* ?

*R.* Je refuse de répondre.

*D.* Voulez-vous dire quel était leur nombre ?

*R.* Je l'ignore.

Ayant ouvert, en présence du colonel *Voisin*, quatre lettres sous la date des mois de juin et juillet derniers, qui lui ont été adressées de Tarbes à Paris, et qu'il avait reçues à Londres au moment de son départ sans avoir eu le temps de les ouvrir, avons pris connaissance de ces lettres avec lui. Trois sont de sa femme et la quatrième est de *M. Lacrampe*, son ami. Elles expriment des sentiments d'affection, donnent des nouvelles de famille et d'affaires d'intérêt, et ne font point la moindre allusion à la politique et à la tentative du prince *Louis* : nous en avons fait la remise au colonel.

Le colonel *Voisin* reconnaît deux lettres écrites en 1834, l'une par le sieur *Joly*, et l'autre par le marquis de *Fodoas* ; ces lettres ont trait à des affaires particulières.

Nous représentons au colonel *Voisin* cinq lettres adressées au commandant *Desjardins*, au capitaine *d'Hunin*, au lieutenant-colonel *Laborde* et à M. *Orsi*, au bas desquelles se trouvent ces mots : *pour le prince et par son ordre*. Il déclare que ces lettres sont écrites de sa main et pour l'exécution des plans du prince ; qu'au moment du débarquement, il demanda au prince quel était celui qui devait signer ces lettres ; qu'il répondit que son plan était changé, et qu'il ne resterait que quelques heures à Boulogne.

Le colonel ajoute qu'elles ont été écrites à bord du paquebot. Il les signe et les paraphe avec nous et le commis-greffier.

Ayant représenté au colonel *Voisin* une lettre adressée à M. *Flandin*, il déclare qu'il ne connaît nullement M. *Flandin* ; qu'elle a été écrite comme les autres et dans le même but, et que c'est pour la même cause qu'elle n'a point été signée. Il la signe et la paraphe avec nous et le commis-greffier.

Ayant représenté au colonel *Voisin* un écrit sur une feuille de papier à lettre, commençant par ces mots : *Entré dans le port de V...* et finissant par ceux-ci : *Montauban aux voitures*, il déclare que ce papier a été écrit de sa main à bord, d'après un brouillon qui lui a été donné par le prince *Napoléon* pendant la traversée ; qu'il ignore ce que ce brouillon est devenu. Il ajoute que c'est en conséquence de ce plan que les lettres ci-dessus ont été écrites. Le colonel signe et paraphe avec nous et le greffier l'écrit précité.

*D.* Pourquoi, sur ce plan, prescrit-on de parlementer avec le garde du château *Choulem*? avait-on des raisons de penser qu'il transigerait avec ses devoirs?

*R.* Cela suppose au contraire qu'on n'avait aucune intelligence avec lui.

*D.* Cependant la désignation du nom de ce garde semble faire supposer le contraire?

*R.* Cela ne doit rien faire supposer, parce que le prince connaît les noms des officiers de toutes les places et de tous les forts.

*D.* Comment saviez-vous qu'il y avait 500 fusils à l'hôtel de ville de Boulogne?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Le plan prescrit à MM. *Laborde* et *Desjardins* de rassembler un bataillon de volontaires devant l'hôtel de ville de Boulogne. Quelles raisons le prince avait-il de penser qu'on trouverait des volontaires à Boulogne ?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Connaissez-vous le colonel *Mabru*, dont il est question sur le plan ?

*R.* Je ne l'ai jamais vu et n'ai jamais entendu parler de lui.

Ayant représenté au colonel un fragment de papier à lettre commençant par ces mots : *Faire signer*, et finissant par ceux-ci : *Lille, n° 46*, il déclare qu'il a écrit ces mots à bord du paquebot et d'après le brouillon du prince.

*D.* Pourquoi devait-on envoyer une personne sûre à Lille, au n° 46 ?

*R.* Je ne sais ce que cela veut dire.

*D.* Il semble cependant que ce papier est une espèce de *memorandum* que vous vous étiez fait pour vous-même, et pour vous rappeler des mesures que vous deviez prendre ?

*R.* Je répète ce que je vous ai dit.

Ayant représenté au colonel *Voisin* un portefeuille contenant des papiers qui lui sont personnels et ne se rattachant en rien à la politique, il déclare tenir beaucoup au brevet de sa pension qui se trouve parmi eux.

Nous représentons aussi au colonel six billets de la banque d'Angleterre portant les n°s 13,680, 43,168, 72,670, 13,682, 68,760 et 11,694 ; il les reconnaît pour lui appartenir, et déclare qu'ils s'élevaient ensemble à soixante-dix livres sterling.

*D.* Le capitaine du paquebot connaissait-il les projets du prince ?

*R.* Non.

*D.* Qu'a-t-il dit lorsqu'il vous a vus revêtir des uniformes et prendre des armes ?

*R.* Il a parlé au prince : comme je ne sais pas l'anglais, j'ignore ce qui s'est passé entre eux.

A l'instant même nous avons encore représenté au colonel *Voisin* deux lettres commençant, l'une par ces mots : *Mon cher camarade*, et finissant par ceux-ci : à *l'hôtel de ville*, et l'autre commençant par ces mots : *Le prince Napoléon*, et finissant par ceux-ci : *vos ordres*. Il déclare qu'il les a écrites comme les autres à bord du paquebot, et qu'elles étaient destinées à des personnes qui seraient ultérieurement désignées.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Voisin*, le 5 septembre 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.

*D.* Depuis quel temps êtes-vous en rapport avec le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*? à quelle occasion et dans quelles circonstances ont commencé vos relations avec lui?

*R.* Je me suis rendu en Angleterre pour mes affaires particulières et pour voir ce pays; jusqu'alors je n'avais eu aucun rapport direct ou indirect avec le prince *Louis*. Quelques jours après mon arrivée, je suis allé de mon propre mouvement faire une visite au prince *Louis*, qui se trouvait à Londres. Cette visite n'était motivée que par mes sentiments de politesse et d'affection pour l'Empereur. Le prince m'accueillit fort bien, et voulut me faire loger chez lui; je refusai d'abord, mais enfin, vaincu par ses instances, j'acceptai son offre, et, jusqu'au moment de notre départ sur le paquebot *l'Edimbourg-Castle*, je fus son commensal et vécus avec lui dans une assez grande intimité, sans cependant qu'il me parlât jamais de ses projets politiques. Plusieurs fois je voulus partir, mais les prières du prince et l'agrément que je trouvais chez lui me retinrent.

Le commandant *Parquin* arriva quelque temps après moi à Londres, il logea chez le prince. Ce dernier recevait souvent chez lui le colonel *Montauban* et le comte *d'Hunin*; le général *Montholon* venait aussi lui rendre visite, mais rarement.

Je me suis trouvé plusieurs fois avec ces trois personnes.

Avant d'accepter l'hospitalité du prince *Louis*, j'avais logé hôtel de la Sablonnière; je ne me rappelle pas le nom de la rue dans laquelle il est situé.

Je ne me suis occupé à Londres, après avoir terminé quelques



recouvrements, que de mes plaisirs et des curiosités de cette capitale.

*D.* Quel jour vous êtes-vous embarqué à bord de l'*Édimbourg-Castle* ?

*R.* Le 28 juillet dernier, le prince *Louis* me demanda si je voulais accompagner le général *Montholon* en Belgique, en me disant que là nous pourrions lui être utiles; j'acceptai sa proposition. Le 2 août, il me dit de partir le lendemain matin pour Margate avec le général *Montholon*, et que là, dans la soirée du 4, la chaloupe du bateau à vapeur qui devait nous conduire à Ostende viendrait nous prendre. Effectivement, une chaloupe vint nous prendre dans la nuit du 4 au 5 (vers minuit), et nous conduisit à bord de l'*Édimbourg-Castle*, où nous fûmes fort étonnés de voir le prince.

*D.* Quand le prince *Napoléon-Louis Bonaparte* vous fit-il part de ses projets ?

*R.* Quelques instants après mon arrivée à bord, il me remit un plan en me chargeant de le copier et d'écrire diverses lettres pour son exécution. Je m'en occupai dès qu'il fit jour, et ce travail ne m'occupa que cinq ou six heures.

*D.* Il paraît difficile que vous ayez pu rédiger sur le paquebot, et dans la confusion qui y régnait, autant de pièces qui règlent avec prévoyance tant de détails divers; il est donc très-vraisemblable que vous avez été initié aux projets dont l'exécution a eu lieu le 6 août ?

*R.* Je n'ai fait que copier le plan, j'ai seulement rédigé les ordres pour son exécution. J'ai commencé ce travail dès le point du jour du 5 août; notre débarquement à Wimcreux n'a eu lieu que le 6 au matin, et il m'eût été bien facile, avec l'habitude que j'ai de rédiger des ordres, de faire, pendant le temps que nous sommes restés en mer, un travail bien plus considérable. Je crois me rappeler que les ordres que j'ai rédigés le 5 de très-bonne heure, ont reçu par inadvertance la date du 4.

*D.* Les fonctions qui vous étaient attribuées par le prince *Napoléon-Louis Bonaparte* sont de nature à faire croire que vous étiez initié à tous les secrets de son entreprise; veuillez nous faire connaître

quels rapports il pouvait croire avoir établis, soit à Boulogne, soit dans d'autres villes de France.

*R.* Les fonctions d'aide-major général qui m'avaient été attribuées, loin de flatter mon amour-propre, m'ont infiniment contrarié. J'ai dit au prince que je n'étais qu'un colonel de cavalerie et que ce titre me donnerait du ridicule. Je ne l'ai au reste reçu et connu qu'à bord.

Je n'ai eu d'autres connaissances relatives aux projets du prince que celles qui résultaient du plan qu'il m'avait remis; j'ignore entièrement quels rapports il pouvait croire avoir établis, soit à Boulogne, soit dans d'autres villes de France.

## INTERROGATOIRES DE BOUFFET-MONTAUBAN.

DE BOUFFET-MONTAUBAN (Hippolyte-François-Athale-Sébastien), âgé de 46 ans, ancien colonel au service de Colombie, ex-général des volontaires parisiens en 1830 et 1831, né à Verneuil (Eure), domicilié à Richmond-Green, près Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer le gouvernement en France, en proclamant *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Je suis venu en France avec le prince, dans l'intention de changer la forme du gouvernement établi, mais non de le proclamer empereur des Français sans l'assentiment de la nation.

*D.* D'où êtes-vous parti pour venir en France, et quel jour?

*R.* Je suis parti de Richmond, où je demeure, le 4 de ce mois, à huit heures du matin, dans ma voiture, et je me suis rendu à l'hôtel du prince, Carlton-Gardens, n° 1. Nous sommes montés en voiture, le prince, moi et deux autres personnes que je ne crois pas devoir nommer, et nous sommes rendus à Gravesend, où nous avons trouvé un bateau à vapeur que je crois être *la Cité-d'Édimbourg* : nous nous sommes embarqués une heure après pour la France. Nous n'avons abordé nulle part. Nous avons attendu en mer la marée pour opérer notre débarquement ; il était de trois heures et demie à quatre heures quand nous sommes descendus sur la côte, à une lieue environ de Boulogne. Il y avait là un poste de la douane, qui ne nous a nullement inquiétés ; ils nous ont même suivis pendant quelque temps. Ils m'ont demandé à retourner à leur poste ; et, après en avoir demandé l'autorisation au prince, je les ai renvoyés. Nous nous sommes dirigés sur Boulogne ; nous avons tourné la haute ville et nous sommes venus prendre la Grande-Rue, près l'hôtel de la sous-préfecture. En passant

devant le corps de garde, le poste nous a rendu les honneurs militaires, auxquels nous avons répondu, et avons continué notre route vers la caserne. En y arrivant, nous avons trouvé un officier du 42<sup>e</sup> que je ne connais pas, mais qui, depuis, a été arrêté avec moi, lorsque nous tentions de nous rembarquer. Il a fait battre l'appel, ou du moins je crois que c'est lui qui a donné cet ordre. Plusieurs autres officiers étaient aussi présents. La troupe s'est empressée de descendre dans la cour de la caserne. Le prince les a harangués, leur a dit : « Qu'il « était le neveu de l'empereur Napoléon, qu'il venait pour les délivrer « du gouvernement oppresseur qui pèse sur la France. » Tous, sous-officiers et soldats, ont crié : *Vivent l'Empereur et la liberté!* Nous avons répondu par le cri : *Vive le 42<sup>e</sup>!* Le prince leur a promis de s'occuper de leur avenir, qu'il ne serait pas ingrat à leur égard. Un capitaine du 42<sup>e</sup>, de grenadiers, je crois, est survenu; il a parlé à sa troupe, et alors cette même troupe est rentrée immédiatement dans l'obéissance, et après avoir crié : *Vive l'Empereur*, elle a crié : *Vive le Roi!* Nous avons alors quitté la caserne. Nous sommes retournés à la colonne, où le drapeau, m'a-t-on dit, a été planté. Un peu avant d'arriver à la colonne, j'ai demandé à mes amis ce que nous devions faire : tous ont été unanimement d'avis que nous devions chercher à nous rembarquer pour l'Angleterre, afin d'éviter toute collision entre les citoyens, car notre intention n'avait été que de faire un appel aux sentiments et non à la force. Je me suis alors dirigé vers la côte pour y chercher des moyens d'embarquement; c'est alors que j'ai été arrêté par le lieutenant de gendarmerie, accompagné de plusieurs gendarmes. Je n'ai qu'à me louer des égards qu'il a eus pour moi.

*D.* Quelles sont les personnes qui se sont embarquées avec le prince et vous?

*R.* La seule réponse que je pense pouvoir faire à votre question, c'est que j'avais avec moi mon domestique *Bernard*, qui a revêtu l'uniforme militaire, comme toutes les personnes de la maison du prince.

*D.* Quand vous vous êtes embarqués, connaissiez-vous les intentions du prince?

*R.* Non; dimanche dernier, en dînant chez le prince, il me dit qu'il avait l'intention d'opérer un débarquement en France, et me

demanda si je voulais l'accompagner; je lui répondis que j'étais à lui à la vie, à la mort!

*D.* Avez-vous fait ou signé quelques proclamations?

*R.* Non; je n'en ai vu que ce matin, au moment du débarquement.

*D.* Les armes du détachement qui accompagnait le prince étaient-elles chargées?

*R.* Je l'ignore; mais j'ai entendu ce matin le prince donner l'ordre de ne pas faire usage même de la baïonnette.

*D.* Savez-vous si le prince avait des intelligences à Boulogne avant d'exécuter son projet de débarquement en France?

*R.* Non; j'ignorais même que Boulogne eût été choisi pour le lieu du débarquement; je ne l'ai su que ce matin, en rade.

*D.* N'a-t-on pas voulu se livrer, à la caserne, à des actes de violence envers le capitaine qui a parlé à la troupe et l'a fait rentrer dans le devoir?

*R.* Lorsque cet officier s'est présenté à la porte de la caserne, les hommes du détachement du prince ont voulu s'opposer à son entrée. Il a demandé à parler au prince; le prince est venu vers lui, et lui a dit : « Je suis le neveu de l'empereur *Napoléon*; je ne suis pas venu « ici pour faire la guerre civile, mais pour rallier les braves de l'empire « à la cause nationale. » Le capitaine répondit : « Je suis un brave de « l'empire, mais l'Empereur est mort, et maintenant je sers le gouver- « nement de mon pays. » Il a montré une grande énergie et une noble prudence, et s'adressant au prince et à sa suite il leur dit : « Re- « tournez d'où vous venez, c'est ce que vous pouvez faire de mieux, « dans votre propre intérêt. » C'est là le sens au moins de ses paroles, si ce n'en sont pas les expressions.

*D.* Avez-vous quelques pièces relatives au débarquement qui a été opéré ce matin?

*R.* Non; je n'ai absolument rien, car j'ignorais, comme je l'ai déjà dit, que le débarquement dût avoir lieu. Mes malles sont restées à bord du paquebot qui m'a amené.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *de Bouffet-Montauban*, le 11 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi devant M. le procureur du Roi de Boulogne, le 6 de ce mois, et dont je viens de vous donner lecture?

*R.* Oui, j'y persiste; mais je désire qu'on ajoute les changements suivants :

1<sup>o</sup> Qu'il soit consigné que j'ai été proscrit pendant quinze ans sous la restauration, que je ne suis rentré en France que le 3 août 1830, où j'ai été placé comme général de brigade dans des volontaires parisiens qui se formaient alors pour faire la propagande en France et à l'étranger;

2<sup>o</sup> Qu'il soit constaté que c'est par erreur qu'on a dit, dans une de mes réponses, que le prince m'avait annoncé l'intention d'opérer un débarquement en France. La vérité est qu'il ne m'avait pas dit où il allait.

3<sup>o</sup> Je déclare que je n'ai pas été arrêté par la gendarmerie, mais que je me suis rendu.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *de Bouffet-Montauban*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Vous avez débarqué, le 6 de ce mois, à Boulogne avec *Louis Bonaparte*, lequel venait en France, à la tête d'une bande armée, pour renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État?

*R.* J'étais à Richmond, lorsque, la veille de l'embarquement, je reçus une invitation de venir déjeuner chez le prince; c'était le lundi 3. Le prince me demanda si je voulais l'accompagner dans une petite excursion qu'il allait faire. Je lui dis : Mon prince, vous savez que je suis à vous à la vie et à la mort; et je lui demandai ce dont il s'agissait. Il me dit : Vous le saurez plus tard. Le prince me donna l'ordre de revenir le lendemain, et d'amener avec moi mon domestique français; ce que je fis. Nous montâmes dans une calèche avec le prince et deux autres personnes, M. *Bachon* et M. *Faure*. La voiture nous conduisit à Gravesend. Arrivés là, nous nous embarquâmes à bord de *la Cité-d'Édimbourg*, et ayant rencontré le colonel *La-*

*borde* sur le bâtiment, je lui demandai s'il savait où nous allions. Il me dit : Nous allons, je crois, à Ostende ou à Hambourg.

*D.* Dans votre premier interrogatoire vous avez dit : Je suis venu en France avec le prince dans l'intention de changer la forme du gouvernement établi, mais non de le proclamer empereur des Français sans l'assentiment de la nation.

*R.* J'affirme sur l'honneur que je ne savais pas où j'allais. Après cela, quand j'ai vu ce qui se passait, j'ai bien vu qu'il s'agissait de renverser le Gouvernement, c'est positif; mais si le prince ne m'avait dit que la population et l'armée nous attendaient, et que nous arriverions à Paris sans tirer un coup de fusil, je n'aurais pas fait la faute de quitter un établissement que j'ai en Angleterre, et qui est en pleine prospérité, pour venir me faire mettre en prison ici; mais partout où le prince m'aurait dit d'aller, je l'aurais suivi, parce que je lui suis tout dévoué, et parce qu'il ne m'appartenait pas de discuter ses plans.

*D.* Quoi qu'il en puisse être, vous avez assisté *Louis Bonaparte* depuis son débarquement jusqu'au moment où vous avez pris le chemin de Wimereux pendant qu'il se dirigeait vers la colonne, c'est-à-dire pendant tout le temps où vous pouviez croire qu'il y avait quelque chose à tenter.

*R.* Du moment où l'affaire a été manquée à la caserne, je n'ai plus eu aucune espérance. Nous avons supplié le prince de se rembarquer en sortant de la caserne; il a voulu aller à la colonne, pour mourir en France, a-t-il dit, au pied de la colonne.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous en Angleterre?

*R.* Depuis trois ans et demi.

*D.* Depuis combien de temps connaissiez-vous *Louis Bonaparte*?

*R.* Je l'ai connu depuis son arrivée de Suisse en Angleterre; je l'ai connu antérieurement; j'allais très-souvent chez lui comme Français et comme ancien officier de l'empire. Je lui avais souvent entendu dire qu'il serait rappelé en France, mais il ne m'avait jamais dit qu'il voulût y rentrer à main armée.

4<sup>e</sup> interrogatoire subi par *de Bouffet-Montauban*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, Juge d'instruction, délégué.

*D.* Dans votre précédent interrogatoire vous avez déclaré à M. le Président de la Cour que vous ne connaissiez pas les projets du prince *Louis* et que vous ne les aviez appris que quelque temps avant le débarquement. Cependant voici un extrait des instructions rédigées par l'un de vos co-inculpés, et qui est relatif aux devoirs que vous auriez à remplir aussitôt le débarquement opéré. On y lit : « Le colonel « *Montauban* s'emparera du poste des douaniers et les rassemblera sur « l'esplanade ; il s'occupera de surveiller en outre la réunion de trente « chariots attelés de quatre chevaux, et prendra de préférence les « voitures des mareyeurs qui peuvent contenir trente personnes : ces « voitures stationneront aux Tintilleries. » Je vous fais observer que cette partie des instructions donnerait à penser que vous étiez averti des projets du prince *Louis Bonaparte*, et que vous deviez concourir à leur exécution.

*R.* Je répète, comme je l'ai déjà dit, que je n'avais nullement connaissance des intentions du prince ni de l'organisation dans laquelle il me plaçait.

*D.* Cependant on ne comprend guère comment il commençait son entreprise sans que ses adhérents, qui devaient l'aider dans ce moment ne fussent pas en mesure de concourir conjointement avec lui à ses projets.

*R.* On a pu prendre telle décision que l'on a voulu à mon égard sans que j'en fusse informé.



## INTERROGATOIRES DE LABORDE.

LABORDE (Étienne), âgé de 58 ans, lieutenant-colonel en retraite, né à Carcassonne (Aude), demeurant à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté un soulèvement à Boulogne, pour changer la forme du gouvernement en France, et proclamer *Louis Napoléon* empereur des Français?

*R.* Je suis officier de l'île d'Elbe. J'ai toujours porté le plus grand dévouement à la famille de l'Empereur. Je suis allé à Londres il y a environ un mois et demi pour la première fois, je suis revenu, et il y a environ dix jours que j'y suis retourné. Cette fois le prince m'a dit qu'il était certain de trouver beaucoup de sympathie en France, qu'il croyait même y être rappelé par le vœu de la nation. Il m'a demandé si je consentirais à l'accompagner; et je lui ai répondu qu'il pouvait compter sur tout mon dévouement. Les intentions du prince n'étaient pas d'exciter une collision entre les citoyens, la troupe et les hommes qui l'accompagnaient; il voulait faire appel aux sentiments du pays, et non à la force. Sa conviction bien sincère était qu'il n'avait qu'à se présenter.

*D.* D'où et quel jour êtes-vous parti de l'Angleterre pour venir en France?

*R.* Le 4 de ce mois, des environs de Londres. Comme je ne sais pas l'anglais, je ne puis désigner le lieu de notre embarquement. J'ignorais complètement les vues du prince; je le suivais par pur dévouement; je ne savais où le débarquement devait s'effectuer; j'ai cru même, pour un moment, que nous nous dirigeons vers Ostende.

*D.* A quelle heure et dans quel lieu êtes-vous débarqué sur les côtes de France?

*R.* Ce matin , à quatre heures , à une lieue de Boulogne. Il se trouvait , au lieu du débarquement , un poste de préposés de douane , qui nous ont suivis pendant quelque temps , mais que le prince a ensuite renvoyés après leur avoir donné de l'argent. Je ne crois pas qu'il ait usé de contrainte envers eux. Nous nous sommes immédiatement dirigés sur Boulogne , et nous avons été droit à la caserne. L'appel , à ce que je crois , a été battu ; toute la troupe est descendue dans la cour de la caserne. Le prince leur a parlé , et tous ont crié : *Vive l'Empereur !* Il y avait une telle adhésion que j'ai pensé que la troupe connaissait les projets du prince , et je crois qu'elle nous eût suivis sans l'arrivée du capitaine de grenadiers. Cet officier a parlé à ses soldats avec énergie ; ils ont écouté sa voix. J'ai dit alors au prince , puisqu'il y avait opposition , que nous devions nous retirer et éviter toute collision ; c'est ce qui a eu lieu immédiatement. Une population immense nous suivait , et nous nous sommes dirigés vers la colonne , où le prince a voulu déposer le drapeau que portait l'un des hommes du détachement. Un coup de pistolet a été tiré à la caserne , mais je ne sais par qui , et je suis persuadé que ç'a été sans intention. Nous nous sommes dirigés vers la plage pour nous rembarquer ; avant même d'y arriver , je me suis arrêté et j'ai été fait prisonnier par un bourgeois qui était à cheval. Je n'ai point fait résistance , et nos intentions étaient de n'en faire aucune. Tout mon regret est que le prince n'ait pas pu trouver d'embarcation.

*D.* N'a-t-on pas usé de violence à la caserne envers le capitaine de grenadiers qui est venu faire rentrer la troupe dans le devoir?

*R.* Non , et je m'y serais même opposé. Quelques soldats , soit du détachement du prince , soit de la troupe , ont bien dit , « Puisqu'il ne veut pas être des nôtres , il faut le mettre en prison , » mais nous nous sommes opposés , et il n'a même pas été touché.

*D.* Savez-vous si les armes du détachement qui accompagnait le prince étaient chargées ?

*R.* Je l'ignore ; à bord j'ai été constamment malade ; mais l'eussent-elles été , que l'intention du prince était qu'on n'en fit pas usage. Sa

conviction était qu'il devait être accueilli partout avec enthousiasme, et la preuve qu'il ne comptait sur aucune résistance, c'est que ses voitures et ses chevaux sont à bord du paquebot.

*D.* Avez-vous fait ou distribué quelques proclamations ?

*R.* Non, je les ai lues à bord étant couché, mais je n'ai jamais été initié aux projets du prince; je l'ai suivi par pur dévouement.

*D.* Avez-vous été quelquefois repris de justice ?

*R.* Jamais. En 1815, j'ai été proscrit comme officier de l'île d'Elbe, et obligé de quitter la France.

*D.* Avez-vous quelques papiers en votre possession qui soient relatifs à la tentative de soulèvement qui a été faite ?

*R.* Non.

Visite faite de la personne et du portefeuille du sieur *Laborde*, nous n'avons trouvé à saisir que son passe-port, que nous avons conservé pour être joint aux pièces.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Laborde*, le 11 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi, le 6 de ce mois, devant M. le procureur du Roi à Boulogne, dont je viens de vous donner lecture. N'avez-vous rien à y ajouter ?

*R.* J'y persiste; je n'ai rien à y ajouter, seulement je désire corriger une erreur qui porte sur l'époque de mon premier voyage à Londres. J'y suis allé, non pas il y a un mois et demi, mais bien il y a deux mois et demi, et ce pour affaire de famille, et c'est seulement alors que j'ai fait la connaissance du prince et que j'ai conçu pour lui un vif attachement, parce qu'il est le neveu de l'Empereur.

Je fais remarquer aussi que quand j'ai dit que le prince avait renvoyé les préposés de douane, après leur avoir donné de l'argent, j'ai été trop affirmatif, la vérité est que je ne sais rien de positif à cet égard.

Je dois ajouter que je partageais entièrement les résolutions du prince d'éviter toute collision, et, si un seul coup de fusil avait été

tiré, je me serais retiré : mon intention n'avait jamais été de porter les armes contre ma patrie.

Lecture faite à l'inculpé de l'interrogatoire ci-dessus, il a déclaré qu'il contient vérité, qu'il y persiste et a signé avec nous et le greffier.

*Signé* CHARLES LABORDE, PETIT, LENGLIN.

Et au moment où nous nous retirions l'inculpé a manifesté le désir de rectifier encore une erreur qui s'est glissée dans son premier interrogatoire et qui consiste en ce qu'on lui fait dire qu'il a entendu le coup de pistolet tiré dans la cour de la caserne, tandis qu'il n'en est rien, étant occupé en ce moment à faire arranger le bout du fourreau de son épée par un grenadier du 42<sup>e</sup>.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Laborde*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Vous faisiez partie du rassemblement armé avec lequel *Louis Bonaparte* est venu en France, dans l'intention évidente de renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État?

*R.* Telle n'était pas mon intention à moi. J'ai accompagné l'Empereur à l'île d'Elbe en 1814, mes fonctions d'adjudant-major me mettaient souvent en relation avec lui, et, comme il était plein de bontés pour moi, j'ai voué à sa mémoire et à sa famille un culte qui ne finira qu'avec ma vie. Il y a environ trois mois, mes affaires de famille m'appelèrent en Angleterre; je ne connaissais pas le prince, mais je savais qu'il habitait Londres, je me présentai à son hôtel, et je lui fis remettre par son chasseur une carte de visite. Je passai dans un salon d'attente, le prince ne se fit pas attendre; il vint à moi et me dit : « Colonel Laborde, je vous connaissais de réputation, comme l'un des officiers qui ont accompagné mon oncle à l'île d'Elbe. A ce titre, embrassez-moi, vous êtes mon ami. » Il m'engagea à revenir le voir et à déjeuner chez lui. Environ un mois après, je fus prendre congé du prince, il m'engagea à revenir à Londres, si mes affaires m'y appelaient, et à apporter mon uniforme, pour aller avec lui aux fêtes, si je me trouvais à Londres dans la belle saison. J'étais à Paris depuis environ un mois et demi, lorsqu'on me dit que la dame que je cherchais habitait les environs de Londres. Je partis pour l'Angleterre, emportant mon

habit d'uniforme, dont les boutons portaient le numéro du 41<sup>e</sup> régiment d'où je sors. Je revis le prince, de qui je fus fort bien reçu : à cette époque je fus fort souffrant. Le samedi 1<sup>er</sup> août, j'allai déjeuner chez le prince ; il me dit que je ferais bien pour ma santé d'aller faire un petit voyage en Belgique avec M. de Montholon et le colonel *Voisin* ; j'acceptai, et le surlendemain, en effet, je m'embarquai avec ces deux messieurs, croyant aller à Ostende ; j'avais laissé dans la maison où je demeurais la malle qui contenait mon uniforme. Je n'avais avec moi qu'un petit sac de nuit. Le bateau qui, je croyais, devait nous conduire à Ostende, nous conduisit à Margate, où nous restâmes vingt-quatre heures. Inquiet de voir que nous n'allions pas à Ostende, je demandai à M. de Montholon la cause de ce changement ; il me dit qu'il n'en savait pas plus que moi. Le lendemain, à deux heures du matin, un bateau vint nous chercher pour nous conduire au paquebot où était le prince. J'étais fort souffrant, et je restai couché sur le pont, enveloppé dans une couverture, pendant presque toute la traversée. M. d'*Huin*, qui s'est noyé à Boulogne, était près de moi. A quatre heures de l'après-midi, environ, nous entendîmes du bruit, et nous sûmes qu'on lisait des proclamations que je n'ai pas vues. A minuit environ, un domestique m'apporta mon habit d'uniforme, que je fus fort étonné de voir, le croyant toujours à mon hôtel ; on en avait changé les boutons pour y substituer des boutons portant le numéro 40. J'en fis l'observation, on me répondit que cela ne faisait rien ; et j'endossai mon habit avec lequel j'ai débarqué. Vous savez le reste. Je n'ai exercé aucun commandement ; je n'ai eu d'autre intention que d'arrêter l'effusion du sang et de prévenir une collision. J'ai toujours combattu pour mon pays, et jamais je n'aurais consenti à me battre contre des Français. Je ne savais rien des intentions du prince, si ce n'est que, quelques jours avant le départ, il m'avait parlé des nombreuses sympathies qu'il avait en France ; je lui avais dit, avec ma vieille expérience, qu'il pouvait se tromper, qu'il fallait qu'il prît garde de tomber dans quelque piège ; qu'on m'avait dit à Paris qu'on savait tout ce qu'il faisait, et qu'il pourrait bien être arrêté. Depuis, il ne me parla plus de rien. Je n'étais pas près de lui, au moment où un coup de pistolet a été tiré ; j'étais resté en arrière pour faire raccommoder le fourreau de mon épée ; lorsque je suis arrivé près du prince, il était encore aux prises avec le capitaine, qui avait ramené la troupe de son côté. Je pris le prince par

le bras, et je contribuai à l'emmener pour éviter toute collision. J'ai accompagné le prince jusqu'au terrain entre la colonne et la grève; là, ne pouvant plus marcher, j'ai été arrêté. Je dis au prince : « Adieu prince; tâchez d'embarquer et de gagner le bateau. »

*D.* Est-ce que vous aviez donné des ordres à Londres pour qu'on remît votre malle à quelqu'un?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Qui vous avait procuré le logement que vous occupiez?

*R.* Je demeurais dans une maison particulière que le prince m'avait procurée.

## INTERROGATOIRES DE LE DUFF DE MÉSONAN.

LE DUFF DE MÉSONAN (Séverin - Louis), âgé de 57 ans, chef d'escadron d'état-major en retraite, né à Quimper (Finistère), demeurant habituellement à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction, au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le principe du gouvernement établi par la Charte de 1830, en accompagnant et assistant le prince *Napoléon-Louis Bonaparte* dans la tentative dont il s'est rendu coupable à Boulogne, dans la matinée de ce jour.

*R.* Les faits sont patents; je ne veux et ne dois entrer dans aucun détail.

2<sup>e</sup> interrogatoire, subi à Paris par *Le Duff de Mésonan*, le 20 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Vous avez débarqué le 6 de ce mois à Boulogne, en compagnie de *Louis Bonaparte*, qui venait à main armée pour renverser le gouvernement établi en France par la constitution de l'État?

*R.* C'est évident, je ne nie pas la lumière, les actes sont là, j'étais chef d'état-major du prince.

*D.* Aviez-vous bien compris tous les résultats de votre entreprise?

*R.* Sans doute, on ne s'engage pas dans une affaire de cette gravité, sans en avoir calculé d'avance toutes les conséquences, autrement on ne serait qu'un étourdi.

*D.* Ainsi, c'est avec votre connaissance et de votre aveu que votre nom se trouve au bas de la proclamation que je vous représente?

*R.* Je désire ne pas répondre à cette question, car je ne voudrais rien dire qui pût me disculper au détriment de quelques autres personnes. Je n'étais pas présent quand cette proclamation a été faite, mais il entra dans l'ordre des fonctions que j'exerçais auprès du prince d'y apposer ma signature.

*D.* Vous étiez-vous concerté à cet effet avec quelques-unes des personnes dont les noms figurent avec le vôtre sur cette pièce?

*R.* Non, Monsieur, je ne connaissais pas même de vue le général *Montholon*, je ne le connaissais que de réputation.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous en relation avec *Louis Bonaparte*?

*R.* Depuis deux ans et demi environ. A cette époque je fus mis en retraite. Froissé dans mes intérêts, j'écrivis au ministre de la guerre, qui m'avait mis à la retraite d'office, des lettres un peu sévères, qui furent insérées dans le *Courrier Français* et dans d'autres journaux. Le prince m'écrivit à ce sujet d'Arenenberg, au mois de février 1838, autant que je puis croire, pour me complimenter. Je ne le connaissais pas avant ce temps-là, et je ne l'avais jamais vu. Je ne l'ai vu que plus tard, lorsqu'il était en Angleterre, il y a environ un an ou quinze mois.

*D.* N'avez-vous pas fait plusieurs tournées dans le nord de la France, dans l'intérêt de *Louis Bonaparte*?

*R.* J'ai fait quelques courses dans le nord de la France, je suis allé en Belgique, j'ai vu quelques amis, mais tout cela n'était pas dans l'intérêt du prince.

*D.* N'avez-vous pas fait à quelques officiers généraux des ouvertures de la part de *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'avez-vous pas montré à un général une lettre de *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur, j'ai causé longuement politique avec un général, il m'a ouvert son cœur, qui était froissé par quelques promotions qui avaient eu lieu; il s'est même exprimé, à ce sujet, avec beaucoup de chaleur. Je ne lui ai pas caché que j'allais en Angleterre, que j'y verrais le prince, mais je ne lui ai fait aucune ouverture de la part du prince.



D. Quel est ce général?

R. C'est le général *Magnan*.

D. N'avez-vous pas eu des relations avec d'autres officiers?

R. Je connais un très-grand nombre d'officiers, que j'ai vus dans mes inspections, et avec lesquels j'étais constamment dans les meilleures relations, mais je n'ai jamais fait de propositions directes à des officiers dans l'intérêt du prince.

D. N'en avez-vous pas fait indirectement?

R. J'ai voulu dire que je n'avais jamais fait de propositions d'une nature quelconque. J'ai vu des officiers mécontents, je les ai laissés dire, voilà tout.

D. Vous avez parlé d'un voyage que vous avez fait en Belgique; quel était le but de ce voyage? ne se liait-il pas aux intrigues de *Louis Bonaparte*?

R. Mon voyage avait pour but de rendre visite à d'anciens camarades qui avaient été prisonniers avec moi en Angleterre, et que je n'avais pas revus depuis plusieurs années. Je les ai vus, j'ai passé quelques jours avec eux, et je me suis embarqué à Ostende pour Londres, où j'ai été faire visite au prince.

D. Vous avez accompagné *Louis Bonaparte* dans tout le cours de son expédition?

R. Oui, Monsieur, mais je n'étais pas à Londres au moment du départ. Depuis trois semaines on m'avait fait demeurer dans un château à quelques milles de Londres, peut-être par suite de quelques intrigues, de quelque jalousie; on m'a donné rendez-vous à Gravesend; j'y suis allé, et là je me suis embarqué; j'ai ensuite accompagné le prince partout, c'était ma position; je me suis jeté à la mer avec lui, et j'ai été arrêté en même temps que lui.

D. Il résulte, de vos réponses, que vous avez accompagné *Louis Bonaparte* et que vous avez participé à tous ses actes, et cela parce que, il y a deux ans et demi, vous avez été mis en retraite, à une époque où le ministre avait légalement le droit, d'après votre âge, de prendre cette décision à votre égard?

R. Je n'ai pas dit que je me fusse décidé pour ce motif, j'ai seulement expliqué quelle avait été ma position il y a deux ans, et comment avaient commencé mes relations avec le prince *Louis*; mais, dans tout cela, j'ai agi par désintéressement et par patriotisme. L'entreprise du prince n'eût pas été aussi insensée si on avait attendu que les circonstances devinssent plus favorables à sa cause.

Nous avons représenté au prévenu un paquet coté 28, et, après avoir constaté que le cachet est intact, nous l'avons ouvert en présence du sieur *de Mésonan*. Nous avons trouvé une liste de noms en sept feuilles; les premières portent en tête le mot *Paris*, et les dernières le mot *Province*. Le prévenu déclare que cette liste, à lui remise par le prince dans le bateau, et dont il a lu à peine quelques noms, contenait les noms de personnes auxquelles le prince lui avait donné l'ordre d'envoyer des proclamations.

Nous avons trouvé dans le portefeuille du prévenu, coté 5, ouvert par nous en sa présence, une feuille de papier, écrite tout entière en chiffres, et paraissant contenir la clef d'un chiffre secret. Le prévenu déclare qu'il ne sait ce que signifient ces chiffres.

Dans une autre enveloppe cotée 1, nous avons trouvé un certain nombre de morceaux de papier déchirés, paraissant contenir des fragments de lettres, sur l'un desquels nous avons lu ces mots : *Nous venons de . . . . nous emparer de Boulogne*. Le prévenu déclare que ces fragments appartiennent à une lettre écrite par lui à sa sœur.

Sur un autre fragment on lit : *Mon bon et brave général . . . .* Le prévenu déclare que ces fragments proviennent d'une lettre adressée par lui à un général dont il refuse de dire le nom, et auquel il n'écrivait que pour le prier de remettre à sa sœur la lettre qui y était incluse, ajoutant que cette lettre est insignifiante, qu'elle rend compte de choses qui devaient se faire, qui ne se sont pas faites, et sur lesquelles d'autres comptaient plus que lui. Le prévenu déclare, en outre, que le général dont il s'agit ignorait qu'il dût lui écrire.

Nous avons mis ces fragments de lettres sous un scellé que le prévenu a signé avec nous *ne varietur*.

Nous avons également représenté au prévenu un papier manuscrit, portant en tête ces mots : *Ordre du jour; au quartier général de . . . le . . . Soldats . . .* Le prévenu déclare que cette pièce est de son écriture, il ajoute que c'est un brouillon.

Nous avons signé avec le prévenu et le greffier, *ne varietur*, cette proclamation.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Le Duff de Mésonan*, le 22 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Je trouve dans une pièce écrite de la main du colonel *Voisin*, et saisie dans ses papiers, qui contient le plan de campagne de *Louis Bonaparte*, la mention suivante qui vous concerne : « le commandant *Mésonan*, chef d'état-major, enverra des courriers à Calais, à Dunkerque, Montreuil, Hesdin, munis d'ordres et de proclamations ». Ceci suppose bien, comme je vous l'ai dit, que vous vous étiez mis en relation avec un certain nombre de garnisons ?

*R.* Ceci a été fait pendant que j'étais à la campagne ; mais j'avais accepté les fonctions qui m'étaient attribuées, et je les aurais remplies, puisque je les avais acceptées. Je n'avais d'ailleurs aucune relation particulière avec les villes que vous venez de me nommer, mais il entraînait naturellement dans l'ordre de mes fonctions de transmettre les ordres du prince.

4<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Le Duff de Mésonan*, le 28 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France, et confrontation de cet inculpé avec le général *Magnan*.

*D.* Connaissez-vous la personne ici présente ?

*R.* C'est M. le général *Magnan*.

Sur notre interpellation, le témoin déclare qu'il reconnaît le prévenu ; c'est dit-il, M. le commandant *Mésonan*.

Au prévenu :

*D.* Vous allez entendre la lecture de la déclaration qui vient d'être faite par M. le général *Magnan*, en ce qui vous concerne personnellement (1).

(1) Voir cette pièce au volume des dépositions de témoins, pages 234 et suiv.

Cette lecture faite, nous demandons au prévenu : Qu'avez-vous à dire ?

*R.* Ceci n'est pas tout à fait exact. Je ne veux rien ôter au général du mérite qu'il a ou qu'il se donne ; j'ai bien fait au général quelques confidences, je lui ai parlé de mes projets de voyage, le général m'a donné des conseils, il a montré de très-bons sentiments, cela est vrai, je ne veux rien dire contre, mais il n'est pas exact de dire qu'il m'ait jeté à la porte. On me représente comme ayant voulu m'introduire chez le général malgré lui, comme ayant forcé des consignes, tout cela n'est pas.

En supposant que j'eusse dit quelque chose au général, je me serais acquitté d'une commission, je n'ai cherché à exercer sur lui aucune influence, je le laissais l'arbitre de ce qu'il voulait faire ou ne pas faire.

*D.* Vous ne vous êtes pas expliqué d'une manière suffisamment catégorique sur le fait le plus important qui résulte de la déposition du général ; sur cette lettre que vous lui auriez remise et qui contenait l'offre d'une somme d'argent considérable, et qui disait de plus qu'il était noté pour être un jour Maréchal de France ?

*R.* Ce n'était pas à moi à faire de semblables propositions au général, je n'avais pas qualité pour cela.

*D.* Vous ne répondez pas à ma question, avez-vous remis ou non une lettre au témoin ?

*R.* Il est bien possible que j'aie fait lire une lettre au général, mais elle ne contenait rien de semblable à ce que vous venez de dire.

Au témoin :

*D.* Persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite et dont il vient d'être donné lecture au prévenu ?

*R.* Je persiste à dire que le commandant *Mésonan* m'a remis une lettre portant pour suscription : A M. le commandant *Mésonan*, et contenant les phrases que j'ai citées dans ma déposition. J'ajouterai que le mot mis à la porte m'est échappé en dictant ma déclaration ; ce mot est un peu dur, je me suis servi d'une expression plus polie ;

si ce mot a blessé le commandant, j'en suis fâché; mais il est homme d'honneur, il doit se souvenir que, chez moi, je lui ai pris les mains, le suppliant avec les plus vives instances de renoncer à ses projets.

Le prévenu dit : Oui, cela est vrai.

Au prévenu :

*D.* Vous avez entendu que le général maintient sa déclaration relativement à la lettre que vous lui auriez remise, et qui contenait les propositions dont je vous ai parlé.

*R.* Je ne me rappelle pas cela.

*D.* Je vous fais remarquer qu'il est impossible que vous ne vous rappeliez pas un fait de cette nature; votre réponse équivaut à un aveu.

*R.* Demandez au prince si j'ai jamais eu une lettre semblable. Il ne m'appartenait pas de faire de telles propositions; j'aurais tout au plus été un intermédiaire dans cette affaire, en admettant que j'aie fait quelque chose.

*D.* Vous venez de dire que vous ne vous rappeliez pas le fait sur lequel je vous ai interpellé. Je vous ai fait remarquer que ce manque de mémoire était tout à fait invraisemblable. Avant cela, vous avez dit que vous aviez peut-être montré quelques lettres au témoin : de quelles lettres entendiez-vous parler?

*R.* Je n'en sais rien; quelque lettre peut-être relative à ce qui me concernait, parce que je suis assez communicatif pour mes affaires.

*D.* Remarquez que vous êtes d'accord avec le général sur les confidences que vous lui auriez faites de vos projets, sur les sages conseils qu'il vous aurait donnés, et à côté de cela vous voudriez faire croire que le général aurait inventé le fait de la remise de cette lettre dont je vous parle?

*R.* J'ai dit au général que le prince avait des accointances avec des personnes haut placées dans le Gouvernement, qui devaient l'avertir du moment où il faudrait qu'il vînt en France. Le général a blâmé cela, disant que, quand on servait un gouvernement, il fallait le faire avec honneur. Après cela, il est possible que j'aie montré au

général des lettres du prince : j'en avais, j'étais en correspondance avec lui, cela est certain ; mais je ne me souviens pas du fait. Je rends justice au général ; mais je suis fâché qu'il me charge et qu'il veuille m'accabler.

Nous faisons retirer le témoin, et nous interpellons le prévenu ainsi qu'il suit :

*D.* Comment voulez-vous que j'ajoute foi à ce que vous dites, quand je rapproche votre déclaration de ce que vous avez dit, dans un précédent interrogatoire, de la disposition d'esprit dans laquelle vous aviez trouvé le général, du mécontentement que vous prétendez qu'il aurait éprouvé de certaines promotions qui avaient été faites, de l'amertume avec laquelle il s'en serait exprimé devant vous et avec vous ?

*R.* Il est bien vrai que le général m'a parlé avec amertume de quelques promotions qui avaient pu le blesser, mais je n'ai pas voulu dire qu'il ait partagé mes vues ; je suis bien loin de dire cela.

*D.* Je lis textuellement le passage de votre interrogatoire dont je vous parle :

« *D.* N'avez-vous pas montré à un général une lettre de *Louis Bonaparte* ? *R.* Non, Monsieur. J'ai causé longuement politique avec un général ; il m'a ouvert son cœur, qui était froissé par quelques promotions qui avaient eu lieu ; il s'est même exprimé avec beaucoup de chaleur. Je ne lui ai pas caché que j'allais en Angleterre, et que j'y verrais le prince ; mais je ne lui ai fait aucune ouverture de la part du prince. »

*R.* C'est bien ce que j'ai dit.

Et a signé après lecture faite, avec le commissaire de la Cour et le greffier, en faisant observer qu'on donne beaucoup de gravité, en les rapprochant, à des faits qui n'ont pas eu lieu en même temps. Ainsi ce n'est, dit-il, que quinze jours après une première conversation avec le général sur ma position personnelle, que je lui ai parlé de mes relations avec le prince et de mes projets.

*Signé* MÉSONAN, PASQUIER, PERSIL et LÉON DE LA CHAUVINIÈRE.

Nous faisons rentrer le témoin, et, en sa présence, nous interrogeons le prévenu ainsi qu'il suit :

*D.* Vous êtes convenu que vous aviez pu montrer au général une lettre du prince ; à qui espérez-vous faire croire que le général, au caractère duquel vous rendez hommage, ait imaginé un fait de cette gravité, et jusques aux phrases mêmes qu'elle contenait ?

*R.* J'ai pu faire voir au général plusieurs lettres du prince ; mais ces lettres ne contenaient rien de pareil aux offres dont vous me parlez.

Le témoin dit : « Le commandant fait erreur ; il ne m'a pas fait voir plusieurs lettres du prince comme il le dit, mais une seule lettre : cette lettre est celle dont j'ai parlé, et qui contenait les phrases que j'ai citées. Loin de vouloir accabler le commandant, j'ai manqué à mon devoir, je me suis compromis pour lui, en ne le faisant pas arrêter de suite ; mais il m'avait promis de ne jamais revenir à Lille. S'il avait tenu sa promesse, j'aurais tenu la mienne, et je n'aurais jamais parlé de cette lettre ; c'est son retour à Lille qui a tout perdu. »

Au prévenu :

*D.* Vous venez d'entendre le témoin. Persistez-vous toujours à expliquer, comme vous l'avez fait, la présentation de cette lettre ?

*R.* Si le prince a fait des propositions au général, il est possible que j'aie fait voir au général la lettre dans laquelle elles étaient contenues ; mais je ne me le rappelle pas. D'ailleurs, dans tout cela, je n'aurais été que le truchement du prince.

Le témoin retiré, nous interrogeons le prévenu ainsi qu'il suit :

*D.* Vous devez vous rappeler que, dans un précédent interrogatoire, je vous ai représenté des fragments de deux lettres adressées l'une à votre sœur, l'autre à un général dont vous avez refusé de dire le nom. Vous aviez dit que la lettre au général n'était qu'une lettre d'envoi pour le prier de faire passer à votre sœur celle qui y était incluse. Les fragments de cette lettre ont été rapprochés ; je vais vous en donner lecture. Vous verrez qu'elle était fort significative, et que

vous parliez en termes fort expressifs de votre tentative sur Boulogne.

*R.* Je croyais que cette lettre était tout à fait insignifiante. Je ferai d'ailleurs remarquer qu'elle n'aurait été connue de celui à qui elle était adressée qu'après que les nouvelles de Boulogne auraient déjà été publiées dans les journaux.



## INTERROGATOIRES DE FIALIN DE PERSIGNY.

FIALIN DE PERSIGNY ( Jean-Gilbert-Victor ), âgé de 30 ans ,  
né à Saint-Germain-l'Éspinasse, attaché au prince Napoléon,  
demeurant à Londres, Carlston-Garden.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi  
près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement en France, en proclamant *Louis Napoléon* empereur des Français.

*R.* Nous avions l'intention de changer le gouvernement des Bourbons et d'y substituer la dynastie impériale. C'était du moins mon intention personnelle.

*D.* Où et à quelle heure êtes-vous débarqué sur la côte de France ?

*R.* Ce matin, de quatre à cinq heures, à une lieue environ de Boulogne. J'étais parti de Londres, mardi dernier, à onze heures du matin, à bord d'un paquebot à vapeur dont j'ignore le nom. Le prince n'est venu à bord qu'à environ trente milles de Londres. Je refuse de donner d'autres détails.

*D.* Au lieu du débarquement, n'y avait-il pas un poste de préposés de douanes, et ne les a-t-on pas forcés de suivre le Prince ?

*R.* Je refuse de répondre à cette question, comme ne me concernant pas personnellement.

*D.* A la caserne, n'a-t-on pas tenté de soulever la troupe et de la déterminer à suivre le prince ?

*R.* J'ai fait tous mes efforts pour obtenir ce résultat.

*D.* Ne s'est-on pas livré à des actes de violence envers le capitaine de grenadiers qui a maintenu la troupe dans ses devoirs ?

*R.* Je refuse de répondre, la question ne me concernant pas personnellement.

*D.* Le prince n'a-t-il pas tiré un coup de pistolet et blessé un homme de la troupe ?

*R.* J'ai entendu un coup de pistolet, j'ignore par qui il a été tiré ou si quelqu'un a été blessé.

*D.* Avez-vous fait ou distribué quelques proclamations ?

*R.* J'ai distribué autant de proclamations qu'il m'a été possible ; j'en connaissais l'objet.

*D.* Les armes du détachement étaient-elles chargées ?

*R.* Je refuse de répondre à cette question, qui ne me concerne pas personnellement.

*D.* La tentative envers la troupe ayant échoué, n'avez-vous pas cherché à vous rembarquer ?

*R.* En quittant la caserne nous avons tenté de nous emparer de la haute ville par deux portes différentes, mais elles étaient fermées ; nous n'avons pu les briser, et nous avons dû renoncer à ce projet. Après cette dernière tentative, je ne saurais dire les mesures que le prince a pu avoir l'intention de prendre, parce que la plupart de ses amis, uniquement préoccupés du désir de sauver sa vie, l'ont entraîné de force vers la mer, pour tâcher de le faire embarquer.

*D.* Où avez-vous été arrêté ?

*R.* Je m'étais jeté à la nage pour rejoindre le bateau à vapeur, poursuivi que j'étais par un corps de troupe qui tirait sur nous ; un bateau monté par des gardes nationaux vint me saisir au moment où j'étais presque sans force.

*D.* Avez-vous en votre possession quelques pièces relatives à la tentative de soulèvement qui a eu lieu ce matin ?

*R.* Aucune.

*D.* Savez-vous si le prince avait des intelligences à Boulogne avant d'effectuer son débarquement en France ?

*R.* Je ne puis pas répondre à cette question.

*D.* Connaissez-vous les intentions du prince avant votre embarquement ?

*R.* Oui, et je savais où le débarquement devait avoir lieu.

*D.* Avez-vous été poursuivi ou condamné pour faits politiques ?

*R.* J'ai été poursuivi pour l'affaire de Strasbourg.

*D.* Quelles étaient les personnes qui composaient la suite du prince ?

*R.* Je ne puis répondre à cette question.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Fialin de Persigny*, le 11 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi devant M. le procureur du Roi, le 6 de ce mois, dont je viens de vous donner lecture ?

*R.* Je persiste dans ce que j'ai dit, mais je désire faire une déclaration, que je vous prie de consigner.

Lorsque le prince s'est rendu à la caserne j'ai posé six factionnaires à la porte, et je leur ai donné l'ordre de ne laisser entrer ni sortir personne, Cet ordre a été exécuté pendant quelque temps, mais, au moment où les troupes proclamaient le prince et reconnaissaient le drapeau, un officier du 42<sup>e</sup>, qui m'a paru animé d'intentions hostiles, est entré de vive force au quartier : j'étais alors habillé en sous-officier d'infanterie et j'avais un fusil à la main ; je me suis élancé sur lui et, au moment où j'allais le tuer, M. le lieutenant *Aladenize* s'est élancé sur moi et a détourné le coup que j'allais porter. Telle a été l'énergie de son action que ma baïonnette a été pliée en deux. Un moment plus tard, le capitaine de grenadiers du 42<sup>e</sup> est arrivé et un nouveau conflit est survenu : dans ce conflit, déterminé par les mêmes considérations, j'aurais infailliblement tué le capitaine, si M. *Aladenize* ne s'était de nouveau jeté entre le capitaine et moi, et ne m'avait arrêté de la manière la plus énergique ; il me déclara alors, avec toute la chaleur de son âme, que si je touchais au capitaine il se tournerait sur-le-champ contre nous. La conduite de M. *Aladenize* a été si noble et si généreuse, qu'elle m'a pénétré pour lui de la plus vive estime, et c'est pour

en donner un témoignage que j'ai jugé à propos de faire cette déclaration.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Fialin de Persigny*, le 20 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Vous êtes débarqué à Boulogne le 6 août, avec *Louis Bonaparte*, lequel venait dans l'intention de renverser, à main armée, le Gouvernement établi par la constitution du pays?

*R.* Je reconnais m'être trouvé avec le prince.

*D.* Quelle était votre intention en vous associant ainsi à son entreprise?

*R.* Mon intention était de renverser le Gouvernement, et de mettre la nation en situation de prononcer sur son gouvernement.

*D.* Dans l'interrogatoire que vous avez subi à Boulogne, vous avez dit que votre intention était de renverser la dynastie régnante et de lui substituer la dynastie impériale?

*R.* C'était mon opinion personnelle.

*D.* En quittant Londres, vous étiez l'un des mieux informés des projets du prince?

*R.* Je savais ce qu'il devait faire; mais j'ignore si j'étais mieux ou moins bien informé que d'autres.

*D.* A quelle époque aviez-vous eu connaissance des projets du prince?

*R.* Je ne puis répondre à cette question.

*D.* Je lis dans un ordre du jour que vous deviez être commandant des guides à cheval en tête de la colonne. Aviez-vous en effet l'intention d'exercer ce commandement?

*R.* Je l'aurais exercé, si j'en avais reçu l'ordre.

*D.* Avez-vous eu connaissance des ordres du jour et proclamations du prince?

*R.* Je les ai connus à Londres.

*D.* Avez-vous concouru à leur rédaction ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Savez-vous si les originaux ont été réellement signés par les personnes dont les noms se trouvent au bas ?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Savez-vous qui est-ce qui les a fait imprimer ?

*R.* Je l'ignore, ou plutôt, je refuse de répondre à cette question.

*D.* Quel uniforme portiez-vous au moment où vous êtes descendu à terre ?

*R.* L'uniforme de sous-officier d'infanterie.

*D.* N'est-ce pas vous qui avez offert une pension de 1,200 fr. au chef du poste de douaniers, s'il consentait à vous suivre ?

*R.* Je n'ai aucune connaissance de cela ; je trouve même cela si ridicule que je ne sais pas comment une telle offre a pu être faite. Nous n'avions aucun besoin de cela ; les douaniers ne savaient pas qui nous étions : ils nous ont laissés débarquer sans difficulté, lorsque nous leur avons dit que nous étions un détachement venant de Dunkerque, et amenant un état-major avec nous. Si nous les avons emmenés, ce n'est pas que nous eussions besoin d'eux pour nous conduire, nous savions parfaitement notre chemin ; mais nous ne voulions pas laisser derrière nous des hommes qui auraient pu nous prévenir, en se rendant en ville par d'autres chemins.

*D.* On a trouvé dans votre sac un uniforme tout neuf avec des épaulettes. N'était-ce pas l'uniforme de la fonction que vous deviez prendre ?

*R.* Oui, Monsieur ; cet uniforme est celui que j'aurais sans doute revêtu, si nous étions parvenus à former en route un corps de guides à cheval.

*D.* Est-ce que vous aviez servi précédemment ?

*R.* Oui, Monsieur ; j'ai été maréchal des logis dans un régiment de cavalerie.

*D.* Vous avez accompagné *Louis Bonaparte* jusqu'à la caserne où il a essayé de soulever deux compagnies du 42° ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous avez secondé de vos efforts cette tentative ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous étiez là lorsque *Louis Bonaparte* a tiré un coup de pistolet sur un officier ?

*R.* Je ne sais pas si le prince a tiré. J'ai entendu un coup de pistolet, mais j'ignore par qui il a été tiré.

*D.* Vous avez suivi *Louis Bonaparte* quand il a quitté la caserne ?

*R.* Oui, Monsieur; je l'ai suivi partout et ne l'ai pas quitté, jusqu'au moment où j'ai senti que je me noyais. J'ai préféré alors revenir devant les balles.

Nous avons représenté au prévenu un paquet coté n° 33 et indiqué comme appartenant au sieur de *Persigny*; nous avons reconnu que le cachet apposé sur ce paquet est intact, et nous l'avons ouvert en présence du prévenu. Nous y avons trouvé un billet de la banque d'Angleterre de *five pounds*, que le prévenu nous a dit appartenir à son domestique, qui lui aurait dit à Boulogne l'avoir perdu dans l'eau; le passe-port de ce domestique, nommé *Bellier*; un livre de la dépense du prévenu, tenu par ce même domestique; et le passe-port du sieur *Aladenize*. Nous avons remis ces différents objets sous deux scellés.

*D.* Votre domestique était-il en uniforme lorsqu'il a débarqué ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avait-il servi ?

*R.* Oui, Monsieur. Il a été sergent dans un régiment d'infanterie

## INTERROGATOIRES DE LOMBARD.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession et domicile?

*R.* *Jules-Barthélemy Lombard*, âgé de 31 ans, officier d'ordonnance du prince *Louis-Napoléon*, né à Teuillac (Gironde), demeurant à Londres en dernier lieu, et habituellement à Paris.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter à Boulogne un soulèvement dans le but de changer la forme du gouvernement en France, et de proclamer Louis-Napoléon empereur des Français?

*R.* C'est vrai ; telle était mon intention.

*D.* D'où veniez-vous quand vous êtes débarqué sur les côtes de France?

*R.* De Londres ; j'étais parti mardi dernier à onze heures du matin, à bord du paquebot à vapeur *le Château-d'Édimbourg* : il y avait assez de monde sur le paquebot, entre autres le colonel *Parquin* et d'autres amis.

*D.* Le prince était-il à bord lors de votre départ de Londres?

*R.* Non.

*D.* Où le prince est-il venu vous joindre?

*R.* Je n'en sais rien.

*D.* Le bâtiment a-t-il relâché dans quelque port de l'Angleterre?

*R.* Je l'ignore complètement, et je ne le crois pas.

*D.* Sur quelle partie de la côte avez-vous débarqué?

*R.* A quelque distance de Boulogne ; j'ignore le nom de l'endroit.

*D.* Le débarquement effectué, qu'avez-vous fait?

*R.* J'étais porte-aigle du détachement ; nous avons marché sur Boulogne, et nous nous sommes rendus à la caserne.

*D.* Que s'est-il passé à la caserne? N'a-t-on pas tenté de soulever la troupe et de la déterminer à suivre le détachement du prince?

*R.* C'est vrai; et les cris répétés de *Vive l'Empereur! vive le prince Napoléon!* proférés par la troupe, m'ont donné la preuve qu'elle sympathisait avec les propositions qu'on venait lui faire. Mais l'arrivée du capitaine *Col-Puygellier*, je crois au moins que c'est là son nom, a complètement comprimé son élan.

*D.* N'a-t-on pas exercé quelque violence envers ce capitaine?

*R.* On n'a exercé aucune violence envers cet officier, pas plus qu'envers tout autre.

*D.* Le prince n'a-t-il pas tiré un coup de pistolet à bout portant sur un homme de la troupe?

*R.* J'étais à quelques pas du prince, et je n'ai rien vu de pareil.

*D.* Les armes du détachement qui accompagnait le prince étaient-elles chargées?

*R.* Je l'ignore complètement, il n'en a été fait aucun usage.

*D.* Cette tentative contre la troupe échouée, qu'êtes-vous devenu?

*R.* Nous nous sommes retirés du côté de la colonne.

*D.* N'avez-vous point tenté de vous emparer de la haute ville, et de briser les portes qui avaient été fermées?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Avez-vous distribué les proclamations du prince à la nation française?

*R.* Non; j'en ai vu d'imprimées, je les ai parcourues sur le bateau à vapeur.

*D.* Quelles étaient les personnes qui accompagnaient le prince?

*R.* Tout ce que je puis dire, c'est que je l'accompagnais; je n'ai pas à m'occuper des autres.

*D.* Le prince vous avait-il fait connaître votre destination avant votre embarquement?

*R.* Cela était parfaitement inutile: le prince savait que je lui étais assez dévoué pour le suivre partout où il irait.



*D.* Où avez-vous été arrêté ?

*R.* J'étais monté en haut de la colonne, pour y planter notre étendard. Des bourgeois y sont venus; nous avons parlementé, et il a été convenu que je descendrais avec mon drapeau et que je me constituerais prisonnier entre les mains de l'autorité; au bas de la colonne se trouvait une personne que l'on m'a dit être le maire, portant un uniforme brodé en argent, et c'est à lui que j'ai fait ma soumission.

*D.* Avez-vous en votre possession des papiers relatifs à la tentative de soulèvement qui a eu lieu ?

*R.* Je n'ai aucun papier ; j'ai été fouillé à mon entrée au château.

*D.* Avez-vous été condamné ou poursuivi pour faits politiques ?

*R.* J'ai été poursuivi pour l'affaire de Strasbourg, mais j'ai été acquitté.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Lombard*, le 9 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi devant M. le procureur du Roi de Boulogne, le 6 de ce mois, et dont je viens de vous donner lecture ?

*R.* J'y persiste et ne veux rien y ajouter. Cependant, dans le paragraphe qui est relatif à l'enlèvement des troupes, c'est par erreur qu'on me fait dire que le capitaine *Col-Puygellier* a complètement comprimé l'élan de ses soldats; la vérité est qu'il les a empêchés de nous suivre.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Lombard*, le 20 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Vous avez débarqué avec *Louis Bonaparte*, le 6 août, à Boulogne, dans un moment où il se présentait avec une troupe armée pour renverser par la force la constitution de l'État ?

*R.* Cela est vrai.

*D.* Étiez-vous dans la confiance de ses projets ?

*R.* Je ne savais pas qu'il eût le projet de débarquer à Boulogne. Je suis attaché au prince depuis six ans, je suis son ami ; je sais parfaitement que son intention est de renverser le gouvernement qui existe actuellement en France. Ainsi, depuis 1836, je suis dans une opposition constante à ce gouvernement ; mais, quant au fait, quant à savoir, en quittant Paris, que je devais débarquer à Boulogne à tel ou tel moment, je l'ignorais : ceci, du reste, n'est qu'une question de temps.

*D.* Le projet de débarquement a cependant été connu de vous avant l'exécution ?

*R.* Oui ; je l'ai connu à Londres, mais je ne pourrais préciser l'époque.

*D.* Et ces proclamations que je vous représente, quand les avez-vous connues ?

*R.* Je ne les ai connues que sur le bâtiment.

*D.* N'est-ce pas vous qui avez été chargé de faire confectionner à Paris les uniformes de soldats qui ont été envoyés à Londres ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Avez-vous eu connaissance de cette confection ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Où vous êtes-vous embarqué ?

*R.* A Londres.

*D.* Avec le prince ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Reconnaissez-vous le drapeau, surmonté d'un aigle, que je vous représente ?

*R.* Parfaitement.

*D.* N'est-ce pas vous qui étiez chargé de le porter ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'est-ce pas vous qui l'avez placé au haut de la colonne ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avez-vous constamment accompagné *Louis Bonaparte* à Boulogne ?

*R.* Je ne l'ai accompagné que jusqu'à la colonne où je suis monté ; pendant ce temps-là, on a effectué la retraite vers la plage.

*D.* Étiez-vous auprès du prince quand il s'est présenté à la caserne ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avez-vous été témoin des violences qui ont été exercées sur le capitaine *Col-Puygellier* ?

*R.* Il n'a été exercé aucune violence sur le capitaine, que je sache ; car il eût été très-facile de le tuer avant qu'il entrât dans la cour, si on l'avait voulu ; mais on voulait, autant que possible, éviter l'effusion du sang français.

*D.* Il y a cependant un de vos coprévenus qui avoue qu'il s'est jeté sur le capitaine, avec une violence telle que sa baïonnette en a été forcée ?

*R.* Cela est possible, mais je n'ai pas vu cette violence-là.

*D.* Est-ce que vous n'appellez pas un acte de violence le coup de pistolet qui a été tiré sur cet officier ?

*R.* Je n'ai pas vu tirer sur lui. J'appelle un acte de violence quand huit ou dix personnes se jettent sur un seul homme pour le maltraiter.

*D.* Vous n'ignorez pas que ce coup de pistolet a été tiré par *Louis Bonaparte* ?

*R.* Je l'ignore complètement.

---



---

 INTERROGATOIRES DE FORESTIER.

FORESTIER (Jean-Baptiste-Théodore), âgé de 25 ans, négociant, né à Saint-Gérant-le-Puy (Allier), domicilié à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 20 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'avoir pris part à l'attentat contre la sûreté de l'État, commis le 6 août par *Louis Bonaparte* et ses complices, dans le but de détruire le gouvernement établi en France?

*R.* C'est vrai, mais je n'étais pas à bord du paquebot qui a amené le prince en France. J'étais arrivé à Boulogne la veille; je venais d'Angleterre et j'étais descendu à l'hôtel des Bains, où j'ai rencontré M. Bataille, que je ne connaissais pas alors.

*D.* Saviez-vous, en venant à Boulogne, que *Louis Bonaparte* devait y débarquer le 6 août?

*R.* Non; je l'ignorais complètement.

*D.* Qu'avez-vous fait dans la journée du 6 août?

*R.* Je me suis levé de grand matin, et je suis allé me promener du côté de Wimereux avec plusieurs personnes dont j'ignore les noms; je ne les avais même jamais vues, si ce n'est M. Bataille qui était avec nous.

*D.* Vous étiez donc prévenu que *Louis Bonaparte* devait effectuer son débarquement sur ce point?

*R.* Non; et c'est sur la proposition d'une personne qui était avec nous, et dont je crois devoir taire le nom, que nous nous sommes dirigés de ce côté.

*D.* Que s'est-il passé à Wimereux?

*R.* A un quart de lieue environ de la côte, nous avons rencontré des

douaniers qui nous ont dit que des militaires du 40<sup>e</sup> de ligne venaient d'y débarquer; qu'une des roues du paquehot à bord duquel ils étaient s'étant brisée, ils n'avaient pu continuer leur route par mer. Nous nous sommes alors dirigés vers le lieu où ils nous avaient dit qu'étaient ces militaires. Quand j'y fus, je vis parmi les débarqués plusieurs individus que, sur la demande qui m'en avait été faite, j'avais envoyés en Angleterre pour y servir comme domestiques chez diverses personnes.

Le prince lui-même ne tarda pas à venir à terre. Je ne doutai plus alors que les personnes habillées en militaires n'étaient pas des soldats du 40<sup>e</sup> de ligne, et je compris ce dont il s'agissait. Le débarquement terminé, on marcha sur Boulogne. Je suivis le prince, et, un peu avant d'arriver à la colonne, je consentis, sur la proposition qui m'en fut faite, à me vêtir d'un uniforme de sous-lieutenant. Un motif d'honneur m'a déterminé à agir ainsi: je voyais que ceux que j'avais fait passer en Angleterre allaient être compromis, j'ai voulu m'exposer aux dangers qu'ils allaient courir.

J'ai accompagné le prince à la caserne. La troupe a d'abord sympathisé avec nous; mais un capitaine est survenu, et il a complètement changé ses dispositions premières. Quelque tumulte a eu lieu. Un coup de feu a été tiré; je ne sais par qui, et nous avons été forcés de nous retirer. Vers le haut de la Grande-Rue, j'ai vu une personne en uniforme brodé, qui appelait la garde nationale aux armes. Je ne sais si ce fonctionnaire avait adressé la parole au prince ou aux personnes qui l'accompagnaient, ni s'il avait été frappé avec le drapeau; j'étais en arrière, en serre-file, et toutes ces choses ont pu avoir lieu sans que je m'en aperçusse.

Arrivé à la colonne, quand tout espoir de succès était perdu, j'ai dû, comme toutes les autres personnes, songer à ma sûreté personnelle, et je suis allé vers la côte pour chercher à m'embarquer.

*D.* Sur la côte, n'avez-vous pas quitté les habits militaires dont vous étiez vêtu?

*R.* Oui, et je les ai jetés sur la côte; je ne crois pas devoir dire comment je m'en suis procuré d'autres.

*D.* Comment se fait-il que votre nom est écrit sur le pantalon militaire que vous portiez et que vous dites avoir abandonné sur la côte?

*R.* C'est sans doute que l'on comptait sur moi ; mais je n'avais donné aucune raison de croire que je prendrais part à cette affaire.

J'ignore d'ailleurs si mon nom était écrit sur le pantalon qui m'a été remis et j'affirme ne pas l'y avoir vu.

*D.* Si l'on comptait sur vous, c'est donc que l'on vous avait initié aux projets du prince, et que l'on avait obtenu la promesse de votre concours ?

*R.* J'ignorais positivement et de la manière la plus absolue les intentions du prince, et, comme je l'ai précédemment déclaré, je ne me suis décidé à me réunir à sa suite que parce que j'ai cru, à raison des circonstances que j'ai indiquées, que c'était pour moi un devoir d'honneur.

*D.* Les personnes que vous avez fait passer en Angleterre pour y servir comme domestiques, n'étaient-elles pas toutes d'anciens militaires ?

*R.* Oui, il m'était recommandé de choisir principalement des militaires libérés, parce qu'on croyait trouver en eux plus de probité et d'obéissance ; à défaut de militaires je devais prendre de beaux hommes.

*D.* Combien de personnes avez-vous ainsi envoyées en Angleterre ?

*R.* Cinq ou six, je ne saurais mieux en préciser le nombre ; elles m'étaient demandées par trois maisons différentes, je crois.

*D.* Avant votre départ de Londres êtes-vous allé chez *Louis Bonaparte* ?

*R.* Oui, une seule fois, c'était le vendredi ou le samedi qui a précédé mon départ. Ma visite n'avait d'autre objet que de voir un de mes compatriotes au service du prince.

*D.* Avez-vous su alors que *Louis Bonaparte* projetait d'effectuer un débarquement sur les côtes de France ?

*R.* Non, je n'en ai aucunement entendu parler.

*D.* Quelles sont les personnes qui vous ont chargé de leur adresser des domestiques à Londres ?

*R.* J'ai adressé le nommé *Bernard*, et un autre, qui avait le prénom

*Louis*, chez *M. Orsi*; d'autres chez une grande dame, une comtesse qui habitait les environs de Londres; un autre, je crois, est entré au service d'un sieur *D'Almbert*, que j'ai su depuis faire partie de la maison du prince.

*D.* Comment vous êtes-vous procuré le passe-port du sieur *Lallemant* (*Nicolas*), fabricant de broderies, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, 35, à l'aide duquel vous avez tenté de vous embarquer la nuit dernière sur un paquebot allant à Londres?

*R.* J'ai écrit à Paris à *M. Lallemant*, je lui ai fait connaître ma position, et je l'ai prié de venir à mon secours; il a eu l'obligeance de partir immédiatement et de se rendre au rendez-vous que je lui avais assigné; il s'est procuré un permis d'embarquement, qu'il m'a ensuite remis avec son passe-port et un carton de broderies. Quand je me suis présenté au paquebot, j'ai été reconnu et *M. le commissaire de police* m'a fait arrêter.

*D.* Où avez-vous logé à Boulogne depuis le 6 août?

*R.* Je ne puis répondre à cette question.

*D.* Le vicomte *de Querelles* n'était-il pas logé avec vous à l'hôtel des Bains, et ne vous a-t-il pas accompagné à Wimereux, le matin du 6 août?

*R.* Je ne connais pas le vicomte *de Querelles*, j'en ai seulement entendu parler.

*D.* *Aladenize*, lieutenant au 42<sup>e</sup> de ligne, n'est-il pas venu vous trouver, ainsi que *M. Bataille*, à l'hôtel des Bains, et n'est-il pas allé avec vous à Wimereux?

*R.* J'ignore si cet officier faisait partie de la promenade; ce que je puis affirmer, c'est que personne n'était en uniforme.

*D.* Toutes les personnes qui sont allées avec vous à Wimereux étaient-elles logées à l'hôtel des Bains?

*R.* Je ne le crois pas; j'ai trouvé ces personnes, sauf *M. Bataille*, avec lequel je suis sorti dans la rue, près de l'hôtel : il était alors deux heures du matin.

*D.* Toutes ces personnes se sont-elles réunies à la suite de *Louis Bonaparte*?

*R.* Je ne saurais l'affirmer; je n'ai pas fait attention à ce qu'elles ont fait.

*D.* Êtes-vous souvent allé à Londres?

*R.* Une seule fois; je suis parti le 17 ou le 18 juillet dernier; j'allais pour prendre des renseignements dans l'intérêt de mon frère, sur une spéculation qu'il a le projet de faire, et dans laquelle je devais être intéressé; elle a pour objet la fabrication des porcelaines-tablettes dont on se sert pour le dessin et pour écrire, et que nous avons le projet de fabriquer en France.

*D.* Les armes des hommes habillés en militaires qui accompagnaient *Louis Bonaparte* étaient-elles chargées?

*R.* Je n'en sais rien; je n'étais pas sur le paquebot; mais je puis affirmer que l'on n'a pas chargé sur le rivage.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Forestier*, le 27 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour de Pairs.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous en Angleterre, quand vous êtes venu dernièrement à Boulogne?

*R.* Depuis quinze jours.

*D.* N'étiez-vous pas un peu auparavant sorti de prison en donnant caution de vous représenter?

*R.* Oui, Monsieur; et mon intention, effectivement, était de me représenter.

*D.* Pourquoi aviez-vous été arrêté?

*R.* Parce qu'ayant demandé un passe-port pour moi, je ne m'en étais pas servi, et l'avais prêté à un ami pour aller à Londres.

*D.* Cet ami n'était-il pas *Persigny*?

*R.* Non, Monsieur. On l'a cru à Londres, et c'est le principal motif qui a fait que, plus tard, j'ai été en relation avec le prince. On a supposé que j'étais persécuté pour avoir prêté ce passe-port; on m'a



écrit à ce sujet pour me faire des excuses, et c'est à cette supposition que je dois tout ce qui m'arrive aujourd'hui.

*D.* Dans une telle situation, quelle affaire si pressante a pu vous appeler en Angleterre?

*R.* Je suis allé en Angleterre pour une spéculation que je voulais faire avec mon frère, une entreprise d'ardoises porcelaines que l'on fabrique en Angleterre, et que mon frère et moi avons l'intention de faire fabriquer en France. Si je suis allé en Angleterre à l'époque dont vous me parlez, c'est que j'avais été retenu jusque-là par l'affaire que j'avais ici, et je suis parti aussitôt que j'ai pu avoir mon passeport.

*D.* Est-ce pendant ce voyage qu'ont commencé vos rapports avec *Louis Bonaparte*, ou bien étaient-ils antérieurs?

*R.* C'est seulement à cette époque là qu'ils ont commencé.

*D.* Il semblerait cependant que vous auriez contribué, vous ou les vôtres, à recruter du monde pour *Louis Bonaparte*, en lui envoyant de prétendus domestiques qu'il a fait habiller en soldats, et avec lesquels il a débarqué en France?

*R.* J'ai été dupe dans cette affaire-là. Je croyais envoyer des domestiques à des personnes qui m'avaient été indiquées; pour cela, je me suis adressé à toutes les personnes que je connaissais; j'ai agi au grand jour; les domestiques que j'ai envoyés en Angleterre ont été trompés comme moi: si vous les interrogez, ils pourront vous le dire.

*D.* Qui est-ce qui vous avait donné cette commission?

*R.* Une personne de la maison du prince.

*D.* Quelle est cette personne?

*R.* Je ne pourrais la nommer.

*D.* Combien avez-vous envoyé de gens de cette nature?

*R.* Cinq ou six environ.

*D.* Ne vous avait-on pas recommandé d'envoyer de préférence des hommes qui avaient servi?

*R.* Oui, Monsieur; et, à défaut d'anciens militaires, on m'avait recommandé d'envoyer de beaux hommes, des gens qui fussent au courant du service, qui pussent remplir l'office de valets de chambre ou de chasseurs.

*D.* Si, en effet vos relations avec *Louis Bonaparte* n'ont commencé que pendant le court séjour que vous avez fait à Londres, il faut qu'elles aient acquis bien vite un caractère de grande intimité; car il paraît certain que vous avez été initié à ses projets?

*R.* Je n'ai connu les projets du prince que quand ils ont été exécutés.

*D.* Vous avez cependant été envoyé par lui à Boulogne, la veille du débarquement, pour porter un ordre très-important.

*R.* Je récusé la mission dont on veut que j'aie été chargé.

*D.* Est-ce que vous n'avez pas porté un ordre au sieur *Bataille*?

*R.* La seule chose qu'on m'ait dite, c'est que, si j'allais à Boulogne, je pourrais aller à l'hôtel des Bains, où je verrais M. *Bataille*: voilà tout.

*D.* Si ce que vous dites était la vérité, pourquoi vous seriez-vous caché après l'événement?

*R.* Je me suis caché parce que j'ai pris part à l'affaire par le fait, par le résultat des événements.

*D.* Il est parfaitement établi, par l'instruction, que le lieutenant *Aladenize*, qui a joué un si grand rôle dans l'affaire, est venu à Boulogne sur l'invitation de *Bataille*, auquel vous-même avez apporté la veille l'ordre de le faire venir?

*R.* Je nie positivement cela. J'ignorais même l'existence de la personne dont vous venez de me parler.

*D.* Qui est-ce qui vous avait dit à Londres d'aller à l'hôtel des Bains pour y voir *Bataille*?

*R.* Ce sont des personnes de connaissance qui m'ont engagé à aller à l'hôtel des Bains, parce que c'est un des bons hôtels, et parce que peut-être j'y trouverais une personne de connaissance.

*D.* Quelles sont les personnes qui vous ont engagé à descendre à l'hôtel des Bains ?

*R.* Je ne pourrais les nommer. Ce qui prouve que je n'avais pas d'ordre pour Boulogne, c'est que si, à Londres, au moment de mon départ, on ne m'avait dit que le paquebot de Calais était parti, je serais allé à Calais.

*D.* Mais, de Calais, vous seriez venu à Boulogne ?

*R.* C'est vrai, mais alors la journée aurait été passée.

*D.* Combien de fois avez-vous vu *Louis Bonaparte* à Londres ?

*R.* Une seule fois et par circonstance. Étant allé chez le prince voir une personne de ma connaissance, le prince s'est trouvé là et on m'a présenté à lui.

*D.* N'est-ce pas *Persigny* que vous alliez voir ?

*R.* Je ne puis nommer la personne.

*D.* Vous avez dit tout à l'heure que vous vous étiez caché à cause de la part que vous aviez prise à l'affaire. Quelle a été cette part ?

*R.* Le jour même de mon arrivée à Boulogne, je voulais en repartir ; mais ayant été malade à la mer, et étant encore très-souffrant, je remis mon départ au lendemain. Pendant la nuit, vers deux heures, une personne que je ne pourrais reconnaître, et qui était peut-être un des domestiques de l'hôtel, vint me dire qu'on m'attendait pour aller promener sur le bord de la mer. Comme je n'avais rien à faire en attendant mon départ, j'acceptai la promenade : nous allâmes à trois ou quatre, le long de la côte, du côté où le prince a débarqué. Là nous rencontrâmes des douaniers qui nous dirent qu'un détachement du 40<sup>e</sup>, venant de Dunkerque et allant en Afrique, allait débarquer, parce qu'une des roues du bâtiment qui les transportait s'était brisée. Nous nous avançâmes, et je vis plusieurs fois un canot venir à terre et débarquer quelques personnes. A chaque fois, je reconnus quelqu'un des domestiques que j'avais envoyés à Londres, et qui me saluèrent. Je vis aussi le prince en grand uniforme, il était dans le dernier canot, je causai avec lui et quelques-unes des personnes qui l'accompagnaient et que j'avais vues chez lui. La troupe se mit en marche, escortée par les douaniers, je ne sais trop dans quelle inten-

tion. Arrivé près de la colonne, on me demanda si je ne voudrais pas revêtir un uniforme; je dis que je n'en avais pas, on m'en proposa un, j'hésitai assez longtemps et je finis par le revêtir, mais je n'étais porteur d'aucune arme. Je dois dire que le principal motif qui me porta à revêtir cet uniforme, ce fut un motif d'honneur. Voyant que ces braves gens que j'avais envoyés à Londres pour servir une dame ou d'autres personnes, et qui semblaient croire que je les attendais sur le rivage, étaient compromis, je crus qu'un motif d'honneur m'obligeait à partager leur sort. Après cela, j'aurais peut-être résisté davantage, je dois en convenir, si je n'avais eu de la propension pour le prince et pour ses opinions; mais, à dire le vrai, je crois que dans toutes les hypothèses, j'eusse suivi la troupe du prince, parce que je croyais, comme je vous l'ai dit, que mon honneur y était engagé.

*D.* Quand une fois vous avez été revêtu de cet uniforme, vous n'avez pas quitté le prince avant son embarquement?

*R.* Je vous demande pardon, je l'ai quitté au moment où l'on a quitté la colonne.

*D.* Ainsi vous avez participé à tous les actes de l'attentat qui a été commis ce jour-là?

*R.* J'y ai assisté.

*D.* Je vais mettre sous vos yeux l'ensemble des faits qui sont à votre charge. Vous avez envoyé de Paris des hommes qui, sous couleur de domestiques, ont endossé des habits d'uniforme et sont descendus en armes sur la plage. Vous avez suivi de près cet envoi; arrivé à Londres, vous avez été mis en relation directe avec *Louis Bonaparte*; vous êtes parti de Londres la veille de l'expédition, et vous êtes arrivé à Boulogne, à l'hôtel des Bains, où vous avez été adressé à *Bataille*; or, il est établi, par l'instruction et par les aveux de vos coprévenus, que l'ordre le plus important, celui de faire arriver à Boulogne l'officier qui devait séduire les deux compagnies du 42<sup>e</sup>, a été apporté la veille à *Bataille* par un homme arrivé à l'hôtel des Bains, et que *Bataille* a ensuite transmis à un officier l'ordre dont il s'agit. Le jour de l'attentat, vous avez été, de votre propre aveu, avec quelques personnes (et au nombre de ces personnes était *Bataille*) au-devant du débarquement qui s'opérait à cet instant; vous vous êtes joint aux conjurés, et bientôt après vous avez revêtu un

uniforme militaire ; vous avez accompagné *Louis Bonaparte* pendant tout le cours de sa tentative , et vous ne vous êtes séparé de lui que lorsque la troupe qui l'accompagnait s'est dissoute auprès de la colonne. Ne résulte-t-il pas , de tous ces faits et de leur parfaite coïncidence , que vous avez été l'un des complices et l'un des exécuteurs de l'attentat du 6 août à Boulogne ?

*R.* Quand les faits sont accomplis , il est facile de trouver des coïncidences. Il n'est pas exact que j'aie porté un ordre à *M. Bataille* ; il n'est pas exact que je connusse même de nom l'officier dont vous parlez ; il n'est pas exact que je sois allé du côté de Wimereux dans l'intention d'assister au débarquement ; je n'y suis allé que pour me promener , sur l'invitation d'une personne de l'hôtel. J'avais si peu l'intention de prendre part à l'événement , que j'avais voulu partir la veille , et je serais parti , en effet , si je n'avais pas été malade , ce que je prouverai facilement ; j'avais ensuite retenu une voiture pour partir le jeudi à huit heures et demie du matin. Après cela , j'avoue que j'ai pris part à l'événement , mais cela n'était ni dans mon but , ni dans mes projets , ni dans mes goûts , ni dans mes habitudes.

*D.* Dans le nombre des uniformes apportés sur le bâtiment et destinés aux personnes qui devaient prendre part à l'attentat , il y en avait un étiqueté à votre nom ?

*R.* L'uniforme dont j'étais porteur , et qui était un uniforme de sous-lieutenant , n'était pas marqué à mon nom.

Et a signé après lecture.

*D.* J'oubliais de vous dire que , dans les proclamations saisies , vous êtes porté comme lieutenant aux guides du prince.

*R.* Je n'avais donné aucun motif de supposer que j'accepterais ce grade ; je ne puis accepter la responsabilité de ce fait-là.

---



---

 INTERROGATOIRES DE BATAILLE.

BATAILLE (Martial-Eugène), âgé de 25 ans, ingénieur civil, né à Kingston (Jamaïque), de parents français, demeurant à Londres depuis deux ou trois mois, et auparavant à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le principe du gouvernement établi par la Charte de 1830, dirigée par le prince *Louis-Napoléon Bonaparte*, dans la matinée de ce jour, à Boulogne?

*R.* Je ne nie point ma participation à la tentative faite par le prince *Louis Bonaparte*.

Je savais depuis longtemps que le prince avait le projet de renverser le Gouvernement. J'étais à Boulogne depuis trois ou quatre jours; hier j'ai été informé par une lettre du jour, de l'heure et du lieu du débarquement du prince. Je me suis joint à lui et aux personnes qui l'accompagnaient.

Nous sommes allés à la caserne vers cinq heures du matin. Le prince a adressé aux troupes une allocution dont je ne crois pas devoir rendre compte. Au reste, les faits sont parfaitement connus, et je refuse d'entrer dans de plus amples détails sur une entreprise à laquelle je me suis associé de tout cœur.

Cependant je ne dois pas passer sous silence les faits suivants :

Pendant que le prince, qui était avec quelques personnes dans une barque, cherchait à gagner le large, que moi et quelques autres le suivions en poussant la barque, des gardes nationaux ont fait feu : le prince a été atteint d'une balle morte; un sous-intendant militaire, qui se trouve aussi arrêté, et le colonel *Voisin*, ont été blessés. Ce dernier a été blessé lorsque la barque avait chaviré, qu'il n'y avait plus moyen de s'échapper, puisque une barque pleine de gendarmes était en avant de nous, et lorsque nous ne cherchions qu'à nous mettre hors de la portée des balles.

J'ai su par plusieurs personnes de l'expédition du prince *Napoléon*, dont je ne me rappelle nullement les noms, qu'un des nôtres, portant un uniforme bleu brodé, a été tué par un garde national presque à bout portant, au moment où il revenait vers la plage pour se rendre.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Bataille*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Vous étiez à Boulogne au moment où *Louis Bonaparte* a débarqué en France à la tête d'une bande armée, dans le but de renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État; vous avez concouru, autant qu'il dépendait de vous, à l'exécution de ses projets; qu'avez-vous à dire?

*R.* C'est la vérité.

*D.* Vous étiez évidemment dans la confiance la plus intime du prince, puisqu'il vous envoyait à Boulogne pour avertir les personnes qui devaient le seconder.

*R.* Ceci n'est pas d'une complète exactitude. J'ai reçu du prince l'ordre de me rendre à Boulogne; j'ai obéi à cet ordre. Je savais, comme beaucoup de personnes le savent, que le prince nourrissait l'espoir de renverser le Gouvernement, et ne savais rien de plus. Étant à Boulogne, j'ai reçu de Londres l'avis que le prince devait débarquer à Wimereux; j'ai été l'attendre à cet endroit. Là, quand le prince est arrivé, on m'a donné un uniforme, que j'ai revêtu. J'ai suivi le prince; vous savez ce qui s'est passé ensuite.

*D.* Vous avez reçu de plus, de *Louis Bonaparte*, l'ordre de prévenir le lieutenant *Aladenize*, et de le faire venir à Boulogne?

*R.* La veille, une personne est venue me trouver à l'hôtel où je demeurais, avec un ordre du prince, et c'est cette personne qui a fait porter l'ordre, ou plutôt l'ordre a été envoyé conjointement par nous deux.

*D.* Par qui la lettre adressée à *Aladenize* a-t-elle été portée?

*R.* Je ne saurais le dire d'une manière précise.

*D.* Avez-vous lu l'ordre dont vous parlez ?

*R.* Oui, je l'ai lu.

*D.* Comment était-il conçu ?

*R.* Je ne puis pas m'expliquer à cet égard.

*D.* Était-ce le colonel *Vaudrey* qui avait apporté cet ordre ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Était-ce *M. Bacciocchi* ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Qui était-ce, enfin ?

*R.* Je ne pourrais vous le dire ; mais il ne vous sera pas difficile de le savoir, car cette personne est descendue à l'hôtel des Bains, où je demeurais.

*D.* Connaissez-vous un sieur *Flandin* ?

*R.* J'ai vu à Londres un monsieur portant ce nom.

*D.* Le sieur *Flandin* n'est-il pas venu de Londres la veille ou l'avant-veille ?

*R.* Je l'ignore complètement.

*D.* Connaissez-vous *M. Forestier* ?

*R.* J'ai entendu parler de lui, mais je ne puis m'expliquer en ce qui le concerne.

*D.* Connaissez-vous un nommé *Lefebvre* ?

*R.* Je puis le connaître de vue, mais je ne le connais pas personnellement.

*D.* Connaissez-vous un nommé *Marthel*, un nommé *Sellier*, un nommé *Noël*, un nommé *Vincent*, un nommé *Richard* ?

*R.* Je ne connais aucun de ces noms-là.

*D.* Qui est-ce qui vous a mis en relation avec *Louis Bonaparte* ?

*R.* Je ne le connais que depuis l'époque où j'ai quitté Paris pour aller à Londres.



*D.* Pour quel motif alliez-vous à Londres?

*R.* J'allais en Angleterre d'abord pour des affaires industrielles, et ensuite et surtout pour voir le prince. Je vous demanderai la permission de ne pas nommer la personne qui m'a mis en rapport avec lui. J'ai travaillé quelque temps au *Capitole*, mais cela n'avait amené aucun rapport entre le prince et moi, parce que je n'avais traité, dans ce journal, qu'une question spéciale, la question d'Orient.

*D.* Qui est-ce qui avait pu vous attacher si vivement à la cause de *Louis Bonaparte*?

*R.* Étant à Londres, j'ai eu avec le prince des rapports qui m'ont complètement attaché à sa personne.

*D.* Vous n'aviez jamais porté l'uniforme militaire avant de revêtir celui que vous avez pris à Boulogne?

*R.* Je n'avais porté d'autre uniforme que celui de l'École polytechnique.

*D.* Ainsi vous avez participé à toute l'expédition du prince, depuis le moment où vous l'avez reçu lors de son débarquement jusqu'au moment où vous avez été arrêté?

*R.* Oui, Monsieur.

---



---

 INTERROGATOIRES DE ALADENIZE.

ALADENIZE (Jean-Baptiste-Charles), âgé de 27 ans, lieutenant de voltigeurs au 42<sup>e</sup> de ligne, né à Issoudun (Indre), en garnison à Saint-Omer.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le principe du gouvernement établi par la Charte de 1830, pour avoir assisté le prince *Louis-Napoléon Bonaparte* dans les faits qui ont eu lieu dans la matinée de ce jour à Boulogne?

*R.* Je conviens d'avoir participé à l'entreprise du prince *Napoléon*. J'ai été informé hier, à Saint-Omer, à cinq heures du soir, par une lettre d'un agent du prince, dont je tairai le nom, qu'un mouvement devait éclater aujourd'hui de grand matin à Boulogne, et que le prince y serait accompagné de plusieurs personnes.

Je suis arrivé la nuit dernière à Boulogne. Je me suis joint au prince dans la ville.

Nous sommes allés à la caserne sur le port; le factionnaire nous a laissé entrer sans nous demander d'explication. Le rappel a battu sur l'ordre d'une des personnes qui accompagnaient le prince; la garnison s'est rassemblée en armes dans la cour; le prince lui a fait une allocution dont je ne me rappelle pas les termes, mais dont le but était d'entraîner les troupes à sa suite. Des cris de *vive l'Empereur!* se sont fait entendre; aucun officier n'était présent.

Nous avons confié la garde de la porte de la caserne à plusieurs de nos hommes; j'ignore si leurs armes étaient chargées.

M. de *Maussion*, lieutenant au 42<sup>e</sup>, est le premier officier qui s'est présenté. Nos hommes lui ont refusé l'entrée; ils étaient disposés à faire usage de leurs armes, je suis intervenu, et j'ai été assez heureux pour les en empêcher. Le capitaine *Col-Puygellier* est arrivé au même instant; il a pu pénétrer jusqu'à la troupe, et l'a empêchée de passer au

prince. Je n'ai entendu aucune détonation et ne sais si l'on a fait usage d'armes.

Nous sommes allés du côté de la colonne ; avant d'y arriver je me suis détaché avec une dizaine d'hommes pour aller sur la plage préparer au prince les moyens de retourner en Angleterre , nous avons été cernés par la gendarmerie et faits prisonniers.

*D.* Quels sont les motifs qui vous ont porté à vous joindre au prince ?

*R.* La connaissance de ses écrits et ce que ses amis m'ont dit de son caractère.

*D.* Le prince avait-il des intelligences dans la garnison de Saint-Omer ?

*R.* Non , je crois pouvoir l'affirmer.

*D.* L'avis qui vous a été donné de l'arrivée du prince partait-il de Londres ou de France ?

*R.* Je crois ne pas devoir répondre à cette question.

*D.* Comment êtes-vous arrivé à Boulogne ?

*R.* Je suis venu en poste. On ne m'a jamais remis de fonds.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Aladenize*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le maréchal comte Gérard et de M. Persil, Pairs de France.

*D.* Ne vous êtes-vous pas trouvé, le 6 août, à Boulogne-sur-Mer, pour favoriser l'entreprise de *Louis Bonaparte*, au moment où il a débarqué sur la plage, dans l'intention évidente de renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État ?

*R.* Oui, Monsieur ; au reste, j'ai subi un premier interrogatoire, et je déclare me renfermer dans les réponses que j'ai faites.

*D.* Qui est-ce qui a pu vous décider à une action aussi coupable et à une violation aussi manifeste du serment que vous avez prêté ?

*R.* Est-ce que mon premier interrogatoire ne suffit pas ?

J'ai déjà répondu à ces questions d'une manière, ce me semble,

assez positive ; ce que j'ai fait est patent , connu de tous , j'en suis convenu ; je ne répondrai plus aux questions qui me seront faites.

Nonobstant cette réponse , je ne dois pas moins continuer à vous faire des questions.

*D.* Vous avez dit , dans votre interrogatoire , que vous aviez été averti , la veille du débarquement à Saint-Omer , par une lettre ?

*R.* Oui , Monsieur.

*D.* A quelle heure cette lettre vous était-elle parvenue ?

*R.* A cinq heures du soir , le 5.

*D.* Par quelle voie vous est-elle arrivée ?

*R.* Elle m'a été apportée de Boulogne par estafete , par un postillon monté sur un cheval de poste.

*D.* L'avis qui vous a été donné venait-il de Boulogne même ou d'Angleterre par la voie de Boulogne ?

*R.* Il venait de Boulogne.

*D.* Connaissez-vous à Boulogne un ingénieur civil nommé *Bataille* ?

*R.* Je vous répondrai ici comme là-bas ; pour ce qui me concerne personnellement , je répondrai avec une entière franchise ; mais pour ce qui touche les personnes avec lesquelles j'ai eu des relations , n'importe dans quelle occasion , je me tairai.

*D.* Vous avez dit , dans votre interrogatoire , que vous aviez été assez heureux pour empêcher qu'on usât de violence à l'égard du lieutenant de *Maussion* ?

*R.* J'ai dit : à l'égard de tous les officiers du régiment , je ne me rappelle pas avoir prononcé le nom de *M. de Maussion*. J'ai fait la même chose pour tous les officiers qui arrivaient successivement.

*D.* On exerçait donc des violences contre eux ?

*R.* Il y avait une consigne pour les empêcher d'entrer.

*D.* Était-ce vous qui aviez donné cette consigne ?

*R.* Non , Monsieur ; je n'étais pas chargé des mesures d'exécution ,

je ne m'étais chargé que d'enlever les deux compagnies par des acclamations : dès que j'ai vu que la chose n'était pas possible, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour empêcher un conflit qui eût pu amener la mort de quelques-uns de mes camarades, ce que je me serais toujours reproché. Au moment où les personnes de la suite du prince et les soldats du 42<sup>e</sup> se sont séparés, j'ai dit au capitaine *Puygellier*, sous sa responsabilité, de faire fermer les portes de son quartier.

*D.* Il est impossible que, militaire en activité de service, vous méconnaissiez la gravité de votre position ; vous devriez, dans votre intérêt, éviter tout ce qui peut aggraver cette position, et le refus de répondre à certaines questions qui vous sont faites ne peut qu'ajouter à ce que cette situation particulière a de grave. Aviez-vous été employé comme officier dans l'une des deux compagnies qui se trouvaient à Boulogne ?

*R.* J'avais servi pendant trois ans comme sous-lieutenant de grenadiers dans l'une de ces compagnies.

*D.* Étiez-vous revêtu de votre uniforme lorsque vous vous êtes présenté devant ces compagnies ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Connaissiez-vous le commandant *Mésonan* ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Y avait-il longtemps que vous aviez des relations avec *Louis Bonaparte* ?

*R.* Je connais le prince depuis huit ans.

*D.* Où l'avez-vous connu ?

*R.* Je ne crois pas devoir répondre à cette question. Je dis huit ans, c'est six ans que j'aurais dû dire.

*D.* Avez-vous fait quelques voyages en Italie ?

*R.* Jamais.

*D.* Avez-vous fait quelques voyages en Suisse ?

*R.* Non plus.

*D.* Comment avez-vous pu connaître *Louis Bonaparte*, si vous n'avez été ni en Italie ni en Suisse, car il n'est venu, ce semble, en France qu'en 1836, lors des événements de Strasbourg?

*R.* Je ne répondrai pas à cette question.

*D.* Dans quelles villes avez-vous tenu garnison avant d'aller à Saint-Omer?

*R.* Nous avons d'abord été à Lyon.

*D.* Est-ce à Lyon que vous avez vu *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Où avez-vous encore été en garnison?

*R.* A Clermont, dans la Vendée, à Soissons, à Arras, à Amiens, à Paris, à Strasbourg, à Verdun, à Rocroy, à Saint-Omer.

*D.* Est-ce à Strasbourg que vous avez vu *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'êtes-vous pas allé une fois dans le Grand-Duché de Bade?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'est-ce pas là que vous avez vu *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* L'engagement que vous aviez pris avec *Louis Bonaparte* était-il ancien?

*R.* Je n'avais d'abord pas pris d'engagement.

*D.* Il est bien difficile de croire que vous ayez pu agir ainsi que vous l'avez fait sans avoir pris d'engagement, surtout quand on voit que le prince vous a fait prévenir?

*R.* Il est certain que j'avais promis d'agir sous certaines conditions.

*D.* Y avait-il longtemps que vous aviez promis d'agir?

*R.* Trois mois environ.

*D.* Vous venez de dire sous certaines conditions, quelles étaient ces conditions?

*R.* Je n'avais pas fait de conditions, mais je me réservais de voir si la chose me paraissait possible.

*D.* Qu'est-ce que vous demandiez pour qu'elle fût possible ?

*R.* Ce sont des détails dans lesquels je ne puis entrer. Ce plan ne m'appartenait pas.

*D.* Vous aviez reçu apparemment des renseignements qui vous la faisaient croire possible, puisque vous êtes venu ?

*R.* Sans doute, d'ailleurs je serais venu dans tous les cas, sachant que le prince était résolu de débarquer. Il ne m'appartenait pas d'arrêter les volontés du prince ; mais j'avais la conviction que si je ne pouvais lui être utile pour la chose même, je pourrais éviter de grands malheurs, et je crois encore que j'en ai empêché beaucoup.

*D.* D'où vous venait donc ce grand dévouement à sa personne ?

*R.* Il venait de ce que je savais de son caractère et de ses principes politiques.

*D.* Votre famille avait-elle été attachée à la sienne ?

*R.* Jamais. Ce n'était pas une affaire de famille, mais une affaire de principes.

*D.* Quels étaient donc ces principes qui vous avaient tant séduit ?

*R.* Ce n'est pas ici que je puis en faire le détail. Ces principes politiques ont été publiés, qui a voulu les lire les a lus. J'ai toujours rêvé la gloire et la liberté du pays.

*D.* N'avez-vous pas fait, dans ces derniers temps, un voyage en Belgique et à Ostende ?

*R.* Jamais.

*D.* N'avez-vous pas été à Lille ?

*R.* Non plus.

*D.* La dernière fois que vous avez eu un congé de semestre, où l'avez-vous passé ?

*R.* A Paris, où réside ma famille.

*D.* N'avez-vous pas été en Angleterre ?

*R.* Non, Monsieur.

## INTERROGATOIRES DE CONNEAU.

CONNEAU (Henri), âgé de 37 ans, docteur en médecine, né à Milan, de parents français, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Martinet, juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France, et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Cela est vrai; telle était mon intention.

*D.* Avant de quitter Londres connaissiez-vous le but de votre voyage?

*R.* Oui, le prince m'avait mis dans sa confiance.

*D.* Savez-vous quelles sont les autres personnes qui ont eu connaissance des projets du prince avant votre départ?

*R.* Je le sais, mais je ne veux pas le dire.

*D.* Quel jour êtes-vous parti de Londres?

*R.* Le 4, à onze heures du matin, je suis parti de Londres sur le bateau à vapeur *le Château d'Édimbourg*. Nous nous sommes arrêtés successivement à Gravesend et à Margate, et nous avons abordé à Wimereux, à environ une heure avant le jour.

*D.* Quelles personnes étaient sur le bâtiment lors de votre départ de Londres, d'autres se sont-elles réunies à vous, soit à Gravesend, soit à Margate ou ailleurs?



R. Je ne crois pas devoir indiquer le nom d'aucune personne ; je n'ai à répondre ici que sur ce qui m'est personnel.

Les personnes qui montaient le bâtiment se sont embarquées aux divers points que vous venez d'indiquer.

D. De combien de monde se composait la suite du prince *Napoléon* ?

R. Je crois qu'il y avait plus de quarante personnes avec lui, mais je n'en puis désigner exactement le nombre.

D. Lorsque le débarquement a été effectué, que s'est-il passé ?

R. Nous nous sommes dirigés vers Boulogne, nous nous sommes présentés à la caserne ; là, le prince *Napoléon* a harangué les troupes, les a engagées à se réunir à lui ; les soldats ont crié : *Vive l'Empereur !* mais le capitaine commandant est survenu et les a fait rentrer dans l'obéissance.

D. Comment les soldats sont-ils descendus dans la cour de la caserne ?

R. On a fait battre le rappel ; mais je ne veux pas nommer la personne qui a donné cet ordre.

D. N'est-ce pas le sieur *Aladenize*, sous-lieutenant du 42<sup>e</sup>, qui a donné cet ordre ?

R. Je vous ai déjà dit que je ne voulais désigner personne.

D. Il a été tiré un coup de pistolet, qui a blessé grièvement un soldat de la ligne. Savez-vous quel est l'auteur de cet acte ?

R. J'ai entendu une détonation d'arme à feu ; j'avais en ce moment la tête d'un autre côté, et je ne peux donner aucun détail à ce sujet.

D. Avez-vous distribué des proclamations au nom du prince *Napoléon* ?

R. J'en ai distribué sur le paquebot aux hommes qui l'accompagnaient. J'en connaissais d'ailleurs le contenu parce que je les avais imprimées dans la maison du prince, à Londres.

*D.* Connaissez-vous les noms de ceux qui ont distribué de ces proclamations à Boulogne et dans les environs?

*R.* J'en ai vu distribuer un grand nombre par des personnes que je ne connais pas.

*D.* Après avoir été repoussés à la caserne, où êtes-vous allés?

*R.* Nous avons essayé de pénétrer dans la haute ville dont les portes étaient fermées, le prince a donné ordre de les enfoncer à coups de hache. On n'a pu y parvenir, et nous nous sommes dirigés à la colonne.

*D.* Dans quel but vouliez-vous vous emparer de la haute ville?

*R.* Je l'ignore; je ne faisais que suivre le prince. Arrivés à la colonne, nous avons forcé le prince à chercher à s'embarquer. Nous sommes descendus sur la plage; arrivés en face de l'établissement des bains, nous nous sommes emparés du canot de sauvetage dans lequel nous avons porté le prince. J'ai aidé à pousser le canot à flot, et je me suis rendu au lieutenant qui commandait le détachement de la troupe de ligne.

*D.* Lorsque le prince s'est présenté à la caserne, le détachement qui l'accompagnait avait-il les armes chargées?

*R.* Oui; les armes étaient chargées.

*D.* Quels ordres avez-vous reçus du prince, lors de son entrée en ville?

*R.* Aucun; je l'ai suivi, et je connaissais ses intentions, comme je vous l'ai déjà dit.

*D.* Savez-vous si le prince s'était ménagé des intelligences à Boulogne avant son débarquement?

*R.* Je ne veux point m'expliquer là-dessus.

*D.* Savez-vous quel motif a déterminé le prince à débarquer à Boulogne, plutôt que dans tout autre endroit?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Êtes-vous lié par un serment pour ne pas faire connaître ce qui concerne vos complices?

*R.* Non ; mais j'agis mû par un sentiment d'honneur.

*D.* Avez-vous déjà été poursuivi pour délit politique?

*R.* Non, jamais.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Conneau*, le 20 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Vous êtes débarqué à Boulogne, le 6 de ce mois, avec *Louis Bonaparte*, débarqué lui-même à la tête d'une troupe armée dans le but évident de renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État ?

*R.* Cela est vrai.

*D.* Étiez-vous dans la confiance des vues et des projets de *Louis Bonaparte* ?

*R.* J'étais dans la confiance de certaines choses. Je savais depuis quelque temps qu'il devait débarquer en France.

*D.* Et vous avez persisté jusqu'au dernier moment dans la résolution de l'accompagner ?

*R.* Oui certainement.

*D.* A quelle époque avez-vous su que ses vues étaient fixées sur Boulogne ?

*R.* Je ne pourrais le préciser.

*D.* Mais vous l'avez su avant de quitter Londres ?

*R.* Oui certainement.

*D.* Étiez-vous beaucoup de personnes dans la confiance du prince ?

*R.* Je sais que ses projets étaient connus d'autres personnes que de moi.

*D.* Savez-vous quelles étaient ces personnes ?

*R.* J'en connais quelques-unes, mais je ne crois pas devoir les nommer.

*D.* A quelle époque avez-vous eu connaissance des proclamations que je vous représente ?

*R.* C'est moi qui les ai imprimées avec des caractères qui étaient à moi et qui se trouvaient chez le prince, j'ai travaillé à cette impression jusqu'au dernier jour.

*D.* Les minutes sur lesquelles vous avez travaillé portaient-elles les signatures qui sont imprimées au bas de ces pièces ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Avez-vous travaillé à la rédaction de ces pièces en même temps qu'à leur impression ?

*R.* Non, Monsieur, la rédaction m'a été remise toute faite.

*D.* Avez-vous été plus particulièrement chargé de distribuer ces proclamations ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* En avez-vous distribué ?

*R.* Non, Monsieur, je n'en ai distribué aucune.

*D.* Quel habit portiez-vous quand vous avez débarqué ?

*R.* Un habit de sergent-major de chasseurs.

*D.* Avez-vous servi ?

*R.* Non, Monsieur, jamais.

*D.* Dans l'état imprimé par vous-même, vous êtes porté comme chirurgien principal ?

*R.* Certainement ; mais je n'ai pas voulu en prendre l'uniforme quoique cet uniforme fût fait.

*D.* Avez-vous été près de *Louis Bonaparte* pendant la durée de sa circulation dans Boulogne ?

*R.* J'ai toujours été très-près de lui, je ne l'ai pas quitté un seul instant.

*D.* Vous étiez, par conséquent, près de lui quand il a tiré un coup de pistolet sur un officier?

*R.* J'étais bien près de lui au moment où un coup de pistolet a été tiré; mais j'avais la tête tournée d'un autre côté, et je n'ai pas vu si c'est lui qui a tiré.

*D.* Qui est-ce qui a fait confectionner les habits d'uniforme?

*R.* Il y a deux espèces d'habits, les habits d'officiers et ceux de soldats. Les habits d'officiers ont été faits à Londres, je ne saurais dire par qui. Ceux de soldats sont venus à Londres tout faits, j'y ai seulement attaché les boutons, au moins en partie.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous attaché à *Louis Bonaparte*?

*R.* Depuis 1831.

*D.* En quelle qualité?

*R.* Comme médecin de la reine *Hortense*. J'avais été secrétaire du père en 1820, mais pendant très-peu de temps; j'étais très-jeune alors.

## INTERROGATOIRES DE D'ALMBERT.

D'ALMBERT (Alfred), âgé de 27 ans, secrétaire intime du Prince Louis-Napoléon, né à Nancy (Meurthe), demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France, et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français ?

*R.* Cela est vrai.

*D.* Avant de quitter Londres connaissiez-vous les intentions du prince ?

*R.* Je les ignorais, et si je les avais connues j'en conviendrais.

*D.* Quand avez-vous connu les projets du prince ?

*R.* Pendant la traversée et lorsque le prince a adressé un discours à tous les hommes embarqués. Au moment de l'embarquement, j'ai cru qu'il ne s'agissait que d'une partie de plaisir ; c'est seulement deux heures avant le discours du prince que j'ai commencé à soupçonner quel était le but du voyage.

*D.* Connaissez-vous les personnes qui accompagnaient le prince ?

*R.* J'en connais quelques-unes ; mais je ne crois pas devoir les nommer.

*D.* Quel jour êtes-vous parti de Londres ?

*R.* Avant-hier, vers onze heures du matin.

*D.* Avez-vous relâché en route ?

*R.* J'ai été constamment malade, et je n'en sais rien.

D. À quelle heure êtes-vous débarqué sur les côtes de France et à quel endroit ?

R. Ce matin, entre quatre et cinq heures, et à un endroit qui est situé dans les environs de la colonne et au-dessous.

D. Qu'avez-vous fait après votre débarquement ?

R. Je me suis mis à la tête de quelques domestiques du prince, habillés en soldats. Nous nous sommes dirigés sur Boulogne en passant près de la colonne. Aussitôt notre arrivée dans cette ville, nous nous sommes transportés à la caserne : le prince y a pénétré ; moi, je suis resté dehors avec mes hommes pour écarter les personnes qui voulaient y entrer. Au bout d'un quart d'heure, le prince est sorti ; il a repris le chemin que nous avons suivi en venant. En approchant de la plage, nous avons été séparés ; je suis allé vers l'est pour tâcher de me rembarquer ; puis, quand j'ai su que le prince était arrêté, je suis venu de moi-même me rendre à l'autorité.

D. Savez-vous ce qui s'est passé à la caserne ?

R. Je l'ignore ; j'ai seulement entendu crier successivement : *Vive l'Empereur !* et *Vive le Roi !*

D. N'avez-vous pas essayé de vous opposer à ce que les officiers de la ligne se rendissent à la caserne ?

R. Je n'en ai vu venir aucun.

D. N'avez-vous pas distribué des proclamations au nom du prince *Napoléon* ?

R. Non. Je sais qu'il en existe ; mais je ne les ai même pas lues.

D. Quels ordres avez-vous reçus du prince en arrivant à Boulogne ?

R. Il ne m'a été donné aucun ordre en ce moment ; mais, lorsque, sur le paquebot, les hommes qui accompagnaient le prince ont mis leurs uniformes, le prince a dit à tous : « Messieurs, aucune violence ne doit être exercée contre les personnes ; je recommande seulement de maintenir l'ordre. »

*D.* Avez-vous vu distribuer des proclamations dans la ville de Boulogne?

*R.* Je n'en ai vu distribuer que lorsque je me trouvais devant la caserne.

*D.* Les armes des hommes du détachement du prince étaient-elles chargées?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Le prince avait-il des intelligences à Boulogne?

*R.* Je l'ignore. Il ne m'a pas dit non plus pourquoi il avait choisi un point de débarquement plutôt qu'un autre.

*D.* Pour quel motif, connaissant les projets du prince qui tendaient à porter la guerre civile dans votre patrie, avez-vous persisté à l'accompagner?

*R.* Je ne pensais pas que la présence du prince dût apporter la guerre civile en France; je croyais, au contraire, que son nom et son caractère rallieraient tous les esprits et toutes les opinions.

Comme je n'ai connu ces projets que peu avant le débarquement, il m'était impossible de m'y refuser, et d'ailleurs je lui suis tellement attaché que je l'aurais suivi partout où il m'aurait conduit.

*D.* Avez-vous déjà été poursuivi pour délits politiques?

*R.* Jamais.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *D'Alibert*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Depuis combien de temps êtes-vous secrétaire de *Louis Bonaparte*?

*R.* Depuis six ou sept mois.

*D.* Que faisiez-vous auparavant?

*R.* J'étais homme de lettres.

*D.* Avez-vous été attaché à d'autres personnes en qualité de secrétaire?



R. Oui, Monsieur, j'ai été attaché à diverses personnes.

D. Vous avez débarqué sur la plage de Boulogne, le 6 août, avec *Louis Bonaparte*, assisté d'une troupe armée, et marchant au renversement du gouvernement établi en France par la constitution de l'État ?

R. C'est vrai.

D. Vous êtes porté, sur l'ordre du jour du prince, comme lieutenant aux gardes à pied ?

R. C'est bien mon nom, mais je l'ignorais.

D. Il est difficile que, dans votre position surtout, vous n'ayez pas eu connaissance de cette pièce qui a été lue à bord ?

R. C'est la stricte vérité.

D. Vous ne pouviez pas ignorer la criminalité de l'entreprise à laquelle vous participiez et dont vous avez partagé toute la responsabilité ?

R. J'accepte cette responsabilité, mais je dois dire que je n'ai su qu'à bord ce dont il s'agissait, je ne l'ai pas su auparavant.

D. Ne logiez-vous pas chez *Louis Bonaparte* en qualité de secrétaire ?

R. Oui, Monsieur.

D. Il est difficile que, logeant chez *Louis Bonaparte*, et vivant dans son intimité, vous n'ayez pas eu connaissance des préparatifs, dont plusieurs se sont faits dans sa propre maison ?

R. Cela est pourtant exact. Au surplus, je vous dirai que six semaines environ avant l'événement, un des amis du prince étant venu loger chez lui, j'étais allé demeurer dans une autre maison, Saint-James-Street, à la demande même du prince.

D. Quel était cet ami dont vous parlez ?

R. Je ne me rappelle pas son nom.

D. Avez-vous servi ?

R. J'ai été quelque temps employé comme sous-lieutenant dans les volontaires de la Charte, mais j'en suis sorti peu après, ma famille n'ayant pas voulu m'y laisser.

*D.* Vous dites donc que vous n'avez eu connaissance des projets du prince que sur le bâtiment ; à quel moment en avez-vous eu connaissance ?

*R.* Je n'ai commencé à soupçonner quelque chose qu'au bout d'un certain temps, après quatre ou cinq heures de parcours au moins, et lorsque j'ai vu des uniformes ; après cela, quand j'ai vu ce dont il s'agissait, il était trop tard pour reculer, et je n'en avais d'ailleurs nulle envie. Je croyais que mon devoir m'obligeait de suivre le prince partout où il allait, et je n'ai nul regret de l'avoir suivi.

*D.* Aviez-vous eu des rapports avec *Louis Bonaparte* avant le moment où vous êtes entré chez lui ?

*R.* Je lui avais été présenté en 1834, lorsque je me trouvais en même temps que lui aux eaux de Bade, mais c'était une de ces présentations banales qui ne sont suivies d'aucune relation particulière.

*D.* Qui est-ce qui vous a fait entrer chez *Louis Bonaparte* ?

*R.* Un de ses amis intimes, son ancien précepteur, ou l'ancien précepteur de son frère, je ne saurais vous dire lequel.

*D.* En admettant que vous n'avez eu connaissance que sur le bâtiment de la tentative directe que *Louis Bonaparte* allait faire, il est impossible que vous n'avez pas eu connaissance des projets plus ou moins hostiles de *Louis Bonaparte* contre le Gouvernement ?

*R.* Je savais que, s'il survenait un événement, le prince pourrait s'offrir au peuple français, mais je n'avais aucune connaissance d'un projet direct et immédiat.

*D.* Revêtu de l'uniforme que *Louis Bonaparte* vous avait fait prendre, vous l'avez accompagné dans tout le cours de son expédition ?

*R.* Oui, Monsieur, mais je n'étais pas dans la cour de la caserne quand un coup de pistolet a été tiré. J'ai suivi le prince au delà de la caserne ; de là on m'a envoyé à la plage voir s'il y avait des embarcations ; je n'en ai pas trouvé, je suis venu le dire, alors on m'a envoyé à Ambleteuse. J'ai donné 20 louis à un homme pour me

procurer une barque, cet homme a disparu presque aussitôt, et, à peu près au même moment, j'ai reçu une décharge, et je crois bien que c'est ce même homme qui me l'a fait adresser. C'est alors que j'ai entendu dire que le prince était pris; j'ai compris qu'il me restait un dernier devoir à remplir, et j'ai demandé qu'on me conduisit à la prison. On m'a mené à un poste de garde nationale qui était sur la place.

## INTERROGATOIRES DE ORSI.

ORSI (Joseph), âgé de 32 ans, négociant, né à Florence, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme de gouvernement en France, et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français ?

*R.* Je n'ai rien à répondre.

*D.* Vous faisiez partie du détachement qui accompagnait le prince ?

*R.* C'est possible, puisque je suis arrêté.

*D.* Quel jour êtes-vous parti de Londres ?

*R.* Le 3 ou le 4 de ce mois, par un bateau à vapeur.

*D.* Saviez-vous quelle était votre destination au moment de l'embarquement ?

*R.* Je ne crois pas devoir répondre à cette question.

*D.* Connaissiez-vous le lieu où devait s'effectuer le débarquement ?

*R.* Non.

*D.* Connaissiez-vous les projets du prince ?

*R.* Je ne veux pas répondre.

*D.* Avez-vous distribué les proclamations du prince à la nation française ?

*R.* Je n'en avais pas. J'en connaissais le contenu ; j'en ai eu une en ma possession.

*D.* Le débarquement effectué, qu'a-t-on fait?

*R.* On a marché sur Boulogne et l'on s'est rendu à la caserne. La troupe a pris les armes, et dès qu'elle a su que c'était le prince *Louis-Napoléon* qui était à notre tête, elle a crié : *vive Napoléon!* et a sympathisé avec nous. Elle a porté les armes à notre drapeau. Elle se préparait à sortir de la caserne; un officier est alors survenu, il a parlé à ses soldats; ils ont refusé de sortir de la caserne et de nous suivre. Nous sommes partis avec le prince; il voulait se faire tuer. Une foule immense de peuple l'a suivi, et nous nous sommes dirigés sur la colonne, pour de là chercher à gagner la côte et faire embarquer le prince.

*D.* Quels ordres avaient été donnés au détachement qui accompagnait le prince?

*R.* Je ne sais pas.

*D.* Connaissez-vous *M. Bataille*, qui faisait partie du détachement?

*R.* Je le connais pour l'avoir vu.

*D.* En vous rendant à Londres, étiez-vous passé par Boulogne?

*R.* Il y a deux ans que je suis à Londres. Je ne me rappelle pas si je suis passé par Boulogne.

*D.* Connaissez-vous le sous-lieutenant *Aladenize*, du 42<sup>e</sup> régiment?

*R.* Je l'ai vu aujourd'hui pour la première fois.

*D.* Avez-vous été poursuivi pour délits politiques?

*R.* Non, ni pour aucun autre fait.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Orsi*, le 10 août 1840, devant *M. Petit*, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous avez subi devant *M. le Procureur du Roi de Boulogne*, le 6 de ce mois, et dont je viens de vous donner lecture?

*R.* Oui, j'y persiste et ne veux rien ajouter.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Orsi*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Vous avez fait partie de la troupe armée à la tête de laquelle *Louis Bonaparte* a débarqué à Wimereux, pour renverser par la force le gouvernement établi en France par la constitution de l'État?

*R.* J'étais en effet avec le prince *Napoléon*.

*D.* Vous avez accepté, par conséquent, la responsabilité de son entreprise?

*R.* Oui, certainement, puisque j'étais avec lui.

*D.* De plus, vous êtes porté sur l'ordre du jour que je vous représente, et qui a été lu à bord, comme lieutenant des volontaires à cheval?

*R.* C'est la première fois que je vois cette pièce-là.

*D.* Cependant je vous répète qu'elle a été lue à bord?

*R.* Je n'ai pas connaissance de cela.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous à Londres auprès de *Louis Bonaparte*?

*R.* Je n'étais pas précisément auprès de lui. J'y allais seulement quelquefois, et il avait confiance en moi pour ses affaires.

*D.* Depuis combien de temps vous occupiez-vous de ses affaires?

*R.* Depuis dix-huit mois.

*D.* Qui est-ce qui vous a mis en relation avec *Louis Bonaparte*?

*R.* Avant 1830, j'étais banquier de sa famille à Florence.

*D.* Comment, n'étant pas attaché au service personnel du prince, avez-vous pu entrer aussi avant dans la confiance de ses projets et vous y associer?

*R.* Le prince m'avait obligé dans diverses circonstances; quand il m'a dit qu'il avait besoin de moi, je n'ai pas pu me dispenser d'agir comme je l'ai fait.

*D.* A quelle époque *Louis Bonaparte* vous a-t-il informé de ses projets?

*R.* Je savais que le prince nourrissait toujours l'espoir de faire quelque chose; mais je n'ai su que trois jours avant de partir qu'il allait en France, et quel était le but de son expédition.

*D.* Par conséquent, c'est très-sérieusement que vous avez participé à une entreprise aussi criminelle?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Débarqué avec *Louis Bonaparte*, l'avez-vous accompagné pendant tout le cours de son expédition?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Où avez-vous été arrêté?

*R.* Sur la plage.

*D.* De quel uniforme étiez-vous porteur?

*R.* Je portais l'uniforme de la garde nationale à cheval de Paris.

*D.* Cet uniforme répondait évidemment à la qualification qui vous est donnée, dans l'ordre du jour, de lieutenant des volontaires à cheval?

*R.* Je ne nie aucune circonstance, ce sont des faits.

4<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Orsi*, le 22 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Je trouve dans une pièce très-importante, saisie dans les papiers du colonel *Voisin*, et qui contient l'exposé du plan de campagne de *Louis Bonaparte*, tel qu'il a été suivi, autant du moins qu'on l'a pu, la mention suivante : « *Orsi* saisira les caisses publiques, se faisant accompagner d'hommes du pays; il s'emparera aussi du sous-préfet. »

*R.* Il est possible qu'on me destinât cette fonction, mais je n'en ai pas eu connaissance. A ce propos, je demande à rectifier une phrase de mon interrogatoire d'hier. J'ai voulu dire que je savais que le prince était toujours occupé des affaires politiques, qu'il ne perdait pas de vue ses projets dans l'avenir; mais je n'ai pas voulu dire que je savais qu'il préparait quelque chose matériellement et immédiatement. Le prince est très-caché, et il ne laisse pas facilement pénétrer sa pensée.

---



---

 INTERROGATOIRES D'ALEXANDRE DIT DESJARDINS.

ALEXANDRE (Prosper) dit DESJARDINS, âgé de 51 ans, capitaine en retraite, né à Paris, y demeurant rue Saint-Honoré, n° 305.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction, au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le Gouvernement établi par la Charte de 1830, dirigée par le prince *Louis-Napoléon Bonaparte*, dans la matinée de ce jour, à Boulogne?

*R.* Je conviens de ma participation à l'entreprise du prince. J'ai fait sa connaissance à Londres, il y a quinze jours. Il m'a fait part de son projet mardi dernier, au moment de notre départ de Londres. Nous sommes allés à la caserne sur le port de Boulogne; nous avons placé quatre de nos hommes à la porte. Je suis resté presque tout le temps près des factionnaires, et ne puis rendre un compte bien exact de ce qui s'est passé à l'intérieur. J'ai entendu des cris de *vive Napoléon! vive l'Empereur!* Deux officiers du 42<sup>e</sup> sont arrivés; j'ai cherché à les empêcher d'entrer, mais, voyant qu'ils insistaient, je n'ai pas voulu faire usage de la force; ils sont entrés, et, presque aussitôt, j'ai été rejoint à la porte par le prince et ses partisans. Je suis allé sur la côte, pour tâcher de trouver des barques; n'en ayant pas trouvée, je me suis enfoncé dans la campagne, et ai gagné Marquise, à environ quinze kilomètres de Boulogne. J'avais un uniforme de commandant du 40<sup>e</sup> de ligne. Je me suis réfugié chez un cultivateur qui a bien voulu me prêter un pantalon et une blouse, parce que je lui ai témoigné le désir de me mettre à mon aise et de nettoyer mes habits, tachés de vase. Je ne lui ai point parlé de ce qui s'était passé. J'ai été arrêté par la gendarmerie, qui sans doute aura été prévenue par quelqu'un qui m'aura vu entrer en uniforme dans la ferme.

Mes opinions m'ont porté à suivre le prince *Louis*. J'ignore s'il avait des intelligences à Boulogne ou ailleurs.

Mon uniforme et mon épée ont été saisis par la gendarmerie.



2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Alexandre* dit *Desjardins*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.

*D.* Vous avez fait partie du rassemblement armé à la tête duquel *Louis Bonaparte* a débarqué à Boulogne, dans l'intention évidente de renverser le gouvernement établi en France par la constitution de l'État?

*R.* J'en ai fait partie.

*D.* A quelle époque avez-vous été mis dans la confiance des projets de *Louis Bonaparte*?

*R.* La veille du débarquement, sur le bâtiment même.

*D.* Alors, pourquoi vous étiez-vous embarqué?

*R.* J'étais à la campagne avec deux de ces messieurs. Nous nous sommes embarqués comme pour une partie de plaisir, avec plusieurs autres personnes qui n'en savaient pas plus que moi.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous en rapport avec *Louis Bonaparte*?

*R.* Depuis une quinzaine de jours; mon passe-port l'indique.

*D.* Qui est-ce qui vous avait appelé auprès de lui?

*R.* L'espoir d'un emploi. Je suis père de cinq enfants; j'espérais trouver à Londres de quoi m'occuper, soit par l'entremise du prince, soit par M. de Montholon, que je connaissais, soit par M. Parquin, que j'avais connu étant en garnison à Strasbourg.

*D.* Quelle espèce d'emploi espériez-vous trouver?

*R.* Une place de secrétaire ou d'homme de confiance.

*D.* Quelle est la personne qui vous avait fait concevoir l'espérance de trouver de l'emploi à Londres?

*R.* M. Parquin, que j'avais vu à Paris dans un voyage qu'il y fit.

*D.* Vous avait-il donné une lettre pour le prince?

*R.* Non, il m'avait seulement donné son adresse, et il m'avait dit qu'il préviendrait le prince de mon arrivée.

*D.* A l'instant de votre arrivée, avez-vous eu quelque emploi auprès de *Louis Bonaparte* ?

*R.* Pas précisément. Je passai deux ou trois jours à Londres, à aller et venir ; puis on m'envoya dans une maison de campagne où je trouvai *M. Parquin*.

*D.* Vous étiez défrayé dans cette maison ?

*R.* Oui, j'étais nourri.

*D.* A qui appartenait cette maison ?

*R.* Je ne pourrais vous le dire. Je n'y suis resté que très-peu de jours, et je ne sais pas du tout l'anglais.

*D.* *Louis Bonaparte* venait-il quelquefois dans cette maison ?

*R.* Je ne l'y ai pas vu.

*D.* Vous avez dit que vous aviez connu *M. Parquin* à Strasbourg. Est-ce à l'époque de la tentative de *Louis Bonaparte*, que vous l'avez connu ?

*R.* Non, Monsieur. *M. Parquin* commandait la gendarmerie, en 1832, à Strasbourg, et moi j'étais capitaine dans un régiment de la garnison.

*D.* A quelle époque êtes-vous parti de Paris pour Londres ?

*R.* Le 11 ou le 12 juillet.

*D.* Vous aviez donc emporté votre uniforme à Londres ?

*R.* Oui, Monsieur. On avait dit qu'il se pourrait que quelques anciens officiers fussent envoyés, par la famille de l'Empereur, à Sainte-Hélène, pour le transfèrement des cendres. On désignait le général *Montholon* comme devant représenter la famille de l'Empereur dans cette circonstance ; tel est le motif pour lequel j'avais emporté mon uniforme. Au reste, j'avais moi-même adressé à *M. le général Gourgaud* une demande pour aller à Sainte-Hélène ; le général n'a pu faire admettre ma demande, sans cela, je ne serais pas ici.

*D.* Avez-vous accompagné *Louis Bonaparte* pendant tout le temps qu'il est resté à Boulogne ?

*R.* Non, Monsieur. Je suis allé d'abord avec lui du point de débarquement à la caserne.

*D.* Étiez-vous avec lui au moment où il a tiré un coup de pistolet?

*R.* Non, Monsieur, j'étais à la porte.

*D.* Étiez-vous sur le pont du bâtiment lorsque les proclamations et ordres du jour ont été lus.

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Alors vous avez su que vous étiez désigné comme commandant de bataillon à l'avant-garde.

*R.* Cela m'a échappé, je n'ai pas eu connaissance de cela dans le moment.

*D.* N'aviez-vous pas votre uniforme à bord?

*R.* Non, Monsieur; on m'a donné un uniforme au n° 40 avec les insignes du grade de chef de bataillon.

*D.* A quel endroit et dans quel moment avez-vous été arrêté?

*R.* A Marquise.

*D.* Vous vous étiez sauvé?

*R.* J'avais demandé, à un homme qui passait, son cheval, dans l'espoir de gagner une embarcation; n'en voyant pas je me rendis au premier village, et le cheval fut rendu de suite.

*D.* Au moment où vous avez revêtu cet uniforme, qui n'était pas le vôtre, n'avez-vous pas fait quelques observations?

*R.* Hélas! oui, j'en ai fait en moi-même; mais je les ai gardées pour moi. La position était délicate, nous étions tous là des militaires en présence les uns des autres, et mes observations auraient pu n'être pas goûtées.

*D.* Est-ce que M. *Parquin* ne vous avait fait aucune ouverture?

*R.* Non, Monsieur, aucune.

---



---

 INTERROGATOIRES DE GALVANI.

GALVANI (Mathieu), âgé de 54 ans, sous-intendant militaire en réforme, né à Sainte-Lucie (Corse), y demeurant.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'avoir participé à une attaque contre le gouvernement établi par la Charte de 1830, qui a eu lieu ce matin à Boulogne, de la part du prince *Louis-Napoléon Bonaparte*?

*R.* Ce n'est que dans la traversée que le prince *Napoléon* nous a fait connaître ses projets. Il y avait des uniformes et quelques armes à bord. On a endossé les uniformes et pris les armes. Pour moi je ne me suis point armé et ai gardé mes habits bourgeois. J'ai accompagné le prince à la caserne. La garnison a crié : *Vive l'Empereur!* mais l'arrivée de deux de ses officiers ayant paru lui faire changer d'avis, nous sommes allés à la colonne où a été arboré le drapeau tricolore surmonté d'un aigle; nous sommes ensuite allés sur la plage. Je me suis jeté dans une barque avec le prince *Louis*, la garde nationale a fait feu sur nous, j'ai été blessé au bras. Plusieurs personnes ont aussi été blessées, soit dans la barque, soit dans la mer.

Je suis partisan du prince *Louis*, j'étais allé à Londres pour le voir ainsi que l'Angleterre et sans avoir connaissance de ses projets, auxquels cependant je me suis associé dès qu'il m'en a fait part.

*D.* Aviez-vous des intelligences soit à Boulogne, soit ailleurs?

*R.* Non.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Galvani*, le 22 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* A quelle époque avez-vous été réformé?

*R.* En 1839.

D. Combien avez-vous de temps de service?

R. Je sers depuis 1830.

D. Depuis combien de temps étiez-vous en Angleterre lorsque vous en êtes parti pour venir en France?

R. Depuis le 16 juillet.

D. Vous êtes inculpé d'avoir fait partie d'un rassemblement armé, à la tête duquel *Louis Bonaparte* est descendu sur la côte de Boulogne, pour renverser le gouvernement établi en France par la constitution de l'État. Qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à dire que je ne me suis mêlé d'aucun complot; je suis monté sur le bateau à vapeur pour faire une partie de campagne.

D. Vous avez cependant assisté *Louis Bonaparte* dans toutes les phases de son entreprise, à laquelle vous avez pris part en uniforme?

R. Je n'étais pas en uniforme, mais en habit bourgeois de pied en cap.

D. Qui est-ce qui vous avait induit à aller en Angleterre?

R. J'avais voulu faire un voyage d'agrément pour voir Londres.

D. Vous êtes donc dans l'aisance, car de pareilles parties sont fort chères?

R. Je ne suis ni riche, ni pauvre, mais j'ai de quoi vivre, et je ne demande rien à personne.

D. Qui est-ce qui vous a mis en rapport avec *Louis Bonaparte*?

R. Ayant le désir de le voir, je lui ai écrit un billet en arrivant à Londres, il m'a répondu aussitôt et m'a fort bien reçu.

D. A quel moment et avec qui vous êtes-vous embarqué?

R. Je me suis embarqué le 4, à neuf heures du matin, à Londres, sur le bateau *la Ville-d'Édimbourg*.

D. Avec qui vous êtes-vous embarqué?

R. Avec M. le docteur *Conneau* et d'autres personnes.

*D.* *Louis Bonaparte* était-il avec vous ?

*R.* Non, Monsieur; le prince est venu plus tard, vers cinq heures.

*D.* Vous dites que vous vous êtes embarqué croyant faire un voyage d'agrément, mais vous n'avez pas dû tarder à savoir quel était le but de ce voyage ?

*R.* Le 5, le prince est monté sur une chaise, a appelé tout le monde sur le pont, et a dit qu'il regrettait beaucoup de n'avoir pas instruit d'avance tout le monde de ses projets; mais que le succès dépendait du secret, que maintenant il prévenait ceux qui l'écoutaient qu'il allait en France, et qu'il ne tarderait pas à arriver à Paris.

*D.* N'avez-vous fait aucune observation ?

*R.* J'ai été frappé de stupeur, mais j'étais trop souffrant pour faire aucune observation.

*D.* Il est difficile de croire à l'ignorance dans laquelle vous prétendez être, lorsque, sur une proclamation que je vous représente, on lit : *Galvani, sous-intendant militaire, vivres et convois*. Certainement on n'a pu vous donner, sans votre aveu, un titre et une mission qui sont d'ailleurs parfaitement d'accord avec les fonctions que vous aviez remplies ?

*R.* Je puis vous assurer que je n'ai pas été consulté pour cela.

*D.* Votre nom se retrouve encore sur une pièce très-importante, qui a été saisie dans les papiers du colonel *Voisin*. Cette pièce contient l'énonciation des fonctions attribuées à chacun dans l'expédition, et et on y lit ces mots : *Fonctions diverses. Le sous-intendant Galvani se procurera les voitures ainsi que le pain, la viande et l'eau-de-vie pour un jour?*

*R.* On a pu arranger tout cela comme on a voulu; mais on ne m'a pas consulté.

*D.* Depuis l'instant de votre débarquement jusqu'au moment de l'arrestation de *Louis Bonaparte*, vous n'avez cessé de l'accompagner; par conséquent, vous l'avez assisté dans toutes les phases de l'exécution de son projet.

*R.* Oui, Monsieur je l'ai accompagné partout.

D. Vous vous êtes jeté dans la même barque que lui, et c'est sur cette barque que vous avez été atteint d'un coup de feu.

R. Oui, Monsieur.

Nous avons représenté au prévenu un paquet, coté n° 3. Après avoir constaté que le cachet apposé sur ce paquet est intact, nous l'avons rompu en présence du prévenu, et nous y avons trouvé un portefeuille que le prévenu nous a dit appartenir au sieur *Faure*. Dans ce portefeuille, nous avons trouvé une lettre portant pour suscription : Monsieur *Galvani*, sous-intendant militaire, à bord *the City of Edimburg*, et commençant par ces mots : *Le prince Napoléon vous a désigné*, et finissant par ceux-ci : *pour le prince et par son ordre*.

Le prévenu dit : Je n'ai jamais reçu cette lettre, et je vous fais remarquer qu'elle se trouve, avec les cartes de visite de M. *Faure*, dans un portefeuille qui lui appartient.

Nous avons signé ladite lettre avec le prévenu et le greffier de la Cour, *ne varietur*.

Nous avons représenté au prévenu un paquet, coté 9 ; nous l'avons ouvert en présence du prévenu, et nous y avons trouvé deux portefeuilles qu'il nous a déclaré lui appartenir, et dans lesquels il nous a paru qu'il n'existait aucun papier relatif à l'affaire dont la Cour est saisie. Nous avons trouvé dans le même paquet une bourse que le prévenu nous a dit lui appartenir, et qui contenait vingt-sept pièces d'or de vingt francs, une médaille de cuivre et seize francs cinquante centimes en monnaie d'argent. Nous avons mis cet argent sous un scellé signé de nous et du prévenu.

---



---

 INTERROGATOIRES DE ORNANO.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, qualité et demeure ?

*R.* *Napoléon Ornano*, âgé de 34 ans, né à Ajaccio, ancien officier. J'ai quitté le régiment au mois d'octobre dernier et je n'ai pas rejoint à l'expiration de mon congé de semestre; j'ai dû être considéré comme démissionnaire. Mon régiment était le 3<sup>e</sup> dragons; je demeurais en dernier lieu à Londres, auparavant à Paris.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'un attentat contre la sûreté de l'État, dirigé ce matin à Boulogne par le prince *Louis-Napoléon Bonaparte* ?

*R.* Je conviens d'avoir participé ce matin à l'entreprise du prince *Napoléon*. Je suis parti avec lui de Londres sur le paquebot *la Ville-d'Édimbourg*, sachant quel était le but de notre expédition; je portais l'uniforme de mon ancien régiment.

Nous sommes allés à la caserne sur le port. Il y a eu des cris de *vive l'Empereur!* Un sous-lieutenant de voltigeurs et un capitaine de grenadiers du 42<sup>e</sup> sont arrivés; leur présence nous a décidés à sortir. Je suis allé sur la plage pour protéger l'embarquement du prince; l'ayant vu dans une barque, je me suis réfugié dans une voiture baignoire. J'ai entendu des coups de feu sans savoir par qui ils étaient tirés, mais présumant bien qu'ils étaient dirigés sur la barque du prince. J'ai été arrêté une demi-heure après dans la baignoire. Je ne crois pas devoir entrer dans de plus amples détails.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Ornano*, le 21 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Vous faisiez partie du rassemblement armé, à la tête duquel



*Louis-Bonaparte* a débarqué en France, dans l'intention évidente de renverser le gouvernement établi par la constitution de l'État ?

*R.* Cela est vrai, je faisais partie de ce détachement.

*D.* Où vous êtes-vous embarqué ?

*R.* A Gravesend.

*D.* Avec qui ?

*R.* Il y avait avec moi le commandant *Mésonan* et *M. Parquin*. C'est dans le même lieu et sur le même bâtiment que le prince s'est embarqué quelques heures après.

*D.* N'aviez-vous pas été mis par *Louis Bonaparte* dans la confiance de ses projets ?

*R.* Je ne savais ni l'heure, ni le jour, ni l'endroit où je devais débarquer ; mais quand j'ai reçu l'ordre d'embarquer, je n'ai pas pu douter de l'expédition, et j'étais tout à fait à la disposition du prince, prêt à le suivre partout.

*D.* Qui est-ce qui vous avait appelé à Londres ?

*R.* Personne ne m'y avait appelé ; j'y suis allé pour voir le prince.

*D.* Logiez-vous chez lui ?

*R.* Non, Monsieur ; mais je déjeûnais et dînais chez lui.

*D.* Connaissiez-vous le prince avant de l'avoir vu à Londres ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* N'êtes-vous pas son parent ?

*R.* Ma grand'mère était une *Bonaparte*, mon père et l'Empereur étaient issus de germain.

*D.* Quel uniforme portiez-vous à bord ?

*R.* L'uniforme de mon régiment, c'est-à-dire la petite tenue, le frac et l'épée.

*D.* Vous aviez donc porté votre uniforme à Londres ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous êtes désigné dans l'ordre du jour comme lieutenant de cavalerie à l'arrière-garde.

*R.* Oui, Monsieur, le prince m'avait conféré cet emploi.

*D.* Vous n'aviez pas donné votre démission?

*R.* Non, Monsieur; mais, aux termes du règlement, je devais être considéré comme démissionnaire.

*D.* Avec quel passe-port êtes-vous allé à Londres?

*R.* Avec un passe-port que j'avais pris ici à Paris, sous la qualification de rentier.

*D.* Vous avez accompagné *Louis Bonaparte* pendant tout le temps qu'il est resté à Boulogne?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Étiez-vous près de lui quand il a tiré un coup de pistolet sur un officier?

*R.* Non, Monsieur, j'étais dehors dans ce moment-là. Je n'ai appris ce fait que dans la prison à Boulogne.

*D.* Quand vous n'êtes pas retourné à votre régiment, vous aviez donc l'intention d'aller rejoindre *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur, car je suis allé d'abord en Corse, et ensuite je suis revenu à Paris.

*D.* Pourquoi avez-vous quitté le service?

*R.* Je ne voulais plus servir.

*D.* N'avez-vous pas été arrêté dans une cabane de bain?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* N'avez-vous pas été conseillé par quelqu'un avant de prendre le parti si grave auquel vous vous êtes arrêté?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Connaissiez-vous le commandant *Parquin*?

*R.* Non, Monsieur, je ne l'ai connu qu'à Londres.

## INTERROGATOIRES DE BACHON.

BACHON (Pierre-Paul-Frédéric), âgé de 30 ans, écuyer, né à Sainte-Foy (Gironde), demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du Gouvernement, et l'établissement du prince *Louis-Napoléon Bonaparte* comme empereur des Français ?

*R.* Après avoir quitté le service, je vins à Paris, et je fus attaché à un manège dirigé par le vicomte d'*Aur* ; je suis resté environ dix-huit mois dans cette position. Au mois de novembre dernier, je m'associai à un de mes amis pour l'exploitation d'un manège dans la rue Cadet. Cette opération nous ayant occasionné des pertes, nous la quittâmes dans le mois de mai. Vers la fin du mois de juin, je me rendis à Londres pour faire l'acquisition de quelques chevaux pour mon compte particulier. Mes relations me firent faire la connaissance du prince *Louis-Napoléon*, qui me proposa d'entrer dans sa maison comme écuyer. N'ayant point de fortune, et sa proposition me paraissant avantageuse, je l'acceptai. Je suis resté chez le prince sans avoir connaissance de ses opérations politiques, et ne m'occupant que de la direction de ses chevaux. La veille du départ du prince, il me donna l'ordre de me trouver à neuf heures chez lui, pour aller à la campagne. Sur la question que je lui fis, il me répondit que je devais prendre des effets pour trois ou quatre jours. Je me rendis à l'heure indiquée, une voiture nous conduisit au bateau à vapeur ; je m'y embarquai, et ce ne fut qu'en pleine mer que le prince nous parla de ses projets. Je me laissai d'autant plus facilement entraîner que j'étais dévoué au prince, et que d'ailleurs l'état de maladie dans lequel je me trouvais s'opposait à ce que je fisse la moindre observation. Jamais je ne me suis mêlé de politique, et c'est une espèce de fatalité qui m'a placé dans la position où je suis.

*D.* Quel jour, et à quelle heure avez-vous quitté Londres ?

*R.* Autant que je me le rappelle, mardi dernier, vers onze heures du matin. Le paquebot était dans la Tamise, à quelque distance de Londres, et déjà les domestiques du prince étaient à bord lorsque j'y suis arrivé. Immédiatement après, le bâtiment a fait voile pour la France.

*D.* A quel endroit de la côte êtes-vous débarqués ?

*R.* Nous sommes débarqués sur une plage que j'ai appris depuis se nommer Wimereux. Lorsque nous avons quitté Londres, nous avions des habits bourgeois; ce n'est qu'en mer qu'on m'a fait revêtir un frac bleu, sans revers ni parement, et dont les boutons ne portaient aucun numéro; j'avais pour coiffure un chapeau à cornes. Après le débarquement, nous nous dirigeâmes vers la caserne, en longeant le chemin près du rempart. J'ignore de combien d'hommes notre petite troupe était composée.

*D.* Que s'est-il passé lorsque vous êtes arrivé aux casernes ?

*R.* Le prince *Louis* a harangué les soldats qui se trouvaient réunis; plusieurs d'entre eux ont crié *Vive l'Empereur*, et le capitaine, étant survenu, a eu une vive altercation avec le prince. J'étais à quelque distance; j'ai entendu un coup de pistolet; j'ignore l'effet qu'il a produit, ni qui l'a tiré; j'étais un de ceux qui ont engagé le prince à se retirer. La position dans laquelle on l'avait placé l'avait jeté dans un état d'exaltation difficile à décrire; il voulait se faire tuer au pied de la colonne; nous parvînmes cependant à l'apaiser, et nous l'engageâmes à se retirer vers une des embarcations qui se trouvaient sur la plage. Je fus séparé du prince par ceux qui nous poursuivaient; je m'acheminai vers Wimereux; mais, harassé de fatigue, je demandai un capitaine de douanes et me déclarai son prisonnier. Je lui remis en dépôt une somme de 750 francs dont j'étais porteur, et que je craignais de perdre.

*D.* Saviez-vous quelque chose des projets du prince avant de quitter Londres ?

*R.* Je les connaissais si peu, que j'avais, depuis quelque temps, l'intention d'aller visiter ma mère, que je n'avais pas vue depuis trois années.

*D.* Pourquoi, parmi ceux qui vous accompagnaient, se trouvait-il des militaires ayant des shakos sur lesquels était le chiffre 40° ?

*R.* Je l'ignore absolument ; je vous répète que je ne connaissais pas ce projet de débarquement, que je n'ai exercé aucun commandement, et que, si je me suis trouvé dans cette affaire, ce n'a été que par dévouement pour le prince et comme faisant partie de sa maison.

*D.* Après le débarquement, a-t-on fait quelque distribution d'argent ?

*R.* Je l'ignore ; je suis constamment resté auprès du prince.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Bachon*, le 22 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

*D.* Vous faisiez partie de la troupe armée avec laquelle *Louis Bonaparte* a débarqué près de Boulogne, a marché sur cette ville, et a tenté de renverser le gouvernement établi en France par la constitution de l'État : qu'avez-vous à dire ?

*R.* C'est par fatalité que je me suis trouvé dans cette affaire, ne m'étant jamais mêlé de politique, ni à Paris, ni ailleurs. J'étais au service du prince, qui était très-bon et très-affable pour moi. Le lundi soir, le prince me dit de venir chez lui le lendemain ; j'y allai, nous montâmes en voiture, nous allâmes à 18 lieues de Londres, nous nous embarquâmes, et sur le pont je trouvai une partie de la maison du prince, ce qui me fit croire qu'il changeait de résidence. Ce n'est que sur le paquebot que j'ai su ce dont il s'agissait : l'honneur me faisait un devoir de suivre le prince, et d'ailleurs je n'aurais pu reculer quand même je l'aurais voulu. Je n'ai d'ailleurs exercé aucune fonction ni aucun commandement ; c'est moi qui ai entraîné le prince vers la plage lorsqu'il était au pied de la colonne, et j'ai été arrêté dans l'eau, presque nu, à Wimereux, après avoir essuyé une décharge de coups de fusils. Voilà tout ce que j'ai fait.

*D.* Ainsi, vous affirmez n'avoir eu aucune connaissance des projets de *Louis Bonaparte* ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous avez cependant revêtu un uniforme ?

*R.* Oui, Monsieur, je l'ai revêtu parce que l'on me l'a donné, comme j'aurais revêtu tout autre costume ; étant à la solde du prince,

je ne pouvais me dispenser de faire ce qu'il m'ordonnait; mais je n'ai fait aucun usage de cet uniforme.

*D.* Étiez-vous auprès de *Louis Bonaparte* quand il a tiré un coup de pistolet?

*R.* Non, Monsieur; j'ai entendu un coup de pistolet, et j'ai vu un soldat sortir des rangs, mais je n'ai pas su qui avait tiré; j'ai cru même un moment que c'était le prince qui était tué.

*D.* Au moment où vous avez été arrêté, un autre individu, qui était sans doute avec vous, ne s'est-il pas enfui à cheval?

*R.* C'est le capitaine des douaniers qui m'a dit cela.

*D.* Cet individu n'était-il pas de *Querelles*?

*R.* *M. de Querelles* était avec nous, mais je ne sais pas si c'est lui qui s'est enfui à cheval.

Nous avons représenté au prévenu un paquet coté 34; après avoir constaté que le cachet apposé sur ce paquet est intact, nous l'avons rompu en présence du prévenu; et nous y avons trouvé deux billets de la Banque d'Angleterre, l'un de *ten pounds* ou 10 livres sterling, l'autre de *twenty pounds* ou 20 livres sterling, en tout 30 livres sterling ou 750 francs, valeur de France. Le prévenu nous déclare que ces valeurs lui appartiennent, et qu'elles ont été par lui déposées volontairement dans les mains du capitaine de la douane *Launoy*.

*D.* N'est-ce pas vous qui avez veillé à l'embarquement des chevaux de *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur; cet embarquement a eu lieu la nuit, et je n'en ai eu aucune connaissance.

---

## INTERROGATOIRES DE BURE.

BURE (Pierre-Jean-François), âgé de 33 ans, commis de commerce, né à Paris, y demeurant, et en dernier à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le Gouvernement, dirigée par le prince *Louis-Napoléon Bonaparte*, hier, à Boulogne?

*R.* Le prince nous a fait part de son projet pendant la traversée; j'ai revêtu l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne et je me suis armé d'un fusil.

J'ai accompagné le prince à la caserne et suis resté à la porte. Des officiers du 42<sup>e</sup> sont arrivés et sont entrés; je ne sais s'ils ont éprouvé de l'opposition. J'ai suivi le prince jusque sur la plage, c'est là que j'ai été arrêté, avant d'être entré dans l'eau.

J'ai entendu tirer plusieurs coups de fusil; je ne sais si quelqu'un a été tué ou blessé, ces coups ont été tirés par la garde nationale ou par la ligne.

Je suis le frère de lait du prince; mon affection pour lui m'a engagé à le suivre. J'ignore s'il avait des intelligences en France.

A bord, le prince, m'a fait remettre un rouleau, sans qu'on m'en dît le contenu; il était en fer-blanc, fermé à clef; je présume qu'il était plein d'or, je ne sais qui en a la clef.

A mon arrivée au château, mon sac et le rouleau m'ont été enlevés par des militaires. Je me trompe, le rouleau seul m'a été enlevé: j'ai dit qu'il contenait de l'or. Mon sac ayant été visité, on me l'a laissé.

*D.* *Léon Cuxac* a-t-il été arrêté?

*R.* Je l'ignore.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Bure*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous à Londres?

*R.* J'y étais depuis quatre mois. Le prince m'avait fait avoir une place d'intendant chez M<sup>me</sup> la comtesse *d'Espel*, chez laquelle j'habitais; avant, j'habitais les Batignolles.

*D.* Lorsque vous êtes monté à bord du bateau à vapeur, connaissez-vous les projets du prince?

*R.* Non, Monsieur, et je ne les ai connus qu'en mer, lorsque le prince nous eut annoncé qu'il se rendait à Boulogne. Je n'ai rien à ajouter aux déclarations que j'ai faites devant les autorités de Boulogne.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi par *Bure*, le 26 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* A quelle époque précise avez-vous quitté Paris pour aller à Londres?

*R.* Je ne me le rappelle pas positivement; mais on pourra, à la préfecture de police, s'en assurer par la date du passe-port que j'y ai pris.

*D.* A la demande de qui y êtes-vous allé?

*R.* A la demande du prince, qui, comme je l'ai dit, devait me faire entrer au service d'une certaine dame.

*D.* Quelle profession exerciez-vous à Paris avant d'aller à Londres?

*R.* J'étais dans le commerce, ou plutôt je tenais les écritures chez le sieur *Chuet*, commissionnaire en marchandises, rue Folie-Méricourt, n<sup>o</sup> 23; mais je n'habitais pas chez lui: je demeurais aux Batignoles, rue Saint-Louis.

*D.* Avez-vous quitté ce domicile pour aller à Londres?

*R.* Oui, Monsieur.



*D.* N'avez-vous point des parents au service militaire?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous avez des parents à Paris ?

*R.* Non, Monsieur. J'ignore où est actuellement mon père, et je n'ai que ma mère, avec laquelle je ne demeurais pas.

*D.* Vous affirmez toujours que vous n'avez connu les projets du prince que lorsque vous avez été en mer?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Est-ce vous qui avez conduit les chevaux de *M<sup>me</sup> d'Espel* dans l'endroit où ils ont été embarqués ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous avez aussi donné aux domestiques l'ordre de les accompagner?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Qui vous avait chargé de transmettre ces ordres ?

*R.* *M<sup>me</sup> la comtesse d'Espel* elle-même.

*D.* Cependant elle n'habitait plus sa résidence de *Breasted* lorsque l'embarquement a eu lieu ?

*R.* Elle était partie en poste quelques jours auparavant, emmenant diverses personnes de sa maison ; mais je ne sais pas où elle est allée.

*D.* Quel était précisément l'ordre qu'elle vous avait donné ?

*R.* Avant de partir, elle m'avait dit d'aller à Londres avec une calèche attelée de deux chevaux, plus ses quatre chevaux de selle. J'ai emmené, conformément à ses ordres, son maître d'hôtel *Vervoort*, son cuisinier *Meurice*, et enfin toute sa maison, composée de neuf personnes en m'y comprenant.

*D.* La maison de la dame *d'Espel* était-elle montée sur le même pied avant votre entrée que depuis que vous en fîtes partie ?

*D.* Je l'ignore ; mais je le pense.

*D.* M<sup>me</sup> *d'Espel* vous avait-elle dit de vous embarquer avec son équipage et ses chevaux ?

*R.* Oui, Monsieur ; et je croyais qu'il s'agissait d'aller la retrouver.

## INTERROGATOIRES DE GILLEMAND.

GILLEMAND (Pierre-Joseph-Léon), âgé de 40 ans, professeur d'escrime, né à Mayence, de parents français, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* De quelle manière ont commencé vos rapports avec le prince *Louis-Napoléon*?

*R.* Depuis quatre mois je lui donnais des leçons d'escrime, ainsi qu'au comte de *Persigny*.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, de concert avec d'autres personnes armées, d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France, et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Cela est vrai.

*D.* Connaissez-vous, avant votre départ, les projets du prince *Louis-Napoléon*?

*R.* Non.

*D.* Alors, pourquoi vous êtes-vous embarqué avec lui?

*R.* Ne faisant pas beaucoup de mon état, je sollicitais depuis longtemps la faveur d'entrer au service du prince en qualité de piqueur; quelques jours avant notre départ, M. *Charles*, valet de chambre du prince, est venu me demander si je désirais toujours la place de piqueur; ayant répondu affirmativement, il m'a dit : « Tenez-vous « prêt à partir d'un moment à l'autre pour aller chercher quelqu'un. »

La veille du jour de l'embarquement, étant allé chez le prince pour donner une leçon, le sieur *Charles*, valet de chambre, me dit de revenir le lendemain matin à huit heures, pour parler à M. de *Persigny*; je me suis rendu à cette invitation, et, aussitôt mon arrivée,

*M. de Persigny* m'a fait monter en voiture avec lui, a pris en route deux autres personnes que je ne connais pas, et nous a conduits auprès de *Backwell*, où nous sommes montés avec lui sur le bateau à vapeur. J'ai demandé où nous allions, et le sieur *Léon*, chef de cuisine, m'a répondu : « A la maison de campagne du prince, pour « faire une partie de plaisir. »

*D.* S'est-il embarqué beaucoup de monde en même temps que vous ?

*R.* Non, excepté les trois personnes qui étaient venues en voiture avec moi. On m'a fait descendre dans une chambre où se trouvaient une vingtaine de personnes qui sont aujourd'hui prisonnières avec moi ; d'autres personnes se trouvaient dans la chambre principale du bateau, mais je ne les ai pas vues.

*D.* Avez-vous vu embarquer des chevaux et des armes ?

*R.* Non ; j'ai vu une demi-douzaine de chevaux sur le pont, mais je n'ai pas aperçu d'armes.

*D.* Quel jour et à quelle heure êtes-vous partis ?

*R.* Le 4 de ce mois, vers onze heures du matin.

*D.* Avez-vous relâché pendant la traversée ; vous êtes-vous arrêté ?

*R.* Nous nous sommes arrêtés une fois, mais nous n'avons pas abordé. Je n'ai vu venir personne à bord pendant le cours du voyage.

*D.* Quand le prince *Napoléon* vous a-t-il dévoilé ses projets ?

*R.* Le lendemain du jour de notre embarquement, le prince *Louis-Napoléon* nous a tous réunis sur le pont et nous a dit qu'il allait en France, où les vœux du peuple l'appelaient pour faire son bonheur, et qu'il n'emmenait avec lui que sa maison et ses amis. Dans la nuit qui a précédé le débarquement, on nous a fait revêtir des uniformes ; mais on ne nous a remis nos fusils qu'au moment de descendre du bateau dans les canots qui nous ont portés à terre. Pendant que nous étions sur le bateau, on nous a lu des proclamations

au nom du prince ; mais je ne les ai pas entendues , parce que j'avais le mal de mer.

*D.* Quelle promesse le prince vous a-t-il faite , en vous révélant ses intentions ?

*R.* Il a dit que , comme nous faisons partie de sa maison , il aurait soin de nous.

*D.* Quel jour , à quelle heure et à quel endroit êtes - vous débarqués ?

*R.* Hier matin , à la pointe du jour , à peu de distance de Boulogne ; mais j'ignore le lieu du débarquement.

*D.* Qu'avez-vous fait après le débarquement ?

*R.* Nous avons été rangés sous les ordres d'un capitaine dont j'ignore le nom ; le prince s'est mis à notre tête , avec le comte *Montholon* et les autres officiers supérieurs qui l'accompagnaient. Nous sommes allés à Boulogne ; nous avons rencontré un officier du 42<sup>e</sup> régiment en garnison à Boulogne , qui venait au devant de nous ; nous l'avons suivi à la caserne ; le prince y est entré avec nous tous. Nos officiers nous disaient : Vous allez voir que nous trouverons des amis. Les soldats sont en effet descendus de leurs chambres avec leurs armes. Le prince leur a parlé ; alors je les ai entendus crier : Vive l'Empereur ! et vive le prince *Louis-Napoléon* ! et ils lui ont présenté les armes ; mais un capitaine de grenadiers est survenu , et les a fait rentrer dans l'obéissance , et ils ont crié : Vive le Roi ! J'ai entendu une détonation , je ne sais qui a tiré. Au bout d'un quart d'heure , le prince n'ayant pu réussir à faire passer les soldats de son côté , est sorti de la caserne , et on a refermé les portes sur nous. Le prince s'est dirigé du côté de la colonne , je l'y ai suivi ; là , on nous a dit de nous rembarquer. J'ai couru vers la plage ; mais , n'y trouvant pas de canot , je me suis enfui dans les falaises ; alors j'ai dépouillé mes vêtements militaires , et j'ai revêtu un costume bourgeois que je porte aujourd'hui , et que j'ai pris dans mon sac.

*D.* Quand vous vous êtes présenté à la caserne , votre fusil était-il chargé ?

R. Non. Je ne l'ai chargé que lorsque nous sommes revenus à la colonne.

D. N'avez-vous pas essayé d'empêcher les officiers du régiment d'entrer dans la caserne, pour rejoindre leurs soldats ?

R. Non ; car, au moment où ils sont venus, j'avais été envoyé du côté du port pour voir s'il venait quelqu'un. J'ai aperçu un capitaine suivi d'un lieutenant, qui se rendaient à la caserne ; on avait voulu s'y opposer, mais ils sont parvenus à y pénétrer.

D. Avez-vous distribué des proclamations ?

R. Non ; mais j'ai vu l'intendant, M. *Faure*, en donner à tout le monde.

D. Le prince vous a-t-il fait donner de l'argent ?

R. Oui. Il m'a été remis 100 francs par une personne de sa suite, pour satisfaire à mes besoins.

D. Savez-vous si le prince avait des intelligences à Boulogne ?

R. Non. J'ai vu souvent chez lui un sieur *Caumont*, qui était son coiffeur ; j'ai rencontré souvent au café, à Londres, un sieur *Caumont*, père du précédent, qui m'a dit venir à Londres pour y vendre des chaussures.

D. Connaissez-vous les personnes qui ont accompagné le prince et sont venues à Boulogne avec lui ?

R. Je connais presque tous ses domestiques, mais je ne pourrais pas dire leurs noms.

D. Quand vous avez dépouillé votre uniforme, qu'en avez-vous fait, ainsi que de votre fusil ?

R. Je les ai fait porter par des jeunes gens que j'ai rencontrés là ; je leur ai demandé de m'indiquer une place pour me cacher jusqu'à la nuit. Ils m'ont conduit chez un ancien douanier qui m'a bien accueilli d'abord ; mais sa femme m'a fait arrêter ensuite.

D. Avez-vous été repris de justice, ou poursuivi pour délit politique ?

R. Non.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris, par *Gillemand*, le 23 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Vous êtes inculpé d'avoir, le 6 de ce mois, tenté, conjointement avec plusieurs autres personnes, et à main armée, d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement français ?

*R.* J'ignorais où l'on me menait. Depuis trois ans je suis établi à Londres, comme maître d'escrime. J'ai commencé au mois d'avril dernier à donner quelques leçons au prince, et surtout à *M. de Persigny*. Je sollicitai la faveur d'entrer définitivement au service du prince, soit comme piqueur ou courrier; on ne m'avait donné que l'espoir de réussir. Le lundi 3 août, *Charles Thélin* m'a dit de venir le lendemain de bonne heure; effectivement, arrivé à huit heures et demie du matin, *M. de Persigny* m'a fait monter dans sa voiture, et nous nous sommes embarqués ensemble. Jusqu'alors je ne soupçonnais pas le but du voyage; ce n'est que dans la traversée, quelques heures avant le débarquement, que le prince *Louis-Napoléon*, nous ayant réunis sur le pont, nous a dit qu'il était attendu à Paris et qu'il nous conduisait avec lui; que nous devions facilement comprendre les motifs qui jusqu'alors avaient commandé le mystère. On nous a alors distribué des uniformes, des munitions et de l'argent; j'avais pensé que l'argent qu'on m'avait donné était à valoir sur mon traitement. Ce n'est pas moi qui ai chargé mon fusil; je ne sais pas s'il l'a été par quelqu'un. Une fois débarqué, j'ai suivi le prince et sa troupe; je suis resté à quelque distance de la caserne, mis en faction au coin d'une rue pour arrêter la foule; de ce point je n'ai pu entendre ce qui s'est passé dans cette cour. Lorsque le prince a été obligé de sortir, je l'ai suivi. Je ne suis point allé à la colonne, j'ai couru sur la plage, dans l'espérance d'y trouver un canot; n'en ayant pas trouvé, je suis allé dans les falaises, où j'ai quitté mon habit militaire pour reprendre mes habits bourgeois; je me suis réfugié chez un douanier qui m'a fait arrêter.

Nous avons représenté à l'inculpé, après lui avoir fait reconnaître que les cachets étaient sains et entiers, trois portefeuilles qui ont été saisis à Boulogne. Il a déclaré qu'un seul de ces portefeuilles, en peau verte, façon maroquin, était à lui; examen fait de tous les papiers qu'il

contenait, nous avons reconnu qu'ils n'avaient aucun rapport avec la prévention. L'inculpé a également déclaré que le poignard qui était joint ne lui appartenait pas. Nous avons ordonné que le portefeuille reconnu par l'inculpé serait mis sous un scellé particulier, avec étiquette signée de lui, de nous et du greffier; qu'il serait fait un autre paquet dans lequel seraient enfermés le couteau-poignard et les deux portefeuilles non reconnus. Nous constatons que, dans le plus grand de ces portefeuilles, une bank-note de cinq livres sterling, qui s'y trouvait, y a été rétablie.



## INTERROGATOIRES DE DUFLOS.

DUFLOS (Pierre-Antoine-Jules), âgé de 34 ans, chef d'atelier, tailleur d'habits, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 8 août 1840, devant M. *Petit*, Président à la Cour royale de Douai.

*D.* Pourquoi avez-vous été arrêté ?

*R.* J'ai été arrêté sur l'esplanade parce que j'étais porteur d'une arme blanche et d'un fusil qui m'avaient été remis sur le bateau que montait le prince, mais par des personnes dont je ne puis indiquer le nom.

*D.* D'où venez-vous quand vous vous trouviez sur le bateau à vapeur ?

*R.* J'étais parti de Paris dans l'intention de me rendre à Saint-Petersbourg ; étant arrivé à Londres, je parvins, par l'intermédiaire de quelques amis, à me procurer la pratique du prince *Louis*, à qui même j'écrivis pour l'obtenir. Engagé à rester à Londres par suite des travaux qui me furent confiés, j'y restai pendant quelque temps, et j'eus souvent l'occasion de voir le prince. Mardi dernier 4 de ce mois, je me rendis encore dans sa maison pour recevoir d'autres commandes. On me proposa de faire partie d'un déjeuner que l'on se proposait d'aller faire à la campagne ; j'y consentis, et nous partîmes dans une voiture qui nous conduisit à une ou deux lieues de Londres, où nous prîmes un bateau à vapeur. Nous voyageâmes toute la journée, et sans arriver, ce qui m'étonna beaucoup. La nuit se passa de même. Le mercredi 5, dans l'après-midi, j'entendis dire que nous allions en France ; mais on paraissait en douter, ou plutôt les officiers eux-mêmes le disaient hautement, bien avant que le prince vint le déclarer lui-même, en nous faisant une harangue qui était conçue à peu près dans les mêmes termes que ses proclamations, en ayant toujours soin de nous recommander de ne pas répandre le sang. C'est alors que je fis de sérieuses réflexions ; mais, me rappelant les devoirs de la reconnaissance et les bontés que le prince avait eues pour moi ; considérant que je

ne pouvais point reculer, et bien résolu d'ailleurs à ne point verser le sang français, j'ai suivi l'impulsion qui était donnée; et pendant la nuit, quelques instants avant de débarquer, plusieurs de ces messieurs, que je ne puis nommer, mais que je reconnaîtrais peut-être si je les voyais, nous ont distribué des armes, en nous assurant qu'elles étaient inutiles, car les choses étaient arrangées de manière à n'avoir pas besoin de s'en servir.

*D.* Vos armes étaient-elles chargées, et à quelle époque l'ont-elles été?

*R.* Elles ont été chargées lors du débarquement, et un instant après qu'elles nous eurent été données; et même le capitaine qui nous commandait, et qui descendit à terre avec moi, nous répéta encore qu'on ne faisait charger les armes que pour agir militairement, parce que cela était inutile.

*D.* Quand le premier chargement fut mis à terre, que fit-on?

*R.* Nous étions six, et le capitaine commandant faisait le septième: je crois que je les reconnaîtrais pour la plupart si je les revoyais; quant au capitaine, j'en suis certain, et je crois même que c'est *M. de Querelles*. J'ai entendu plusieurs fois prononcer ce nom sur le bateau.

*D.* Tous ceux qui sont débarqués avec vous savaient-ils également ce qu'ils allaient faire?

*R.* Oui, à l'exception des Anglais, qui ont pu ne pas comprendre.

*D.* Que faisait le prince à Londres?

*R.* Il vivait modestement, faisait du bien à quelques Français malheureux, et il n'est pas à ma connaissance qu'il se soit jamais occupé de politique.

*D.* Continuez votre récit, et dites-nous ce que vous avez fait après votre débarquement?

*R.* Nous fîmes rencontre de cinq hommes que nous avons pris pour des gardes-côtes ou des douaniers; ils nous demandèrent qui nous étions, et nous leur déclarâmes que l'état de notre bateau à vapeur nous avait forcés de débarquer, et ils crurent à ce récit.

*D.* Pourquoi leur a-t-on fait ce récit, et pourquoi ne leur a-t-on pas dit la vérité?

*R.* Je n'en sais rien.

*D.* Qui a fait ce récit?

*R.* Je ne le sais, parce que j'étais resté quelques pas en arrière, occupé que j'étais à me retirer le pied d'un trou où je l'avais placé en descendant du bateau.

*D.* Quand vous avez été tous débarqués, que sont devenus les cinq douaniers dont vous parlez?

*R.* Un d'eux s'est détaché et est allé chercher son chef, qui revint bientôt avec lui; et, quand toute la colonne se mit en marche sur Boulogne, ce chef marchait à sa tête, sans que je puisse dire si c'était de gré ou de force.

*D.* Par quel point êtes-vous entrés dans la ville?

*R.* Par la Grande Rue, et nous sommes parvenus à la caserne sans éprouver le moindre obstacle; j'ai même remarqué qu'en passant vis-à-vis le corps de garde, les honneurs militaires nous furent rendus, ce qui me confirma dans la persuasion qu'on m'avait dit la vérité en déclarant que tout était arrangé.

*D.* Lorsque vous êtes passés vis-à-vis le corps de garde, les douaniers étaient-ils encore avec vous?

*R.* Je ne les ai plus vus.

*D.* Que s'est-il passé à votre arrivée à la caserne?

*R.* Nous entrâmes sans difficulté, et, après quelques pourparlers entre l'état-major de notre colonne et les soldats du 42<sup>e</sup>, ces derniers crièrent tous *vive l'Empereur!* et *vive le prince Napoléon!*

*D.* Savez-vous en quoi consistèrent ces pourparlers?

*R.* Non, parce que j'étais placé à la porte, avec la consigne de ne laisser entrer ni sortir personne.

*D.* N'a-t-on pas battu le rappel?

*R.* Oui, mais je ne sais par quel ordre.

*D.* Que s'est-il passé ensuite?

*R.* Un capitaine du 42<sup>e</sup> se présenta pour entrer à la caserne; mais les soldats de notre colonne s'y opposèrent, et, après insistance de part et d'autre, un de nos officiers dit : Laissez-le entrer.

*D.* Qu'a fait cet officier lorsqu'il fut entré?

*R.* Il a parlé à ses soldats, puis au prince, à qui il a dit qu'il ne le connaissait pas; il a fait ensuite une allocution à ses soldats, qui y ont répondu par le cri de *vive le Roi!* J'ai entendu ensuite un coup de pistolet, mais je ne sais par qui il a été tiré; on m'a dit cependant qu'il avait été tiré par le prince. Le capitaine a fait un geste menaçant pour le prince; nous entourâmes tous le capitaine, et lui promîmes bien qu'il ne lui arriverait rien de mal, malgré les cris qu'il proférait; je suppliai le prince de s'éloigner et je l'entraînai dehors de la caserne. J'allai ensuite, sur son ordre, demander des chevaux à la poste, mais je n'ai pu en obtenir.

Nous constatons que l'inculpé est encore vêtu du costume militaire, se composant d'un pantalon garance, d'une redingote grise, avec boutons au n<sup>o</sup> 40, galons de sergent et épaulettes de grenadier.

Lecture faite, a signé.

Et avant de signer nous avons fait représenter à l'inculpé plusieurs gibernes et leurs accessoires, et lui avons demandé si parmi elles il reconnaissait celle qu'il portait le 6 de ce mois; à quoi il a répondu qu'il lui est impossible de reconnaître celle qu'il portait alors.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Duflos*, le 22 août 1840, devant *M. Zangiacomi*, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite devant un magistrat de Boulogne, au sujet de l'attentat du 6 août, et de votre présence parmi les individus qui s'en sont rendus coupables?

*R.* Oui, Monsieur; tout ce que j'ai dit est l'expression de la vérité. Je désire être cru, parce que je n'ai aucun intérêt à la déguiser. Je suis monté dans ce bateau sans avoir la moindre connaissance de ce qui se préparait, et la preuve, c'est que mon petit commerce est resté

tout à l'abandon à Londres, et que mes fournitures sont encore chez moi.

J'ai été embarqué sans avoir la plus légère idée de ce qui allait se passer.

*D.* Quand avez-vous su le but de l'expédition?

*R.* En mer, comme je l'ai dit, et je vous avoue que, quoique attaché par une vive reconnaissance au prince *Louis*, j'ai regretté de le voir engagé dans une pareille entreprise. Je craignais pour sa vie, car je suis de Boulogne, et je n'ignorais pas que cela ne se passerait point comme il le croyait. Lors du débarquement je suivis le prince à la caserne, et il me dit à moi personnellement que tout se passerait sans effusion de sang; mais, arrivés à la caserne, je vis bien que le prince avait été trompé. Le capitaine qui commandait arriva aux premières clameurs; il harangua sa troupe qui, aussitôt, montra les dispositions les plus hostiles contre le prince. Ce capitaine lui adressa aussi la parole d'un ton énergique et paternel, et, voyant que tout était perdu, j'entraînai le prince, qui, je crois, comprenait alors le malheur de cette entreprise. Sorti de la caserne, le prince me dit d'aller à la poste retenir des chevaux; j'y fus, mais bientôt un ordre arriva de la préfecture de n'en livrer à qui que ce fût. Alors, je me décidai à retourner vers le prince pour partager son sort; je rencontrai M. le sous-préfet, à qui je fis connaître ma position, et à qui j'ai rendu l'arme dont j'étais porteur.

Dans cet instant je fus reconnu par des amis et des parents, et amené à la prison de Boulogne.

*D.* Savez-vous qui commandait l'avant-garde?

*R.* Je crois avoir entendu dire que c'était M. *de Querelles*. C'était un jeune homme de vingt-sept à vingt-huit ans, portant l'uniforme de capitaine; il est blond, grand et mince.

---



---

 INTERROGATOIRES DE THÉLIN.

THÉLIN (Charles), âgé de 39 ans, valet de chambre du prince Napoléon, né à Paris, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction, au Tribunal de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'avoir participé à une attaque contre le gouvernement établi par la Charte de 1830, qui a eu lieu ce matin de la part du prince *Napoléon*?

*R.* Le prince nous a fait part de son projet pendant la traversée. Des armes et des uniformes étaient à bord; j'ai revêtu l'uniforme de fourrier du 40<sup>e</sup>, et je me suis armé d'un fusil. Je ne suis point entré dans la caserne, et ne sais ce qui s'y est passé.

Lecture faite, a signé.

Avant de se retirer, le prévenu ajoute :

Je me suis rendu sur la plage avec le prince; j'ai poussé la barque du prince afin de lui faire prendre le large; on a tiré sur nous des coups de fusil; plusieurs personnes ont été blessées. En revenant au rivage, j'ai vu M. *Faure* étendu sans vie sur le sable. Il avait un uniforme brodé en argent. J'ignore comment il a été tué.

J'avais un rouleau de fer-blanc qui contenait de l'or, j'ignore quelle somme; elle devait être considérable; des officiers me l'ont pris à mon arrivée au château. Trois autres rouleaux semblables avaient été confiés aux sieurs *Bure*, secrétaire du prince, *Léon Cuxac*, cuisinier du prince, et *Jacob-Hyppen Meyer*, valet de pied, aussi attaché au service du prince; tous ces rouleaux étaient fermés par des clefs que le prince a en sa possession. J'ignore à quelle somme se montaient les valeurs en papier que possédait le prince.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Thélin*, le 19 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Depuis combien de temps êtes-vous au service du prince?

*R.* Depuis mon enfance.

*D.* Vous l'avez accompagné lorsqu'il a quitté Londres, le 4 courant ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Vous êtes-vous embarqué avec lui ?

*R.* Non, Monsieur. Le prince m'avait donné l'ordre de me rendre à bord d'un bateau à vapeur dont je ne sais plus le nom, et je me suis conformé à ce qu'il m'avait prescrit ; il n'était pas encore sur le bateau lorsque j'y suis monté.

*D.* Où le prince est-il monté ?

*R.* Sur les bords de la Tamise, mais dans un endroit que je ne saurais indiquer ; et vous devez comprendre que, dans ma position, je ne puis répondre aux questions que vous m'adresseriez sur le prince, mon maître, à l'occasion des événements antérieurs au 6 août.

*D.* Connaissiez-vous, lorsque vous êtes monté sur le bateau, les projets qu'avait le prince *Louis Bonaparte* en le frétant ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Quand avez-vous connu ses dispositions ?

*R.* Le prince nous a fait une allocution, et il nous a fait connaître qu'il se dirigeait vers la France.

*D.* Lorsque le bateau eût apporté, et que vous eûtes vu tous les passagers au moment où ils débarquèrent, quelle fut votre mission ?

*R.* Le prince me chargea de porter un rouleau contenant de l'or ; mais, pour être sincère, je dois dire que j'ai endossé l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne, avec lequel j'ai suivi le prince. Je ne suis point entré dans la caserne ; j'attendis le prince à quelque distance et au poste qu'il m'avait indiqué. Le voyant sortir de la caserne, je le suivis à la colonne, et de là au rivage. Je l'ai aidé à entrer dans la barque et poussé son embarcation le plus loin que je pus.

*D.* Que s'est-il passé depuis que *Louis Bonaparte* sortit de la caserne jusqu'au moment de son arrestation ?

*R.* Repoussés de la caserne, nous fûmes à la ville haute, dont la porte

était fermée ; ne pouvant la forcer, on fut à la colonne, et nous eûmes beaucoup de peine à en arracher le prince, qui voulait y rester.

*D.* A quel instant avez-vous reçu ordre de prendre l'uniforme ?

*R.* C'est peu de temps avant le débarquement : peut-être une heure ou deux avant le temps nécessaire enfin pour s'équiper. Ce fut seulement dans ce moment que le prince annonça ses intentions.

*D.* Depuis combien de temps avez-vous quitté la France ?

*R.* Depuis 1815 ; seulement, j'y ai reparu en 1831, avec la reine Hortense, et en 1836, lors de l'affaire de Strasbourg ; puis je fus, en 1837, rejoindre le prince aux États-Unis.

*D.* Ainsi vous affirmez n'avoir pas connu les projets qui ont précédé l'attentat du 6 août ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Une fois *Louis Bonaparte* embarqué, qu'avez-vous fait sur le rivage ?

*R.* Nous avons fait nos efforts pour qu'on ne tirât pas sur la barque ; mais nous avons été enveloppés de suite et arrêtés.



## INTERROGATOIRES DE DESFRANÇOIS.

DESFRAŒOIS (Henri), âgé de 26 ans, coiffeur, né à Saint-Julien (Haute-Loire), demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, de concert avec d'autres personnes, d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du gouvernement établi en France, et de proclamer *Louis Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* J'étais au service de M. *D'Almbert*, à Londres; il m'a demandé si je voulais l'accompagner dans une promenade qu'il devait faire à la campagne: je ne me doutais nullement du projet de débarquement en France, que l'on voulait exécuter. M. *D'Almbert* m'a fait embarquer avec lui sur un paquebot à vapeur de Londres, le 3 de ce mois, à dix ou onze heures; il pouvait y avoir sur le bateau une trentaine de personnes. Le bateau s'est arrêté une fois dans la Tamise pour laisser embarquer quatre à cinq personnes que je ne connais pas. Étant parvenu en mer, le prince, que j'ai vu là pour la première fois, nous a fait remettre des uniformes et des armes. Je n'ai pas chargé mon fusil. J'ignore si les autres ont chargé les leurs. Le prince nous a fait remettre à chacun une somme de 100 francs; il nous a fait savoir qu'il se rendait en France. Je n'ai pas entendu lire de proclamation à bord. Nous avons débarqué le 6 de ce mois avant le lever du soleil. Personne ne nous attendait sur le rivage où se trouvaient cinq ou six préposés de douanes qui nous ont suivis jusqu'auprès de Boulogne. Notre détachement se composait de trente à quarante hommes, le même nombre que lors de notre débarquement. Nous avons un drapeau tricolore avec une inscription. Nous avons passé devant un poste de militaires qui nous ont rendu les honneurs militaires. J'ai vu un lieutenant de la ligne parler aux hommes de ce poste, j'ignore ce qu'il leur a dit. Nous sommes entrés peu après dans la

caserne; nous avons crié : *Vive l'Empereur!* Les soldats ont aussi crié : *Vive l'Empereur!* Je ne puis dire s'ils l'ont fait avant ou après nous. Les soldats de la ligne étaient descendus dans la cour à notre arrivée; j'ignore qui les avait fait descendre. Je n'ai pas bien remarqué ce qui s'est passé, je me trouvais éloigné et à l'entrée de la cour. Je n'ai pas vu un capitaine de la ligne pénétrer dans la caserne, et je n'ai entendu aucune explosion; pour un moment même je me tenais au dehors de la caserne, au coin de la rue. J'ai remarqué en ce moment que le détachement du prince sortait de la caserne; je l'ai rejoint. Le détachement a monté la Grande Rue, a tenté d'entrer à la haute-ville; mais, la porte étant fermée, il s'est rendu à la colonne, au haut de laquelle notre drapeau a été arboré. Nous avons ensuite descendu sur la côte où j'ai été arrêté.

Je ne savais ce que le prince était devenu; je me trouvais en arrière.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations?

*R.* Non. Des hommes de notre détachement en ont distribué en ville.

Je n'ai jamais figuré dans aucune affaire de justice.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Desfrancois*, le 22 août 1840, devant M. Boulloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans les réponses consignées dans votre interrogatoire en date du 7 de ce mois?

*R.* Oui, Monsieur, j'y persiste. Après sept ans de service dans le 63<sup>e</sup> de ligne, j'ai obtenu mon congé à Paris, le 29 juin dernier. Le sieur *Forestier*, que je ne connaissais pas, et qui avait fait demander à la caserne des hommes libérés du service militaire, et de bonne volonté, m'a engagé pour aller trouver M. *D'Almbert*, alors à Londres, chez le prince. Arrivé dans les premiers jours de juillet, j'ai pris de suite un service de valet de chambre auprès du sieur *D'Almbert*. Le 3 août, mon maître m'a demandé si je serais bien aise d'aller passer quelques jours à la campagne; le lendemain nous nous sommes embarqués ensemble; plusieurs personnes que je ne connaissais pas se sont embarquées avec nous. Quelques heures avant le débarquement, le prince *Louis-Napoléon*, que je ne savais pas être à bord, nous a

réunis sur le pont pour nous annoncer que nous marchions sur Paris. On nous a distribué des armes, des uniformes et de l'argent. J'ai endossé un uniforme de caporal du 40<sup>e</sup> de ligne. Lors du débarquement, j'ai suivi la troupe du prince, j'ai été mis en faction au coin d'une rue pour empêcher les officiers du régiment de pénétrer dans la caserne. Lorsque le prince a quitté la caserne, je l'ai suivi; notre drapeau a été arboré sur la colonne, je crois que c'est par l'inculpé *Lombard*. Je me suis sauvé comme les autres; c'est alors que j'ai été arrêté. Je n'ai pas distribué de proclamations.

## INTERROGATOIRES DE VERVOORT.

VERVOORT (Félix), âgé de 32 ans, maître d'hôtel du prince Napoléon, né à Guetroute en Belgique, demeurant à Londres, chez le prince.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir, conjointement avec d'autres personnes armées, tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France, et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Cela est vrai.

*D.* Avant votre embarquement, le prince vous a-t-il fait connaître les motifs de son voyage?

*R.* Non; je croyais même qu'il allait à son château.

*D.* A quelle époque vous a-t-il fait connaître ses projets?

*R.* Un peu avant le débarquement, lorsqu'il nous a fait revêtir nos uniformes.

*D.* Quelles promesses vous a-t-il faites pour vous engager à le suivre?

*R.* Aucune.

*D.* Connaissez-vous les noms des personnes qui accompagnaient le prince?

*R.* J'en connais quelques-unes, mais je ne suis pas assez sûr de leurs noms pour les désigner.

*D.* Combien étiez-vous de monde lors du débarquement?

*R.* Je crois que nous étions une cinquantaine, sans pouvoir l'affirmer.

*D.* Quel jour, à quelle heure et en quel endroit vous êtes-vous embarqué?

*R.* Je me suis embarqué le 4 de ce mois, dans la matinée, et près du pont de Londres. Nous nous sommes arrêtés plusieurs fois en route, mais j'ignore si l'on a pris du monde. Je ne sais pas non plus quand le prince s'est embarqué; il n'était pas avec moi lorsque je me suis embarqué. Il m'avait fait donner l'ordre de me rendre au pont de Londres, et là un monsieur m'a dit de monter sur le bateau à vapeur.

*D.* A quelle heure êtes-vous débarqué, et en quel endroit?

*R.* A la pointe du jour, et à peu de distance du port de Boulogne. J'ai suivi le prince, qui est venu à Boulogne, s'est porté à la caserne, y a pénétré. Je suis resté à la porte avec d'autres hommes que commandait alors le vicomte *de Querelles*; je n'ai pas entendu ni vu ce qui s'y est passé; j'ai seulement entendu crier : *Vive l'Empereur! vive le Roi!* Un quart d'heure après, le prince est sorti et s'est dirigé à la colonne, et de là on a demandé des hommes pour faire embarquer le prince malgré lui; je me suis dirigé avec d'autres vers la plage, où j'ai été arrêté; je ne me rappelle pas si c'était avant ou après l'embarquement du prince; j'ignore même s'il s'est embarqué.

*D.* Quand vous vous êtes présentés à la caserne, vos armes étaient-elles chargées?

*R.* Oui, mais le prince ou un autre avait fait ôter la poudre du bassinet; j'avais exécuté cet ordre pour le fusil que je portais.

*D.* N'avez-vous pas essayé d'empêcher les officiers du régiment d'entrer dans la caserne?

*R.* Non; j'ai vu un capitaine discuter avec le prince, mais je ne m'en suis pas mêlé.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations au nom du prince?

*R.* Non; je n'en connais même qu'une seule, celle adressée au peuple français, qui nous avait été lue sur le bateau à vapeur. J'ai vu distribuer en ville une grande quantité de proclamations par des personnes de la suite du prince; je crois que presque tout le monde en distribuait.

*D.* Avez-vous été repris de justice ou poursuivi?

*R.* Jamais.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Vervoort*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi,  
Juge d'instruction délégué.

*D.* Depuis combien de temps êtes-vous au service du prince?

*R.* Depuis trois... environ, ou plutôt j'étais à Arenenberg, au service de la dame *Salvage*. J'avais quitté son service quand il est allé en Angleterre; mais, au mois d'avril dernier, il m'a fait redemander, et je suis allé le rejoindre à Londres : j'étais aux gages de 150 francs par mois.

*D.* Avez-vous été au service militaire?

*R.* Jamais.

*D.* Quel jour vous êtes-vous embarqué pour faire le voyage de Boulogne?

*R.* Deux jours avant notre arrestation à Boulogne.

*D.* De qui avez-vous reçu l'ordre?

*R.* C'est le sieur *Bure* qui m'a donné l'ordre du départ, et je suis allé avec lui sur le vaisseau. J'affirme de nouveau que je ne connaissais pas le but de l'expédition, et tous les domestiques étaient dans la même ignorance que moi.

*D.* Cependant vous avez pris un habit militaire?

*R.* Oui, Monsieur; tout le monde, au moment du débarquement, criait de se dépêcher et de s'habiller, et ce n'est qu'alors que j'ai su que nous allions débarquer en France : on nous faisait dépêcher d'autant plus que l'on disait qu'on nous attendait.

*D.* Aviez-vous déjà été arrêté en France ou ailleurs?

*R.* Jamais.

## INTERROGATOIRES DE PICCONI.

PICCONI (André), âgé de 52 ans, né à Visani (Romagne), courrier au service du prince Louis-Napoléon, demeurant à Bologne (Italie).

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes inculpé d'être complice d'une attaque contre le gouvernement établi par la Charte de 1830, dirigée par le prince *Napoléon Bonaparte*, dans la matinée de ce jour, à Boulogne?

*R.* Il y a quelques jours que le prince *Napoléon* m'a pris à son service; je l'ai accompagné à bord du paquebot sans savoir de quoi il s'agissait. Dans la traversée, on m'a donné un uniforme de sergent-major du 40<sup>e</sup>, et un fusil, en me disant que nous allions fraterniser sur la côte de France avec des amis. Quand j'ai été débarqué, et que j'ai vu de quoi il s'agissait, j'ai jeté mon arme et suis allé sur la côte, où je me suis rendu à la force armée.

Je suis père de famille, et ne croyais nullement participer à une attaque contre le Gouvernement français.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Picconi*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous au service du prince?

*R.* Depuis le 3 avril dernier, en qualité de courrier.

*D.* Quel jour avez-vous reçu l'ordre de vous embarquer?

*R.* La veille de l'embarquement, il m'a fait dire par son valet de chambre de me trouver au palais; je m'y suis rendu, et là je suis monté en voiture; et, après trois ou quatre heures de course, nous sommes arrivés dans un village dont je ne sais pas le nom. Nous nous sommes

embarqués sur les trois heures , et je ne savais pas où on allait. Ce n'est que dans la traversée et près d'arriver que le prince annonça qu'on allait en France. On m'a fait prendre un habit militaire et un fusil , et je suis descendu ; mais je vous assure que je n'ai rien fait. J'ai jeté mon arme dès que j'ai vu de quoi il s'agissait.

Et aussitôt nous avons ouvert le scellé n° 6 , après en avoir fait reconnaître l'intégrité à l'inculpé , et nous avons trouvé un livret et un passe-port appartenant à ce dernier.

Nous avons ensuite remis lesdites pièces sous notre scellé.

*D.* Quels étaient vos gages chez le prince ?

*R.* Environ deux cents francs par mois.



## INTERROGATOIRES DE BELLIER.

BELLIER (Michel), âgé de 33 ans, valet de chambre, né à Saint-Denis-de-Gastines (Mayenne), demeurant chez le prince Louis-Napoléon, à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Caron de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter à Boulogne un soulèvement qui avait pour objet de renverser le gouvernement actuel, et la proclamation de *Louis-Napoléon* comme empereur?

*R.* J'ignorais entièrement quels étaient les projets du prince *Louis-Napoléon*.

*D.* De quelle ville d'Angleterre veniez-vous, et à quelle époque l'avez-vous quittée?

*R.* Je venais de Londres, que j'avais quitté mardi à 9 heures du matin; nous nous y étions embarqués sur un paquebot à vapeur dont j'ignore le nom.

*D.* Où vous êtes-vous dirigé en quittant Londres?

*R.* Nous n'avons relâché nulle part.

*D.* Que vous a dit le prince lorsqu'il s'est agi de partir?

*R.* Je suis entré au service du prince le 1<sup>er</sup> mai dernier, en qualité de valet de chambre. Mardi dernier, à 9 heures du matin, le prince m'a appelé dans sa chambre et m'a annoncé qu'il devait faire un petit voyage dans lequel je l'accompagnerais. Il ne m'en a pas dit davantage. Je ne lui ai même pas parlé pendant le trajet. Nous sommes débarqués sur la côte vers 4 heures et demie à 5 heures du matin.

Le prince, avant de débarquer, nous a fait remettre des uniformes. J'endossai une capote militaire portant des galons de sergent avec des épaulettes de grenadier en laine rouge. Le prince, remettant ces uni-

formes, nous dit de le suivre; nous l'avons suivi et sommes venus à Boulogne le long de la côte. Je débarquai un des derniers. Il y avait à l'endroit du débarquement un poste de plusieurs douaniers qui nous ont suivis. Je ne saurais vous dire si on a employé la force pour les contraindre. Ils nous ont accompagnés presque jusqu'à l'entrée de la ville. Nous sommes entrés en ville au nombre d'environ 30 personnes, précédés d'un lieutenant ou sous-lieutenant dont j'ai oublié le nom, qui portait un drapeau tricolore. J'ignore si sur ce drapeau il y avait une inscription. Nous sommes passés devant un poste qui a pris les armes pour rendre, à ce que je crois, les honneurs militaires à notre détachement, qu'il supposait faire partie du 40<sup>e</sup> de ligne. Nous sommes allés à une caserne; je ne sais ce qui s'y est passé, j'étais resté à la porte pour empêcher le public d'entrer. Le prince, après être resté un quart d'heure environ, a quitté la caserne et nous a dit de le suivre. Nous avons quitté la ville et nous sommes dirigés sur la côte, comptant trouver une barque pour nous rembarquer; poursuivis vivement par la troupe de ligne et la garde nationale qui faisaient feu sur nous, nous nous sommes vus dans la nécessité de nous jeter à l'eau. Je nageai autant que les forces me le permirent. Les barques se sont trouvées très-éloignées de nous; des marins sont venus dans des barques pour nous retirer de l'eau; on nous a conduits, à mesure que nous sortions de l'eau, à la douane; des voitures nous ont pris et conduits à la prison où nous sommes maintenant.

*D.* Le détachement portant sur les shakos le n° 40, et dont vous faisiez partie, avait-il des fusils chargés?

*R.* Le mien était chargé avec une cartouche et une balle. J'entendis plusieurs de mes camarades dire : Chargeons nos fusils; je fis comme eux.

*D.* Ce chargement de fusils devait vous faire ouvrir les yeux sur le motif qui amenait *Louis-Napoléon* en France?

*R.* Je présumais qu'on nous faisait charger nos fusils afin de répondre aux attaques dont nous aurions pu être l'objet en nous présentant sur la côte; j'ignorais alors que nous dussions débarquer.

*D.* Pourquoi supposiez-vous que votre arrivée devant la côte eût pu motiver une attaque à main armée?

R. A dire vrai , je n'étais instruit de rien.

D. Étiez-vous porteur de proclamations ?

R. Non. Je crois avoir vu plusieurs personnes de la suite du prince, que je ne reconnaîtrais pas, même si on me les représentait, jeter des proclamations en arrivant à la caserne.

R. Avez-vous sur vous quelques papiers relatifs au débarquement qui a eu lieu ?

R. Non.

D. Quels étaient vos gages chez le prince ?

D. 900 francs par an.

Visite faite de la personne du prévenu, il a été trouvé sur lui une somme de 344 francs 80 centimes, en diverses monnaies, dont le détail suit : 25 francs en une pièce de Victoria, 240 francs en pièces de 40 francs, 70 francs en pièces de 5 francs, 8 francs 75 centimes en schellings, 40 centimes en une pièce de Victoria et 65 centimes en treize pièces de 5 centimes.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Bellier*, le 22 août 1840, devant M. Boulloche, Juge d'instruction délégué.

D. Depuis combien de temps étiez-vous au service du prince *Louis-Napoléon* ?

R. Le 26 avril dernier j'ai quitté le comte *de Tully*, demeurant à la Monnaie, au service duquel j'étais depuis six mois, et je suis parti pour l'Angleterre, sans savoir si je trouverais à me placer. Arrivé à Londres, j'ai su par d'autres domestiques que je pouvais avoir l'espoir d'entrer au service du prince *Louis-Napoléon*. Je me suis présenté le 1<sup>er</sup> ou le 2 de mai, et j'ai été accepté en qualité de valet de chambre attaché à la personne de M. le comte *de Persigny*. Mes gages ont été fixés à 900 francs par année.

D. Pendant les trois mois que vous avez passés dans la maison du prince, quelle connaissance avez-vous acquise de ses projets ?

R. Aucune.

*D.* Combien de temps avant le 4 août avez-vous su que vous deviez vous embarquer pour la France?

*R.* Une demi-heure avant, j'ai su qu'on partait pour une partie de plaisir. J'ignorais complètement le but du voyage.

*D.* Ce qui devait vous faire penser qu'il ne s'agissait pas d'une partie de plaisir, c'est que bien certainement vous aviez vu emballer des armes et des uniformes.

*R.* Il se passe bien des choses que les domestiques ne voient pas. Je n'avais rien vu.

*D.* Quel jour, à quelle heure, sur quel bâtiment et avec quelles personnes vous êtes-vous embarqué?

*D.* C'est vers huit heures et demie, neuf heures du matin, que M. le comte de *Persigny* m'a dit de partir avec lui, et nous nous sommes embarqués ensemble. Je n'ai pas connu les autres personnes qui se sont embarquées en même temps que nous.

*D.* Dans l'interrogatoire que vous avez subi à Boulogne, vous avez déclaré que le prince lui-même vous ayant fait appeler dans son appartement, vous avait annoncé qu'il devait faire un petit voyage, et que vous l'accompagneriez?

*R.* Cela est possible; je ne me le rappelle pas.

*D.* Que s'est-il passé dans la traversée?

*R.* A peine embarqué, j'ai été tellement malade du mal de mer, que je n'ai rien vu de ce qui se passait : cependant, le lendemain dans la soirée, ayant vu tous mes camarades quitter leurs habits bourgeois pour prendre des uniformes, j'ai fait comme eux. On m'a apporté, je ne sais de la part de qui, une capote de sergent, un pantalon et un shako du 40<sup>e</sup>; je me suis habillé. Le lendemain matin, à la pointe du jour, ayant vu tous mes camarades charger leurs armes, j'ai aussi chargé mon fusil; je ne savais pas alors où nous nous trouvions. J'ai été débarqué un des derniers, et c'est seulement alors que j'ai su que j'étais sur les côtes de France.

*D.* On ne saurait admettre une pareille allégation. Avant le débarquement, une allocution vous avait été adressée, des armes et des uniformes vous avaient été donnés, de l'argent et des proclamations

vous avaient été distribués ; vous ne pouviez plus alors ignorer le but du voyage , et, en débarquant sur les côtes de France en uniforme et en armes , vous vous rendiez sciemment complice d'un attentat contre votre pays ?

*R.* Je n'ai participé à aucune distribution d'argent ; on ne m'a remis aucune proclamation ; j'ai cependant vu quelques imprimés entre les mains de mes camarades.

*D.* Une fois à terre , quelle part avez-vous prise aux mouvements ?

*R.* Je me suis mis en rang comme les autres ; nous avons marché sous le commandement d'un grand monsieur , que je ne connais pas , et qui était capitaine. Un sous-lieutenant portait un drapeau tricolore surmonté d'un aigle. Arrivé à la caserne dans laquelle se trouvait le 42<sup>e</sup> de ligne , j'ai été mis à la porte de la caserne pour empêcher le public de pénétrer. Je n'ai rien vu , ni entendu de ce qui s'est passé dans l'intérieur. Nous sommes allés en ordre du côté de la colonne ; presque aussitôt après nous avons été poursuivis par la gendarmerie et la garde nationale. Je me suis jeté à l'eau. Nous allions faire entrer le prince dans une petite barque pour le sauver , lorsque la garde nationale ayant tiré sur nous plusieurs coups de fusil , le prince s'est jeté à l'eau , et m'étant aussitôt débarrassé de ma capote et de tout mon fourniment , je l'ai suivi. Nous étions déjà loin et hors de la portée des balles , et mes forces en partie épuisées , lorsque deux barques sont arrivées. Le prince a été mis dans l'une , j'ai été mis dans l'autre , sur laquelle se trouvait le comte *de Persigny*.

*D.* Qu'avez-vous fait de vos armes ?

*R.* J'ai jeté mon fusil à l'eau ; je ne sais pas s'il a été retrouvé. Dans la poche de ma capote étaient un portefeuille et des papiers sur lesquels j'inscrivais les dépenses de *M. de Persigny*. Le même portefeuille renfermait un billet de cinq livres sterling.

Je n'ai jamais été repris de justice.

---



---

 INTERROGATOIRES DE BRIGAUD.

BRIGAUD (Nicolas), âgé de 35 ans, né à Lyon (Rhône), valet de chambre chez le prince, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, de concert avec d'autres personnes, d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du gouvernement établi en France, et la promotion du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français ?

*R.* Le colonel *Parquin* m'a déterminé à accepter un emploi auprès du prince *Louis Napoléon*, le 21 avril dernier. Je faisais à Paris le placement de châles; j'avais eu quelques pertes dans mon commerce, qui m'en avaient rebuté. J'ai donc accepté l'emploi en question, et me suis rendu à Londres, auprès du prince.

Le 3 de ce mois, j'ai quitté Londres avec le général *Montholon*, les colonels *Voisin* et *Laborde*, et nous nous sommes embarqués sur un bateau à vapeur qui nous a débarqués à Ramsgate, sur les 3 heures de l'après-midi.

J'avais perdu ma mère, et mon frère m'avait écrit une lettre, que j'ai reçue le 1<sup>er</sup> août, par laquelle il me mandait sans délai à Paris pour régler nos affaires de famille. J'avais fait part de cette circonstance au prince, qui m'avait engagé à différer mon voyage de deux ou trois jours, qu'il m'aurait fait profiter de l'occasion des colonels *Voisin* et *Laborde*, et qu'il m'aurait chargé d'une lettre pour Paris.

C'est pour me conformer ainsi aux vœux du prince, que je me suis rendu à Ramsgate, comme je l'ai dit plus haut; j'ai été forcé de séjourner un jour de plus dans cette ville, et le 4 ou le 5, à ce que je crois me rappeler, à cinq heures du matin, j'ai été réveillés, et l'on m'a fait embarquer dans un canot qui m'a conduit, ainsi que les trois autres voyageurs, le général *Montholon*, les colonels *Laborde* et *Voi-*

*sin*, sur un bateau à vapeur qui se trouvait en mer. Dans ce bâtiment, j'ai reconnu toute la suite du prince; ce dernier lui-même s'est montré à nous à une heure avancée de la nuit; il nous a dit qu'il se rendait à Paris, qu'il pouvait compter sur nous. On nous a distribué des uniformes et des armes, qui ont été chargées, quoique je n'aie pas moi-même chargé mon fusil. Une personne dont je ne puis désigner le nom a distribué une somme de 100 francs à chacun de nous. Cette somme a été remise avant et après la prise d'armes. Nous avons débarqué le 6 de ce mois, à trois heures du matin, à quelque distance de Boulogne. Des douaniers seuls se trouvaient sur la côte; nous nous sommes dirigés sur Boulogne en passant près de la colonne; l'un de nous portait un drapeau tricolore avec une inscription, que je n'ai pas lue. Les douaniers nous ont quittés près de la ville, pour s'en retourner à leur poste. Arrivés à Boulogne nous avons passé devant un poste de militaires, qui nous ont présenté les armes. Étant entrés dans la caserne, les cris de : *Vive l'Empereur!* se sont fait entendre; mais je ne puis dire d'où ils sont partis. D'abord un capitaine de la ligne est survenu; il a demandé à parler au prince, qui s'est avancé vers lui et a dit : « Je suis le neveu de l'empereur *Napoléon*. — Je suis ancien militaire, a répondu le capitaine; j'ai servi l'Empereur, je respecte sa mémoire, mais vous, je ne vous connais pas. » Le capitaine a parlé à sa troupe, et l'a fait rentrer dans le devoir. Une détonation d'arme à feu a eu lieu; je n'ai pas su en ce moment d'où elle provenait, mais depuis mon arrestation, j'ai entendu dire dans la prison, par mes codétenus, que c'était le prince lui-même qui, sans le vouloir et sans aucune intention hostile, avait laissé partir un pistolet qu'il tenait à la main. Nous avons quitté la caserne et nous nous sommes rendus de nouveau à la colonne, où l'on a placé notre drapeau. Je dois dire ici que j'ignore si l'on a voulu forcer la porte de la haute ville. Je me suis ensuite dirigé sur le sable, pour faire embarquer le prince; nous l'avons placé dans un canot que nous avons poussé à flot. J'ai été arrêté en ce moment, et je ne sais ce que les autres sont devenus. Les gardes nationaux tiraient sur ceux qui montaient le canot, et sur des hommes à la nage.

D. Avant votre débarquement, avez-vous eu connaissance de proclamations faites au nom du prince? Après votre débarquement, avez-vous distribué ces proclamations?

*R.* J'ai entendu lire une proclamation sur le paquebot à vapeur.

Depuis mon débarquement, je n'ai distribué aucune proclamation, et je ne puis dire si une ou plusieurs des personnes du détachement dont je faisais partie en ont distribué.

*D.* Combien de personnes étaient à bord du paquebot, et en quel nombre ont-elles débarqué?

*R.* Il y avait à bord trente-cinq ou quarante personnes, compris les hommes de l'équipage; nous avons débarqué au nombre d'une quarantaine environ.

*D.* D'où provenaient les armes et l'équipement qui vous ont été fournis?

*R.* Je n'en sais rien.

*D.* Avez-vous été poursuivi ou condamné en justice?

*R.* Jamais.

Je fais observer que, lorsque j'ai reçu la somme de 100 francs à bord du paquebot, on m'a dit que c'était pour mes gages, c'était effectivement ce qui m'était dû.

Je n'ai jamais eu l'intention de bouleverser le gouvernement établi en France; cette pensée eût été déraisonnable de la part d'une quarantaine de personnes. Je n'avais pas connaissance en m'embarquant de ce qui devait se passer; et, une fois à bord, j'ai été forcé d'agir comme les autres, sous peine d'être déshonoré.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Brigaud*, le 23 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans les réponses consignées dans votre interrogatoire du 7 de ce mois?

*R.* J'y persiste. Après avoir servi pendant cinq ans dans le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, et pendant un an dans la garde municipale de Paris, je me suis occupé du placement des marchandises dont mon frère fait le commerce; je m'occupais ainsi depuis sept à huit mois, lorsque le sieur *Besson*, frère du mari de ma sœur, m'a mis en relation avec le commandant *Parquin*; celui-ci m'a engagé comme chasseur du prince, à raison de 1,200 francs par année. Arrivé à Londres,



le 21 avril, j'ai aussitôt pris mon service. Depuis cette époque jusqu'au moment de mon départ je n'ai rien remarqué d'extraordinaire, ce qui s'explique très-bien par le caractère discret et peu communicatif du prince. Les sieurs *Montholon*, *Voisin*, *Laborde*, qui étaient dans l'intimité du prince, allaient et venaient; je ne sais pas s'ils se rendaient à Paris ou ailleurs. Le samedi 1<sup>er</sup> août, j'ai reçu une lettre de mon frère, qui m'annonçait que je venais de perdre ma mère, et que j'eusse à partir de suite pour Paris. J'ai communiqué cette lettre au prince lui-même, en le priant de me laisser partir; il m'a répondu que je ne voudrais pas lui refuser deux ou trois jours, que, ce délai passé, il me donnerait des commissions pour Paris, et que je partirais avec le colonel *Voisin*. Dès le lendemain je suis parti avec MM. *Montholon*, *Voisin* et *Laborde*. Arrivé avec ces messieurs à Ramsgate, je ne comprenais pas le but de ce voyage; je fatiguais tout le monde de mes questions, notamment le colonel *Voisin*, et, de toutes parts, je ne recevais que des réponses évasives.

Enfin j'ai été conduit au port, et, étant monté sur un canot avec les personnes dont je viens de parler, nous avons rejoint un paquebot à vapeur qui était en pleine mer. A peine embarqué sur ce bâtiment, j'ai aperçu le prince *Louis-Napoléon*, j'ai aussi reconnu autour de lui tous ses partisans. J'ai alors compris que j'avais été indignement trompé. Quoi qu'il en soit, je ne pouvais ni avancer ni reculer. Dans la nuit du mercredi au jeudi le prince a harangué tous les passagers; j'étais alors trop malade pour me rappeler aujourd'hui ce qu'il nous a dit. Peu de temps après, et à l'exemple de tout le monde, j'ai quitté mes habits bourgeois pour me vêtir d'une capote de soldat. Débarqué avec les autres, j'ai suivi le mouvement; arrivé à la caserne j'ai entendu la discussion qui s'est élevée entre le prince et un capitaine du 42<sup>e</sup> de ligne. Le prince ayant été obligé de se retirer je l'ai suivi, et lorsque j'ai espéré qu'il pourrait, à l'aide du canot dans lequel nous l'avions fait monter, échapper à la poursuite dont il était l'objet, je me suis mis sous la protection de deux gardes nationaux. Pendant la traversée j'avais reçu cent francs que je croyais être le prix de mes gages. Je n'ai distribué aucune proclamation.

(Jamais poursuivi.)

---



---

 INTERROGATOIRES DE ANCEL.

ANCEL (Polycarpe), âgé de 50 ans, né à Besançon (Doubs), ancien inspecteur des messageries, et actuellement chasseur du prince Louis-Napoléon, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, de concert avec d'autres personnes, d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du Gouvernement et la promotion du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* J'ai servi dans la garde impériale, puis, sous la Restauration, dans les gardes à pied du Roi; j'ai quitté le service en 1822 et j'ai été successivement employé dans diverses messageries, soit comme conducteur, soit comme contrôleur ou inspecteur. J'ai quitté les messageries en 1838. Dans le courant de 1839, on me proposa d'aller en Perse, où j'aurais le grade d'aide de camp du général *Damas*; j'acceptai, mais, l'affaire traînant en longueur, j'eus occasion de voir, au mois d'avril dernier, M. le colonel *Parquin*, qui m'avait connu autrefois; il me proposa d'entrer dans la maison du prince *Louis-Napoléon*, où j'occuperais la place de chasseur: je partis de Paris le 20, autant que je puis me le rappeler; j'arrivai deux jours après à Londres, et j'entrai en fonctions aussitôt que mes habits furent confectionnés. Mardi matin, on vint me prévenir que le prince devait faire une partie de campagne, qu'il emmenait toute sa maison, et que je devais me vêtir des habits les plus propres que j'avais. Nous montâmes dans un fiacre, et, après une marche d'environ une heure, nous arrivâmes dans un petit port où se trouvait le paquebot. Il y avait déjà bon nombre de personnes à bord, et toutes portaient l'habit bourgeois. Je ne sais pas si le prince était à bord ou s'il s'embarqua plus tard. Le bateau se mit en mouvement, et ce ne fut que le lendemain mercredi, vers le soir, que le prince, nous ayant réunis sur

le pont, nous annonça qu'il allait débarquer sur la côte de Boulogne, qu'il était attendu en France, qu'il n'éprouverait pas la moindre difficulté, et que dans deux ou trois jours il serait à Paris. On me remit un uniforme portant les galons de sergent-major, c'est-à-dire une capote; j'eus aussi un pantalon, des guêtres et un shako portant le n° 40; je fus armé d'un fusil, d'une giberne garnie de cartouches, et d'un sabre.

*D.* A quel endroit de la côte eut lieu le débarquement ?

*R.* Un canot du bateau à vapeur nous transporta successivement sur la plage, à peu de distance de Boulogne. Lorsque tout le monde fut débarqué, nous nous acheminâmes vers Boulogne; nous allâmes à la caserne, les soldats se mirent sous les armes. Le prince les aborda, et ils crièrent : *vive l'Empereur !* Cependant l'arrivée du capitaine fit changer l'état des choses; une altercation s'éleva entre lui et le prince. Le capitaine, lorsque j'étais sur l'escalier, m'avait dit de me retirer, et j'hésitai si je ne lui demandais pas la permission de rester à la caserne. Je n'entendis pas le coup de pistolet qu'on dit avoir été tiré. En quittant la caserne, notre peloton prit le chemin de la colonne, suivi par un grand nombre d'individus; je n'allai pas jusque-là, j'avais besoin de prendre un verre d'eau, et je m'arrêtai dans un petit cabaret avant d'arriver à la colonne. Quelques instants après, on vint me prévenir qu'un caporal avait été arrêté, en m'engageant à rejoindre mes compagnons. Je suivis le chemin et bientôt après je rencontrai le colonel *Montauban*, qui m'ordonna de l'accompagner avec trois autres hommes pour aller reconnaître s'il y avait quelque embarcation qui pût recevoir le prince. Arrivé sur la plage, ayant aperçu de la fumée, je me dirigeai de ce côté croyant qu'elle venait d'un bateau à vapeur. Étant à quelque distance du colonel, j'aperçus des gendarmes qui descendaient la côte, et ils s'en emparèrent sans la moindre résistance. Je me retirai dans un enfoncement; je changeai mon uniforme contre mes habits bourgeois, qui étaient restés dans mon sac; je laissai là tout l'équipement, et j'allai vers Ambleteuse. Je me trouvais près d'un corps de garde de douanes; on me fit quelques questions, après lesquelles on m'arrêta. Je vous observe qu'à la caserne je tenais un paquet d'imprimés que *M. Faure* a distribués à ceux qui s'y trouvaient. Jamais, avant notre arrivée près des côtes de France, je n'avais entendu parler de l'expédition que projetait le prince.

Ouverture faite d'un paquet contenant les effets dont le prévenu était porteur lors de son arrestation, et dont il a reconnu l'identité, nous avons reconnu et lui avons fait reconnaître qu'il contenait deux chemises, deux foulards, une paire de chaussettes, une cravate de soie noire, que nous lui avons remis, ainsi qu'il le reconnaît. Ce paquet contenait de plus, dans un sac de toile, 90 francs en pièces de 5 francs, 6 souverains, 1 demi-souverain et 1 demi-schelling; dans une bourse de soie, une pièce de 1 franc, sept pièces de 10 centimes, 1 liard et 1 pence; il contenait enfin une croix de la Légion d'honneur, à l'effigie de l'Empereur, qu'il nous a dit lui avoir été remise par le prince, un portefeuille, un souvenir, et quelques papiers qui ont été, en présence du prévenu, enveloppés dans une feuille de papier et liés avec un cordon de cuir, sur lequel nous avons apposé notre cachet et placé une bande de papier qui a été paraphée par nous et le prévenu, et sur laquelle nous avons également apposé notre cachet, le prévenu nous ayant déclaré ne pas en avoir. Ce paquet contenait, en outre, un couteau et un canif, plus deux billets de la banque d'Angleterre de 5 livres chaque.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Ancel*, le 22 août 1840, devant M. Boullouche, Juge d'instruction délégué.

*D.* En quelle qualité et depuis combien de temps étiez-vous au service du prince ?

*R.* Dans le courant d'avril dernier, j'avais appris que le prince *Louis-Napoléon* avait besoin d'un chasseur; je me suis adressé à *M. Parquin*, qui, peu de jours après, m'a dit que je pouvais partir. Effectivement, arrivé à Londres, j'ai été admis comme chasseur du prince, aux gages de 87 francs 50 centimes par mois.

*D.* Pendant votre séjour chez le prince, quelle connaissance avez-vous acquise de ses projets ?

*R.* Aucune.

*D.* A quelle époque et par qui avez-vous été averti du voyage que vous deviez faire ?

*R.* Le jour même du départ, à huit heures du matin, le factotum, *Charles Thélin*, m'a appris que le prince partait pour une partie de

campagne; qu'il voulait que tout son monde l'accompagnât; que j'eusse, en conséquence, à me préparer. Une heure après, le sieur *Conneau* est venu me prendre et nous sommes partis ensemble.

*D.* Vous avez dû remarquer qu'on embarquait des caisses d'armes et d'uniformes?

*R.* Quand je suis arrivé on allait partir.

*D.* Que s'est-il passé dans la traversée, et quelle part avez-vous prise au mouvement?

*R.* Pendant la première journée il n'a été question de rien. Le mercredi soir, on nous a fait monter tous sur le pont; le prince a fait un discours dans lequel il nous a appris que nous allions débarquer sur les côtes de France, qu'il était attendu à Paris et que nous y arriverions sans difficulté. On a lu des proclamations, plus tard on a distribué des uniformes; j'en ai reçu un de sergent major du 40<sup>e</sup> de ligne: on m'a aussi donné 100 francs. J'ai reçu aussi une croix de la Légion d'honneur; je ne me rappelle pas si elle m'a été remise par le prince lui-même ou par quelqu'un, de sa part: je l'ai attachée de suite à ma capote (j'avais été décoré en 1814). Nous avons tous été débarqués à Wimereux. Nous nous sommes mis immédiatement en marche pour Boulogne; je suis entré dans la caserne comme tout le monde. Je venais de sortir, lorsqu'un capitaine du 42<sup>e</sup> de ligne a fait changer les dispositions favorables que nous avaient déjà témoignées les soldats. J'ai entendu dire que le prince avait tiré un coup de pistolet, mais je n'étais pas présent. Mon fusil était chargé, mais je n'en ai fait aucun usage. J'ai été arrêté par les douaniers d'Ambletuse, lorsque je cherchais à m'échapper.

*D.* De tous les faits établis, et de vos propres déclarations, il résulte que c'est volontairement et sciemment que vous êtes descendu sur les côtes de France, en uniforme et en armes, comme complice d'un attentat contre votre pays.

*R.* Je n'ai rien à dire; j'ai obéi; si j'avais su plus tôt ce dont il s'agissait, j'aurais peut-être agi différemment.

Je n'ai jamais été l'objet d'aucune poursuite.

Lecture faite a signé.

Et le même jour nous avons représenté à l'inculpé un paquet;

après lui avoir fait reconnaître que les cachets y apposés étaient sains et entiers, nous en avons fait l'ouverture en sa présence.

De l'examen auquel nous nous sommes livrés, il résulte : 1° que dans un sac de toile étaient renfermés 91 francs 80 centimes ; une bourse en soie dans laquelle nous avons trouvé six souverains en or, un demi-souverain, et un demi-schelling ; un autre paquet renfermait deux portefeuilles, un couteau, un canif et des papiers. Examen fait de ces papiers, nous y avons trouvé, 1° quatre grandes feuilles imprimées, l'une ayant pour titre : *Proclamation du prince Napoléon-Louis au peuple français* ; et terminée par ces mots : *Vive la France ! Boulogne, le 5 août 1840. Signé Napoléon* ; l'autre ayant pour titre : *Proclamation aux habitants du département du Pas-de-Calais*, signée *Napoléon* ; *Montholon*, faisant fonctions de major-général ; *Voisin*, faisant fonctions d'aide-major général ; *Mésonan*, chef d'état-major ; une autre, du prince *Louis-Napoléon* à l'armée, portant les mêmes signatures, et un décret daté de Boulogne du 5 août, signé *Napoléon*.

Dans un des portefeuilles, une chanson commençant par ces mots : *Vaillants Français, nobles fils de la gloire*, finissant par ceux-ci : *Sera toujours la vieille croix d'honneur*. Sur la même feuille un autre écrit commençant par ces mots : *Mes amis, je vous ai tous réunis*, et finissant par ceux-ci : *A bord, le Château-d'Édimbourg, le 5 août 1840*.

L'inculpé, interpellé de s'expliquer sur ce dernier écrit, a dit qu'aussitôt la harangue du prince, il avait jeté ses souvenirs sur le papier, et qu'il pensait ne s'être pas éloigné de ce qui avait été dit par le prince.

Dans ce même portefeuille était une croix de la Légion d'honneur, que l'inculpé a dit lui avoir été donnée après la distribution des uniformes et des armes, il ne sait pas par qui.

Dans ce même portefeuille étaient deux bank-notes de 125 francs chacune.

Nous avons ordonné que les valeurs, or et argent, bank-notes et papiers, seraient rétablis sous un scellé auquel serait attachée une étiquette, signée de nous, du greffier et de l'inculpé.

Les quatre proclamations et une autre feuille contenant une chanson et une harangue, également signées de nous et de l'inculpé, seront jointes à la procédure.

## INTERROGATOIRES DE HYPPEMEYER.

HYPPEMEYER (Jean-Jacques), âgé de 22 ans, né à Goddeliben, canton de Turgovic (Suisse), valet de pied du prince Louis-Napoléon, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sergent Kinck, du 42<sup>e</sup> de ligne, parlant l'allemand.

*D.* Vous êtes inculpé d'avoir participé à une attaque contre le gouvernement établi par la Charte de 1830, dirigée, dans la matinée d'hier, par le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*?

*R.* Je conviens de ma participation à cette attaque. Je ne connaissais point le projet du prince; je ne sais s'il l'a annoncé sur le bateau, car je ne connais point le français. Je me suis douté d'une descente sur la côte de France quand j'ai vu la plupart des personnes qui accompagnaient le prince revêtir des uniformes d'officiers supérieurs, de soldats, et prendre les armes. Le nombre des personnes en uniforme divers et armées m'a paru pouvoir s'élever à environ trente personnes. J'ai pris un fusil et l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne; j'avais un sabre et une giberne. Tous ceux qui avaient des uniformes de soldats avaient fusil, sabre et giberne; j'ignore si les gibernes contenaient des cartouches. Toutes les armes ont été chargées à bord.

J'ai accompagné le prince à la caserne; je suis resté sous la voûte de la porte d'entrée et ne sais ce qui s'est passé entre la garnison et le prince; je n'ai pas entendu tirer de coup de pistolet.

J'ai accompagné le prince jusque sur le bord de la mer; c'est là que j'ai été arrêté. Ceux qui nous poursuivaient ont tiré des coups de fusil, il n'en a pas été tiré de notre côté.

A bord, on m'a donné un sac sur le haut duquel était un rouleau en fer-blanc très-lourd; je présume qu'il contenait de l'or. A mon arrivée au château, des militaires et des gendarmes m'ont enlevé le rouleau.

*D.* Savez-vous si *Léon Cuxac* a été arrêté?

*R.* Je ne l'ai point vu parmi les prisonniers.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Hypemeyer*, le 24 août, devant M. Bouloche, Juge d'instruction, délégué, par l'intermédiaire du sieur Guyelot, interprète.

*D.* Persistez-vous dans les réponses consignées dans votre interrogatoire du 7-de ce mois?

*R.* Oui, Monsieur; j'y persiste.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous à Londres au service du prince?

*R.* Je servais déjà le prince lorsqu'il était en Suisse; je l'ai suivi à Londres; il y a environ deux ans que je suis à son service. Dans la nuit du 3 au 4 août, *Charles Thelin* est venu m'avertir de me tenir prêt à partir de grand matin. D'après ce qu'il m'a dit, j'ai été persuadé qu'il ne s'agissait que d'un voyage d'agrément qui ne devait durer que quelques jours. Je me suis embarqué le 4 sur le bateau à vapeur le *Château-d'Édimbourg*. Je ne sais pas où le prince s'est embarqué; je sais seulement qu'il est venu nous rejoindre en mer avec une petite chaloupe. Pendant la traversée, et quelques heures avant le débarquement, le prince a parlé à tout son monde; ne comprenant pas le français, je ne sais pas ce qu'il a dit. Peu de temps après, on nous a distribué des uniformes, des armes, des cartouches: j'ai mis une capote, un pantalon et un shako de soldat; on m'a aussi donné un fusil; quelqu'un me l'a chargé, parce que, n'ayant jamais été militaire, je n'y connaissais rien. Lors du débarquement, j'ai accompagné le prince à la caserne; lorsqu'il a été obligé de se retirer, je l'ai suivi sur le bord de la mer, c'est là que j'ai été arrêté. Quelques instants avant le débarquement, *M. Bure* m'a confié une boîte en fer-blanc, sans me dire ce qu'elle contenait: j'ai bien compris que c'était de l'argent; j'ai placé cette boîte sur mon havresac. Lors de mon arrestation à Boulogne, des gendarmes et des gardes nationaux se sont emparés de cette boîte et de tout ce dont j'étais porteur.

Si, avant de quitter Londres, j'avais connu les projets du prince, j'aurais bien certainement refusé de l'accompagner; je n'ai jamais été militaire et je ne me souciais pas de me battre. Si on m'a confié beaucoup d'argent, c'est que le prince savait que j'étais un honnête homme.



## INTERROGATOIRE DE THÉVOZ.

THEVOZ (Benjamin-Eugène), âgé de 30 ans, cocher, né en Suisse (canton de Vaud) demeurant à Braested près Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 8 Août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

D. Vous êtes prévenu d'avoir, de concert avec d'autres personnes, tenté d'exciter à Boulogne un soulèvement ayant pour objet de renverser le gouvernement établi en France et de proclamer le prince *Louis-Napoléon*, empereur des Français?

R. Je suis au service de la comtesse d'*Espel*, à Braested, près Londres. Je ne savais nullement de quoi il s'agissait en route. La comtesse m'a donné l'ordre de me rendre à Londres avec ma voiture et je suis parti pour cette destination lundi dernier, avec tous les autres domestiques. Le mardi on nous a fait embarquer à Londres. Je ne puis dire par quel ordre mes deux chevaux ont été mis sur le bateau à vapeur. Deux voitures chargées de caisses et de bagages ont aussi été embarquées. J'ignore à qui elles appartenaient. Ces apprêts m'ont fait supposer qu'il s'agissait d'un voyage d'agrément. Je ne puis indiquer le nombre de personnes qui se trouvaient sur le bâtiment. Je n'ai pas vu le prince à ce moment. Nous avons descendu la Tamise. J'étais malade et j'avais à m'occuper de mes chevaux. Je ne peux dire si le bâtiment s'est arrêté. Étant en mer des habits militaires nous ont été distribués avec des fusils. Quant à moi, je n'ai pas eu de fusil. Je ne sais si on les a chargés. On m'a payé cent francs pour gages qui m'étaient dus. Je n'ai pas vu remettre d'argent aux autres. J'ai entrevu une seule fois le prince, il a fait connaître ses projets, mes camarades m'ont dit : nous débarquons à Boulogne pour nous rendre à Paris. Je n'ai entendu lire aucune proclamation. Nous avons débarqué près de Boulogne avant le lever du soleil. Deux ou trois hommes, qui étaient sur la côte, nous ont suivis et nous ont quittés en route près de la colonne, à

ce que je crois. J'ignore s'ils sont préposés de douanes; ils avaient des blouses. En passant devant un poste de soldats en ville, ils nous ont rendu les honneurs militaires, je n'ai pas remarqué qu'un officier leur eût parlé. A la caserne j'étais resté en arrière du détachement du prince; le détachement est entré dans la caserne, j'ai entendu crier *vive l'Empereur!* quelque temps s'est écoulé; je n'ai pas vu ce qui s'est passé à l'intérieur. Je n'ai pas vu entrer un capitaine de la ligne. J'ai entendu comme un coup de pistolet. Le détachement est sorti, je m'y suis réuni; nous avons passé devant la porte de la ville; un groupe qui nous entourait a dit de se rendre à l'hôtel de ville. Nous avons trouvé la porte de la ville fermée. Notre porte-drapeau a donné plusieurs coups du manche du drapeau dans la porte et nous avons continué notre route jusqu'à la colonne. Je n'ai pas vu placer notre drapeau sur la colonne. Le drapeau portait une inscription que je n'ai pu lire. De là nous nous sommes rendus sur la côte; j'ai vu quelques personnes embarquées dans un canot, on faisait feu sur elles et j'ai été arrêté, me trouvant en arrière.

*D.* Combien d'hommes composaient votre détachement lors du débarquement?

*R.* Nous étions peut-être une trentaine.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations?

*R.* Non, j'ai vu que l'on jetait en ville des imprimés, j'ignore leur contenu et je ne puis dire si cette distribution était faite par des hommes de notre détachement ou par ceux qui nous entouraient.

*D.* D'où provenaient les équipements militaires et les armes?

*R.* Je n'en sais rien.

Je n'ai jamais été repris de justice, ni même accusé.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Thévoz*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué.

*D.* Avez-vous quelque chose à ajouter aux déclarations que vous avez faites?

*R.* Non, Monsieur; et je suis bien étranger à toute cette affaire. J'appartiens, comme domestique, à madame *d'Espel*, qui m'a donné

l'ordre de me rendre à Braested, et de là je m'embarquai. Le maître d'hôtel de madame *d'Espel*, qui était avec moi, est monté et a fait monter les chevaux sur le bateau ; c'est ainsi que je me suis trouvé et que j'ai été arrêté.

Au moment de débarquer, on m'a fait prendre une capote et un shako ; mais je n'avais pas d'armes.

## INTERROGATOIRES DE GRAIZIER.

GRAIZIER (Jean-François), âgé de 36 ans, jardinier, né à Genève (Suisse), y demeurant.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne pour changer la forme du gouvernement établi en France, et pour proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français.

*R.* J'étais allé en Angleterre, au mois de juillet dernier, comme engagé en qualité de jardinier près d'un Anglais alors en voyage. L'ami de ce monsieur, M. *Duchenne*, m'a conduit de Londres à Cambridge, puis à Tumbridge, et, m'a-t-il dit, afin de me rendre plus vite là où j'étais engagé, il m'a amené à un petit port de mer, dont j'ignore le nom, et mardi, à une heure, il m'a fait embarquer avec lui sur un paquebot à vapeur. Nous sommes restés deux jours et deux nuits en mer. Pendant le voyage, le prince *Louis-Napoléon* a fait un discours à ceux qui étaient à bord. Il a dit qu'il se rendait à Paris, où nous serions tous contents. On a lu des proclamations, où j'ai vu qu'il s'agissait d'une révolution. Des uniformes militaires nous ont été distribués avec des armes. J'ai vu charger des fusils, mais je n'ai pas chargé le mien. Un grand monsieur, à qui M. *Duchenne* m'avait dit de m'adresser, m'a remis cent francs, en disant que c'était pour mes gages. Cette somme dépassait d'environ vingt-cinq francs ce qui pouvait m'être dû. Je me suis mis en route avec le reste du détachement, après avoir débarqué le jeudi au point du jour. Arrivés à Boulogne, nous nous sommes rendus de suite à la caserne. Je suis resté à la porte. J'ai entendu crier *Vive l'Empereur!* Un officier de la ligne est survenu. J'ai entendu une explosion, dont j'ignore la cause. Le détachement du prince s'est rendu presque aussitôt à la haute ville; je suis resté en arrière, et j'avais à peine dépassé le poste de la Grande Rue, que j'ai été arrêté. J'ignore par conséquent tout ce qui a suivi.

D. Combien y avait-il d'hommes débarqués avec vous ?

R. Je ne puis le dire.

D. Avez-vous distribué des proclamations du Prince *Louis-Napoléon* ?

R. Non, mais j'ai vu des hommes de mon détachement en distribuer à Boulogne.

D. Savez-vous d'où provenaient les effets d'équipement et les armes qui vous été fournis ?

R. Ces objets ont été retirés de caisses placées sur une voiture à bord du bâtiment. J'ignore d'où provenaient ces objets et à qui la voiture appartenait.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi, à Paris, par *Graizier*, le 22 août 1840, devant M. Boulloche, Juge d'instruction, délégué.

D. Comment et à quelle époque êtes-vous entré au service du prince *Louis-Napoléon* ?

R. Retiré du service militaire, j'étais à Genève, mon pays, lorsqu'au mois de juin dernier, un monsieur, que je ne connais pas, m'a engagé comme jardinier, aux gages de six cents francs par année, au service d'une famille anglaise. Ce monsieur m'a remis 150 francs, pour mes frais de route. Arrivé à Londres, le 1<sup>er</sup> juillet, j'ai été envoyé à la campagne de madame la comtesse *d'Espel*, sous le prétexte que ce n'était pas dans cette maison que je devais être employé; on m'a laissé assez longtemps inoccupé. Enfin, je suis arrivé à un port, je ne sais lequel, et l'on m'a fait embarquer sur le paquebot *le Château-d'Édimbourg*, lorsque je croyais que nous n'allions qu'à la campagne, ainsi qu'on me l'avait dit. Un monsieur, que je ne connaissais pas, et qu'on m'a dit être le prince *Louis-Napoléon*, nous a annoncé qu'il allait en France. Alors je me suis dit : voilà la place de jardinier qui m'était promise; j'ai bien vu qu'il s'agissait d'une révolution. Aussitôt on nous a distribué des habit militaires, des cartouches, des armes et de l'argent. Si mon fusil a été chargé, ce n'est pas par moi. Lors du débarquement, j'ai suivi le prince à la caserne; il le fallait bien. Je suis resté à la porte; je ne sais pas ce qui s'est passé dans

l'intérieur. Peu de temps après, j'ai été arrêté. On m'avait remis des proclamations, que je n'ai pas distribuées; je les ai remises à M. le maire de Boulogne. La capote avec galons de caporal, que je porte en ce moment, m'avait été donnée au moment du débarquement.

Lecture faite, a signé.

Et le même jour, nous avons représenté à l'inculpé deux portefeuilles; après lui avoir fait reconnaître que les cachets y apposés étaient sains et entiers, nous en avons fait l'ouverture en sa présence,

De l'examen auquel nous nous sommes livrés, il résulte qu'un seul de ces portefeuilles (le rouge) appartient à l'inculpé. Examen fait des papiers qu'il renferme, nous avons reconnu qu'ils étaient tous insignifiants, et qu'ils n'avaient aucun rapport à l'inculpation dont ledit *Graizier* est l'objet.

Nous avons ordonné que ces deux portefeuilles seraient remis sous scellés, et qu'il serait attaché à chacun d'eux une étiquette signée de nous, de l'inculpé et du greffier.

## INTERROGATOIRES DE CUXAC.

CUXAC (Léon), âgé de 26 ans, né à Toulouse (Haute-Garonne),  
cuisinier du prince, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 8 août 1840, devant M. Martinet, Juge suppléant au  
Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

D. Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exécuter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

R. Oui, j'en conviens.

Au moment du départ, j'ignorais le but du voyage. Nous avons quitté Londres le mardi 4 août, à 5 heures du matin; on avait embarqué des chevaux, des voitures et d'autres bagages; une quinzaine de personnes environ sont montées dans le bateau en même temps que moi; parmi elles se trouvaient trois domestiques du prince. Nous avons relâché sur divers points et nous avons recueilli d'autres passagers. Le lendemain du départ, vers midi, le prince nous a réunis sur le pont et nous a fait part de ses projets, et on a distribué des proclamations. Plus tard, et dans la nuit qui a précédé le débarquement, on m'a remis 100 francs pour mes frais de voyage. Une heure avant le débarquement, on m'a donné mon uniforme et un fusil, que j'ai chargé presque aussitôt après l'avoir reçu; après le débarquement, je me suis mis à la suite du prince; nous sommes allés à la caserne; il y est entré, je suis entré avec lui et je suis ressorti aussitôt. J'ai entendu des cris de *vive l'Empereur!* proférés aussi par les soldats du régiment et par la suite du prince; mais le capitaine est survenu; d'abord on ne voulait pas le laisser entrer; moi-même je m'y étais opposé, mais ensuite un officier du prince a dit de le laisser passer. A peine était-il dans la caserne, qu'il a adressé une allocution à ses soldats, et des cris de *vive le Roi!* ont succédé aux cris de *vive l'Empereur!* Alors le prince s'est retiré, et les portes de

la caserne se sont refermées sur lui : je n'ai ni vu ni entendu tirer de coup de pistolet. Auprès de la sous-préfecture, le sieur *Duflos*, mon sergent, m'a dit d'aller avec lui retenir des chevaux à la poste; en revenant, j'ai demandé où était le prince; on m'a répondu qu'il était embarqué, et l'on m'a arrêté.

Nous avons représenté au prévenu un rouleau en fer-blanc contenant des objets de poids et recouvert d'une toile, et nous lui avons demandé s'il le reconnaissait pour être celui qui avait été saisi sur lui; il a répondu que oui, mais que cependant il lui semble que l'objet que contenait le sien ne bougeait pas dedans. Nous l'avons interpellé de nous dire qui lui avait remis ce rouleau; il nous a répondu que c'était une personne de la suite du prince, sans lui dire ce qu'il contenait.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Cuxac*, le 23 août 1840, devant M. Bouloche, juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans les réponses consignées dans votre interrogatoire du 8 août?

*R.* Oui, Monsieur. Je suis depuis quatre ans au service de la famille du prince. A la mort de sa mère, je suis entré chez lui comme cuisinier, je l'ai accompagné lorsqu'il a quitté la Suisse pour aller en Angleterre. Au moment de partir, j'ai reçu l'ordre de m'embarquer; j'ignorais le but et la destination de ce voyage. Je n'ai connu l'un et l'autre que lorsque le prince nous a fait un discours; je ne me rappelle pas bien ce qu'il a dit, je sais seulement qu'il nous a appris qu'il venait à Paris. Ses serviteurs dévoués, et j'étais du nombre, ont répondu par le cri : *Vive le prince Louis-Napoléon!* On nous a distribué des uniformes, de l'argent, des armes et des munitions. J'ai de suite employé à charger mon fusil la seule cartouche qui m'ait été donnée. Au moment de débarquer, le prince lui-même m'a dit : *Léon, descendez, on vous remettra quelque chose.* Effectivement on m'a remis un rouleau en fer-blanc, enveloppé d'une toile et qui contenait beaucoup d'argent, du moins je le sais maintenant; mais quand on me l'a remis, et que je l'ai chargé sur mes épaules, j'ignorais ce que contenait ce fardeau. Je ne sais pas à quels autres hommes de semblables rouleaux ont été confiés. Lors du débarquement j'ai suivi le prince, je suis entré avec lui dans la caserne, les deux compagnies



du 42<sup>e</sup> ont, à notre exemple, crié: *Vive l'Empereur!* J'ai entendu du bruit dehors, je m'y suis porté de suite. Je m'opposais à ce qu'un capitaine du 42<sup>e</sup> pénétrât; mais sur l'ordre d'un officier je l'ai laissé passer. Quelques minutes après, aux cris de *Vive l'Empereur!* a succédé celui de *Vive le Roi!* Le prince s'est retiré, nous l'avons suivi. Sur l'invitation que m'a faite un sergent de la part du prince, je me suis détaché de la troupe pour aller commander des chevaux de poste. Lorsque je suis allé du côté de la mairie pour savoir où était le prince, lorsque j'allais du côté de la haute ville pour le rejoindre, j'ai été arrêté.

*D.* Aussi dévoué que vous paraissez l'être au prince, il est peu probable que vous ayez ignoré, ainsi que vous le prétendez, jusqu'au dernier moment, la tentative criminelle à laquelle vous preniez part?

*R.* Le prince connaissait tout mon dévouement, du moins je le pense, il n'avait besoin de me faire aucune confiance pour être sûr de moi; au surplus, je n'ai pas tardé à reconnaître que le prince avait été trompé dans ses espérances.

(Jamais poursuivi.)

## INTERROGATOIRES DE HEYWANG.

HEYWANG (Jean-Georges), âgé de 34 ans, cuisinier, né à Strasbourg (Bas-Rhin), demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 6 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour but le renversement du gouvernement et l'établissement du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* Mardi dernier, 4 de ce mois, vers dix heures du matin, je m'embarquai sur un paquebot qui, m'avait-on dit, devait nous conduire à Ramsgate; il s'agissait, me disait-on, d'une promenade, et je comptais aider le cuisinier du prince; j'avais été, pendant quatre ans et demi, au service de sa mère. Le paquebot a pris plusieurs personnes dans la Tamise; j'étais si fortement attaqué du mal de mer, que je ne puis donner aucune particularité à cet égard. Le paquebot se dirigea vers les côtes de France, et, quelque temps avant d'y arriver, le prince nous fit part de ses projets, nous dit que plusieurs régiments l'attendaient sur la route, et que le petit noyau que nous formions ne tarderait pas à se grossir. Nous débarquâmes sur la plage, dans un endroit peu éloigné de Boulogne; notre petite troupe se dirigea vers les casernes. Je vous observe que nous étions d'abord en habits bourgeois, et que ce n'est que peu de temps avant le débarquement qu'on nous a délivré des habits militaires. On m'affubla d'un habit avec les galons de caporal et on me coiffa d'un shako portant le chiffre 40. J'observai que je n'avais jamais servi, et que je n'avais pas même fait partie de la garde nationale; on insista, et je me laissai faire.

*D.* Que s'est-il passé lorsque vous êtes arrivé à la caserne?

*R.* Le prince a fait un discours aux soldats qui ont salué son drapeau et crié *vive l'Empereur!* Le capitaine étant survenu, il y eut

une altercation entre lui et le prince. Plusieurs soldats du prince voulurent le retenir, mais celui-ci s'y opposa. Le capitaine prit le commandement de sa troupe, qui cria : *Vive le Roi!* Un lieutenant de ce régiment, qui était à la caserne lorsque le prince y arriva, provoqua les cris de *Vive l'Empereur!* En quittant la caserne, notre troupe passa devant la porte de la haute ville, qui était déjà fermée, et se dirigea du côté de la colonne, suivie par plusieurs centaines de personnes qui l'excitaient en disant que le peuple était pour le prince et criant : *Vive l'Empereur!* Arrivés à la colonne, et voyant la garde nationale qui nous suivait, plusieurs personnes dirent au prince qu'on l'avait trompé, qu'il fallait qu'il se rembarquât; il voulait absolument se faire tuer au pied de la colonne. On parvint à calmer son exaltation; il se dirigea vers la plage. Moi, je me sauvai aussi de ce côté; un capitaine de la garde nationale me dit de me rendre, et, comme je n'avais pas envie de faire usage de mon fusil, je le lui remis.

*D.* Étant à Londres, avez-vous entendu parler des projets du prince?

*R.* Non; et bien certainement, si j'en avais eu la moindre connaissance, je ne me serais pas embarqué. Je me souvenais trop que, lors de l'affaire de Strasbourg, la circonstance que j'avais été au service de sa mère m'avait fait subir une détention de deux jours.

*D.* A-t-on distribué de l'argent à ceux qui accompagnaient votre troupe?

*R.* Deux ou trois fois on leur a jeté quelques poignées de pièces de cinq francs. J'étais l'un des derniers à cause de mon ignorance à manier un fusil, et je ne sais qui a fait ces largesses.

*D.* De combien de personnes votre petite troupe était-elle composée?

*R.* Je crois qu'il y avait une trentaine d'hommes, non compris les officiers.

*D.* Pourquoi les shakos de tous les soldats portaient-ils le n° 40?

*R.* Je l'ignore absolument, et on ne nous a rien dit à ce sujet.

*D.* Savez-vous si, étant aux casernes, il a été tiré un coup de pistolet?

*R.* J'ai bien entendu la détonation d'une arme à feu ; mais j'ignore qui l'a tirée. J'observe qu'après avoir passé deux années à la Havane, j'avais été forcé de revenir en Angleterre, où je suis arrivé le 24 mai dernier. J'avais recouru à la protection du prince pour obtenir une place de cuisinier dans une bonne maison ; il me faisait espérer que je serais placé incessamment.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Heywang*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous à dire que vous ne connaissiez pas les projets du prince?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous à son service?

*R.* Je n'étais point à son service, mais j'avais été à celui de madame la duchesse de Saint-Leu. Il y a deux ans, j'étais allé à la Havane, d'où je suis revenu le 24 mai dernier. Le prince m'avait fait espérer de me faire entrer dans une bonne maison. Je ne suis monté sur le paquebot que parce que le sieur *Charles Thélin* me dit, le 4 courant, que le prince devait faire une promenade en mer : il m'invita à aider son cuisinier ; j'ignorais donc le but de l'expédition. Ce n'est qu'en mer que le prince nous fit tous réunir sur le pont ; j'y fus comme les autres, quoique fortement atteint du mal de mer. J'entendis le prince annoncer qu'il se dirigeait vers la France et qu'il arriverait bientôt à Paris : je me rappelle qu'il ajouta que plusieurs régiments avaient promis de se réunir à lui, et que bientôt notre petit nombre serait fortement augmenté. Je ne me rappelle pas, tant j'étais malade, comment cette harangue fut reçue ; mais je me souviens que, dans la nuit qui suivit, on nous réveilla en annonçant que nous allions revêtir des uniformes militaires ; on les tira du fourgon qui était sur le pont, et, comme j'étais en bas avec beaucoup d'autres, on nous les passa par l'ouverture qui était sur le pont. Je fis comme les autres, et pris, après quelques observations, un habit de caporal : je ne saurais me rappeler qui m'a plus particulièrement invité à m'habiller comme les autres.

*D.* Que s'est-il passé au moment du débarquement?

*R.* Arrivés au port de Boulogne, nous reçûmes l'ordre de descendre dans des embarcations; je suis monté dans la seconde ou la troisième. Je suivis le prince à la caserne. Là, il fit une harangue que je ne pus entendre parce que j'étais trop loin; mais bientôt le capitaine arriva, et nous fûmes obligés de nous retirer. J'ai été ensuite à la colonne, puis de là à la mer, où je fus arrêté par un garde national.

*D.* Avez-vous été précédemment au service militaire?

*R.* Non, Monsieur.

## INTERROGATOIRES DE MEURISSE.

MEURISSE (Louis), âgé de 26 ans, né à Anappes, cuisinier attaché au service du prince, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fomentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, pour changer la forme du gouvernement établi en France et proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Lorsque j'ai quitté Londres le mardi 4 de ce mois, le matin, vers 6 heures, sur un bateau à vapeur dont je ne me rappelle pas le nom, la majeure partie des personnes arrêtées se trouvaient sur le bâtiment. Je me suis trouvé malade presque aussitôt, et je ne puis dire si le bâtiment s'est arrêté sur quelques points. Le prince n'est venu à bord que dans l'après-midi ; au moins c'est alors seulement que je l'y ai vu vers 6 ou 7 heures du soir, en mer. A mon départ, je ne connaissais nullement les projets du prince, je pensais qu'il s'agissait seulement d'une partie de plaisir. A bord du bâtiment, et dans la nuit, le prince a parlé à tous ceux qui l'accompagnaient, il nous a fait connaître qu'il devait débarquer en France et marcher sur Paris. Il a fait distribuer une somme de 100 francs à chacun de nous. Le matin, vers 1 heure, je crois, des uniformes militaires et des armes nous ont été délivrés, ainsi que des cartouches ; chacun de nous a chargé son fusil avant le débarquement, qui s'est opéré à peu de distance de la colonne, au lever du soleil. Nous nous sommes aussitôt dirigés sur Boulogne, en passant près de la colonne. Les chefs avaient recommandé de ne pas se servir des armes sans ordre de leur part. M. Charles, le valet de chambre du prince, était principalement celui qui transmettait les ordres ou recommandations. Arrivés à la caserne de Boulogne en passant par la Grande-Rue, je suis resté à la porte, car j'étais fatigué et malade. Les

hommes du détachement du prince, portant un drapeau tricolore sur lequel je n'ai remarqué aucune inscription, sont entrés en partie dans la caserne en criant : *Vive l'Empereur!* Les soldats de la ligne sont descendus dans la cour à ces cris. Une vingtaine de soldats ont crié : *Vive l'Empereur!* comme nous le faisons; le prince leur a parlé. Un officier de la troupe s'est présenté à la porte de la caserne, et on s'est opposé à son passage; on criait : *Ne le laissez pas entrer!* Il a demandé à parler au prince, qui s'est avancé et a dit au capitaine de la ligne : *Je suis le neveu de l'empereur Napoléon.* — *Je respecte beaucoup la mémoire de l'empereur Napoléon,* a répliqué l'officier, *mais il est mort; je dois faire mon devoir, et je vous engage à vous retirer.* C'était là au moins le sens de ses paroles. Le capitaine a parlé à ses soldats, qui ont crié : *Vive le Roi!* Alors le prince s'est retiré avec tout le détachement; j'ai entendu une explosion d'arme, mais je ne sais d'où elle provenait. Nous nous sommes dirigés vers la haute ville; j'ai entendu frapper quelques coups dans la porte, qui était fermée. Nous nous sommes dirigés vers la colonne. Je m'étais débarrassé de mon fusil en quittant la ville. A la colonne, les chefs, parmi lesquels je ne connais que le colonel *Parquin*, qui ne se trouvait pas là, ont engagé le prince à s'embarquer; il s'y refusait en disant *qu'il voulait mourir en France.* On l'a forcé à se diriger vers le sable, et, devant l'établissement des bains, j'ai aidé à faire monter le prince dans un canot et à le pousser à flot. J'ai été pris peu après par la troupe.

*D.* Combien de personnes faisaient partie du détachement du prince?

*R.* Lorsque j'ai quitté Londres, une quinzaine de personnes s'étaient embarquées avec moi, d'autres se sont réunies à nous en route, c'est-à-dire sur la Tamise. Lorsque nous sommes arrivés sur la côte de France, il y avait une quarantaine d'hommes sur notre bâtiment. En débarquant, un jeune homme en bourgeois, de taille moyenne, ayant les cheveux noirs et de petites moustaches, s'est joint à nous, et a endossé aussitôt un uniforme d'officier. Je l'avais remarqué sur notre bâtiment à Londres, mais il l'avait quitté pendant la route, et je ne l'ai revu qu'à terre.

*D.* Cet individu faisait-il partie de la suite du prince?

*R.* Je sers le prince depuis quatre mois; je ne pense pas que cet in-

dividu soit attaché au prince : je l'ai vu pour la première fois en quittant Londres ; il ne se trouve pas parmi les personnes arrêtées.

*D.* Qui a fourni les armes, shakos et effets d'équipement qui vous ont été délivrés, et d'où provenaient ces objets ?

*R.* Tout ce que je sais, c'est que ces objets ont été embarqués à Londres, dans la voiture du prince et dans des caisses dont je n'ai connu le contenu, ainsi que je vous l'ai dit, que lorsque la distribution nous en a été faite peu avant notre débarquement.

*D.* Avez-vous été repris de justice ?

*R.* Jamais.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Meurisse*, le 22 août 1840, devant M. *Boulloche*, Juge d'instruction délégué.

*D.* A quelle époque et pour quel motif êtes-vous allé à Londres ?

*R.* J'étais à Paris depuis cinq ans, au service de M. de Brigode, Pair de France, lorsqu'un de mes camarades, *Léon Cuxac*, alors au service du prince *Louis-Napoléon*, m'a écrit de venir le trouver, qu'il me ferait placer avantageusement. Arrivé à Londres, fin d'avril, j'ai aussitôt été dans une campagne, chez la comtesse *d'Espel* ; je n'ai rien vu, rien entendu qui puisse me faire soupçonner des projets hostiles à la France. Le 3 août, on m'a donné ordre de me préparer, parce que, disait-on, le prince et la comtesse allaient faire un voyage d'agrément. Je me suis embarqué avec plusieurs personnes que je ne connais que de vue. Quelques heures avant le débarquement, le prince nous a appris que nous allions marcher sur Paris. On nous a distribué des uniformes, des armes, des munitions et de l'argent. J'ai chargé mon fusil ; je n'ai pas reçu de proclamations. Le valet de chambre *Thélin* m'avait confié environ 1,500 francs que j'avais mis dans mon sac ; j'ai suivi la troupe et je suis allé avec elle à la caserne. J'ai entendu la détonation d'une arme à feu, mais je ne sais pas qui a tiré. La troupe de ligne, à notre exemple, a crié : *Vive l'Empereur!* Arrivé à la colonne, j'ai été témoin des efforts de plusieurs personnes pour engager le prince à venir s'embarquer ; il a refusé, en disant qu'il voulait mourir en France.



Je connaissais le colonel *Parquin*, mais je ne crois pas l'avoir vu avec nous. J'ai été arrêté lorsque, aidé de plusieurs de mes camarades, je voulais lancer le canot sur lequel était le prince *Louis-Napoléon*.

Au moment de notre débarquement, un jeune homme, en bourgeois, que je connaissais de vue, est venu au-devant de nous ; il a aussitôt endossé un uniforme d'officier : je ne sais pas quel était cet uniforme. Bien certainement, si j'avais su, en quittant Londres, ce qu'on voulait faire de moi, j'aurais refusé ma coopération.

---



---

 INTERROGATOIRES DE BERNARD.

BERNARD (Jean-Pierre-Joseph), âgé de 28 ans, cultivateur, né à Mont-Dragon, département de Vaucluse, y demeurant.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 8 août 1840, devant M. Dessaux, président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir, avec plusieurs autres, tenté un mouvement à Boulogne, ayant pour but le renversement du Gouvernement et la promotion de *Louis-Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* Je servais dans le 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Paris; mon temps de service devait expirer le 3 juillet. *M. Dusommerard*, sous-lieutenant de ce régiment, vint me voir quelques jours avant et me dit que, si je le voulais, il pouvait me procurer une place avantageuse, avec 6 ou 700 francs de gages par année. J'acceptai sa proposition, et trois ou quatre jours après il vint me demander à la caserne: je sortis, et je trouvai avec lui une personne du nom de *Forestier*, dont la demeure, à ce que je crois, était dans le voisinage du Luxembourg; celui-ci me dit que mes occupations se borneraient à soigner et conduire un cheval, et qu'on me donnerait 600 francs par année, outre le logement, la nourriture et l'habillement. Sur la question que je lui fis, il me répondit que j'irais à Londres; j'y consentis. Pendant que j'étais allé chercher mes effets à la caserne, il remit au caporal *Berthier*, de ma compagnie, une somme de 10 francs que celui-ci me donna. C'était le 9 juillet dernier, et le même jour, à six heures moins un quart après midi, je montai dans la voiture; je m'embarquai à Boulogne et arrivai à Londres le 11. Je montrai à un commissionnaire une lettre qu'on m'avait remise et qui portait l'adresse d'un sieur *Archy*, n<sup>o</sup> 18, dans une rue dont je ne me rappelle pas le nom. Celui-ci me fit manger, me dit que mon maître n'était pas à la ville, et qu'il y viendrait dans quelques jours. Il me fit faire un habillement complet. J'attendais tous les jours le

maitre que je devais servir, et je faisais dans la maison la besogne de domestique. Lundi dernier, la maîtresse de la maison me prévint que j'irais le soir ou le lendemain matin à la campagne avec mon maître ; que je ne devais prendre qu'une chemise, notre absence ne devant pas durer plus de huit jours. Le mardi matin, je montai dans une voiture où se trouvaient M. *Archy* et M. *Forestier*. Ces messieurs disaient que nous serions arrivés plus tôt à notre destination si on prenait le bateau à vapeur ; notre voiture suivit les bords de la Tamise, et nous arrivâmes près d'un bateau à vapeur sur lequel on embarquait huit ou neuf chevaux. Je vis sur le pont plusieurs domestiques ayant le même vêtement que moi, et je m'embarquai croyant toujours qu'il s'agissait d'une partie de campagne. Quand nous fûmes en pleine mer, une personne que je ne connaissais pas, et que j'ai su depuis être le prince *Louis-Napoléon*, sortit d'une voiture, nous réunit sur le pont et nous dit que nous allions débarquer à Boulogne, où il était attendu ; que toute la troupe était pour lui ; que dans peu de jours il serait à Paris, où nous serions tous contents et heureux. Je vis alors de quoi il s'agissait, et je regrettai beaucoup d'être compris dans une semblable démarche ; mais malheureusement il n'y avait pas moyen de reculer. Peu d'instants après, on nous distribua des vêtements d'uniforme, et on me remit, à moi, qui ne sais ni lire ni écrire, une capote avec des galons de caporal. On nous distribua des gibernes garnies de cartouches et des sabres. On me donna également un sac contenant deux chemises, deux paires de chaussettes et des mouchoirs, et, quelques instants avant le débarquement, on nous remit chacun un fusil. Nous débarquâmes sur la plage, dans le voisinage de Boulogne, au moyen du canot du bateau à vapeur. Quand tout le monde fut réuni, on se dirigea vers la ville et on alla droit à la caserne. Les soldats étaient réunis dans la cour ; j'entendis des cris de *vive l'Empereur!* Le capitaine des grenadiers arriva ; il y eut une vive altercation ; la détonation d'une arme à feu se fit entendre ; on cria : *Vive le Roi!* et, comme j'avais été placé en faction au coin de la rue, je ne puis donner aucun détail à ce sujet. Ceux qui étaient entrés dans la caserne en sortirent ; je les suivis : on alla vers la colonne, en suivant le chemin contre le rempart ; nous étions suivis d'une grande quantité de personnes parmi lesquelles se trouvaient beaucoup d'enfants ; on leur jeta de l'argent à plusieurs reprises. Arrivés au plateau de la colonne, je dis au sieur *Forestier*,

mon lieutenant, que j'avais un besoin naturel à satisfaire; je lui remis mon fusil. Je suis entré dans une des allées du petit bois; là, je me suis débarrassé de mon pantalon, de ma giberne et de mon sabre; je mis le pantalon dans mon sac et suivis la route de Calais. Je fus arrêté après avoir dépassé un petit village dont j'ignore le nom.

*D.* Étant à Londres, aviez-vous entendu parler du projet de débarquement de *Louis-Napoléon* en France?

*R.* Je n'ai jamais rien su à cet égard; et, comme je vous le disais, je ne me suis embarqué que parce qu'on m'avait dit qu'il s'agissait d'une partie de campagne.

Lecture faite, a persisté, et a déclaré ne savoir signer.

Et le 8 août 1840, une heure après midi,

Nous *Pierre Dessaux*, président du tribunal civil, avons procédé de nouveau à l'interrogatoire du nommé *Bernard*.

*D.* Vous m'avez dit, dans votre interrogatoire de ce matin, que c'était un sieur *Forestier*, qu'accompagnait le lieutenant *Dusommerard*, qui vous avait proposé de passer en Angleterre pour y être domestique. Ce *M. Forestier* est-il celui qui était sur le paquebot et qui a débarqué avec vous, ou son frère, qui habite Paris?

*R.* C'était celui qui était avec moi sur le bateau à vapeur; il n'y avait que lui du nom de *Forestier*: il doit être au nombre des détenus. Il s'est embarqué en même temps que moi. Je ne l'ai pas vu dans la journée de mercredi; cependant il était au lieu du débarquement, et a marché avec tous ceux qui se sont portés sur la caserne.

*D.* Vous m'avez aussi indiqué un sieur *Archy*, auquel vous aviez été adressé et chez lequel vous avez demeuré à Londres: le nom de cet individu ne serait-il pas plutôt *Orsi*?

*R.* C'est, en effet, le sieur *Orsi* que j'ai voulu vous indiquer. Il est détenu dans cette maison, je l'ai aperçu à sa fenêtre et parfaitement reconnu.

*D.* D'autres hommes de votre régiment ont-ils aussi été envoyés en Angleterre?

*R.* Je ne connais que le sieur *Desfrançois*, sapeur, qui avait été,

comme moi, engagé en qualité de domestique par le sieur *Forestier*. Il est parti huit jours avant moi.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Bernard*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans les déclarations que vous avez faites à Boulogne au sujet de votre entrée au service du prince *Louis Bonaparte* ?

*R.* Oui, Monsieur, et j'en affirme de nouveau la sincérité. C'est par l'intermédiaire du sieur *Forestier* que j'ai été malheureusement engagé, sous le prétexte d'aller à Londres comme domestique. Depuis le 11 juillet, jour de mon arrivée à Londres, le sieur *Forestier* me disait toujours que mon maître allait arriver ; mais je vois bien que je n'avais été embauché que pour ce voyage de Boulogne. *Forestier* a demeuré chez *Orsi*, lorsqu'il est arrivé à Londres, et ce sont ces deux individus qui m'ont fait embarquer. Ce n'est que dans le vaisseau que j'ai vu ce dont il s'agissait : le prince *Louis*, que je n'avais jamais ni vu ni connu, nous fit tous réunir sur le pont ; là, il nous annonça qu'il allait à Paris et qu'il comptait descendre à Boulogne. Je compris de quoi il s'agissait, mais il n'était plus temps de reculer. Je témoignai à *Forestier* que je n'étais pas satisfait de me trouver dans une pareille affaire ; il me répondit d'être tranquille, et que nous serions bien reçus.

Plus tard, et au moment de débarquer, M. *Charles Thélin* nous distribua des habits à tous, et m'en donna un de caporal. J'ai suivi la troupe après le débarquement, et je fus placé en sentinelle près de la caserne. Ensuite j'ai pu m'évader, et n'ai été arrêté que quelques heures après.

Je répète de nouveau que je ne savais absolument rien de ce qu'on se proposait de faire, et je ne serais pas monté sur le navire si j'avais connu leurs projets.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Bernard*, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* A quelle époque précise êtes-vous parti pour l'Angleterre ?

*R.* J'y suis parti le 9 juillet dernier.

*D.* Avec qui ?

*R.* Seul, parce que *Desfrançois* était parti auparavant.

*D.* C'est bien *Forestier* qui vous a embauché ?

*R.* Oui, Monsieur, ainsi que *Desfrançois* qui, comme moi, a fait partie de cette malheureuse expédition et a été arrêté à Boulogne.

## INTERROGATOIRES DE BRUNET.

BRUNET (Jean-Marie), âgé de 42 ans, né à Gragny (en Savoie), domestique, demeurant ordinairement à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* A quelle époque avez-vous quitté Paris, et où êtes-vous allé?

*R.* Je servais dans l'hôtel du Pré-aux-Clercs, rue Jacob, où je gagnais quatre cents francs par an : un sieur *Lombard*, attaché à la maison du prince *Louis-Napoléon*, m'a proposé d'entrer chez lui en qualité de valet de chambre, aux gages de 600 francs par année; j'ai accepté sa proposition; j'ai quitté Paris le 16 mai dernier, en compagnie d'un Français dont j'ignore le nom, et qui était aussi attaché au service du prince. Nous nous sommes embarqués à Boulogne le 17, et nous sommes arrivés à Londres le 18, à midi: j'ai immédiatement pris mon service, ainsi que celui qui m'accompagnait.

*D.* Lorsque vous étiez à Londres, avez-vous entendu parler d'un projet de débarquement en France?

*R.* Jamais je n'ai eu connaissance de ce projet, et, si je l'avais su, je me serais bien gardé, moi qui ai femme et enfants, d'entrer dans une pareille entreprise. Le 1<sup>er</sup> de ce mois, je fus chargé de conduire les chevaux du prince à la campagne, à environ six milles de Londres; le lendemain dimanche, on m'écrivit qu'il fallait les ramener à Londres, à l'hôtel nommé *London-Bridge*; j'y arrivai le lundi soir, et dans la nuit on m'ordonna de me rendre près de la Tamise : là se trouvait un bateau à vapeur sur lequel était déjà embarqué un certain nombre de personnes; j'hésitais à monter à bord, mais on me dit qu'il s'agissait d'un petit voyage d'agrément, et j'y consentis. J'éprouvai le mal de mer d'une manière tellement forte,

que j'ignore ce qui s'est passé. Vers deux heures du matin, on me fit quitter le pantalon que je portais pour revêtir un pantalon d'uniforme; on me remit aussi des guêtres pour me chausser, et une capote grise dont les boutons portaient le n° 40; on me remit aussi un shako ayant le même numéro. En même temps, le prince nous annonça que la France le réclamait pour son souverain, et que nous n'éprouverions aucune difficulté.

*D.* Dans quel endroit êtes-vous débarqué, et après le débarquement qu'avez-vous fait?

*R.* Nous avons abordé sur la côte; à une petite distance de Boulogne; des chaloupes nous transportaient six à la fois. Lorsque tout le monde fut à terre, la petite troupe se dirigea sur Boulogne, conduite par quatre douaniers. Moi, je n'avais ni fusil, ni sabre, ni giberne; cependant, j'étais tellement fatigué que je ne pus la suivre jusqu'aux casernes; je la rejoignis lorsqu'elle en sortait et se dirigeait vers la colonne; je supposai qu'elle se retirait parce qu'elle n'avait pas réussi; je la suivis pendant quelque temps, et, lorsqu'elle fut à la colonne, je la quittai et m'en allai seul vers la plage, croyant trouver le moyen de me sauver; n'y ayant pas vu d'embarcation, je me dirigeai vers Boulogne, et me mis à la disposition de deux hommes qui me conduisirent en prison; j'y étais seul, et aucun de ceux qui faisaient partie de la troupe n'y était encore arrivé.

*D.* Savez-vous pourquoi l'uniforme qui vous a été donné portait le n° 40?

*R.* Je l'ignore absolument; tout ce que je puis vous dire, c'est que le prince, dans son allocution, annonça que toute l'armée était à sa disposition, et qu'il était attendu en France.

*D.* Lorsque la petite troupe dont vous faisiez partie cheminait vers la colonne, n'était-elle pas suivie d'un certain nombre de personnes à qui on a distribué de l'argent?

*R.* Nous étions en effet accompagnés d'une multitude d'individus, et j'ai oui dire que le prince leur avait jeté quelques poignées d'argent; plusieurs d'entre eux criaient : *Vive l'Empereur!*

*D.* N'étiez-vous pas porteur de proclamations qui devaient être distribuées au peuple?



*R.* On en avait fourré un paquet dans les poches de ma capote ; je l'ignorais, et n'en ai remis à personne.

*D.* Qu'y avait-il dans le sac dont vous étiez porteur ?

*R.* Il y avait un habit d'uniforme de chasseur et des épauettes de capitaine d'état-major, mais ces objets ne pouvaient m'être destinés ; je n'avais aucun commandement, et bien certainement mon intention n'était pas d'être militaire, puisque, comme je vous l'ai dit, je suis marié et père de famille.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Brunet*, le 22 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous au service du prince *Louis-Napoléon*, lorsque vous avez été arrêté à Boulogne ?

*R.* Fin d'avril dernier, j'étais entré comme domestique dans l'hôtel du Pré-aux-Clercs, rue Jacob ; mes gages dans cette maison n'étaient que de 400 francs. J'y étais seulement depuis dix-sept jours, lorsqu'un nommé *Louis*, que j'y avais remplacé et qui se trouvait alors au service de M. *Lombard*, est venu me dire qu'il m'avait trouvé une place à Londres chez le prince *Louis-Napoléon*, et que je gagnerais 600 francs par année. Sur cet avis, je suis allé trouver M. *Lombard*, qui, m'ayant accepté, m'a remis 95 francs pour mes frais de route, avec ordre de partir de suite. Arrivé à Londres le 18 mai, j'ai pris mon service de valet de chambre du sieur *Bataille*.

*D.* Pendant votre séjour chez le prince, quelle connaissance avez-vous acquise de ses projets sur la France ?

*R.* Rien du tout, jamais.

*D.* Comment avez-vous appris que vous deviez accompagner le prince dans son voyage ?

*R.* J'étais à une campagne à quelques lieues de Londres, chez une comtesse chez laquelle venaient plusieurs de nos messieurs ; le 2 août, j'ai reçu ordre de partir avec les deux chevaux de selle dont j'étais chargé. Je croyais, en arrivant à Londres, descendre chez le prince ; mais on m'a fait loger, ainsi que plusieurs autres de ses domestiques, dans l'hôtel Bridge-London. Après le souper, j'ai demandé

à aller chez le prince; on ne me l'a pas permis. Néanmoins, je me suis esquivé, et je suis allé trouver *M. Bataille*; on m'a dit qu'il était parti. Rentré à l'hôtel à minuit, je me suis couché. A trois heures du matin, on est venu me donner ordre, ainsi qu'aux autres domestiques, de tenir à l'instant même les chevaux prêts. Un monsieur, que je ne connais pas, nous a conduits au port; neuf chevaux ont été embarqués. Le nommé *Félix*, maître d'hôtel de la comtesse, m'a dit de m'embarquer. Je lui ai fait remarquer que je n'avais ni passe-port, ni effets. Il m'a répondu que cela ne faisait rien, puisqu'il ne s'agissait que d'un voyage de quelques jours.

*D.* Expliquez ce qui s'est passé pendant la traversée?

*R.* Je ne savais pas où nous allions; les uns disaient que c'était en Suisse, d'autres en Allemagne. Le second jour, je suis devenu fort malade, et je n'ai aucune connaissance de ce que le prince a dit aux hommes de sa suite. Le jeudi, vers deux heures du matin, on m'a remis une capote, un shako et des guêtres. J'ai obéi à l'ordre qui m'était donné de me vêtir de ces habits d'uniforme. Sur quelques observations que je faisais à mes camarades, ils m'ont dit que la France réclamait le prince *Louis Bonaparte* pour son souverain, et que nous arriverions à Paris sans aucune difficulté. On nous a débarqués tous à Wimereux; c'est seulement alors que j'ai vu un drapeau surmonté d'un aigle. Quoique non armé, je me suis mis en rang avec les autres. Je ne suis point entré à la caserne. Ce n'est que près de la colonne que j'ai repris la troupe du prince. Après avoir reconnu l'impossibilité de regagner le bâtiment qui nous avait amenés, j'ai été de mon propre mouvement me mettre à la disposition de l'autorité militaire de Boulogne; c'est seulement alors que j'ai été arrêté.

*D.* Quoi qu'il en soit, il est démontré que, sans aucune contrainte, sans avoir été l'objet d'aucune menace, vous vous êtes volontairement, et en pleine connaissance de cause, rendu complice d'un attentat contre votre pays?

*R.* Je suis marié, j'ai quatre enfants; si j'avais connu les projets du prince, je ne l'aurais point accompagné dans une entreprise aussi téméraire.

Nous représentons à l'inculpé, après lui avoir fait reconnaître que les

cachets apposés à Boulogne étaient sains et entiers, un paquet contenant, 1° une paire de rasoirs, qu'il reconnaît pour être à lui; 2° un portefeuille. Examen fait des papiers qu'il contient, après avoir reconnu qu'ils étaient sans aucune importance, nous les avons rétablis dans le portefeuille, auquel nous avons attaché une étiquette signée de l'inculpé, de nous et du greffier.

---



---

 INTERROGATOIRES DE BUZENET.

BUZENET (Noël-Michel), âgé de 38 ans, né à Langres (Haute-Marne), domestique attaché au prince, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, pour changer la forme du gouvernement établi en France et proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* J'ai accompagné le prince et je ne connaissais nullement ses projets. Le docteur *Conneau* m'a enjoint de me trouver à la maison du prince, et je suis allé avec le docteur *Conneau* près le pont de Londres. Je m'y suis embarqué sur un bateau à vapeur dont je ne connais pas le nom; 25 à 30 personnes étaient sur ce bâtiment lors du départ. Le bateau à vapeur s'est arrêté à deux reprises, je crois, et d'autres personnes s'y sont embarquées. J'avais quitté Londres à dix ou onze heures du matin, et mardi dernier, en mer et vers le soir, le prince a dit à tous qu'il se rendait à Paris pour remplacer le Roi actuel. Dans la nuit, des uniformes nous ont été distribués avec des armes, que nous avons chargées. J'ai moi-même chargé mon fusil, mais je me suis trouvé malade et obligé de l'abandonner sur le bâtiment. Nous avons débarqué; nous étions une quarantaine d'hommes; il pouvait être de trois à cinq heures du matin; quelques douaniers se sont réunis à nous. Il n'y avait là aucun homme qui nous eût attendus, au moins je ne l'ai pas remarqué. Du point de notre débarquement, qui est à peu de distance de la colonne, nous nous sommes dirigés sur Boulogne; notre troupe portait un drapeau tricolore sur lequel se trouvaient les noms de plusieurs batailles. Nous avons descendu la Grande-Rue et passé devant un poste de soldats de la ligne, qui nous a rendu les honneurs militaires. Arrivés à la caserne, comme je n'avais pas d'armes, je portais plusieurs manteaux que j'ai déposés au corps de garde. J'ai

entendu crier : Vive l'Empereur! En sortant du corps de garde, j'ai vu que les soldats de la ligne étaient tous descendus dans la cour de la caserne et criaient : Vive l'Empereur! Un officier est survenu; il a parlé aux hommes du détachement et au prince, et s'est ensuite adressé à ses soldats, qui ont crié: Vive le Roi! Quelques cris de vive l'Empereur! étaient mêlés aux autres. J'ai entendu une explosion d'arme à feu; je n'ai pas vu qui avait tiré. Le prince a quitté la caserne et a remonté la Grande-Rue. Nous nous sommes arrêtés près la porte de la ville, qui était fermée. J'ai entendu le bruit de deux ou trois coups de crosse de fusil ou autre objet donnés dans la porte. Le détachement du prince s'est dirigé vers la colonne. Là, les principaux du détachement ont excité le prince à chercher à s'embarquer; il s'y refusait, mais on l'a forcé à se diriger vers la côte, où nous nous sommes emparés d'un canot devant l'établissement des bains. On y a fait monter le prince; j'ai aidé à pousser le canot à flot, et j'ai été pris par la troupe de ligne. Lorsque j'étais entré dans l'eau afin de pousser le canot dans lequel le prince était monté, j'ai vu deux gardes nationaux nous mettre en joue; je leur ai fait signe de ne pas tirer et j'ai regagné la terre. L'un des deux gardes nationaux a alors fait feu, et je crois que quelqu'un a été blessé sur le canot.

*D.* D'où provenaient les armes et les équipements militaires dont vous étiez munis?

*R.* Le tout était renfermé dans une voiture que je suppose appartenir au prince, et qui était déjà sur le bâtiment lorsque je m'y suis embarqué; c'est lors de la distribution qui nous en a été faite que j'ai su ce que contenait la voiture; j'ignore d'où ces objets provenaient.

*D.* A quel moment le prince s'est-il embarqué sur le bateau à vapeur?

*R.* Je pense que c'est la première fois que le bateau s'est arrêté, je crois qu'il était soir.

*D.* Avez-vous déjà été poursuivi ou condamné en justice?

*R.* Jamais.

*D.* Êtes-vous porteur de quelques papiers et d'argent?

*R.* Je n'ai sur moi aucuns papiers; une visite a déjà été faite sur

ma personne, et je n'ai maintenant en ma possession qu'une somme d'environ 200 francs.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations du prince *Louis-Napoléon*?

*R.* Oui, j'en ai distribué, comme l'ont fait tous ceux qui composaient notre détachement.

*D.* Vous connaissiez le contenu de ces proclamations?

*R.* Non, je ne l'ai su que depuis mon arrestation. Je l'aurais connu plus tôt, que je les aurais également distribuées, lorsqu'on m'aurait dit de le faire.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Buzenet*, le 22 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Faites connaître depuis quelle époque et comment vous vous trouviez à Londres au service du prince?

*R.* J'ai été militaire pendant six ans et demi; lorsque j'ai quitté, j'étais sergent dans le 36<sup>e</sup> de ligne. Depuis deux ans j'étais employé à Dijon comme facteur, lorsque, désireux de trouver une place plus lucrative, j'ai appris par des personnes que je ne crois pas devoir faire connaître, dans la crainte de les compromettre, que le prince *Louis-Napoléon* avait besoin d'un valet de chambre. Parti aussitôt, je suis arrivé à Londres le 11 juillet.

*D.* Que s'est-il passé d'extraordinaire depuis votre arrivée jusqu'au jour de votre départ?

*R.* Rien du tout. Le 4 août, dès le matin, le sieur *Conneau* m'a donné ordre de me préparer, et d'être prêt à partir dans une demi-heure. Je suis allé avec lui et deux autres personnes au port de Londres; nous nous sommes embarqués sur le paquebot *l'Édimbourg*. Pendant la traversée, le prince nous a réunis sur le pont; monté sur un tabouret, il nous a dit qu'il se rendait à Paris; je ne me rappelle pas bien quelles paroles il nous a adressées. Dans la nuit, on nous a distribué de l'argent, des uniformes, des armes et des munitions. J'ai mis une capote de sergent du 40<sup>e</sup> de ligne. Lors du débarquement, j'ai suivi le prince à la caserne. Quoique, avant mon débar-

quement, j'eusse chargé mon fusil, m'étant trouvé malade, on me l'avait repris pour le donner à un autre. Ainsi désarmé, j'ai été chargé de porter des effets; je n'ai pas vu ce qui s'est passé dans la caserne. Je sais que, quelques instants après, des efforts ont été faits pour enfoncer une des portes de la ville, mais je ne me trouvais pas sur ce point. J'ai suivi le prince près de la colonne: c'est là qu'on a fait de grands efforts près du prince pour le déterminer à s'embarquer. J'ai été arrêté sur la plage, après avoir fait tous mes efforts pour lancer le canot sur lequel le prince venait de monter. Plusieurs proclamations m'avaient été remises; je les ai distribuées, selon l'ordre qui m'en avait été donné.

Si, avant de quitter Dijon, j'avais su ce qui devait arriver, je ne serais pas parti.

Nous avons représenté à l'inculpé un paquet scellé et cacheté, et, après lui avoir fait reconnaître que les cachets étaient sains et entiers, nous en avons retiré un portefeuille dans lequel étaient des papiers insignifiants. Examen fait de ce qui était écrit sur le portefeuille, nous y avons lu: 1° reçu de M. *Vaudrey*, 30 francs; reçu de M. *Charles*, en trois fois différentes, 100 francs. Total de l'argent reçu: 130 francs.

L'inculpé, interpellé sur ces diverses mentions, a répondu: Eh bien! oui; cela est vrai. Je ne voulais pas nommer le colonel *Vaudrey*: c'est lui qui, lorsque j'étais à Dijon, m'a engagé pour le service du prince; c'est lui, lorsque nous sommes venus ensemble de Dijon à Paris, qui m'a donné les 30 francs portés sur mon calepin. Les 100 fr. qui m'ont été donnés par le sieur *Charles Thelin*, étaient à valoir sur mes gages.

*D.* Il est difficile de croire que le colonel *Vaudrey*, en vous engageant au service du prince, et pendant le voyage que vous avez fait avec lui de Dijon à Paris, ne vous ait pas confié ses projets de complot?

*R.* Vous me croirez si vous voulez; mais, avant de partir de Dijon, j'avais demandé au colonel *Vaudrey* s'il était question de quelque chose dans l'intérêt du prince *Louis-Napoléon*, et si c'était dans ce but qu'il m'emmenait. Il m'a répondu que c'était absurde. Il ne m'a fait aucune confiance, ni à Paris, ni à Londres.

Nous avons ordonné que le portefeuille dont il vient d'être parlé serait remis sous le scellé, avec étiquette signée de nous, du greffier et de l'inculpé.

Je dois faire observer que les 30 francs qui ont été donnés par le colonel *Vaudrey*, lors de mon départ de Paris, m'ont été comptés par avance sur mes gages.



## INTERROGATOIRES DE DUHOMME.

DUHOMME (Urbain), *âgé de vingt-sept ans, né à Épron (Calvados), domestique, demeurant à Londres.*

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, de concert avec d'autres personnes, d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du gouvernement établi en France, et de proclamer le prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français ?

*R.* J'étais depuis trois mois au service de la comtesse *d'Espel*, à un château nommé Braested, distant de Londres d'environ trois myriamètres. Le nommé *Bure* nous a fait monter en voiture, moi et trois domestiques; c'était lundi dernier; il nous a dit que nous allions rejoindre la comtesse *d'Espel*, alors absente. Il nous a conduits à Londres, nous a fait embarquer le lendemain, à quatre heures du matin, sur un bateau à vapeur, où nous étions au nombre de quarante environ. Le bateau s'est arrêté à un endroit que je ne connais pas, et peu après j'ai vu le prince sur notre bord. En mer, on nous a donné des uniformes et des armes; les fusils ont même manqué, je n'ai pu en avoir un; j'ignore s'ils ont été chargés. Le prince nous a dit seulement qu'il rentrait en France; je n'ai pas entendu lire de proclamation. Nous avons été débarqués à peu de distance de Boulogne, le 6 de ce mois, à trois heures du matin; notre détachement se composait d'une quarantaine de personnes; l'un de nous portait un drapeau tricolore qui, je crois, portait une inscription. Nous n'avons été joints par personne à terre, et nous nous sommes dirigés de suite sur Boulogne, où nous sommes arrivés au point du jour. Nous avons passé devant un poste de soldats du 42<sup>e</sup> régiment, qui nous a rendu les honneurs militaires. Un lieutenant de ce régiment a engagé le poste à nous suivre; il s'y est refusé. Étant entrés dans la caserne, le lieutenant du 42<sup>e</sup> régiment dont j'ai déjà parlé nous y avait devancés, et avait

fait réunir les soldats dans la cour de la caserne. Notre détachement crait : *Vive l'Empereur!* les soldats répétaient ce cri. Un capitaine de la ligne est survenu; il a dit qu'il ne nous connaissait pas, qu'il était chez lui; il nous a engagés à nous retirer, ajoutant qu'il ne voulait pas faire répandre le sang. Il y a eu alors des mouvements où le prince et le capitaine étaient placés, et un coup de feu est parti; je crois que c'était la détonation d'un pistolet que le prince avait à la main. Tous les hommes de notre détachement ont quitté la caserne et ont remonté la Grande-Rue. Le prince a dit qu'il fallait aller à l'hôtel de ville pour se faire distribuer des vivres, mais la porte de la ville était fermée; le porte-drapeau voulait l'enfoncer, le prince s'y est opposé. Nous avons été près de la colonne; notre porte-drapeau a placé ses couleurs en haut de la colonne, et nous nous sommes dirigés sur le sable. Nous avons poussé à l'eau un canot placé devant l'établissement des bains; le prince y est entré, moi-même j'ai monté à bord. On tirait contre nous des coups de fusil; l'un des hommes du canot a reçu une balle, et le canot a chaviré. J'ai été recueilli à l'eau par un gendarme.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations du prince *Louis-Napoléon*?

*R.* Non, je n'ai vu aucun des hommes du détachement du prince en distribuer.

*D.* D'où provenaient les uniformes et les armes qui vous avaient été fournis?

*R.* Je l'ignore; je les ai vu retirer de coffres placés sur une voiture que je crois appartenir au prince. Je n'ai jamais comparu en justice.

*D.* Vous a-t-il été distribué de l'argent pendant que vous étiez en mer?

*R.* *M. Bure* nous a remis à chacun 100 francs de la part du prince, pour nous rendre à Paris.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Duhomme*, le 22 août 1840, devant *M. Zangiacomi*, Juge d'instruction délégué.

*D.* Avez-vous quelque chose à ajouter à la déclaration que vous avez faite devant les autorités de Boulogne?

*R.* Non, Monsieur ; j'ai été embauché sous prétexte d'être domestique en Angleterre, par un sieur *Forestier*, qui était venu à la caserne de la Pépinière demander si l'on ne pourrait pas lui procurer d'anciens militaires pour domestiques. Il m'a fait entrer, il y a trois mois, au service de madame la comtesse *d'Espel*, que connaît beaucoup le prince *Louis*. C'est étant au service de cette dame que j'ai reçu l'ordre de m'embarquer. On a fait aussi entrer sur le bateau les six chevaux de madame la comtesse, les seuls qu'elle eût ; les trois autres appartiennent au prince. Huit jours environ avant cet embarquement, madame *d'Espel* était partie avec ses trois femmes de chambre et un valet de chambre ; je ne sais pas de quel côté elle s'est dirigée, ni où elle est maintenant.

---



---

 INTERROGATOIRES DE GEDBART.

GEDBART (François), âgé de 38 ans, né à l'Hôpital (Moselle), domestique, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 54.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Comment et à quelle époque avez-vous quitté Paris?

*R.* Je devais quitter l'hôtel de l'Orient, où j'étais employé; M. de Laborde, qui s'y trouvait logé, voulut me prendre à son service, et comme j'étais sans place et que j'avais des enfants à nourrir, j'acceptai sa proposition; il devait me donner 50 francs par mois. Huit jours après, il m'annonça que je serais obligé de voyager; il partit pour Londres, et me dit que je devrais l'y joindre trois ou quatre jours après. Il paya les frais de diligence et me remit 70 francs pour mes dépenses de voyage. Je quittai Paris le 16 mai; je m'embarquai à Boulogne, et arrivai à Londres le lendemain vers midi, et je pris immédiatement mon service.

*D.* Avez-vous entendu dire à Londres, soit par votre maître, soit par toute autre personne, qu'il fût question d'un débarquement du prince *Louis-Napoléon* sur les côtes de France?

*R.* Non; je ne savais même pas, le lundi à dix heures du soir, que je devais m'embarquer le lendemain. Dans la nuit, je fus réveillé par un domestique de la maison où mon maître était logé; il me dit que mon maître me demandait, et j'allai le trouver. Il me prévint que je devais me tenir prêt à partir le lendemain matin; que je n'avais pas besoin de porter d'effets avec moi, parce qu'il s'agissait d'un voyage de deux ou trois jours. Nous quittâmes le logement à 4 heures du matin, et nous allâmes trouver un paquebot sur lequel il y avait déjà une certaine quantité d'individus habillés en bourgeois. Vers deux ou trois heures après midi, et lorsque nous étions déjà en pleine mer, le prince réunit tout le monde sur le pont, annonça qu'il allait débarquer sur la

côte de Boulogne, où il était attendu, et où il n'éprouverait pas la moindre difficulté. Le mal de mer, dont j'étais fortement atteint, m'empêcha d'entendre le surplus de son allocution. Quelque temps avant le débarquement, on nous distribua des capotes et pantalons militaires; les boutons portaient le n° 40 ainsi que la plaque des shakos, et j'ignore absolument pourquoi ils portaient ce numéro. On remit aussi à chacun un fusil, une giberne garnie de cartouches et un sac dans lequel se trouvaient deux paires de chaussettes, des chemises et des mouchoirs.

*D.* Dans quel endroit de la côte le débarquement s'effectua-t-il, et que fit-on après qu'il fut opéré?

*R.* Le débarquement se fit sur la côte, près de Boulogne, au moyen d'une chaloupe qui fit quatre ou cinq voyages. Lorsque tout le monde fut débarqué, les officiers se placèrent à la tête avec le drapeau, et nous nous acheminâmes vers Boulogne. On me mit en faction au coin de la rue des Casernes, avec la consigne de ne laisser passer personne. J'ignore ce qui eut lieu à la caserne; mes compagnons en sortirent; je les suivis. On voulait aller à la haute ville, mais on trouva la porte fermée. Nous poursuivîmes notre route vers la colonne, suivis par un grand nombre de personnes qui criaient : *Vive l'Empereur!* Lorsque nous y fûmes arrivés, le porte-drapeau monta au sommet pour l'y arborer; mais notre petite troupe continua de marcher vers la mer. Un des nôtres fut blessé, et je fus fait prisonnier, lorsque je le conduisais dans une maison pour lui faire donner du secours.

*D.* N'étiez-vous pas porteur de proclamations que vous deviez distribuer au peuple?

*R.* Au moment du débarquement, on m'a remis, en effet, cinq feuilles imprimées, dont j'ignorais le contenu, et que je distribuais à ceux qui nous entouraient.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Gedbart*, le 22 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Comment et à quelle époque êtes-vous entré au service du prince *Louis-Napoléon*?

*R.* En 1826, j'ai quitté le service militaire ; depuis cette époque, j'ai été domestique dans plusieurs maisons de Paris. J'étais depuis huit mois employé à l'hôtel de l'Orient, rue Saint-Jacques, n° 54, lorsqu'au mois de mai dernier, le colonel *Laborde*, qui y était logé, m'a proposé d'entrer à son service, à raison de 50 fr. de gages par mois. J'y étais depuis huit jours, lorsqu'il m'a dit de partir pour Londres. Il m'a remis une somme de 70 francs pour mes frais de route.

*D.* Depuis votre arrivée à Londres jusqu'au moment de votre départ, n'avez-vous pas entendu parler d'un prochain voyage en France ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Quand et comment avez-vous su que vous deviez vous embarquer ?

*R.* Dans la soirée du 3 août, un de mes camarades m'a averti que nous devions partir le lendemain pour la campagne ; selon lui, notre absence ne devait durer que quelques jours. J'ai été chargé de conduire la voiture du prince ; lorsque les chevaux et les équipages ont été embarqués, je me suis embarqué aussi avec plusieurs autres messieurs en bourgeois que je ne connais pas. Lorsque nous avons abordé les côtes de France, le prince, ayant réuni tous les passagers sur le pont, leur a appris que nous allions à Paris, qu'il y était attendu et appelé par le vœu des Français. J'ai reçu une capote de soldat, un shako, des cartouches et des armes ; j'ai aussitôt chargé mon fusil ; on m'a remis, comme à mes camarades, une somme de 100 fr. à titre de gratification. Je ne connais pas le monsieur qui m'a remis cet argent. Une fois débarqué, j'ai pris mon rang ; nous nous sommes dirigés sur Boulogne, sous le commandement d'un capitaine, grand, maigre et blond ; on m'a mis en faction au coin d'une rue, près de la caserne, avec ordre de ne pas y laisser entrer les officiers du 42<sup>e</sup> : il s'en est présenté plusieurs ; j'ai voulu les empêcher de passer, ils ne m'ont pas écouté, je n'ai pas insisté autrement. Je suis allé à la colonne avec mes camarades ; le sieur *Lombard* y a arboré un drapeau. On m'avait remis quelques imprimés que j'ai distribués à ceux qui en ont voulu. Lorsque nous avons été mis en dérouté, je me suis dirigé sur le bord de la mer, dans l'espérance de m'y embarquer ; cela ne m'a pas été possible ; c'est alors que j'ai été arrêté par des gardes nationaux.

*D.* Vos propres déclarations font connaître que c'est volontairement et sciemment que vous vous êtes rendu complice de l'attentat commis à main armée contre votre pays?

*R.* Comment voulez-vous! quand on est là, en pleine mer, on ne peut pas se sauver, et quand on est domestique, on est obligé d'obéir.

Je n'ai jamais été repris de justice: je suis veuf, j'ai deux enfants âgés, l'un de dix ans, l'autre de neuf; je paye leur nourriture à l'hôtel de l'Orient.

---



---

 INTERROGATOIRES DE JARDIN.

JARDIN (Stanislas-Désiré), âgé de 28 ans, né à Warmouth (Nord), domestique, demeurant à Braested, près Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, conjointement avec plusieurs autres personnes, un mouvement à Boulogne, ayant pour but le renversement du Gouvernement et l'établissement du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français ?

*R.* Après avoir servi pendant cinq ans dans le 45<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, je suis revenu à Warmouth, et ne trouvant pas à m'y occuper comme je le désirais, je pris un passe-port et me rendis à Calais, puis à Boulogne. Arrivé dans cette dernière ville, je rencontrai un monsieur, maigre, de petite taille, et portant, autant que je puis me le rappeler, le nom de *d'Espagny*. Nous entrâmes en conversation : je lui fis part de ma position ; il me répondit, après avoir pris communication des pièces et certificats qui justifiaient ma moralité, que, si je le voulais, il me placerait dans une famille anglaise respectable, où je recevrais 50 francs de gages par mois ; j'acceptai sa proposition ; il fit toutes les démarches propres à faciliter notre embarquement, et tous deux nous partîmes le soir même dans le paquebot de Londres. Le lendemain de mon arrivée dans cette ville, j'allai à Braested et entrai immédiatement au service de la comtesse *d'Espel* ; c'était dans les commencements du mois de mai. La comtesse *d'Espel* quitta Braested le premier de ce mois, autant que je me le rappelle. Le lundi, tous les domestiques reçurent l'ordre de se rendre à Londres avec les chevaux. Après avoir passé la nuit à l'hôtel, nous nous embarquâmes sur un bateau à vapeur ; on ne nous dit pas quelle route il devait tenir. Quelque temps avant le débarquement, le prince nous dit qu'il était attendu en France, qu'il serait empereur des Français, d'après le vœu de la nation ; que nous n'avions rien à craindre ; que



nous ne lui servirions que de cortège. On nous distribua des capotes, pantalons, guêtres et shakos d'uniforme : tous ces objets portaient le numéro 40, sans que je susse pourquoi. On nous a aussi distribué des fusils, des gibernes garnies de cartouches et des sabres; tous ces objets étaient tirés de la voiture du prince. Le débarquement s'est effectué au moyen d'une chaloupe; et, lorsque tout le monde a été réuni, on s'est dirigé, sous la conduite de trois ou quatre douaniers, vers la ville. Nous sommes allés aux casernes accompagnés d'un lieutenant du 42<sup>e</sup>, qui se trouvait au corps de garde en face duquel nous avons passé. Les soldats sont descendus dans la cour; plusieurs ont crié : *Vive l'Empereur!* Le capitaine, étant survenu, a dit : Mes soldats ne sortiront pas. Une discussion assez vive s'établit entre lui et le prince. J'ai entendu la détonation d'un pistolet; on a demandé : Qui est-ce qui a tiré? et, d'après ce que j'ai pu entendre, le prince a répondu : C'est moi, le prince *Louis-Napoléon*.

*D.* Où êtes-vous allés en sortant des casernes?

*R.* Nous avons remonté la Grande-Rue; quelques-uns ont été vers la porte de la ville et sont revenus; nous avons continué notre route jusqu'à la colonne, suivis d'une grande quantité d'individus. Un mouvement qu'ils ont fait a fait dire à un bourgeois que le prince avait jeté de l'argent. Arrivés à la colonne, le porte-drapeau y est monté; nous avons continué de marcher vers la plage. Le prince s'étant embarqué dans un canot, j'ai jeté mon fusil et dirigé, avec quelques-uns de mes camarades, mes pas vers la ville, où j'ai été fait prisonnier. Lors du débarquement, on m'avait remis un paquet de quatre proclamations, que j'ai données à ceux qui me les ont demandées.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Jardin*, le 22 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Vous êtes inculpé d'avoir tenté, à main armée, conjointement avec plusieurs autres personnes, un mouvement, à Boulogne, ayant pour but le renversement du Gouvernement et l'établissement du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* Fin de 1839, j'ai quitté le 45<sup>e</sup> régiment de ligne, dans lequel j'avais servi comme sergent; je suis ensuite allé à Calais et à Boulogne, dans l'espérance de m'y placer comme domestique. J'ai trouvé dans cette dernière ville un sieur *d'Espagny*, qui m'a proposé de me faire

entrer au service d'une famille anglaise qui me donnerait 600 francs de gages par année. Arrivé à Londres dans les premiers jours de mai, j'ai aussitôt été admis comme valet de chambre chez la comtesse *d'Espel*.

*D.* Qu'avez-vous remarqué d'extraordinaire dans cette maison depuis votre arrivée jusqu'à votre départ ?

*R.* Absolument rien. Le prince et d'autres personnes venaient y faire des visites, et j'ignore dans quel but.

*D.* Comment et par qui avez-vous appris que vous deviez vous embarquer ?

*R.* La comtesse est partie le 1<sup>er</sup> août; deux jours après, le sieur *Félix*, son maître d'hôtel, nous a donné ordre de partir pour Londres. A notre grand étonnement, nous n'y avons pas trouvé la comtesse; cependant ses chevaux étaient déjà embarqués. Il y avait aussi des voitures; je ne sais pas à qui elles appartenaient. Nous nous sommes embarqués à Londres avec plusieurs autres personnes que je ne connais pas. Pendant la traversée, le prince, nous ayant réunis tous sur le pont, nous a appris que nous allions en France; qu'il était appelé par le vœu de la nation; que nous n'avions rien à craindre, que nous lui servirions seulement de cortège. Quelque temps après, un monsieur que je ne connais pas, mais que je reconnaîtrais s'il m'était représenté, m'a remis, comme aux autres, une somme de 100 francs. Aussitôt après, on nous a donné des uniformes, des armes et des cartouches. J'ai quitté ma livrée pour prendre l'habit de soldat. Amenés à terre, nous avons suivi le prince. Je ne sais pas si quelqu'un a commandé. Nous nous sommes dirigés vers la caserne. Un lieutenant ou sous-lieutenant du 42<sup>e</sup>, que nous avons trouvé dans la ville, est venu à la caserne avec nous. Tous les soldats ont crié : *Vive l'Empereur!* Une discussion très-vive s'est alors élevée entre le prince et un capitaine. J'ai entendu la détonation d'un pistolet. On a demandé qui avait tiré; je crois avoir entendu quelqu'un répondre : « C'est moi, le prince *Louis-Napoléon*. » Nous nous sommes ensuite dirigés vers la colonne; on y a arboré notre drapeau : c'est là où nous avons été mis en déroute. En me sauvant, j'ai jeté mon fusil. On nous avait donné quelques proclamations; j'en avais quatre, que j'ai remises à un bourgeois.

(Jamais poursuivi.)

## INTERROGATOIRES DE KOIONOWSKI.

KOIONOWSKI (Casimir), âgé de 40 ans, né à Sierghi (Pologne), domestique, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 8 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur Nassan Firstein, interprète.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir, de concert avec plusieurs autres personnes, tenté d'exciter à Boulogne un mouvement tendant au renversement du Gouvernement et à l'établissement du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* Je m'étais embarqué à Dantzick pour aller en Amérique. Le navire relâcha à Portsmouth, et je restai dans cette ville, où on m'accorda, comme réfugié polonais, une guinée par mois. Je restai six ans dans cette ville. Étant allé à Londres pour travailler, j'y trouvai un officier polonais, nommé *Dowin*, qui me proposa d'entrer à son service comme domestique : j'y consentis. Je restai avec lui à Londres pendant environ un mois. Mardi ou mercredi dernier, il m'ordonna de le suivre : nous nous embarquâmes sur un bateau à vapeur, qui était sur le bord de la Tamise. J'ignorais absolument notre destination, et je fus attaqué du mal de mer avec une force telle, que j'ignore tout ce qui s'est passé jusqu'au moment où on nous ordonna de revêtir des habits militaires, me faisant entendre que nous ne pourrions entrer en France que revêtus d'uniforme. J'obéis avec répugnance, et je refusai de prendre un fusil, parce que je croyais qu'il n'était pas permis de pénétrer armé sur le territoire français. Lorsque tout le monde fut débarqué, on se dirigea sur Boulogne et on alla droit aux casernes. J'entendis beaucoup de cris et la détonation d'une arme à feu ; mais, comme j'étais dehors, je ne pus voir celui qui en avait fait usage. Je vis un homme en uniforme et un autre habillé en bourgeois : celui en uniforme avait les galons de sergent-major ; ces deux personnes étaient celles qui étaient por-

teurs des papiers imprimés. En sortant des casernes, on se dirigea sur la colonne ; mais je n'allai pas jusque-là. J'étais indisposé, et je tâchai de gagner la mer avec un homme revêtu d'un uniforme, et d'un certain âge. Nous étions sur la plage, lorsque des gendarmes arrivèrent, nous sommèrent de nous rendre, ce qui eut lieu sans difficulté. Nous leur remîmes les fusils dont nous étions porteurs.

*D.* Savez-vous ce qu'est devenu le sieur *Dowin*, votre maître?

*R.* Je l'ai vu débarquer, il faisait partie du cortège ; mais, depuis notre arrivée à la colonne, je ne l'ai plus vu et je ne sais ce qu'il est devenu : je ne l'ai pas vu parmi ceux qui sont détenus.

*D.* N'avez-vous pas, étant à Londres, entendu parler du projet de débarquement du prince *Louis-Napoléon* en France ?

*R.* Non : je n'ai jamais vu le prince ; je ne le connais pas, et j'ignorais même qu'il fût sur le bateau à vapeur.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Koionowski*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

Nous n'avons pu procéder à l'interrogatoire de l'inculpé, qui a déclaré ne pas savoir le français ; mais nous avons ajourné son interrogatoire, pour y être plus tard procédé avec un interprète polonais.

Après quoi nous avons signé avec le greffier.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Koionowski*, le 25 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur Ogonowski, interprète.

*D.* Comment vous êtes-vous trouvé dans l'expédition du 6 août ?

*R.* Le capitaine *Dowin*, Polonais, m'avait embauché depuis un mois, ainsi que deux autres de mes compatriotes. J'ai consenti comme eux à l'accompagner, mais sans savoir ce que nous allions faire.

*D.* Vous avez été arrêté à Boulogne, porteur d'un uniforme et d'une arme ?

*R.* Arrivé près de Boulogne, le capitaine nous dit que nous ne serions pas reçus si nous n'étions pas revêtus d'un uniforme : j'en ai pris un ; j'ai reçu aussi une carabine, mais je ne m'en suis pas servi. Je n'ai pas été non plus à la caserne, et je suis resté dans les rues, où j'ai été arrêté non loin de la mer.

## INTERROGATOIRES DE LAMBERT.

LAMBERT (Hubert-Louis), âgé de 33 ans, né à Genève (Suisse), ci-devant tanneur et maintenant domestique attaché à la personne du prince Louis, demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi le 1<sup>er</sup> août 1840, devant M. Caron de Fromentei, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, pour changer la forme du gouvernement en France et faire proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Ainsi que je l'ai déclaré lors de mon arrestation, j'ignorais si j'allais en France ou ailleurs.

*D.* Quel jour vous êtes-vous embarqué?

*R.* Je me suis embarqué lundi dernier, pour aller à Ramsgate, où nous avons relâché vers trois heures de l'après-midi. Nous en sommes repartis vers trois heures du matin, mercredi, et nous nous sommes trouvés ce matin, entre deux ou trois heures, sur la côte de Boulogne. Il y avait, à l'endroit du débarquement, un poste de douaniers, au nombre de trois ou quatre; je débarquai comme faisant partie de la deuxième division. Les douaniers s'informèrent du motif de notre débarquement: on leur répondit qu'un accident était arrivé à la machine, et avait empêché le navire d'aller plus loin. Deux heures avant le débarquement, le prince nous avait remis à chacun des uniformes, après nous avoir fait connaître le but du voyage, qui avait pour objet de se rendre à Boulogne, où on devait être bien accueilli; il nous avait aussi adressé un petit discours dans lequel il nous disait que, la France n'ayant pas lieu d'être satisfaite du gouvernement actuel, il croirait combler les vœux du pays en se présentant comme le neveu de l'Empereur. J'endossai la capote militaire dont je suis revêtu, avec des épaulettes de grenadier, en laine rouge; je m'affublai la tête d'un shako portant le n<sup>o</sup> 40 ainsi que les boutons de la redingote dont je suis vêtu. Je dois ajouter que le

prince, dans le discours qu'il nous a adressé, nous a formellement défendu de faire usage de nos armes avant d'y avoir été provoqués. On nous a remis également à chacun un fusil qui n'était pas chargé; nous avons ensuite chacun chargé le nôtre à l'aide d'une cartouche et d'une balle; nous sommes ainsi débarqués armés et équipés, et nous sommes dirigés vers Boulogne. Nous sommes passés vis-à-vis le poste de la Grande-Rue qui a pris les armes; il a probablement supposé que c'était un détachement du 40<sup>e</sup>, et il nous a laissés passer. Nous nous sommes rendus ensuite à la caserne; arrivés à la porte, le factionnaire a crié : *Qui vive?* J'ignore ce qui a été répondu; nous sommes entrés de suite dans la cour, et notre détachement, en général, a crié : *Vive l'Empereur!* Ce cri avait d'abord été accueilli favorablement, mais je dois dire que l'assentiment venait plutôt du peuple qui nous accompagnait que de la part des militaires qui se trouvaient dans la caserne; je puis assurer cependant que quelques militaires ont répondu au cri de *vive l'Empereur!* Au moment où nous cherchions à entraîner la garnison qui occupait la caserne, est survenu un capitaine qu'on a voulu empêcher d'entrer dans la caserne, mais qu'on y a laissé pénétrer par suite de l'insistance et de l'opiniâtreté qu'il avait déployées en cette circonstance; le capitaine a déclaré qu'il s'opposerait de toutes ses forces à ce qu'on entraînant ses militaires, et leur a adressé des paroles que je n'ai point entendues : voyant qu'il n'y avait rien à faire, le prince et sa suite se retirèrent; nous sommes retournés vers la côte. Le prince eut beaucoup de peine à se résigner, disant qu'il voulait mourir en France; il a fallu en quelque sorte lui faire violence pour le faire retourner sur ses pas. Nous retournâmes à l'endroit où nous étions débarqués, espérant trouver un bâtiment pour nous embarquer de nouveau. Une division s'est alors opérée : les uns sont allés vers la colonne. Je faisais partie d'un détachement qui devait faciliter l'embarquement; je présume du moins que c'était l'intention de l'officier qui nous conduisit, au nombre de quatre, vers la côte où nous étions débarqués; ce détachement, dont je faisais partie, a été arrêté par la gendarmerie et la douane et conduit ici.

*D.* Que vous a dit le prince au moment où vous vous êtes embarqué à Londres?

*R.* Je n'ai pas vu le prince au moment du départ; il nous a rejoints

à Ramsgate, et nous avons connu plus tard le but de notre voyage, comme je vous l'ai dit plus haut.

*D.* Avez-vous sur vous quelques papiers relatifs au débarquement qui a eu lieu?

*R.* Non : nous avons eu connaissance des proclamations avant le débarquement.

Visite faite de la personne du prévenu, il a été trouvé sur lui la somme de 85 francs 85 centimes, en deniers et monnaies dont la désignation suit : 75 francs en pièces de 5 francs, 9 francs 35 centimes en pièces anglaises, 50 centimes en une pièce et 1 franc en pièces de 5 centimes.

Le prévenu nous a déclaré que cette somme lui avait été remise pour subvenir aux frais de voyage.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Lambert*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite devant les magistrats de Boulogne?

*R.* Oui, Monsieur, et c'est l'expression de la vérité; mes souvenirs étaient très-présents lorsqu'elle a été rédigée. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ignorais ce dont il était question.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous au service du prince?

*R.* Depuis un mois.

*D.* Avez-vous été au service militaire?

*R.* Non, Monsieur.

## INTERROGATOIRES DE LIÉTOT.

LIÉTOT (Jean-Louis), âgé de 34 ans, né à Paris, domestique, demeurant à Braestad près Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, conjointement avec plusieurs autres, d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du Gouvernement et l'établissement du prince *Louis-Napoléon Bonaparte* comme empereur des Français?

*R.* Je servais dans le 48<sup>e</sup> régiment de ligne, qui était en Afrique, et je l'ai quitté au mois de mars dernier. Je suis revenu à Paris, où je n'avais pas d'emploi. Je connaissais un sieur *Duhomme*, qui avait servi avec moi dans le 7<sup>e</sup> de ligne, et qui est maintenant comme moi détenu. Il me dit qu'il partait pour Londres, où il avait une place de chasseur chez la comtesse *d'Orsay*. Un sieur *Forestier*, qui la lui avait procurée, s'était adressé pour cela au nommé *Besancelot*, sergent dans le 7<sup>e</sup> régiment, en lui disant qu'il préférerait, pour cet emploi, un ancien militaire. J'accompagnai *Duhomme* chez le commissaire de police, pour la délivrance de son passe-port; j'y trouvai *Forestier*, et je dis en sa présence, à *Duhomme*, qu'il était bien heureux d'avoir une place; que moi, qui sortais du service, j'aurais bien voulu en avoir une semblable. *Forestier* nous dit qu'il n'avait de mission que pour l'envoi d'un seul homme; mais que je devais lui laisser mon adresse, et qu'il chercherait à me placer. Quelques jours après, je reçus une lettre de *Forestier*, qui m'engagea à aller chez son frère, demeurant à Paris, place de l'Odéon, n<sup>o</sup> 4; qu'en lui représentant la lettre, il saurait ce que cela voulait dire. Je m'y rendis le lendemain, à six heures du matin, et il me dit que je devais repasser dans huit jours, parce qu'il n'avait pas encore d'ordres. A l'expiration de la huitaine, je reçus de lui une lettre qui m'invitait à me rendre le plus tôt possible à son domicile pour en terminer. Il m'annonça



que les renseignements qu'il avait pris sur mon compte étant satisfaisants, il pouvait me procurer un emploi à Londres ; il m'engagea à partir immédiatement. J'allai prendre un passe-port ; il me remit dix francs pour le coût de ce passe-port, plus cinq francs pour moi. Lorsque j'eus le passe-port, j'allai retenir ma place à la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires ; je comptai dix francs pour les arrhes. Le lendemain matin, au moment du départ, le sieur *Forestier* compléta le payement de ma place jusqu'à Londres, me remit quinze francs pour ma nourriture pendant le voyage, et une lettre à l'adresse d'un Anglais, dont j'ai oublié le nom, qui est marchand de chevaux dans le Piccadilly, presque vis-à-vis le parc. On me conduisit ensuite chez le prince *Louis-Napoléon*. On me fit loger pendant deux jours dans une auberge, que je quittai pour aller dans une maison derrière le parc. On me fit prendre la mesure d'un habillement complet, habit gris et pantalon de même couleur, et gilet à raies rouges et blanches, vêtements semblables à ceux du sieur *Brunet*, valet de chambre. Quand je fus possesseur de ces habits, je me rendis à Braested, chez la comtesse *d'Espel*, où je faisais le service de table. Le lundi, 3 août, je partis avec les autres personnes attachées à la maison de la comtesse *d'Espel*, qui avait quitté Braested, avec ses femmes, deux jours auparavant. Nous emmenâmes les chevaux et une calèche, et nous allâmes loger à l'hôtel du Pont-de-Londres. Le lendemain, à quatre heures du matin, on nous fit partir avec les chevaux et nous nous embarquâmes sur un bateau à vapeur. On nous dit qu'il s'agissait d'un petit voyage d'agrément dans une petite ville, sur la Tamise, et que nous ne devions emporter de vêtements que pour deux jours d'absence. Le bateau allait de côté et d'autre, et nous ignorions absolument la route qu'il suivait. Huit ou dix heures avant le débarquement, le prince nous réunit sur le pont, et nous annonça qu'il allait débarquer à Boulogne, où il était attendu ; qu'il n'éprouverait point d'obstacles, et que dans deux jours nous serions à Paris ; que le vœu de tous les Français l'appelait en France. Peu de temps avant le débarquement, on nous distribua des capotes et pantalons militaires ; on nous donna des shakos, et à chacun un fusil, une giberne et un sabre ; la giberne était garnie de cartouches. Le shako, comme les boutons de la capote, portait le n° 40. Je demandai pourquoi on avait choisi ce numéro, et l'on me répondit que cela devait m'être indifférent.

*D.* Sur quel point de la côte êtes-vous débarqué, et qu'avez-vous fait après le débarquement?

*R.* Une chaloupe nous a conduits du paquebot sur la plage à peu de distance de Boulogne, et a été obligée de faire cinq à six voyages pour y amener toute notre petite troupe. Lorsque nous avons été réunis, les officiers se sont placés en tête avec le drapeau, et, guidés par quatre douaniers, nous nous sommes dirigés vers la caserne. A notre arrivée, un lieutenant ou sous-lieutenant du 42<sup>e</sup> fit battre le rappel; les soldats se réunirent au cri de *vive l'Empereur!* Ils allaient nous suivre lorsqu'un capitaine qui survint les en empêcha; il y eut entre lui et d'autres personnes une petite discussion. J'entendis l'explosion d'une arme à feu; mais, comme j'étais dans la rue, je ne pus voir celui qui en avait fait usage. Après avoir quitté la caserne, nous nous dirigeâmes par la Grande-Rue. Une personne, revêtu d'un uniforme bleu, avec broderie d'argent et décoré, voulut s'opposer à notre passage et cria : « *Vive le Roi!* » Nous continuâmes notre marche. Trouvant la porte de la haute ville fermée, nous nous dirigeâmes vers la colonne, suivis de plus de 200 personnes dont plusieurs criaient : *Vive l'Empereur!* Le porte-drapeau monta au sommet de la colonne pour l'y placer. Nous filâmes vers la mer, où nous croyions trouver des embarcations; il n'y avait sur la plage qu'un petit bateau servant au gardien des bains : on le lança à la mer, le prince y monta; peu d'instants après, le bateau trop chargé chavira. J'étais un peu en arrière; je vis un sergent de grenadiers auquel je remis mon fusil, et mon fournement à un bourgeois qui se trouvait là, et je m'acheminai vers la ville lorsque j'ai été suivi par deux gardes nationaux qui m'ont constitué prisonnier.

*D.* Pourquoi la capote dont vous étiez revêtu portait-elle le grade de sergent?

*R.* Je l'ignorais absolument; je n'avais aucun grade, et la plupart des capotes que l'on nous avait distribuées portaient les insignes des grades de sergent ou de caporal.

*D.* N'étiez-vous pas porteur de proclamations que vous étiez chargé de distribuer au peuple?

*R.* Non, je n'avais même pas eu de sac.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Liétot*, le 22 août 1840, devant M. Boullouche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans les réponses consignées dans l'interrogatoire que vous avez subi, le 7 de ce mois, devant un magistrat de Boulogne?

*R.* Oui, Monsieur, j'y persiste. Après quinze années de service, à deux reprises différentes, j'ai quitté le 48<sup>e</sup> régiment de ligne dans les premiers mois de 1840. Arrivé à Paris, j'y cherchais un emploi, lorsqu'un de mes anciens camarades, *Duhomme*, m'annonça qu'il partait pour Londres. Je témoignai devant M. *Forestier* le désir d'être aussi bien placé que l'était mon camarade. Il me dit que jusqu'alors il n'avait ordre de n'envoyer qu'un seul homme, mais que cependant il aviserait au moyen de me placer selon mon désir. A quelques jours de distance, il m'écrivit d'aller trouver son frère, place de l'Odéon, n<sup>o</sup> 4. Celui-ci, m'ayant accepté, m'a remis la somme nécessaire pour faire mon voyage, avec ordre de partir de suite. Arrivé à Londres, j'ai aussitôt pris mon service de domestique chez la comtesse *d'Espel*.

*D.* Que s'est-il passé dans cette maison jusqu'à l'époque de votre départ? Le prince y venait-il fréquemment? Quelles autres personnes s'y trouvaient?

*R.* Je n'avais rien remarqué d'extraordinaire pendant mon séjour à Braested: le prince y est venu deux ou trois fois passer vingt-quatre heures; je ne me suis jamais aperçu qu'on s'occupât de politique. Le 3 août, j'ai reçu ordre, ainsi que d'autres domestiques de la maison, de partir pour Londres; on nous avait avertis qu'il ne s'agissait que d'un voyage de quelques jours; nous nous sommes embarqués à Londres; on a pris d'autres voyageurs que je ne connais pas sur la route. Quelques heures avant le débarquement, le prince, nous ayant tous réunis sur le pont, nous a appris que nous allions débarquer sur les côtes de France; que dans deux jours nous serions à Paris; qu'il y était appelé par le vœu des Français. Peu de temps après, on nous a distribué des habits militaires et des armes; j'ai reçu une capote de sergent du 40<sup>e</sup> régiment de ligne; ma giberne contenait deux paquets de cartouches. Je n'ai pas chargé mon fusil. Avant le débarquement, M. *Bure* nous a donné, au nom du prince

et à titre de gratification, à chacun 100 francs. Débarqué comme les autres auprès de Wimereux, j'ai pris mon rang dans la petite troupe du prince; nous nous sommes dirigés sur la caserne : un lieutenant ou un sous-lieutenant que je ne connais pas, que je crois appartenir au 42<sup>e</sup> régiment, a fait battre le rappel. A son arrivée, les soldats ont crié : *Vive l'Empereur!* Resté à la porte de la caserne, j'ai entendu l'explosion d'une arme à feu; j'ai su, quelque temps après, que c'était le prince qui avait tiré. Nous nous sommes ensuite dirigés vers la colonne : un de nos officiers a arboré notre drapeau; c'est dans ce moment que nous avons été mis en déroute. Arrivé sur le bord de la mer, ayant reconnu l'impossibilité de m'embarquer, je me suis débarrassé de mes habits militaires; aussitôt après j'ai été arrêté par des gardes nationaux.

*D.* Quel était votre grade dans cette troupe?

*R.* J'avais une capote sur laquelle étaient les galons de sergent. Je n'ai point été chargé de distribuer des proclamations; on ne m'avait pas même donné de sac.

*D.* Il résulte de vos propres déclarations que vous avez volontairement tenté, conjointement avec plusieurs autres personnes, d'exciter à Boulogne un mouvement à main armée, ayant pour objet de renverser le gouvernement du Roi et d'établir *Louis - Bonaparte* comme empereur des Français?

*R.* Je ne me suis jamais mêlé de politique. Je n'ai point d'opinion. Le prince nous avait dit que le vœu des Français l'appelait à Paris, j'ai cru devoir obéir.

Je n'ai jamais été poursuivi.

Le sieur *Forestier*, dont j'ai parlé, s'est embarqué avec nous; je ne sais pas ce qu'il est devenu, je ne l'ai plus revu.

## INTERROGATOIRES DE PRUDHOMME.

PRUDHOMME (Marie-Joseph-Haspait), âgé de 22 ans, né à Verdun (Meuse), domestique, demeurant ordinairement à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir, de concert avec plusieurs autres personnes, tenté d'exciter à Boulogne un mouvement qui devait renverser le gouvernement actuel, et placer le prince *Louis-Napoléon* à la tête d'un autre gouvernement comme empereur des Français?

*R.* Je suis enfant de troupe, je me suis marié jeune, et j'avais 18 ans lorsque j'ai quitté le service; j'entrepris un petit commerce qui ne réussit pas, et je le quittai pour entrer au service du docteur *Lefèvre*, chez lequel ma femme entra comme concierge. Je restai deux ans dans cette maison; mais, le service étant trop fort pour ma santé, je sollicitai une place du gouvernement, et, comme elle n'arrivait pas, je résolus de changer de condition; j'entrai chez M. *Faure*, géomètre. Environ un mois après, il voulut faire le voyage de Londres, je l'y accompagnai. Nous nous embarquâmes à Boulogne, nous logeâmes à Londres à l'hôtel *Bacon*. Nous logeâmes ensuite dans Saint-James Street; j'ignorais si mon maître était en relation avec le prince *Louis*. Le lundi, vers dix heures du matin, mon maître m'ordonna de prendre dans un sac de nuit ce qu'il fallait pour une absence de deux ou trois jours; il s'agissait, me disait-il, d'une partie de chasse. Nous allâmes prendre la voiture près de Regents-Parck; il s'y trouvait quatre personnes, compris mon maître. L'une d'elles était le prince *Louis-Napoléon*, que je n'avais jamais vu. Je me plaçai sur le siège de devant, la voiture partit, et, du train dont elle allait, elle nous conduisit, autant que je puis l'estimer, à plus de vingt milles, ce qui m'entretenait dans l'idée que nous allions chasser. En quittant la voiture, nous montâmes dans une espèce de char-à-bancs qui nous

conduisit, par des chemins de traverse, sur les bords de la Tamise. Une embarcation nous transporta vers le paquebot qui nous attendait et dont j'ignore le nom. Je fus tellement malade à la mer, que j'ai peu de connaissance de ce qui s'est passé. Lorsque nous fûmes mouillés, on nous fit revêtir une capote militaire, dont les boutons portaient le numéro 40; on me donna aussi un pantalon, un fusil, une giberne et un sabre. Le prince nous prescrivit de ne pas nous servir de nos armes. Nous sommes débarqués sur la côte à une petite distance de Boulogne, et, étant tous réunis, nous nous sommes dirigés vers la ville par le haut des falaises. Nous sommes passés devant un corps de garde, et ceux qui l'occupaient ont pris les armes pour nous rendre les honneurs militaires. J'ignore ce qui s'est passé à la caserne, parce qu'il y avait beaucoup de monde qui parlait, et que d'ailleurs j'étais tourmenté du rôle qu'on m'avait fait jouer. Je vis le capitaine de grenadiers, mais je n'entendis pas le coup de pistolet qu'on m'a dit avoir été tiré. En sortant de la caserne, nous prîmes le chemin de la colonne, en passant par la Grande-Rue et la rue qui longe les remparts, et suivis par un grand nombre d'individus. Arrivés près de la colonne, un officier m'ordonna d'aller vers la plage pour reconnaître s'il y avait possibilité de s'embarquer. Comme je vis que des douaniers me couchaient en joue, je jetai fusil, fourniment, sac, shako, capote, dans un champ de pois, et je descendis la falaise avec beaucoup de peine, et non sans éprouver des contusions. Je me débarrassai de mon pantalon. Peu d'instant après, étant dans l'eau, au bord de la mer, je fus arrêté par deux hommes, sans armes, qui me constituèrent prisonnier. On m'avait donné des proclamations que j'avais placées sous la pattelette de mon sac, où elles sont restées. Je vous observe que j'ai, pendant longtemps, fait le service de tambour de la garde nationale de Paris, que je me suis trouvé dans les circonstances les plus fâcheuses, et que jamais on n'a eu de reproches à m'adresser.

M. Faure, mon maître, ayant été tué hier, j'ai été appelé par l'autorité pour reconnaître son identité. Je sais qu'il était porteur d'une montre, deux bagues, deux boutons d'or enchaînés, et d'une certaine somme en pièces de 40 francs. La montre avait une chaîne en or.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Prudhomme*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Reconnaissiez-vous l'intégrité du scellé n° 27 que je vous représente ?

*R.* Oui, Monsieur ; ce sont tous des papiers de famille, tels que brevets de mes parents et les miens.

*D.* Vous avez donc été au service ?

*R.* Oui, Monsieur, j'ai été tambour dans le 32<sup>e</sup> de ligne, qui a été caserné à l'École militaire. J'ai quitté le service en 1836, et depuis j'ai été tambour dans les légions de la garde nationale de Paris.

*D.* Au service de qui étiez-vous ?

*R.* J'étais à celui du sieur *Faure*, auprès duquel je suis entré par l'intermédiaire d'un portier, quai des Ormes, n° 4.

*D.* Le sieur *Faure* a dû vous dire qu'il allait vous emmener en Angleterre ?

*R.* Il m'a dit seulement qu'il me prenait pour voyager.

*D.* Quel jour vous êtes-vous embarqué ?

*R.* Le mardi, 4 courant, dans la soirée ; nous étions partis dès le matin de Londres, sans que le sieur *Faure* me dit où nous allions.

*D.* Vous avez entendu le prince faire un discours ?

*R.* J'ai été malade sur le bateau et si gravement que je n'ai pu savoir ce qui s'y passait.

*D.* Avant d'arriver à Boulogne, on vous a fait revêtir des uniformes ?

*R.* Oui, Monsieur ; j'ai reçu ordre du sieur *Faure*, lorsqu'on eut jeté l'ancre, de prendre un uniforme et un fusil ; on me remit aussi des proclamations que je n'ai pas distribuées. J'ai suivi la troupe à la ville haute et partout où elle a été jusqu'à la colonne. Là je reçus l'ordre d'aller à la mer pour faire préparer les barques ; mais, voyant de quoi il s'agissait, j'ai été arrêté au moment où je fuyais. J'affirme de nouveau que j'ignorais les projets du prince.

---



---

 INTERROGATOIRES DE FINCKBOHNER.

FINCKBOHNER ( Martin ), âgé de 28 ans , domestique du colonel Parquin ,  
demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 9 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale  
de Douai.

*D.* Pourquoi avez-vous été arrêté?

*R.* Parce que j'étais avec le prince, lors de son débarquement.

*D.* Depuis quand y étiez-vous?

*R.* Depuis six semaines; j'étais le domestique du commandant  
*Parquin*, et j'habitais avec lui un château en Angleterre.

*D.* Comment étiez-vous venu en Angleterre?

*R.* J'étais à Paris au service du commandant *Parquin* depuis le  
15 mai, et je suis parti avec lui pour Londres le 15 juin. Nous  
avons fait ce voyage en passant par le Havre : j'étais seul avec  
*M. Parquin*.

*D.* Que faisiez-vous avant d'entrer à son service à Paris, et où  
êtes-vous né?

*R.* Je suis né à Wissembourg, département du Bas-Rhin, et j'étais  
domestique à la boulangerie Viennoise, rue Richelieu, n° 92.

*D.* Que vous a dit le commandant *Parquin* lorsqu'il vous a con-  
duit à Londres?

*R.* Il m'a dit que nous allions passer quelques jours à Londres;  
que de là nous irions en Suisse pour revenir ensuite à Paris.

*D.* Qui vous a fait entrer au service de *M. Parquin*?

*R.* Le nommé *Charles*, qui était garçon à l'hôtel des Colonies  
rue Richelieu. Je connaissais ce jeune homme depuis longtemps.



*D.* Que vous a-t-il dit avant de vous faire entrer comme domestique au service de *M. Parquin*?

*R.* Il m'a dit que je gagnerais davantage; mais lui, pas plus que *M. Parquin*, ne m'ont parlé de politique. J'ai ignoré entièrement tous leurs projets jusqu'au moment du débarquement en France; et ce n'est qu'alors que je me suis aperçu que nous ne retournions pas à Londres.

*D.* Que s'est-il passé alors?

*R.* Le commandant *Parquin* m'avait dit de ne prendre que deux chemises, que nous ne serions que deux jours absents. Je suis resté sur le bateau à vapeur depuis le 4 août à midi ou à une heure, jusqu'à l'instant du débarquement.

*D.* Avec qui êtes-vous monté sur le bateau?

*R.* Avec *M. Parquin*, trois autres messieurs et deux domestiques; ils étaient tous venus nous rejoindre au château de *M. Parquin*, y avaient passé vingt-quatre heures, et ne nous avaient plus quittés.

*D.* D'autres personnes ne sont-elles pas montées encore sur le bateau lorsque vous êtes partis d'Angleterre?

*R.* Nous n'étions que nous sept; tous les autres étaient sur le bateau à vapeur, que notre chaloupe a rejoint en mer, et alors tous sept nous sommes montés avec les autres.

*D.* Que s'est-il passé alors?

*R.* La veille du débarquement, le prince *Louis* a dit que nous allions en France pour aller à Paris afin d'être roi; il était placé sur le pont lorsqu'il nous a expliqué ses projets, et je n'ai pas bien tout entendu.

*D.* Vous avez bien dû comprendre cependant alors qu'il s'agissait de venir en France pour y faire une révolution?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Pourquoi y avez-vous consenti?

*R.* Une fois engagé, j'ai dû faire comme les autres. Qu'aurait-on fait de moi? On m'aurait peut-être jeté à l'eau: je ne pouvais plus reculer.

*D.* Où vous a-t-on donné des armes et des uniformes ?

*R.* La veille du débarquement, vers le soir, on a ouvert des caisses, on nous a distribué à chacun un costume : j'ai eu celui de caporal. Les armes n'ont été distribuées que trois quarts d'heure avant le débarquement : on m'a donné un fusil et un sabre.

*D.* Vous a-t-on remis aussi des gibernes et des munitions ?

*R.* On a délivré des gibernes pleines de cartouches, mais sans nous en prévenir. Ce n'est qu'à l'instant du débarquement, qu'au commandement que l'on faisait de charger les armes, et sur mon observation que nous n'avions pas de poudre, on nous a répondu qu'il y en avait dans ma giberne.

*D.* Qui est-ce qui a délivré les uniformes ?

*R.* Je ne puis pas le dire.

*D.* Qui est-ce qui a délivré les armes ?

*R.* Tous ceux qui étaient avec moi en bas les ont reçues par un trou, sans pouvoir voir celui qui les donnait.

*D.* Qui est-ce qui a délivré les gibernes ?

*R.* Ce sont des domestiques.

*D.* Quel est celui qui vous a répondu qu'il y avait de la poudre dans votre giberne ?

*R.* C'est un domestique, à qui il paraît qu'on l'avait déjà dit.

*D.* Vous avait-on donné des instructions sur l'usage que vous deviez faire de ces armes ?

*R.* Personne ne nous a rien dit.

*D.* Ne vous avait-on pas recommandé de ne pas en faire usage, et de ne pas répandre le sang français ?

*R.* Personne n'a rien dit : on n'a pas dit de tirer ni de ne pas tirer.

*D.* On prétend cependant que le prince a plusieurs fois recommandé de ne pas faire couler le sang ?

*R.* Moi, je ne l'ai pas entendu.

*D.* Étiez-vous présent lorsque l'on a distribué les proclamations sur le bateau à vapeur ?

*R.* Je n'en ai pas eu.

*D.* Étiez-vous un de ceux qui ont débarqué les premiers ?

*R.* J'étais un des six que la chaloupe est venue prendre les premiers sur le bateau à vapeur et a conduits à terre : cette chaloupe a fait un second voyage, et même quatre ou cinq, jusqu'à ce que tout le monde ait été débarqué.

*D.* Quand vous avez été tous réunis, qu'avez-vous fait ?

*R.* On nous a fait placer sur deux rangs, et on a commandé : *Par le flanc droit, marche.*

*D.* Qui a fait ce commandement ?

*R.* C'est le capitaine que je voyais pour la première fois, et dont je ne sais pas le nom.

*D.* N'avez-vous pas souvent, sur le bateau, entendu prononcer le nom du vicomte *de Querelles* ?

*R.* Non.

*D.* Vous vous êtes dirigés vers la caserne de Boulogne, et quand vous y êtes arrivés, que s'est-il passé ?

*R.* On a prévenu les soldats du 42<sup>e</sup> que l'Empereur était là. On les a invités à descendre, ce qu'ils ont fait : on les a réunis sous les armes, et le prince *Louis*, après avoir embrassé un sergent de grenadiers, a fait une allocution que je n'ai pu entendre à cause de mon éloignement. Un capitaine du 42<sup>e</sup> est survenu : on ne voulait pas d'abord le laisser entrer : ensuite on y a consenti. Il a parlé au prince *Louis* ; il lui a dit qu'il ne le connaissait pas, qu'il n'était pas fils de l'Empereur. A quoi le prince répondit qu'il était son neveu. Le capitaine dit alors : « Eh bien ! restez prince *Louis*, et retirez-vous. » Je n'ai pas entendu tout ce qui a été dit, mais le prince a répondu au capitaine : « Soyez tranquille, on ne tirera pas. » Le capitaine avait dit auparavant : « Ne faites pas feu, je ne ferai pas feu non plus. »

*D.* On a cependant tiré un coup de pistolet ?

*R.* Oui, c'est ce que j'ai entendu, mais je ne sais pas qui est-ce qui l'a tiré.

*D.* Vos armes étaient-elles chargées ?

*R.* Oui, Monsieur ; on les avait chargées sur le bateau à vapeur.

*D.* N'avez-vous pas aperçu cinq douaniers sur le lieu de votre débarquement ?

*R.* Ils étaient quatre et leur chef, qui paraissait être officier, car il avait un bonnet de police avec une houppette en argent ; tous cinq nous ont accompagnés jusqu'au haut de la Grande-Rue.

*D.* Savez-vous s'ils l'ont fait volontairement, ou s'ils y ont été contraints ?

*R.* Je n'en sais rien, je les voyais marcher à côté des officiers ; mais j'ai bien vu un de nos commandants vouloir donner de l'argent au chef des douaniers, et ce dernier l'a refusé en répondant : *Plus tard nous verrons.*

*D.* Quel est le nom de ce commandant ?

*R.* Je ne le sais pas : c'est un homme d'un âge assez avancé, ayant les cheveux blancs, étant d'une petite taille.

*D.* Comment êtes-vous sortis de la caserne ?

*R.* Nous sommes sortis en ordre, mais bientôt le prince dit au sergent de prendre deux hommes et d'aller à la poste ; le sergent *Duflos* me dit alors de le suivre, et je fus avec lui à la poste. En revenant, je fus arrêté par la garde nationale. J'ai rendu mes armes sans aucune résistance.

*D.* Aviez-vous déjà été repris de justice ?

*R.* Non ; jamais je n'ai été ni condamné, ni poursuivi.

Nous constatons que l'inculpé porte encore en ce moment une redingote grise, avec boutons au n° 40, et galons de caporal, ainsi qu'un pantalon tout neuf de drap, couleur garance.

*D.* Si je vous représentais la giberne que vous portiez, pourriez-vous la reconnaître ?

R. Non; elles sont toutes semblables.

D. Vous a-t-on distribué de l'argent avant votre débarquement, ou lorsque vous êtes arrivé sur le sol français?

R. Une demi-heure avant de débarquer, on m'a remis 100 francs.

D. Qui vous a remis cette somme?

R. C'est le sergent.

D. Est-ce le sergent *Duflos*?

R. Non; c'est un autre : un grand noir.

D. Que vous a-t-il dit en vous faisant cette remise?

R. Il a dit : « Tiens; voilà de l'argent pour faire la route. »

D. De quelle route voulait-il parler?

R. Il ne m'a pas dit laquelle; mais sans doute c'était pour aller à Paris : je pense du moins que c'est ce qu'il a voulu dire.

Lecture faite, il a persisté et signé.

Et, avant de signer, nous avons encore posé la question suivante :

D. Lorsque l'on a fait descendre les soldats du 42<sup>e</sup>, quelqu'un a-t-il dit que c'était par ordre du colonel?

R. Quelqu'un du 42<sup>e</sup> a dit que c'était par ordre du colonel; mais je ne sais pas qui.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Finckbohner*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous à dire que vous ne connaissiez pas le but de l'expédition dont vous faisiez partie?

R. Non, Monsieur; j'étais domestique du commandant *Parquin*, qui ne m'avait point parlé de ces projets.

D. Le sieur *Parquin*, en vous prenant à son service, s'est-il enquis si vous aviez servi?

*R.* Oui, Monsieur ; et il m'a dit qu'il me mènerait à l'étranger.

*D.* Vous avez appris en mer quel était le véritable but du voyage ?

*R.* Oui, Monsieur. Le prince *Louis* a fait un discours : il a dit que nous allions tous partager ses dangers. Je pense qu'il a dit qu'il venait à Paris pour y être roi.

*D.* Reconnaissez-vous les diverses personnes qui exerçaient le commandement ?

*R.* Non, Monsieur Je ne connais dans ce monde que le colonel *Parquin*.

## INTERROGATOIRES DE EGGER.

EGGER (Jean), âgé de 28 ans, né à Wissembourg (Bas-Rhin),  
valet de chambre du colonel Voisin, demeurant à Paris.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne, pour changer la forme du gouvernement établi en France et pour proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Le lundi 3 août courant, sur l'ordre du colonel *Voisin*, qui m'avait dit de l'accompagner, sans me faire connaître où il allait, je me suis embarqué à Londres, vers neuf heures du matin, avec le colonel *Voisin*, le général *Laborde* et le général *Montholon*. Le bateau à vapeur nous a débarqués à Margate ou Ramsgate, le même jour, à quatre heures du soir. Nous y avons passé la nuit et le jour suivant. Le mercredi au matin et avant le jour, nous nous sommes embarqués sur un autre bâtiment où j'ai vu beaucoup de monde sur le pont, et enveloppés de couvertures. Dans ce moment, comme plus tard, je ne peux déterminer le nombre d'hommes qui se trouvaient sur le bâtiment, car j'étais pris par le mal de mer et incapable de prendre aucune attention à ce qui m'entourait. Je sais cependant que le prince *Louis-Napoléon* a parlé et fait connaître ses desseins. On a distribué des uniformes et des fusils que chacun a chargés : j'ai moi-même chargé mon fusil. Nous avons débarqué le 6 courant, un peu avant le jour, à quelque distance de la colonne. Je n'ai vu aucun individu qui fût à nous attendre à terre : il y avait là quelques préposés de douane qui nous ont suivis, les uns de force, et d'autres volontairement. Nous nous sommes dirigés sur la colonne, où les préposés des douanes ont été renvoyés à leur poste. De là nous nous sommes rendus à Boulogne. Avant comme après le débarquement, je n'ai entendu donner aucun ordre au détachement. Nous sommes arrivés à Boulogne au jour ; nous avons descendu la Grande-Rue, où

un poste de soldats nous a rendu les honneurs militaires. Un homme de notre détachement portait un drapeau tricolore sur lequel se trouvait quelque inscription que je n'ai pu lire. A la caserne, nous sommes entrés en criant : Vive l'Empereur ! Le tambour a battu le rappel ; les soldats de la ligne sont accourus, et ont crié : Vive l'Empereur ! Un capitaine est survenu et a arrêté le mouvement. Je suis alors sorti de la caserne et ne sais ce qui s'y est passé. J'ai entendu une explosion d'arme à feu et je ne sais qui a tiré. Le prince est sorti peu après, et tout son détachement a monté à la haute ville, dont la porte était fermée. Alors nous nous sommes rendus à la colonne : là on a déterminé le prince à chercher à s'embarquer. Arrivés sur le sable, en face de l'établissement des bains, on a forcé le prince à s'embarquer ; moi-même je suis monté dans un canot qui a été poussé à flot : je ne sais si le colonel *Voisin* ou d'autres étaient dans ce canot. On tirait après nous des coups de feu. Quelqu'un a été blessé dans le canot ; les autres se sont portés d'un même côté et le canot a chaviré. Je me suis rendu à terre moi-même, car je n'avais de l'eau qu'à la ceinture. Un officier de ligne m'a fait prisonnier.

*D.* N'avez-vous pas vu employer les menaces ou les mauvais traitements envers le capitaine de la ligne qui a cherché à ramener les soldats à leur devoir, lorsque vous vous trouviez à la caserne ?

*R.* Non.

*D.* D'où provenaient les équipements militaires et les armes qui vous ont été distribués ?

*R.* Ces objets étaient dans une voiture à bord du bâtiment, et je ne puis dire d'où ils provenaient.

*D.* Vous a-t-on distribué de l'argent à bord du bâtiment, et à quel titre ?

*R.* J'ai reçu, comme les autres, une somme de 100 francs d'un homme que je ne connais pas. On ne m'a pas dit pourquoi cette remise m'a été faite ; j'avais en ce moment revêtu l'uniforme.

*D.* Connaissez-vous les proclamations que le prince a fait répandre, et avez-vous contribué à leur distribution ?

*R.* J'ai entendu lire une proclamation sur le bâtiment ; je n'ai pu



en saisir le contenu, parce que j'étais malade. Je n'en ai distribué aucune, quoique des hommes de mon détachement en aient distribué.

*D.* Avez-vous déjà été poursuivi en justice?

*R.* Jamais.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Egger*, le 23 août 1840, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Depuis quelle époque étiez-vous à Londres?

*R.* Dans le courant de juillet dernier, un nommé *Finckbohner*, mon camarade, m'a écrit de Londres de venir le trouver, qu'il me placerait avantageusement. Sur l'invitation qu'il m'a donnée, je me suis adressé à un M. *Magliani*, cité d'Antin, n° 10, qui m'a envoyé chez M. *de Laborde*, chez lequel j'ai touché 100 francs pour mes frais de voyage. Arrivé à Londres, le lundi 23 juillet, j'ai été envoyé comme domestique chez le colonel *Voisin*; le lundi 3 août, je suis parti avec des messieurs que je ne connais pas, et le nommé *Brigaud*, pour un pays dont je ne sais pas le nom. Le surlendemain, je suis monté avec ces messieurs dans un petit canot, avec lequel nous avons joint un paquebot à vapeur qui était en pleine mer. Je ne savais pas où nous allions. Le lendemain, le prince, que je ne connaissais pas encore, nous a appris que nous allions à Paris. On nous a distribué des uniformes, des armes et de l'argent. J'ai chargé mon fusil; lors du débarquement j'ai suivi le prince. Je suis entré à la caserne; on n'a pas tardé de nous mettre à la porte. J'ai suivi le prince sur le bord de la mer, et lorsque le canot sur lequel il était monté a été mis à flot, je suis sorti de l'eau; un officier de la ligne m'a fait prisonnier.

J'ai été militaire pendant huit ans, dont quatre dans le 40<sup>e</sup> régiment de ligne, et quatre dans la garde municipale de Paris.

(Jamais poursuivi.)

Nous avons représenté à l'inculpé, après lui avoir fait reconnaître que les cachets y apposés étaient sains et entiers, les papiers qu'il a déclarés lui appartenir. Examen fait de tous ces papiers, nous avons reconnu qu'ils ne renfermaient que des certificats appartenant à l'inculpé. Nous avons ordonné qu'ils seraient remis sous scellé avec étiquette signée de nous, du greffier et de l'inculpé.

---



---

 INTERROGATOIRES DE PEIFFER.

PEIFFER (Bernard), âgé de 26 ans, né à Tixen (Moselle), domestique du colonel *Montauban*, demeurant ordinairement à *Richmond*, près *Londres*.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir, de concert avec plusieurs autres personnes, tenté d'exciter à Boulogne un mouvement ayant pour objet le renversement du Gouvernement et la promotion du prince *Louis-Napoléon* comme empereur des Français?

*R.* J'étais à *Richmond* le lundi 3 août, à onze heures du soir, lorsque le colonel *Montauban*, mon maître, me prévint qu'il fallait me disposer à partir le lendemain matin, qu'il allait faire une partie de chasse avec le prince *Louis-Napoléon Bonaparte*; que je ne devais prendre d'autres vêtements que ceux nécessaires pour me changer en cas de mauvais temps, et me disant que notre absence ne serait que de quatre ou cinq jours. La voiture vint nous prendre, elle nous conduisit à *Londres*. Le colonel me prescrivit de l'attendre; il revint quelque temps après dans une voiture où se trouvait aussi le prince *Louis-Napoléon*. Je plaçai son sac de nuit et la petite malle qu'il avait préparée dans la voiture; je montai sur le siège de derrière où se trouvait le Polonais domestique du prince, et nous cheminâmes vers *Gravesend*, où nos maîtres nous dirent de prendre quelques rafraichissements. Une petite voiture nous conduisit sur les bords de la Tamise, où se trouvait un bateau à vapeur sur lequel nous montâmes. Il y avait à ce moment sur le pont une vingtaine de personnes vêtues d'habits bourgeois; j'ignorais où le bateau devait nous conduire. J'étais tellement malade que je ne sais pas ce qui s'est passé pendant la traversée. Sur le point d'aborder la côte, on me remit une capote, des pantalons et un shako d'uniforme. Cet équipement portait le n° 40, sans que je susse pour quel motif on avait choisi ce numéro. Comme

il n'y avait plus de souliers, on me força de couper mes bottes pour pouvoir mettre des guêtres. Je demandai pourquoi on me faisait subir cette transformation, on me dit : Vous le verrez quand nous serons arrivés.

*D.* Sur quelle partie de la côte le débarquement se fit-il?

*R.* Le débarquement se fit dans un endroit peu éloigné de Boulogne, et au moyen d'une chaloupe qui ramenait chaque fois un certain nombre d'hommes. Quand tous furent arrivés à terre, les officiers prirent la tête de la colonne avec le porte-drapeau, et guidés par un homme en blouse et par des douaniers qui s'y prêtèrent sans contrainte. Arrivés en ville, nous allâmes vers la caserne; et à peu de distance du corps de garde, devant lequel nous devons passer, je vis un officier qui pressait le poste de prendre les armes. Ce même officier se trouvait dans la cour des casernes lorsque nous y arrivâmes, et faisait réunir les soldats qui, après nous avoir aperçus, crièrent : *Vive l'Empereur!* Le drapeau qui avait été apporté était dans les rangs de cette compagnie du 42<sup>e</sup>, qui se disposait à nous suivre, lorsque le capitaine des grenadiers arriva et dit au prince et à sa suite : « Que faites-vous là? Vous ne devriez pas être ici. » Une vive altercation s'engagea; un coup de pistolet fut tiré, mais j'ignore par qui. Aussitôt après, le capitaine se plaça à la tête de ses hommes, cria : *Vive le Roi!* et ils firent comme lui. En quittant la caserne, nous sommes remontés la Grande-Rue; la porte de la haute ville était fermée; nous avons suivi le chemin contre le rempart; la porte vers Calais était aussi fermée. Notre petite troupe suivit alors le chemin de la colonne, accompagnée d'une multitude d'individus qui criaient : *Vive l'Empereur!* Je crois qu'on leur a jeté de l'argent, parce que je les ai vus deux ou trois fois se ruer les uns sur les autres pour ramasser quelque chose à terre. Je ne suis pas allé jusqu'à la colonne, le colonel *Montauban* m'ayant appelé, ainsi que trois autres personnes qui se trouvaient avec moi, et nous l'avons accompagné jusqu'à la falaise pour voir si le paquebot qui nous avait amenés était encore en rade. Il ne le vit point; nous descendîmes avec lui sur la plage, et, un officier de gendarmerie avec trois ou quatre gendarmes étant venu de ce côté, le colonel nous ordonna de leur remettre nos armes sans résistance. Je n'étais d'ailleurs pas disposé à me défendre, n'ayant jamais servi.

*D.* N'étiez-vous pas porteur de proclamations qui devaient être distribuées au peuple?

*R.* Non; mais je sais qu'il en a été distribué un certain nombre. Deux jeunes gens, qui n'avaient pas l'habit militaire, et qui marchaient une dizaine de pas en avant de la colonne, en avaient une grande quantité, qu'ils distribuèrent à tous venants.

*D.* N'aviez-vous pas, étant à Londres, entendu parler de quelques projets du prince?

*R.* Non; j'avais désiré voir les journaux français, et, sous un prétexte quelconque, on ne me permit pas de les lire.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Peiffer*, le 22 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Étiez-vous au service du prince *Louis-Napoléon*, et depuis quelle époque?

*R.* J'étais depuis deux ans en Angleterre. Après avoir demeuré chez des Anglais, je suis entré comme domestique, le mois de juin dernier, au service du colonel *Montauban*.

*D.* Pendant les trois mois que vous avez passés au service du colonel *Montauban*, quelle connaissance avez-vous acquise des projets de complot formés par le prince *Louis-Napoléon* et votre maître?

*R.* Je ne me doutais de rien; je n'accompagnais pas toujours mon maître lorsqu'il allait à Londres.

*D.* Par qui avez-vous été averti que vous deviez accompagner le colonel *Montauban*?

*R.* Le lundi 2 août, à onze heures du soir, le colonel m'a dit de me tenir prêt le lendemain à six heures du matin, pour l'accompagner dans une partie de chasse qu'il devait faire avec le prince. Nous sommes partis de Richmond à huit heures du matin. Je ne sais pas chez qui nous sommes descendus à Londres. Le prince et mon maître sont partis ensemble vers une heure, et nous nous sommes tous embarqués le soir sur le bateau à vapeur *le Château-d'Édimbourg*.

*D.* Que s'est-il passé pendant la traversée ?

*R.* Dans la nuit du mercredi au jeudi, on m'a réveillé pour me dire de mettre des habits militaires ; j'ai demandé le motif de ce travestissement : on m'a répondu que je le saurais plus tard. Je n'ai pas connaissance que le prince ait harangué les hommes de l'équipage ; j'étais trop malade pour faire attention à ce qui se passait autour de moi. Au moment de débarquer, on m'a remis un fusil, en me disant de faire attention qu'il était chargé. On m'avait remis auparavant 100 francs en pièces de 5 francs. Je n'ai vu le drapeau que lorsque nous avons été à terre. Je me suis mis en rang comme les autres, et nous avons marché en ordre sur Boulogne, sous le commandement du capitaine dont je ne sais pas le nom. Je suis resté avec plusieurs de mes camarades sous la porte de la caserne ; je n'avais cependant reçu aucune consigne. J'ai entendu tirer un coup de pistolet dans la cour de la caserne ; les uns ont dit que c'était le porte-drapeau, d'autres que c'était le prince qui avait fait feu sur un capitaine du 42<sup>e</sup> de ligne.

*D.* Où êtes-vous allé en quittant la caserne, et quelle autre part avez-vous encore prise au mouvement ?

*R.* Je me suis dirigé sur la ville ; lorsque j'allais à la colonne, on m'a donné l'ordre d'aller avec trois ou quatre hommes, un lieutenant du 42<sup>e</sup> et mon maître, pour reconnaître si le bateau à vapeur était resté à l'endroit où l'on nous avait débarqués.

En sortant de la ville, je crois qu'on a jeté quelque chose au peuple, peut-être de l'argent : j'ai vu plusieurs jeunes gens se ruer les uns contre les autres pour ramasser quelque chose à terre.

*D.* N'aviez-vous pas été chargé de distribuer des proclamations ?

*R.* Non, Monsieur ; mais j'ai remarqué des messieurs en bourgeois, en avant de la colonne, et qui donnaient des proclamations à tous ceux qui en voulaient.

*D.* De vos propres déclarations il résulte que c'est volontairement et sciemment que vous vous êtes rendu complice d'attentat à main armée contre votre pays ?

*R.* Le capitaine m'a ordonné de me mettre dans les rangs avec les autres, et j'ai dû obéir.

Lors de mon arrestation, on m'a pris les habits militaires dont j'étais vêtu; ils ne contenaient ni portefeuille, ni papiers d'aucune espèce. J'ai conservé les 100 francs qui m'avaient été donnés avant le débarquement.

## INTERROGATOIRES DE MASSELIN.

MASSELIN (Louis-François), âgé de 31 ans, né à Louviers (Eure), sculpteur et domestique de Forestier demeurant à Londres.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté, de concert avec d'autres personnes armées, d'exciter un soulèvement à Boulogne dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Oui, cela est vrai.

*D.* Lorsque le sieur *Forestier* vous a engagé à son service, vous a-t-il dit pourquoi il vous emmenait avec lui à Londres?

*R.* Non, il m'a pris en qualité de domestique, et je faisais son service.

*D.* Quand le sieur *Forestier* vous a conduit sur le bateau à vapeur qui vous a emmené en France, vous a-t-il dit le but du voyage?

*R.* Non, il m'a seulement annoncé que j'allais faire avec lui un petit voyage de huit jours.

*D.* Combien de personnes se sont embarquées en même temps que vous?

*R.* Il y en avait beaucoup, environ une trentaine. Une circonstance m'a frappé, c'est qu'un certain nombre portait une livrée presque semblable à la mienne. Je suis allé au lieu de l'embarquement dans une voiture qui contenait quatre personnes, savoir : M. *Forestier*, *Joseph Bernard*, un autre monsieur dont je ne me rappelle pas le nom, mais qui portait hier l'uniforme de la garde nationale à cheval de Paris, et moi. J'ai vu embarquer en même temps que moi un certain nombre de chevaux et deux voitures de voyage.

*D.* Quel jour et à quelle heure êtes-vous parti de Londres ?

*R.* Nous sommes partis de Londres, le 4 août, vers les huit heures du matin ; nous nous sommes arrêtés plusieurs fois dans la traversée, mais j'ignorais dans quel lieu on nous ferait descendre : j'ignore si on a pris d'autres passagers que les personnes qui se sont embarquées en même temps que moi.

*D.* Connaissiez-vous avant votre départ les projets du prince *Louis-Napoléon* ?

*R.* Non ; mais, dans l'après-midi du lendemain de notre départ, on nous a tous fait rassembler sur le pont. Un monsieur alors nous a dit : « Voilà des uniformes qu'il faut revêtir pour accompagner le prince *Louis-Napoléon*. » Peu d'instant après, ce dernier est survenu et nous a fait un discours pour nous exciter à le suivre en nous promettant des récompenses.

*D.* Quel jour, à quelle heure et dans quel endroit êtes-vous débarqué ?

*R.* Hier, à la pointe du jour, à une heure de marche de Boulogne ?

*D.* Qu'avez-vous fait après le débarquement ?

*R.* On m'a fait mettre en rang avec les autres ; nous nous sommes dirigés vers Boulogne, en passant auprès d'une colonne ; nous sommes allés à la caserne, le prince y est entré ; je suis resté dehors pour payer deux jeunes gens qui avaient porté deux manteaux d'officiers et une boîte d'outils de chirurgien. Je ne sais pas ce qui s'est passé. J'ai seulement entendu crier : *Vive l'Empereur et vive le Roi !* Un quart d'heure environ après son entrée dans la caserne, le prince en est sorti ; je suis remonté avec lui jusqu'à une certaine distance de la colonne, et là nous nous sommes séparés. J'ai accompagné un colonel avec trois ou quatre hommes ; nous sommes descendus sur la plage, et nous avons été arrêtés par les gendarmes.

*D.* Le fusil que vous portiez était-il chargé ?

*R.* Oui, mais j'ai fait tomber l'amorce avant de me rendre aux gendarmes.

*D.* Lorsque vous étiez devant la caserne, ne vous êtes-vous pas opposé à ce que les officiers du régiment y entrassent ?



*R.* Non ; j'ai entendu dire que mes camarades avaient voulu les en empêcher.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations ? en connaissiez-vous le contenu ?

*R.* Je n'en ai pas distribué, mais on nous les avait lues à bord du bateau à vapeur un peu après que nous avions endossé les uniformes ; je ne pourrais pas affirmer si c'est après ou avant que nous avions revêtu nos uniformes, que cette lecture nous a été faite.

*D.* Pourquoi, lorsque vous avez connu les projets coupables du prince, ne l'avez-vous pas abandonné ?

*R.* Je n'ai pas osé.

*D.* Savez-vous si le prince avait des intelligences à Boulogne ?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Avez-vous reçu de l'argent, soit du prince, soit de toute autre personne ?

*R.* Non, mais je sais qu'il en a été donné à plusieurs de mes compagnons.

*D.* Avez-vous été déjà repris de justice ou poursuivi pour délits politiques ?

*R.* Jamais.

*D.* Avez-vous de l'argent ?

*R.* J'ai environ 100 francs qui m'ont été donnés pour mes frais de voyage de Paris à Londres, lorsque je suis allé y rejoindre M. Forestier.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Masselin*, le 23 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans les réponses consignées dans votre interrogatoire du 7 de ce mois ?

*R.* J'y persiste. En 1838 j'ai eu mon congé ; depuis cette époque je travaillais de mon état de sculpteur chez le sieur *Peltier*, rue des

Marais, lorsqu'un de mes camarades m'ayant mis en relation avec le sieur *Forestier*, celui-ci m'a engagé, à raison de 600 francs par année, au service d'un monsieur qui alors se trouvait, disait-on, à Londres. Je n'ai reçu qu'une vingtaine de francs pour denier à Dieu et un passeport. Arrivé à Londres le 25 ou le 26 juillet, j'ai été envoyé chez une dame anglaise chez laquelle demeurait le sieur *Forestier*, frère de celui qui m'avait engagé; j'étais là depuis quelques jours sans encore connaître le maître que j'allais servir, lorsque le sieur *Forestier* m'a appris que nous allions passer huit jours à la campagne. Selon l'ordre qui m'en a été donné, je me suis embarqué à Londres dès le grand matin: je crois que le sieur *Forestier* s'est embarqué en même temps que moi; cependant je ne l'ai pas vu au moment du débarquement. Nous étions embarqués environ depuis trente heures, lorsque le prince, que je ne connaissais pas, et que je ne savais pas être à bord, nous a annoncé qu'il était attendu en France; on nous a distribué des uniformes, des armes et des munitions. J'ai chargé mon fusil, et j'ai endossé la redingote de sergent dont je suis en ce moment vêtu. J'ai bien vu alors de quoi il s'agissait, mais sur mer il n'y avait pas moyen de reculer. Une fois débarqué, j'ai suivi la troupe qui, je crois, était commandée par un capitaine. Je suis resté à la porte de la caserne, je n'ai rien vu de ce qui s'est passé. Je ne suis point allé à la colonne; j'ai accompagné le colonel *Montauban*, lorsqu'il s'est mis à la recherche d'une barque pour faire embarquer le prince: c'est alors que j'ai été arrêté.

(Jamais poursuivi.)

Le jour du départ, le sieur *Forestier* m'avait remis 90 francs pour mes frais de voyage de Paris à Londres.

## INTERROGATOIRES DE CRÉTIGNY.

CRÉTIGNY (Jean-Henry), âgé de 25 ans, né à Reverol (Suisse), domestique de M. Bachon, demeurant à Londres,

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir tenté d'exciter un soulèvement à Boulogne pour changer la forme du gouvernement établi en France et pour proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français ?

*R.* Mardi dernier, vers midi, je me suis embarqué avec mon maître, qui m'avait dit de le suivre, et nous sommes montés sur un bateau à vapeur à 10 milles de Londres. Je ne savais où j'allais en mer et pendant la nuit. Le prince, que j'ai vu alors pour la première fois, a parlé à tous et a fait connaître qu'il se rendait à Paris. Il nous a fait distribuer à tous des uniformes et des armes. Mon maître m'a payé 100 francs pour deux mois de gages qu'il me devait. Un monsieur que je ne connais pas distribuait de l'argent aux autres, mais j'ignore combien il a payé à chacun d'eux, ni pour quel motif. J'ai entendu lire des proclamations, mais je n'ai pu saisir leur contenu. Nous avons chargé nos armes; les officiers ont recommandé de n'en pas faire usage. Nous avons débarqué, le jeudi à 3 heures du matin, à une demi-lieue environ de Boulogne; je n'ai pas su exactement notre nombre lors du débarquement, nous étions 30 ou 40. Nous avons passé près de la colonne; un drapeau avec un aigle et une inscription nous accompagnait; je n'ai pas connaissance que des préposés de douane nous eussent suivis et quittés en cet endroit. Nous sommes arrivés à Boulogne au jour, et nous nous sommes rendus directement à la caserne; je suis resté à la porte, j'ai entendu crier; un officier de la ligne est venu parler aux soldats. J'ai entendu un coup de feu; le prince et son détachement sont sortis presque aussitôt. Nous nous sommes dirigés sur la haute ville, et, la porte en étant fermée, nous nous sommes rendus à la colonne, au haut de laquelle notre drapeau

a été arboré. Nous nous sommes ensuite portés sur la côte et devant les bains; j'ai aidé le prince à monter dans un canot et j'ai été fait prisonnier par la troupe.

*D.* Avez-vous distribué des proclamations du prince *Louis-Napoléon* ?

*R.* Non; des personnes du détachement du prince en ont distribué.

*D.* D'où provenaient les effets militaires et les armes qui vous ont été fournis ?

*R.* Ces objets se trouvaient dans des caisses sur le bâtiment, et je ne sais d'où ils provenaient.

(Jamais poursuivi.)

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Crétigny*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Vous étiez au service de M. *Bachon* ?

*R.* Oui, Monsieur, depuis un mois. M. *Bachon* m'avait emmené à Londres; c'est en qualité de domestique de ce monsieur que je suis monté sur le bateau, et que j'ai été à Boulogne. J'affirme que j'ignorais complètement de quoi il s'agissait; ce n'est qu'en mer que j'ai appris, par une harangue que fit le prince, qu'il se dirigeait vers la France, et qu'il était attendu à Paris. J'étais du reste fort malade du mal de mer, et n'ai pas de souvenir bien présent sur tout ce qui s'y est passé

*D.* Qui vous a donné l'ordre de débarquer ?

*R.* Je ne sais pas; seulement j'ai reçu du sieur *Thélin* un habit militaire, avec l'ordre de le revêtir. J'ai fait comme tout le monde, je l'ai mis et me suis rendu à terre; nous nous sommes alors dirigés du côté de Boulogne, et ensuite à la caserne. Mais je fais observer que je ne me suis pas trouvé dans l'intérieur de la caserne lorsque le prince y a parlé, et j'ai été arrêté près de la mer, après que j'eus aidé le prince à monter dans le bateau; j'étais porteur d'un fusil, mais ni moi ni d'autres nous ne nous sommes servis de nos armes.

## INTERROGATOIRES DE SIÉRAKOWSKI.

SIÉRAKOWSKI (Xavier), âgé de 30 ans, né à Coigny (Pologne), domestique de feu le comte D'Hunin, demeurant à Portsmouth.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 11 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai, par l'intermédiaire du sieur Fierstismassan, interprète.

*D.* Pourquoi avez-vous été arrêté ?

*R.* Je ne gagnais que vingt-cinq francs à Portsmouth, et je ne pouvais pas vivre; le capitaine *D'Hunin* m'a offert davantage si je voulais travailler : j'y ai consenti, et j'ai été embarqué à sept heures du matin, mardi dernier, sur un bateau à vapeur, sans qu'on me dise où nous allions. Nous sommes venus débarquer près de la ville de Boulogne, et on nous a conduits au quartier, où nous avons crié *Vivat!*

*D.* Qu'est-ce que vous êtes allé faire au quartier ?

*R.* Je n'en sais rien ; je suis resté à la porte, et je ne sais pas encore pourquoi je suis arrêté.

*D.* Où avez-vous été arrêté ?

*R.* Au moment où je voulais me sauver sur le bâtiment, parce qu'on tirait sur nous.

*D.* A-t-on tiré des coups de fusil dans la cour de la caserne ?

*R.* J'ai entendu un coup de pistolet, mais je ne sais pas par qui il a été tiré.

*D.* Connaissez-vous le prince *Louis-Napoléon* ?

*R.* Je ne le connaissais pas ; mais, au moment du débarquement, j'ai entendu que les officiers l'appelaient prince.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Siérakowski*, le 22 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite lors de votre arrestation?

*R.* Je n'entends pas assez le français pour vous répondre, mais je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit.

Nous avons en conséquence ajourné l'interrogatoire de l'inculpé, pour y être procédé plus tard avec un interprète polonais.

3<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Siérakowski*, le 25 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur Martin Ogonowski, interprète.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous en Angleterre?

*R.* Depuis six ans; j'y étais réfugié. Un capitaine polonais nommé *D'Huinin*, que je crois avoir été tué à Boulogne, me demanda la veille de l'embarquement si je voulais entrer à son service, que je serais généreusement récompensé. Il ne me dit pas qu'il s'agissait de m'embarquer; mais il me fit monter dans un canot, en me disant que nous n'allions qu'à quelque distance: c'est ainsi que j'ai été amené à faire partie de cette expédition.

*D.* Vous avez bien dû voir en mer de quoi il s'agissait, puisque l'on vous a donné un uniforme et des armes?

*R.* En effet, le capitaine *D'Huinin* me dit, arrivé près de terre, qu'il fallait prendre un uniforme et un fusil qu'il me remit; il ajouta que nous allions faire un voyage par terre, et que nous reviendrions ensuite en Angleterre. Débarqué à Boulogne, j'ai suivi la troupe sortie du vaisseau, et je me suis borné à regarder ce que l'on faisait, car mon arme n'était pas chargée.

*D.* Cependant, sur le bateau, n'avait-on pas fait charger toutes les armes?

*R.* Il paraît que cet ordre avait été donné, mais quand je dormais; je n'ai pas chargé mon fusil. J'ai été arrêté près de la mer, au moment où je voulais gagner le bâtiment.

## INTERROGATOIRES DE VIENGIKI.

VIENGIKI (Valentin), âgé de 40 ans, né à Rosnan près de Varsovie, domestique de feu le comte D'Hunin, demeurant à Portsmouth.

1<sup>er</sup> interrogatoire subi, le 10 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai, par l'intermédiaire du sieur Fierstismassan, interprète.

D. Pourquoi avez-vous été arrêté?

R. Le capitaine polonais D'Hunin m'a fait venir à Londres et m'a pris à son service. Au bout d'un mois je me suis embarqué avec lui sans savoir où nous allions; nous sommes venus débarquer à Boulogne et nous nous sommes rendus à la caserne, où nous avons crié *Vivat!* Le colonel français s'y est opposé, et nous nous sommes retirés.

D. Qu'est-ce que vous alliez faire à la caserne?

R. Je n'en sais rien; c'était pour faire crier *Vivat!* Je ne connaissais pas le prince.

D. Le prince était-il avec vous?

R. Ils étaient là tous; mais je n'en connaissais aucun, si ce n'est mon capitaine.

D. Le capitaine polonais D'Hunin est-il entré avec vous à la caserne?

R. Oui.

D. Qu'est-il devenu?

R. Je pense qu'il a été tué ou qu'il est noyé; j'en suis bien certain, parce que, lorsque le canot a chaviré, au moment de la fuite, le capitaine D'Hunin était là avec nous.

D. Est-ce à ce moment que vous avez reçu le coup de feu qui a nécessité l'amputation de votre bras gauche?

*R.* C'est au moment où je montais dans ce canot que j'ai reçu un coup de fusil dans l'épaule.

*D.* Étiez-vous armé et aviez-vous un uniforme français ?

*R.* Oui.

*D.* Qui est-ce qui vous avait remis ces armes et ces habillements ?

*R.* Je ne connais pas le grade de celui qui me les a remis, et je ne pourrais pas le reconnaître.

*D.* Avez-vous chargé votre fusil avant de débarquer ?

*R.* Il était chargé quand on me l'a donné, et on m'avait remis en outre une cartouche. Je ne voulais pas être militaire, mais on m'a forcé à m'habiller.

*D.* Vous a-t-on donné de l'argent avant de débarquer ?

*R.* On m'a remis vingt pièces de 5 francs.

*D.* A-t-on tiré des coups de fusil à la caserne ?

*R.* J'ai entendu un coup de feu, mais je ne l'ai pas vu tirer et je ne sais pas par qui il l'a été.

*D.* Le coup a-t-il blessé quelqu'un ?

*R.* Je ne le sais pas.

*D.* Où êtes-vous allé en quittant la caserne ?

*R.* Je me suis dirigé avec les autres du côté de la colonne, et ensuite vers le canot.

2<sup>e</sup> interrogatoire subi à Paris par *Viengiki*, le 5 septembre 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.

*D.* Au service de qui étiez-vous ?

*R.* J'étais réfugié polonais en Angleterre.

*D.* Vous reconnaissez que vous avez, le 6 août dernier, débarqué à Boulogne avec le prince *Louis Bonaparte* ?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Comment vous êtes-vous trouvé au service de *Louis Bonaparte* ?



*R.* C'est un capitaine nommé *D'Huin* qui m'a engagé au service du prince, en me disant que j'étais malheureux en Angleterre, et qu'avec lui nous ne manquerions de rien.

*D.* Depuis combien de temps étiez-vous à son service?

*R.* Depuis un mois; et c'était le capitaine qui payait ma dépense.

*D.* Dans quel endroit avez-vous été blessé?

*R.* Dans la mer, près Boulogne, lorsque je me sauvais.

*D.* Avez-vous été arrêté?

*R.* Non, Monsieur.

Pour copie conforme aux pièces de la procédure :

*Le Greffier en chef,*

E. CAUCHY.



---

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## COMPRENANT

Les noms des accusés dont les interrogatoires sont rapportés dans le volume, avec la date de chacun de ces interrogatoires.

---

	Pages.
ALADENIZE . . . . . 1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne-sur-Mer . . . . .	104
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	105
ALEXANDRE dit DESJARDINS. 1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne . . . . .	126
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	127
ANCEL . . . . . 1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Des- saux, à Boulogne . . . . .	176
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Boul- loche, à Paris . . . . .	178
BACHON . . . . . 1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Des- saux, à Boulogne . . . . .	137
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	139

	Pages.
BATAILLE.....	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne.....	100
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	101
BELLIER.....	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne.....	167
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Boulloche, à Paris.....	169
BERNARD.....	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 8 août 1840, devant M. Desaux, à Boulogne.....	200
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris.....	203
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 1 <sup>er</sup> septembre 1840, devant M. Zangiacomì.....	<i>Ibid.</i>
BONAPARTE (Prince <i>Charles-Louis-Napoléon</i> ). 1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne.	1
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 19 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	7
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier.....	21
4 <sup>e</sup> interrogatoire, du 26 août 1840, devant M. le Chancelier.....	23
5 <sup>e</sup> interrogatoire, du 28 août 1840, devant M. le Chancelier.....	29
BOUFFET-MONTAUBAN. 1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi, à Boulogne.	57
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 11 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne.....	60

	3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	60
	4 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris. ....	62
BRIGAUD . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne.....	172
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 23 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	174
BRUNET.....	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Desaux, à Boulogne.....	205
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	207
BURE.....	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne.....	141
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris. ....	142
	3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 26 août 1840, devant M. Zangiacomì. ....	<i>Ibid.</i>
BUZENET.....	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne.....	210
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris.....	212
CONNEAU . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Martinet, à Boulogne.....	110
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris. ....	113

	Pages.
CRÉTIGNY. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne . . . . .	257
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris . . . . .	258
CUXAC. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 8 août 1840, devant M. Martinet, à Boulogne. . . . .	189
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 23 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	190
D'ALMBERT. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Martinet, à Boulogne. . . . .	116
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris. . . . .	118
DESFRAŒOIS. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne, . . . . .	159
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	160
DUFLOS. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 8 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne. . . . .	151
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris . . . . .	154
DUHOMME. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne . . . . .	215
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris. . . . .	216
EGGER. . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne. . . . .	245
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 23 août 1840, devant M. Bouloche. . . . .	247

FINCKBOHNER . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 9 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne . . . . .	238
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zan- giacomì, à Paris . . . . .	243
FORESTIER . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. Fran- coville, Procureur du Roi, à Boulogne . . . . .	90
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 27 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	94
GALVANI . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buis- son, à Boulogne . . . . .	130
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	<i>Ibid</i>
GEDBART . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Des- soux, à Boulogne . . . . .	218
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Boul- loche, à Paris . . . . .	219
GILLEMAND . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Mar- tinet, à Boulogne . . . . .	145
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 23 août 1840, devant M. Boul- loche, à Paris . . . . .	149
GRAIZIER . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Ca- ron de Fromentel, à Boulogne . . . . .	186
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Boul- loche, à Paris . . . . .	187
HEYWANG . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Des- soux, à Boulogne . . . . .	192
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zan- giacomì, à Paris . . . . .	194

	Pages.
HYPPEMEYER . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne . . . . .	181
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 24 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	182
JARDIN . . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Desaux, à Boulogne . . . . .	222
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	223
KOIONOWSKI . . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 8 août 1840, devant M. Desaux, à Boulogne . . . . .	225
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris . . . . .	226
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 25 août 1840, devant M. Zangiacomì . . . . .	<i>Ibid.</i>
LABORDE . . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi, à Boulogne . . . . .	63
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 11 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne . . . . .	65
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	66
LAMBERT . . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne . . . . .	227
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomì, à Paris . . . . .	229
LIÉTOT . . . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Desaux, à Boulogne . . . . .	230
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	233



LOMBARD . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi, à Boulogne . . . . .	85
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 9 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne . . . . .	87
	3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	<i>Ibid.</i>
MASSELIN . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Martinet, à Boulogne . . . . .	253
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 23 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	255
MÉSONAN (LE DUFF DE) . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne . . . . .	69
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	<i>Ibid.</i>
	3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. le Chancelier . . . . .	73
	4 <sup>e</sup> interrogatoire, du 28 août 1840, devant M. le Chancelier . . . . .	<i>Ibid.</i>
	Sa confrontation avec le général Magnan . . . . .	<i>Ibid.</i>
MEURISSE . . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne . . . . .	196
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Bouloche, à Paris . . . . .	198
MONTHOLON . . . . . (le comte de)	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août, 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi, à Boulogne . . . . .	31
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 11 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne . . . . .	33
	3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris . . . . .	35

	Pages.
ORNANO.....	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne.....	134
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	<i>Ibid.</i>
ORSI.....	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi, à Boulogne.....	122
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 10 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne.....	123
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 21 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	124
4 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. le Chancelier.....	125
PARQUIN .. . . .	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Francoville, Procureur du Roi, à Boulogne.....	43
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 11 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne.....	45
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	46
4 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. le Chancelier.....	48
PEIFFER.....	
1 <sup>er</sup> interrogatoire du 7 août 1840, devant M. Des-saux, à Boulogne.....	248
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Boul-loche, à Paris.....	250
PERSIGNY (FIALIN DE)...	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Francoville, à Boulogne.....	79
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 11 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne.....	81
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 20 août 1840, devant M. le Chancelier, à Paris.....	82

PICCONI. . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne . . . . .	165
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zangiacomî, à Paris . . . . .	<i>Ibid.</i>
PRUDHOMME. . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Des- sieux, à Boulogne . . . . .	235
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zan- giacomî, à Paris . . . . .	237
SIÉRAKOWSKI. . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 11 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne . . . . .	259
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zan- giacomî, à Paris . . . . .	260
	3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 25 août 1840, devant M. Zan- giacomî, à Paris . . . . .	<i>Ibid.</i>
THÉLIN. . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Buis- son, à Boulogne . . . . .	156
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 19 août 1840, devant M. Zan- giacomî, à Paris . . . . .	<i>Ibid.</i>
THÉVOZ. . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 8 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, à Boulogne . . . . .	183
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zan- giacomî, à Paris . . . . .	184
VERVOORT. . . . .	1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Mar- tinet, à Boulogne . . . . .	162
	2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 22 août 1840, devant M. Zan- giacomî, à Paris . . . . .	164

	Pages:
<b>VIENGIKI . . . . .</b>	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 10 août 1840, devant M. Petit, à Boulogne . . . . .	261
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 5 septembre 1840, devant M. Zangiacomi, à Paris . . . . .	262
<b>VOISIN . . . . .</b>	
1 <sup>er</sup> interrogatoire, du 6 août 1840, devant M. Bailly, commissaire de police à Boulogne . . . . .	49
2 <sup>e</sup> interrogatoire, du 7 août 1840, devant M. Buisson, à Boulogne . . . . .	50
3 <sup>e</sup> interrogatoire, du 5 septembre 1840, devant le même magistrat . . . . .	54

**COUR DES PAIRS.**

---

**ATTENTAT DU 6 AOÛT 1840.**

---

**PROCÉDURE.**

---

**DÉPOSITIONS DE TÉMOINS.**



COUR DES PAIRS.

---

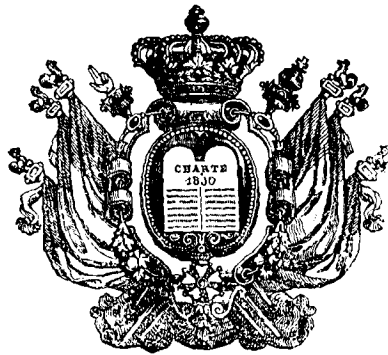
ATTENTAT DU 6 AOÛT 1840.

---

PROCÉDURE.

---

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

---

M DCCC XL.





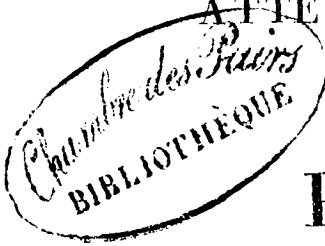
# COUR DES PAIRS.

---

---

ATTENTAT DU 6 AOÛT 1840.

---



## PROCÉDURE.

---

§ I<sup>er</sup>.

### PREMIERS ACTES D'INSTRUCTION

ÉMANÉS

DU TRIBUNAL CIVIL DE BOULOGNE-SUR-MER, DE LA COUR ROYALE  
DE DOUAI, ET DE LA COUR DES PAIRS.

---

**RÉQUISITOIRE** du Procureur du Roi près le Tribunal  
civil de Boulogne-sur-Mer, tendant à ce qu'il soit  
informé sur l'attentat.

L'an mil huit cent quarante, le six août, six heures du matin,

Nous *Francoville* (O. A. R.) procureur du Roi à Boulogne, informé que *Louis Bonaparte*, débarqué pendant la nuit à Wimereux, distant de 7 kilomètres environ de Boulogne, venait de pénétrer en ville à la tête d'un état-major composé de dix ou douze officiers de tous grades, et d'une cinquantaine d'hommes armés portant l'uniforme du 40<sup>e</sup> régiment de ligne, précédés d'un drapeau tricolore surmonté d'un aigle, et sur lequel étaient écrits les noms des principales victoires de l'Empire; qu'il s'était dirigé sur la caserne où se trouvaient deux compagnies du 42<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, distribuant ou faisant distribuer diverses proclamations à la nation française et à l'armée, et

un décret portant : *La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner* (1);

Desquels proclamations et décret un exemplaire est ci-joint,

Nous nous rendîmes immédiatement à la sous-préfecture, pensant que les autorités y étaient réunies; mais M. le sous-préfet était parti pour appeler la garde nationale aux armes.

En quittant l'hôtel de la sous-préfecture nous apprîmes que *Louis Bonaparte*, après avoir échoué, par l'énergique fermeté du brave capitaine *Col-Puygellier*, commandant les deux compagnies du 42<sup>e</sup> de ligne en garnison à Boulogne, dans la criminelle tentative qu'il avait faite à la caserne pour entraîner ces troupes à la révolte, fuyait avec ses adhérents vers la colonne de la grande armée, éloignée de la ville de deux kilomètres.

Les gardes nationaux se réunissaient avec empressement et demandaient avec instance à marcher.

Après la distribution des cartouches, les armes furent chargées, et ils partirent aux cris répétés de : *Vive le Roi!* M. le colonel *Saurot* et M. le sous-préfet étaient à leur tête.

Sur l'avis de ce fonctionnaire, auquel nous demandâmes si nous devions l'accompagner, nous restâmes dans la ville pour veiller au maintien de l'ordre et à la recherche des rebelles qu'on disait y être restés.

En descendant à la basse ville, nous rencontrâmes sur l'esplanade deux hommes armés chacun d'un fusil de munition avec fourniment complet, et revêtus de l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne : l'un avait les galons de sergent, l'autre ceux de caporal.

M. *Adam*, maire, qui se trouvait plus près d'eux, leur reprocha leur infâme conduite: nous les engageâmes à remettre leurs armes, leur promettant qu'aucune violence ne leur serait faite; ils s'y refusèrent, tout en protestant qu'ils n'en voulaient point faire usage, et demandèrent qu'on les laissât rejoindre le prince. Nous saisîmes le fusil du caporal par le canon, et aidés de quelques gardes nationaux qui étaient survenus, et au nombre desquels étaient MM. *Pamart*, fils aîné, négociant, et *Pinard*, marchand, nous le désarmâmes. Déjà son camarade avait remis son fusil à d'autres gardes nationaux.

---

(1) Voir ces pièces ci-après, page 12 et suiv.

Nous les conduisîmes immédiatement à la maison d'arrêt, et là nous sûmes que celui qui portait les galons de sergent se nommait *Duflos*, né à Boulogne, et depuis quelque temps en Angleterre, l'autre *Cuxac*.

Après les avoir remis aux mains du concierge et l'avoir constitué dépositaire des armes et objets qu'ils portaient, parmi lesquels était un rouleau en fer-blanc très-pesant, nous nous dirigeâmes de nouveau vers la basse ville. Sur l'esplanade nous joignîmes le général *Montholon* et le colonel *Parquin*, que M. le commissaire de police *Bergeret* avait arrêtés sur le port et conduits à la sous-préfecture; le premier marchait entre M. *Chauveau Soubitez*, capitaine d'artillerie de la garde nationale, et le capitaine *Delaroche* du 42<sup>e</sup> de ligne; un détachement de ce régiment escortait les prévenus au cri de : *Vive le Roi!* que répétait toute la population. Ils furent conduits au château, la maison d'arrêt ne paraissant pas suffisamment sûre. Y étant arrivés, nous les fîmes déposer dans une chambre sous la garde de plusieurs factionnaires de la ligne et de la garde nationale, et nous procédâmes à leur interrogatoire.

Bientôt le porte-drapeau, qui avait été saisi au haut de la colonne par le garde national *Lejeune*, où il voulait attacher son drapeau; *Louis Bonaparte*, qui avait été arrêté au moment où il venait de s'embarquer dans un canot pour rejoindre le bateau à vapeur, à bord duquel il était venu d'Angleterre; et un grand nombre de ses adhérents, y furent aussi successivement amenés et déposés dans diverses salles.

Les pièces de conviction saisies sur les prévenus furent également placées dans un local séparé, sous la garde et la responsabilité du greffier du tribunal.

Ces devoirs terminés, nous avons clos et signé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus.

*Signé* FRANCOVILLE.

En conséquence du procès-verbal qui précède, et attendu que les faits qu'il constate constituent un attentat contre la sûreté de l'État,

Requérons M. le juge d'instruction d'informer, de décerner mandats de dépôt contre les prévenus arrêtés, et mandats d'amener

contre les fugitifs, et de procéder à toutes autres voies d'instruction qui pourront être nécessaires.

Boulogne, 6 août 1840.

*Signé* FRANCOVILLE.

**JUGEMENT du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, déléguant quatre juges pour procéder concurremment avec le juge d'instruction.**

L'an mil huit cent quarante, le six août, le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, réuni en la chambre du conseil,

Après avoir entendu M. le procureur du Roi,

Considérant qu'un débarquement d'hommes armés vient de s'opérer sur la côte de France, près Boulogne, paraissant avoir pour but d'exciter un soulèvement et de changer la forme du gouvernement établi;

Considérant qu'un grand nombre d'individus sont déjà arrêtés, et que, dans ces graves circonstances, il importe que le cours de la justice ne soit point entravé;

Considérant que M. le juge d'instruction ne pourra suffire seul à l'instruction;

Le tribunal délègue MM. *Dessaux*, Président, *Caron de Fromentel*, juge, *Carmier* et *Martinet*, juges suppléants, pour s'adjoindre à M. le juge d'instruction et en remplir les fonctions tant que le besoin du service l'exigera.

Fait et arrêté en chambre du conseil, les jour, mois et an ci-dessus; présents MM. *Dessaux*, Président, *Caron de Fromentel* et *Buisson*, juges, qui ont signé.

*Signé* DESSAUX, L. BUISSON, CARON DE FROMENTEL.

**ARRÊT d'évocation rendu par la Cour royale de Douai.**

La Cour royale de Douai, chambre d'accusation, réunie dans la salle de ses séances pour son audience ordinaire, où étaient présents MM. *Petit*, Président; *Duviez*, *Dumoulin*, *Denaureng'hien*, *Cahier*, conseillers, et *Deboute*, commis greffier assermenté, étant informés par une notoriété publique et générale que *Louis-Napoléon*

*Bonaparte* venait de débarquer près du port de Boulogne, accompagné de cinquante à soixante personnes armées, et qu'ils se sont rendus dans cette ville, porteurs de l'aigle impériale comme signe de ralliement, aux cris de *vive l'Empereur!* dans le but apparent d'exciter la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, et de parvenir à changer le Gouvernement actuel en excitant les citoyens à s'insurger contre l'autorité royale; que ce but et ces intentions ont été manifestés par des actes d'hostilité envers la garde nationale armée, qui ont amené une collision sanglante; que, si force est restée à la loi, et si l'insurrection a été arrêtée, ce n'est qu'au zèle et au courage des citoyens de Boulogne qu'on en est redevable;

Considérant que, dans des circonstances aussi graves, il est du devoir de la justice de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour constater les faits et réunir tous les éléments qui doivent contribuer à la manifestation de la vérité;

Vu les articles 235, 236 et 237 du Code d'instruction criminelle;

Après avoir fait inviter M. le premier avocat général *Hibon*, faisant les fonctions de procureur général, à se rendre à l'audience, et l'avoir entendu en ses observations, qui ont consisté à déclarer qu'il ne pouvait pas s'expliquer en ce moment, qu'il était occupé à rédiger un réquisitoire qu'il avait l'intention de soumettre à qui de droit,

La Cour, après en avoir délibéré, évoque l'instruction, et ordonne qu'il sera sur-le-champ informé sur les faits, circonstances et dépendances qui se sont passés à Boulogne, département du Pas-de-Calais, dans les journées d'hier et d'avant-hier, ainsi que sur tous ceux qui pourraient s'y rapporter;

Commet, pour y procéder, M. *Petit*, président;

Pour, l'instruction terminée et communiquée au procureur général, être par lui requis et par la Cour ordonné ce que de droit.

Ainsi fait et prononcé en la salle ordinaire des audiences, le 7 août 1840, heure de midi trente-cinq minutes, en l'absence de M. l'avocat général, qui, appelé, est venu déclarer qu'il ne voulait être présent à la lecture de l'arrêt; et ont, MM. *Petit*, Président, *Duriez*, *Dumoulin*, *Denaurenghien* et *Cahier*, conseillers, signé le présent arrêt, ainsi que le commis greffier assermenté.

Signé A. CAHIER, DUMOULIN, CH. DENAURENGHIEN, DUVIEZ,  
PETIT et A. DEBOUTE.

**ORDONNANCE de M. le Président, délégué pour instruire,  
relative à son transport à Boulogne-sur-Mer.**

Nous, Pierre-Félicissime-Victor-Alphonse *Petit*, Président de chambre à la Cour royale de Douai, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêt rendu cejourd'hui par la Cour royale de Douai, chambre des mises en accusation,

Disons que, pour remplir la mission qui nous est confiée par cedit arrêt, nous nous rendrons en la ville de Boulogne, au palais de justice, et qu'à cet effet nous partirons ce soir à onze heures précises, accompagné du greffier de la Cour royale.

Arrêtons que la présente ordonnance sera sur-le-champ communiquée à M. le procureur général du Roi.

Fait au palais de justice à Douai, le sept août mil huit cent quarante, à six heures du soir.

*Signé* PETIT.

**PROCÈS-VERBAL de transport sur les lieux.**

L'an mil huit cent quarante, le sept août, onze heures du soir, nous, Pierre-Félicissime-Victor-Alphonse *Petit*, Président à la Cour royale de Douai, commis, par arrêt en date de ce jour, pour procéder à l'instruction nécessitée par les événements survenus, le jour d'hier, en la ville de Boulogne-sur-Mer, sommes parti de notre domicile, accompagné du sieur Alexandre *Lenglin*, commis greffier assermenté à la cour royale, pour nous rendre en ladite ville, à l'effet de procéder aux devoirs qui nous sont confiés; et étant arrivés cejourd'hui, 8 août 1840, à quatre heures du soir, nous nous sommes sur-le-champ rendu au palais de justice, et, de là, à la prison dite du Château, où nous avons trouvé M. *Legagneur*, procureur général près la Cour royale de Douai, occupé à donner tous ses soins à l'instruction de l'affaire qui nous amène; nous lui avons remis l'arrêt qui nous commet et notre ordonnance de transport pour qu'il en prît connaissance, pour être ensuite joints aux autres pièces de la procédure.

Nous avons ensuite, pour constater tout ce que dessus, rédigé le

présent procès-verbal, qui a été signé par nous, par M. le procureur général et par le greffier.

A Boulogne, le huit août mil huit cent quarante, cinq heures du soir.

*Signé* LEGAGNEUR, PETIT et LENGLIN.

### RÉQUISITOIRE du Procureur général près la Cour royale de Douai.

Le procureur général près la Cour royale de Douai,

Vu l'arrêt rendu, le 7 de ce mois, par ladite cour, chambre des mises en accusation, qui évoque l'instruction de l'affaire criminelle relative à l'attentat contre la sûreté de l'État, commis, la veille, par *Louis Bonaparte* et sa suite, et nomme M. le Président *Petit* commissaire à cette fin ;

Vu l'ordonnance de M. le commissaire, du même jour, en exécution de laquelle il s'est transporté à Boulogne-sur-Mer ;

Requiert M. le Président *Petit* d'entendre tous témoins et prévenus, de décerner tous mandats, de procéder à toutes visites, saisies et autres actes d'instruction nécessaires ;

Et, attendu la complication des détails de cette procédure, et la nécessité du concours de plusieurs magistrats instructeurs ;

Attendu que MM. *Dessaux*, Président du tribunal ; *Buisson*, juge d'instruction ; *Caron de Fromentel*, juge ; *Carmier* et *Martinet*, juges suppléants au Tribunal de Boulogne, ont déjà procédé à un commencement d'instruction, en vertu d'une délibération du Tribunal, en date du 6 août ;

Qu'il est utile de leur maintenir leurs pouvoirs,

Requiert également M. le commissaire de déléguer MM. *Dessaux*, *Buisson*, *Caron de Fromentel*, *Carmier* et *Martinet*, à l'effet de continuer l'instruction commencée, concurremment avec lui.

Fait à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* LEGAGNEUR.

### DÉLÉGATION.

Nous, Pierre-Félicissime-Victor-Alphonse *Petit*, Président à la Cour royale de Douai, commissaire nommé par arrêt de ladite cour,

en date du sept de ce mois, à l'effet de continuer l'instruction du procès commencé à Boulogne, à la charge du prince *Louis Bonaparte* et autres, prévenus d'attentat contre la sûreté de l'État;

Vu le réquisitoire de M. le procureur général en date de ce jour,

Déléguons MM. *Dessaux*, Président; *Buisson*, juge d'instruction; *Caron de Fromentel*, juge; *Carmier* et *Martinet*, juges suppléants, faisant tous partie du Tribunal de Boulogne, pour continuer l'instruction de ce procès, concurremment avec nous.

Donné à Boulogne, le huit août mil huit cent quarante.

*Signé* PETIT.

## ORDONNANCE du Roi qui défère l'attentat à la Chambre des Pairs.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes;

Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle;

Vu les articles 87, 88, 91, 92, 96, 97, 98 et 99 du Code pénal;

Attendu que, dans la journée du 6 août 1840, un attentat contre la sûreté de l'État a été commis dans la ville de Boulogne-sur-Mer,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. La Cour des Pairs est convoquée.

Les Pairs absents de Paris seront tenus de s'y rendre immédiatement, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

2. Cette Cour procédera sans délai au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou complices de l'attentat ci-dessus énoncé.

3. Elle se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

4. Le sieur *Franck-Carré*, notre procureur général près la Cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur général près la Cour des Pairs.

Il sera assisté du sieur *Bouchy*, avocat général près la Cour royale de Paris, faisant les fonctions d'avocat général, et chargé de rem-



placer le procureur général en son absence, et des sieurs *Nouguier* et *Glandaz*, substitués de notre procureur général près la Cour royale de Paris, faisant les fonctions de substitués du procureur général, lesquels composeront avec lui le parquet près notre Cour des Pairs.

5. Le garde des archives de la Chambre des Pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers de notre Cour des Pairs.

6. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné au palais des Tuileries, le 9 août 1840.

*Signé* : LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

*Le Garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'État au département de la justice et des cultes,*

*Signé* VIVIEN.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'État, Secrétaire général du ministère,*

*Signé* P. BOUDET.

## ARRÊT de la Cour des Pairs portant qu'il sera procédé à l'instruction du procès.

LA COUR DES PAIRS,

Vu l'ordonnance du Roi, en date du 9 de ce mois;

Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle;

Où le procureur général du Roi en ses dires et réquisitions, et après en avoir délibéré,

DONNE acte au procureur général du dépôt par lui fait, sur le bureau de la Cour, d'un réquisitoire renfermant plainte contre les auteurs, fauteurs et complices de l'attentat à la sûreté de l'État commis à Boulogne-sur-Mer (département du Pas-de-Calais), le 6 de ce mois;

ORDONNE que, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour, et par tels de MM. les Pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à l'instruction du procès, pour ladite instruction faite et rap-

portée, être par le procureur général requis, et par la Cour, statué ce qu'il appartiendra ;

ORDONNE que, dans le cours de ladite instruction, les fonctions attribuées à la chambre du conseil, par l'article 128 du Code d'instruction criminelle, seront remplies par M. le Chancelier de France, Président de la Cour, celui de MM. les Pairs commis par lui pour faire le rapport, et

MM. *Besson*,  
 le vicomte *de Caux*,  
 le comte *Dutaillis*,  
 le comte *Heudelet*,  
*Villemain*,  
*de Bellemare*,  
*Cambacérès*,  
 le baron *Feutrier*,  
 le baron *Fréteau de Peny*,  
*Odier*,  
 le chevalier *Tarbé de Vauxclairs*,  
*Rossi*,

que la Cour commet à cet effet, lesquels se conformeront d'ailleurs, pour le mode de procéder, aux dispositions du Code d'instruction criminelle, et ne pourront délibérer s'ils ne sont au nombre de sept au moins.

ORDONNE que les pièces à conviction, ainsi que les procédures et actes d'instruction déjà faits, seront apportés sans délai au greffe de la Cour ;

ORDONNE pareillement que les citations et autres actes du ministère d'huissier seront faits par les huissiers de la Chambre ;

ORDONNE que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du Roi.

Fait et délibéré au palais de la Cour des Pairs, à Paris, le mardi, dix-huit août mil huit cent quarante, en la Chambre du conseil.

**ORDONNANCE** de M. le Chancelier, qui délègue cinq de  
**MM. les Pairs** pour l'assister dans l'instruction.

NOUS, *Étienne-Denis* baron *Pasquier*, Chancelier de France,  
 Président de la Cour des Pairs,

Vu l'arrêt de la Cour en date de ce jour ;

Commettons, pour nous assister et nous remplacer, s'il y a lieu, dans l'instruction ordonnée par ledit arrêt.

MM. le duc *Decazes*,  
le comte *Portalis*,  
le baron *Girod* (de l'Ain),  
le maréchal comte *Gérard*,  
*Persil*.

Fait au palais de la Cour des Pairs, le 18 août 1840.

*Signé* PASQUIER.

**ORDONNANCE** de M. le Chancelier qui délègue MM. *Zangiacomì* et *Boulloche*, juges d'instruction au Tribunal civil de la Seine.

NOUS, *Étienne-Denis*, baron *Pasquier*, Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs,

Vu l'arrêt de la Cour, en date de ce jour,

Commettons MM. *Zangiacomì* et *Boulloche*, juges d'instruction près le Tribunal de la Seine, à l'effet d'interroger les personnes arrêtées par suite ou à l'occasion de l'attentat commis à Boulogne-sur-Mer le 6 de ce mois ; de procéder à leur égard à toutes perquisitions, enquêtes, recherches et récolement de pièces à conviction, et à tous autres actes d'instruction, de décerner tous mandats de comparution et d'amener à ce nécessaires, et d'entendre tous témoins qu'ils jugeront à propos ;

Pour le tout nous être rapporté et être statué par nous ce qu'il appartiendra.

Fait à Paris, le 18 août 1840.

*Signé* PASQUIER.

## § 2.

## PIÈCES EXTRAITES

DE CELLES

QUI ONT ÉTÉ SAISIES SUR LES INCULPÉS.

## I.

## PROCLAMATIONS IMPRIMÉES.

## PROCLAMATION du prince NAPOLÉON-LOUIS au peuple français.

Français!

Les cendres de l'Empereur ne reviendront que dans une France régénérée ! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillées par d'impurs et d'hypocrites hommages. Il faut que la gloire et la liberté soient debout à côté du cercueil de Napoléon ! Il faut que les traîtres à la patrie aient disparu.

Banni de mon pays, si j'étais seul malheureux, je ne me plaindrais pas, mais la gloire et l'honneur du pays sont exilés comme moi. Français, nous rentrerons ensemble !

Aujourd'hui, comme il y a trois ans, je viens me dévouer à la cause populaire. Si un hasard me fit échouer à Strasbourg, le jury alsacien m'a prouvé que je ne m'étais pas trompé.

Qu'ont-ils fait, ceux qui vous gouvernent, pour avoir des droits à votre amour ? Ils vous ont promis la paix et ils ont amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique ; ils vous ont promis la diminution des impôts, et tout l'or que vous possédez n'assouvirait pas

leur avidité; ils vous ont promis une administration intègre, et ils ne règnent que par la corruption; ils vous ont promis la liberté, et ils ne protègent que privilèges et abus; ils s'opposent à toute réforme, ils n'enfantent qu'arbitraire et anarchie; ils ont promis la stabilité, et depuis dix ans ils n'ont rien établi. Enfin, ils ont promis qu'ils défendraient avec conscience notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont partout vendu notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos intérêts! Il est temps que tant d'iniquités aient leur terme; il est temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette France si grande, si généreuse, si unanime de 1830!

Agriculteurs, ils vous ont laissé pendant la paix de plus forts impôts que ceux que Napoléon prélevait pendant la guerre.

Industriels et commerçants, vos intérêts sont sacrifiés aux exigences étrangères; on emploie à corrompre l'argent dont l'Empereur se servait pour encourager vos efforts et vous enrichir.

Enfin, vous toutes, classes laborieuses et pauvres, qui êtes en France le refuge de tous les sentiments nobles, souvenez-vous que c'est parmi vous que Napoléon choisissait ses lieutenants, ses maréchaux, ses ministres, ses princes, ses amis. Appuyez-moi de votre concours, et montrons au monde que ni vous ni moi n'avons dégénéré.

J'espérais comme vous que sans révolution nous pourrions corriger les mauvaises influences du pouvoir, mais aujourd'hui plus d'espoir; depuis dix ans on a changé dix fois de ministère: on changerait dix fois encore, que les maux et les misères de la patrie seraient toujours les mêmes.

Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infailible de faire de grandes choses, c'est de le vouloir.

Il n'y a en France aujourd'hui que violence d'un côté, que licence de l'autre; je veux rétablir l'ordre et la liberté. Je veux, en m'entourant de toutes les sommités du pays, sans exception, et en m'appuyant uniquement sur la volonté et les intérêts des masses, fonder un édifice inébranlable.

Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide, et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.

Français, je vois devant moi l'avenir brillant de la patrie. Je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui me pousse en avant: je ne

m'arrêterai que lorsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les aigles sur nos drapeaux et le peuple dans ses droits.

Vive la France!

*Signé* NAPOLÉON.

Boulogne, le 5 août 1840.

### PROCLAMATION du prince NAPOLÉON-LOUIS aux habitants du département du Pas-de-Calais.

Habitants du département du Pas-de-Calais et de Boulogne!

Suivi d'un petit nombre de braves, j'ai débarqué sur le sol français, dont une loi injuste m'interdisait l'entrée. Ne craignez point ma témérité, je viens assurer les destinées de la France et non les compromettre. J'ai des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur, qui m'ont promis de me soutenir. Le signal est donné, et bientôt toute la France et Paris la première se lèveront en masse pour fouler aux pieds dix ans de mensonge, d'usurpation et d'ignominie; car toutes les villes, comme tous les haumeaux, ont à demander compte, au gouvernement, des intérêts particuliers qu'il a abandonnés, des intérêts généraux qu'il a trahis.

Voyez vos ports presque déserts; voyez vos barques qui languissent sur la grève; voyez votre population laborieuse qui n'a pas de quoi nourrir ses enfants, parce que le gouvernement n'a pas osé protéger son commerce, et criez-vous avec moi: « Traîtres, disparaissez! « l'esprit napoléonien, qui ne s'occupe que du bien du peuple, s'avance pour vous confondre! »

Habitants du département du Pas-de-Calais, ne craignez point que les liens qui vous attachent à vos voisins d'outre-mer soient rompus. Les dépouilles mortelles de l'Empereur et l'aigle impériale ne reviennent de l'exil qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation. Deux grands peuples sont faits pour s'entendre, et la glorieuse colonne qui s'avance fièrement sur le rivage comme un souvenir de guerre deviendra un monument expiatoire de toutes vos haines passées!

Ville de Boulogne, que *Napoléon* aimait tant! vous allez être le premier anneau d'une chaîne qui réunira tous les peuples civilisés; votre gloire sera impérissable, et la France votera des actions de

grâces à ces hommes généreux, qui les premiers ont salué de leurs acclamations notre drapeau d'Austerlitz.

Habitants de Boulogne, venez à moi, et ayez confiance dans la mission providentielle que m'a léguée le martyr de Sainte-Hélène. Du haut de la colonne de la grande armée, le génie de l'Empereur veille sur nous et applaudit à nos efforts, parce qu'ils n'ont qu'un but, le bonheur de la France.

*Signé* NAPOLÉON.

Le général MONTHOLON, f. f. de major général;

Le colonel VOISIN, f. f. d'aide-major général;

Le commandant MÉSONAN, chef d'état-major.

Boulogne, le 5 août 1840.

### PROCLAMATION du prince *Napoléon-Louis* à l'armée.

Soldats!

La France est faite pour commander, et elle obéit. Vous êtes l'élite du peuple, et on vous traite comme un vil troupeau. Vous êtes faits pour protéger l'honneur national, et c'est contre vos frères qu'on tourne vos armes. Ils voudraient, ceux qui vous gouvernent, avilir le noble métier du soldat! Vous vous êtes indignés, et vous avez cherché ce qu'étaient devenues les aigles d'Arcole, d'Austerlitz, de Iéna. Ces aigles, les voilà! Je vous les rapporte, reprenez-les; avec elles vous aurez gloire, honneur, fortune, et, ce qui est plus que tout cela, la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens.

Soldats! vos acclamations, lorsque je me présentai à vous à Strasbourg, ne sont pas sorties de ma mémoire. Je n'ai pas oublié les regrets que vous manifestiez sur ma défaite.

Entre vous et moi il y a des liens indissolubles; nous avons les mêmes haines et les mêmes amours; les mêmes intérêts et les mêmes ennemis.

Soldats! la grande ombre de l'empereur *Napoléon* vous parle par ma voix. Hâtez-vous, pendant qu'elle traverse l'Océan, de renvoyer les traîtres et les oppresseurs; montrez-lui à son arrivée que vous êtes les dignes fils de la grande armée, et que vous avez repris ces emblèmes sacrés qui pendant quarante ans ont fait trembler les ennemis

de la France, parmi lesquels étaient ceux qui vous gouvernent aujourd'hui.

Soldats! aux armes!

Vive la France!

*Signé* : NAPOLÉON ; le g<sup>d</sup> MONTHOLON , f. f. de major-général ;  
le c<sup>t</sup> VOISIN , f. f. d'aide-major général ; le c<sup>t</sup> MÉSONAN ,  
chef d'état-major.

Boulogne , le 5 août 1840.

#### DÉCRET.

Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

Le peuple français est rentré dans ses droits.

Les troupes sont déliées du serment de fidélité.

La Chambre des Pairs et la Chambre des Députés sont dissoutes.  
Un congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince *Napoléon* à Paris.

M. *Thiers*, président du conseil, est nommé à Paris président du gouvernement provisoire.

Le maréchal *Clauzel* est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

Le général *Pajol* conserve le commandement de la première division militaire.

Tous les chefs de corps qui ne se conformeront pas sur-le-champ à ces ordres seront remplacés.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montreront énergiquement leur sympathie pour la cause nationale, seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

Dieu protège la France!

*Signé* NAPOLÉON.

Boulogne, le 5 août 1840.

#### ARRÊTÉ.

Le prince *Napoléon*, au nom du peuple français, arrête ce qui suit :



M. est nommé sous-préfet de la ville de Boulogne. Il présidera le conseil municipal et réunira dans ses mains, jusqu'à nouvel ordre, les pouvoirs civils et militaires.

Les transactions commerciales ne seront point entravées.

Les étrangers jouiront de la plus grande protection.

Les propriétés seront respectées, l'ordre et la discipline seront rigoureusement maintenus. Tout ce qui sera requis pour l'armée expéditionnaire sera payé en argent comptant par le payeur général.

Ceux qui tenteraient de semer la division dans la ville ou dans les troupes seront jugés militairement.

Les gardes nationaux et autres citoyens qui, embrasés de l'amour de la patrie, désireraient faire partie de l'expédition comme volontaires, se présenteront sur-le-champ à l'Esplanade pour y être armés et organisés.

Chaque compagnie de volontaires nommera ses sous-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine inclusivement; la solde sera ainsi réglée :

Indemnité une fois payée..... 5 francs.

Solde journalière..... 1 franc et une ration de pain.

Les différents grades recevront une augmentation de solde.

Les anciens canonniers des armées de terre et de mer se réuniront à l'hôtel de ville pour être organisés par le colonel d'artillerie *Vaudrey*.

Tous les chevaux de selle sont mis en réquisition; leurs propriétaires les amèneront, sellés et bridés, sur la place des Tintelleries à précises pour y être estimés et payés comptant par le lieutenant *Bachon*. Les cavaliers volontaires se présenteront au même endroit sous les ordres du colonel *Parquin*.

Cinquante chariots sont mis en réquisition pour le transport des troupes; ils seront attelés de quatre chevaux et munis de foin, paille et avoine pour deux jours. Ces voitures seront payées à raison de 10 francs par cheval, par jour, et réunies de suite sur la place des Tintelleries.

Tous les douaniers se réuniront sur-le-champ à l'hôtel de ville.

Les gendarmes se réuniront aussi à l'hôtel-de-ville avec leurs chevaux qui leur seront payés.

Signé NAPOLÉON.

Par ordre du Prince :

Le général MONTHOLON, faisant fonctions de major général;

Le colonel VOISIN, faisant fonctions d'aide-major général;

Le commandant MÉSONAN, chef d'état major.

Boulogne, le

1840.

#### ORDRE DU JOUR.

Après avoir pris les ordres du prince *Napoléon*,

Le major général a fixé la position de MM. les officiers dont les noms suivent;

MM. *Vaudrey*, colonel d'artillerie, premier aide de camp du prince;

*Voisin*, colonel de cavalerie, aide-major général;

*Mésonan*, commandant chef d'état-major;

*Parquin*, colonel commandant la cavalerie à l'avant-garde;

*Laborde*, lieutenant-colonel, commandant l'infanterie au centre;

*Montauban*, colonel, commandant les volontaires au centre;

*Bacciocchi*, commandant à l'état-major;

*Desjardins*, chef de bataillon à l'avant-garde;

*Persigny*, commandant les guides à cheval en tête de la colonne;

*Conneau*, chirurgien principal à l'état-major;

*Bure*, payeur général à l'état-major;

*Lombard*, lieutenant près le lieutenant-colonel *Laborde*;

*Bataille*, *idem* à l'état-major;

*Bachon*, *idem* vagemestre général;

*d'Almbert*, *idem* aux guides à pied;

*Ornano*, *idem* à la cavalerie à l'arrière garde;

*Dunin*, capitaine à l'état-major;

*Querelles*, commandant les guides à pied;

*Orsi*, lieutenant des volontaires à cheval;

*Forestier*, lieutenant aux guides à pied;

*Galvani*, sous-intendant militaire vivres et convois.

*Faure*, *idem.* solde et hôpitaux;

MM. les officiers de toute arme, qui ne sont pas nommés dans le présent ordre se tiendront près du prince pour être employés selon l'urgence.

*Le Major général,*  
Signé MONTHOLON.

Quartier général de Boulogne le août 1840.

1. — A bord du *City-Édimbourg*, le 4 août 1840.

M.....

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour recevoir, évaluer et payer tous les chevaux de selle, qui, conformément à sa proclamation, seront présentés sur

Ces chevaux devront être scellés et équipés, propres au service, et, après les avoir reçus, vous en ferez la répartition entre les officiers de l'état-major et les volontaires à cheval.

Vous aurez sous vos ordres M.

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.*

2. — A bord du , le

Mon cher camarade,

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour commander en chef l'artillerie. Il désire qu'aussitôt l'arrivée à , vous fassiez atteler une ou deux pièces avec des chevaux de poste ou autres. A défaut de caissons, on placerait sur des voitures qui seraient parquées sur la place de la *Tintellerie* (ville haute) :

Les munitions pour l'artillerie ;

4 à 5 bombes chargées pour servir de pétards et l'approvisionnement pour l'infanterie.

S. A. désire encore que tous les anciens canonniers, qu'elle appelle à se présenter sur la place de l'hôtel de ville (ville haute), soient réunis en comp<sup>ie</sup>, et que vous leur donniez une organisation provisoire.

Vous voudrez bien aussi faire surveiller la distribution des armes et prendre, pour tout ce qui serait relatif à votre service important, les ordres directs de Son Altesse.

Le quartier général s'établira à l'hôtel de ville (ville haute).

Le château où sont déposées les armes et les munitions est situé (ville haute).

Il existe encore un dépôt de 500 fusils à l'hôtel de ville.

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.

3. — Faire signer ses diverses lettres.

Donner tous les ordres.

Indiquer la place de chacun.

Ne doit-on pas envoyer une personne sûre à Lille, au n° 46 ?

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.

#### INSTRUCTION.

4. — A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

Monsieur le L. Colonel Laborde,

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour former et commander un bataillon de volontaires. Son intention est que vous organisiez, en compagnie de 100 hommes, les volontaires qui se présenteront sur la place d'Armes, devant l'hôtel de ville de Boulogne (ville haute). Pour hâter, autant que possible, la formation de ces compagnies, vous nommerez de suite deux ou trois capitaines chargés de les former et commander ; ces capitaines choisiront leur sergent-major, et les volontaires nommeront par acclamation leurs sous-officiers, un lieutenant et un sous-lieutenant.

L'effectif, fixé à 100 hommes, comprendra :

1 sergent-major,

4 sergents,

8 caporaux.

Vous ferez dresser un contrôle nominatif, et, à côté de chaque nom, on marquera si celui qui le porte a déjà servi.

Aussitôt qu'une compagnie sera formée, elle sera conduite au château pour y recevoir des armes, et on la fera de suite monter sur des voitures qu'on trouvera réunies sur la place des Tintelleries.

Son Altesse appelle votre attention sur la nécessité d'opérer fort vite, et vous recommande, en outre, de maintenir la plus exacte discipline parmi ceux placés sous votre commandement, le moindre désordre pouvant compromettre le succès de notre belle cause.

MM. le colonel *Montauban* et le comm<sup>t</sup> *Desjardins* ont une mission semblable à la vôtre.

*Nota.* L'effectif général du bataillon est fixé à huit comp. La composition de son état-major sera l'objet de décisions ultérieures prises sur vos propositions.

La colonne ne s'arrêtera que quatre heures à Boulogne; je vous le dis pour vous fixer sur le temps dont vous aurez à disposer.

Pour le Prince et par son ordre :

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* VOISIN, L. BUISSON et DESOMBRE.

#### INSTRUCTION.

5<sup>e</sup>. — A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

Monsieur *Orsi*,

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour remplir les missions suivantes :

1<sup>o</sup> Vous arrêterez le sous-préfet et le donnerez en garde à la troupe réunie à la haute ville ;

2<sup>o</sup> Vous saisirez les diverses caisses publiques, vous faisant accompagner dans cette mission d'hommes du pays, qui vous seront indiqués.

Au moment de remplir votre mission, vous demanderez au major général la troupe nécessaire pour vous assister.

Vous agirez avec vigueur et célérité, et vous vous rendrez ensuite au quartier général à la haute ville.

Pour le Prince et par son ordre :

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.

#### INSTRUCTION.

6<sup>e</sup>. — .....

Entrer dans le port de V... à marée montante, débarquer hommes et chevaux au moyen d'un pont volant, sur lequel on aura

étendu des couvertures; s'emparer des douaniers, débarquer les bagages, aller droit à Vimille, prendre des voitures.

Donner le mot d'ordre et de ralliement B. . . . . et N. . . . .

Arrêter tout ce qu'on rencontrera en chemin, faisant accroire que, venant de Dunkerque pour une mission du Gouvernement, on a été obligé de relâcher.

Marcher sur le château, ayant une avant-garde commandée par *Laborde*, *Bataille*, aide de camp; *Persigny*, sergent-major, et six hommes, dont deux sapeurs et deux éclaireurs.

Parlementer avec le garde du château *Choulem*; le château pris, y laisser deux hommes, dont l'un se tiendra en dedans et gardera les clefs, l'autre fera sentinelle en dehors.

Le cap<sup>e</sup> *D'Huin* commandera l'arrière-garde, composée de *Conneau*, serg<sup>t</sup>-major, et dix hommes. A son arrivée à la haute ville, il prendra les dispositions suivantes :

- 1° Fermer la porte de Calais;
- 2° S'établir militairement à la porte de l'esplanade;
- 3° Fermer la porte de Paris;

4° Poser une sentinelle sur la place d'armes, au point de repère des trois portes, pour être prévenu à temps de ce qui pourrait survenir.

Le corps principal s'emparera de l'hôtel de ville, où il y a 500 fusils et, chemin faisant, on enlèvera le poste de l'église Saint-Nicolas, où se trouvent dix hommes et un officier. On se dirigera sur la caserne, et, avant d'y pénétrer, des sentinelles seront placées sur toutes les issues pour en interdire les approches.

Ces diverses opérations seront faites dans le plus profond silence; mais, une fois la troupe enlevée, on viendra s'établir à l'hôtel de ville; on fera sonner le tocsin, on répandra les proclamations et on prendra les dispositions suivantes :

- 1° S'emparer de la poste aux chevaux;
- 2° *Idem* de la douane;
- 3° *Idem* du sous-préfet;
- 4° *Idem* des caisses publiques;
- 5° *Idem* du télégraphe.

La haute ville sera indiquée comme lieu de rassemblement.

MM. le colonel *Laborde* et le cap<sup>e</sup> *Desjardins* s'occuperont chacun de la formation immédiate d'un bataillon de volontaires qu'ils

rassembleront sur la place d'armes, devant l'hôtel de ville; à cet effet, ils nommeront des capitaines chargés de recruter chacun 100 hommes. Ces capitaines nommeront leur sergent-major, et les volontaires choisiront leurs sous-officiers, ainsi qu'un lieutenant et un sous-lieutenant. Ces compagnies de volontaires auront un effectif de 100 hommes, compris 1 sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier et 8 caporaux.

Aussitôt qu'une compagnie sera formée, on la conduira sur la place des Tintelleries et on la fera monter sur les voitures.

#### FONCTIONS DIVERSES.

Le s.-intend<sup>t</sup> *Galvani* se procurera les voitures ainsi que le pain, la viande cuite et l'eau-de-vie pour un jour.

*Orsi* saisira les caisses publiques, se faisant accompagner d'hommes du pays; il s'emparera aussi du sous-préfet.

Le colonel *Laborde*, avec 6 hommes, s'emparera de la poste aux chevaux. Il y laissera une sentinelle et rejoindra la troupe.

Le colonel *Nebri* réorganisera l'ad<sup>m</sup> civile et militaire et la garde nationale.

M. *Flandin* choisira 8 hommes pour aller, en chaise de poste, détruire le télégraphe de Saint-Tricat.

Le colonel *Montauban* s'emparera du poste des douaniers et les rassemblera sur l'esplanade. Il s'occupera de surveiller, en outre, la réunion de 30 chariots attelés de 4 chevaux, et prendra de préférence les voitures des maréyeurs qui peuvent contenir 30 personnes. Ces voitures stationneront aux Tintelleries.

M. le colonel *Vaudrey* réunira tous les anciens canonniers; il fera atteler une pièce ou deux, mettant, à défaut de caissons, les munitions dans des voitures, ainsi que cinq bombes chargées, pour servir de pétards. Il dirigera la distribution des armes et tout ce qui concerne le service de l'artillerie.

Le colonel *Parquin* réunira tous les chevaux de selle; il en fera l'estimation et les répartira entre les officiers de l'état-major et les volontaires à cheval; il aura sous ses ordres M. *Persigny*.

Le cap<sup>e</sup> de *Querelles* commandera le noyau de la compagnie des guides, qui sera porté à 50 hommes.

Le 1<sup>r</sup> formera l'avant-garde avec le 42<sup>e</sup>.

Cette avant-garde sera commandée en chef par le cap<sup>e</sup> *Desjardins*.

Le com<sup>t</sup> *Mesonan*, chef d'état-major, enverra des courriers à Calais, Dunkerque, Montreuil, Hesdin, munis d'ordres et de proclamations.

## EMPLACEMENT.

Auprès du prince.	}	Le g <sup>al</sup> <i>Montholon</i> , donnera les ordres.	M. <i>Lombard</i> , avec la troupe.
		c <sup>el</sup> <i>Voisin</i> ,	<i>Bataille</i> , <i>idem</i> .
		<i>Persigny</i> ,	c <sup>el</sup> <i>Laborde</i> , à son bataillon.
		<i>Faure</i> ,	cap <sup>e</sup> <i>Desjardins</i> , <i>idem</i> .
		<i>Ornano</i> ,	cap <sup>e</sup> <i>Bachiocchi</i> , <i>idem</i> .
		<i>D'Hunin</i> ,	<i>D'Almbert</i> , avec la troupe.
		<i>Quercelles</i> ,	<i>Bachon</i> , chevaux de selle.
		<i>Orsi</i> ,	<i>Montauban</i> , aux voitures.

MM. C. *Vaudrey*, comm<sup>t</sup> l'artillerie.  
*Parquin*, *idem* la cavalerie.  
*Mesonan*, ch. d'état-major.

Doct<sup>r</sup> *Conneau*, au quartier-général.  
*Bure*, *idem*.  
*Galvani*, s.-int<sup>t</sup>, *idem*.

## INSTRUCTION.

7. — A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

Monsieur *Flandin*,

L'intention du prince *Napoléon* est que vous choisissiez six hommes sûrs, qui, montés sur une voiture bien attelée, iront en toute hâte détruire le télégraphe de Saint-Tricat. Ils devront être munis de deux bonnes haches, pour enfoncer la porte et couper à l'intérieur les cordes et les bois des machines, et d'un gros marteau pour en briser les parties en fer.

Vous voudrez bien prendre les moyens convenables pour pouvoir donner au prince l'assurance que ces hommes ont rempli leur mission.

Vous leur expliquerez que, pour se rendre à Saint-Tricat, il faut



suivre la grande route de Calais, jusqu'à Saint-Inglevat seulement, et, arrivés là, s'informer du chemin qui conduit à Saint-Tricat.

Pour le prince, et par son ordre :

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

Signé VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.

#### INSTRUCTION.

8. — A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

Monsieur le commandant *Desjardins*,

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour former et commander un bataillon de volontaires; son intention est que vous organisiez en compagnies de cent hommes les volontaires qui se présenteront sur la place d'armes, devant l'hôtel de ville de Boulogne (ville haute). Pour hâter autant que possible la formation de ces compagnies. Vous nommerez de suite deux ou trois capitaines chargés de les recruter et commander. Ces capitaines choisiront leur sergent-major, et les volontaires nommeront par acclamation leurs sous-officiers, un sous-lieutenant et un lieutenant.

L'effectif, fixé à 100 hommes, comprendra :

- 1 sergent-major,
- 4 sergents,
- 8 caporaux.

La force totale du bataillon sera de huit compagnies. La composition de l'état-major sera l'objet de décisions ultérieures prises d'après vos propositions.

Vous ferez dresser un contrôle nominatif, et à côté de chaque nom on marquera si celui qui le porte a déjà servi.

Aussitôt qu'une compagnie sera formée, elle sera conduite au château pour y recevoir des armes, et on la fera monter de suite sur des voitures qu'on trouvera réunies sur la place de la *Tintellerie*.

S. A. appelle votre attention sur la nécessité d'aller vite, et vous recommande en outre de maintenir la plus exacte discipline parmi ceux placés sous votre commandement, le moindre désordre pouvant compromettre le succès de notre belle cause.

MM. le colonel *Montauban* et le colonel *Laborde* ont une mission semblable à la vôtre.

Pour vous fixer sur le temps dont vous pourrez disposer, je dois vous dire que la colonne ne s'arrêtera que quatre heures à Boulogne.

Pour le Prince, et par son ordre :

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.

#### INSTRUCTION.

9. — A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

Monsieur le capitaine *D'Hunin*,

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour commander son arrière-garde; vous aurez sous vos ordres le D. *Conneau*, sergent-major, et dix hommes; vous marcherez à cent pas du corps principal, veillant à sa sûreté; et, à l'arrivée à la haute ville, vous prendrez les dispositions suivantes :

- 1° Fermer la porte de Calais;
- 2° S'établir militairement à la porte de l'esplanade, avec toute votre troupe;
- 3° Fermer la porte de Paris;
- 4° Poser une sentinelle sur la place d'armes, au point de repère des trois portes, afin qu'elle prévienne à temps de ce qui pourrait survenir.

L'examen du plan vous donnera une connaissance suffisante des localités.

Vous garderez, et au besoin défendrez votre position jusqu'au retour du corps principal, qui doit opérer sur la ville basse.

Vous ne permettrez à personne de s'écarter de son poste, ni aux habitants de sortir de la ville haute pour se rendre dans la ville basse, mais vous maintiendrez la plus exacte discipline, et veillerez à ce que les habitants soient traités avec beaucoup d'égards.

Pour le prince et par son ordre :

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé VOISIN, L. BUISSON, DESOMBRE.*

#### INSTRUCTION.

10. — A bord du *City-Edimbourg*, le 4 août 1840.

Monsieur le colonel *Montauban*,

Le prince *Napoléon* vous a désigné pour former et commander un bataillon de volontaires. Son intention est que vous organisiez en compagnies de cent hommes les volontaires qui se présenteront sur la place d'armes, devant l'hôtel de ville de Boulogne (ville haute). Pour hâter autant que possible la formation de ces compagnies, vous nommerez de suite deux ou trois capitaines chargés de les former et commander. Ces capitaines choisiront leur sergent-major, et les volontaires nommeront par acclamation leurs sous-officiers, un sous-lieutenant et un lieutenant.

L'effectif, fixé à 100 hommes, comprendra :

- 1 sergent-major,
- 4 sergents,
- 8 caporaux.

La force totale du bataillon sera de 8 compagnies.

Vous ferez dresser un contrôle nominatif, et, à côté de chaque nom, on marquera si celui qui le porte a déjà servi.

Aussitôt qu'une compagnie sera formée, elle sera conduite au château pour y recevoir des armes, et on la fera de suite monter sur des voitures qu'on trouvera réunies sur la place de la Tintellerie.

S. A. appelle votre attention sur la nécessité d'opérer fort vite, et vous recommande en outre de maintenir la plus exacte discipline parmi ceux placés sous votre commandement, le moindre désordre pouvant compromettre le succès de notre belle cause.

MM. le l<sup>r</sup> colonel *Laborde* et le com<sup>t</sup> *Desjardins* ont une mission semblable à la vôtre.

La composition de l'état-major sera l'objet de décisions ultérieures, prises d'après vos propositions.

La colonne ne s'arrêtera que quatre heures à Boulogne; je vous le dis pour vous fixer sur le temps dont vous pourrez disposer.

Pour le prince et par son ordre :

Signé et paraphé à Boulogne, le 8 août 1840.

*Signé* DESOMBRE, L. BUISSON, VOISIN.

## NOTES et projets de lettres trouvés dans le portefeuille du prince *Louis-Napoléon Bonaparte*.

Embarquement à London-Bridge,  
à 5 heures du matin.

M. 1) Orsi avec 2,	Joseph Bernard	3 chevaux avec un
3 Forestier et 4)	son domestique	5) groom.
		Un fourgon avec
7, Bure et 6 chevaux		6) François domestique.
8) avec un groom anglais.		Une voiture de voyage avec
9, Duhomme		12) Georges Hevan et
10) Félix 14 (Louis, cuis.		13) Jacob
11) Thevoz (15 Jardin.		16) Liétot
		17) Brunet.

17

A Greenwich, à 10 heures à Trafalgar hôtel.

==

8

Le c<sup>te</sup> Dunin et 3 ou 4 Polonais.

==

A Blalkwall, à l'Artichaut,  
à 11 heures.

Charles	1	6 Persigny	10 Michel	14 Conneau	16 Ancel
42 Caunas	3/	7 Querelles	11 Léon, M <sup>t</sup> d'armes	15 Galvani	17 Buzenet
Duflot	4,	8, Lombard	12 un domestique		
Léon Cuis	5,	9 D'Almbert	13 Desfrançois.		

17	A Gravesend, à Clifton hôtel, à 3 heures.			
14	1 Parquin	5 son domestique	8 le p <sup>cc</sup>	12 Piconi
	2 Mésonan	6 Graizier	9 Faure	13 son domestique
	3 Ornano	7 Cretilly	10 Montauban	14 son domestique
6	4 Desjardin		11 Bochon.	

A Margate, 5 heures, à York . . . hôtel.

TOTAL.				
17	1 le g <sup>al</sup> Montholon		Brigaud	
6	2 Voisin		son domestique	
17	3 Laborde		son domestique.	
18				
—				
59	TOTAL.			

**A Monsieur le capitaine CORTY, commandant une compagnie du 42<sup>e</sup> régiment, détachée à Hesdin.**

ÉTAT-MJOR  
GÉNÉRAL.

Monsieur le capitaine ,

Deux heures après la réception du présent ordre, vous quitterez Hesdin, à la tête de votre compagnie, pour vous rendre à Saint-Omer, où vous rejoindrez votre régiment, qui s'est entièrement rallié au prince *Napoléon*.

Vous louerez les voitures nécessaires au transport de la troupe, et franchirez, *en moins de huit heures*, les douze lieues qui vous séparent de Saint-Omer, en passant par Fruges et Fauquemberg ; ces voitures seront payées à raison de 10 francs par cheval.

Vous ferez une halte d'une heure à Fauquemberg.

Pour cette journée de marche, il sera délivré une indemnité de solde, savoir :

Aux officiers. . . . .	5 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup> .
Aux sous-officiers. . . . .	2 00.
Aux caporaux et soldats. . .	1 50.

A l'arrivée à Saint-Omer, il sera accordé d'autres récompenses, et les grades qui seraient devenus vacants seront remplis par ceux qui auront montré le plus d'empressement et de dévouement.

Vous donnerez à la troupe lecture de la présente lettre et des proclamations qui y sont jointes.

Vous préviendrez M<sup>r</sup> le cap<sup>e</sup> *Cardon*, commandant la place, que je confie la place d'Hesdin à son patriotisme, et à celui de la garde nationale, et que les récompenses que je lui destine seront proportionnées à son dévouement.

Vous emmènerez à la suite de votre colonne toutes les brigades de gendarmerie que vous trouverez sur votre route; elles auront droit à un supplément de solde, et leurs chevaux seront payés.

L'exécution immédiate du présent ordre vous donnera des droits à la reconnaissance de la patrie, et à des témoignages non équivoques de ma bienveillance particulière, de même qu'un retard de douze heures seulement serait considéré comme une démission.

Croyez à mes sentiments.

Le porteur de cette lettre vous remettra 200 francs pour servir à payer l'indemnité de route de la troupe. Le reste sera payé à l'arrivée.

Boulogne, 4 août 1840.

ÉTAT-MAJOR  
GÉNÉRAL.

**A Monsieur le capitaine commandant l'escadron du  
4<sup>e</sup> régiment de lanciers, détaché à Hesdin.**

Monsieur le capitaine,

Les proclamations ci-jointes vous apprendront mon arrivée. Venez me rejoindre à Saint-Omer avec vos lanciers, soyez le premier de votre arme qui se rallie à ma cause toute nationale, et, comme un témoignage de la reconnaissance publique, je vous nommerai chef d'escadron.

Vous devrez partir sur-le-champ, et franchir dans la même journée la distance qui nous sépare, faisant rafraîchir une heure et demie à Fauquemberg, avec l'avoine que vous emporterez.

Prenez les voitures nécessaires; elles seront payées à raison de 10 francs par cheval.

Je vous envoie 200 francs pour l'indemnité de route de la troupe, calculée approximativement à raison de 2 francs par sous-officier

et de 1 franc 50 centimes par chaque brigadier et lancier : d'autres récompenses seront accordées à Saint-Omer, ainsi qu'une indemnité de route pour MM. les officiers qui vous auront accompagné.

Publiez les proclamations ci-jointes et croyez à mes sentiments.

Boulogne.

**A Monsieur le Capitaine commandant les deux compagnies du 42<sup>e</sup> régiment, détachées à Montreuil.**

ÉTAT-MAJOR  
GÉNÉRAL.

Monsieur le commandant,

Deux heures après la réception du présent ordre, vous partirez de Montreuil, pour vous rendre à Saint-Omer, et vous réunir à votre régiment, qui s'est entièrement rallié au prince *Napoléon*. Vous mettrez en réquisition toutes les voitures nécessaires au transport de la troupe, qui devra s'effectuer en huit heures, en passant par Fauquemberg. Vous ferez une halte d'une heure à Fauquemberg, pour le rafraîchissement des hommes et des chevaux. Pour cette journée de marche, il sera délivré une indemnité de solde, savoir :

Aux officiers . . . . . 5<sup>f</sup> 00<sup>c</sup>.

Aux sous-officiers . . . . . 2 00.

Aux caporaux et soldats 1 50.

A l'arrivée à Saint-Omer, il sera accordé d'autres récompenses, et les grades qui seraient devenus vacants seront remplis par ceux qui auront montré le plus d'empressement et de dévouement.

Vous donnerez à la troupe lecture de la présente lettre et des diverses proclamations qui y sont jointes.

Vous préviendrez M. le commandant de place *Veyne*, que je confie la place de Montreuil à son patriotisme et à celui de la garde nationale.

Vous emmènerez à la suite de votre colonne toutes les brigades de gendarmerie qui sont établies sur votre route, les prévenant qu'elles auront droit à un supplément de solde, et que le prix de leurs chevaux sera remboursé.

Les voitures de transport pour le trajet de Montreuil à Saint-Omer seront payées à raison de 10 francs par cheval.

L'exécution immédiate du présent ordre vous donnera des droits à la reconnaissance de la patrie, et à des témoignages non équivoques de ma bienveillance particulière, de même qu'un retard de douze heures seulement serait considéré comme une démission.

Croyez à mes sentiments.

Le porteur vous remettra 400 francs pour l'indemnité de route de la troupe ; le reste sera payé à l'arrivée.

PIÈCES saisies à bord du bateau à vapeur le *Château-d'Édimbourg* (Edimburg-Castle).

COMPAGNIE DES GUIDES A PIED.

M. *de Querelles*,  
commandant.

LIEUTENANTS.

MM. *Bataille*,  
*D'Almbert*,  
*Forestier*.

1<sup>re</sup> SECTION.

Sergents-majors . . . . .	{	MM. <i>de Persigny</i> , <i>Ancel</i> .
Sergents . . . . .	{	MM. <i>Bure</i> , <i>Félix</i> , <i>Jardin</i> , <i>Liétot</i> , <i>Michel</i> .
Caporaux . . . . .	{	MM. <i>Georges-Heven</i> , <i>Duhomme</i> , <i>Joseph Bernard</i> .
Guides.		



*Caisse n° 2.*

1. M. *Bataille*. Redingote, pantalon, épaulettes, complet.
  2. Command. *Querelles*. Redingote, épaulettes, pantalon, complet.
  3. Comm. *Desjardins*. Redingote, épaulettes, croix, pantalon, complet.
  4. Colonel *Montauban*. Redingote et épaulettes, sans pantalon.
- Habit et pantalon de garde national d'état-major, à *Persigny*, sans épaulettes.
- Vieil habit de la garde du capitaine *Desjardins*, sans épaulettes.
- Habit de *Mésonan*, sans pantalon, épaulettes de capitaine.
- Redingote de dragons *d'Ornano*.

*Gants et Cols.*

## Armes :

Le sabre du prince,  
Trois épées non désignées,  
Deux haches.

*Caisse n° 1.*

## Armes :

Six sabres de cavalerie non désignés.  
Épée du général *Montholon*.  
Sabre du colonel *Parquin*.  
Épée du colonel *Montauban*.  
Sabre du colonel *Laborde*.  
*Id.* du lieut. *Bataille*.  
*Id.* du comm. *Desjardins*.

## PIÈCES SAISIÉS.

Sabre du cap.	<i>Querelles.</i>
<i>Id.</i> du lieut.	<i>Forestier.</i>
<i>Id.</i> du lieut.	<i>D'Almbert.</i>
<i>Id.</i> du lieut.	<i>Lombard.</i>
Épée du comm.	<i>Mésonan.</i>
<i>Id.</i> du D <sup>r</sup>	<i>Conneau.</i>
<i>Id.</i> du lieut.	<i>Ornano.</i>
Épée de M <sup>r</sup>	<i>Faure.</i>
Épée de	.....

TOTAL 21 sabres ou épées.

*Habillement.*

1. <i>D'Almbert.</i>	Complet.
2. <i>Lombard.</i>	Complet.
3. <i>D'Hunin.</i>	Complet.
4. <i>Ornano.</i>	Complet.
5. <i>Persigny.</i>	Habit et épaulettes, <i>sans</i> pantalon
6. <i>Laborde.</i>	Complet.
7. <i>Forestier.</i>	Complet.
8. <i>Bacciochi.</i>	Habit, <i>sans</i> pantalon.
9. <i>Parquin.</i>	Complet.
10. <i>Faure.</i>	Complet.
11. <i>Conneau.</i>	Habit, <i>sans</i> pantalon.
12. G <sup>al</sup> <i>Montholon.</i>	Complet.
13. <i>Bachon.</i>	Complet.
14. <i>Mésonan.</i>	Complet.

*Vache n° 3.*

Chapeau du général *Montholon.*  
 colonel *Parquin.*  
 col. *Voisin.*  
 c<sup>te</sup> *Mésonan.*  
 M<sup>r</sup> *D'Hunin.*  
*Bacciochi.*

	<i>Persigny.</i>
	<i>Conneau.</i>
	<i>Faure.</i>
	<i>Bachon.</i>
	<i>Ornano.</i>
Shapska de M <sup>r</sup>	<i>Orsi.</i>
Shako de M <sup>r</sup>	<i>Bataille.</i>
	<i>D'Almbert.</i>
col.	<i>Delaborde, avec plumet.</i>
col.	<i>Montauban.</i>
4 shakos d'officiers.	
1 coiffe de soldat.	
1 coiffe d'officier avec numéro.	
1 <i>id.</i> sans numéro.	
Chapeau du prince.	
<hr/>	
3 sacs pour MM. <i>Persigny, Conneau et Charles.</i>	

*Desjardins.*  
*Lombard.*  
*Querelles.*  
*Forestier.*

### LETTRE et testament signés RICHARD DE QUERELLES.

A la baronne *de Forget*, ma chère cousine, mon amie chérie.

Londres, le 2 avril 1840.

Chère amie,

A la veille de prendre part à la plus audacieuse des tentatives, j'éprouve le besoin de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'affection fraternelle que vous m'avez toujours témoignée. Dans quelques jours j'aurai peut-être succombé pour la cause impériale ; pour la régénération de mon pays !... Dans ce moment suprême, chère *Joséphine*, consolez l'ange à qui j'ai dû trois mois de bonheur, bien entier, bien pur, le seul que j'aie goûté en ma courte existence ; soyez son soutien, son appui ; dites-lui souvent qu'elle a perdu celui

qui n'a mis avant elle que l'inexorable sentiment de l'honneur, l'impérieux devoir dicté par l'amour de son pays. Si Dieu protège nos aigles, j'aurai bien du bonheur, chère *Joséphine*, à vous serrer sur mon cœur. Si sa volonté est que ma mort soit la conséquence de nos efforts, je mourrai avec moins de regret en pensant que vous et mon *Hortense* avez compris mon dévouement et approuvé ma conduite.

Embrassez pour moi vos enfants, chère, bien chère *Joséphine*, et croyez que si ma dernière pensée est pour ma bien-aimée *Hortense*, l'avant-dernière sera pour vous.

*Le Chef de bataillon, commandant les guides à pied de  
la garde impériale,*

Signé V<sup>te</sup> RICHARD DE QUERELLES.

*Lombard* a pensé à vous; il veut que je vous dise, chère, combien vous aviez de place dans son noble cœur. \*

Je vous serre la main, cher et bon *Eugène*, ainsi qu'à vous, mon ami *Émilien*. Je n'oublie ni *Annette*, ni son brave mari, ni aucun de ceux qui m'ont connu et aimé. Adieu, mes bons amis.

Codicile : Je pardonne au marquis *de Beauharnais* le mal qu'il m'a fait et celui qu'il a voulu me faire; si je meurs ce sera dans les sentiments d'un bon fils pour lui.

Signé R. DE Q.

Londres, 3 août 1840, au soir.

*Hortense*, chère et bien-aimée *Hortense*,

Je connais ton noble cœur, je connais tout ce qu'il y a chez toi d'honneur et de dévouement. Si je meurs, *Hortense*, que j'aime tant, tu me pardonneras de t'avoir fait veuve si tôt, en songeant que je n'ai mis avant ton souvenir chéri que l'impérieux et inexorable sentiment du devoir. Chère, je te remercie de mes trois mois de bonheur; à peu d'hommes il a été donné d'en goûter un aussi entier, aussi pur. Tu m'aurais méprisé si je n'avais tout sacrifié à la cause impériale, à la cause nationale; cette pensée soutient et légitime mon audace. La mer demain portera la fortune de la France! Après-demain nos aigles auront triomphé, ou ton ami sera mort de la mort des braves.

Adieu. Si je dois te revoir, mon bonheur sera plus grand qu'il n'est donné à un mortel d'en éprouver. Si je dois mourir, tu honoreras la mémoire de celui qui a perdu volontairement la plus pure, la plus complète des félicités pour son Empereur et sa patrie.

Mille baisers, *Hortense* chérie, ma dernière pensée sera pour toi. Adieu !!!.....

Ton ami, RICHARD.

Mon frère d'armes *Lombard* se rappelle à ton souvenir et te baise la main; s'il meurt, pleure-le un peu; c'est un noble cœur.

En cas de mort, je laisse à ma femme *Hortense de Beauharnais*, vicomtesse *de Querelles*, tout ce qui m'appartient, en la priant de donner ce qu'elle jugera convenable, d'abord à ma famille, que je la prie de consoler si je meurs au champ d'honneur.

2° Je lègue, en cas que je meure, à mon ami le comte *Auguste de Belloy*, ma statuette en plâtre de S. M. l'Empereur *Napoléon*, plus mon yatagan de *Kabaïle*, qui m'a été donné par mon cousin S. A. I. le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*. 3° A *Ferdinand*, comte *de Grammont*, en souvenir de l'amitié qu'il m'a témoignée depuis longtemps, et aussi pour le remercier de m'avoir rendu justice dans ses belles œuvres poétiques, mon fusil de chasse donné par S. A. I. le prince *Napoléon*, et mes pistolets d'arçon. Je lègue à *Gustave Ségaud*, brave et noble cœur dont je connais toute la valeur, mon cahier de croquis; ce sont les derniers que j'ai faits; ils ne sont pas les plus mauvais et il est digne de les comprendre. Dans tous les cas, ces legs ne peuvent être obligatoires à la comtesse *de Querelles*, ma femme, qui est parfaitement libre de les exécuter ou non, selon son bon plaisir.

Fait à Londres, le 3 août 1840.

Signé le V<sup>te</sup> RICHARD DE QUERELLES.

*Suscription*: Madame la vicomtesse *Richard de Querelles*, née de *Beauharnais*, 124, rue du faubourg Saint-Honoré, à Paris

## RAPPORT d'expert relatif à des fragments de lettre attribués à l'inculpé MÉSONAN.

L'an mil huit cent quarante, le vingt-six août,

Nous *Adrien Lenoir*, commissaire de police du quartier de la Banque, en exécution de la commission rogatoire ci-jointe, décernée à la date du 22 courant, par *M. Zangiacomi*, juge d'instruction près la Chambre des Pairs (affaire *Louis-Napoléon*, et autres, inculpés de complot contre l'État), nous commettant pour examiner des fragments de papiers qui auraient été lacérés et jetés à la mer, par l'inculpé *Mésonan*, au moment de son arrestation, lesquels fragments nous ont été remis enfermés dans une enveloppe scellée du cachet de la Chambre des Pairs, nous avons rompu ledit scellé, qui paraissait intact, et nous avons procédé à l'opération ordonnée. Les fragments dont s'agit, la plupart de dimension extrêmement petite, se sont trouvés au nombre de soixante et quinze, tant écrits que blancs. Les fragments blancs ayant été écartés comme inutiles au déchiffrement, nous avons rapproché les uns des autres ceux écrits, et par cette opération, nous avons recomposé en entier à quelques lacunes près, deux lettres écrites en français, toutes deux de la même main, et signées *Mésonan*, dont nous donnons ci-après la copie textuelle.

6 août 1840 (1).

Mon brave Général,

Je compte assez sur les témoignages d'attachement que vous m'avez toujours donnés pour vous adresser la lettre incluse, que je vous prie d'avoir la bonté de faire remettre à ma sœur, à *elle-même*, s'il vous plaît. Malgré que je connaisse tout son caractère et sa force d'âme, je crains que la nouvelle de notre . . . . . qu'elle est bien loin de

---

(1) Dans cette lettre et dans l'autre, le chiffre 6 paraît avoir été surchargé; il semblerait qu'on avait d'abord daté du 5.

supposer, ne l'affecte beaucoup, surtout dans les premiers jours. Voulez-vous être assez bon, mon brave général, pour aller remonter un peu son moral, et son énergie habituelle. Je vous en serai ou ne peut plus reconnaissant.

Nous venons de débarquer à Vimereux, et de nous emparer de Boulogne. Je vous écris ces quelques lignes à la hâte et ne puis encore vous donner aucun détail sur l'audacieuse entreprise que nous tentons avec l'héroïque prince *Napoléon*, pour délivrer notre belle patrie du joug ignominieux qu'elle subit depuis dix années; le sort en est jeté, mon brave général, comme César, nous avons passé le Rubicon, et nous venons attacher le grelot; si notre dévouement trouve de la sympathie chez nos braves compatriotes et dans l'armée, nos efforts ne tarderont pas à être couronnés d'un heureux résultat; si l'on nous abandonne à nos propres forces, le ciel et notre destinée feront le reste. . . . .

Au revoir, mon brave général. . . . . notre bonne étoile nous . . . . . près de vous.

*Signé* MÉSONAN (1).

Boulogne, 6 août 1840.

Ma chère amie,

Nous venons de débarquer à une lieue d'ici, et de nous emparer de cette ville, quand tu recevras la présente, tu auras sans doute appris, par les journaux, l'audacieuse entreprise que nous tentons avec l'héroïque prince *Napoléon*, pour délivrer enfin notre belle patrie du joug ignominieux qu'elle subit depuis dix années. Le sort en est jeté, comme César, nous avons passé le Rubicon, et nous venons attacher le grelot; si notre dévouement, comme nous l'espérons, trouve de la sympathie chez nos braves compatriotes et dans l'armée, nos efforts ne tarderont pas à être couronnés d'un heureux résultat. Au reste, ma chère, quelle qu'en soit l'issue, j'ai une assez haute opinion de ton caractère et de ta force d'âme pour être persuadé que tu ne te laisseras pas abattre par les événemens qui vont survenir. Je ne pourrai peut-être pas te donner de mes nouvelles aussi souvent que je le désirerais,

---

(1) La partie de cette lettre sur laquelle devait ou aurait dû se trouver la suscription, manque entièrement; nous n'en avons point trouvé le moindre fragment.

à cause de la difficulté des communications, de l'activité de ma position, etc., etc., et tu le conçois facilement. Néanmoins, je saisirai toutes les occasions favorables qui se présenteront pour te tranquilliser sur mon compte ; un seul mot suffira.

Au revoir, ma chère amie, ce sera un beau jour pour moi, celui où j'arriverai près de toi, et de tous mes amis que je n'oublierai, ni dans la bonne, ni dans la mauvaise fortune ; le ciel et notre destinée feront le reste.

Je t'embrasse comme je t'aime.

Porte-toi bien ; de la fermeté, du courage, tu n'es pas une femelle.

Ton ami pour la vie, enfin,

*Signé* MÉSONAN (1).

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, auquel nous annexons les soixante et quinze fragments de papier susmentionnés, après les avoir préalablement enfermés dans une enveloppe scellée de notre cachet, et portant une étiquette indicative signée de nous, pour le tout être immédiatement transmis à M. le juge mandant.

*Le Commissaire de police,*

*Signé* LENOIR.

(2) Cette lettre portait la suscription suivante : A Mademoiselle *Mésouan*, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 29.



## § 3.

## DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

RELATIVES

## AUX FAITS GÉNÉRAUX DE L'ATTENTAT.

---

LAUNAY-LEPROVOST (*Augustin-Claude*), âgé de 44 ans, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août, un peu avant six heures, je crois, je fus éveillé par mon domestique, suivi presque immédiatement par M. *Dutertre*, notaire : celui-ci entra dans ma chambre et me dit que des proclamations au nom du prince *Napoléon* étaient répandues dans la ville ; que des officiers, au nombre desquels on disait être *Louis Bonaparte*, étaient déjà à la caserne, etc.

Je me hâtai de revêtir mon uniforme, et d'ordonner au commissaire de police *Bailly*, qui venait d'entrer chez moi, de courir à la haute ville pour en faire fermer les portes ; je courus moi-même appeler la gendarmerie aux armes, et je me dirigeai précipitamment vers la caserne. Au détour de mon hôtel j'aperçus, à trente pas environ, un cortège formé de militaires en haie et composé d'un premier rang de trois officiers supérieurs en uniforme ; celui du milieu, qui attira

particulièrement mon attention, parce qu'il portait une plaque de grand dignitaire de la légion d'honneur, me parut être *Louis-Bonaparte*. En arrière de ce premier rang s'élevait un drapeau à l'aigle impériale, et en arrière un groupe assez nombreux d'officiers de tous grades. Je marchai droit à ce rassemblement, et sommai, au nom du Roi, ceux qui en faisaient partie de se séparer et d'abattre leur drapeau. Il me fut répondu par des cris de *vive l'Empereur!* M'adressant alors aux militaires formant la haie, et que je croyais appartenir à la garnison, je cherchai à les rappeler au devoir, en leur disant qu'ils étaient la dupe d'un aventurier. Celui que je croyais être *Louis Bonaparte* ordonna alors de me repousser et de reprendre la marche un instant arrêtée. Quelques individus du groupe firent un mouvement vers moi; celui qui portait le drapeau l'inclina pour me porter un coup du manche, et je fus en effet atteint à la poitrine, mais faiblement, parce que je parai le coup avec les mains, qui furent fortement escoriées et meurtries; je me retirai, en leur annonçant que dans quelques instants je les rejoindrais à la tête de la garde nationale. A ce moment, je fus abordé par M. *Chauveau-Soubitès*, officier de la garde nationale, et par le commandant de place de Saint-Omer, qui me serra la main en me félicitant, et m'annonça qu'il allait partir le plus tôt possible pour rejoindre son poste; je lui offris même de faire mettre à sa disposition des chevaux de poste. Arrivé au poste de la place d'Alton, j'y trouvai sous les armes quatre ou cinq hommes de la ligne, commandés par le sergent *Morange*, qui me déclara être prêt à exécuter tous mes ordres pour le service du Roi. Je parcourus les rues de Seine et Neuve-Chaussée, en criant : *Aux armes!* et en interpellant tous les citoyens de ma connaissance, et à qui je recommandai de se rallier au poste de la place d'Alton. Pendant ce temps la générale avait commencé à battre, et bientôt il se trouva au poste d'Alton une réunion assez nombreuse de gardes nationaux pour qu'il fût possible de songer à poursuivre les rebelles. Le colonel *Sansot* y arriva à cheval, et m'annonça qu'il y avait aussi des citoyens réunis sur la place de la sous-préfecture, à la haute ville. Nous marchâmes donc, recueillant tous les hommes armés que nous rencontrions. Des cartouches avaient été demandées et arrivèrent successivement. A la porte de Calais, nous rencontrâmes un piquet de 20 hommes de ligne commandé par un officier que le commandant de place mit à notre disposition. Nous

nous dirigeâmes vers la colonne, éclairés par la brigade de gendarmerie, commandée par le lieutenant *Bilot*, à qui j'avais donné l'ordre de faire partir immédiatement un de ses hommes pour Calais, afin d'avertir et de faire prendre les mesures nécessaires, et à qui j'avais donné pour instruction de me tenir au courant de tous les mouvements des rebelles. Arrivé au chemin de la Poterie, le colonel *Sansot*, après avoir fait charger les armes et distribuer de nouveau des cartouches, fit ses dispositions pour attaquer les rebelles, que l'on nous disait embusqués dans les plantations qui masquent le monument. Ce fut alors que, sur mon observation qu'il fallait faire marcher en avant les 20 hommes de la ligne, afin d'épargner le sang des gardes nationaux, la plupart pères de famille, ceux-ci demandèrent à grands cris l'honneur de marcher les premiers, et je dus céder. Comme nous approchions de l'enceinte de la colonne, nous fûmes informés que les rebelles fuyaient à travers champs, et immédiatement le colonel ordonna de diviser sa colonne en détachements, pour les poursuivre. J'entrai dans l'enceinte, et je vis sortir du monument un officier portant la décoration de juillet, et serrant entre ses bras le drapeau que j'avais vu dans la Grande-Rue. Cet officier était tenu par deux hommes que je ne connaissais pas, et un instant avant on m'avait remis un pistolet à deux coups, sans capsule, que l'on me dit avoir été jeté par lui du faite de la colonne (ce pistolet fut remis au domestique du colonel *Sansot*, qui a dû le perdre, et il serait aujourd'hui aux mains du nommé *Lefolle*, porteur, à la haute ville). L'officier porteur du drapeau me le remit en présence de *M. Dutertre*, adjoint, qui n'avait pas quitté la colonne, et de *M. le colonel Sansot*; en m'en saisissant, mon premier mouvement fut d'en briser le manche. Je me concertai avec le colonel, qui reparti, toujours à cheval, pour diriger les poursuites, et je rentrai en ville, accompagné de deux gardes nationaux, porteur du drapeau et suivi de l'officier prisonnier, que j'ordonnai de conduire au château. Je m'occupai alors de donner des ordres pour l'organisation de nouveaux détachements, pour l'armement de la douane; d'expédier des dépêches, de pourvoir enfin aux devoirs de ma position. Depuis ce moment, les prisonniers ne cessèrent d'arriver, sous l'escorte de gardes nationaux, de douaniers, etc. J'appris par *M. de Verville*, inspecteur des douanes, l'arrestation de *Louis Bonaparte*, et bientôt en effet arriva près de mon hôtel une voiture dans laquelle se trouvait celui que j'avais parfaitement remar-

qué le matin en uniforme d'officier général, et avec une plaque de grand dignitaire de la Légion d'honneur, occupant la première place dans le cortège qui montait la Grande-Rue. On me dit alors que c'était *Louis Bonaparte*. Il était mouillé et revêtu d'une capote qui m'a paru appartenir à la douane: Je pris place dans cette voiture, où était déjà M. le maire, avec deux autres prisonniers, et nous arrivâmes au château, où l'on s'occupa de renfermer les prisonniers et de pourvoir à leurs premiers besoins. Je crois inutile d'entrer ici dans le détail des circonstances dont la connaissance ne m'est parvenue que par suite des nombreux rapports, tant verbaux qu'écrits, qui me sont parvenus. Cependant je dois dire que, pendant mon absence, on avait arrêté et conduit chez moi le comte *Montholon* et le colonel *Parquin*, qui ont dû être désarmés et dépouillés de leurs épauettes. A mon retour, on m'a remis deux paires d'épauettes, dont l'une de colonel avec aiguillettes, et l'autre de général, avec deux étoiles, ainsi qu'un sabre à fourreau d'acier et une épée avec dragonne. Je vous dépose le tout ainsi que le drapeau pris à la colonne, dont je ne me suis pas jusqu'ici dessaisi. On a successivement déposé chez moi divers autres objets d'armement et d'équipement militaire, dont je ne pourrais donner la description, mais que je tiens à votre disposition. Ayant fait introduire le prévenu *Lombard*, le témoin l'a parfaitement reconnu pour celui qui, en descendant de la colonne, lui avait remis le drapeau.

#### Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 22 août 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

*D.* Veuillez dire ce que vous savez des faits qui se sont passés à Boulogne, dans la matinée du 6 de ce mois, et des circonstances qui ont accompagné et suivi ces faits et qui ont quelque importance.

*R.* Le 6 août, quelques instants avant six heures du matin, mon domestique m'informa qu'un officier de la garde nationale, *M. Dutertre*, notaire, voulait m'entretenir d'un fait très-important. Je le fis monter à l'instant, et j'appris de lui que des officiers supérieurs, au nombre desquels devait être *Louis Bonaparte*, parcouraient la ville, répandant des proclamations et de l'argent; qu'en ce moment même

ils devaient être à la caserne. Un commissaire de police arriva presque en même temps que M. *Dutertre*, et confirma ce qui venait de m'être dit. J'envoyai le commissaire de police à la haute ville, avec ordre d'en faire fermer les portes; et, m'étant habillé à la hâte, je courus moi-même appeler aux armes la gendarmerie, qui occupe une aile de mon hôtel. Je descendis alors la Grande-Rue pour me porter à la caserne, et au détour de mon hôtel j'aperçus, à trente pas environ, un cortège formé de militaires en haie, entre lesquels marchaient trois officiers supérieurs, ayant en arrière un drapeau tricolore à l'aigle impériale, et suivis d'un groupe de quinze ou vingt autres officiers. Je marchai droit à ce cortège, et je sommai, au nom du Roi, ceux qui le composaient, de se séparer à l'instant, et d'abattre un drapeau qui n'était pas le drapeau national. Il me fut répondu par des cris de *vive l'Empereur!* auxquels j'opposai le cri de *vive le Roi!* puis, m'adressant aux militaires que je croyais faire partie de la garnison, je m'efforçai de les rappeler au devoir, en leur disant qu'ils étaient les dupes d'un aventurier, et qu'ils ne tarderaient pas à se repentir de leur conduite. L'officier supérieur qui occupait la place du milieu dans le premier rang du cortège, et que j'ai su depuis être *Louis Bonaparte*, ordonna de me repousser et de reprendre la marche, un instant interrompue. Plusieurs militaires ayant fait la démonstration de se porter vers moi, je reculai sur l'un des côtés de la rue, et à ce moment je fus atteint à la poitrine d'un coup de l'aigle qui surmontait le drapeau. Ce coup m'était porté par l'officier porteur de ce drapeau, le nommé *Lombard*. Je me retirai en annonçant aux rebelles que j'allais réunir la garde nationale et les rejoindre prochainement. Je descendis en effet au poste de la place d'Alton, où je trouvai quatre militaires du 42<sup>e</sup>, commandés par le sergent *Morange*, qui me promit d'exécuter tous les ordres que je lui donnerais pour le service du Roi. Je parcourus les principales rues voisines, appelant aux armes les gardes nationaux que je connaissais, en leur ordonnant de se grouper autour des militaires du poste d'Alton. Quelques citoyens, et entre autres M. *Chauveau Soubitès*, capitaine de la garde nationale, que j'avais rencontré en même temps que le groupe de rebelles, se joignirent à moi pour faire appel à leurs camarades. Pendant ce temps la générale commençait à battre, et bientôt le colonel *Sansot* vint me joindre à cheval, et m'annonça qu'un certain nombre de gardes nationaux étaient déjà réunis à l'esplanade et à la haute

ville. Nous résolûmes de nous mettre immédiatement à la poursuite des rebelles, qui, ayant trouvé les portes de la haute ville fermées par les soins du commandant de place, et en exécution de mes ordres, s'étaient portés à la colonne de la grande armée, située à un kilomètre de la ville. En marchant, les rangs de la garde nationale grossissaient, et au sortir de la porte de Calais, où le commandant de place me remit vingt hommes de la ligne, sous les ordres du lieutenant *Ragon*, nous étions en nombre plus que suffisant pour attaquer les rebelles. Nous marchâmes donc, éclairés par la gendarmerie. Arrivés près de la colonne, nous sûmes que les rebelles y étaient embusqués, et ce fut alors que, sur l'invitation de faire placer en tête les vingt hommes de la ligne, il me fut répondu par le colonel et la garde nationale entière qu'ils entendaient marcher les premiers et recevoir les premières balles. La colonne fut divisée en deux détachements pour cerner l'enceinte du monument, et l'on marcha au cri de *vive le Roi!* Mais à ce moment les rebelles se débandèrent et s'enfuirent à travers champs, laissant dans l'intérieur du monument leur drapeau et celui qui le portait. Arrivé au pied de la colonne, j'en vis sortir cet officier, serrant son drapeau entre les bras, mais tenu par deux citoyens en gardes nationaux. Il fit la remise de ce drapeau à M. *Dutertre-Delporte*, adjoint au maire et à moi. Ce fut à ce moment que j'en brisai moi-même le manche afin de le rouler plus facilement, et, n'ayant plus affaire qu'à des hommes en fuite, je pris le parti de rentrer en ville pour donner des ordres, expédier mes dépêches et pourvoir à tout. Après m'être concerté avec M. *Sansot*, pour diviser la colonne en détachements, afin de mieux traquer les fuyards à la côte, je rentrai en effet, accompagné du drapeau et suivi par le prisonnier fait dans la colonne. La population nous accueillit aux cris de *vive le Roi!* et je trouvai en ville un nombre considérable de gardes nationaux sous les armes. De nouveaux détachements furent dirigés sur la côte, et bientôt je vis arriver sous l'escorte de gardes nationaux, de douaniers, de gendarmes, des hommes vêtus en militaires et qui appartenaient au groupe que j'avais aperçu le matin. L'inspecteur des douanes de Wimille vint m'annoncer que *Louis Bonaparte* venait lui-même d'être pris, au moment où, acculé à la mer avec cinq ou six de ses principaux officiers, il tentait de rejoindre à la nage le paquebot qui l'avait apporté.

Pendant mon absence de la ville, le maire avait ordonné de s'emparer de ce paquebot, et cet ordre avait été exécuté par le capitaine du port, aidé de douaniers, de marins et de gendarmes de la marine; de sorte qu'au moment où *Louis Bonaparte* et les siens, s'étaient emparés d'un bateau de sauvetage échoué sur la plage, pour rejoindre le paquebot, la garde nationale, qui ignorait la saisie du paquebot, avait fait feu sur les fugitifs, tandis que les embarcations du paquebot, montées par des hommes à nous, se portaient à leurs secours et les recueillaient. Pendant cette même absence, le général *Montholon* et le commandant *Parquin* avaient aussi été arrêtés par le commissaire de police *Bergeret*: ainsi, dès huit heures et demie, la presque totalité des rebelles était arrêtée et déposée au château, où l'autorité judiciaire a commencé sur-le-champ l'instruction.

*D.* Dans les jours qui ont précédé cet attentat, aviez-vous été dans le cas de faire quelques remarques qui fussent de nature à vous donner de l'inquiétude?

*R.* Depuis quelques jours j'avais remarqué que les passagers ou individus signalés comme bonapartistes devenaient beaucoup plus fréquents, et j'avais en outre reçu de M. le ministre de l'intérieur l'annonce qu'un avis de Londres faisait supposer que *Louis Bonaparte* tenterait prochainement un coup de main sur une place du Nord. Mais je supposais qu'il se serait présenté clandestinement et déguisé à Boulogne ou sur tout autre point de la côte.

*D.* N'avez-vous pas remarqué que, vers le même temps, il y eut des communications plus fréquentes entre votre ville et les garnisons environnantes?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Parmi les personnes qui n'ont pas été arrêtées, en connaissez-vous quelqu'une, que vous ayez lieu de supposer plus particulièrement chargée de correspondre avec l'Angleterre?

*R.* Nous avons supposé qu'un M. *Flandin*, qui habite Boulogne, et qui a disparu depuis le 6 août, était le principal agent du parti à Boulogne.

*D.* Avez-vous le signalement de cet individu?

R. Non, Monsieur; mais on l'aurait facilement à Boulogne, où il est très-connu. Je sais seulement qu'il a servi dans la douane sous l'Empire, et comme corsaire, à ce que m'a dit le directeur des douanes de Boulogne.

D. Depuis l'attentat commis et l'heureuse répression à laquelle vous avez puissamment contribué, avez-vous reçu quelque révélation ?

R. Non, Monsieur. J'ajoute que je pourrais donner une foule de détails, mais ils offrent peu d'intérêt, et je crois qu'ils seraient plutôt l'objet de rapports administratifs que d'une déposition judiciaire.

**ADAM (Alexandre), âgé de 50 ans, maire de la ville de Boulogne-sur-Mer, y demeurant.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne.)

Le 6 de ce mois, vers six heures du matin, prévenu que des hommes armés parcouraient la ville en criant *vive l'Empereur!* répandant des proclamations au nom de *Louis-Napoléon*, j'envoyai de suite prévenir le sous-préfet, le colonel et le major de la garde nationale. Je fis également prévenir le commandant d'armes, le directeur des douanes que j'invitai à armer tous ses employés. Je fis dire au lieutenant de port de venir me trouver immédiatement. Je revêtis mon uniforme pour aller à la sous-préfecture; mais, en y réfléchissant, je crus plus convenable de le retirer, certain qu'il ne servirait qu'à me faire reconnaître et arrêter.

J'avais appris que les individus dont je viens de parler étaient débarqués à Wimereux vers trois ou quatre heures du matin, et que le bateau qui les avait apportés était encore en rade; qu'ils s'étaient rendus à la caserne, et que, sur le refus de l'officier qui commandait de se joindre à eux, M. *Napoléon-Louis* lui avait tiré presque à bout portant un coup de pistolet qui avait atteint un grenadier de sa troupe. Dès que le lieutenant de port fut venu me joindre, je lui donnai l'ordre de s'emparer du paquebot, de le faire rentrer dans le port ou de le jeter à la côte, afin d'enlever à *Louis Bonaparte* et à ses complices les moyens de se sauver. Je rencontrai M. le sous-



préfet en haut de la Grande-Rue, au moment où il venait de quitter *Louis Bonaparte* et son cortège, qu'il avait inutilement somnés de se rendre. Je revêtis mon uniforme, et pendant que le colonel de la garde nationale, et un détachement de cette garde, accompagné de M. le sous-préfet, se mettait à la poursuite des débarqués, je réunis les gardes nationaux qui arrivaient de toute part sur l'esplanade. En ce moment, le général *Montholon* et le colonel *Parquin* furent amenés à la sous-préfecture par M. le commissaire de police *Bergeret*, qui les avait arrêtés. Je les fis désarmer et laisser leurs armes à la sous-préfecture. J'ordonnai qu'ils fussent conduits de suite au château. J'aperçus sur le haut de la montagne un détachement de la garde nationale, qui se dirigeait sur la colonne. J'appris que celui commandé par le colonel se dirigeait vers le même point. Voyant la tranquillité de la ville assurée, je montai à cheval pour me rendre à la colonne, où je devais croire que la lutte allait s'engager. J'y appris que *Louis Bonaparte* et ses complices l'avaient déjà quittée, et que la garde nationale était à leur poursuite; je la rejoignis, en effet, son colonel en tête à une centaine de pas de la colonne. J'avais chargé plusieurs personnes sûres d'épier les mouvements de *Louis Bonaparte*; l'une d'elles, le sieur *Bournonville*, vint me prévenir que, marchant à côté de *Louis*, il lui avait entendu dire qu'il fallait qu'il entrât dans une maison pour se déguiser. *Bournonville* pensa qu'il n'en avait pas eu le temps. Je donnai l'ordre au colonel de la garde nationale de visiter toutes les maisons du voisinage de la côte, et de faire arrêter toutes les personnes suspectes. Je me dirigeai avec le colonel vers Wimeux, où nous pensions que les fuyards s'étaient retirés: arrivés sur le bord de la côte, nous apprîmes que six d'entre eux avaient été arrêtés, et que les autres se dirigeaient vers la plage pour se rembarquer.

Je revins sur Boulogne aussi vite que possible, et j'étais en haut de la falaise lorsque la fusillade eut lieu, et vis le canot se diriger vers les personnes à la nage. Je mis pied à terre, et me rendis de suite au bout du pont de halage, à la calle des débarquements. Je reçus le sieur *Louis Bonaparte* et ceux qui l'accompagnaient des mains du lieutenant de port. Je les conduisis au local des vérifications, et les fis monter dans deux voitures que j'avais fait amener, et je les conduisis au château, où ils furent constitués prisonniers.

*Louis Bonaparte*, lors de son débarquement, me fit part qu'il

avait sur lui environ 500,000 francs, en or et en billets de banque, il me pria de m'en charger. Je refusai, en lui disant qu'il pourrait les déposer à son arrivée au château. En effet, arrivé dans la chambre qui lui était destinée, il vida toutes ses poches, et déposa sur la fenêtre tout ce qui s'y trouvait. Sur l'invitation de M. le juge d'instruction, je comptai, en présence de *Louis-Napoléon* et du général *Montholon*, les billets de la banque d'Angleterre dont le premier était porteur, et je constatai qu'il y avait 84 billets de 20 livres sterling, 39 de 100 livres, et 7 de 500 livres, en tout 9,080 livres sterling : il y avait en outre 23 pièces de 20 francs. Je reconnus également que le sieur *Mésonan* avait déposé 41 billets de 5 livres sterling, plus 1 en lambeaux, de la même valeur, en tout 210 livres sterling ; en souverains, 8 livres et 10 schelings ; en argent, 1 scheling, plus 25 pièces de 40 francs, et 2 francs 50 centimes, en argent.

Je constatai encore un dépôt fait par quelqu'un de la suite de *Napoléon*, et qui doit être ou le général *Montholon* ou M. *Bataille*, qui seuls étaient dans la chambre en ce moment avec MM. *Louis-Napoléon* et *Mésonan*. Il consistait en 38 billets de banque de 50 livres sterling, formant un total de 1,900 livres sterling.

Plusieurs de ces billets de banque sont neufs, et ne portent aucune marque. Ils paraissent ne pas avoir circulé et sortir de la banque d'Angleterre. Je crois qu'il serait utile, pour connaître leur origine, d'envoyer à Londres le relevé des sommes, dates et numéros qu'ils portent. D'autres ont circulé, et des noms y sont inscrits ainsi que les dates en chiffres. Il serait bon d'envoyer pour ceux-ci les mêmes détails que pour les autres, en y joignant les noms et les dates écrites, les noms étant ceux de diverses maisons connues par les mains desquelles ils ont passé. Je dépose une lettre, en date du 8 août, que j'ai reçue de M. *John Bleaden*, secrétaire du comité des directeurs de la compagnie commerciale de Londres, à laquelle appartient le bateau à vapeur qui a amené *Louis Bonaparte* et ses complices. Cette pièce, ainsi que la traduction qui en a été faite, ont été paraphées par M. *Adam* et par nous, pour être annexées à sa déposition. Les trois paquets contenant les billets de banque mentionnés en la déposition de M. *Adam* ont été placés dans une enveloppe fermée de notre cachet, et qui a été également paraphée par mondit sieur *Adam*, par nous et notre greffier.

(Information générale de Boulogne, pièce 19°.)

## Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

Le 6 août dernier, un peu avant six heures du matin, j'ai été informé qu'un mouvement extraordinaire se manifestait dans la ville, par suite de l'arrivée d'un grand nombre de personnes en uniforme, qui criaient *vive l'Empereur!* et distribuaient des proclamations au nom du prince *Louis-Napoléon*. Je me levai, et j'appris qu'il s'était rendu aux casernes, où un coup de pistolet avait été tiré sur l'un des officiers et avait atteint un soldat du 42<sup>e</sup>. Informé que ces individus avaient débarqué de grand matin, dans les environs de Wimereux, je songeai à prendre les mesures nécessaires pour leur fermer tout moyen de retraite. J'envoyai chercher le lieutenant de port, en lui indiquant un lieu de rendez-vous, et je m'empressai de me rendre à la sous-préfecture pour m'entendre avec le sous-préfet, après avoir préalablement envoyé diverses personnes pour prévenir ce magistrat, le colonel de la garde nationale, le commandant de la place et le commandant d'artillerie. Je donnai également l'ordre de battre le rappel pour la garde nationale. Je rencontrai M. le sous-préfet au moment où il venait de quitter les insurgés, qu'il avait inutilement sommés de se rendre. Pendant que je m'occupais avec les chefs de la garde nationale de rassembler les citoyens qui en faisaient partie, le colonel et le sous-préfet partirent avec les premiers réunis et se dirigèrent vers la colonne, où l'on supposait que *Louis Bonaparte* et ses adhérents s'étaient rendus. Je vis arriver, sur l'esplanade, MM. *Parquin* et *de Montholon*, qui avaient été arrêtés par M. *Bergeret*, commissaire de police. Je les fis entrer à la sous-préfecture, et demandai à M. *de Montholon* dans quel but il avait répandu les proclamations qui avaient été distribuées dans la ville; il me répondit qu'il était entièrement étranger à ce qui s'était fait à cet égard. Je fis désarmer ces Messieurs, et les fis conduire au château, ainsi que trois individus habillés en soldats du 40<sup>e</sup>, qui traversaient l'esplanade pour se rendre auprès de *Louis Bonaparte*. Ces hommes venaient de la poste aux chevaux, où ils avaient été envoyés pour empêcher

qu'on ne délivrât des chevaux. Le capitaine *Pollet* vint me joindre à la sous-préfecture, et je lui donnai l'ordre de prendre les mesures nécessaires, en s'entendant avec la douane, pour s'emparer du paquebot, le faire entrer dans le port, et, dans le cas où il n'y aurait pas assez d'eau, le jeter à la côte. Voyant la tranquillité de la ville assurée par le grand nombre de gardes nationaux réunis, et le bon esprit qui les animait ainsi que la troupe de ligne, inquiet de ce qui allait se passer à la colonne, je montai à cheval et je m'y rendis. J'y appris que *Louis Bonaparte* et sa troupe venaient de la quitter, et je rencontrai à peu de distance la garde nationale et son colonel, dont le sous-préfet venait de se séparer pour rentrer en ville avec le drapeau et expédier ses dépêches. Je me portai, avec le colonel de la garde nationale, qui était également à cheval, vers Wimereux, où l'on supposait que *Louis Bonaparte* et sa troupe chercheraient à se rembarquer. Arrivé sur la côte, j'appris que plusieurs d'entre eux venaient d'être arrêtés et que le reste courait vers la plage, près du port. Je revins de suite à Boulogne, et j'aperçus du haut des falaises des hommes à la nage, et vis engager la fusillade. Arrivé à l'extrémité du pont de halage, j'appris que les fuyards avaient été recueillis par le capitaine *Pollet*, et qu'ils entraient dans le port, où le paquebot avait été amené quelques instants auparavant. Je puis affirmer que les coups de fusils n'ont été tirés qu'aussi longtemps qu'il a paru y avoir, pour *Louis Bonaparte* et sa troupe, quelques chances de s'échapper ; mais, dès que l'on eut reconnu que le canot qui venait à leur rencontre était monté par le capitaine *Pollet* et des hommes sous ses ordres, on cessa de tirer, et on s'empressa, par tous les moyens possibles, de leur porter secours. Je reçus *Louis Bonaparte* et les personnes qui avaient été sauvées avec lui, à leur débarquement. Ils paraissaient très-abattus et se soutenir avec peine. Je lui dis qui j'étais et que j'allais le conduire au château. Il me pria de me charger d'environ 500,000 francs qu'il disait avoir sur lui, tant en or qu'en billets de la banque d'Angleterre, dans la crainte qu'on ne les lui prit. Je refusai de m'en charger, et lui dis que je répondais de sa personne et de tout ce qu'il avait sur lui. Je le conduisis au local des vérifications de la douane, où j'avais fait amener des voitures ; je montai dans l'une d'elles avec *Louis Bonaparte* et deux autres prisonniers, MM. *Bataille* et *Mésonan* ; M. *Martinet*, mon adjoint, prit les autres dans une seconde voiture. J'avais fait porter au local

de la Société Humaine le corps d'un des prisonniers qui avait été noyé, afin de lui donner tous les secours nécessaires pour le rappeler à la vie. Pendant le trajet jusqu'au château, aucun outrage ne fut proféré par le peuple contre les prisonniers; les seuls cris proférés furent ceux de *Vive le Roi!* que *Louis Bonaparte* put entendre pendant tout le trajet. Arrivé au château, je fis donner aux prisonniers, qui étaient tout mouillés, les vêtements nécessaires pour changer, et je les remis entre les mains de l'autorité judiciaire. A la demande du juge d'instruction, sur la table même où il travaillait, et sous les yeux de *Louis Bonaparte*, qui était alors couché, je comptai des billets de banque qu'il avait retirés de ses poches, et j'en trouvai pour une somme que j'ai évaluée à 227,000 francs environ.

Et a le témoin signé, etc.

Nous avons adressé au témoin la question suivante :

*D.* Vous avez parlé de proclamations qui auraient été distribuées; savez-vous combien il en a été distribué, dans quels endroits elles l'ont été, et par qui? Combien en avez-vous recueilli?

*R.* Les proclamations ont été distribuées avant d'aller à la caserne, et elles l'ont été encore après. Celles qui m'ont été apportées les premières avaient évidemment été distribuées avant; je ne saurais dire combien d'exemplaires ont été distribués. Il paraît que, dans quelques endroits, des pièces de cent sous ont été distribuées avec les proclamations; on m'a dit en avoir vu distribuer par MM. *de Montholon* et *Parquin*, après la sortie de la caserne; c'est ce qui a motivé la question que je leur ai adressée.

Le témoin ajoute: Un homme que j'avais envoyé pour épier les mouvements de *Louis Bonaparte* me rendit compte qu'après avoir quitté la colonne, il lui avait entendu dire : *Il faudrait entrer dans quelque maison pour me déguiser*; mais l'homme ajouta qu'il pensait que le prince n'en avait pas eu le temps.

(Information générale de Paris, pièce 8<sup>e</sup>.)

**DUTERTRE** (*Pierre-Nicolas-Maurice*), âgé de 51 ans, adjoint au maire de Boulogne-sur-Mer, y demeurant.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers sept heures et demie du matin, étant à la poursuite des individus qui avaient débarqué sur la côte, et me trouvant sur la plage entre le moulin Hubert et la Crèche, je vis un individu en veste que conduisaient deux gardes nationaux. Je me suis aperçu qu'il prenait dans une de ses poches un papier qu'il mit dans sa bouche avant que nous ayons eu le temps de le saisir. Je le pris par la joue, saisis le morceau qui dépassait; l'un des deux gardes nationaux mit le doigt dans sa bouche, mais ne put retirer la portion du papier qui s'y trouvait et qu'il avala. On le conduisit dans un petit cabaret, sur le sable, et de là au château.

Je vous représente le morceau de papier dont je me suis emparé.

Aussitôt, le témoin, sur notre invitation, a signé et paraphé le morceau de papier par lui présenté, et nous l'avons signé avec le greffier.

Ayant fait introduire le prévenu *Martel*, le témoin a déclaré le reconnaître pour être celui à qui il a arraché de la bouche le morceau de papier.

Après avoir signé la déposition ci-dessus, M. *Dutertre* a pensé qu'il serait utile de consigner tout ce qui est à sa connaissance personnelle relativement à l'attentat, et a fait à sa déposition l'addition suivante :

Vers cinq heures et demie, le 6 de ce mois, *Delabre*, tambour de la ville, et qui est en même temps afficheur, vint me prévenir qu'un individu, vêtu d'une capote brune, s'était présenté chez lui, et l'avait chargé d'afficher de suite une certaine quantité de placards qu'il lui avait remis. Qu'ayant lu l'un de ces placards, il ne voulait pas les

apposer avant de me consulter, d'autant plus qu'il avait vu deux individus revêtus d'uniformes d'officiers supérieurs, et une cinquantaine d'hommes armés précédés d'un drapeau, parcourir la ville. Aussitôt que j'eus pris lecture de l'une de ces affiches, je lui ordonnai de se transporter chez M. le sous-préfet et chez M. le commandant d'armes; de prévenir les autres autorités. J'en fis donner avis à M. le procureur du Roi par le nommé *Saunier*. Je pris mon uniforme d'adjoinct et me dirigeai vers la sous-préfecture, en engageant les habitants à fermer les portes de la ville. J'invitai tous ceux qui arrivaient sur l'esplanade à aller s'armer et s'équiper. M. *Achille Dutertre*, notaire, capitaine de la garde nationale, qui se trouvait avec moi, s'empressa de rassembler les gardes nationaux qui arrivaient de toutes parts, et dont il prit provisoirement le commandement. Le sieur *Chochois*, adjudant de la garde nationale, s'était procuré un tambour et battait la générale. Nous nous acheminâmes vers la colonne, sur le sommet de laquelle j'avais vu pendant un instant flotter un drapeau. En approchant, je remarquai les sicurs *Lejeune* et *Noël*; je les invitai à descendre le drapeau, et peu d'instants après ils arrivèrent au bas du monument, escortant celui qui avait planté le drapeau, et qui, s'adressant à moi, me dit : « Je ne me rends qu'à vous, monsieur le maire. » Le drapeau fut remis à M. le sous-préfet qui était à quelques pas de moi. Je me mis à la tête d'un peloton de garde nationale, à la poursuite des fuyards; en descendant la falaise, en face du fort de la Crèche, nous arrêtâmes deux hommes, que nous conduisîmes dans un petit cabaret voisin de la maison de secours. Là, on me prévint que quelqu'un était caché dans une voiture baignoire; j'y trouvai en effet un officier qui me dit se nommer *Ornano*, et qui, sur ma demande, me remit son épée, deux pistolets et un petit sac de toile portant pour étiquette: *cinq cents Napoléons*, et ne contenant en réalité que 460 francs en pièces de cinq francs. Je remis le tout, en arrivant au château, à M. le juge d'instruction.

Représentation faite à M. *Dutertre* d'une épée à la poignée de laquelle se trouve une note portant le n° 38 et scellée du cachet de M. le juge d'instruction, il l'a reconnue pour être celle que lui a remise le sieur *Ornano*.

Il a également reconnu le sac contenant les 460 francs et les deux pistolets comme provenant du même *Ornano*. Nous avons apposé sur ces derniers objets réunis, et portant une étiquette qui les indique,

un cachet en cire rouge , et l'étiquette a été , ainsi que la précédente , signée et paraphée par nous , président , et le greffier .

(Information générale de Boulogne , pièce 22<sup>e</sup>.)

**SANSOT (Joseph)**, âgé de 64 ans, Colonel de la garde nationale de la ville de Boulogne-sur-Mer, y demeurant.

(Entendu le 11 août 1840, par M. Carmier, Juge-suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jedi dernier, un peu avant six heures du matin, ayant été prévenu de ce qui se passait, je fis battre la générale et j'envoyai mon domestique à cheval à la poste aux chevaux pour défendre d'en délivrer à qui que ce fût. Il a trouvé là trois soldats de la bande du prince, qui lui ont fait des menaces; il est venu m'en faire part aussitôt, toutefois après avoir parlé au maître de poste. Lorsque j'ai eu réuni environ deux cents hommes de toutes armes de la garde nationale, je leur fis distribuer des cartouches, et nous nous dirigeâmes sur la colonne. Ayant appris que le groupe du prince se trouvait à la colonne, j'envoyai par un chemin de traverse le capitaine Chauveau-Sire leur couper la retraite, et je marchai droit sur la colonne avec ma troupe. A notre approche ils ont fui dans toutes les directions. J'ai fait mes dispositions pour qu'on les poursuivît de toutes parts et je me placai au centre, à la tête de notre colonne, pour pouvoir communiquer avec les deux ailes et leur donner les ordres qui deviendraient nécessaires. M'étant porté ensuite du côté de Wimereux pour avoir connaissance de la colonne, je rencontrai M. *Ausquet* et les gendarmes conduisant des prisonniers, parmi lesquels il y avait un colonel et un lieutenant. J'ai adjoint six grenadiers de la garde nationale pour renforcer l'escorte de la gendarmerie, qui m'a paru trop faible. Ayant fait comparaître devant le témoin le colonel *Montauban* et le lieutenant *Aladenize*, ils ont été parfaitement reconnus par lui. J'ai fait fouiller ensuite toutes les maisons des environs, les blés, les warats et les bois d'alentour, mais inutilement; je suis rentré en ville avec ma colonne.

(Information générale de Boulogne-sur-Mer, pièce 114<sup>e</sup>.)



## Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

Le 6 août, avant six heures du matin, j'ai été prévenu par l'un des adjudants de la légion que le prince *Louis*, avec une suite nombreuse, venait de débarquer et se trouvait à l'instant à la caserne. Je me suis immédiatement habillé et armé, et j'ai donné l'ordre à l'adjudant de faire battre la générale sur-le-champ. L'adjudant n'a pas trouvé le tambour, mais il a pris la caisse et il a battu lui-même la générale dans toute la haute ville. Je me suis rendu sur l'esplanade (à cheval et suivi d'un domestique également à cheval) où je savais que la garde nationale se réunirait. Ma première pensée, en sortant de chez moi, a été que le prince avait dû s'emparer de la poste aux chevaux pour pouvoir communiquer avec Paris; n'ayant point de gendarmes avec moi, j'y envoyai mon domestique au galop pour défendre au maître de poste, en mon nom et au nom des autorités de Boulogne, de donner des chevaux à qui que ce fût. Mon domestique est revenu avec vitesse me dire que la poste était gardée par trois grenadiers et qu'il n'avait pu pénétrer dans la cour, attendu que ces hommes l'avaient menacé et avaient croisé la baïonnette sur lui; pourtant il a pu parler au maître de poste par la fenêtre. Ayant dans ce moment-là sous la main un officier de la garde nationale, un nommé *M. Barré*, je lui dis d'aller s'assurer qu'on ne donnerait pas de chevaux. Les trois grenadiers n'y étaient plus, mais il les a rencontrés en route et ils ont été arrêtés en cherchant à rejoindre le prince. Dans l'intervalle, les gardes nationaux arrivaient rapidement; je les réunis sur l'esplanade et je dirigeai une colonne par le chemin Vert pour se porter derrière la colonne, afin de couper la retraite au prince et à ses adhérents, tandis que je me portais sur son front de toute la vitesse des jambes des gardes nationaux, au nombre d'environ deux cents, dans l'espoir qu'il se défendrait et que nous le ferions là prisonnier, car la position était très-bonne et on aurait bien pu s'y défendre; mais en voyant notre approche, et quand nous avons été à deux ou trois portées de fusil, ils se sont tous sauvés dans toutes les directions. Le drapeau seul est resté arboré au haut de la colonne; c'est alors que le sous-préfet et moi sommes entrés dans l'enceinte, où

Le drapeau nous a été remis par un garde national, ainsi qu'un sabre et un pistolet, que je remis moi-même à mon domestique. J'ai dû faire de nouvelles dispositions; j'ai envoyé un détachement, commandé par M. *Ausquet*, chef de bataillon, sur Wimereux, un autre détachement, commandé par un capitaine de grenadiers, sur le Moulin-Hubert; et moi, à la tête du restant, je me suis porté sur Terlington, pour rester en communication avec les deux détachements de droite et de gauche. C'est sur ce chemin que M. le maire m'a rejoint; alors nous avons ensemble exploré les falaises. Un quart d'heure après, il est retourné vers Boulogne, et moi, je me suis porté sur Wimereux. Comme j'arrivais sur ce point, la garde nationale et la gendarmerie faisaient sept prisonniers, au nombre desquels étaient le colonel *Montauban*, le lieutenant du 42<sup>e</sup>, et cinq individus en uniforme de grenadiers du 40<sup>e</sup>. Quelques gardes nationaux ont appelé ces messieurs *traîtres*; je leur ai dit aussitôt que ces hommes appartenaient à la justice du pays, et que nous devions respecter leur malheur; le colonel *Montauban* m'en a remercié d'un signe de tête, et il m'en a remercié vivement ensuite, lors de ma confrontation avec lui. Le colonel *Voisin*, qui était à l'hospice à cause de ses blessures, m'a fait prier, par son médecin, de l'aller voir. Après avoir pris l'avis du maire, je me suis rendu dans sa chambre, et lui ai demandé ce qu'il voulait; il m'a répondu que c'était pour me dire qu'il n'en voulait pas à la garde nationale, et qu'il reconnaissait qu'elle avait fait son devoir. Je dois ajouter qu'après avoir fait les sept prisonniers dont j'ai parlé tout à l'heure, les gardes nationaux m'ont amené, sur le front du détachement, un jeune homme de Boulogne; c'est, je crois, un cordonnier de la haute ville, un jeune homme de 23 ou 24 ans; il avait un pantalon garance fin sur lui, et un second pantalon qu'il portait sur un bras, ce qui me fait croire que quelqu'un des conjurés a pu s'échapper. Sur les questions que je lui ai faites au sujet de ces deux pantalons, il me dit les avoir trouvés par terre; je lui ai demandé s'il avait de l'argent sur lui, il me dit qu'il n'en avait pas; mais l'ayant fait fouiller, on a trouvé dans son gousset une pièce de 20 francs et 1 sou, des galons de sergent en or, une paire de guêtres en cuir, et un décret portant : que la famille des Bourbons d'Orléans avait cessé de régner. J'ai remis la pièce d'or au procureur du Roi, le décret au sous-préfet, et les autres effets au major de la légion.

( Information générale de Boulogne, pièce 6<sup>e</sup>. )

**DEMARLE (Louis-Joseph-Auguste), capitaine, commandant la place de Boulogne-sur-Mer, y demeurant.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, vers six heures du matin, je fus prévenu par un soldat du poste de la place d'Alton qu'un groupe d'hommes armés s'était présenté au corps-de-garde, et les avaient engagés à se joindre à eux ; je fis de suite fermer le château, en donnant ordre de préparer les munitions ; j'avais fait rentrer auparavant le poste de la prison civile dans le château, et prévenu le commissaire de police ; je fis fermer aussi les portes de la haute ville, à l'exception de celle des Dunes, et me dirigeai vers la caserne. J'ai aperçu, en descendant, M. le sous-préfet allant directement vers le prince et sa suite qui montaient la Grande-Rue ; ne pouvant résister seul à cette masse, je remontai la Grande-Rue, et je fis fermer les portes des Dunes. Je fis alors les dispositions nécessaires pour préparer les moyens de défense ; je me retirai ensuite au château pour hâter la distribution des munitions. On m'amenait à chaque instant des prisonniers que je faisais visiter et enfermer. Un soldat, soit de la garde nationale, soit de la troupe de ligne, me remit au milieu d'une visite générale (il y avait au moins douze ou quinze personnes : soldats, prisonniers, gardes nationaux habillés et non habillés), un rouleau en fer-blanc, sans étui et fort lourd ; d'autres me remirent en même temps un portefeuille ; je plaçai le rouleau sous mon bras et tins le portefeuille de l'autre main ; dans le même moment quelqu'un a dit en visitant des sacs : *Voici un rouleau plein de proclamations* ; je vis alors effectivement un objet roulé, recouvert d'un étui semblable à celui qui enveloppe ordinairement les capotes des soldats ; je le fis mettre à côté de moi, sur le tas de gibernes qui gisait dans la chambre ; quand tout fut visité, je chargeai des hommes qui se trouvaient là de porter chez M. le procureur du Roi tous les objets qui étaient par terre ; je restai encore quelques moments pour recevoir les prisonniers qui arrivaient, et j'allai ensuite déposer, entre les mains de M. le procureur du Roi, le rouleau et le portefeuille.

(Information générale de Boulogne, pièce 102<sup>e</sup>.)

**CHADABET** (*Jean-Louis*), âgé de 54 ans, Colonel, commandant la place de Saint-Omer, y demeurant.

(Entendu le 11 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

Le 6 de ce mois, vers six heures du matin, le capitaine *Laroche*, du 42<sup>e</sup>, en garnison à Boulogne, avec lequel je suis lié, vint frapper fortement à la porte de l'appartement que j'habite à Boulogne, où je suis depuis le 1<sup>er</sup> août pour y prendre des bains de mer; il me dit que son voltigeur venait de le prévenir que le prince *Louis-Napoléon*, accompagné d'un nombreux état-major et du 40<sup>e</sup> de ligne était à la caserne. Je répondis au capitaine *Laroche* que c'était la seconde édition de l'échauffourée de Strasbourg; qu'il était impossible que le 40<sup>e</sup>, qui tient garnison dans diverses places, soit venu à Boulogne; qu'il n'avait qu'à courir à la caserne, de les y enfermer s'il était possible, et à repousser, s'il le fallait, la force par la force; que, quoique je n'eusse point à Boulogne mes effets militaires, j'allais à la caserne les aider de ma personne et de mes conseils. Je m'habillai à la hâte; je sortis, me dirigeant vers la rue de la Lampe. Lorsque j'allais entrer dans cette rue, j'aperçus un nombreux cortège, composé d'officiers supérieurs, l'épée à la main, et de soldats armés qui débouchaient par la rue Sainte-Croix; présumant qu'ils suivraient la rue Neuve-Chaussée ou l'une des rues qui y aboutissent, je me plaçai en observation à l'entrée de cette rue, vers la place d'Alton. Il s'avança en effet de mon côté; j'allai promptement à leur rencontre et les atteignis vis-à-vis la salle de spectacle. Je pus alors reconnaître plus particulièrement ceux qui le composaient, m'assurer s'il y avait quelques militaires de la garnison afin de pouvoir en rendre compte à mon collègue le commandant de place de Boulogne, où je me proposais de me rendre, pour revêtir un habit militaire, et l'aider s'il était possible. Le cortège suivait le milieu de la Grande-Rue, moi, je marchais sur le côté. Arrivé devant l'hôtel de la sous-préfecture, je vis M. *Launay-Leprovost* qui en sortait en uniforme, et qui vint droit à eux, les sommant, au nom du Roi, de se rendre et d'abaisser le drapeau qui était porté en tête de la colonne. Alors il se fit un petit mouvement; le porte-drapeau lança une bourrade

au sous-préfet. Le prince dit : En avant ; et ils continuèrent leur route en criant : *Vive l'Empereur !* En passant près de la porte des Dunes, qui était fermée, les hommes qui les suivaient criaient : Enfonçons les portes. J'entendis bien quelques coups sourds, et le peuple cria : A la porte de Calais, qui est ouverte. Le cortège suivit le chemin le long des remparts ; et arrivé sur la route, le peuple se rua sur la porte, et frappa avec une grande violence sans réussir à l'ébranler. On jetait de l'argent à la populace, à laquelle on distribuait aussi des proclamations. Il y eut un moment d'hésitation. Le prince, à ce que je crois, voulait se diriger vers la mer. Ceux qui l'accompagnaient lui dirent : Prince, c'est à la colonne, qui témoigne de la gloire de votre oncle, que vous devez aller. Le peuple cria aussi : A la colonne ! Ses compagnons dirent à ce peuple : Allez chercher vos pères, vos frères, vos parents, vos amis ; dites-leur que le prince est à la colonne, et qu'il les y attend ; vous ne manquerez pas d'argent. N'ayant pu pénétrer chez le commandant de la place, je me retirai dans l'intention de partir pour Saint-Omer, où ma présence pourrait être nécessaire. Après m'être assuré que le mouvement était terminé ; en remontant dans la Grande-Rue, je rencontrai le sous-préfet, et je ne résistai pas au désir de lui faire mon compliment sur la manière énergique avec laquelle il s'était conduit. J'allai, vers huit heures, sur le port. On cria : Le prince est à l'eau. J'entendis la fusillade ; j'étais alors près l'établissement des bains. Je courus sur la plage, et je vis le prince dans l'eau. L'intendant militaire était tué, et je donnai de l'argent à des hommes pour le porter à l'établissement de sauvetage. Je vis le colonel *Voisin*, ainsi que plusieurs autres, qu'on portait et dirigeait vers des petites maisons. Je les reconnus tous parfaitement pour avoir été dans la colonne que j'avais vue le matin. Je reconnus également le prince à son débarquement.

La colonne, lorsque je la vis dans la Grande-Rue, se composait d'un détachement de grenadiers armés, du colonel et des officiers, tous coiffés d'un shako portant le n° 40, un drapeau surmonté d'une aigle porté par un officier, que le prince nomma devant moi *Lombard*. Après le drapeau, marchait immédiatement le prince, entre deux officiers supérieurs. Derrière lui se trouvaient plusieurs officiers de cavalerie ou d'état-major, un sous-intendant militaire (celui qui a été tué) et un homme qui m'a paru revêtu de l'uniforme de commissaire

de police. Je crois, sans pouvoir l'affirmer, qu'en tête de cette colonne était un tambour, et je crois avoir entendu battre la charge.

(Information générale de Boulogne, pièce 23<sup>e</sup>.)

**BERGERET** (*Jean-Camille*) âgé de 40 ans, commissaire de police, chargé de la police générale, demeurant à Boulogne-sur-Mer (1).

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, j'étais de service pour le départ du bateau à vapeur *la Cité de Boulogne*. Un marin vint me dire qu'on apercevait un bateau à vapeur à quelque distance du port. Comme nous n'attendions pas de paquebot, je ne fis pas attention à cette observation.

Pendant que j'étais occupé de l'embarquement, le gendarme *Theis* me demanda si j'avais reçu l'avis officiel que le général *Montholon*, les colonels *Voisin* et *Delaborde* et autres colonels avaient affrété à Londres, le 1<sup>er</sup> août, un bateau pour Ostende; que la marine était avertie et qu'elle exerçait une surveillance active sur la côte; je lui répondis que non, mais que j'exerçais la plus grande surveillance sur les personnes qui m'étaient signalées comme suspectes.

Entre cinq heures et demie et six heures, j'étais à peine couché, qu'un préposé des douanes vint sonner fortement à ma porte. Sur la question que je lui fis, il me dit que le prince *Louis-Napoléon* était à Boulogne; je m'habillai et descendis à la hâte et je vis passer devant ma porte le général *Montholon* et le colonel *Parquin*, suivis d'un certain nombre d'ouvriers et d'enfants. Je les abordai et je leur dis que je les arrêtais au nom de la loi. Ils me demandèrent qui j'étais, et je leur fis voir mes insignes de commissaire de police; ils me suivirent sans opposer de résistance; je les conduisis en mon bureau, et, quelques instants après, je les menai, assisté de quelques soldats voltigeurs, au château, où ils furent constitués prisonniers. Deux jours avant, le colonel *Vaudrey* et le comte *Bacciocchi* étaient débarqués,

---

(1) Voir une autre déposition de ce témoin, ci-après, page 64.

se rendant à Paris, et je les avais visités avec la plus grande exactitude sans résultat, et avais immédiatement signalé leur passage au sous-préfet et au Ministre de l'intérieur.

Après avoir signé la déposition qui précède, M. *Bergeret* nous a observé qu'il avait oublié de mentionner dans cette déposition quelques détails et quelques circonstances qui pourraient être de quelque importance, et y a fait l'addition suivante :

Je me suis assuré auprès du conducteur de la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, que le colonel *Vaudrey* et le comte *Bacciocchi*, dont je viens de parler, qui étaient débarqués deux jours avant *Louis-Napoléon Bonaparte*, étaient allés jusqu'à Paris dans cette voiture, qu'ils avaient prise le jour même de leur débarquement; je crois qu'ils n'ont logé dans aucun hôtel de Boulogne, parce qu'ils ont eux-mêmes expédié leur bagage, et m'ont d'ailleurs annoncé qu'ils partiraient de suite.

Lorsque le bateau à vapeur *le Château-d'Édimbourg*, qui avait amené *Napoléon-Louis* et sa suite, fut rentré dans le port, par les soins du capitaine *Pollet*, je me transportai à bord, et j'y trouvai trois individus qui s'étaient embarqués à Londres avec les autres, qui ne portaient pas d'habits militaires, et qui m'ont dit se nommer *Arnaud Casagne*, être domestique du sieur *Lombard*; *Wallis*, groom de *Louis Bonaparte*; *Frédéric Nuding*, groom chargé de soigner les chevaux qui se trouvaient dans le bateau. C'est moi qui ai procédé à l'arrestation de ces trois personnes, que j'ai fait conduire à la maison d'arrêt.

La visite que j'ai faite à bord du bateau par suite de délégation de M. le juge d'instruction, m'a procuré la découverte de plusieurs papiers que j'ai adressés à ce magistrat, parmi lesquels se trouve une lettre datée de Londres, 2 août 1840, signée vicomte *Richard de Querelles*, écrite sur une demi-feuille de papier à lettre, portant en tête : à la baronne *de Forget*, et, au-dessous de la date, le mot « codicile. » Jointe à cette lettre et sous le même pli se trouvait une seconde lettre de la même main, portant la signature *Richard*, la date de Londres, le 3 août au soir, contenant sur le second feuillet

un espèce de testament de mort. Le tout était fermé par un cachet en cire rouge, portant un aigle et la devise : « Autre ne sert ; » et la suscription : Madame la vicomtesse *Richard de Querelles* née de *Beauharnais*, 124, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Représentation faite, à M. *Bergeret*, des deux pièces qu'il vient de désigner, il en a reconnu l'identité et les a paraphées avec nous et notre greffier, et a continué sa déposition comme suit :

Lorsque le colonel *Voisin* a été apporté à l'hospice, on a trouvé sur lui divers papiers qui m'ont été remis, et que j'ai portés moi-même à M. le juge d'instruction, ainsi que les billets de banque qui appartenaient audit sieur *Voisin*.

Au nombre des papiers dont je viens de parler, se trouvaient les dix pièces que vous me représentez, et qui ont été signées, paraphées, tant par le colonel *Voisin* que par M. *Buisson*, juge d'instruction et son greffier. Les autres étaient étrangers à l'attentat.

Dans la nuit du 5 au 6, vers une heure et lorsque je sortais de chez moi pour aller à mon bureau, j'entendis une voiture de poste qui s'arrêtait à l'hôtel des Bains. Dans la même nuit et presque en même temps, je rencontrai sur le port un postillon avec deux chevaux qui, d'après ce qu'il me dit, venait de conduire une voiture de poste chez un particulier dans la rue de Boston; n'ayant aucun motif qui me déterminât à faire d'autres questions au postillon, je le laissai et m'occupai de mon embarquement. Après l'arrestation de MM. *de Montholon* et *Parquin*, je descendis à l'hôtel des Bains où je savais que les sieurs *Forestier* et *Bataille* étaient logés, et je m'emparai de tout ce qui leur appartenait dont je fis ensuite le dépôt.

( Information générale de Boulogne, pièce 113<sup>e</sup>. )

### Autre DÉPOSITION du même témoin (1).

Reçue à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

Dans la nuit du 5 au 6 août, étant de service pour l'embarquement d'un paquebot partant pour Londres, je vis passer sur le quai, vers une heure du matin environ, une chaise de poste qui se rendait

---

(1) Voir une 3<sup>e</sup> déposition de ce témoin, ci-après, page 233.



vers l'une des rues voisines; dans le même moment, j'entendis une seconde voiture de poste qui entra dans l'hôtel des Bains. Ces deux voitures, arrivant en même temps et dans la nuit, me donnèrent quelque doute; je pris des informations: je sus que l'une avait amené une famille anglaise, et l'autre un jeune homme de Saint-Omer, qui, aussitôt son arrivée à l'hôtel des Bains, s'était fait conduire auprès de *M. Bataille*, qui habitait cet hôtel depuis quatre jours, et auprès duquel, dans la soirée précédente, s'était rendu *Forestier*, signalé comme un agent du parti bonapartiste. Je priai le concierge de l'hôtel de vouloir bien m'informer de ce que feraient ces messieurs; je me rendis à l'embarquement, et, vers deux heures, un marin me dit qu'on apercevait en mer un bâtiment à vapeur. N'attendant aucun bateau à Boulogne à cette heure, nous crûmes que ce bâtiment allait soit au Havre, soit à Dieppe, et nous ne nous en occupâmes pas. A quatre heures du matin, lorsque l'embarquement était terminé, un gendarme de marine me dit que le commissaire de l'inscription maritime l'avait chargé de m'informer que, le 1<sup>er</sup> août, un bâtiment avait été frété par le général *Montholon*, le colonel *Voisin* et le colonel *Laborde*; ce navire était destiné pour Ostende, mais on avait informé M. le commissaire de l'inscription maritime, pour le cas où les vents le rejetteraient dans le détroit. Je rentrai chez moi vers cinq heures du matin; la ville était tout à fait tranquille. Une demi-heure après, un préposé des douanes sonna fortement à ma porte, en me criant : Le prince *Louis* et sa troupe sont dans Boulogne! Je me levai aussitôt, et, lorsque je descendis sur le port, j'aperçus deux officiers supérieurs marchant à la tête d'une troupe d'environ trente ou quarante hommes ou enfants, attirés peut-être sur leurs pas par la curiosité : ces officiers se dirigeaient vers le point où se réunissent les ouvriers du port. Craignant qu'ils ne vinssent à bout de les soulever, je pensai qu'il fallait tout risquer plutôt que de laisser ces officiers arriver jusqu'à eux; je courus à l'officier qui me parut du grade le plus élevé, et me plaçant en face de lui, je lui déclarai que je l'arrêtais au nom de la loi. Il me demanda en quelle qualité j'agissais ainsi; je lui montrai mes insignes; cet officier, que je reconnus pour être le général *Montholon*, se tourna vers le commandant *Parquin*, l'interrogea du regard, et me dit : Nous nous rendons et nous sommes prêts à vous suivre partout où vous voudrez. Je conduisis ces messieurs jusqu'à mon bureau, et je m'y enfermai avec eux: le général

*Montholon* me parut extrêmement abattu ; il me demanda à plusieurs reprises si le prince était arrêté ; je l'ignorais , mais je lui dis que je croyais que l'arrestation était faite. Sur l'observation que je lui fis qu'une pareille entreprise avait bien peu de chances de succès , *M. de Montholon* me dit : Il l'a voulu malgré moi , malgré tout le monde : nous avons juré de le suivre , nous n'avons pas cru qu'il fût de notre honneur de l'abandonner. Peu de temps après , un détachement du 42<sup>e</sup> vint à mon bureau et m'offrit main-forte ; il régnait parmi les militaires une grande irritation , et les deux prisonniers , craignant pour leur vie , dirent à plusieurs reprises : Nous sommes placés sous la sauvegarde de l'autorité civile. Ils me tenaient chacun par un bras , et c'est ainsi que je les conduisis jusqu'à la sous-préfecture. Cette arrestation terminée , je courus à l'hôtel des Bains , où j'appris qu'à deux heures du matin *M. Bataille* , *M. Forestier* , et la personne venue de Saint-Omer étaient sortis ensemble et n'avaient pas reparu ; je me fis conduire à leurs chambres , et je saisis les bagages qu'ils y avaient laissés. Dans le cas où ces trois messieurs , ou l'un d'eux se représenterait , j'avais chargé le portier de l'hôtel de les faire attendre et de me prévenir de suite de leur arrivée. Je me rendis à l'hospice , où l'on avait transporté le colonel *Voisin* ; je fis visiter ses habits , et je m'emparai d'un portefeuille contenant des pièces qui me parurent fort importantes ; c'étaient des ordres pour s'emparer de tels ou tels endroits. Ces pièces étant de nature à donner lieu à quelques arrestations dans Boulogne , je me rendis de suite auprès de *M.* le procureur général , qui venait d'arriver ; dans le moment , on venait d'arrêter le prince *Louis* et presque tous ses complices. *M.* le procureur général me dit d'aller attendre à mon bureau les ordres qu'il allait m'envoyer. A peine arrivé sur le port , je reçus de la douane le nommé *Ancel* , qu'on venait d'arrêter , je le conduisis au château , où *M.* le procureur général me donna l'ordre d'arrêter le capitaine et le steward que *M. Pollet* avait amenés dans le port. J'exécutai cet ordre , ainsi que celui qu'il me donna deux heures après d'arrêter le reste de l'équipage. En même temps , je reçus une commission rogatoire à l'effet de procéder à la saisie de tous les objets qui se trouvaient sur le paquebot , et qui avaient pu appartenir au prince *Louis* ou à ses adhérents. Cette saisie et l'inventaire que j'en fis m'occupèrent pendant deux ou trois jours. Lorsqu'elle fut terminée , je reçus une autre commission rogatoire pour saisir le navire lui-même et le placer sous la main de la justice.

*D.* N'est-ce pas vous qui avez arrêté le nommé *Forestier*?

*R.* Oui, Monsieur. Dans la nuit du 20 au 21, à ce que je crois, vers deux heures du matin, un sieur *Lallement* se présenta à mon bureau avec un passe-port en règle et me demanda un permis d'embarquement. Le grand nombre de personnes qui me demandaient des permis en même temps me donna les moyens de surveiller les démarches de *M. Lallement* ; avant de lui délivrer le permis, je le vis sortir du bureau et aller auprès de deux autres personnes, comme pour leur rendre compte de ce qu'il avait obtenu. L'une de ces deux personnes était *M. Kesler* qui m'avait été signalé comme devant chercher à faciliter le départ de *Forestier*, que nous savions être caché dans Boulogne. Je donnai l'ordre à l'un de mes employés, qui connaissait *Forestier*, de se rendre à l'échelle d'embarquement et de renvoyer devant moi, accompagnée d'un gendarme, la personne qui se présenterait avec un permis d'embarquer sous le nom de *Lallement* ; quelques moments après *Forestier* a été amené à mon bureau.

*D.* Avez-vous eu quelque connaissance particulière des distributions de proclamations et d'argent qui auraient été faites?

*R.* Je sais qu'il en a été distribué beaucoup, mais ailleurs que sur le port où était le centre principal de mon action, ce qui explique comment je n'ai pas eu connaissance particulière de ces faits de distributions. J'ai entendu dire que MM. *de Montholon* et *Parquin* avaient distribué de l'argent et des proclamations, mais je ne l'ai pas vu par moi-même et ils n'en avaient plus lorsque je les ai arrêtés. J'ai lieu de croire que des tentatives avaient été faites à une époque assez rapprochée de l'attentat pour ébranler la fidélité des troupes ; ainsi, quelques jours auparavant, le sergent *Thiéjot*, qui avait été pendant toute une journée de cabaret en cabaret, fut entendu criant sur la jetée : *vive l'Empereur ! vive Napoléon !* Ces cris dont j'avais été informé me donnèrent l'idée d'aller sur la jetée à environ une heure du matin, je n'y trouvai personne ; le sergent s'était échappé de la caserne ; le lendemain son corps a été ramassé au pied de la jetée, il était tombé et s'était brisé la tête en tombant.

*D.* Avez-vous su qu'un rouleau contenant de l'or avait disparu ?

*R.* Oui, Monsieur, j'ai entendu parler de cela. On présume qu'il est dans les mains du sieur *Flandin*, qui n'a pu être arrêté. J'ai lieu de

croire que c'est lui qui est allé chercher les conjurés à Margate, et qui a rempli à bord les fonctions de pilote.

(Information générale de Paris, pièce 7<sup>e</sup>.)

**BAILLY** (*Guillaume-Philippe*), âgé de 52 ans, commissaire de police, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août présent mois, à cinq heures du matin, le sieur *Cleton*, marchand, rue du Temple, est venu sonner à ma porte et m'a fait voir trois proclamations imprimées qu'un nommé *Rob*, cocher anglais, chez le sieur *Angle*, louager, rue Neuve-Chaussée, avait ramassées, et qu'un individu inconnu avait répandues ou laissées tomber en courant dans la rue du Temple. J'ai fait aussitôt des recherches après cet individu pensant qu'il ne s'agissait que de proclamations séditieuses. N'ayant pu le trouver, je me suis rendu immédiatement auprès de M. le sous-préfet et de M. le commandant de place. J'ai aidé à faire fermer les portes de la haute ville. J'ai appris que peu après le détachement des insurgés s'était présenté aux portes des Dunes et de Calais, et, n'ayant pu pénétrer dans la haute ville, s'était dirigé à la colonne. Je me suis rendu auprès des diverses autorités pour prendre les mesures convenables, et je me suis trouvé vers le haut de la rue des Pipots, où j'ai fait arrêter trois individus armés portant le costume de grenadiers du 40<sup>e</sup> régiment. J'ai ensuite fait un grand nombre de démarches dont j'ai rendu compte à l'autorité; celle-ci étant saisie de l'affaire, je n'en ai pas rédigé de procès-verbaux.

(Information générale de Boulogne, pièce 72<sup>e</sup>.)

**MABRU** (*Claude*), âgé de 62 ans, lieutenant-colonel d'artillerie, en retraite, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

*D.* Votre nom figure sur une pièce trouvée en la possession du colonel *Voisin*, faisant fonctions d'aide-major général dans l'attaque

que le prince *Louis-Napoléon Bonaparte* a dirigée contre le Gouvernement français, dans la matinée du 6 de ce mois, à Boulogne. Vous y êtes désigné comme devant réorganiser l'administration civile et militaire, et la garde nationale. Il est probable qu'une lettre, trouvée dans les papiers du colonel *Voisin*, destinée à donner le commandement en chef de l'artillerie à Boulogne, devait vous être adressée. Cette lettre ne porte pour suscription que ces mots : *M. , commandant l'artillerie*. Après le mot Monsieur, il existe un blanc destiné évidemment à écrire le nom du commandant ?

*R.* J'ignore pourquoi mon nom figure sur un papier trouvé en la possession du colonel *Voisin*, que je n'ai jamais connu. J'ignore également pourquoi on m'attribuait un commandement pour l'exécution des projets du prince *Louis-Napoléon*, dont je n'ai eu connaissance que par les journaux anglais.

Je suis parti de Boulogne pour Londres le dimanche 2 de ce mois, et suis arrivé de cette dernière ville à Boulogne dimanche dernier, 9 de ce mois.

*D.* Connaissez-vous le prince *Louis-Napoléon Bonaparte* ?

*R.* Je l'ai vu quelquefois lorsqu'il était enfant, parce que mon service me rapprochait de l'Empereur. Depuis, je ne l'ai plus revu. Il m'a quelquefois fait faire des compliments par des personnes dont je ne me rappelle pas les noms ; il y a environ un ou deux ans que cela lui est arrivé pour la dernière fois. Je suppose que ma qualité d'ancien officier de la garde impériale aura porté le prince à s'occuper de moi.

*D.* N'avez-vous pas vu le prince ces jours derniers à Londres ?

*R.* Non.

*D.* Cependant, il a déclaré vous avoir vu à Londres la veille de son départ : c'est-à-dire, le lundi, 3 de ce mois ?

*R.* Je ne puis pas dire que le prince ne m'ait pas aperçu dans les rues ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne m'a pas parlé.

Le prince *Louis-Napoléon* ne doit pas me connaître, puisqu'il y a fort longtemps que je ne l'ai vu ; mais il est possible que je lui aie été désigné, dans les rues de Londres, par quelqu'un qui l'accompagnait et qui me connaissait.

( Information générale de Boulogne, pièce 86<sup>c</sup> ).

§ 4.

INTERROGATOIRES

DES

GENS DE L'ÉQUIPAGE

DU PAQUEBOT L'ÉDIMBURGH-CASTLE.

---

CROW (*James*), âgé de 37 ans, marin, capitaine du bateau à vapeur *le Château-d'Édimbourg*, appartenant à la compagnie commerciale, né à Greenwich, y demeurant. (*Alors inculpé*).

(Interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire de *Williams Hopking*, interprète.)

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le prince *Napoléon*?

R. Je ne le connais que depuis la veille de son débarquement, vers dix heures du soir.

D. Comment l'avez-vous connu?

R. En entendant les autres passagers lui donner le titre de prince.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir transporté sur les côtes de France, et d'avoir facilité le débarquement du prince *Napoléon* et de sa suite, qui s'y rendaient pour exciter un soulèvement à Boulogne, dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France, et de proclamer ledit *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Deux jours avant celui de mon départ, j'ai reçu à Deptfort la visite d'une personne qui m'a montré une lettre de deux membres de la compagnie commerciale, m'annonçant que mon bateau lui était loué pour un voyage de dix à quinze jours, et il m'engagea à le faire mettre en état de prendre la mer. Le lendemain, 3 août, cette même personne est venue me retrouver et m'a demandé si le bateau pourrait aller le soir même à Londres. Je lui ai répondu qu'il n'était pas prêt et que je ne pourrais partir que le lendemain à quatre heures du matin. Après avoir reçu la première visite de la personne dont je viens de parler, je me suis présenté dans les bureaux de la compagnie et chez le sieur *Blader*, pour savoir si ce qu'elle m'avait dit était vrai : il m'a été répondu que je devais me disposer à partir avec elle et à aller partout où elle me conduirait.

Le 4 août, je ne quittai point Deptfort, à 4 heures du matin, parce que le restaurateur du bateau m'avait dit qu'il n'avait pas eu le temps de faire les approvisionnements, je ne partis qu'à 6 heures. En route je fus abordé par la personne qui s'était dite locataire du bateau, elle monta dessus et m'ordonna de me rendre à Brownharf. Je trouvai neuf chevaux, deux voitures et trois caisses, sur l'une desquelles était l'adresse : Hambourg. En cet endroit je vis une dizaine de personnes entrer dans le navire, s'il en est monté un plus grand nombre, je ne m'en suis pas aperçu, étant occupé à tout préparer pour le départ. J'ai descendu la rivière, et le locataire du bateau m'a dit d'arrêter à Greenwich, en face de l'hôtel Trafalgar. Là, se sont embarquées sept ou huit personnes; j'ai continué ma route, et, sur l'invitation de la même personne, je me suis arrêté à Blackwall, hôtel Artichaut. A cet endroit, un bateau tout plein de passagers s'est approché de mon navire et ils sont montés dedans. J'ai repris la mer, et, toujours d'après les mêmes ordres, je me suis approché successivement de Gravesend où j'ai recueilli un bon nombre de passagers, entre autres un pilote français à Margate. Là, le locataire du bateau a envoyé mon canot à terre pour avertir les personnes qui devaient

s'embarquer. Elles sont arrivées peu d'instants après dans un autre canot; alors, la personne dont j'avais suivi jusque-là les ordres me dit: «Je vais vous quitter, mais voici un monsieur qui me remplacera et à «qui vous devez obéir comme à moi même.» Cet individu était l'un de ceux qui venaient de Margate, l'autre descendit dans le canot et il n'a pas reparu. Nous nous sommes dirigés vers Ramsgate; mais nous n'avons pu y aborder. De là, nous sommes allés dans la baie de Ryé, puis nous sommes revenus en face de Douvres en longeant les côtes d'Angleterre et nous avons poursuivi notre route jusqu'à la South-Forland. En cet endroit, la personne à laquelle j'obéissais m'a dit que nous allions traverser ce détroit et m'a invité à remettre la conduite du navire au pilote français que nous avions pris à Gravesend. Ce pilote a, en effet, dirigé le bateau en face du cap Grinet, puis il a retourné vers Boulogne, en longeant les côtes de France et s'est arrêté en face de Wimereux où les passagers ont débarqué. Avant le débarquement, le pilote français est allé à terre avec un marin et est revenu sur le navire; après avoir remis le commandement du bâtiment au pilote je me retirai dans ma chambre pour me reposer, et je recommandai au second de m'avertir quand le navire approcherait des côtes de France. Ce dernier m'ayant éveillé, je fus fort étonné, en montant sur le pont, de voir tous les passagers revêtus d'uniformes, soit de soldats, soit d'officiers, et armés de fusils et de sabres; quand le débarquement fut effectué, je demandai à la personne qui m'avait donné des ordres jusqu'à ce moment, et qui était sortie la dernière du navire, ce que j'avais à faire: elle me dit de me rendre en face du port de Boulogne, d'y jeter l'ancre, et de n'y entrer que lorsqu'un signal me serait fait du bout de la jetée de l'Ouest, avec un drapeau blanc. Je conduisis mon navire au lieu indiqué, un pilote du port vint me demander si je voulais y entrer, je lui répondis que non, que j'attendais des ordres, ce pilote se retira et revint avec des hommes armés qui m'ordonnèrent de conduire le navire dans le port, j'obéis. En approchant de la jetée j'entendis des coups de fusil, les balles vinrent jusqu'à moi, l'une s'est logée dans le tambour du bateau; je vis que l'affaire était engagée avec les hommes que j'avais débarqués le matin et qui cherchaient à fuir sur un canot. Avant que le pilote soit revenu à mon bord pour la seconde fois, ayant aperçu un signal qui m'était fait du port, et qui n'était pas le signal convenu, j'ai mis mon canot à la mer et j'ai envoyé des hommes de mon équipage savoir ce que l'on me



voulait; je me disposais à entrer dans le port, j'avais déjà levé l'ancre lors de la seconde visite du pilote.

*D.* Le second du navire que vous aviez envoyé à Londres, pour rendre compte du voyage de Dicppe, ne vous a-t-il pas dit qu'il fallait parler au sieur *Barrest*, et ne vous êtes-vous pas transporté chez ce dernier, le dimanche matin, 3 août?

*R.* Je suis, en effet, passé chez le sieur *Barrest*, qui m'a dit de préparer le bateau pour un voyage, ajoutant qu'il ne pouvait m'indiquer ma destination; il me dit également ne pouvoir m'indiquer le nombre des passagers, mais, lorsque la personne dont j'ai parlé plus haut est venue me présenter la lettre annonçant la location du navire, je l'entendis prévenir le *steward* qu'il fallait faire des provisions pour cinquante à soixante passagers et se munir de paille et d'avoine pour les chevaux, et que, quant à la durée du voyage, il ne pouvait la fixer encore.

*D.* Savez-vous ce que contenaient les voitures?

*R.* Non; mais elles étaient très-lourdes.

*D.* Avez-vous vu l'un des passagers distribuer de l'argent aux autres?

*R.* J'ai vu, dans la chambre, un passager, ayant des galons de sergent, remettre à un certain nombre de ses compagnons des piles d'argent de vingt à vingt-cinq pièces de cinq francs.

*D.* Avez-vous vu d'autres sommes d'argent entre les mains des passagers?

*R.* J'ai aperçu l'un d'eux, portant le costume d'officier, mettre dans la poche de son habit une grande quantité de papiers que je crois être des bank-notes.

*D.* Aviez-vous de l'argent à bord du navire, et n'en avez-vous pas reçu du prince ou de quelqu'un de sa suite?

*R.* Non; je n'avais même que neuf francs sur moi.

*D.* Comment, avec une si faible somme, pensiez-vous pourvoir aux frais de votre voyage?

*R.* Je n'avais pas besoin de fonds, parce que c'est le *steward* qui est chargé des approvisionnements.

*D.* Connaissiez-vous les projets du prince *Louis Napoléon* et de sa suite?

*R.* Non; j'en jure par Dieu, sans quoi je ne me trouverais pas dans la peine.

*D.* Lorsque vous les avez vus revêtus de l'uniforme et armés, vous n'avez pas pu douter de leurs intentions coupables, d'autant plus que le second était venu vous faire part de ses soupçons?

*R.* Je me suis bien aperçu que ces hommes méditaient quelque chose de reprehensible, et j'ai même refusé de faire entrer mon navire dans le port de Wimereux.

*D.* Pourquoi ne vous êtes-vous pas opposé au débarquement? avez-vous essayé de le faire?

*R.* J'ai craint de ne pouvoir lutter contre des hommes armés, avec les cinq hommes qui composaient mon équipage, qui auraient été en état de me défendre, les autres étant occupés dans l'intérieur du bâtiment.

*D.* Pourquoi, après le débarquement du bâtiment, n'êtes-vous pas venu dans le port de Boulogne prévenir les autorités françaises de ce qui se passait, au lieu d'exécuter les ordres d'hommes dont vous convenez avoir soupçonné les mauvais desseins?

*R.* Je n'avais pas l'idée que ces personnes étaient descendues dans l'intention de répandre du sang; si je l'avais pensé, je ne serais pas venu me placer en face du port de Boulogne. Je m'attendais si peu à ce qui est arrivé, que j'avais jeté l'ancre et que j'avais laissé échapper la vapeur, ce qui m'ôtait les moyens de fuir. En voyant ce grand nombre d'officiers vêtus de riches uniformes et de décorations, j'ai trouvé tout naturel qu'ils eussent des soldats pour les accompagner.

*D.* Il est impossible que vous ayez pu ignorer leurs projets et que vous ne soyez pas leur complice, car il n'est pas naturel de débarquer à pareille heure et dans un semblable lieu et avec des armes?

*R.* J'ai toujours cru qu'ils allaient débarquer à Boulogne, j'étais fort

étonné de les voir s'arrêter à Wimereux. Mais lorsque la personne qui paraissait diriger les autres passagers m'a dit, en quittant le navire, d'aller attendre en face du port, jusqu'à ce que l'on m'eût donné le signal d'y entrer, et que les chevaux et voitures seraient admis par la douane sans difficulté, j'ai été tout à fait rassuré, et je ne m'attendais nullement à ce qui m'est arrivé.

*D.* Avez-vous vu charger les armes ?

*R.* Non.

*D.* Avez-vous vu les passagers boire ?

*R.* Oui, avec excès, je n'ai jamais vu semblable chose.

*D.* Vous ont-ils paru pris de vin ?

*R.* Malgré la grande quantité de vin, aucun d'eux ne m'a paru ivre.

*D.* Pourriez-vous reconnaître le pilote français embarqué à Gravesend, et la personne qui lui a donné des ordres depuis Margate jusqu'au lieu du débarquement ?

*R.* Oui, tout de suite.

Lecture faite, le prévenu a déclaré persister dans ses réponses, n'y vouloir rien changer, et il a signé avec nous, juge d'instruction, notre greffier et l'interprète.

« Et attendu qu'il nous reste encore des questions à adresser au prévenu susdénommé, ainsi qu'au sieur *Flisher*, avons continué leur interrogatoire à demain »

Et le 8 août 1840, nous, juge d'instruction sus-repris, assisté de notre greffier, et accompagné de notre interprète susdénommés, nous sommes transporté au château de Boulogne ; dans la salle occupée par le prince *Louis-Napoléon* ; nous avons aussitôt fait intervenir les sieurs *Crow* et *Flisher* capitaine en second du bateau à vapeur *le Château-d'Edimbourg*, et nous les avons interpellés séparément de nous déclarer si la personne qui était devant eux (en leur désignant le prince *Louis-Napoléon*) était bien celle à laquelle, sur le bateau, on avait

donné le titre de prince *Napoléon*. Tous deux ont dit le reconnaître parfaitement bien, et que c'était bien à lui que l'on donnait cette qualification.

Nous avons demandé au capitaine *Crow* si la personne qu'il venait de déclarer avoir entendu nommer, sur le bateau, prince *Napoléon*, était celle qu'il nous avait dit lui avoir donné des ordres depuis Margate jusqu'au moment du débarquement. Il nous a répondu négativement.

Semblable question ayant été faite au second, il nous a fait la même réponse.

Nous avons ensuite introduit les deux prévenus susdésignés dans les chambres de tous les détenus; nous les avons engagés à les examiner attentivement, et à nous dire si parmi eux ils reconnaissaient l'individu qui a donné les ordres au capitaine depuis Margate jusqu'au débarquement, et le pilote français qui était monté à bord à Gravesend, et qui avait dirigé le navire depuis cet endroit jusqu'au lieu du débarquement.

Les sieurs *Crow* et *Flisher* ont tous deux reconnu pour être la personne qui donnait des ordres au capitaine, un individu de grande taille, et qui, le jour de son arrestation, portait l'uniforme de la garde nationale à cheval de Paris, ce dernier, interpellé sur ses nom et prénoms, a dit se nommer César *Orsi*.

Quant au pilote français dont est question, ils ont affirmé ne pas le reconnaître au nombre des détenus.

Lecture donnée du procès-verbal ci-dessus au capitaine et au second, ils ont déclaré persister dans leurs dires, n'avoir rien à y ajouter; et ils ont signé avec nous, juge d'instruction, notre interprète-juré et notre greffier.

Et le 8 août 1840, nous soussigné, juge d'instruction, nous sommes transporté à la maison d'arrêt de Boulogne, assisté de notre greffier et du sieur *Hopking*, interprète juré, et nous avons continué l'interrogatoire du capitaine *Crow* de la manière suivante :

*D.* Avant, et jusqu'après le débarquement, un autre navire à vapeur n'était-il pas avec vous ?

*R.* Non.

*D.* Cependant une lettre attachée à un morceau de bois n'a-t-elle pas été lancée de votre bord sur un navire après le débarquement opéré ?

*R.* En quittant Wimereux pour me rendre en face du port de Boulogne, j'ai aperçu *la Cité-de-Boulogne*. Alors le *steward* a demandé si je ne pourrais pas m'en approcher davantage, afin qu'il pût envoyer une lettre à sa femme ; ayant cédé à son désir, il a jeté sa lettre dans *la Cité-de-Boulogne*, et moi j'ai crié au capitaine *Tune* de faire connaître à la compagnie où j'étais. Nous avons tous deux fait arrêter un instant nos navires pour nous parler.

*D.* Que signifiait votre drapeau placé à mi-mât ?

*R.* J'avais mis mon pavillon à mi-mât pour donner le signal au capitaine de *la Cité* de s'arrêter un instant. L'élévation du pavillon à mi-mât est le signe convenu en pareille circonstance.

*D.* A quel endroit vous êtes-vous arrêté avec le capitaine *Tune* ?

*R.* Entre Wimereux et Boulogne ; le voyant sortir de Boulogne, je me suis dirigé sur lui.

*D.* De quel côté s'est dirigée *la Cité-de-Boulogne*, après vous avoir quitté ?

*R.* Du côté de Londres.

*D.* Combien de temps vous êtes-vous arrêté à Margate, et combien de passagers y avez-vous pris ?

*R.* Une heure et demie ; huit à neuf passagers, et parmi eux se trouvait celui que j'ai reconnu à la prison pour m'avoir donné des ordres depuis ce lieu jusqu'au point du débarquement.

*D.* Par quels bateaux avez-vous été approché en mer, et quelle communication avez-vous eue avec ces bateaux ?

*R.* Je n'ai pas eu d'autres communications qu'avec les canots qui

m'ont amené des passagers dans les différents endroits que j'ai indiqués précédemment.

*D.* Comment se fait-il que vous n'avez eu aucune liste de vos passagers après un séjour de deux jours en mer? cela est contraire à l'usage?

*R.* Il est d'usage d'avoir la liste des passagers lorsqu'ils payent individuellement leur passage; mais, comme le bateau avait été loué en entier de la compagnie, à qui le passage avait été payé, une liste m'était complètement inutile.

*D.* Si, comme vous le prétendez, vous n'êtes pas le complice du prince *Louis-Napoléon*, pour quel motif avez-vous réclamé, comme appartenant au *steward*, les caractères d'imprimerie qui ont servi à dater des proclamations?

*R.* Pendant que l'on visitait le navire, on a trouvé dans la chambre du second *steward*, parmi son linge sale, ces caractères d'imprimerie; les ayant vus entre les mains d'une personne qui les examinait, j'ai dit que probablement ces caractères appartenaient au second *steward*.

*D.* Quel motif vous a porté à penser que cet homme fût propriétaire de semblables objets?

*R.* Les *stewards* ayant quelquefois des objets pour marquer des objets, j'ai cru que ces caractères d'imprimerie avaient cette destination.

*D.* Avez-vous vu pendant la traversée employer ces caractères d'imprimerie?

*R.* Non; je les ai vus pour la première fois, lors de la visite du navire, par les employés de la douane.

Lecture faite de ce que dessus, le prévenu a déclaré persister dans ses réponses, n'y vouloir rien changer, et il a signé avec nous, juge d'instruction, l'interprète et notre greffier.

L'an 1840, le 8 août, nous soussigné, assisté comme dit est de l'interprète susnommé, et de notre greffier, avons continué l'interrogatoire du sieur *Flisher*, comme suit :

*D.* Avant, et jusqu'après le débarquement, un autre navire à vapeur ne vous accompagnait-il pas ?

*R.* Non.

*D.* Cependant une lettre attachée à un morceau de bois, n'a-t-elle pas été lancée de votre bord sur ce navire, après le débarquement opéré ?

*R.* Oui; sur *la Cité-de-Boulogne*.

*D.* Qui a jeté cette lettre ?

*R.* Le *steward*.

*D.* Que contenait cette lettre ?

*R.* Je ne sais pas : c'est le *steward* qu'il l'a écrite lui-même.

*D.* Votre capitaine a-t-il parlé au capitaine de *la Cité-de-Boulogne*, et que lui a-t-il dit ?

*R.* Oui, Monsieur ; mais je n'ai pas entendu ce qu'il a dit, étant occupé au gouvernail.

*D.* Pendant la traversée, avez-vous été accosté par des bateaux à vapeur ou des canots, et quelle communication avez-vous eue avec eux ?

*R.* Nous n'avons rencontré aucun navire.

*D.* Est-on dans l'usage de s'arrêter avec les bateaux à vapeur que l'on rencontre ?

*R.* Quelquefois on s'arrête, mais seulement avec les bateaux de la même compagnie.

*D.* Pourquoi avez-vous mis votre pavillon à mi-mât ?

*R.* C'était pour faire arrêter le capitaine de *la Cité-de-Boulogne* : c'est le signal usité en pareille circonstance.

### Autre INTERROGATOIRE de Crow.

(Subi à Paris, le 20 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Gautier*, interprète.)

*D.* Vous avez été interrogé par les magistrats de Boulogne à la suite de l'attentat du 6 août : vous aviez déclaré que vous aviez été chargé par la compagnie commerciale des bateaux à vapeur de conduire l'*Édimburgh-Castle* des côtes d'Angleterre vers la France, que vous ignoriez le nom et le rang des personnes qui le montaient; que vous n'aviez point eu connaissance de leurs projets, et qu'enfin vous les aviez débarquées sans savoir qu'elles allaient commettre un attentat contre le Gouvernement français. Persistez-vous dans ces déclarations?

*R.* Oui, Monsieur, et je suis prêt à jurer que tout ce que j'ai dit est la vérité.

*D.* Quel jour et à quelle heure avez-vous quitté la Tamise?

*R.* Le mardi, dans la matinée, j'ai fait les préparatifs de départ, et, autant que je puis me le rappeler, ce fut dans la journée que je quittai la Tamise. Je reçus ordre de la personne qui paraissait commander, de me diriger d'abord sur Greenwich pour y prendre plusieurs personnes. Une embarcation en amena six ou sept. La seconde relâche fut à Blackholle, où il en monta un plus grand nombre. La troisième fut à Gravesend, dix personnes environ montèrent en bateau; enfin la dernière fut à Margate.

*D.* Pourriez-vous reconnaître les personnes qui sont ainsi montées successivement à bord?

*R.* Non, Monsieur; je ne pourrais même dire à quel endroit le prince s'est embarqué. Ce n'est que dans la journée du 5 que cette qualification de prince qu'on lui donnait frappa mon oreille, et je ne demandai même pas quel était ce prince. Je fais observer que, ne comprenant pas un mot de français, j'étais étranger au milieu de tout ce qui se passait.



*D.* Selon vos prévisions, quel jour et à quelle heure comptiez-vous débarquer à Boulogne ?

*R.* Le navire était dirigé par un pilote français qui était à bord; de sorte que je n'étais que le chef de la manœuvre, n'ayant que la surveillance des matelots, et je ne savais, ni où on allait, ni quand on débarquerait.

*D.* Savez-vous le nom de ce pilote ?

*R.* Non, Monsieur; il est monté à bord à Gravesend, et je reçus l'ordre de la compagnie de me mettre à la disposition des passagers : c'est une personne qui, je crois, s'appelle *Repallon* qui avait frété le navire.

*D.* Quand avez-vous commencé à avoir des soupçons sur les projets des individus qui étaient embarqués ?

*R.* J'ai été étonné lorsque, quelques instants avant de débarquer, je vis tous les passagers en uniforme, mais je ne m'attendais pas à ce qui allait arriver. Dès que ces messieurs furent équipés, le pilote français fit mettre le canot à la mer. Je fais observer que le pilote seul avec deux hommes de l'équipage fut d'abord à la côte de Wimereux. Je ne sais pas ce qu'ils y firent; mais aussitôt qu'il revint au navire tous les passagers s'apprêtèrent à débarquer et quittèrent bientôt le steamers.

*D.* Quels furent les deux hommes de l'équipage qui furent avec le pilote ?

*R.* L'un d'eux est le nommé *Cowley*, qui pourra vous dire le nom de son compagnon.

*D.* Étiez-vous sur le pont lorsque le prince *Louis Bonaparte* passa sa troupe en revue ?

*R.* Non, Monsieur; mais, la veille du débarquement, j'entendis dans la journée, de ma chambre, des houras sur le pont; je montai de suite, mais, n'entendant pas le français, je ne pus savoir quelle était la cause de ce tumulte, et comme tous les passagers avaient beaucoup bu et mangé dans la traversée, *et mené une vie très-joviale*, j'attribuai les clameurs qu'ils poussaient à la disposition d'esprit dans laquelle ils devaient être après une si grande consommation. Aussi je ne fis que

peu d'attention à ces heures. Il y avait à bord des vivres et des vins pour un mois.

*D.* Quand le débarquement eut lieu, quel ordre vous donna-t-on ?

*R.* Un des passagers, que je pourrais reconnaître, mais qui n'est pas le prince, me dit d'attendre juste en dehors de la jetée, jusqu'à ce qu'il nous avertît par un signal de débarquer les chevaux et les voitures.

*D.* Lorsque le capitaine du port est monté sur votre navire, pourquoi n'avez-vous pas voulu obéir tout de suite à ses injonctions ?

*R.* Je n'ai pas refusé d'obéir; seulement, comme nous ne nous entendions pas, j'ai demandé ce que tout cela signifiait et pourquoi on amenait des soldats à mon bord. C'est cette demande d'explication qui a amené le malentendu, mais je n'ai jamais refusé d'obéir. J'ai trop d'égards pour ma vie et celle de mes enfants, pour avoir jamais eu la pensée ni la volonté d'apporter la guerre civile en France. Je me sou mets du reste à ma position, me confiant dans la justice du pays

(3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> dossier.)

### 3<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de CROW.

(Subi à Paris, le 25 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Chauvet* interprète.)

*D.* Promettez-vous de vous représenter à toutes réquisitions de justice, dans le cas où vous seriez rendu à la liberté ?

*R.* Oui, Monsieur; je le jure.

*D.* Ainsi vous affirmez, que, dans le cas où vous seriez appelé ultérieurement comme témoin, vous vous représenteriez, même dans le cas où vous seriez en Angleterre ?

*R.* Oui, Monsieur; on pourra toujours me trouver au siège de la compagnie commerciale des paquebots à vapeur, qui est à Fish-Street-Hill.

*D.* Pourriez-vous reconnaître, parmi les diverses personnes qui se trouvaient sur le bateau, celles qui commandaient ou paraissaient exercer un commandement et qui ont pris une part active à l'expédition ?

R. En mon âme et conscience, je vous dirai tout ce que je sais sur chacun.

(3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> dossier.)

FLISHER (*Georges*), âgé de 37 ans, marin, second sur le bateau à vapeur *le Château-d'Édimbourg*, appartenant à la compagnie commerciale, né à Sandgate, comté de Kent, en Angleterre, demeurant à Londres, quartier de Dock-Lead. (*Alors inculpé.*)

(Interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Williams Hopking*, interprète).

D. Connaissez-vous le prince *Louis-Napoléon*?

R. Non. Je l'ai vu à bord du navire, mais je ne pourrais le reconnaître.

D. Vous êtes prévenu d'avoir facilité son transport et son débarquement sur la côte de France auprès de Boulogne avec les personnes qui l'accompagnaient, lesquelles s'y rendaient pour exciter un soulèvement à Boulogne dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France et de proclamer *Louis-Napoléon* empereur des Français?

R. *Le Château-d'Édimbourg* fait habituellement la traversée de Londres à Dieppe deux fois par semaine. Samedi dernier, 1<sup>er</sup> août, en arrivant de Dieppe, étant débarqué à Deptfort où le navire est resté, à quatre milles de Londres, je suis venu à Londres et je me suis transporté chez le sieur *Barrest*, agent de la compagnie, pour lui demander ses ordres; alors il m'a chargé de dire au capitaine de tenir le navire prêt à prendre la mer le lundi suivant de bonne heure.

D. Étiez-vous dans l'usage de débarquer à Deptfort en revenant de Dieppe?

R. Non; mais notre bateau devait cesser de naviguer sur cette station, devant être remplacé par un navire plus grand, et comme nous n'avions pas ramené de passagers, nous le conduisimes en cet endroit où est le dépôt des bateaux de la compagnie; ce n'est pas moi

qui fais ordinairement les rapports de mer, mais comme le capitaine habite Greenwich et moi Londres, il m'a chargé de ce soin. Le dimanche j'ai transmis au capitaine les ordres de M. *Barrest* et l'ai invité à venir le voir. Il s'est rendu à cette invitation et a reçu ses instructions relativement au voyage que l'on devait faire. Le dimanche et le lundi on a mis le bateau en état de prendre la mer, nous l'avons essayé, nous avons descendu la Tamise pendant un certain temps et nous sommes retournés à Deptfort. Le mardi, à quatre heures du matin, j'étais sur le bateau; à six heures du matin nous sommes partis de Deptfort, et nous avons remonté la rivière jusqu'à *Marc-Brown-Wharf*, situé à un quart de mille du pont de Londres. En route un monsieur, monté sur un canot, a abordé le navire et est entré dedans, s'est placé sur l'un des tambours auprès du capitaine et lui a indiqué les endroits où l'on devait aborder, c'est lui qui a tracé l'itinéraire du bateau.

Parvenu à l'endroit de *Marc-Brown-Wharf*, on a embarqué neuf chevaux, deux voitures, et une vingtaine d'hommes sont entrés sur le bateau. On a chargé aussi sur le navire des effets, des bagages et des porte-manteaux. Pendant que j'ai quitté le navire pour faire une commission, on a placé sur le pont deux caisses de soixante-six centimètres carrés environ; ces caisses y sont restées jusqu'au débarquement; nous avons attendu quelques instants, et lorsque tout a été embarqué nous sommes venus nous amarrer au bateau *le Neptune*, et, après être resté là environ trois quarts d'heure, nous avons descendu la rivière; nous nous sommes arrêtés successivement à Greenwich, *Blakwall*, *Gravesend*, *Margate*, et à chaque station nous avons pris des voyageurs et des bagages. Tout cela m'a paru extraordinaire, et ayant voulu changer de place les voitures mises sur le pont, et les ayant trouvées extrêmement lourdes (sept ou huit hommes étant nécessaires pour les remuer), j'ai pensé qu'il s'agissait de contrebande, et j'en ai fait l'observation au capitaine qui a paru étonné comme moi et qui m'a dit qu'il ne savait que penser. Après avoir quitté *Margate*, nous sommes allés au *North-Forland*; de là nous nous sommes dirigés, en longeant la côte d'Angleterre, vers la baie de *Rye* où nous sommes entrés; nous y sommes restés fort peu de temps et nous sommes retournés sur nos pas, toujours en longeant les côtes d'Angleterre, mais à une plus grande distance qu'en venant; et, arrivés en face du *South-Forland*, nous avons traversé le détroit et nous sommes dirigés sur le cap du

Grinet, et de là nous avons suivi les côtes de France jusqu'à Wime-reux, où nous nous sommes arrêtés. Tous ces changements de route m'ont paru fort extraordinaires. Jusqu'à Margate le capitaine recevait ses instructions de la personne que nous avons embarquée entre Deptfort et Londres; mais cette personne, nous ayant quittés à Margate, a été remplacée par un des passagers que je ne connais pas.

*D.* N'avez-vous pas demandé au capitaine pourquoi il se laissait ainsi guider par un des passagers?

*R.* Oui, mais il m'a répondu qu'il avait reçu du sieur *Barrest* l'ordre d'aller partout où on le conduirait.

*D.* Pendant la traversée, tous les passagers ne se sont-ils pas rassemblés sur le pont, et l'un d'eux ne leur a-t-il pas fait un discours et lu un papier.

*R.* Oui, j'ai entendu un des passagers faire un discours, mais je n'ai pas vu lire de papiers.

*D.* N'avez-vous pas été surpris de ce fait?

*R.* Oui, car, après ce discours, j'ai entendu des houras; je n'ai pas pu distinguer les cris; j'ai vu seulement des chapeaux agités en l'air.

*D.* Avant le débarquement, n'avez-vous pas vu tous les passagers se revêtir d'uniformes militaires, les uns de soldats, les autres d'officiers, et s'armer de fusils?

*R.* Oui, pendant la traversée du détroit pour se rendre au cap Grinet, ils ont mis des pantalons rouges, après le coucher du soleil, puis ils ont endossé des uniformes et se sont armés.

*D.* Avez-vous vu charger des fusils?

*R.* Non, mais je les ai vus mettre la baguette dedans, comme pour voir s'ils étaient chargés.

*D.* Où étaient déposées les armes qui ont armé les passagers?

*R.* Je ne le sais pas; mais je présume qu'elles étaient dans les voitures, attendu que celle destinée au bagage avait de grands tiroirs.

*D.* Lorsque vous avez vu ces hommes s'armer avant de descendre

sur les côtes de France, vous avez dû supposer qu'ils avaient des intentions coupables?

*R.* Cette conduite m'a donné des inquiétudes.

*D.* Pourquoi ne vous êtes-vous pas opposé, ou au moins n'avez-vous pas essayé de vous opposer au débarquement?

*R.* Les hommes de l'équipage n'étaient pas en force contre un aussi grand nombre d'hommes armés.

*D.* N'avez-vous pas vu distribuer de l'argent aux passagers?

*R.* Non, j'ai aperçu du pont, dans le salon des dames, en bas, une table couverte d'argent de la grandeur d'une pièce de cinq francs; il est survenu un coup de mer qui a renversé tout cet argent sur le plancher.

*D.* Quel jour, à quelle heure et en quel endroit a eu lieu le débarquement?

*R.* Hier, entre deux et quatre heures du matin, sur la côte de Wimereux, où ils ont jeté l'ancre.

*D.* En quittant le bateau ont-ils donné quelque ordre?

*R.* Non, mais ils ont parlé au capitaine. J'observe que c'est un pilote français, que nous avons pris à Gravesend, qui a dirigé tous les mouvements du navire jusqu'au moment du débarquement; ce pilote est débarqué avec les autres hommes dans le dernier bateau; il avait fait approcher le navire jusqu'à trois brasses de profondeur du rivage.

*D.* Lorsque vous avez vu ces hommes s'armer et se disposer à descendre sur la côte de France, avez-vous fait part de vos craintes et de vos inquiétudes au capitaine? et que vous a-t-il répondu?

*R.* Oui, mais le capitaine m'a répondu qu'il ne savait pas ce que cela signifiait.

*D.* Puisque vous aviez des inquiétudes et des soupçons, pourquoi n'êtes-vous pas entré de suite dans le port de Boulogne, et n'avez-vous pas prévenu les autorités françaises de ce qui se passait?

*R.* Parce que je ne connaissais pas les intentions des débarqués; d'ailleurs, étant sous les ordres du capitaine, je lui ai obéi. Au moment

du débarquement, un des passagers, très-grand, revêtu d'un uniforme d'officier, ayant un chapeau à cornes, a donné au capitaine l'ordre d'aller se placer à l'ancre, en face du port de Boulogne, et de n'y entrer que lorsqu'on lui en aurait donné le signal au moyen d'un pavillon blanc hissé au bout de la jetée de l'ouest. Nous nous sommes placés en face du port; un pilote alors est venu nous demander si nous voulions y entrer; le capitaine a répondu négativement en disant qu'il attendait des ordres, et a fait jeter l'ancre; le pilote s'est retiré, et est revenu quelque temps après avec des hommes armés qui ont ordonné d'entrer dans le port, et nous avons obéi. Après le départ du pilote on nous avait fait signe de la jetée de nous rendre dans le port; mais, comme ce n'était pas le signal convenu, on a mis un canot à la mer avec quelques hommes pour savoir ce dont il s'agissait, et c'est dans cet intervalle que le pilote est revenu sur le bateau.

*D.* Y avait-il des marchandises dans le paquebot?

*R.* Non.

(3<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> dossier.)

### Autre INTERROGATAIRE de FLISHER.

(Subi à Paris, le 20 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Gautier* interprète.

*D.* Par qui avez-vous été enrôlé?

*R.* Depuis deux mois j'appartiens à l'équipage du navire l'*Édimbourg-Castle*; j'ai reçu directement du sieur *Barrest*, agent de la compagnie, l'ordre de préparer le navire, c'est le samedi soir, premier courant, que cet ordre me fut donné, et je le communiquai au sieur *Crow*. Le navire ne fut prêt que le mardi à six heures du matin; on ne me dit pas quel voyage on allait faire, parce qu'un pilote français est venu à Gravesend, et a pris la direction du navire.

*D.* Savez-vous le nom de ce pilote ?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Pendant la traversée n'avez-vous pas remarqué quelque chose d'insolite parmi les passagers?

*R.* Rien, jusqu'à l'arrivée aux côtes de France; jusque-là les pas-

sagers n'ont rien fait pour attirer mon attention, si ce n'est, toutefois, qu'ils ont beaucoup bu et mangé.

*D.* Mais, arrivé en vue de la France, que s'est-il passé ?

*R.* Ils ont fait des cris et proféré des clameurs dont je n'ai pas eu l'explication, parce que je n'entends pas du tout le français; ensuite ils se sont habillés en militaires et ont débarqué; étant resté dans le navire, je ne sais pas ce qu'ils ont fait à terre, mais je sais que des hommes armés sont arrivés sur le bateau, et l'ont fait entrer dans le port; j'ignorais pourquoi on venait ainsi s'emparer du navire.

*D.* Ainsi vous affirmez que vous ne connaissiez pas le but de l'expédition ?

*R.* Oui, Monsieur.

(3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> dossier.)

### 3<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de FLISHER.

(Subi à Paris, le 25 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Chauvet* interprète.)

*D.* Dans le cas où vous seriez mis en liberté, vous représenteriez-vous à toute réquisition ?

*R.* Oui, Monsieur; je promets de me représenter toutes les fois que vous l'exigerez; je demeure à Londres, Queen's place Fashion-Street-Dockhead. Je désirerais seulement que l'on m'écrivît une quinzaine de jours d'avance, vous seriez sûr que je serais à votre disposition.

*D.* Pouvez-vous, en rappelant vos souvenirs, indiquer quels sont ceux des inculpés qui ont pris une part active aux événements du 6 août dernier ?

*R.* Je ne pourrais reconnaître, parmi ces personnes, que celle qui a donné des ordres au capitaine.

(3<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> dossier.)



**COWANS** (*Peter*), âgé de 34 ans, mécanicien, demeurant à Londres, New-Charets street, paroisse de Dermondocy, attaché aux ateliers de la Compagnie commerciale. (*Alors inculpé*).

(Interrogatoire subi, le 7 août 1840, devant M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Williams Hopking*, interprète.)

*D.* Connaissez-vous le prince *Louis-Napoléon*?

*R.* Non, je ne l'ai même pas vu sur le bateau. On ne me l'a pas fait distinguer parmi les personnes qui s'y trouvaient.

*D.* Aviez-vous fait déjà des voyages sur le bateau à vapeur portant le nom de *Château-d'Édimbourg*?

*R.* Non; je suis monté d'après les ordres de l'ingénieur en chef de la Compagnie et pour le voyage qui m'a conduit à Boulogne.

*D.* Où était le bateau lorsque vous êtes entré dedans?

*R.* A Deptfort. Nous sommes partis vers les cinq heures du matin, et nous avons remonté la Tamise à un mille de Londres : nous avons embarqué là des chevaux, des voitures et des passagers, dont je ne connais pas le nombre. Nous avons ensuite descendu la Tamise, et nous nous sommes arrêtés en divers endroits, où nous avons pris des passagers. J'observe que je sais peu ce qui s'est passé, attendu que j'étais occupé à la machine.

*D.* Connaissez-vous le but du voyage?

*R.* Non; le capitaine, *M. Barrest*, et l'ingénieur en chef m'avaient dit que c'était un voyage de plaisir.

*D.* Pendant le voyage, avez-vous vu tous les passagers se rassembler sur le pont, et l'un d'eux adresser un discours et leur lire un papier?

*R.* J'ai vu l'un des passagers faire un discours aux autres; mais je n'ai rien compris. C'est en entendant les cris poussés par les passagers, que je suis sorti de la cale pour voir ce que c'était.

*D.* Avez-vous vu les passagers revêtir des uniformes d'officiers et de soldats ?

*R.* Je ne les ai pas vus s'habiller ; mais, pendant la nuit, étant monté sur le pont, j'en ai vu plusieurs avec des habits militaires : ce qui m'a fait peur.

*D.* Avaient-ils des armes ?

*R.* Ils portaient des fusils, des baïonnettes et des sabres - poignards.

*D.* Avez-vous vu charger des fusils ?

*R.* Non ; j'ai vu mettre les baguettes dans les fusils, qui raisonnaient comme s'ils étaient chargés.

*D.* Saviez-vous ce que les passagers venaient faire en France ?

*R.* Non ; je ne serais pas venu, si j'avais su ce qui devait arriver.

*D.* Lorsque vous avez vu des hommes armés descendre sur le territoire français, vous avez dû penser qu'ils s'y rendaient avec de mauvaises intentions. Pourquoi n'êtes-vous pas venu en avertir les autorités de Boulogne ?

*R.* J'ai bien pensé qu'il y avait de mauvaises intentions de leur part ; mais je ne pouvais abandonner mon poste sans la permission de mon capitaine : autrement je me serais rendu coupable.

*D.* Avez-vous reçu de l'argent des passagers ou du capitaine lui-même, pour venir sur les côtes de France ?

*R.* Non.

(3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> dossier.)

### AUTRE INTERROGATOIRE DE COWANS.

(Subi, le 8 août 1840, devant M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Delaire*, interprète.)

*D.* Savez-vous qui a frété le navire, et quelle était votre destination ?

*R.* Non ; on m'a dit qu'il s'agissait d'une partie de plaisir.

*D.* De quel port est sorti votre bâtiment, et combien de passagers se trouvaient à bord ?

*R.* Nous sommes partis de Londres, et je ne puis dire combien de passagers se trouvaient à bord. On en a pris à Greenwich, Blackwall, Gravesend et Margate. J'ignore où les bagages ont été embarqués ; je sais seulement que deux voitures, des chevaux et des bagages ont été pris à Londres. Mes fonctions de mécanicien me forcent à rester dans l'intérieur du navire. J'ai su que le prince était à bord seulement au moment du débarquement, près de Wimereux. J'ai entendu le bruit des baguettes, ce qui m'a fait supposer que l'on chargeait les fusils. Je suis alors monté sur le pont. Les passagers, armés et revêtus de leurs uniformes, se sont rendus à terre avec le canot du paquebot qui a fait plusieurs voyages. Deux marins de notre équipage manœuvraient le canot. Je n'ai pas connaissance que les marins ou le capitaine aient résisté pour fournir leur canot et leurs services. Mon opinion et celle d'une partie de l'équipage était que ces passagers avaient de mauvais desseins contre le Gouvernement français, et j'étais bien aise de nous en voir débarrassés. J'ai entendu dire qu'ils avaient menacé d'employer la force pour obtenir le canot. Je n'ai eu connaissance des uniformes et des armes qu'environ une heure avant le débarquement. Je ne sais s'il a été distribué des imprimés ou de l'argent. Quand les passagers ont été mis à terre, le paquebot s'est dirigé doucement et en louvoyant sur Boulogne ; et, sur l'ordre qui m'en a été donné, j'ai laissé échapper de la vapeur pour diminuer la force ; j'ai compris que c'était pour attendre notre canot de débarquement qui portait deux de nos marins.

*D.* Pourquoi n'a-t-on pas arrêté le paquebot à Wimereux même pour attendre le canot ?

*R.* Je ne sais pas.

*D.* Pourquoi le paquebot, qui a attendu le canot pour chaque voyage qu'il a fait avec des passagers, n'a-t-il pas attendu aussi le canot revenant à vide pour la dernière fois ?

*R.* Je l'ignore ; mais je fais observer que la marée entraînait le paquebot, et qu'il fallait le porter en avant afin de résister au courant.

*D.* Quand le canot a eu atteint le paquebot, celui-ci, qui était à l'ancre, est-il reparti immédiatement ?

*R.* J'ignore quand notre canot a atteint le paquebot. Je sais seulement que la police de Boulogne est venue s'emparer du paquebot, qui était alors à l'ancre, et l'a fait rentrer dans le port.

*D.* Supposez-vous que le paquebot s'est mis à l'ancre parce que la marée l'empêchait d'entrer ?

*R.* Non.

*D.* Quand vous avez entendu des coups de fusil sur le rivage, le paquebot était-il à l'ancre ?

*R.* Je ne puis pas le dire positivement, parce que j'étais très-agité; mais je le crois. J'ignore quel était le nombre des passagers.

*D.* Quels sont les noms des marins qui dirigeaient le canot qui a mis les passagers à terre ?

*R.* Je ne les connais pas, parce que moi-même je suis étranger à l'équipage; je travaille habituellement dans la fabrique de la Compagnie commerciale à laquelle le paquebot appartient.

(3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> dossier.)

### 3<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de COWANS.

(Subi à Paris, le 20 août 1840, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Chauvet*, interprète.)

*D.* Où vous êtes-vous embarqués, qui a frété le navire, et quelle était votre destination ?

*R.* Je ne sais pas qui a frété le navire; je croyais que nous allions à Hambourg; la durée du voyage devait être, disait-on, de trois semaines ou un mois. Je travaille habituellement à terre pour la Compagnie du commerce. Le 3 août, dans la soirée, j'ai reçu ordre de m'embarquer sur le bateau à vapeur *le Château-d'Édimbourg*. Je me suis effectivement embarqué dans la nuit même à Deptford, où le bâtiment était en réparation. Nous sommes arrivés à Londres vers six heures du matin; c'est là qu'on a embarqué les chevaux et les voitures. Nous avons pris des passagers sur la route.

*D.* Connaissiez-vous les passagers, et saviez-vous quel était le but de leur voyage ?

*R.* On m'avait dit que c'était des gens riches qui allaient faire une partie de plaisir.

*D.* N'avez-vous pas soupçonné ces passagers d'avoir de mauvais desseins contre le Gouvernement français ?

*R.* Quand je les ai vus se revêtir d'uniformes et s'armer, j'ai bien pensé qu'ils avaient des intentions hostiles. Je n'ai vu faire aucune distribution, ni d'argent, ni de proclamations. Obligé de rester auprès de la machine, je n'ai pas vu ce qui se passait sur le pont. C'est à Wimereux qu'on a débarqué tous les passagers sur des canots ; on a été obligé de faire plusieurs voyages. Lorsque les passagers ont tous été mis à terre, le paquebot s'est dirigé sur Boulogne ; j'ai reçu l'ordre d'aller doucement. Lorsque le paquebot est entré dans le port, j'ai aperçu beaucoup de monde sur le quai ; plus tard, on s'est battu, et les balles passaient au-dessus du paquebot. C'est à bord du bâtiment que j'ai été arrêté dans le cours de la journée. Ce n'est qu'après le débarquement des derniers passagers que j'ai su que le prince *Louis-Napoléon* avait été sur le bâtiment.

(3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> dossier.)

**HOBBS** (*Frédéric*), âgé de 19 ans, garçon de barre, demeurant à Londres. (*Alors inculpé*).

(Interrogatoire subi, le 9 août 1840, devant M. Carmier, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Delaire*, interprète.)

*D.* Faisiez-vous partie de l'équipage ?

*R.* Oui ; on m'avait engagé le matin seulement : j'ai pensé qu'il s'agissait d'un voyage de plaisir. Les passagers ont été pris à Londres et sur différents points de la Tamise. J'ai entendu à bord un des passagers prononcer le mot de prince, sans y comprendre davantage. Dans la nuit, j'ai vu des passagers revêtir des uniformes ; ils étaient sans armes ; je ne les ai pas vus débarquer parce que je dormais. Quand je me suis réveillé, le navire se dirigeait vers Boulogne. Le navire s'est ensuite arrêté. La police était à bord au moment même où des coups de feu se faisaient entendre. Je n'ai jamais su qu'il s'agissait d'un complot contre le Gouvernement français. J'ai vu dans la chambre beaucoup d'argent ; les passagers me paraissaient lire des imprimés ; une demi-heure avant leur débarquement, j'ai remarqué sur le pont un drapeau surmonté d'un aigle. Les passagers ont passé toute la nuit

à boire et à manger; je ne faisais rien autre chose que de déboucher des bouteilles et servir à manger.

(3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> dossier.)

### 2<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de HOBBS.

(Subi le 10 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai, par l'intermédiaire du sieur *Franklin Kerr*, interprète.)

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous a fait subir M. le juge d'instruction, le 9 de ce mois?

*R.* J'y persiste; je n'ai rien à y ajouter.

### 3<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de HOBBS.

(Subi à Paris, le 21 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Gautier*, interprète.)

*D.* Vous avez été arrêté à Boulogne?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Saviez-vous quel était le but de l'expédition dont vous faisiez partie?

*R.* Non, Monsieur; si je l'avais su, je ne serais pas venu.

*D.* Cependant vous avez vu à bord des hommes armés, et vous les avez entendus proférer des cris qui ont dû attirer votre attention?

*R.* Il est vrai que je les ai vus mettre des habits militaires, que je les ai aussi vus lire des papiers et pousser des clameurs; mais, n'entendant pas le français, je n'ai pu m'expliquer ce que c'était que tout cela. D'ailleurs, mon occupation à bord était de laver les verres et les tasses et de déboucher les bouteilles, en sorte que je n'ai pu me mêler de ce que faisaient les passagers. J'étais constamment dans le garde-manger et l'office, ces Messieurs n'ayant fait jour et nuit que boire et manger. J'appartiens ordinairement à l'équipage de *la Princesse Victoria*, qui est à la même compagnie que *l'Édimburgh-Castle*; mais on m'avait, pour ce voyage particulier, fait monter à bord de ce dernier navire comme aide d'office, parce qu'on avait annoncé que la consommation devait y être fort considérable et que le nombre ordinaire des garçons-servants ne suffirait pas.

(3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> dossier.)

**COWLEY** (*William*), âgé de 28 ans, marin, né à Deal, comté de Kent, demeurant à Londres. (*Alors inculpé.*)

(Interrogatoire subi, le 8 août 1840, devant M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Williams Hopking*, interprète.)

*D.* Depuis combien de temps connaissez-vous le prince *Louis-Napoléon*?

*R.* Je n'ai pas su qu'il y avait un prince dans le bateau avant que la douane soit venue à bord.

*D.* Vous êtes prévenu d'avoir transporté sur les côtes de France et d'avoir facilité le débarquement du prince *Louis-Napoléon* et de sa suite, sachant qu'il s'y rendait pour exciter un soulèvement à Boulogne dans le but de changer la forme du gouvernement établi en France et de proclamer ledit *Louis-Napoléon* empereur des Français?

*R.* Je ne suis pas coupable de ce fait.

*D.* A Gravesend, n'avez-vous pas vu monter sur le bateau un pilote français?

*R.* Non; il est possible qu'à Gravesend il soit monté un pilote français, mais je ne l'ai pas vu, car j'étais allé à terre.

*D.* Qu'êtes-vous allé faire à terre?

*R.* Je suis allé à terre pour des provisions; le second m'y a accompagné, il y est venu prendre un marin.

*D.* Quel était ce marin? était-ce un Français?

*R.* Non; il est Anglais et est actuellement en prison avec nous.

*D.* Combien y avait-il de passagers à bord?

*R.* Il y en avait à peu près trente; mais, au moment du débarquement, ils étaient au nombre d'au moins cinquante.

*D.* Quand les passagers se sont-ils habillés en militaires et armés?

*R.* Je n'ai pas vu les passagers revêtir leurs uniformes; mais, vers onze heures, j'en ai aperçu deux ou trois sur le pont en pantalon rouge, et plus tard ils se sont tous rassemblés en tenue militaire et armés.

*D.* Les avez-vous vus charger leurs fusils ?

*R.* Non.

*D.* N'étiez-vous pas sur le pont ?

*R.* Oui ; mais comme je me suis reposé pendant quelques instants, il est possible que cela ait eu lieu dans cet intervalle.

*D.* Avez-vous vu tous les passagers rassemblés sur le pont, et l'un d'eux leur faire un discours et leur lire un papier ?

*R.* Je n'ai pas vu lire de papier ni entendu de discours. Au moment où je remontais sur le pont pour reprendre mon quart, les passagers venaient de se disperser, et mes camarades m'ont dit qu'on leur avait adressé un discours : ils portaient encore le costume bourgeois.

*D.* Avez-vous vu de l'argent dans le navire ?

*R.* J'étais occupé à la hune, lorsque j'ai vu un monsieur couvert d'un manteau déposer les sacs d'argent dans la cabine de derrière.

*D.* N'avez-vous pas entendu les passagers donner à l'un d'eux le titre de prince ?

*R.* Non, j'affirmerais sur la Bible.

*D.* Connaissiez-vous les projets des passagers lors de leur débarquement ?

*R.* Non ; je les ai pris pour des contrebandiers.

*D.* Votre version n'est pas vraisemblable ; car aux riches uniformes des chefs, aux armes et aux habits militaires des autres passagers, vous avez dû vous apercevoir qu'ils venaient en France avec d'autres intentions que de faire de la contrebande.

*R.* Je persiste à dire que je les prenais pour des contrebandiers voulant introduire en France des objets d'une grande valeur. Je fais observer que je venais en France pour la troisième fois, et que j'ignorais les usages de ce pays.

*D.* Depuis South-Foreland jusqu'au point de débarquement, quelle personne a commandé le navire ?

*R.* Le capitaine ; mais il y avait auprès de lui un marin français. Quand le capitaine s'est reposé, c'est le second qui s'est placé auprès du gouvernail, et le marin français est resté tantôt avec lui, tantôt avec les passagers.



*D.* Quelle personne a donné l'ordre de débarquer ?

*R.* J'ignore qui a donné l'ordre d'arrêter le bateau avant le débarquement. Aussitôt qu'il a eu cessé de marcher, le marin français m'a dit de descendre dans le canot avec un autre homme de l'équipage ; il s'y est placé avec nous, et nous sommes allés près de terre. Le but du voyage était de chercher un endroit favorable au débarquement, et quand nous l'avons eu trouvé, nous sommes retournés à bord.

*D.* Le marin français parlait-il anglais ?

*R.* Il savait seulement quelques mots anglais.

*D.* Comment s'est opéré le débarquement ?

*R.* Il s'est fait en plusieurs voyages, et les passagers sont descendus sur des pierres, au-dessus desquelles se trouvait un poteau.

*D.* Le pilote français a-t-il débarqué avec les autres ?

*R.* Oui, le dernier ; et il les a suivis.

*D.* Combien de temps êtes-vous resté en place après le débarquement ?

*R.* Nous avons appareillé de suite, et nous ne nous sommes pas arrêtés.

*D.* Pendant toute la traversée, et jusqu'au lieu du débarquement, n'avez-vous pas été accompagné par un autre bâtiment à vapeur ?

*R.* Non.

*D.* Après le débarquement, et lorsque vous alliez vers Boulogne, n'avez-vous pas arrêté un bateau à vapeur, et n'avez-vous pas eu des communications avec lui ?

*R.* En quittant Wimereux, le capitaine a aperçu *la Cité-de-Boulogne* qui sortait du port, s'est arrêté avec elle pendant quelques instants, puis il est venu me prendre dans le canot où j'étais resté.

*D.* De quel côté s'est dirigée *la Cité-de-Boulogne* ?

*R.* Elle a suivi vers Londres.

*D.* Avez-vous vu l'un des passagers distribuer de l'argent aux autres ?

*R.* Non.

*D.* Qu'avez-vous fait en face du port de Boulogne?

*R.* Nous avons jeté l'ancre, et nous avons mis le bagage en pile.

*D.* N'avez-vous pas fait filer la chaîne pour fuir en pleine mer, et d'après quels ordres avez-vous agi ainsi?

*R.* Le capitaine m'a envoyé près de la jetée, dans un canot, pour voir s'il y avait assez d'eau pour entrer dans le port. J'ai rencontré un bateau en route, auprès duquel je me suis informé si notre bateau pourrait entrer dans le port, et, sur la réponse affirmative qui m'a été faite, je suis retourné sur mes pas, et, en arrivant au bateau, j'ai trouvé l'ancre levée et tout disposé pour entrer; mais le bateau était alors occupé par des hommes armés.

(3<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> dossier.)

### Autre INTERROGATOIRE de Cowley.

(Subi à Paris, le 20 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

*D.* Persistez-vous à dire que vous avez été étranger aux projets qu'avait *Louis Bonaparte*, en débarquant le 6 août sur les côtes de France?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Avant que le navire ne se fût dirigé sur Boulogne, ne vous êtes-vous pas approché sur un canot du rivage français pour y déposer le pilote?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Qu'a été faire le pilote à terre?

*R.* Il a été chercher un point de débarquement.

*D.* Y avait-il quelqu'un sur le rivage?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Vous êtes le seul de l'équipage qui parliez français; vous avez dû dès lors comprendre pendant la traversée ce dont il s'agissait?

*R.* Personne ne m'en a parlé pendant le voyage; mais on se contenta de me répondre, sur une question que je fis, que c'étaient des messieurs qui voyageaient pour leur plaisir.

*D.* Cependant vous les avez entendus proférer des clameurs?

*R.* Non, Monsieur, ou du moins je n'ai pas compris.

*D.* N'avez-vous pas été frappé de les voir tous en uniforme?

R. J'ai cru que c'étaient des fraudeurs plutôt qu'autre chose. Je n'ai appris que le prince *Bonaparte* était sur le navire que quand on a tiré des coups de fusil du rivage.

(3<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> dossier.)

**DAVIES** (*Williams*), âgé de 31 ans, marin, né à Woolwich (*Kent*), demeurant à Londres. (*Alors inculpé.*)

(Interrogatoire subi, le 8 août 1840, devant M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Delare*, interprète.)

D. Vous êtes-vous embarqué à Londres sur le paquebot *le Château-d'Édimbourg*?

R. Oui; je suis cependant étranger au paquebot. J'ai été engagé par le second, cinq minutes avant mon départ; j'ai trouvé sur le pont des voitures et des chevaux; j'ai ignoré, pendant toute la traversée, que le prince *Louis Bonaparte* fût à bord. Quand je me suis réveillé le lendemain, à la distance de quatre ou cinq heures de Wimereux, j'ai vu des passagers revêtus d'uniformes et porteurs d'armes à feu. Ils avaient un drapeau surmonté d'un aigle doré et aussi un aigle vivant. Je n'ai pas compris tout ce que cela signifiait, et nous nous questionnions les uns les autres pour tâcher de deviner ce dont il s'agissait. Près de Wimereux, le paquebot s'est arrêté par ordre d'un pilote français, et les passagers se sont embarqués dans le canot qui était dirigé par deux marins: j'étais l'un de ces marins. Le pilote ordonnait tout. Le capitaine voulait s'opposer au départ du canot, disant que lui seul devait commander. Quand tout a été fini, on a amarré le canot qui a suivi à la remorque. Le paquebot s'est ensuite dirigé vers Boulogne avec sa vitesse ordinaire, et le capitaine a fait jeter l'ancre près du port: nous sommes restés ainsi pendant deux heures. Au moment où la police est venue à bord, le bâtiment levait l'ancre. Les coups de fusil ont été tirés un peu après l'arrivée de la police. Le pilote français qui avait été pris à Gravesend ou Margate, a été débarqué à Wimereux. Je ne sais ce qu'il est devenu depuis; il avait une veste de marin.

Je n'ai pas connaissance que notre paquebot ait communiqué avec aucun autre navire.

(3<sup>e</sup> série, 12<sup>e</sup> dossier.)

2<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de DAVIES.

(Subi, le 10 août 1840, devant M. Petit, Président à la Cour royale de Douai, par l'intermédiaire du sieur *Franklin-Kerr*, interprète.)

*D.* Persistez-vous dans l'interrogatoire que vous a fait subir avant-hier M. le juge d'instruction?

*R.* Je n'ai rien à y ajouter et j'y persiste.

3<sup>e</sup> INTERROGATOIRE de DAVIES.

(Subi à Paris, le 20 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué, par l'intermédiaire du sieur *Gautier*, interprète.)

*D.* Vous affirmez toujours avoir été étranger aux projets du prince *Louis Bonaparte*?

*R.* Oui, Monsieur, très-certainement; et je le suis d'autant plus, que je n'appartiens pas à l'équipage de ce steamer, et que c'est quelques instants avant le départ de Londres, cinq minutes peut-être, que j'ai été engagé par le second.

*D.* Lorsque les passagers se sont armés et équipés, vous avez dû comprendre qu'il s'agissait d'une attaque avec la ville de Boulogne?

*R.* Je me suis bien figuré que ce qu'ils faisaient n'était pas bien; mais j'ignorais de quoi il s'agissait et je ne pouvais les empêcher. J'affirme que j'ai été enrôlé sans savoir en rien ce que l'on allait faire.

( 3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> dossier.)

## § 5.

## DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

RELATIVES

## AU DÉBARQUEMENT DES INCULPÉS

ET A LEUR MARCHÉ SUR BOULOGNE.

---

**BALLY** (*Pierre-Nicolas*), âgé de 37 ans, lieutenant de douanes, demeurant à Wimereux (1).

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août courant, vers trois heures et demie du matin, faisant une tournée, je fus prévenu qu'un navire avait échoué devant le port de Wimereux, et que des soldats, appartenant au 40<sup>e</sup> de ligne, venaient de débarquer. Je me rendis à mon domicile, je revêtis mon uniforme et je me présentai à eux. Ils m'engagèrent à les conduire à Boulogne; je leur répondis que j'étais trop fatigué, mais que, s'ils le voulaient, je leur donnerais un de mes employés pour les guider; alors l'un d'eux, que j'ai reconnu depuis être le sieur *Mésonan*, m'a dit: *Il n'y a pas de fatigue qui tienne, il faut marcher*. Un autre, que j'ai reconnu pour être le sieur *Parquin*, m'a menacé en mettant la main à la poignée de son sabre, en s'écriant: *Marchons!* J'ai, malgré moi, été obligé de suivre la troupe avec sept autres douaniers, et

---

(1) Voir une autre déposition de ce témoin, ci-après p. 249.

nous nous sommes dirigés sur Boulogne; en passant près de la colonne, ils l'ont saluée en s'écriant : *Vive la colonne !* Nous avons continué notre route jusqu'aux Quatre-Moulins; là un autre individu, que j'ai reconnu depuis pour être le colonel *Montauban*, m'a demandé si je savais avec qui j'étais; lui ayant répondu négativement, il m'a dit : *Vous faites partie de l'escorte du prince Louis-Napoléon. Nous allons entrer à Boulogne, et la ville est à nous.* Lui ayant observé alors qu'il me plaçait dans une position fâcheuse, il me répondit : *Soyez sans inquiétude, la famille du prince est riche et ne vous laissera pas dans l'embarras.* Je le priai de me renvoyer avec mes hommes, il me dit : *Pas encore, nous avons besoin de vous.* Un peu plus tard, ayant insisté de nouveau pour qu'il nous laissât aller, il y consentit, mais en m'ordonnant de retourner dans mon domicile, de ne pas regarder derrière moi et de ne point parler de ce que j'avais vu. Au moment de mon départ, le général *Montholon* m'a offert de l'argent que j'ai refusé. L'un des chefs de la suite du prince nous a fait suivre par quatre hommes pendant un certain temps. Aussitôt libres, nous nous sommes dirigés sur le poste de la Crèche, et j'ai envoyé un brigadier à Boulogne pour prévenir mes chefs des événements qui venaient d'avoir lieu. Je ne pourrais préciser le nombre des personnes qui composaient la suite du prince, mais ils m'ont paru être au moins une centaine : ils marchaient sur trois rangs, et le prince était en tête avec le général *Montholon*.

En revenant au fort de la Crèche, j'ai appris que le sieur *Gillote*, l'un de mes employés, avait accepté du sieur *Mésonan* une somme de 40 francs. Le général *Montholon* portait à la main une bourse qui paraissait bien garnie.

### CONFRONTATION du témoin BALLY avec les inculpés.

Le témoin, ayant été mis en présence de tous les prévenus qui se trouvent tant au château qu'à l'hospice et à la maison d'arrêt, a déclaré reconnaître parfaitement, comme faisant partie de la suite du prince *Louis-Napoléon*, les sieurs *Ansel*, *Picconi*, *Mésonan*, général *Montholon* et *Cuxac*, *Parquin*, *Bataïlle*, colonel *Montauban*, colonel *Laborde* et colonel *Voisin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 8<sup>e</sup>.)

**GUILBERT (Jacques)**, âgé de 43 ans, brigadier ambulant des douanes, demeurant à Wimille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août dernier, vers quatre heures du matin, étant de service dans les parages de Wimereux, j'ai aperçu sur les dunes, en face de cette commune, un groupe de soldats; je suis allé à eux, ils m'ont dit qu'ils faisaient partie du 40<sup>e</sup> de ligne, qu'ils étaient partis de Dunkerque pour Cherbourg, et qu'ils avaient été forcés de débarquer en cet endroit, parce qu'une des roues du paquebot s'était cassée. Ils m'ont ordonné de les conduire à Boulogne avec les cinq douaniers qui se trouvaient là; leur ayant objecté que cela désorganiserait mon service, et qu'un seul homme suffirait pour les conduire, ils m'ont fait des menaces, et l'un d'eux, le sieur *Bellier*, a fait mine de me frapper avec sa baïonnette; mon lieutenant étant survenu, ils l'ont aussi contraint à les suivre par les mêmes moyens. Nous nous sommes dirigés vers Boulogne; en passant près de la colonne, ils l'ont saluée aux cris de *vive la colonne* ou *vive Napoléon!* je ne me rappelle pas bien lequel des deux. Arrivés aux Quatre-Moulins, le colonel *Montauban* m'a dit : *Savez-vous qui vous escortez?* Sur ma réponse négative, il m'a répondu : *C'est le prince Louis-Napoléon; nous allons à Boulogne, qui est à nous.* Lui ayant fait observer qu'il me plaçait dans une fausse position, il nous a dit : *Soyez sans inquiétude, la famille du prince est riche et ne vous abandonnera pas.* Ayant demandé à m'en aller, il nous a dit qu'il avait encore besoin de nous; un peu plus tard, ayant insisté pour m'en aller, la même personne m'a dit que je pouvais partir: au même moment le prince s'est retourné vers nous, a confirmé cette déclaration en nous invitant à retourner chez nous, à ne pas regarder en arrière et à ne point parler de ce que nous avions vu. Le général *Montholon* m'a offert de l'argent, ainsi qu'au lieutenant; nous l'avons refusé. Usant de la permission qui venait de nous être accordée de partir, nous sommes allés à la colonne, et de là nous nous sommes rendus au poste de la Crèche. Nos pas ont été surveillés pendant un certain temps par quatre hommes de la suite du prince. Son escorte m'a paru se composer d'environ cent personnes.

**CONFRONTATION du témoin GUILBERT avec les inculpés.**

Le témoin, mis en présence des prévenus renfermés tant au château qu'à l'hospice, a déclaré parfaitement reconnaître, comme faisant partie de la suite du prince, les sieurs *Ancel, Bellier, Bachon*, général *Montholon, Parquin, Bataille*, colonel *Montauban* et colonel *Laborde*.

Au moment où les hommes de la suite du prince étaient rangés sur la dune de Wimereux, il y avait avec eux deux hommes en habit bourgeois qui les précédaient et que je n'ai pu reconnaître.

(Information générale de Boulogne, pièce 1<sup>re</sup>.)

**Autre DÉPOSITION du même témoin.**

(Reçue à Paris, le 5 septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Je me trouvais, le 6 août 1840, à quatre heures du matin, près Wimereux, lorsque j'aperçus sur la plage un groupe de militaires et d'officiers; trouvant là le sous-brigadier *Nicquet*, je lui demandai ce que c'était que ces militaires, et il m'apprit que c'était des officiers et des soldats du 40<sup>e</sup> qui avaient été obligés de relâcher en cet endroit parce que leur paquebot avait éprouvé un accident. Pendant que je causais avec *Nicquet*, je m'approchai de ce groupe dont un officier se détacha. Il vint à moi, et me dit qu'il fallait partir avec lui; je lui répondis que j'étais de service et que c'était impossible; mais, au même moment, il donna l'ordre à un sergent de me faire marcher. Je fus donc avec eux, et nous ne tardâmes pas à rencontrer le sieur *Bally*, lieutenant de douanes. Au moment où j'avais pour lui parler, un officier se mit entre nous deux et nous sépara. Il enjoignit cependant au sieur *Bally* de marcher avec nous. Pendant la route, j'appris que l'officier qui était entre nous s'appelait *Montauban*. Il me demanda si je savais qui nous conduisait, et, sur ma réponse négative, il m'apprit que c'était le prince *Louis-Napoléon*. Je vis alors que j'étais dans une mauvaise position, et je ne le lui cachai point. Mais ce monsieur me répondit que le prince était riche, et que, si j'étais révoqué, il viendrait à mon secours. Le sieur *Bally* et moi nous insistâmes vivement pour qu'ils nous laissassent partir. Le général *Montholon* nous offrit de l'argent que nous refusâmes, et à la fin le prince nous permit de nous en aller, mais en nous recommandant de ne rien dire. On nous



escorta pendant quelque temps; puis, quand nous fûmes libres, nous envoyâmes bien vite à Boulogne le brigadier *Gouverneur* prévenir de ce qui se passait.

(Information générale de Paris, pièce 10<sup>e</sup>.)

**GÉLÉ** (*Jean-Marie-Joseph*), âgé de 44 ans, employé des douanes, demeurant à Wimille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait une déposition semblable à celle de son brigadier *Guilbert*.

### CONFRONTATION du témoin GÉLÉ avec les inculpés.

Mis en présence de tous les prévenus, il a déclaré reconnaître parfaitement, comme ayant fait partie de la troupe du prince, les nommés *Orsi*, général *Montholon*, *Parquin*, colonel *Montauban*, docteur *Conneau*, colonel *Voisin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 5<sup>e</sup>.)

**NICQUET** (*Célestin-Hubert*), âgé de 37 ans, sous-brigadier des douanes, demeurant à Wimille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août, vers deux heures et demie du matin, faisant ma tournée et parvenu au poste de Wimereux, le sous-brigadier m'a dit qu'un bateau à vapeur venait de toucher. Je me suis avancé pour voir ce que c'était, et nous avons aperçu un canot qui approchait le bout de la jetée du port de Wimereux. Au même instant, un homme armé a sauté à terre, a croisé la baïonnette sur ma poitrine en criant : Qui vive? J'ai répondu : Douanes. Un capitaine a dit alors : Ah! c'est la douane, ne faites rien. J'ai fait observer que je devais m'opposer à tout débarquement sur ce point de la côte. L'un d'eux, que j'ai pris pour un capitaine, m'a dit qu'ils appartenaient au 40<sup>e</sup> régiment de ligne; qu'ils venaient de Dunkerque et allaient à Cherbourg; qu'ils étaient forcés de débarquer, l'une des roues du paquebot étant cassée. Ils ont ajouté que leur commandant allait débarquer et me donnerait de plus amples explications. Ils ont tous pris terre en plusieurs voyages

et, au fur et à mesure du débarquement, se sont rangés en ligne. M'étant approché d'eux pour leur demander si le bateau était anglais ou français, ils m'ont répondu que cela ne me regardait pas; puis ils m'ont déclaré que j'étais leur prisonnier et que j'eusse à les suivre. Le témoin, qui les a accompagnés avec le lieutenant *Bally* et le brigadier *Guilbert*, fait, sur ce qui s'est passé pendant le voyage, une déposition tout à fait semblable à celle de ces deux témoins. Il ajoute qu'aussitôt après le débarquement, quatre personnes habillées en bourgeois sortirent des dunes, vinrent se joindre aux débarqués, et pendant la route se vêtirent d'uniformes. La troupe du prince lui a paru être de cent personnes environ.

### CONFRONTATION du témoin NICQUET avec les inculpés.

Le témoin, mis en présence des prévenus renfermés tant au château qu'à l'hospice et à la maison d'arrêt, a déclaré parfaitement reconnaître, comme faisant partie de la suite du prince, les sieurs *Ancel*, *Prudhomme*, *Lombard*, *Mésonan*, *Orsi*, général *Montholon*, *Parquin*, *Bataille*, colonel *Montauban*, docteur *Conneau*, *Léon Cuxac*, *Duflos* et *Finkbohner*.

(Information générale de Boulogne, pièce 2<sup>e</sup>.)

### ROGER (*Louis*), âgé de 42 ans, préposé de douanes, demeurant à Winille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait une déposition semblable à celle de son sous-brigadier *Nicquet*. On ne lui a pas offert d'argent. Deux des quatre bourgeois venus du côté de Boulogne avaient, savoir : le plus petit une casquette grise, et le plus grand un chapeau noir.

### CONFRONTATION du témoin ROGER avec les inculpés.

Mis en présence des détenus tant au château qu'à l'hospice et à la maison d'arrêt, le témoin déclare reconnaître, comme ayant fait partie de la troupe du prince, les nommés *Ancel*, *Koionowski*, *Brunet*, *Heywang*, *Lombard*, général *Montholon*, colonel *Montauban*, docteur *Conneau*, *Laborde*.

(Information générale de Boulogne, pièce 6<sup>e</sup>.)

**LEGUAY** (*Louis-Jean-Baptiste*), âgé de 25 ans, préposé de douanes, demeurant à Wimereux, commune de Wimille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

(Le témoin fait une déposition semblable à celle du brigadier *Nicquet*, ci-jointe.)

J'ai aperçu le bateau, pour la première fois, entre minuit et une heure du matin. Vers trois heures du matin, étant rentré au corps de garde pour mettre mon uniforme, quatre personnes en costume bourgeois et paraissant venir de Boulogne, et très-bien mises, se sont jointes aux débarqués, qui les ont accueillies avec de grandes marques d'affection et les ont embrassées. Sur la plage, deux des bourgeois que je viens de désigner ont vêtu des costumes militaires. Les deux autres nous ont accompagnés jusqu'à la Poterie; en cet endroit ils ont pris les devants, et nous ne les avons plus revus. La troupe du prince, qui avait un drapeau surmonté d'un aigle, m'a paru se composer d'environ quatre-vingts personnes. Aussitôt après le débarquement, le navire s'est dirigé avec son canot vers le port de Boulogne; il allait un train ordinaire.

#### CONFRONTATION du témoin LEGUAY avec les inculpés.

Le témoin, mis en présence de tous les détenus renfermés tant au château qu'à l'hospice, a déclaré reconnaître parfaitement, comme faisant partie de la troupe du prince, les nommés *Liétot*, *Picconi*, *Bellier*, *Gillemand*, *Lombard*, *Orsi*, *Bataille*, colonel *Montauban* et colonel *Voisin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 3<sup>e</sup>.)

**AUDINET** (*Jean-Pierre-Auguste*), âgé de 32 ans, demeurant à Wimereux, commune de Wimille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait une déposition semblable à celle du préposé de douanes *Leguay*, avec cette seule différence qu'il porte à cent cinquante environ le nombre des débarqués, et qu'il n'a pas vu les deux

personnes habillées en bourgeois quitter l'escorte du prince à la Poterie et prendre les devants.

### CONFRONTATION du témoin AUDINET avec les inculpés.

Mis en présence des prévenus, le témoin déclare parfaitement reconnaître, comme faisant partie de la troupe du prince *Louis-Napoléon*, les nommés *Bellier*, *Thélin*, *Prudhomme*, *D'Almbert*, *Lombard*, *Mésonan*, général *Montholon*, *Bataille*, *Parquin*, colonel *Montauban*, docteur *Conneau*; il ajoute qu'il reconnaît aussi un nommé *Lefèvre*, arrêté par des douaniers, mais qu'il ignore s'il faisait partie de la troupe.

(Information générale de Boulogne, pièce 7<sup>e</sup>.)

**CORNE** (*Nicolas-Bazile*), âgé de 42 ans, préposé des douanes, demeurant à Wimereux, commune de Wimmille.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin n'a assisté qu'au débarquement; sa déposition, à cet égard, est conforme à celle des autres préposés.

Il ajoute que, son chef l'ayant envoyé en mission à Ambleteuse, il a rencontré, en rentrant à Wimereux, quatre personnes en costume bourgeois, qui paraissaient venir de Boulogne, et elles sont allées se joindre aux débarqués. S'étant rendu du côté d'Ambleteuse, il ne sait pas ce qui s'est passé postérieurement.

### CONFRONTATION du témoin CORNE avec les inculpés.

Le témoin, mis en présence des prévenus renfermés tant au château qu'à l'hospice, a déclaré parfaitement reconnaître, comme étant du nombre des débarqués, les nommés *Ancel*, *Bernard*, colonel *Montauban*, docteur *Conneau*, de *Persigny*, colonel *Voisin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 4<sup>e</sup>.)

§ 6.

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

RELATIVES A LA TENTATIVE FAITE

SUR LE POSTE DE LA PLACE D'ALTON

A BOULOGNE-SUR-MER.

---

Coisy (*Jean-Baptiste*), âgé de 24 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, 6 août, vers cinq heures du matin, j'aperçus, étant de faction devant le poste de la place d'Alton, le lieutenant *Aladenize*, venant à grands pas de la rue de l'Écu. Il était en grande tenue, couvert d'un manteau : il est arrivé sur la place au moment où, regardant de l'autre côté, j'aperçus la troupe du prince *Louis*. Le lieutenant a crié : *Aux armes !* De suite j'en fis autant. Quand le sergent et les trois hommes eurent été sortis, on se mit en bataille. Plusieurs de ceux qui faisaient partie de l'escorte du prince se détachèrent en nous disant de les suivre. Ils étaient au nombre de cinq : l'un d'eux portait un uniforme de drap vert, des épauettes de lieutenant ou sous-lieutenant, une épée et un claque ; un autre avait la capote de

sergent-major, avec le shako. Je ne puis indiquer la tenue des trois autres. Le lieutenant du 42<sup>e</sup> nous dit qu'il était envoyé par notre colonel. Le sergent commandant le poste lui répondit qu'il ne quitterait le poste que sur les ordres du commandant de place. Le lieutenant s'est alors adressé à moi et aux trois hommes du poste, mais nous lui avons répondu que nous ne connaissions que notre chef de poste. Il a alors pris par le bras le dernier homme de la file et l'a entraîné à trois ou quatre pas en lui parlant à l'oreille, après quoi il l'a relâché; puis la colonne s'est dirigée vers le quartier. En revenant de la caserne, ils sont repassés devant le poste, en nous engageant de nouveau à les suivre. Le chef du poste leur a réitéré à son tour l'invitation de se retirer.

Ayant fait extraire M. *Ornano*, l'avons présenté au témoin, à qui nous avons adressé les questions suivantes :

#### CONFRONTATION du témoin COISY avec l'inculpé ORNANO.

*D.* Reconnaissez-vous, dans la personne que je vous représente, le lieutenant faisant partie du détachement du prince *Louis*, et qui se trouvait parmi les cinq personnes qui vous ont engagé à les suivre?

*R.* Oui, je le reconnais parfaitement.

*D.* Monsieur *Ornano*, faisiez-vous partie des cinq militaires qui se sont détachés du détachement du prince *Louis*, pour engager les soldats du poste de la place d'Alton à vous suivre?

*R.* Je me suis détaché en revenant de la caserne avec plusieurs militaires de la suite du prince, que je ne pourrais désigner, et j'ai été adresser la parole au sergent qui commandait ce poste; mais, en allant à la caserne, je n'ai adressé la parole à personne: mon intention eût été plutôt de ne pas m'occuper de ce poste, qui était trop peu nombreux pour attirer nos regards.

**CONFRONTATION du témoin Coisy avec les autres inculpés.**

(Le 10 août 1840, devant M. de Fromentel.)

Ce matin j'ai été confronté avec les détenus. J'ai reconnu parmi eux les sieurs *Ornano, Aladenize, D'Almbert, Desjardins, Duhomme, Desfrançois, Bataille, Conneau, de Montauban et Voisin.*

(Information générale de Boulogne-sur-Mer, pièce 10<sup>e</sup>.)

**MORANGE (Martial),** âgé de 26 ans, sergent de grenadiers au 3<sup>e</sup> bataillon du 42<sup>e</sup> de ligne en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le jeudi 6 août courant, vers cinq heures du matin, j'entendis crier : *Aux armes !* par la sentinelle qui faisait la faction du poste que je commandais et par une autre voix que je ne reconnus pas d'abord. Ce cri me réveilla du sommeil que je prenais sur le lit de camp ; j'ordonnai immédiatement à mon poste de prendre les armes et je sortis le premier. Un officier, qui venait de déboucher par la rue de l'Écu, à ce que m'a dit depuis la sentinelle, se présenta alors à moi ; je le reconnus pour le sieur *Aladenize*, lieutenant de voltigeurs au 1<sup>er</sup> bataillon du 42<sup>e</sup> de ligne. Cet officier, qui était en uniforme, ne portait pas de hausse-col, marque distinctive du service ; je fus surpris qu'il vint nous faire prendre les armes. « Suivez-nous, me dit-il, venez avec nous ; voilà le prince. » Il me réitéra plusieurs fois cette invitation malgré que je lui eusse répondu plusieurs fois que j'avais le poste et que je ne le quitterais pas sans un ordre de la place. Je vis arriver un état-major précédé d'un drapeau tricolore surmonté d'un aigle, et suivi de plusieurs individus armés et revêtus de l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne : la plupart avec les insignes de caporaux, sergents, sergents-majors, fourriers ; d'autres portaient le costume d'officiers généraux et étaient décorés de crachats et autres décorations. Lorsque le cortège passa devant moi, la tête nous fit signe de les

suivre, et un des généraux, que je ne reconnaîtrais pas quand on me le représenterait, me dit : *Suivez-nous, mes amis, ça ira bien!* Je restai à mon poste sans bouger. Le sieur *Aladenize* revint à moi en me disant : *Je suis officier, f....! Venez, vous ne vous compromettez pas plus que moi.* Il prononça ces paroles avec un ton très-animé; voyant que mon refus était positif et formel, il s'adressa à un de mes hommes de garde et l'entraîna en le saisissant par le bras; beaucoup des militaires ou prétendus tels qui composaient le détachement nous excitaient du geste et de la voix à les suivre. Pendant un instant les trois hommes que je commandais sous les armes furent dans l'indécision à cause de la qualité du lieutenant *Aladenize*. J'élevai alors la voix et leur rappelai qu'ils ne devaient obéir qu'à moi seul, et leur enjoignis de rester près de moi et de ne pas quitter le poste. Le voltigeur dont j'ai parlé plus haut, et que le lieutenant avait attiré à lui en le tenant par le bras, fut relâché et revint à côté de moi. Un officier, portant l'uniforme de colonel commandant d'état-major, me dit, en me menaçant de la main : *Demain vous serez puni.* Je lui répondis : *Puni ou non, je fais mon devoir et je reste à mon poste.* J'entendis plusieurs fois dire : *Ils sont trop peu pour nous arrêter, rendons-nous à la caserne.* J'ignore si ces paroles ont été prononcées par des officiers ou des soldats. Quand ils eurent dépassé mon poste de quelques pas, je m'empressai d'envoyer un homme de garde prévenir le commandant de place, et un autre chez mon capitaine pour le prévenir de ce qui se passait, et je restai sous les armes. Ils repassèrent une seconde fois devant mon poste, débouchant par la rue Neuve-Chaussée, en courant et criant : *Vive Napoléon!* mais dispersés. La masse me fit encore signe de venir avec elle, mais je ne voulus pas. Quelques instants après, un bourgeois de la ville, *M. Millon*, m'amena un caporal de la suite du prince *Louis*, et me proposa de le garder dans mon poste; j'y consentis, mais en déclarant que je le mettrais au violon. *M. Millon* l'emmena alors chez lui en disant qu'il voulait le soigner parce qu'il était malade, et qu'il en répondait parce que ce militaire s'était rendu à lui sans aucune difficulté. Je gardai son fusil, j'en passai l'inspection et je m'aperçus qu'il était chargé d'une cartouche à balle; je remarquai également que ce fusil n'appartenait pas à un militaire parce qu'il n'était pas numéroté, que la baguette n'était pas taraudée au petit bout, que la bretelle du fusil était neuve et n'avait pas de boucle; je regardai



ensuite sur le corps de platine où se trouve ordinairement l'indication de la manufacture d'armes, qui était remplacée par l'adresse : *Walter Adams*.

CONFRONTATION du témoin MORANGE avec les inculpés  
DE MONTHOLON et PARQUIN.

*D.* Reconnaissez-vous dans la personne de M. le comte *Montholon*, que je vous représente, le militaire portant l'uniforme d'officier général qui vous aurait dit, jeudi 6 août courant, en passant devant le poste que vous commandiez : *Suivez-nous, mes amis, ça ira bien?*

*R.* Je reconnais le général que vous me représentez pour l'avoir vu à la tête du cortège, mais je ne puis dire si c'est lui qui m'a adressé les paroles que vous me rappelez.

*M.* le comte *de Montholon*, interpellé à son tour de déclarer s'il a réellement prononcé les paroles en question, répond positivement que non. Et a signé sa réponse avec nous et le greffier.

Ayant fait introduire *M. Parquin*, aide de camp du prince *Louis*, l'avons présenté au témoin et lui avons demandé si c'était lui qui lui avait dit, en le menaçant de la main : *Demain vous serez puni?*

*R.* Je reconnais *M. Parquin* pour l'avoir vu dans le cortège ; mais je ne puis affirmer que les paroles que vous venez de me rappeler m'aient été adressées par *M. Parquin*.

*M. Parquin*, interpellé à son tour de déclarer s'il a, le jour indiqué, et en passant devant le poste que commandait le témoin, adressé à ce témoin les paroles susreprises, répond qu'il lui a simplement dit : *Venez-vous avec nous, sergent?* mais qu'il n'a pas dit autre chose, et que le sergent lui a répondu : Je suis à mon poste. Au surplus, ajoute *M. Parquin*, je me trouvais en arrière du prince, étant débarqué le dernier et très-pressé de le rejoindre; je n'avais donc pas le temps de faire la conversation avec personne.

Et a signé avec nous et le greffier.

Avant que je fusse relevé de ma garde, cinq fusils et sept lames

de glaive ont été déposés à mon poste; je les y ai laissés, en les remettant en consigne au chef du poste qui m'a relevé.

### CONFRONTATION du témoin MORANGE avec les autres inculpés.

(Le 10 août 1840, devant M. de Fromentel.)

Et, le 10 août 1840, nous, Juge au Tribunal civil de Boulogne, continuant l'information, avons fait comparaître le témoin *Morange*, lequel dépose :

Ce matin, j'ai été confronté avec les détenus; j'ai reconnu parmi eux les sieurs *Buzenet*, *Conneau*, *Aladenize* et *Ornano*.

(Information générale de Boulogne, pièce 13<sup>e</sup>.)

### Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 10 septembre 1840, par M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.)

Le 6 août dernier, je commandais le poste de la place d'Alton, à Boulogne, lorsque vers cinq heures du matin j'ai été éveillé par le cri : *Aux armes!* M'étant levé de suite, et arrivé sur le seuil de la porte du corps de garde, j'ai vu à quelques pas de distance de moi le sieur *Aladenize*, lieutenant dans le même régiment, et appartenant à une compagnie de voltigeurs, alors en garnison à Saint-Omer; il était en uniforme, armé de son sabre; son manteau était jeté sur les épaules; je suis certain qu'il n'avait pas son hausse-col; il s'est avancé rapidement sur moi, et m'a dit : *Sergent, voilà le prince!* Dans le même moment j'aperçus un état-major assez nombreux. Dans le nombre, étaient des officiers supérieurs portant des décorations et des crachats. Au milieu des officiers était un sous-officier qui portait un drapeau surmonté d'un aigle. Dans le premier moment, et sans pouvoir me rendre compte de ce qui se passait, j'ai fait présenter les armes. Aussitôt quelques voix se sont écriées, en s'adressant à moi et à mes quatre hommes : *Mes amis, suivez-nous, tout ira bien.* Cette invitation ou cet ordre de quitter mon poste m'a paru très-extraordi-

naire. J'ai alors compris qu'il s'agissait de quelque tentative criminelle. Je me suis empressé de mettre mes hommes l'arme au bras, en leur donnant l'ordre exprès de ne pas bouger sans mon commandement. C'est alors que le lieutenant *Aladenize* m'a dit qu'il était officier, que je n'étais que sergent, que je devais lui obéir, que je ne serais pas plus compromis que lui; il a ajouté : « C'est le prince « *Louis-Napoléon*, f.....; suivez-nous. » Il m'a adressé ces dernières paroles avec colère. J'ai répondu que je ne quitterais pas mon poste sans un ordre du commandant de la place. Quelques personnes ont répondu : « Nous y allons à la place. » Pendant ce colloque, le lieutenant *Aladenize* cherchait à persuader mes hommes; il en a même pris un par le bras, qu'il a entraîné à quelque distance; j'ai élevé la voix, j'ai ordonné à cet homme de revenir à son poste, en lui répétant avec vigueur que c'était à moi seul qu'il devait obéir. Un grand et bel homme, qui portait les épaulettes et l'uniforme d'aide de camp, et que depuis j'ai reconnu pour être le commandant *Parquin* (du moins je crois bien que c'est lui), m'a dit, avec un air et un geste menaçants : « Sergent, demain vous serez puni. » « C'est bien, ai-je répondu; si je « suis puni, ce sera pour avoir fait mon devoir, et je reste à mon « poste. » Quelques-uns des officiers que je n'ai pas reconnus, ont dit : « Ils sont trop peu pour nous arrêter, allons de suite à la caserne. » Ils en ont en effet pris le chemin; lorsqu'ils ont été à quelques pas de mon poste, j'ai détaché deux hommes, que j'ai envoyés chez le commandant de place et chez mon capitaine, pour les avertir de ce qui se passait; j'avais eu la précaution de leur faire prendre des chemins détournés pour éviter la rencontre de *Louis Bonaparte*, des officiers et soldats de sa suite. Une demi-heure ou trois quarts d'heure après, j'ai vu repasser devant mon poste des officiers, sous-officiers et soldats; mais ils étaient alors en déroute.

Depuis 1833, j'appartiens au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, et depuis cette époque je connais le sieur *Aladenize*, qui, en 1830, a été nommé lieutenant dans ce même régiment; nous n'avons jamais appartenu à la même compagnie.

**CHAZAL** (*Antoine*), âgé de 23 ans, voltigeur au 24<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, 6 août, vers cinq heures du matin, le factionnaire cria : Aux armes ! Je quittai le lit de camp où je reposais et sortis dehors avec mon arme. Nous étions quatre sous les armes, compris le factionnaire. Je pensais que le commandant de place faisait sa ronde comme il en a l'habitude, et je regardais du côté de la haute ville, pour voir s'il ne descendait pas. Au même instant, j'aperçus une compagnie de militaires portant le n<sup>o</sup> 40 : je pensai, au premier abord, qu'ils appartenaient au 40<sup>e</sup> de ligne ; mais, ayant réfléchi et vu le drapeau dont ils étaient précédés, ainsi que des uniformes de généraux, je pensai qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. En même temps, un officier portant un uniforme de colonel, et que je reconnaîtrais si on me le représentait, s'est avancé près du sergent et lui a dit : « Sergent, si vous ne venez pas avec nous, vous serez puni demain. » Déjà plusieurs individus appartenant à la bande en question nous avaient crié : « Venez avec nous ! » Un lieutenant du 42<sup>e</sup>, le sieur *Aladenize*, est venu me prendre par le bras en me disant : « Venez avec moi ; n'écoutez pas votre sergent : nous avons changé de gouvernement. » Le sergent me réitéra l'ordre de ne pas bouger ; ce que je fis. Le détachement se dirigea ensuite vers la caserne : c'est à ce moment que le sergent détacha deux hommes, l'un chez le commandant de place, l'autre chez notre capitaine, pour les prévenir de ce qui se passait. En revenant de la caserne, le détachement est de nouveau passé devant le poste, en criant : *Vive Napoléon !* et en disant : « Venez avec nous ; le 42<sup>e</sup> est à nous : ne craignez rien, suivez-nous. » Le lieutenant dont j'ai parlé plus haut s'est encore approché de moi et m'a dit : « Voltigeur, ne craignez rien ; venez avec moi. » Je lui répondis : « Lieutenant, je ne quitte pas mon poste. »

**CONFRONTATION du témoin CHAZAL avec l'inculpé  
PARQUIN.**

Ayant fait extraire de sa chambre *M. Parquin*, nous l'avons représenté au témoin et lui avons demandé s'il reconnaissait la personne qui s'était retournée vers le sergent et lui avait dit : « Si vous ne venez pas avec nous, vous serez puni demain. »

*R.* Je le reconnais parfaitement.

*M. Parquin*, interpellé à son tour, a déclaré ne pas avoir prononcé les paroles en question, mais avoir seulement dit au sergent : « Venez-vous avec nous? » A quoi le sergent a répondu : « Je reste à mon poste. »

(Information générale de Boulogne, pièce 9<sup>e</sup>.)

**MARY (*François*)**, âgé de 24 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, vers cinq heures un quart du matin, le factionnaire a crié : Aux arms ! Nous supposâmes que c'était la ronde du capitaine de place, et on nous rangea en bataille en face du poste. J'aperçus alors un drapeau tricolore suivi par une cinquantaine d'individus, habillés en militaires de différents grades : ils passèrent devant le poste en nous regardant. Lorsqu'ils furent éloignés de nous de la distance de deux ou trois pas, un lieutenant de voltigeurs, *M. Aladenize*, se présenta à nous et nous prit l'un après l'autre par le bras, en nous disant : *Venez avec nous, suivez-nous*. Nous lui avons répondu que nous ne quitterions pas le poste sans un ordre de la place. Voyant que personne ne bougeait, un officier portant,

à ce que je crois, un uniforme de colonel, s'est retourné vers le sergent et lui a dit d'un ton menaçant : *Sergent, vous serez puni demain.* Ils se sont alors retirés et dirigés sur la caserne. En revenant, ils ont débouché par la rue Neuve-Chaussée, et sont revenus accompagnés d'une foule de monde. Un officier dont je ne me rappelle plus le grade, et un individu portant les galons de sergent de grenadiers, que je ne reconnaîtrais pas non plus, nous ont engagés à les suivre. Celui qui portait les galons de sergent, ajouta ces mots : *Vous en aurez des regrets* : ils se sont ensuite dispersés, et je ne les ai plus revus.

### CONFRONTATION du témoin MARY avec l'inculpé PARQUIN.

Ayant fait extraire de sa chambre le commandant *Parquin*, nous l'avons représenté au témoin et lui avons demandé s'il reconnaissait la personne qui s'était retournée vers le sergent et lui avait dit d'un ton menaçant : *Sergent, vous serez puni demain?*

*R.* J'ai bien l'idée que c'est Monsieur qui a adressé au sergent les paroles que vous venez de me rappeler.

*M. Parquin*, interpellé à son tour, a déclaré ne pas avoir prononcé les paroles en question, mais a seulement dit au sergent : « Venez-vous avec nous? » A quoi le sergent a répondu : « Je reste à mon poste. »

### CONFRONTATION du témoin MARY avec les autres inculpés.

(Le 10 août 1840, devant M. de Fromental.)

Et. le 10 août 1840, nous, Juge au Tribunal civil de Boulogne, Avons fait comparaître devant nous le témoin *Mary*, lequel a déposé :

Ce matin j'ai été confronté avec les détenus ; j'ai reconnu parmi eux les sieurs *Aladenize, D'Almbert* et *Conneau*.

(Information générale de Boulogne, pièce 11<sup>e</sup>.)

**SERRET** (*Joseph*), âgé de 24 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, 6 août, vers cinq heures du matin, j'entendis crier aux armes; nous sortîmes du poste pour nous mettre en ligne. Le chef du poste, voyant arriver devant nous une réunion de personnes habillées en militaires, et précédées d'un drapeau tricolore, nous fit porter et présenter les armes. Le lieutenant *Aladenize* est arrivé vers le factionnaire, en criant : *Vite, aux armes! aux armes! voici le fils de l'Empereur qui arrive.* Le détachement dont j'ai parlé plus haut s'est approché de nous et nous a engagés à le suivre; un officier portant l'uniforme de colonel s'est avancé près du sergent, l'a pris par le bras en lui disant de le suivre, et ajoutant que s'il ne le suivait pas, il le ferait punir. Le sergent répondit qu'il ne quitterait pas son poste sans en avoir reçu l'ordre du commandant de la place. L'officier a répliqué qu'il pouvait quitter son poste, qu'il n'avait rien à craindre, qu'il y était autorisé. Voyant qu'on ne voulait pas les suivre, les militaires qui accompagnaient le prince *Louis* se sont retirés. Le lieutenant du 42<sup>e</sup> est revenu à la charge en disant : « Suivez-moi; vous me connaissez bien, je suis de votre régiment. » Le sergent a tenu bon : alors le lieutenant est venu me prendre par le bras; il m'a mené à sept ou huit pas de distance, en me disant que si, je le suivais, je serais bien récompensé. Je lui dis que je ne marcherais pas sans l'ordre de mon chef de poste; je me débarrassai de ses mains et retournai à ma place. Le même lieutenant a réitéré ses démarches auprès de nous lorsqu'il est passé, en revenant de la caserne, avec la troupe du prince *Louis*, que j'ai reconnu parce qu'il était en tête du cortège, criant : *Vive l'Empereur!* et portant son chapeau à trois cornes au bout de son épée. Ils se sont ensuite retirés et nous ont laissés.

### CONFRONTATION du témoin **SERRET** avec l'inculpé **PARQUIN.**

Ayant fait extraire de sa chambre *M. Parquin*, nous l'avons représenté au témoin et lui avons demandé s'il reconnaissait la personne

qui avait pris le sergent par le bras en lui disant de le suivre, et en ajoutant que s'il ne le suivait pas, il le ferait punir ?

R. Oui, je le reconnais parfaitement.

M. *Parquin*, interpellé à son tour, a déclaré qu'il a dit au sergent. *Nous suivez-vous ?* A quoi celui-ci a répondu : « Je ne le puis sans un ordre du commandant de la place. »

Lecture faite, M. *Parquin* a signé, ajoutant que ces dernières paroles du sergent étaient textuelles.

### CONFRONTATION du témoin **SERRET** avec les autres inculpés.

(Le 10 août 1840, devant M. de Fromentel.)

Et, le 10 août 1840, nous, Juge au Tribunal civil de Boulogne, continuant l'information, avons fait comparaître devant nous le témoin *Serret*, lequel dépose :

Ce matin j'ai été confronté avec tous les détenus; j'ai reconnu parmi eux le sieur *Orsi*.

(Instruction générale de Boulogne, pièce 12<sup>e</sup>.)



## § 7.

## DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

RELATIVES

## AUX FAITS QUI SE SONT PASSÉS

A LA CASERNE DE BOULOGNE-SUR-MER.

---

**COL-PUYGELLIER (Pierre)**, âgé de 47 ans, capitaine de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 8 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers six heures moins un quart du matin, je me disposais à aller à la forêt de Boulogne, avec le sous-lieutenant *de Maussion*, pour un travail stratégique, lorsque je fus informé par un de mes grenadiers, qui travaille en ville, qu'il avait rencontré dans la ville des militaires précédés de plusieurs officiers généraux. Cette circonstance me parut singulière et éveilla mon attention. Je m'occupais à revêtir précipitamment mon uniforme, quand le sous-lieutenant *Ragon* vint chez moi me dire que le prince *Louis* était à la caserne avec des soldats du 40<sup>e</sup>. J'y courais avec lui, lorsque je rencontrai le sous-lieutenant *de Maussion*. Tous trois nous arrivâmes au même moment à la porte de la caserne, je veux dire près de la porte où était un groupe d'officiers et de soldats. Avant d'arriver à ce groupe, nous

avons rencontré, à l'entrée de la rue de la Caserne, deux factionnaires portant au shako le n° 40, qui m'ont dit : « Capitaine, on ne passe pas. » J'ai répondu : « Ce n'est pas le 40° qui fait la police ici. » Nous avons passé alors et sommes arrivés au groupe dont je viens de parler. Là, un officier, portant les épaulettes de chef de bataillon, s'avança vers moi d'un air affable et en m'adressant quelques paroles que je ne me rappelle pas, et dont le sens était de m'engager à me joindre à lui. Je lui demandai ce que cela signifiait : il me répondit que le prince *Louis* était là. Je tirai mon sabre, et, entrant dans le groupe, on me saisit de toutes parts, et surtout le bras qui tenait mon sabre. Parmi les personnes qui me saisirent étaient le chef de bataillon dont je viens de parler et un colonel.

Je m'avançai avec peine vers l'intérieur de la caserne. Je dis à un grenadier portant le n° 40 : « Si vous êtes un homme d'honneur, apprenez qu'on vous porte à trahir. » On me répondit : « On ne trahit point ; criez *Vive le prince Louis !* » Je dis : « Je ne crierai point ; mais où est-il ? » Je pus arriver sous la voûte qui est à l'entrée de la caserne, et là un homme d'une trentaine d'années, revêtu d'un uniforme de général, je crois, et ayant un crachat sur la poitrine, s'est présenté à moi en disant : « Voilà le prince *Louis*, capitaine. Soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez. Il a dit encore quelques mots que je ne me rappelle pas. Je l'ai interrompu, en lui disant : « Prince *Louis* ou non, je ne vous connais pas. *Napoléon*, votre prédécesseur, a abattu la légitimité, et ce serait à tort que vous viendriez ici la réclamer. Qu'on évacue ma caserne ! » Le prince m'a paru intimidé ; on m'a pressé plus vivement. J'ai crié : « Assassinez-moi, ou je ferai mon devoir. » On a répondu : « On ne vous assassinera pas. » C'est alors que le lieutenant du 42°, *Aladenize*, est accouru de la cour de la caserne, m'a couvert de ses bras, en criant : « Respectez le capitaine, je réponds de ses jours. » Je crois qu'il a fortement contribué à me sauver la vie. Ainsi débarrassé, j'ai pu arriver à ma troupe, qui se trouvait en bataille avec armes dans la cour de la caserne. Quand on m'a vu là, le prince *Louis* et ses adhérents se sont retirés jusque dans la rue. Mon premier soin a été de voir l'état de ma troupe, parmi laquelle se trouvaient les sous-lieutenants *de Maussion* et *Ragon*. Presque immédiatement après, le prince est revenu avec sa troupe, que j'évalue à cinquante hommes environ, armés de fusils avec

baïonnettes. En s'avancant, il faisait encore entendre des paroles que je ne me rappelle pas, mais qui avaient pour but de nous séduire. Ils se sont arrêtés à deux ou trois pas de moi. Le lieutenant *Aladenize*, qui se trouvait près de moi, paraissait désespéré; il a voulu briser son sabre, et l'a jeté par terre. Je lui ordonnai de rester près de moi; mais, pendant que je disais au prince : « Retirez-vous, ou j'emploierai la force, » il a passé du côté du prince, après avoir ramassé son sabre, qui n'était que recourbé.

Le prince est alors sorti de la caserne, et j'ai fait aussitôt solidement fermer les portes.

J'ai oublié de dire qu'après ces mots prononcés par moi : « Retirez-vous, ou j'emploierai la force, tant pis pour vous, » et au moment où je me retournais vers ma troupe, dans l'intention de la faire agir si le prince ne sortait pas, une détonation d'arme à feu se fit entendre; j'ignore par qui ce coup a été tiré, et à qui il était destiné, étant trop préoccupé. Après la sortie du prince, le sous-lieutenant *Ragon* et le sergent-major *Clément* m'ont dit que le coup avait été tiré par le prince, avec un pistolet, et qu'il m'était destiné. Immédiatement après le coup tiré, je veux dire après la fermeture des portes, j'ai vu que le grenadier *Geoffroy* était blessé à la bouche par le coup de feu dont j'avais entendu la détonation.

*D.* Pourquoi avez-vous sommé le prince de se retirer avec ses partisans, au lieu de les arrêter, lorsque vous étiez à la tête de votre troupe?

*R.* Je l'ai sommé de se retirer, parce que j'étais pressé de le voir hors de ma caserne, parce qu'ensuite j'aurais été maître de tous mes moyens d'action; si, au lieu de le sommer, je n'ai point tenté de le prendre de vive force, c'est que je supposais sa troupe amplement pourvue de munitions, que je n'avais que nos baïonnettes, et que je devais même, pour la même fin, perdre plus d'hommes que je ne l'ai fait.

*D.* Après que le prince fut sorti de votre caserne avec ses partisans, vous êtes-vous trouvé encore en contact avec eux?

*R.* Je n'ai plus eu de contact avec eux, je ne les ai revus que lorsqu'on les a amenés comme prisonniers; mais je m'étais occupé de

prendre toutes les dispositions propres à les faire arrêter et à assurer la tranquillité publique.

(Information générale de Boulogne, pièce 14<sup>e</sup>.)

### Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 27 août 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

Le 6 du courant, peu après cinq heures et demie du matin, étant en tenue de chasse pour aller à six heures, dans la forêt de Boulogne, poser une question stratégique à M. le sous-lieutenant *de Maussion*, je fus averti par un de mes grenadiers (travaillant en ville) qu'il y avait du nouveau, car il venait de rencontrer dans la rue beaucoup d'officiers généraux et le 40<sup>e</sup> qui se rendaient à la caserne. Je lui ordonnai de courir de suite à la caserne, de dire d'empêcher d'entrer ou de chasser. Comme je changeais à la hâte mes vêtements, M. le sous-lieutenant *de Maussion*, vêtu aussi en bourgeois, arriva chez moi et me dit qu'il venait de rencontrer le prince *Louis Bonaparte* dans la rue, qui, après l'avoir invité à être des siens, s'était dirigé vers la caserne. Je l'envoyai de suite se mettre en tenue; presque au même instant (car cela ne dura pas deux minutes), M. le sous-lieutenant *Ragon*, qui logeait à la caserne, entra chez moi, en capote et bonnet de police, et me dit que le prince *Louis* et un détachement du 40<sup>e</sup> étaient à la caserne. Je lui répondis seulement : *Pourquoi n'y êtes-vous plus?* Nous sortîmes; en chemin nous retrouvâmes M. *de Maussion*, et tous les trois nous marchâmes à la caserne. En doublant un coin de rue, je fus arrêté par deux hommes vêtus en grenadiers, sur qui ayant vu le n<sup>o</sup> 40, je répondis que ce n'était pas le 40<sup>e</sup> qui faisait la police, et je passai. Ils m'enjoignirent alors de parler au commandant; et en effet, en découvrant la porte de ma caserne, fortement occupée par les conjurés, j'aperçus un chef de bataillon venant à moi, et qui, m'abordant, me dit : *Capitaine, le prince Louis est ici; soyez des nôtres, et votre fortune est faite.* Je lui répondis en mettant le sabre à la main, et manifestant la résolution d'arriver à ma troupe. Je fus aussitôt saisi de toutes parts, et surtout au bras armé, que tenaient plusieurs personnes, parmi lesquelles était, je crois, le colonel *Laborde*. La rue, aux abords de la caserne, était remplie d'hommes

armés. La porte de la caserne, qui forme une route large d'environ quatre ou cinq mètres sur six ou sept mètres de profondeur, avant d'arriver à la cour intérieure, était elle-même obstruée par les conjurés, à rangs serrés et presque impénétrables. Ainsi saisi, je cheminaï difficilement, en poussant et résistant de tous côtés : arrivé à l'entrée de la porte, je saisis vigoureusement un homme d'une haute taille, faisant partie des conjurés, et lui dis : *Grenadier, si vous êtes homme d'honneur, apprenez donc qu'on vous porte à trahir !* Tout autour de moi on cria : *Non, on ne trahit point. Vive le prince Louis !* à quoi je ripostai : *Non, je ne crierai point ; mais où est-il ?* Cela me donna le moyen de faire quelques pas en avant, et alors se présenta à moi un homme d'assez petite taille, blond et paraissant avoir environ trente ans, couvert d'un chapeau, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat. Il me dit : *Capitaine, me voilà ; je suis le prince Louis : soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez.* Comme il continuait, je l'interrompis en lui disant : *Prince Louis ou non, je ne vous connais point ; je ne vois en vous qu'un conspirateur. Napoléon, votre prédécesseur, avait abattu la légitimité, et c'est en vain que vous viendriez la réclamer ici. Qu'on évacue ma caserne !* Il me parut interdit. Je voulus continuer à cheminer vers ma troupe, dont j'étais pressé de connaître l'état. Mais, comme on me serrait de plus près, je criai de manière à me faire entendre : *Eh bien ! assassinez-moi, ou je ferai mon devoir !* On répondit qu'on ne m'assassinerait pas ; et au même instant M. Aladenize, qui se trouvait dans l'intérieur de la cour, près de ma troupe, reconnut ma voix et cria : *Ne tirez point !* Il arriva à moi, me couvrit de ses bras, et dit énergiquement : *Respectez le capitaine, je réponds de ses jours.* J'avancai encore un peu, et plusieurs de mes sous-officiers vinrent enfin m'arracher des mains de mes adversaires. Presque aussitôt l'ennemi se retira jusque dans la rue ; mais, comme je m'occupais des premiers soins à donner à ma troupe, et n'ayant eu que le temps de lui dire : *On vous trompe, vive le Roi !* je vis l'ennemi rentrer à rangs serrés, ayant en tête le prince Louis, le général Montholon et les principaux de la troupe. Me portant de quelques pas vers eux, et m'adressant particulièrement au prince Louis, je lui signifiai hardiment de se retirer à l'instant même, ou que j'allais employer la force ; et comme, après lui avoir dit : *Tant pis pour vous,* je me tournais vers ma troupe, j'entendis une détona-

tion d'arme à feu : je craignis qu'il n'en survînt d'autres ; mais , comme le groupe ennemi commença presque aussitôt à se retirer , je le suivis de près et prudemment jusqu'à la porte que je fermai solidement. A mon cri de : *Aux cartouches!* tous mes soldats le répétèrent : on enfonça la porte du magasin , on chargea les armes , et de mon autorité je pris les dispositions suivantes : j'envoyai mes deux tambours , escortés de quatre grenadiers armés , battre la générale en ville. J'ordonnai à M. le sous-lieutenant *Ragon* de se porter avec vingt grenadiers à la ville haute , d'y prendre le sordres du commandant de la place et de s'assurer du château. J'envoyai M. le sous-lieutenant *de Maussion* avec vingt voltigeurs s'emparer du port ; je doublai le poste de l'arsenal , et , avec le reste de ma troupe , je traversai la ville basse aux cris de *Vive le Roi!* et me rendis au château , où je restai par ordre du commandant de la place. Le lendemain matin , M. le Ministre de la justice me chargea spécialement de la garde des détenus , auxquels , dès lors , je donnai tous mes soins , et dont aussi je n'ai eu qu'à me louer. Par suite des ordres de M. le Ministre de l'intérieur , on a successivement , avec ordre et sans le moindre accident , expédié de Boulogne sur Paris tous les individus arrêtés par suite de cette tentative de *Louis Bonaparte* , à l'exception du colonel *Voisin* et d'un Polonais amputé.

Pour compléter cette déposition , je dois vous dire maintenant ce que je sais par ouï-dire des faits qui se seraient passés avant mon arrivée à la caserne. Vers les cinq heures et demie , *Louis Bonaparte* et sa troupe , descendant par la Grande-Rue , arrivèrent au poste de la place d'Alton , composé de quatre voltigeurs et du sergent *Morange* , qui , malgré les plus séduisantes promesses , et même ensuite des menaces , soutint qu'il était là par ordre de la place , et qu'il accomplirait son devoir. C'est peu après que M. *de Maussion* fut rencontré par les conjurés qui marchaient vers la caserne , et qui furent devancés par M. *Aladenize* qui fit vivement prendre les armes à tout le détachement. Pendant que cet officier donnait ses ordres , le prince *Louis* , son état-major et sa troupe arrivèrent à la caserne , dont ils occupèrent soigneusement toutes les issues. On distribua quelques bouteilles de rhum ; M. *Aladenize* aligna les deux compagnies , mit son drapeau entre elles , appela tous les sous-officiers , fit battre au drapeau , et le prince *Louis* , après avoir embrassé à droite et à gauche , et promis toute espèce de récompenses (tous les

sous-officiers devaient être faits officiers, et tous les soldats décorés), harangua la troupe, et arracha un certain nombre de cris de *vive l'Empereur!* qui, ajoutés à ceux que poussaient à tue-tête ceux qui l'accompagnaient, durent paraître très-considérables. Je pense qu'il avait à peine fini, ou que du moins il n'avait encore eu le temps de rien faire, quand, arrivant à la partie extérieure de sa troupe, j'y attirai l'attention des siens, et de lui-même un peu plus tard. Je dois ajouter, pour ma troupe, qu'aussitôt que je fus débarrassé des mains de mes adversaires, et que je pus l'approcher, je la trouvai dans les meilleures dispositions, et qu'elle m'a ensuite ponctuellement obéi et servi. Je dois dire encore que dans la même journée, et à la première occasion, M. *Ragon*, préoccupé de la question que je lui avais faite le matin, et de l'espèce de reproche qu'elle semblait contenir de n'être plus à la caserne, me dit qu'averti un peu tard de ce qui se passait, et surpris de l'état des choses, il n'avait pas eu assez de confiance en ses forces, et était accouru chez moi. Il ajouta même qu'il s'en félicitait grandement, attendu qu'il se serait éternellement reproché d'avoir contrarié le moins du monde, en ne me prévenant pas, une œuvre si bien accomplie. Il est de mon devoir de dire aussi que je suis intimement convaincu que M. *Aladenize* m'a sauvé la vie dans le moment le plus critique.

(Information générale de Paris, pièce 3<sup>e</sup>.)

**LAROCHE** (*Augustin-Paul*), capitaine de voltigeurs au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carnier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août, présent mois, entre cinq et six heures du matin, je fus prévenu, par mon voltigeur de confiance, que *Louis-Napoléon* était à la caserne, accompagné d'un nombreux état-major et du 40<sup>e</sup> de ligne; aussitôt je m'habillai à la hâte, et je prévins bien vite le colonel *Chalabet*, commandant la place de Saint-Omer, qui logeait vis-à-vis de chez moi, de ce qui se passait; il me dit: *C'est une échauffourée probablement pareille à celle de Strasbourg; courez à votre caserne, fermez-en les portes si cela vous est possible, et arrêtez-les tous.* Je me dirigeai, en courant, à la caserne, tout en criant dans la

rue: *La générale, la générale!* Arrivé au tournant de la rue des Casernes, je fus arrêté par deux grenadiers du prétendu 40°, que je ne reconnaîtrais pas, qui croisèrent la baïonnette en me disant : *Capitaine, vous ne passerez pas.* L'obstacle qu'ils cherchaient à m'opposer, loin de m'intimider, ne fit qu'augmenter ma colère et mon indignation; je tirai mon sabre et forçai le passage; à quarante pas de là, je fus saisi et arrêté par un chef de bataillon que j'ai reconnu depuis pour M. Jardin; il me dit : *Capitaine, vous êtes des nôtres; une belle carrière vous est ouverte; tout est entendu avec votre camarade, et nous allons partir pour Paris.* Je lui répondis que, pour mon compte, je n'en ferais jamais rien, et que je voulais me rendre à la tête de mes soldats. *Capitaine, répliqua-t-il, ne vous exposez pas en persistant inutilement.* Sans vouloir en entendre davantage, par un prompt mouvement je me débarrassai de lui et j'arrivai à l'entrée de la voûte de la caserne; là, je fus de nouveau arrêté par un groupe d'officiers, qui, tout en m'entourant et me saisissant, me dirent : *Capitaine, vous êtes des nôtres.* Je leur répondis : *Non, et je vous apprendrai ce que vous pouvez espérer d'un vieux soldat de l'empire quand je serai à la tête de mes soldats.* A l'instant même ils levèrent les bras en criant : *Vive l'Empereur!* Ce mouvement m'ayant ouvert un passage, je me baissai et j'arrivai jusqu'en face de mes soldats; aussitôt que je les ai eu atteints, je criai *Feu!* ignorant que les armes n'étaient pas chargées : dans ce moment, le prince et sa suite gagnèrent la rue. Le coup de pistolet avait été tiré avant que je pénétrasse dans la caserne; seulement j'en avais entendu l'explosion.

J'ai reconnu depuis, comme s'étant trouvés à la caserne avec le prince, les sieurs Montholon, général; Parquin, Lombard, le lieutenant Aladenize et Jardin. Après leur sortie, la porte de la caserne fut fermée immédiatement. Je supposai que le 40° en entier cernait notre caserne; deux portes de la chambre qui renfermait nos munitions d'exercice furent enfoncées, et les cartouches distribuées à nos soldats, qui chargèrent aussitôt leurs armes. Je profitai de cet instant pour leur dire : *Soldats! on vous trahit; je compte sur vous, comptez sur moi; si on me tue, un autre vous commandera, et que cela ne vous empêche pas de ne vous arrêter que lorsque vous aurez tué ou fait prisonniers tous ces traîtres.* J'ajoute que, lorsque j'étais sous la voûte, j'ai entendu



un mouvement d'armes et une voix s'écrier : « Soldats, ne tirez pas. » J'ai reconnu cette voix pour être celle du lieutenant *Aladenize*, qui s'adressait évidemment aux siens, puisque nos soldats n'avaient pas encore leurs armes chargées. Au bout d'une demi-heure j'ai vu dans la rue le général *Montholon* et *Parquin* ramenés prisonniers par un détachement commandé par le sous-lieutenant *de Maussion*; je les ai conduits ensuite avec ma compagnie à la sous-préfecture; pendant le trajet, j'ai crié fréquemment *vive le Roi!* et ce cri a été vivement répété par mes soldats et la foule qui suivait; je profitai de cette circonstance pour faire observer au général qu'il avait été induit en erreur, et qu'il ne trouvait d'écho ni parmi les soldats, ni parmi les habitants; il me répondit : « *Cela fait peine.* » Arrivés dans une chambre de la sous-préfecture, j'ai aidé à les désarmer : ensuite, je les ai conduits avec ma compagnie au château.

(Information générale de Boulogne, pièce 104<sup>e</sup>.)

**MAUSSION** (*Ernest-Louis-Marie DE*), âgé de 23 ans, sous-lieutenant de voltigeurs au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures et demie du matin, j'étais en bourgeois, me disposant à aller, avec le capitaine *Col-Puygellier*, lever un plan dans la forêt de Boulogne, lorsque je rencontrai dans le bas de la Grande-Rue plusieurs officiers généraux, accompagnés d'une cinquantaine de soldats armés de fusils, portant sur le shako le n<sup>o</sup> 40. Je fus abordé par un lieutenant-colonel du 40<sup>e</sup> de ligne, qui me dit : *Un officier du cortège vient de me dire que vous étiez un officier du 42<sup>e</sup>; venez, je vais vous présenter au prince.* J'ignorais quel était ce prince; je me laissai conduire, et je fus présenté par un officier à un homme de trente ans environ, revêtu d'un uniforme de colonel, orné d'un crachat, qui me dit : « Je suis venu pour l'honneur de la France, qui est abaissée depuis dix ans; j'espère que vous serez des nôtres. » Je ne lui répondis rien, et je me retirai. Je fus présenté au prince par mon nom. Ce fait peut s'expliquer par la présence dans le cortège de *M. de Mésonan*, que je connaissais. Au moment de ma présentation, un officier m'avait dit : « Le prince *Louis-Napoléon.* »

J'allai de suite chez le capitaine *Col-Puygellier*, à qui je fis part de ce qui venait de m'arriver ; il me dit : *Je vais endosser mon uniforme ; allez mettre le vôtre, et nous irons ensemble à la caserne.*

Lorsque le capitaine passa devant chez moi, avec le sous-lieutenant *Ragon*, je les rejoignis, et nous allâmes ensemble à la caserne.

Arrivés à l'entrée de la rue où elle est située, nous rencontrâmes deux factionnaires portant l'uniforme du 40<sup>e</sup>, qui nous dirent : *On ne passe pas !* Je dégainai, et, les ayant écartés avec mon sabre, nous passâmes sans difficulté. Plusieurs officiers vinrent au-devant de nous, nous faisant des démonstrations amicales et nous engageant à être des leurs, et nous disant qu'ils venaient pour l'honneur de la France et pour rétablir la famille *Napoléon* sur le trône.

Arrivés sous la voûte, nous trouvâmes un groupe compact d'officiers et de soldats qui voulurent nous barrer le passage ; le capitaine et moi nous avons le sabre à la main : nous fûmes ballottés à droite et à gauche dans un grand tumulte, au milieu duquel j'entendis quelques supplications qui nous étaient adressées pour nous engager à faire partie des troupes du prince. *Aladenize*, officier du 42<sup>e</sup>, nous faisait aussi des supplications semblables.

Nous sommes arrivés au prince, qui a engagé le capitaine à se joindre à lui ; le capitaine a refusé énergiquement. C'est à ce moment que j'ai entendu la détonation d'un coup de pistolet ; j'ignore par qui il a été tiré et à qui il était destiné.

Plusieurs soldats portant l'uniforme du 40<sup>e</sup> voulaient tirer sur nous ; *Aladenize* les en a empêchés, en se plaçant entre eux et nous. Un soldat portant aussi l'uniforme du 40<sup>e</sup>, et que je ne pourrais pas reconnaître, a voulu me porter un coup de baïonnette, que j'ai paré avec mon sabre. Le capitaine, *M. Ragon* et moi, sommes parvenus à la tête de nos troupes à peu près en même temps ; nous leur avons fait croiser la baïonnette, et les avons fait avancer vers la porte : le prince et ses partisans se sont retirés, et nous avons fait fermer la porte de la caserne.

J'ai été ensuite commandé pour divers services, et ne me suis plus trouvé en contact avec le prince et ses partisans, si ce n'est que j'ai conduit de chez le commissaire au château deux officiers supérieurs.

(Information générale de Boulogne, pièce 15<sup>e</sup>.)

## Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 29 août 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

*D.* Veuillez dire ce qui est à votre connaissance dans les faits qui ont eu lieu à Boulogne, dans la matinée du 6 août, et auxquels vous avez pris part.

*R.* Le 6 août, à cinq heures et demie du matin, je sortis de chez moi dans l'intention d'aller lever un plan dans la forêt de Boulogne. Arrivé dans la Grande-Ruc, j'aperçus, à trente ou quarante pas devant moi, un groupe d'hommes revêtus d'uniformes portant le n° 40, et qui étaient armés. Ils étaient précédés d'un brillant état-major; je m'arrêtai à les regarder passer. A peine m'avaient-ils dépassé d'une dizaine de pas, qu'un officier portant les insignes de lieutenant-colonel du 40<sup>e</sup> courut à moi, en me disant : *Vous n'avez pas vu le prince ?* et me proposa de me présenter à lui. Ne sachant de quel prince il s'agissait, et croyant que le duc d'Orléans ou le duc de Nemours était en ville, je représentai que ma tenue n'était pas convenable; j'étais alors en bourgeois. L'officier insista et je cédai. Nous arrivâmes bientôt auprès de la personne qu'il me désigna comme étant le prince, et il lui dit : *Voici M. de Maussion, officier du 42<sup>e</sup>, que je vous présente.* En même temps il me souffla à l'oreille : *Le prince Louis ; c'est ainsi que je sus à qui j'avais affaire.* Le prince, me prenant la main, me dit : *J'espère que vous serez des nôtres ; je viens ici pour rendre à la France humiliée depuis dix ans le rang qui lui convient.* Il ajouta encore d'autres choses que je n'ai pas retenues. Lorsqu'il eut fini de me parler, je me retirai sans répondre, et j'allai prévenir le capitaine *Col-Puygellier* de ce que je venais de voir. *M. Col* était chez lui, vêtu en bourgeois, et se disposant à m'accompagner dans la course que nous étions convenus de faire ensemble. Il revêtit de suite son uniforme, en me disant d'en faire autant, ajoutant qu'il me prendrait en passant; car, pour aller au quartier, il fallait passer par ma rue. Le capitaine ne tarda pas à venir, et nous allâmes ensemble au quartier. Arrivés au coin de la rue de la grande caserne, nous fûmes arrêtés par des soldats du 40<sup>e</sup>, qui nous dirent : *On ne passe pas !*

Nous dégainâmes, et, sans cependant faire usage de nos armes, nous nous frayâmes un passage. Arrivés à la porte du quartier, plusieurs officiers de la suite du prince vinrent au-devant de nous, en faisant des démonstrations amicales et en nous engageant à faire partie de la conspiration : nous ne les écoutâmes point et nous voulûmes rejoindre nos compagnies; mais le passage était obstrué par une foule de soldats et d'officiers qui nous tiraient de tous côtés, et nous empêchaient d'arriver jusqu'à nos hommes. Cependant, peu à peu, nous gagnâmes du terrain, et nous n'étions séparés de notre troupe que par quelques-uns des conjurés. Un colloque s'engagea entre le capitaine et le prince *Louis*; les grenadiers et les voltigeurs ne tardèrent pas à s'apercevoir que nous étions là, et plusieurs d'entre eux vinrent à nous pour nous délivrer. A ce moment, les conjurés firent un mouvement de retraite vers la porte, mais ils ne tardèrent pas à revenir sur nous. Une nouvelle altercation eut lieu entre le capitaine et le prince, et presque au même instant une détonation se fit entendre; un grenadier fut atteint à la figure. Quelques hommes firent mine alors de tirer sur nous : c'est alors que *Aladenize*, se jetant entre eux et nous, s'écria : *Si vous tirez, tuez-moi en même temps*. Les conjurés, ne voulant pas tirer sur un des leurs, se retirèrent; nous fermâmes la porte sur eux, et nous courûmes de suite chercher des cartouches. Le capitaine envoya à la poursuite du prince un peloton, commandé par le sous-lieutenant de grenadiers *Ragon*; il m'envoya en même temps avec vingt-cinq voltigeurs, pour m'emparer du port, pour fermer la retraite aux conjurés et les empêcher de se rembarquer; mais les douaniers occupaient déjà ce poste. Le commissaire de police alors me pria d'accompagner deux personnes qu'il venait d'arrêter : c'étaient le général *Montholon* et le commandant *Parquin*. Je conduisis ces messieurs à la sous-préfecture, et de là au château. J'allai ensuite faire ma patrouille dans la ville et sur le port, mais je ne rencontrais plus d'insurgés.

*D.* Vous étiez en bourgeois; comment supposez-vous que l'individu qui vous a parlé ait pu savoir que vous étiez officier, et quel était votre nom?

*R.* J'attribue ce fait à *M. de Mésonan*, que je connaissais particulièrement, et qui a pu dire à l'officier dont il s'agit que j'étais.

*D.* Avez-vous su qui était cet officier en uniforme de lieutenant-colonel?

*R.* Non, Monsieur; mais je le reconnaîtrais s'il m'était représenté.

(Information générale de Paris, pièce 5<sup>e</sup>.)

**RAGON LAFERRIÈRE** (*Louis-François-Alexandre*), âgé de 30 ans, sous-lieutenant de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je loge à la caserne; l'appartement que j'occupe est séparé du quartier habité par les soldats, par une cour et par la chambre des sergents-majors. Vers cinq heures trois quarts du matin, le 6 de ce mois, je m'habillais pour conduire les troupes se baigner; le départ pour le bain était fixé à six heures. J'entendis un bruit assez fort, et je supposai qu'il venait des soldats qui se préparaient. Dans les réunions non armées, on fait quelquefois beaucoup de bruit, de sorte que ce que j'entendis n'éveilla point mon attention; je ne distinguai aucun cri, aucune acclamation. Je continuais à me préparer, lorsque le grenadier *Moreau*, mon homme de confiance, est venu me dire que le lieutenant *Aladenize* était à la caserne avec beaucoup de généraux. Ma première pensée fut que c'était une conspiration; je songeai à celle de Strasbourg, et, craignant qu'on ne s'emparât des officiers individuellement, je sortis par une porte de derrière pour aller chez le capitaine commandant la garnison, et qui demeure non loin de là, lui donner avis de ce qui se passait et me concerter avec lui. Je suis le seul officier logé à la caserne; en allant chez le capitaine, je prévins le sous-lieutenant *de Maussion*, qui demeure sur la route, que j'allais l'attendre chez le capitaine *Col-Puygellier*.

Arrivé chez ce dernier, que je trouvais en train de s'habiller, il me dit qu'il était déjà prévenu de ce qui se passait.

Nous sortîmes ensemble et rencontrâmes le sous-lieutenant *de Maussion*; tous trois nous arrivâmes à l'entrée de la rue de la Caserne: là, nous vîmes quelques hommes portant l'uniforme du 40<sup>e</sup>; ils ne nous dirent rien et nous passâmes. Arrivés près de la porte de la ca-

serne, nous rencontrâmes un soldat portant un paquet de papiers, qui arrêta le capitaine en lui disant : *On ne passe pas!* Le capitaine lui arracha les papiers et lui dit : « Grenadier, ce n'est pas ici votre place. » Ensuite nous continuâmes d'avancer, nous fûmes entourés d'un groupe d'officiers parmi lesquels je remarquai particulièrement un chef d'escadron qui dit au capitaine : « Soyez des nôtres, criez : *Vive l'Empereur!* le prince est là. » Le capitaine a répondu : « Je ne connais pas le prince; où est-il? » Il a en même temps dégainé son sabre, et il fut aussitôt entouré de plus près par les hommes qui se trouvaient là.

Je me cramponnai au bras gauche du capitaine, et suppliai le chef d'escadron de respecter un brave militaire qui avait servi son pays pendant trente ans. Tout en continuant d'avancer, nous nous sommes trouvés en présence du prince, qui venait à nous; il était revêtu d'un uniforme de colonel. Un officier a dit : « Voilà le prince! » Ce dernier a adressé la parole au capitaine *Col-Puygellier*, j'ignore ce qu'il lui a dit; j'ai entendu le capitaine lui répondre : *Je ne vous connais pas, je ne veux rien.* Nous avançons toujours; alors une voix partie d'un groupe cria : *Qu'on ne laisse pas avancer!* Aussitôt plusieurs hommes ont dirigé leurs baïonnettes contre nous, principalement contre le capitaine; et je pense qu'ils auraient fait feu si le lieutenant *Aladenize* ne se fût précipité vers nous, en disant qu'il fallait nous arrêter, mais ne pas nous tuer. Cette démonstration d'*Aladenize* nous a permis d'avancer. Plusieurs de nos sous-officiers, qu'il m'est impossible de désigner, ont dégagé le capitaine. En ce moment, le prince et ses partisans ont fait un mouvement pour se retirer. Ils sont revenus à l'instant même; un coup de pistolet a été tiré en ce moment contre le capitaine, d'après ce que je présume, par une personne portant l'uniforme de colonel, et que je crois être le prince; un de nos grenadiers a été blessé par ce coup. Aussitôt après, le prince et sa troupe se sont retirés, et on a fait fermer les portes de la caserne.

Le nombre des personnes qui accompagnaient le prince m'a paru être de cinquante environ. Les soldats étaient armés de fusils avec baïonnettes; les fusils de nos soldats n'étaient pas chargés.

Après le départ du prince et de ses partisans, j'ai été commandé pour divers services qui ne m'ont mis en contact ni avec le prince ni avec aucune personne de sa suite, si ce n'est lorsque je suis arrivé, vers sept heures du matin, sur la plage, avec huit ou dix grenadiers, suivis à

quelques pas de gardes nationaux commandés par un officier décoré de juillet. J'ai vu à cent pas de moi, du côté de la mer, environ cinquante hommes armés de fusils pour la plupart. Des habitants de Boulogne que je ne connais pas sont venus me dire que ces hommes étaient disposés à la résistance. J'ai avancé malgré cela : une partie des hommes que je voyais s'est emparée d'un canot et l'a poussé à la mer ; trente d'entre eux environ sont restés sur la plage avec des fusils ; je leur ai dit de se rendre, ce qu'ils ont fait sans difficulté en me livrant leurs armes. Je suis alors entré seul dans la mer jusqu'à mi-corps, en recommandant à mes dix hommes de ne faire feu que sur mon exprès commandement. Le canot était plein de monde ; il avançait très-lentement vers un bateau à vapeur qui était en rade à cent cinquante pas environ. J'ai sommé ceux qui étaient dans le bateau de se rendre, ils n'ont pas répondu. Ils n'avaient pas de fusils, du moins ostensiblement. Au moment où je leur adressais ma sommation, des coups de feu sont partis. J'ignore s'ils ont été tirés par mes hommes, qui étaient à vingt pas en arrière de moi, par les gardes nationaux, qui étaient près de mes hommes alors, ou par ceux qui étaient dans le canot. Aussitôt après ces détonations, le canot a chaviré. Je me retournai et vis que des coups de feu étaient tirés par mes soldats et les gardes nationaux : je leur dis de ne pas tirer. Le feu a cessé presque aussitôt. J'ai vu rapporter du canot un colonel blessé. Je me suis occupé alors de ramener les prisonniers que j'avais laissés sur la plage. C'est en ramenant mes prisonniers, et à cent pas en allant du côté de la ville, sur le sable, que j'ai vu un homme revêtu d'un uniforme d'intendant expirant sur le sable, entouré d'une quinzaine de personnes que je ne connais pas. Je les ai engagées à le secourir, et me suis éloigné.

*D.* Il me semble qu'ayant les yeux sur le canot au moment où vous avez sommé les hommes qui l'occupaient de se rendre, vous avez pu savoir si les coups de feu sont partis du canot ou des hommes qui étaient derrière vous ; il me semble aussi que le seul bruit de la détonation a pu vous fixer sur le point d'où elle partait ?

*R.* Dans un cas ordinaire, il est facile de préciser d'où partent des coups ; mais, dans le cas où je me trouvais, il n'en est pas de même : il m'est impossible d'émettre une opinion à cet égard.

D. Citez-nous les noms de quelques-uns des grenadiers qui vous accompagnaient.

R. *Homel et Granet*, de la 3<sup>e</sup> compagnie.

Ayant fait introduire le chef d'escadron *Mésonan*, le témoin le reconnaît pour celui qui a dit au capitaine *Col-Puygellier* : *Soyez des nôtres, criez vive l'Empereur !*

Le témoin cependant ajoute qu'il n'est pas sûr que ce soit lui.

Le chef d'escadron *Mésonan* dit que le témoin se trompe.

Ayant fait introduire le capitaine *Desjardins*, le témoin le reconnaît pour le chef d'escadron dont il a parlé, qui aurait dit au capitaine : *Soyez des nôtres, criez vive l'Empereur !* et à qui lui témoin se serait adressé en lui disant : *Épargnez un brave militaire qui a servi son pays pendant trente ans.*

Le capitaine *Desjardins* prétend qu'il a seulement dit au capitaine *Col-Puygellier* : *J'ai ordre de vous présenter au prince.* Il ajoute qu'il a entendu le témoin dire : *Qu'on ne fasse pas de mal à mon capitaine.*

(Information générale de Boulogne, pièce 30<sup>e</sup>.)

### Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue à Paris, le 5 septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Le 6 août dernier, avant six heures du matin, je me disposais à mener baigner à la mer les deux compagnies en garnison à Boulogne, lorsque j'entendis tout à coup dans la cour une rumeur insolite, et j'appris un instant après, par mon soldat de planton, que le sieur *Aladenize*, ancien sous-lieutenant d'une des compagnies, venait de faire prendre les armes dans la cour. Comme cet officier n'avait pas de commandement dans une de ces compagnies, je conçus des soupçons, et ces soupçons étaient d'autant plus fondés que l'on me disait qu'il était accompagné de beaucoup d'officiers généraux. De suite, et je ne sais pourquoi, je songeai à l'affaire de Strasbourg, et la première idée qui me vint fut qu'on essaierait de s'emparer des officiers des compagnies. En conséquence, je me rendis chez mon capitaine ; je pris en passant M. *de Maussion*, sous-lieutenant, qui était déjà prévenu et s'habillait, et de là je fus chez M. *Col-Puygellier*, qui était aussi déjà averti ; je l'accompagnai à la caserne, où lui et moi eûmes beaucoup de peine à parvenir. Quand M. *Col-Puygellier* eut parlé aux compagnies, elles comprirent qu'on les trompait. Aussi



le groupe d'insurgés quitta-t-il bientôt la caserne sur l'ordre que lui en intima M. le capitaine *Col*.

Je fus chargé, la caserne évacuée par les insurgés, d'aller rendre compte au commandant de place de ce qui se passait; mais je rencontrai un officier en route, et il m'envoya garder la porte de Calais. Je dus quitter bientôt cet endroit, sur l'ordre du colonel de la garde nationale, et là je vis les insurgés en groupe et quelques-uns d'entre eux monter dans un petit canot de sauvetage. J'avancai en mer une cinquantaine de pas, et après avoir fait poser les armes à ceux qui étaient sur le rivage. Entré dans l'eau jusqu'à la ceinture, j'invitai ceux qui étaient dans le canot à se rendre, mais ils ne tinrent pas compte de mes observations; bientôt le feu commença, et je retournai sur la plage où j'ai contribué à l'arrestation de dix individus, les seuls qui y étaient restés.

(Information générale de Paris, pièce 9<sup>e</sup>.)

**GEOFFROY (*Joseph*)**, âgé de 30 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer (1).

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.)

Le 6 août, je faisais la cuisine à la caserne, lorsque, vers cinq heures trois quarts du matin, des officiers accompagnés de beaucoup

(1) *RAPPORT médico-légal sur Joseph Geoffroy, blessé d'un coup de feu à la lèvre supérieure.*

Aujourd'hui onze août dix-huit cent quarante, en vertu d'une ordonnance de M. *Pierre-Félicissime-Victor-Alphonse Petit*, Président à la Cour royale de Douai, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commis par arrêt de cette cour pour procéder à l'instruction concernant les événements survenus à Boulogne-sur-Mer, le 6 de ce mois, et après avoir devant lui prêté le serment voulu par la loi;

Nous, soussignés, *Pierre-Jean-Baptiste Bertrand* et *Charles-Henri Gros*, docteurs en médecine de la faculté de Paris, demeurant à Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, nous sommes rendus à quatre heures après-midi dans la salle des blessés à l'hospice civil, à l'effet de donner notre avis sur la gravité et la cause d'une blessure que *Joseph Geoffroy*, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, 3<sup>e</sup> bataillon, aurait reçue le 6 de ce mois.

Nous trouvons ce militaire levé et habillé, près de son lit; il répond facilement à toutes nos questions; il se déshabille et se couche en notre présence. Il porte à la lèvre supérieure, près de la commissure du côté gauche, une plaie ronde de 14 à 15 millimètres de diamètre, en partie recouverte par sa moustache; elle est en train de cicatrisation. La langue est lacérée à son bord libre du même côté, sur la longueur de 2 à 3 centimètres; elle est aussi en voie de cicatrisation.

de soldats sont entrés dans la cour, et, après s'être mis en bataille, ils ont, à plusieurs reprises, proféré le cri de *vive l'Empereur!* Je manifestais ma surprise à mon camarade en lui disant : « L'Empereur est mort, il est donc revenu vivant, » lorsque je vis entrer dans notre cuisine un officier et un sergent décoré que je reconnaîtrais peut-être, si je les revoyais en uniforme : le sergent portait une bouteille et l'officier avait le sabre à la main; tous deux me dirent de boire un coup et de crier *vive l'Empereur!* Je leur répondis que je ne buvais pas et que je ne criais pas *vive l'Empereur!* puisqu'il était mort. L'officier dit alors : « Puisque vous ne voulez pas boire, je vais vous faire boire de force; dépêchez-vous de vous mettre en tenue et de prendre vos armes, nous avons l'ordre de votre colonel, nous marchons sur Paris; c'est un officier de chez vous qui commande. »

Il manque la moitié de l'incisive médiane, l'incisive latérale et les deux petites molaires du côté gauche. Ces dents semblent avoir été fracturées au niveau de l'alvéole. Aucune autre lésion ne se fait remarquer.

On nous remet un fragment de plomb que nous joignons à ce rapport; il a été trouvé dans la plaie de la langue, par M. le docteur François Gorré, remplaçant M. son père, chirurgien de l'hospice, présent à notre exploration, et qui a pansé le blessé.

D'où nous concluons, dans l'état actuel des choses, et par les renseignements qui nous ont été fournis, que *Joseph Geoffroy* a été blessé par une arme à feu portant une balle d'un petit calibre; que cette balle est entrée par la lèvre supérieure, qu'elle a perforée; qu'elle a ensuite fracturé plusieurs dents sur lesquelles elle s'est réfléchie;

Qu'il est probable que cette balle, que nous n'avons pu retrouver, moins la portion susmentionnée, et dont il nous est impossible de soupçonner la présence dans quelque partie de la bouche que ce soit, aura été rendue avec les fragments des dents qui, eux-mêmes, ont sans doute contribué à la plaie de la langue;

Que, bien que le blessé puisse assez facilement parler et même manger maintenant, il a existé, les premiers jours de l'accident, un gonflement de la langue et des lèvres assez considérable pour l'empêcher de parler et de manger, mais qui est maintenant complètement disparu;

Qu'aujourd'hui l'état du blessé n'offre pas la moindre inquiétude, et que, d'ici à peu de jours, il sera très-probablement guéri;

Et pour répondre à la question verbale qui nous a été faite par M. le Président *Petit*, « dire si l'on peut attribuer la blessure faite par un homme grand ou par un « homme de petite taille, » nous disons que cela est impossible à décider, parce que, en levant ou en abaissant le coude, on gagne ou l'on perd facilement de sa hauteur. Toujours est-il que la blessure nous paraît avoir été faite horizontalement.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le présent, le 11 août 1840, à Boulogne-sur-Mer.

Signé : GROS, d. m. p.; BERTRAND, d. m. p.

(D'après des procès-verbaux.)

Sur ce, je me suis habillé et j'ai pris les armes ; je suis descendu dans la cour, je me suis mis dans les rangs ; mais de suite j'entendis M. *Col-Puygellier*, capitaine de notre compagnie, crier au secours. Il était tenu par l'état-major. J'ai couru vers lui avec d'autres de mes camarades, pour le débarrasser ; je l'ai saisi par le bras gauche, et l'attirais vers moi, lorsque je reçus un coup de pistolet à bout portant, et j'en fus atteint sur la lèvre supérieure du côté gauche. La balle, après m'avoir cassé trois dents, est parvenue dans le cou, du côté droit, où elle est encore. Je ne suis pas tombé à l'instant même, et je voulais courir avec mon fusil pour me défendre, lorsque le capitaine me fit rentrer dans ma chambre, et de là j'ai été amené par le chirurgien à l'hôpital où je suis depuis.

*D.* Qui est-ce qui a tiré le coup de pistolet qui vous a blessé ?

*R.* C'est le prince.

*D.* En êtes-vous bien certain ?

*R.* Oui ; il a pris son pistolet dans son pantalon du côté droit. Il a ajusté le capitaine, qui n'a pas été atteint à cause du mouvement que ceux qui l'attiraient lui ont fait faire en cet instant : c'est de cette manière que j'ai reçu le coup qui était destiné au capitaine.

*D.* Avez-vous vu armer le pistolet ?

*R.* Non.

*D.* Croyez-vous qu'il était armé d'avance ?

*R.* Je n'en sais rien.

*D.* Connaissez-vous d'avance le prince *Louis Bonaparte* ?

*R.* Je ne l'avais jamais vu ; j'en avais seulement entendu parler.

*D.* Comment alors êtes-vous bien certain que ce soit lui qui ait tiré le coup de pistolet ?

*R.* Parce que plusieurs de mes camarades m'avaient auparavant, et au moment où j'allais m'habiller, montré celui qui, après, a tiré le coup de pistolet, en me disant : *Tiens, voilà Napoléon.*

*D.* Quels sont ceux qui l'avaient déjà vu ailleurs ?

*R.* La moitié du bataillon, au moins beaucoup, l'avaient vu à Strasbourg.

*D.* Donnez-moi le signalement du prince? dites-moi s'il est grand ou petit?

*R.* Il n'est pas bien grand; mais je n'ai pas fait assez attention pour pouvoir vous donner son signalement: j'ai seulement remarqué qu'il portait un petit chapeau comme l'empereur *Napoléon*.

*D.* Avait-il un costume militaire?

*R.* Oui; je n'ai pas fixé longtemps mon attention sur son costume: je n'avais d'abord jeté les yeux sur lui qu'au moment où je prenais pour le prince le grand qui se trouvait auprès de lui; mon camarade me dit que c'était celui qui était à côté, qu'il le connaissait bien pour l'avoir vu à Strasbourg.

*D.* Le prince avait-il des épaulettes?

*R.* Je n'en sais rien.

*D.* Avait-il le sabre nu?

*R.* Je ne sais pas s'il avait un sabre ou s'il n'en avait pas.

*D.* Comment s'appelle votre camarade qui était avec vous de cuisine?

*R.* Je ne sais pas son nom: c'est un voltigeur.

*D.* Comment se nomment les camarades qui vous ont dit: *Tiens, voilà Napoléon*, en vous montrant le prince?

*R.* Je ne le sais pas: il n'y a pas longtemps que je suis à la compagnie.

*D.* Que faisaient à votre capitaine ceux qui le tenaient au moment où vous êtes arrivé?

*R.* L'état-major avait dégainé, et les pointes des épées étaient dirigées en différents sens.

Nous constatons que le déposant parle encore avec la plus grande difficulté, et qu'il nous a fallu beaucoup de temps pour obtenir le récit et les réponses consignés dans la présente déposition.

Le déposant paraissant fort fatigué et souffrant, nous avons jugé convenable de borner là nos interpellations.

Nous constatons encore que, hier, le déposant se trouvait dans l'impossibilité absolue de parler, et que lorsque nous nous sommes alors présentés à son lit, nous n'avons pu en obtenir un seul mot.

**GRANT** (*Hippolyte-Émile*), âgé de 23 ans, caporal des grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, à six heures moins un quart du matin, je commandais le poste à la porte de la caserne, lorsque M. *Aladenize* est entré seul, le sabre à la main, et a demandé le caporal de garde. Il m'a dit : *Alignez vos hommes, le prince est arrivé.* Quelques secondes après, plusieurs officiers généraux, accompagnés d'une quarantaine d'hommes armés de fusils, sont entrés dans la caserne. Ce n'est que lorsqu'ils ont été entrés qu'ils ont crié *vive l'Empereur!* Le capitaine *Col-Puygellier*, les sous-lieutenants *de Maussion* et *Ragon* sont arrivés presque en même temps ; on a porté au sous-lieutenant *de Maussion* un coup de baïonnette qu'il a paré avec son sabre. Nos trois officiers faisaient tous leurs efforts pour arriver à leurs troupes. La croix du capitaine lui a été arrachée ; un coup de pistolet a été tiré, j'ignore par qui. Il a blessé un de nos grenadiers. J'ai vu le prince un pistolet à la main. Nos officiers sont enfin parvenus à la tête de nos troupes. Le capitaine a sommé le prince *Louis* de se retirer avec ses hommes ; ce qu'il a fait, après quelque hésitation. J'ai fait fermer les portes de la caserne avec le capitaine.

### CONFRONTATION du témoin GRANT avec les inculpés.

Le témoin déclare avoir reconnu, parmi les inculpés, les sieurs *Lombard*, *Parquin* et *Voisin* ; le second revêtu d'un uniforme de commandant, et le troisième de celui de colonel d'état-major. Il ajoute que le sieur *Lombard* était porte-drapeau et qu'il les a vus à la caserne.

(Information générale de Boulogne, pièce 83<sup>e</sup>.)

**FEBVRE** (*Jean-Marie-François*), âgé de 23 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août courant, vers cinq heures et demie du matin, j'étais de faction devant la porte de la caserne qui donne sur la *rue de la Caserne*,

lorsque j'ai vu accourir à moi un sous-lieutenant de notre régiment, qui tenait le sabre à la main et criait : *Voilà le prince ! aux armes !* J'ai prévenu le poste. Le prince et sa suite ont pénétré dans la caserne, à l'exception de cinq d'entre eux, qu'ils ont placés aux deux extrémités de la rue et à la porte de la caserne, en donnant la consigne de ne laisser entrer aucun officier de notre régiment et de ne laisser qui que ce soit sortir de la caserne. Je n'ai pas vu ce qui s'est passé dans la caserne, étant resté dans la rue. Notre sous-lieutenant *de MauSSION* étant survenu, le sous-lieutenant *Aladenize* l'a embrassé en l'engageant à se joindre à lui et à crier *vive l'Empereur !* « Jamais, a-t-il répondu ; *vive le Roi toujours !* » En cet instant un grenadier de la troupe du prince lui a porté un coup de baïonnette qu'il a paré avec son sabre ; la baïonnette a été cassée. J'ai vu à la porte de la caserne, tenant un chapeau rempli de pièces de 5 francs, un individu habillé en officier ; il en jetait au peuple en disant : *Criez vive l'Empereur !* Ce cri était répété par la foule. Un autre individu, en costume bourgeois, distribuait des papiers à tout le monde. J'ai entendu tirer un coup de pistolet, je ne sais pas par qui il a été tiré. Je n'ai aucune connaissance des autres faits, étant resté au poste de la caserne.

### CONFRONTATION du témoin FEBVRE avec les inculpés.

Le témoin, confronté avec les détenus, a reconnu, comme faisant partie de la troupe du prince, le sieur *Lombard* qui portait le drapeau, les sieurs *Ornano, Orsi, Aladenize, Gedbart (François), Laborde et Voisin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 46°.)

**GENDRE** (*Antoine*), âgé de 24 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à **Boulogne-sur-Mer**.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août, vers cinq heures du matin, j'étais de garde à la caserne, et je m'étais assis sur un banc au-devant de la porte d'entrée ; tout à coup le sieur *Aladenize*, sous-lieutenant de notre régiment, est accouru le sabre à la main, en criant : *Aux armes ! Voilà le prince !* Je rentrai au corps de garde en annonçant que l'on criait aux armes. Tous sont

sortis et se sont rangés sous la porte. Le caporal, d'après les ordres du sous-lieutenant, a fait porter armes, et quand le prince est arrivé, a fait présenter les armes. Alors le sieur *Aladenize* a fait battre le rappel, et crié aux soldats de descendre avec leurs armes, quelle que fût leur tenue. Au fur et à mesure de leur arrivée, on les faisait placer sur trois rangs, d'après l'ordre du sous-lieutenant. Le prince s'est approché et a dit : *Je suis le fils de Napoléon! suivez-moi! Vous ne serez plus maltraités; nous allons à l'hôtel du Nord commander à dîner pour moi et pour vous, et demain nous marchons sur Paris!* Il a promis des grades et des croix. Dans ce moment je suis sorti dans la rue avec mon fusil, et j'ai vu un officier du prince jeter de l'argent au peuple : il tirait des poignées de pièces de cinq francs d'un chapeau qu'il tenait à la main. Des sergents de la troupe du prince distribuaient des papiers à tout le monde ; on criait *vive l'Empereur!* dans la rue et dans le quartier. Notre capitaine est arrivé le premier ; les gens de la suite du prince l'ont saisi au collet pour l'empêcher d'entrer, mais il y est parvenu. J'ai vu le sieur *Aladenize* embrasser le lieutenant *de Maussion*, en lui disant : *Il faut t'y conformer, de Maussion, le gouvernement est changé!* *Jamais*, a répondu le lieutenant. En ce moment, un insurgé lui a porté un coup de baïonnette qu'il a paré avec son sabre ; la baïonnette a été cassée. Un général de la suite du prince, qui se trouvait sous la porte de la caserne et qui avait l'épée à la main, m'a appelé pour arranger le fourreau de son épée. En ce moment, ayant entendu crier *vive le Roi!* j'ai soupçonné la trahison et je suis allé rejoindre mes camarades avec l'épée et son fourreau, que j'ai gardés et que j'ai déposés aujourd'hui entre les mains de la justice.

### CONFRONTATION du témoin GENDRE avec les inculpés.

Confronté avec tous les prévenus, le témoin a reconnu, comme faisant partie des insurgés, *Aladenize*, *Ancel*, *Conneau*, et le colonel *Parquin*; c'est à ce dernier qu'il a enlevé l'épée.

L'épée dont il vient d'être parlé ayant été représentée au témoin, il a déclaré que c'était bien celle du colonel *Parquin*.

Nous, Juge d'instruction, avons à l'instant fait attacher à l'épée une note indicative que nous avons signée ainsi que le témoin et le greffier.

**GRUNDER** (*Chrétien*), âgé de 27 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

( Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août, vers cinq heures et demie du matin, étant de garde à la caserne, le lieutenant *Aladenize* est accouru, le sabre à la main, criant : *Aux armes!* et faisant réunir dans la cour tous les soldats. Un détachement d'hommes, portant le n<sup>o</sup> 40 au shako, précédé d'un état-major, est entré à la caserne, criant : *Vive l'Empereur!* L'un de ces hommes m'a mis en faction à l'extrémité de la rue, avec la consigne de laisser circuler les bourgeois et de ne permettre à aucun de nos officiers de passer. Je n'ai pas vu ce qui s'est passé dans la caserne.

#### CONFRONTATION du témoin GRUNDER avec l'inculpé DESJARDINS.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement d'insurgés, le sieur *Desjardins*, qui est celui qui m'a mis en faction, comme je l'ai dit plus haut, et qui est aujourd'hui détenu.

(Information générale de Boulogne, pièce 78<sup>e</sup>.)

**MUHL** (*Martin*), grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, devant M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le jeudi 6 de ce mois, vers six heures moins un quart du matin, le lieutenant *Aladenize* cria *aux armes!* Je descendis dans la cour avec mes camarades. Le lieutenant *Aladenize* nous fit mettre en rang; il fit placer au milieu de nous le drapeau impérial et nous fit porter et présenter les armes. Le tambour a battu au drapeau, sur les ordres dudit lieutenant. Le prince s'est avancé vers nous, accompagné d'officiers et de soldats, en apparence, du 40<sup>e</sup>: il nous engagea à nous joindre à lui; le sergent *Chamolart*, le sergent *Ruique* et le sergent-major *Clément* nous ordonnèrent de nous reposer sur nos armes et



de leur obéir. Le sous-lieutenant des voltigeurs accourut bientôt et dit qu'il aimait mieux mourir que de les suivre. Le capitaine est de suite arrivé, il a refusé également de se réunir au prince et a opposé une vive résistance en criant : *Vive le Roi!* J'ai entendu un coup de pistolet, qui a atteint un grenadier; je n'ai pas vu celui qui a tiré; plusieurs de mes camarades m'ont dit que c'était le prince.

**CONFRONTATION du témoin MUHL avec les inculpés.**

J'ai reconnu dans la confrontation qui a eu lieu hier au château, comme faisant partie du groupe qui était avec le prince à la caserne, les sieurs *Aladenize, Lombard, Bataille, Conneau, Picconi, Buzenet, Ornano, Orsi*. Parmi eux, il y en avait un ayant l'uniforme de sergent-major du 40<sup>e</sup>, qui, dans la scène de la caserne, a couché en joue notre capitaine; notre sergent-major *Clément* a relevé son arme.

Lecture faite au témoin, il a persisté dans sa déposition, que nous avons signée avec lui. Avant de signer, il a ajouté qu'il reconnaissait, par suite d'une confrontation qu'il venait de faire avec nous dans l'une des chambres du château, le sieur *Ornano* comme étant le sergent susdésigné.

(Information générale de Boulogne, pièce 100<sup>e</sup>.)

**COUPILLAU (Jean), âgé de 34 ans, sergent-major au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

**D.** Que s'est-il passé d'extraordinaire à la caserne de Boulogne jeudi dernier?

**R.** Vers cinq heures et demie du matin, je vis entrer dans la caserne un brillant état-major précédé d'un officier de notre régiment nommé *Aladenize*; ce dernier cria *aux armes!* Les deux compagnies descendirent; il les aligna, il voulut leur faire reconnaître le drapeau impérial, qui était porté par un des nouveaux arrivants, qui avait des épaulettes de lieutenant et qui était le sieur *Lombard*. M. *Aladenize* cria : *Vive l'Empereur!* et ces cris furent répétés par une partie de sa

bande. J'engageai alors nos soldats à rester fidèles et à attendre l'arrivée des officiers. Ceux-ci se présentèrent bientôt. Le prince et le groupe qui l'accompagnait sommèrent le capitaine de se rendre, disant que les soldats étaient à eux. Le capitaine répondit au prince qu'il était un traître, et que lui préférait être tué plutôt que de trahir sa patrie. Alors les sous-officiers cherchèrent à attirer le capitaine de leur côté; le capitaine, étant parvenu à se rapprocher de ses soldats, cria : *Vive le Roi!* cri que les soldats répétèrent aussitôt. Et à l'instant même j'entendis une détonation d'arme à feu; j'ignore qui a tiré, je sais seulement qu'un grenadier a été blessé. Les factieux se retirèrent aussitôt. Nous enfonçâmes les portes de la chambre où se trouvent les cartouches, nous nous sommes distribué ces cartouches et nous nous sommes divisés; les uns ont été à l'arsenal et d'autres à la recherche du prince. Je fais observer qu'aussitôt après leur entrée dans la caserne, les conjurés avaient placé des factionnaires aux portes; les officiers n'ont pu entrer qu'en les forçant. Les factieux qui sont entrés dans la cour, précédés de M. *Aladenize*, étaient au nombre de vingt à trente, presque tous officiers. Il y avait cependant quelques sous-officiers, notamment un sergent-major de voltigeurs qui a cherché à me séduire; je pourrais le reconnaître facilement.

(Information générale de Boulogne, pièce 111<sup>e</sup>.)

**CHAPOLARD** (*Antoine*), âgé de 42 ans, sergent de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures et demie du matin, j'étais à m'habiller dans ma chambre, lorsque j'entendis crier aux armes : ce cri fut bientôt suivi de ceux de *vive l'Empereur!* et de *vive Napoléon!* Je me hâtai de descendre et trouvai dans la cour de la caserne les deux compagnies presque au complet, réunies en armes. Il y avait près d'elles plusieurs généraux et officiers supérieurs, accompagnés d'une quarantaine de sous-officiers portant l'uniforme du 40<sup>e</sup>, et armés de fusils avec baïonnettes. Le lieutenant *Aladenize* était avec eux; il me présenta au prince en disant : *Mon prince, voilà un ancien militaire à qui il faut une paire d'épaulettes.* Il me fit avancer devant la

compagnie, et là le prince dit : *Je vous fais capitaine de grenadiers.* Je lui répondis : *Prince, je refuse, je ne veux rien.* Le grade que le prince venait de me conférer m'avait de suite fait penser qu'il s'agissait d'un complot contre le Gouvernement. Je dis aux grenadiers : *Grenadiers, il s'agit d'une conspiration; je prends le commandement de la compagnie; ne faites que ce que je vous commanderai.* Le prince parut fort contrarié de ce que je disais; il changea de couleur. J'entendis alors le capitaine *Col-Puygellier* crier : *A moi, grenadiers!* Je m'avancai avec quelques grenadiers, dont je ne me rappelle pas les noms, et dégageai mon capitaine des mains de plusieurs officiers et soldats : sa croix avait été arrachée! Il se mit à la tête des troupes le sabre à la main. Le capitaine a dit au prince qu'il était un traître, et a commandé à *Aladenize* de se retirer, en lui disant : *Ce n'est pas ici votre place.* Lorsque le capitaine a crié : *A moi, grenadiers!* j'ai entendu la détonation d'un coup de pistolet. J'ignore par qui il a été tiré et pour qui il était destiné. Un grenadier en a été blessé au cou. Après les paroles du capitaine au prince et au lieutenant *Aladenize*, le prince et ses partisans sont sortis de la caserne, et on en a fermé les portes; ensuite, je suis sorti par suite d'ordres, et ne me suis plus trouvé en contact avec le prince ni aucun de ses partisans.

#### CONFRONTATION du témoin CHAPOLARD avec les inculpés.

Le témoin déclare avoir reconnu, parmi les personnes avec lesquelles il a été confronté, les nommés *Prudhomme, Masselin, Picconi, Thélin, Buzenet, Peiffer, Mésonan, Galvani, Ornano, Orsi, Aladenize, D'Almbert, Lombard, de Montholon, Parquin, Conneau* et *Voisin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 43<sup>e</sup>.)

**RINCK** (*François-Joseph*), âgé de 27 ans, sergent au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer (1).

(Entendu, le 10 août 1840, devant M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

**D.** Que s'est-il passé d'extraordinaire à la caserne de Boulogne jeudi dernier?

**R.** A cinq heures et demie du matin (ma croisée donne sur la cour de la caserne), je vis par ma croisée arriver dans la cour de la caserne

---

(1) Voir une déposition de ce témoin ci-après, page 251.

le lieutenant *Aladenize*; il cria, à plusieurs reprises: *Aux armes!* Je descendis et vis entrer dans la cour un groupe d'officiers en grand uniforme, et ayant au milieu d'eux un drapeau tricolore surmonté d'un aigle. Ils se sont rangés en bataille dans la cour. Je me plaçai auprès des soldats de ma compagnie qui étaient descendus; des officiers du prince me donnèrent une poignée de main. Le prince en fit autant, et me dit: *Je vous nomme officier; j'espère que je puis compter sur vous et que vous serez avec mes braves.* Alors je répondis que je voulais rester avec mes chefs. M. *Aladenize* courait çà et là en disant: *Sous-officiers, à vos rangs de bataille!* Ayant exécuté ce mouvement, il nous fit porter et présenter les armes et battre au drapeau. Le porte-drapeau du prince se plaça au centre de nos deux compagnies. Le prince fit un discours; je me rappelle qu'il nous disait que nous allions monter à l'hôtel de ville, pour nous diriger de là sur Paris. M. *Aladenize* commanda de porter arme, puis ensuite de mettre l'arme au bras; puis il dit: *Les sous-officiers en avant!* Aussitôt après, il chercha après le sergent-major *Clément*; lorsqu'il l'eut trouvé, il le présenta au prince avec moi et l'autre sergent *Chapolard*. Il dit au prince: *Voilà un sergent-major qui mérite de l'avancement.* Alors le prince le nomma capitaine de grenadiers, et chercha à détacher sa croix pour l'en décorer. Le prince voulut aussi donner à l'autre sergent et à moi le grade d'officier, ce que nous avons refusé. Nous avons donné l'ordre à notre compagnie de grenadiers de ne pas bouger jusqu'à l'arrivée des officiers. De là le prince, avec son groupe, alla trouver les voltigeurs et chercha à les séduire également. Je n'ai pas pu entendre ce qu'il disait, et les voltigeurs se reposèrent sur leur arme, comme avaient fait les grenadiers. Peu après, entra M. *de Maussion*, sous-lieutenant de voltigeurs. M. *Aladenize* alla au-devant de lui, et je vis à ses gestes qu'il cherchait à l'attirer à son parti. M. *de Maussion* me parut lui résister, car j'étais trop loin pour les entendre. Notre capitaine arriva aussitôt après; les factieux l'ont entouré, et je n'ai pu entendre ce qui se disait; mais j'ai vu un soldat de la suite du prince qui lui arrachait sa décoration: nous sommes allés à son secours; je l'ai tiré par le bras (cette scène se passait sous la voûte d'entrée). *Louis Bonaparte* lui dit: *Je suis le prince Louis.* Le capitaine lui répondit: *Je ne vous connais pas; vous venez ici comme un traître.* M. *Aladenize* s'approcha du capitaine, qui cherchait à regagner sa compagnie dans la cour, et lui dit: *Capitaine, capitaine, vous allez faire*

*une boucherie!* à quoi il répondit : *Tant pis, nous en ferons une s'il le faut.* Nous nous sommes alors dirigés sur les factieux, que nous avons refoulés jusqu'à la porte. Dans ce moment, arrivèrent notre sous-lieutenant, puis le capitaine des voltigeurs, M. *Laroche*. Les factieux les attirèrent à eux, en revenant sous la voûte jusqu'à l'entrée de la cour de la caserne : nos deux officiers parvinrent à s'approcher de leurs compagnies. Notre capitaine, ayant le sabre nu, cria : *Grenadiers, à moi! vive le Roi!* Ce cri fut répété par toute la compagnie, qui forma demi-cercle, pour placer le capitaine plus près d'elle. Ce dernier passa derrière la compagnie pour se placer à droite : aussitôt le prince tira de dessous son habit un pistolet, placé à gauche ; il dirigea son arme sur le capitaine, qui était éloigné de cinq à six pas ; le coup partit et atteignit un de nos grenadiers ; la balle entra dans la lèvre supérieure du côté gauche et pénétra dans le cou. Aussitôt nous nous précipitâmes sur eux tous, et nous les avons repoussés dans la rue. Après le coup de pistolet, j'ai entendu une voix qui a dit : *Plus de feu.* Nous avons fermé la porte de la caserne, et nous avons enfoncé la porte de la chambre où se trouvaient des cartouches, que nous nous sommes distribuées. Nous avons alors ouvert la porte de la caserne ; le capitaine a fait battre la générale, et nous nous sommes dirigés en patrouilles sur divers points. Je fais observer que, conduit à la caserne d'arrêt, j'y ai reconnu le sergent *Duflos* comme ayant accompagné le prince à la caserne. Mon service ne m'a pas permis d'être présent à la confrontation faite au château et à l'hospice.

(Information générale de Boulogne, pièce 112<sup>e</sup>.)

**DELAS** (*Jean-Joseph*), âgé de 30 ans, sergent de voltigeurs au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

*D.* Que s'est-il passé d'extraordinaire à la caserne de Boulogne jeudi dernier ?

*R.* Vers cinq heures et demie, j'étais dans ma chambre ; ayant entendu crier aux armes, je descendis avec les hommes de la chambre ; j'aperçus un groupe d'officiers et de soldats ayant un drapeau impérial. M. *Aladenize* nous fit ranger et fit aligner les deux compagnies, qu'il mit au port d'armes ; il fit battre au drapeau et présenter les armes. Le prince fit un discours. M. *Aladenize* présenta

au prince le sergent-major *Clément*, et, sur sa recommandation, le prince le fit capitaine. On fit avancer les sous-officiers. Le prince dit à tous les sous-officiers, au nombre de cinq, moi compris : *Je vous fais officiers, et nous partons pour Paris*. Il ajouta quelques propos contre le Gouvernement. Un peu après, j'entendis le capitaine, qui rentrait sous la voûte, s'écrier : *A moi !* Je volai à lui et le tirai par le bras ; plusieurs de nos soldats se joignirent à moi ; nous l'attirâmes dans la cour. Le capitaine, parvenu à la compagnie, fit former le demi-cercle ; il cria : *Vive le Roi !* ce qui fut répété par nous. Dans ce moment, le prince *Louis* déchargea son pistolet en ajustant le capitaine : un grenadier qui était près de lui fut atteint. Nous les avons refoulés dehors. Nous nous sommes procuré des cartouches, et nous nous sommes formés en patrouilles. Le prince était accompagné de trente à quarante hommes, parmi lesquels j'ai reconnu le porte-drapeau *Lombard*. J'oubliais de dire qu'au commencement de la scène, *M. Aladenize* a crié à diverses reprises : *Vive l'Empereur !* Ce cri a été répété par tous ceux qui accompagnaient le prince, et aussi par quelques-uns de nos soldats, qui ne comprenaient pas ce qu'ils disaient, et qui croyaient devoir faire comme le lieutenant *Aladenize*. J'ajoute encore que, lorsque le capitaine *Laroche* fut entré, il cria : *Nous sommes trahis ; à moi, mes voltigeurs !*

( Information générale de Boulogne, pièce 37<sup>e</sup>.)

**BERGIER** (*Étienne-François*), âgé de 26 ans, sergent de voltigeurs au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

( Entendu, le 10 août 1840, par M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures trois quarts du matin, j'entendis crier : *Aux armes*, et je descendis dans la cour de la caserne. Le prince *Louis* y était déjà avec toute sa suite. Les deux compagnies du 42<sup>e</sup> se formèrent en rang, et le lieutenant *Aladenize* en prit le commandement. Il nous dit de crier : *Vive l'Empereur !* mais quelques cris seulement furent proférés. Le capitaine *Col-Puygellier* arriva, mit le sabre à la main, somma les conjurés de se retirer, en leur disant qu'ils étaient des traîtres, et se mit à crier : *Vive le Roi !* Les compagnies du 42<sup>e</sup> répétèrent unanimement ce cri. Le prince

*Louis* tira alors un coup de pistolet sur le capitaine; mais ce fut un grenadier qu'il atteignit.

### CONFRONTATION du témoin BERGIER avec les inculpés.

Ayant représenté au déposant tous les inculpés, il a déclaré reconnaître, pour avoir fait partie de la colonne qui escortait le prince, les prévenus de *Montholon, Parquin, Lombard, Aladenize, Ornano, Orsi, Bataille* et de *Mésonan*.

(Information générale de Boulogne, pièce 35<sup>e</sup>.)

**LEMPEREUR** (*Antoine-Zénon*), âgé de 24 ans, sergent-fourrier de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à **Boulogne-sur-Mer**.

( Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures du matin, je me trouvais à la caserne, lorsque le lieutenant *Aladenize*, de notre régiment, est accouru appelant aux armes et criant : *Vive l'Empereur!* J'ai vu par la fenêtre le détachement d'insurgés qui avait déjà pénétré dans la caserne, avec un drapeau surmonté d'un aigle. Je soupçonnais quelque trahison comme celle de Strasbourg; je suis descendu sans mon fournement. Le prince *Louis-Napoléon* parlait aux soldats, leur promettait des grades, des décorations. J'ai cherché à sortir pour prévenir mes chefs; mais quatre des insurgés se sont emparés de moi et m'ont ramené dans l'intérieur en m'excitant à crier : *Vive l'Empereur!* Notre capitaine est arrivé : j'ai entendu un coup de pistolet; je ne puis dire qui l'a tiré, ni contre qui il était dirigé. Notre chef est parvenu à reprendre son autorité et a fait évacuer la caserne.

### CONFRONTATION du témoin LEMPEREUR avec les inculpés.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement armé, les sieurs *Heywang, Galvani, Ornano, Orsi, Aladenize*, le porte-drapeau *Lombard, Montholon, Parquin, Bataille, Duflos, Conneau*, maintenant détenus.

( Information générale de Boulogne, pièce 76<sup>e</sup>.)

**JOBÉZ** (*Jean-Pierre-Noël*), âgé de 27 ans, caporal de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, entre cinq à six heures du matin, étant à la caserne, j'ai entendu crier : *Aux armes !* Je suis descendu et j'ai pris mon rang dans la cour. Le lieutenant *Aladenize* commandait, criait : *Vive l'Empereur !* disait que nous allions être heureux. Le détachement d'insurgés est arrivé en criant : *Vive l'Empereur !* Le prince *Louis-Napoléon* a parlé à nos soldats, en leur promettant des grades, des décorations, et les invitant à se rendre avec lui à Paris. Un sergent de son détachement a donné au lieutenant *Aladenize* une bouteille d'eau-de-vie dont ce dernier m'a fait boire, et le sergent m'excitait à crier : *Vive l'Empereur !* Notre capitaine est survenu ; j'ai entendu une explosion d'arme à feu, et j'ai vu au même moment, près du prince *Louis-Napoléon*, un officier, en habit militaire d'un bleu clair, portant un chapeau à la française, lancer vivement un pistolet sous son habit. Un des officiers du prince a mis le pistolet à la main, mais il n'a pas fait feu. Notre capitaine a fait croiser la baïonnette et retirer tous les hommes étrangers à la caserne.

#### CONFRONTATION du témoin **JOBÉZ** avec les inculpés.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement d'insurgés armés, les sieurs *Masselin, Picconi, Thélin, Buzenet, Meurisse, Peiffer, Galvani, Ornano, Orsi, Aladenize, Lombard, Jardin, Graizier, Bataille, Conneau, de Montauban, Finckbohner, Laborde*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 69<sup>e</sup>.)

**ROTH** (*Jean*), âgé de 36 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sorti de la caserne, à cinq heures du matin, pour aller travailler en ville, lorsque j'ai rencontré la troupe d'insurgés qui descen-



dait la Grande-Rue; cela m'a paru suspect, et j'ai couru éveiller mon capitaine, à qui j'ai fait part de ce que je venais de voir. Il m'a dit : *Cours vite à la caserne, avertis le sergent-major de faire fermer les portes et de ne laisser entrer personne sans mes ordres.* J'ai obéi de suite à son invitation, mais je suis arrivé trop tard; le prince et sa suite avaient déjà pénétré dans la caserne.

**CONFRONTATION du témoin ROTH avec les inculpés.**

J'ai remarqué, au nombre des insurgés, les sieurs *Picconi, Ornano, Orsi, Aladenize, de Montauban et Conneau*, aujourd'hui détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 41<sup>e</sup>.)

**GRANET ( *Laurent* ), âgé de 24 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le jeudi 6 août, à six heures moins un quart du matin, le lieutenant *Aladenize* du 42<sup>e</sup> a fait entrer dans l'intérieur de la caserne le caporal *Legrand*, qui était de garde avec quatre hommes, et a placé comme factionnaires des militaires ou prétendus tels faisant partie de l'escorte du prince *Louis* : j'en ai vu deux faire faction devant la caserne. Le lieutenant *Aladenize* est entré ensuite dans la caserne et nous a dit de prendre les armes, ce que tout le quartier a fait. Le prince *Louis* et toute sa suite, composée d'individus portant le costume d'officiers généraux, officiers supérieurs et autres militaires de différents grades, est entré dans la cour de la caserne. Ils étaient précédés d'un drapeau tricolore, que celui qui le portait a placé entre les deux compagnies de la garnison. Le lieutenant *Aladenize* a fait présenter les armes et battre au drapeau. Le prince a dit : *Mes amis, nous sommes ici; ne m'abandonnez pas, et bientôt nous serons à Paris.* Alors ont parti des rangs du prince des cris de *vive l'Empereur!* auxquels beaucoup d'entre nous ont répondu. Le lieutenant des voltigeurs *de Maussion* est arrivé en cet instant. Plusieurs personnes de la suite du prince, ainsi que le lieutenant *Aladenize*, se sont emparés de lui et l'ont entouré en l'engageant à se ranger de leur côté. Un grenadier de la suite du prince s'est avancé vers M. *de Maussion* la baïonnette en avant; ce dernier l'a coupée

avec son épée. Le capitaine *Col-Puygellier* est survenu et a été également circonvenu par le cortège du prince ; nos sous-officiers l'ont arraché des mains de ceux qui le tenaient et l'ont conduit dans le quartier à la tête de la compagnie ; voyant qu'il ne voulait pas se rendre, ceux qui avaient inutilement tenté sa fidélité lui ont arraché sa croix. Il leur a enjoint de se retirer en leur disant qu'il ferait croiser la baïonnette s'ils ne sortaient pas. *Vous êtes mes grenadiers*, a dit le capitaine, *n'écoutez que mon commandement*. Nous avons tous alors crié : *Vive le Roi!* Au même instant, j'ai entendu l'explosion d'un coup de pistolet ; j'ignore qui l'a tiré et contre qui il a été adressé ; je sais qu'il a atteint le grenadier *Geoffroy*, et j'ai vu la blessure.

### CONFRONTATION du témoin GRANET avec les inculpés.

Avant de se retirer, le témoin *Granet* déclare avoir reconnu, parmi les prévenus avec lesquels il a été confronté, les sieurs *Prudhomme*, *Hypemeyer*, *Buzenet*, *Crétigny*, *Orsi*, *Desjardins* et *Laborde*.

(Information générale de Boulogne, pièce 47°.)

**HOMMEL** (*Joseph*), âgé de 24 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, 6 août, vers cinq heures et demie du matin, j'étais levé, j'endossais ma capote; le grenadier *Granet* est entré dans notre chambre et a crié : *Aux armes!* J'entrai dans la cour de la caserne, où je vis le prince *Louis*, accompagné de généraux, d'officiers supérieurs et autres militaires de différents grades. Le lieutenant *Aladenize* nous a fait placer sur trois rangs; le porte-drapeau qui précédait l'escorte du prince *Louis* s'est mis entre les deux compagnies; le lieutenant *Aladenize* a fait porter les armes et battre au drapeau. Des cris de *vive l'Empereur!* sont partis des rangs du prince *Louis*; plusieurs d'entre nous y ont répondu; moi, je n'ai pas crié. Le sous-lieutenant *de Mausson* est entré dans la caserne; les grenadiers du 40<sup>e</sup> l'entouraient; le capitaine *Col-Puygellier* est aussi entré dans la caserne, et a été pareillement entouré par le cortège du prince; le capitaine a crié : *A moi les grenadiers!* Nous nous sommes précipités autour de lui; j'ai

vu à ce moment partir un coup de pistolet, sans savoir qui l'avait tiré, ni contre qui il était dirigé; je sais qu'il a atteint le grenadier *Geoffroy*, et j'ai vu la blessure.

Je n'ai pas entendu le prince nous adresser la parole; je n'ai pas vu non plus des personnes de la suite du prince arracher la croix de notre capitaine.

Lorsque le prince et sa suite ont eu quitté la caserne, nous en avons fermé les portes.

Des cartouches nous ont été ensuite délivrées; nous sommes allés, avec la garde nationale, à la poursuite des insurgés; nous en avons arrêté dix.

### CONFRONTATION du témoin **HOMMEL** avec les inculpés.

Le témoin déclare avoir reconnu parmi les prévenus, avec lesquels il a été confronté, les sieurs *Prudhomme*, *Thélin*, *Hyppemeyer*, *Buzenet*, *Crétigny*, *Ornano* et *Conneau*.

(Information générale de Boulogne, pièce 44<sup>e</sup>.)

**MEYER (Jean)**, âgé de vingt-sept ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais dans ma chambre lorsque le colonel *Parquin* y est entré et nous a dit de descendre avec nos armes, ce que nous avons fait; en entrant dans la cour de la caserne, nous avons entendu crier: *Vive l'Empereur!* par un groupe de soldats et d'officiers étrangers au régiment. L'un d'eux s'est avancé vers nous et nous a dit qu'il était le fils de Napoléon; que nous étions maltraités; qu'il nous rendrait heureux, et que nous serions bien payés. Il a dit au sergent *Chapolard* qu'il le faisait capitaine de grenadiers; et il a détaché sa croix, qu'il a voulu lui attacher sur la poitrine. Sur ces entrefaites, notre sous-lieutenant *de Maussion* est survenu; alors le sous-lieutenant *Aladenize*, qui était du côté des insurgés, l'a embrassé et lui a dit d'embrasser le prince; mais M. *de Maussion* a dit qu'il ne le connaissait pas, et qu'il ne connaissait que le Roi. Sur ce refus, le lieutenant *Aladenize* a pris le sabre qu'il portait et l'a brisé sur ses genoux: alors l'un des soldats insurgés a porté un coup de baïonnette à M. *de Maussion*; celui-ci l'a paré avec son sabre, a saisi la baïonnette avec la main et l'a brisée. Le lieutenant

*Aladenize* est monté dans une chambre, a pris un sabre de grenadier et l'a emporté. Notre capitaine, étant entré dans la cour, nous a dit qu'il y avait trahison, et nous a fait crier *vive le Roi!* Une discussion s'est engagée entre le prince et le capitaine; puis ce dernier nous a fait croiser la baïonnette sur les révoltés; puis nous les avons poussés dehors, et la porte de la caserne a été fermée. Pendant que le prince discutait avec le capitaine, une explosion s'est fait entendre, mais j'ignore qui a tiré. Après le départ du prince, on nous a délivré des cartouches; un peloton de vingt hommes est sorti avec le sous-lieutenant *de Maussion*; nous sommes allés jusqu'au bureau du commissaire de police. Là, on nous a dit que le général *Montholon* et le colonel *Parquin* y étaient; nous les avons pris et conduits à la sous-préfecture, et de là au château.

Les faits dont je viens de parler se sont passés le 6 août, entre cinq et six heures du matin.

#### CONFRONTATION du témoin MEYER avec les inculpés.

J'ai reconnu parmi les détenus le porte-drapreau *Lombard* et le sieur *Conneau*, ainsi que les sieurs *Egger*, *Hyppemeyer*, *de Mésonan*, *Ormano*, *Orsi*, *Aladenize* et *Ancel*.

(Information générale de Boulogne, pièce 42°.)

**MENY ( Joseph ),** âgé de 25 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais dans ma chambrée lorsque j'ai entendu crier : *Aux armes!* Ce cri était proféré par le sous-lieutenant *Aladenize*; mes camarades et moi sommes descendus dans la cour. Le prince s'est avancé vers nous et a dit : « Je suis le fils de Napoléon : vous êtes des esclaves, je veux vous rendre heureux; vous viendrez à Paris, vous serez bien payés. » Le sous-lieutenant *de Maussion* est survenu; un soldat de la troupe du prince lui a porté un coup de baïonnette, il l'a paré avec son sabre et il a cassé la baïonnette avec la main. Notre capitaine est arrivé, il m'a envoyé chercher des cartouches. J'ai entendu les insurgés crier *vive l'Empereur!* mais je n'ai pas entendu mes camarades pousser le même cri. J'ai entendu un coup de pistolet et j'ignore qui l'a tiré : un de nos soldats a reçu la balle dans le cou.

**CONFRONTATION du témoin MENY avec les inculpés.**

Confronté avec les prévenus, le témoin déclare reconnaître le porte-drapeau *Lombard*, le sous-lieutenant *Aladenize*, comme faisant partie des insurgés, ainsi que les sieurs *Lambert*, *Hyppemeyer*, *Ornano*, *Orsi* et *Laborde*.

(Information générale de Boulogne, pièce 40°.)

**VELTIS** (*François-Joseph*), âgé de 27 ans, voltigeur au 42° de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Petit, Président à la Cour royale de Douai.)

Vers cinq heures un quart du matin, le 6 août, le sergent-major de notre régiment, qui faisait les fonctions d'adjutant, m'ordonna de crier aux armes dans les chambres; ce que je fis en allant prendre mon fourniment.

En descendant dans la cour, je rencontrai le lieutenant *Aladenize*, et une minute après le prince et toute sa suite sont entrés.

Le fourrier *Andresse* a été entraîné par eux; ils voulaient l'avoir avec eux; puis est survenu le capitaine *Col-Puygellier*. Après une altercation dans laquelle le capitaine résista à toutes les instances, et voyant cela, le prince lui tira presque à bout portant un coup de pistolet et se retira sur-le-champ. Le lieutenant *de Maussion* a aussi refusé d'aller avec eux: on a croisé sur lui la baïonnette, mais il a relevé le fusil avec son sabre.

**CONFRONTATION du témoin VELTIS avec les inculpés.**

Ayant fait représenter au déposant tous les détenus, il a déclaré reconnaître parmi eux, pour avoir fait partie de l'escorte du prince, les nommés *Masselin*, *Hyppemeyer*, *Buzenet*, *Bellier*, *de Mésonan*, *Orsi*, *Aladenize*, *Lombard*, *Ancel* et *Laborde*.

(Information générale de Boulogne, pièce 36°.)

**BEYER** (*Michel*), âgé de 27 ans, grenadier au 42° de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais à la caserne lorsque le prince y est venu avec sa troupe.

J'ai reconnu parmi les insurgés les sieurs *Picconi*, *Hyppemeyer*, *Aladenize*, *Orsi*, *Lombard*, *Voisin*, aujourd'hui détenus.

J'ai entendu un coup de pistolet; je ne l'ai pas vu tirer; un de nos hommes a été blessé.

(Information générale de Boulogne, pièce 38<sup>e</sup>.)

**GUÉRINOT** (*Paul*), âgé de 24 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

**Sa CONFRONTATION avec les inculpés.**

(Le 11 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin déclare avoir reconnu, parmi les inculpés qui lui ont été représentés, les nommés *Prudhomme*, *Masselin*, *Picconi*, *Ornano*, *Aladenize* et *Lombard*, qui étaient à la caserne.

(Information générale, pièce 82<sup>e</sup>.)

**GRISSET** (*Alexis*), âgé de 26 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

**Sa CONFRONTATION avec les inculpés.**

(Le 11 août 1840, devant M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin déclare avoir reconnu, parmi les inculpés qui lui ont été représentés, *Ancel*, *Prudhomme*, *Lombard*, *Mésonan*, *Orsi*, le général *Montholon*, *Parquin*, *Bataille*, le colonel *Montauban*, le docteur *Conneau*, *Léon Cuxac*, *Duflos* et *Finckbohner*, qui étaient à la caserne.

(Information générale, pièce 81<sup>e</sup>.)

**KOEHLY** (*Georges*), âgé de 28 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures du matin, on a crié : *Aux armes!* dans la caserne; lorsque je suis descendu, le lieutenant *Aladenize* commandait nos soldats, et criait : *Vive l'Empereur!* Le détachement d'insurgés est arrivé en répétant le même cri. Le prince *Louis-Napoléon* a dit : « Je suis *Napoléon*; soldats, vous allez revoir

vos aigles ; vous serez heureux , vous aurez des grades et des décorations. » Il a fait mettre en ligne des sous-officiers et les a désignés comme officiers et décorés. Notre capitaine est arrivé. Je ne sais pas qui a tiré un coup de pistolet. J'ai vu un des hommes du détachement porter un coup de baïonnette au sous-lieutenant *de Maussion*, qui l'a paré. Je n'ai pas reconnu cet homme parmi les détenus. Notre chef a fait croiser la baïonnette et a fait retirer ceux étrangers à la caserne.

### CONFRONTATION du témoin KOEHLY avec les inculpés.

Je reconnais , parmi les détenus , les sieurs *Orsi, Voisin, Montholon, Lombard, Ornano, Aladenize*, comme ayant fait partie du détachement d'insurgés armés.

(Information générale de Boulogne, pièce 53<sup>e</sup>.)

**OTTAVI** (*Dominique*), âgé de 32 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne , en garnison à Boulogne-sur-Mer.

( Entendu , le 11 août 1840 , par M. Caron de Fromentel , Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait la même déposition que le sieur *Georges Koehly*. Il ajoute, de plus , qu'il se trouvait placé en face du prince ; son capitaine était à la gauche du prince ; *Geoffroy*, le grenadier blessé , était à deux pas du prince et vers sa droite : le prince a tiré un pistolet à deux coups de sa poche , le tenant de la main droite ; il a levé le bras en disant : *Qu'est-ce que c'est que cela ? qu'est-ce que c'est que cela ?* et le coup est parti : mon opinion est qu'il n'ajustait pas le capitaine. Je n'ai pas vu porter un coup de baïonnette au sous-lieutenant *de Maussion*.

### CONFRONTATION du témoin OTTAVI avec les inculpés.

J'ai reconnu parmi les détenus , et comme ayant fait partie du détachement des insurgés , les sieurs *Galvani*, qui était en habit noir , avec une ceinture tricolore ; *Ornano, Conneau, de Montholon, Cuxac, Laborde, Aladenize, Lombard, Parquin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 56<sup>e</sup>.)

**EDME** (*Charles*), âgé de 32 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait la même déposition que le sieur *Georges Koehly*, et ajoute : Je n'ai pas vu un des hommes du détachement porter un coup de baïonnette au sous-lieutenant *de Maussion*.

#### CONFRONTATION du témoin **EDME** avec les inculpés.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement du prince, les sieurs *Picconi, Buzenet, Ornano, Orsi, Lombard, Aladenize, Laborde*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 55<sup>e</sup>.)

**ROSE** (*Philippe*), âgé de 24 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

#### Sa CONFRONTATION avec les inculpés.

(Le 11 août 1840, devant M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait une déposition semblable à celle du sieur *Georges Koehly*, et ajoute : Je reconnais, parmi les personnes qui ont fait partie du détachement des insurgés, les sieurs *Picconi, Orsi, Aladenize, Lombard, Ancel, Graizier, Conneau, Montauban* et *Laborde*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 54<sup>e</sup>.)

**TEIBESS** (*Georges*), âgé de 32 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait la même déposition que le sieur *Georges Koehly*, avec les différences ci-après :



Je n'ai pas vu un des hommes du détachement porter un coup de baïonnette au sous-lieutenant *de Maussion*.

Lorsque j'ai entendu l'explosion du coup de pistolet, j'ai porté mes regards de ce côté, et j'ai vu le prince *Louis-Napoléon* qui laissait retomber son bras droit armé d'un pistolet de poche à deux coups.

**CONFRONTATION du témoin TEIBESS, avec les inculpés.**

Je reconnais parmi les détenus, et comme ayant fait partie du détachement armé qui s'est introduit dans la caserne, les sieurs *Picconi, Orsi, Aladenize, Lombard, Bataille, Conneau*.

(Information générale de Boulogne, pièce 80<sup>e</sup>.)

**KIENT (*Joseph*), âgé de 30 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le témoin fait la même déposition que le sieur *Georges Koehly*, et il ajoute :

J'ai vu le prince *Louis-Napoléon* tirer de son pantalon, à ce que je crois, un pistolet, au moment où le capitaine de notre troupe disait : « Je suis chez moi, je ne me rends pas ; » lever vivement le bras droit armé du pistolet, en dirigeant son arme du côté de notre capitaine, et faire feu. Je ne puis assurer si son intention était d'atteindre le capitaine, que *Geoffroy* cherchait à retenir : ce dernier a été blessé du coup de feu, et a laissé tomber son fusil.

*D.* D'autres personnes étaient-elles placées du côté du capitaine et dans la direction que le prince a donnée au bras armé du pistolet ? quelques propos étaient-ils venus de ce côté ?

*R.* Oui ; les militaires de notre régiment étaient de ce côté. Je n'ai pas connaissance qu'il leur soit échappé quelque cri ou tenu des propos en ce moment.

**CONFRONTATION du témoin KIENT avec les inculpés.**

Je reconnais, parmi les détenus, les sieurs *Masselin, Picconi, Thélin, Buzenet, Ormano, Orsi, Aladenize, Lombard, Bataille, Conneau, Laborde*.

(Information générale de Boulogne, pièce 85<sup>e</sup>.)

**KAISER** (*Antoine*), âgé de 27 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures du matin, le lieutenant *Aladenize* a crié aux armes dans la caserne. Je suis allé dans la cour, où le même lieutenant commandait. Le détachement d'insurgés est arrivé : le lieutenant a fait présenter les armes au drapeau des insurgés. Le prince *Louis-Napoléon* nous a dit que le Gouvernement était changé; que les soldats seraient heureux, auraient des grades et des décorations, et que nous allions marcher sur Paris. Les cris de *vive l'Empereur!* se faisaient entendre de tous côtés, tant parmi notre troupe, trompée par la démarche de notre officier, que parmi les hommes du détachement. Notre capitaine est survenu; j'ai entendu un coup de pistolet et ne sais qui l'a tiré. Notre chef a fait croiser la baïonnette et a fait retirer les hommes étrangers à la caserne.

#### CONFRONTATION du témoin KAISER avec les inculpés.

Je reconnais, comme faisant partie du détachement armé, les sieurs *Egger, Mésonan, Ornano, Orsi, Aladenize, Lombard, Gedbart* (*François*), *Conneau*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 57<sup>e</sup>.)

**LALANDRE** (*Honoré-Hippolyte*), âgé de 24 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures du matin, le lieutenant *Aladenize*, de notre régiment, a crié aux armes dans la caserne; je suis descendu comme les autres. Le lieutenant *Aladenize* commandait nos deux compagnies; il criait : *Vive l'Empereur!* et excitait nos soldats à pousser le même cri, ajoutant que nous allions être heureux : on disait que nous allions marcher sur Paris. Les in-

surgés criaient : *Vive l'Empereur!* Notre capitaine est survenu, a discuté avec des hommes du détachement. J'ai entendu un coup de pistolet, et notre chef a repris son autorité et a fait sortir les hommes étrangers à la caserne.

**CONFRONTATION du témoin LALANDRE avec les inculpés.**

Je reconnais, comme ayant fait partie des insurgés, les sieurs *Orsi, Aladenize, Voisin*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 70<sup>e</sup>.)

**TOURNIER (*Jean*), âgé de 42 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, à cinq heures du matin, je me trouvais à la caserne quand le lieutenant *Aladenize*, de notre régiment, est accouru le sabre à la main et criant aux armes. Nous sommes descendus dans la cour de la caserne, et aussitôt le détachement d'insurgés armés y est entré. Le prince *Louis-Napoléon* nous a promis des grades et des décorations, en nous invitant à le suivre à Paris. Le détachement criait : *Vive l'Empereur!* Un coup de pistolet est parti peu après l'arrivée de notre capitaine; j'ignore qui l'a tiré. Notre chef a fait évacuer la caserne par les insurgés.

**CONFRONTATION du témoin TOURNIER avec les inculpés.**

Je reconnais les sieurs *Prudhomme, Masselin, Hyppemeyer, Heywang, Ornano, Orsi, Ancel, Voisin, Laborde*, le porte-drapeau *Lombard*, et *Conneau*, maintenant détenus, comme ayant fait partie du détachement d'insurgés armés.

(Information générale de Boulogne, pièce 75<sup>e</sup>.)

**BEAUSANG (*Pierre-François*), âgé de 25 ans, voltigeur au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromental, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures du matin, j'ai entendu crier aux armes dans la caserne; je suis descendu dans la cour: le détachement d'insurgés y a pénétré au cri de *vive l'Empereur!* Je ne sais ce

que le prince *Louis-Napoléon* a pu dire. Ceux de son détachement qui se trouvaient de mon côté nous assuraient qu'on allait marcher sur Paris et changer le Gouvernement, que les soldats seraient heureux et bien payés. J'ai entendu un coup de pistolet; je ne sais qui l'a tiré. Notre capitaine a repris le commandement et fait croiser la baïonnette, en forçant les étrangers à se retirer.

### CONFRONTATION du témoin BEAUSANG avec les inculpés.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement armé, les sieurs *Orsi* et *Aladenize*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 77°.)

**LEROY** (*Jean-Baptiste*), âgé de 26 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

On criait aux armes, à la caserne, le 6 de ce mois, à cinq heures du matin; je suis descendu, et, en arrivant dans la cour, le lieutenant *Aladenize*, de notre régiment, m'a sauté au cou en criant : *Vive l'Empereur!* et en disant à mes camarades que nous allions être heureux. Le détachement d'insurgés armés, portant le n° 40, était déjà entré dans la cour; les officiers de leur état-major cherchaient à fraterniser avec la troupe. Le prince *Louis-Napoléon* promettait des décorations et des grades, en parlant de se diriger sur Paris; les cris de *vive l'Empereur!* retentissaient. Notre capitaine est arrivé; un coup de pistolet a été tiré, j'ignore par qui, et notre chef a fait crier : *Vive le Roi!* à la troupe de ligne et a fait évacuer la caserne.

### CONFRONTATION du témoin LEROY avec les inculpés.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement armé, les sieurs *Orsi*, *Aladenize*, *Graizier*, le porte-drapeau *Lombard*, *Conneau*, *Montholon*: ce dernier m'a pris la main. Ils sont maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 71°.)

**MALEY** (*Jean-Baptiste*), âgé de 27 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, j'étais à la caserne vers cinq heures du matin, lorsque le lieutenant *Aladenize*, de notre régiment, a crié aux armes, et nous sommes descendus dans la cour de la caserne. Le détachement d'insurgés est entré dans l'intérieur de la caserne et a crié : *Vive l'Empereur!* Le prince *Louis-Napoléon* nous a engagés à le suivre à Paris, en nous faisant des promesses. Notre capitaine est arrivé; un coup de pistolet a été tiré, j'ignore par qui, et la troupe a forcé le détachement à se retirer de la caserne.

#### CONFRONTATION du témoin MALEY avec les inculpés.

Je reconnais, parmi les individus arrêtés, les sieurs *Picconi*, *Orsi*, *Aladenize*, le porte-drapeau *Lombard*, comme ayant fait partie du détachement armé.

(Information générale de Boulogne, pièce 74<sup>e</sup>.)

**THENAGHER** (*Nicolas*), âgé de 29 ans, tambour de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, à cinq heures du matin, on a crié aux armes dans notre caserne; je suis descendu avec ma caisse. Le lieutenant *Aladenize*, de notre régiment, ayant le sabre à la main, m'a fait battre le rappel, et plus tard au drapeau, lorsque le détachement d'insurgés armés est entré avec le drapeau. Le prince *Louis-Napoléon* nous a promis des grades et des décorations, en nous engageant à le suivre à Paris. Des cris de *vive l'Empereur!* partaient de tous côtés. Notre capitaine est survenu; j'ai entendu l'explosion d'un pistolet, j'ignore qui l'a tiré. Notre chef a fait évacuer la caserne.

#### CONFRONTATION du témoin THENAGHER avec les inculpés.

Je reconnais, comme ayant fait partie du détachement armé, les sieurs *Masselin*, *Picconi*, *Thélin*, *Buzenet*, *Ornano*, *Aladenize*, le porte-drapeau *Lombard*, *Voisin*, maintenant détenus.

(Information générale de Boulogne, pièce 73<sup>e</sup>.)

§ 8.

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

RELATIVES

A LA MARCHÉ DES INSURGÉS

AU SORTIR DE LA CASERNE

ET A LEUR TENTATIVE DE REMBARQUEMENT.

---

DEMARLE (*Antoine-Jacques-Joseph*), âgé de 54 ans, major de la garde nationale de la ville de Boulogne-sur-Mer, y demeurant.

(Entendu, le 11 août 1840, devant M. Carnier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le jeudi 6 de ce mois, vers six heures du matin, ayant appris ce qui se passait, je fis prévenir les officiers; j'allai ensuite dans la Grande-Rue, et je vis sur la place un groupe de factieux qui la traversaient comme pour aller à la cour Barbe. Ils sont revenus ensuite sur leurs pas et sont montés par la Grande-Rue. Je les ai devancés; j'ai parlé au sergent du poste du corps de garde qui était sous les armes. J'ai remarqué que deux officiers, qui étaient derrière la bande, ont tourné par la rue Simoneau; j'ai reconnu depuis que c'était le général *Montholon* et *Parquin*, qui paraissaient tous deux fatigués; j'ai ensuite fait mon service de major de la garde nationale. Le même jour,

ayant appris que M. *Dougnac* avait en sa possession le pistolet du prince, je le lui ai demandé, et je le dépose entre vos mains, en vous faisant remarquer que l'un des deux coups est déchargé; je vous remets également, 1° un pistolet à un coup, 2° une épée, 3° un sabre. Les deux premiers objets m'ont été remis par *Duvergnier*, sergent des voltigeurs, qui les tenait lui-même de M. *Duchesne*, docteur, lequel les avait pris sur le cadavre de l'intendant *Faure*. Ce pistolet a été déchargé avec un tire-bourre par le grenadier *Aubert*; quant au sabre, il m'a été remis par le colonel *Sansot*, comme provenant du porte-drapeau impérial. Je dépose en vos mains un extrait du rapport qui a été demandé hier au colonel *Sansot*, et que j'ai signé de ma main.

Toutes les armes susmentionnées ont été mises séparément sous bande, avec cachet, sous la signature du déposant et la nôtre.

(Information générale de Boulogne, pièce 115°.)

**QUETTIER** (*Bon-Nicolas*), âgé de 49 ans, négociant, demeurant à Boulogne-sur-Mer, capitaine de la garde nationale.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage avec un détachement de gardes nationaux, lorsque l'on m'a averti que le prince et sa troupe venaient le long des falaises pour chercher à s'embarquer. Je me suis mis à courir avec mes hommes, auxquels j'ai fait charger leurs fusils; mais, quand je me suis approché de l'eau, on en poussait le canot à flot: c'est seulement quand il a été à flot que les coups de feu sont partis; les hommes qui montaient le canot sont tombés dans l'eau et se sont mis à nager vers leur bateau à vapeur, et on les a arrêtés.

(Information générale de Boulogne, pièce 79°.)

**DUTERTRE** (*François-Nicolas-Achille*), âgé de 50 ans, notaire à Boulogne-sur-Mer, capitaine de la garde nationale.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures et demie du matin, le nommé *Buler*, cabaretier à Boulogne, vint me prévenir qu'il venait de ren-

contrer un général, un homme revêtu d'un uniforme polonais, un porte-drapeau et quelques hommes armés. Je me hâtais de m'habiller, lorsque je vis passer un nommé *Delabre*, afficheur, portant des papiers à la main. Je l'appelai et examinai ces papiers, qui étaient des proclamations du prince *Louis-Napoléon*. Je courus avertir le sous-préfet, que j'éveillai. En sortant de chez lui, je descendis la Grande-Rue, et je rencontrai plusieurs officiers généraux et supérieurs, précédés et entourés d'une trentaine d'hommes en uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne et armés de fusils. Je m'adressai à quelques-uns d'entre eux, et leur dis : *Qu'allez-vous faire? Vous venez troubler notre tranquillité.* Je jetai par terre des proclamations qui me furent remises par un homme non militaire que je ne connais pas.

En passant devant le poste de la place d'Alton, je recommandai au sergent de n'obéir qu'aux ordres du commandant de place. Le gros de la troupe stationnait sur la place d'Alton; deux hommes s'en détachèrent et vinrent vers le sergent du poste et ses hommes, pour tenter de les séduire : le sergent répondit qu'il n'obéirait qu'aux ordres du commandant de place; les deux hommes se retirèrent.

Je suis alors allé chez moi passer mon uniforme de capitaine de voltigeurs de la garde nationale; je me joignis à un détachement de 150 hommes environ de cette garde, qui, sous les ordres de son colonel, se dirigea vers la colonne. Là je fus dirigé avec une vingtaine de gardes nationaux, quinze hommes de la ligne environ et un officier de cette arme sous mon commandement, vers la mer. Mes hommes, étant plus ingambes que moi, sont arrivés sur la plage quelques instants avant moi; ils ne me précédaient que d'une vingtaine de pas. Quelques coups de fusil ont été tirés en cet instant de la plage sur un canot qui était à flot, et vers lequel paraissait se diriger un paquebot : comme il y avait sur la plage plusieurs détachements de gardes nationaux et de troupe de ligne, j'ignore par qui les coups ont été tirés. J'ai fait mettre bas les armes à cinq ou six hommes qui se trouvaient là, et qui nous ont remis leurs fusils sans résistance.

Au moment où on avait tiré, le canot avait chaviré; et les hommes qui l'occupaient s'étaient mis à la nage dans la direction du paquebot. Je me dirigeai vers le canot avec le lieutenant *Dougnac* et le sergent *Dupont*, de la garde nationale; nous avions pied; nous relevâmes le canot, et je sommai trois marins de la Société-Humaine, que je ne connais pas, de s'embarquer avec nous dans le canot, pour arrêter les



fuyards. M. *Dupont* resta sur la plage, parce que le canot n'aurait pu le porter avec nous et les hommes que nous aurions arrêtés. Nous avons retiré de la mer et ramené dans le port deux hommes qui m'ont dit s'appeler *de Persigny* et *Bellier*; ils se noyaient au moment où nous les avons recueillis.

Les coups de feu avaient cessé aussitôt après le chavirement du canot.

J'ai mis mes prisonniers en lieu de sûreté. L'officier de la ligne qui était avec moi se nomme *Ragon*.

### CONFRONTATION du témoin DUTERTRE avec les inculpés.

Le témoin déclare reconnaître les inculpés *de Persigny* et *Bellier* parmi ceux qui lui ont été représentés.

(Information générale de Boulogne, pièce 88<sup>e</sup>.)

**DOUGNAC** (*Étienne*), âgé de 46 ans, rentier, sous-lieutenant de la garde nationale de la ville de Boulogne, y demeurant.

(Entendu, le 12 août 1840, par M. le Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, procédant comme officier de police judiciaire.)

Le 6 août, d'après les ordres de M. *Sansot*, notre colonel, je me suis rendu, avec M. *Dutertre*, notaire, capitaine de notre compagnie, sur la plage, près du port; à mon arrivée j'entendis plusieurs coups de feu qui paraissaient dirigés vers une embarcation dans laquelle le prince et plusieurs personnes de sa suite s'étaient réfugiés. Une personne en uniforme bleu, avec broderies en argent, était dans l'eau jusqu'au-dessus des genoux; je crus que c'était M. le sous-préfet, et je dis aux gardes nationaux et aux troupes de la ligne de cesser le feu, qu'ils allaient tuer M. le sous-préfet: cette personne tomba frappée par un coup de feu; je courus à elle et je reconnus alors mon erreur. Sur l'ordre de M. *Dutertre*, je mis à flot une petite embarcation dans laquelle je montai avec lui, et, aidé par plusieurs marins qu'il a forcés de nous accompagner, nous sommes allés au secours des personnes de la suite du prince qui étaient tombées dans la mer, l'embarcation qu'ils montaient ayant chaviré. Au nombre des deux personnes que nous avons retirées de l'eau se trouvait M. *de Persigny*; il n'avait pas d'habit. Je l'ai conduit à la douane. M. *Dutertre* était avec nous et donnait le bras à M. *de Persigny*, qui paraissait très-fatigué.

Lorsque nous arrivâmes dans les bureaux de l'administration des douanes, le prince y était; un peu après notre entrée, il se leva avec précipitation et dit : « J'avais 500,000 francs en billets de la banque d'Angleterre, dans mes poches. » Il y porta la main avec inquiétude. Une personne de sa suite l'aida à y fouiller; moi-même je mis la main dans une de ses poches, et j'en retirai un pistolet à deux coups, dont un était encore chargé; j'en ai ôté la capsule.

J'ai déposé ce pistolet à M. *Demarle*, major de la garde nationale; je reconnâtrai ce pistolet, s'il m'était représenté.

Représentation faite à M. *Dougnac* d'un pistolet déposé par M. *Demarle*, major de la garde nationale, il déclare le reconnaître pour être celui dont il a parlé dans sa déclaration.

(Information générale de Boulogne, pièce 116<sup>c</sup>.)

**DUPONT** (*Augustin*), âgé de 48 ans, agent de change, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je fais partie de la compagnie *Dutertre*; j'ai été détaché sur le sable à la poursuite des insurgés: quand nous sommes arrivés, ils étaient hors du canot et nageaient pour rejoindre leur bateau. Nous avons renversé l'eau qui se trouvait dans le canot; le capitaine y a monté avec deux marins et M. *Dougnac*, et se sont emparés de plusieurs insurgés.

**CONFRONTATION du témoin DUPONT avec les inculpés.**

Confronté avec les prévenus, j'ai déclaré reconnaître *Ancel* et *Persigny*, comme faisant partie des détenus et pour ceux que j'ai arrêtés.

(Information générale de Boulogne, pièce 98<sup>c</sup>.)

**DUPONT** (*Jean-Hercule-Émile-Victor-Fleury*), âgé de 27 ans, négociant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je suis arrivé un des premiers sur la plage, avec quelques gardes nationaux et un détachement de la ligne commandé par un lieute-

nant. En ce moment, les insurgés entouraient le canot et ils étaient rangés face à nous, tenant leurs armes à la main; nous les avons sommés de se rendre, ils ne l'ont pas voulu, et ont continué à pousser à flot le canot, dans lequel étaient montés quelques hommes; alors le lieutenant de la ligne s'est seul avancé dans l'eau et les a de nouveau sommés de se constituer prisonniers. Ils n'ont pas encore obtempéré à cette sommation, et le canot a été mis tout à fait à flot; c'est dans ce moment que l'on a fait feu; au second feu, le canot a chaviré et les hommes sont tombés à l'eau. J'ai vu retirer de l'eau le commandant *Faure*; il était mort.

### CONFRONTATION du témoin *Dupont* avec les inculpés.

Confronté avec les prévenus, le témoin a reconnu les sieurs *Bri-gaud*, *Bernard (Joseph)*; il a de plus reconnu, au bras de M. *Du-tertre*, notaire, M. *de Persigny*, qui était sans vêtement et qui paraissait très-souffrant.

(Information générale de Boulogne, pièce 97°.)

### CHAUVEAU (*Constant*), âgé de 45 ans, banquier, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Par l'ordre du colonel, je me suis mis à la poursuite des insurgés, avec un détachement de gardes nationaux. Je suis d'abord allé vers la colonne, et là, ayant été informé qu'ils avaient pris la route du moulin Hubert, je me suis dirigé de ce côté. Chemin faisant, j'ai fait arrêter un lieutenant-colonel et deux soldats, que j'ai confiés aux soins de quatre gardes nationaux et d'un caporal. J'ai continué ma marche; je n'ai pas tardé à apercevoir le groupe du prince, et je l'ai suivi. Le prince et sa suite sont descendus sur la plage, et se sont emparés d'un canot. Je suis arrivé au bord de l'eau au moment où le canot était poussé à flot. Quelques coups de feu sont partis sans ordres; j'ai de suite fait cesser et ai défendu formellement de tirer davantage. Le canot ayant chaviré, les insurgés sont tombés à l'eau et se sont mis à nager; on les a suivis dans l'eau et on les a successivement arrêtés. J'ai reconnu parmi les personnes arrêtées les sieurs *Laborde*, de *Mésanan* et de *Persigny*.

(Information générale de Boulogne, pièce 62°.)

**JARDON** (*Joseph-Léonard-Henri*), âgé de 31 ans, docteur en médecine, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur le sable, sous les ordres de M. *Chauveau*, au moment où le prince et sa suite se sont embarqués sur le canot. Un officier de la ligne s'est avancé dans l'eau, a sommé les insurgés de se rendre; ils n'ont pas voulu, et le canot a commencé à flotter et à s'éloigner; c'est alors seulement que j'ai entendu les premiers coups de feu partis des fusiliers de la ligne. Les hommes qui montaient le bateau s'étant penchés de côté, il a chaviré, et ils sont tombés à l'eau. J'ai aidé à en arrêter plusieurs, entre autres M. *Galvani*, espèce d'intendant militaire, qui avait une légère contusion au bras. J'ai vu aussi arrêter le sieur *Orsi*, qui portait le costume de garde national à cheval de Paris. J'ai aidé au pansement des blessés. Le peloton dont je faisais partie n'avait pas de cartouches.

(Information générale de Boulogne, pièce 64<sup>e</sup>.)

**MARTEAU** (*Armand*), âgé de 42 ans, propriétaire, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage avec le détachement de M. *Chauveau*, lorsque le prince et sa troupe sont montés dans le canot. Un officier, soit de la ligne, soit de la garde nationale, s'est avancé dans l'eau et a sommé les insurgés de se rendre; ils ont refusé, et je les ai même vus baisser leurs armes et nous mettre en joue. Je crois même avoir entendu une détonation partir du canot; en ce moment, nous avons fait feu.

**CONFRONTATION** du témoin **MARTEAU** avec les inculpés.

Confronté avec les prisonniers, le témoin a déclaré reconnaître le sieur *Orsi*, qu'il a vu sur la plage au moment où il venait d'être arrêté.

(Information générale de Boulogne, pièce 94<sup>e</sup>.)

**DELIGNY** (*Philippe-Adolphe*), âgé de 29 ans, libraire, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je faisais partie de la compagnie de M. *Chauveau*, et j'étais sur la plage au moment de l'embarquement du prince et de sa suite. J'ai vu les insurgés monter dans le canot, nous mettre en joue, après les premiers coups de feu tirés par la troupe de ligne et les gardes nationaux.

**CONFRONTATION** du témoin **DELIGNY** avec les inculpés.

Confronté avec les détenus, le témoin a déclaré ne pouvoir en reconnaître aucun comme faisant partie des insurgés.

(Information générale de Boulogne, pièce 90<sup>e</sup>.)

**HÉNIN** (*Louis-Pierre*), âgé de 43 ans, négociant en salines, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais avec quelques gardes nationaux et un détachement de la ligne lorsque le prince et sa suite sont montés sur le canot de sauvetage et l'ont poussé à flot. Nous les avons sommés de se rendre, et pour toute réponse j'ai vu tirer un coup de pistolet du canot; alors je me suis avancé dans l'eau et j'ai tiré un coup de fusil qui a été suivi de plusieurs autres, tirés par des gardes nationaux et des soldats de la ligne.

**CONFRONTATION** du témoin **HÉNIN** avec les inculpés.

Confronté avec les détenus, le témoin a déclaré reconnaître *Galvani* comme faisant partie des insurgés.

(Information générale de Boulogne, pièce 89<sup>e</sup>.)

**LEJEUNE** (*Hippolyte*), âgé de 23 ans, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je m'étais armé d'un fusil et je m'étais joint à la garde nationale, lorsque, arrivé sur le sable, j'ai aperçu un soldat qui m'a paru appartenir aux insurgés; je me suis approché de lui avec mon père, qui l'a désarmé; nous l'avons mis à la garde de la troupe de ligne et nous nous sommes avancés du côté du canot. Les insurgés qui l'entouraient se sont rangés devant, faisant face à nous, et nous ont couchés en joue; c'est alors que les gardes nationaux et la troupe de ligne ont tiré; j'ai vu tirer un coup de pistolet de la gauche du canot; ce coup a précédé la fusillade qui est partie de terre.

**CONFRONTATION du témoin LEJEUNE avec les inculpés.**

Confronté avec les prévenus, le témoin a déclaré les reconnaître pour les avoir vus au nombre des insurgés.

(Information générale de Boulogne, pièce 91<sup>e</sup>.)

**PRINGÉE** (*Siméon*), âgé de 47 ans, maçon, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage au moment où le prince et sa suite ont cherché à s'échapper dans un canot; ce canot avait chaviré quand je me suis approché. J'ai vu des hommes qui cherchaient à s'échapper; j'ai tiré sur eux un seul coup.

**CONFRONTATION du témoin PRINGÉE avec les inculpés.**

Le témoin, confronté avec les prisonniers, a déclaré reconnaître, comme faisant partie des insurgés, *Picconi*.

(Information générale de Boulogne, pièce 95<sup>e</sup>.)

**VERLINGUE** (*Louis-Noël*), marchand, âgé de 48 ans, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je fais partie de la compagnie *Chauveau*; je suis arrivé avec elle sur le bord de la mer, au moment où les insurgés s'embarquaient dans un canot pour fuir. Nous leur avons crié de se rendre; nous les avons couchés en joue; ils ont crié: *Non, Français, ne tirez pas!* J'ai aperçu dans le moment le drapeau tricolore qui flottait sur le bateau à vapeur, et j'ai dit: Ils ne peuvent nous échapper. En ce moment des coups de fusil sont partis, mais je ne sais qui a tiré. J'ai vu des blessés et j'ai arrêté un grenadier.

**CONFRONTATION du témoin VERLINGUE avec les inculpés.**

Confronté avec les détenus, le témoin a déclaré reconnaître le sieur *Picconi* comme faisant partie des insurgés qui ont été arrêtés auprès du canot.

(Information générale de Boulogne, pièce 93<sup>e</sup>.)

**DUCHENNE** (*Antoine-Guillaume-Amand*), âgé de 37 ans, négociant, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage avec d'autres gardes nationaux lorsque les insurgés sont montés dans le canot; on les a sommés de se rendre, mais ils ne l'ont pas fait. On nous a fait le commandement d'apprêter armes; en ce moment nous avons aperçu les insurgés qui nous mettaient en joue, et nous avons fait feu. Après avoir tiré, je me suis retourné, et j'ai aperçu l'un d'eux qui se trouvait sur le sable; j'ai couru à lui avec deux de mes camarades, nous l'avons arrêté et conduit en prison.

**CONFRONTATION du témoin DUCHENNE avec les inculpés.**

Le témoin, confronté avec les détenus, a déclaré reconnaître le sieur *Orsi*. Il lui a paru avoir de l'argent.

(Information générale de Boulogne, pièce 66<sup>e</sup>.)

**JÉNET** (*Jean-Baptiste-Henri*), âgé de 20 ans, coiffeur, demeurant à **Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur le sable, sous les ordres de M. *Chauveau*, lorsque le prince et sa suite cherchaient à monter dans le canot; j'ai vu deux insurgés nous mettre en joue, et j'ai fait feu. J'ai aidé à arrêter l'un des insurgés habillé en uniforme de garde national à cheval de Paris; je l'ai reconnu au nombre des prisonniers : c'est le sieur *Orsi*.

(Information générale de Boulogne, pièce 63<sup>e</sup>.)

**CALAIN** (*Antoine-Louis*), âgé de 40 ans, marchand, demeurant à **Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur le sable avec la compagnie *Chauveau*, dont je fais partie, au moment où les insurgés se sont embarqués dans le canot; j'ai contribué avec les autres à l'arrestation de plusieurs prisonniers.

#### CONFRONTATION du témoin **CALAIN** avec les inculpés.

Confronté avec les détenus, le témoin a déclaré reconnaître *Brigaud*, comme faisant partie de la suite du prince.

(Information générale de Boulogne, pièce 65<sup>e</sup>.)

**LEJEUNE** (*Jean-Priam*), âgé de 51 ans, chirurgien, demeurant à **Boulogne.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage avec d'autres gardes nationaux au moment où le prince et sa troupe cherchaient à monter dans le canot, et à le pousser à flot. Je me suis avancé dans l'eau et j'ai crié en même temps qu'un officier de la ligne : *Rendez-vous!* Ils n'ont pas répondu. J'ai vu un coup de pistolet tiré du canot, et au même instant il a été répondu de terre par une décharge. Le canot a chaviré; quelques hommes sont tombés



dans l'eau et se sont mis à nager; je me suis approché du canot, et j'ai fait prisonnier un individu qui portait un costume d'intendant avec un chapeau avec torsades d'or; je l'ai reconnu depuis au nombre des détenus; il se nomme *Galvani*. J'ai encore reconnu, comme faisant partie des insurgés, le sieur *Orsi*, qui portait le costume de la garde nationale de Paris.

(Information générale de Boulogne, pièce 58<sup>e</sup>.)

**LOREL** (*Jean-Charles*), âgé de 69 ans, directeur des contributions indirectes, demeurant à Boulogne.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je faisais partie du détachement des gardes nationaux qui était sur le sable au moment où le prince et les personnes de sa suite sont montés dans le bateau; j'ai entendu la fusillade partir de terre; au même instant j'aperçus de la fumée au-dessus du canot où se trouvaient les insurgés: j'ai d'abord pensé que cette fumée provenait de coups de feu qui auraient été tirés de ce canot; mais, comme il était très-près de terre, il est très-possible que la fumée provînt de la fusillade qui venait de terre.

(Information générale de Boulogne, pièce 61<sup>e</sup>)

**BERTRAND** (*François*), âgé de 29 ans, vitrier, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage, sous les ordres du capitaine *Chauveau*, quand le prince et sa suite se sont embarqués; lorsque j'ai vu le canot à flot cherchant à s'éloigner, j'ai fait feu.

(Information générale de Boulogne, pièce 60<sup>e</sup>.)

**ROGER** (*Louis-Augustin*), âgé de 36 ans, sans profession, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur la plage, mêlé avec la ligne, au moment où le prince et sa suite sont montés dans le canot. Le lieutenant de la ligne s'est

avancé vers eux pour les sommer de se rendre; ils ne l'ont pas voulu, et ont commencé à s'éloigner; croyant entendre une détonation partir du canot, j'ai fait feu. Parmi les insurgés qui ont été arrêtés peu de temps après, j'ai reconnu le sieur *Conneau*, médecin du prince.

(Information générale de Boulogne, pièce 59<sup>e</sup>.)

**COTTE** (*Pierre-César*), âgé de 31 ans, serrurier en voitures, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je poursuivais les insurgés avec la compagnie *Chauveau*, dont je fais partie. Ayant été détaché avec quatre hommes, j'ai aperçu un colonel qui fuyait; je l'ai arrêté et remis à la disposition de mon capitaine.

**CONFRONTATION du témoin COTTE avec les inculpés.**

Confronté avec les prévenus, j'ai déclaré reconnaître le colonel *Laborde*, parmi les insurgés, pour celui que j'ai arrêté.

(Information générale de Boulogne, pièce 92<sup>e</sup>.)

**DEJARDIN** (*Pierre-François*), âgé de 49 ans, propriétaire, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur le sable, sous les ordres du capitaine *Cotain*, avec d'autres gardes nationaux; j'ai entendu des coups de feu et je me suis approché de l'endroit où se trouvaient des insurgés. J'en ai vu trois dans l'eau, qui cherchaient à fuir; j'ai tiré sur les plus éloignés, pour les forcer à se rendre; ils n'ont rien répondu à mes sommations et ont continué à fuir en nageant. Je suis revenu sur celui qui était plus près de moi, et je l'ai sommé de se constituer prisonnier: il n'a pas répondu. J'ai tiré un premier coup sans le viser et pour l'effrayer, il est alors venu vers moi. Je me suis approché de son côté et je l'ai arrêté. Cet individu, que j'ai reconnu parmi les prisonniers, se nomme *Heywang*.

Après lecture faite, le témoin nous a fait observer que l'individu qu'il a arrêté avait deux paquets de cartouches.

(Information générale de Boulogne, pièce 96<sup>e</sup>.)

**BERNARD (Auguste)**, âgé de . . . ans, menuisier, demeurant à **Boulogne-sur-Mer**.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Vers six heures du matin, le jeudi 6 de ce mois, j'ai vu un groupe de militaires, ayant un drapeau impérial, repoussé hors de la caserne. Ils ont suivi la rue Thurot, la rue d'Assas, la rue Neuve-Chaussée. De là ils ont commencé à traverser la place; ils sont revenus ensuite sur leurs pas et ont monté la Grande-Rue; deux d'entre eux se sont détachés pour parler. Au poste de Saint-Nicolas, les efforts de ceux-ci ayant été inutiles, l'un de ceux qui faisaient partie du groupe leur dit : *Laissez-les*; ce qu'ils firent. Des enfants suivaient en criant : *Vive l'Empereur!* Le prince lui-même a mis son chapeau en l'air sur son épée, en criant : *Vive l'Empereur!* Un vieux général suivait avec peine derrière les autres. Je l'abordai en lui disant : *Comment vous exposez - vous ainsi à votre âge?* Il répondit : *Nous avons dix mille hommes derrière nous.* Un peu après, j'ai vu de loin le sous-préfet les approcher vivement et crier : *Vive le Roi!* J'ai vu le drapeau se baisser; mais la foule m'a empêché de bien voir. Je suis allé m'armer de mon fusil; je suis allé à la colonne avec mes camarades, et nous avons poursuivi les fuyards jusque sur le sable. En arrivant là, je vis des grenadiers du prince pousser dans l'eau le canot de sauvetage, dans lequel étaient plusieurs officiers, parmi lesquels je crois que le prince se trouvait. En cet instant, un groupe de gardes nationaux et de soldats mêlés ensemble fit feu, et nous déchargeâmes aussi nos fusils; je suis entré dans l'eau, et j'ai fait prisonnier un militaire de haute taille, avec un costume polonais.

Le témoin, confronté à l'instant même avec plusieurs prisonniers, a reconnu celui en question pour être le sieur *Orsi*.

Je l'ai amené au château, accompagné de MM. *Duchenne*, marchand épicier, *Genet*, perruquier, et *Quenet*, coutelier.

(Information générale de Boulogne, pièce 103<sup>e</sup>.)

**BILOT** (*Henri-Charles-Didier*), âgé de 43 ans, lieutenant de gendarmerie, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais chargé par M. le sous-préfet d'éclairer, avec ma brigade, la marche de la garde nationale qui poursuivait les insurgés. Arrivé en face du fort de la Crèche; j'ai arrêté l'un d'eux, *Lambert* (*Hubert*). Ayant aperçu un autre groupe qui fuyait vers Wimereux, j'ai couru après eux avec mes hommes, et j'ai arrêté les sieurs *Montauban*, *Aladenize*, *Bernard*, *Peiffer*, *Vervoort*, *Koionowski*, *Masselin*.

(Information générale de Boulogne, pièce 67<sup>e</sup>.)

**BREHAMET** (*Gervais - Louis*), âgé de 40 ans, maréchal des logis de la gendarmerie, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carnier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Jeudi dernier, vers six heures et demie du matin, je suis allé à la colonne, où j'ai vu, au pied même de la colonne, un groupe d'officiers. Le drapeau impérial venait d'être placé au haut de la colonne. Je suis venu au galop, d'après les ordres que j'avais reçus, en prévenir le sous-préfet et le colonel de la garde nationale. De là, je suis revenu vers la colonne, et j'ai suivi les factieux qui fuyaient à travers champs vers le rivage. Voyant que la garde nationale se portait à leur rencontre, je courus vers Wimereux avec mon lieutenant et deux gendarmes; et là, nous arrêta mes sur la plage, près Wimereux, MM. *de Montauban*, *Masselin*, *Peiffer*, *Aladenize*, *Siérakowski*, *Koionowski* et *Bernard*, que j'ai parfaitement reconnus depuis, ayant été confronté avec eux au château. Je fais observer que, lorsque nous les avons arrêtés sur le rivage, le colonel *Montauban*, après s'être concerté avec le lieutenant *Aladenize*, s'est avancé vers nous, et, mon commandant lui ayant dit qu'il venait pour les arrêter, il lui répondit :

*Je me rends, ainsi que ma troupe.* Nous les avons alors désarmés et conduits au château.

( Information générale de Boulogne, pièce 109<sup>e</sup>. )

**LEGRIS ( Charles ),** âgé de 33 ans, gendarme en résidence à **Boulogne-sur-Mer.**

( Entendu, le 11 août 1840, par M. Carnier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer. )

Jeudi dernier, vers six heures et demie du matin, accompagné de mon lieutenant, du maréchal des logis et de deux gendarmes, nous avons poursuivi des fuyards à travers champs. Nous avons fait prisonnier, sur les falaises, un soldat qui se nomme *Lambert*; plus loin, sur la plage, nous avons arrêté six individus que j'ai su depuis être les sieurs *Aladenize, de Montauban, Masselin, Bernard, Peiffer, Koionowski, Siérakowski*. Le gendarme qui était avec moi, le sieur *Paillet*, les a reconnus comme moi; il est en ce moment absent pour cause de service.

( Information générale de Boulogne, pièce 110<sup>e</sup>. )

**DRAMARD ( Hetz ),** notaire à **Boulogne-sur-Mer,**  
y demeurant.

( Entendu, le 11 août 1840, par M. Carnier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer. )

Jeudi dernier, me trouvant à la colonne, où j'étais allé par hasard, je me trouvais à deux cents pas environ de ce monument, lorsque je vis venir à moi un groupe de militaires ayant un drapeau impérial en tête. Des enfants qui l'accompagnaient criaient: *Vive l'Empereur!* Je hâtai mes pas vers la ville afin de prévenir les autorités, et j'allai faire mon service de garde national.

Lecture faite au témoin, il a persisté dans sa déposition, que nous avons signée avec lui. Avant de signer, le témoin a ajouté qu'il ne pourrait reconnaître aucun des individus composant le groupe.

( Information générale de Boulogne, pièce 101<sup>e</sup>. )

**PAMART** (*Louis-Pierre-Joseph*), âgé de 30 ans, négociant, demeurant à Boulogne-sur-Mer, rue de l'Écu.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers six heures du matin, le sieur *Guibon*, un de mes commis, me prévint qu'on entendait dans les rues des cris de *Vive Napoléon!* et qu'on se battait à la caserne. J'endossai aussitôt mon uniforme de garde national, allai à la caserne, d'où le prince et ses partisans venaient de sortir, et me dirigeai alors vers la haute ville. Arrivé près de la sous-préfecture, je vis deux ou trois gardes nationaux, parmi lesquels je ne reconnus que M. *Pinard - S' - Gest*, rue Neuve-Chaussée. Je me joignis à ces gardes nationaux, qui étaient auprès de trois hommes armés de fusils, portant l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne. Nous sommâmes ces hommes de se rendre; tous trois paraissaient disposés à se défendre. L'un d'eux nous dit qu'il ne se rendrait que lorsqu'il serait certain que le prince *Louis* serait hors de danger. Nous les désarmâmes sans qu'ils fissent grande résistance. Le procureur du Roi, qui se trouvait là en ce moment, en prit un sous le bras, nous primes les deux autres, et les conduisîmes à la maison d'arrêt. Je crois que je ne reconnaîtrais que celui qui a pris la parole; encore, j'en doute fort.

En sortant de la maison d'arrêt, je me joignis à un détachement qui se dirigeait vers la colonne; un peu avant d'arriver à ce monument, je me dirigeai, avec quelques gardes nationaux, vers Wimeux, où nous supposions que le prince devait s'embarquer. Près de ce village, nous rencontrâmes sept ou huit hommes de la suite du prince, parmi lesquels je remarquai un colonel, un sous-lieutenant; les autres étaient revêtus d'uniformes de sous-officiers et de soldats du 40<sup>e</sup>, armés de fusils. Le lieutenant de gendarmerie *Bilot* arrivait en même temps que nous avec deux gendarmes; tous ensemble, nous nous en sommes emparés et les avons faits prisonniers. Le colonel dit qu'il donnerait mille francs pour un verre d'eau; on lui en a apporté un quelques minutes après. Au reproche que lui fit un garde national de prendre les armes contre la France, il répondit: *Je suis Français, et jamais je n'aurais tiré contre les Français.*

CONFRONTATION du témoin PAMART avec les inculpés  
BOUFFET-MONTAUBAN et ALADENIZE.

Ayant fait introduire *M. de Bouffet-Montauban*, le témoin le reconnaît pour le colonel dont il vient de parler.

*M. de Montauban* dit que les assertions du témoin sont en tout conformes à la vérité.

Ayant fait introduire le lieutenant *Aladenize*, le témoin déclare le reconnaître pour le sous-lieutenant dont il vient de parler.

Le lieutenant *Aladenize* reconnaît qu'il se trouvait à Wimereux avec le colonel *de Montauban* lorsque les faits dont parle le témoin ont eu lieu. MM. *de Montauban* et *Aladenize* déclarent que le lieutenant de gendarmerie *Bilot* a su concilier à leur égard les devoirs que lui imposaient ses fonctions et l'humanité.

Lecture faite aux trois susnommés de ce qui précède, chacun en ce qui le concerne, tous trois ont persisté et ont signé avec nous et le greffier, excepté *M. Aladenize*, qui a refusé de le faire et a demandé à être reconduit dans sa chambre.

Le témoin ajoute qu'il ne reconnaîtrait pas les sous-officiers et soldats dont il a parlé.

(Information générale de Boulogne, pièce 48<sup>e</sup>.)

HENRY (*Charles-Édouard*), âgé de 41 ans, entrepreneur  
de bains, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

J'étais sur l'esplanade, vers six heures du matin, lorsque l'on a arrêté deux individus qui portaient l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne et qui venaient de la rue des Pilots; ils ont d'abord fait résistance, mais on les a désarmés: l'un d'eux était le sieur *Duflos*, de Boulogne. C'est en ce moment que j'ai reconnu qu'il s'agissait d'une conspiration; j'ai monté à cheval, je me suis dirigé vers la colonne et de là sur les falaises. J'ai aperçu un groupe d'insurgés qui fuyait du côté du port. On m'a demandé mon cheval pour le prince *Louis-Napoléon*, j'ai refusé de le donner et je suis revenu trouver la compagnie de *M. Chauveau* qui poursuivait les fugitifs, et je leur ai indiqué la route qu'ils suivaient; moi-même je me suis mis à leur poursuite, et j'ai arrêté un lieutenant-colonel que j'ai remis ensuite entre les mains de la compagnie de *M. Chauveau*.

**CONFRONTATION du témoin HENRY avec les inculpés.**

Confronté avec les prévenus, le témoin a déclaré reconnaître le sieur *Laborde* pour être le lieutenant-colonel dont il vient d'être parlé.

( Information générale de Boulogne, pièce 99<sup>e</sup>.)

**LEGAY (*François*), âgé de 64 ans, chirurgien-major retraité, demeurant à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 12 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers neuf heures du matin, je suis entré, en ma qualité de chirurgien faisant le service de la garnison, en même temps que le prince *Louis-Napoléon Bonaparte*, dans la chambre où il a été mis en arrivant au château, pour panser la blessure que, disait-on, il avait au bras. Dès son entrée dans cette chambre, où étaient plusieurs personnes, entre autres M. le sous-préfet et M. le maire, je me suis empressé d'ôter son habit pour examiner son bras. Il a voulu, comme j'étais occupé de ce soin, retirer de sa poche de derrière des papiers formant un volume assez considérable. Il avait de la peine à en venir à bout; je l'ai aidé, et déposai ces papiers tous mouillés d'eau de mer sur le bord de la fenêtre, qui était ouverte, afin de les faire sécher au soleil; c'était des billets de banque anglais. J'ai examiné alors le bras du prince, qui n'avait qu'une légère contusion produite par une balle. Il y avait environ deux ou trois minutes que j'avais déposé les billets de banque sur le bord de la croisée, lorsque je vous ai entendu, vous, monsieur le juge d'instruction, demander d'où venaient les billets de banque qui étaient sur la croisée. Je vous ai alors raconté ce que je viens de déclarer. Il y avait avec les billets 23 pièces d'or de 20 francs, je crois, et une montre avec une chaîne en or: c'est moi qui l'avais débarrassé de sa montre.

(Information générale de Boulogne, pièce 18<sup>e</sup>.)

**HOREAU (*Pierre-Désiré-Denis*), âgé de 52 ans, trésorier des invalides de la marine, demeurant à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, à cinq heures du matin, j'ai entendu des cris que j'ai cru venir de la caserne. Je suis sorti aussitôt. Ayant pris lecture,



chemin faisant, d'une proclamation imprimée, portant le nom du général *Montholon* et autres, je me rendis à la caserne; mais, avant d'y parvenir, deux soldats m'ont arrêté en m'invitant à crier : *Vive l'Empereur!* J'ai jugé alors que le prince *Louis-Napoléon* était à la caserne. J'ai été aussitôt prévenir les autorités de ce qui se passait. En sortant de la sous-préfecture, j'ai rencontré, au haut de la Grande-Rue, le détachement des perturbateurs qui montait. J'ai continué mon chemin et j'ai remarqué deux individus en costume d'officiers supérieurs qui se dirigeaient par la rue de la Promenade; je les ai suivis, et dans la rue des Petits-Carreux j'ai reconnu que l'un d'eux était le général *Montholon*, que j'avais vu à Paris. J'ai su, depuis, que l'autre était le colonel *Parquin*. Je leur dis : « Il est fâcheux que l'on vienne porter le trouble dans une ville tranquille comme la nôtre; si j'avais en main l'autorité, je m'assurerais de ceux qui agissent ainsi. — Ce n'est pas nous qui troubons l'ordre, a répliqué le général *Montholon*. — Monsieur, lui dis-je, c'est ce que nous verrons. » Ils se sont alors dirigés vers la rue de l'Hospice.

#### CONFRONTATION du témoin HOREAU avec l'inculpé PARQUIN.

Ayant représenté le colonel *Parquin* au témoin, ce dernier déclare le reconnaître parfaitement pour celui qui accompagnait le général *Montholon*.

(Information générale de Boulogne, pièce 51<sup>e</sup>.)

#### LAMOUR (*Benjamin-Jacques*), âgé de 25 ans, préposé des douanes, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers six heures du matin, je me rendais au corps de garde du pont de service, lorsque je vis beaucoup de monde rassemblé aux portes de la caserne; je voulais voir quelle était la cause du rassemblement. A peu de distance de la porte, un individu qui se trouvait derrière moi, vêtu d'une capote d'officier et couvert d'un shako, dont je n'ai pas remarqué le numéro, s'empara de mon sabre; je voulus le lui reprendre, mais deux personnes vêtues en militaires, et dont l'une portait les insignes de fourrier, me retinrent. Celui qui m'avait désarmé me remit un sabre-poignard, que j'ai pris et déposé au corps de garde des douanes; il me jeta deux pièces de 5 francs, que

je n'ai pas voulu accepter; il me dit de les donner aux pauvres, et je ne crus pas mieux faire que de les remettre à un vieux soldat qui se trouvait près de moi. J'ai parcouru toutes les chambres des détenus, tant au château qu'à la maison d'arrêt et à l'hospice, et je n'ai pas reconnu la personne qui m'avait enlevé mon sabre. Je n'ai rien vu de ce qui s'est passé dans la cour des casernes.

(Information générale de Boulogne, pièce 33<sup>e</sup>.)

**CHAUVEAU** (*Alexis*), âgé de 47 ans, bijoutier, capitaine commandant l'artillerie de la garde nationale, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le jeudi, 6 de ce mois, vers six heures moins un quart, j'ai rencontré au milieu de la Grande-Rue un soldat ayant le numéro 40 sur son shako, et je vis en même temps un groupe d'officiers, parmi lesquels on disait que se trouvait le prince *Louis*. Je demandai au soldat qui il était et je l'engageai à mettre bas les armes; il me répondit qu'il était un domestique du prince. Je suivis le groupe et l'atteignis près de l'esplanade. J'ai vu alors le sous-préfet s'approcher du groupe et répondre aux cris de *Vive Napoléon! vive l'Empereur!* par ceux de *Vive le Roi!* que je répétais moi-même. Le sous-préfet ajouta : *Nous ne connaissons que le Roi Louis-Philippe*. Le porte-drapeau ayant incliné son drapeau vers le sous-préfet, ce dernier chercha à s'en emparer, et fut frappé à la poitrine par l'aigle même du drapeau. Il y eut un moment d'hésitation parmi la bande; une voix s'écria : *Laissez-le*, et ils s'éloignèrent. J'ai ordonné ensuite de faire battre la générale et fait sonner le tocsin.

Je me suis assuré, en descendant, des soldats que j'avais rencontrés auparavant. Plus loin, après avoir donné différents ordres, je vis le commissaire de police arrêtant messieurs *Montholon* et *Parquin*, que nous amenâmes ensemble à la sous-préfecture. Le général *Montholon* paraissait fort triste et regrettait surtout qu'il y ait eu effusion de sang à la caserne, disant qu'il avait recommandé de ne pas faire feu. Ayant fait extraire de la prison le sieur *Jean-Marie Brunet*, M. *Chauveau*, confronté avec lui, a déclaré le reconnaître pour le soldat qu'il avait rencontré dans la Grande-Rue.

(Information générale de Boulogne, pièce 105<sup>e</sup>.)

## § 9.

## DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

RELATIVES

## A LA TENTATIVE FAITE PAR LES INSURGÉS

POUR ARBORER LEUR DRAPEAU

SUR LA COLONNE DU CAMP DE BOULOGNE-SUR-MER.

---

GELLENONCOURT (*Joseph*), âgé de 29 ans, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Martinet, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 août présent mois, vers six heures du matin, j'ai été détaché en tirailleur, sur le chemin de la colonne, avec une dizaine de mes camarades. Auprès des Quatre-Moulins j'ai aperçu un individu en uniforme qui portait un drapeau surmonté d'un aigle, qui traversait les grains et se dirigeait vers la colonne; je me mis à sa poursuite, mais il y arriva avant moi, monta au sommet et y arbora son drapeau. Je m'approchai, je le couchai en joue et le sommai de se rendre en le menaçant de faire feu. Deux bourgeois se trouvaient au haut de la colonne avec lui; je les supposais ses complices. En ce moment, les personnes qui m'entouraient me défendirent de faire

feu et firent mine de se jeter sur moi. Je me reculai, je les écartai avec ma baïonnette et je couchai de nouveau en joue le porte-drapeau. Au même instant, un pistolet tomba de la colonne, et j'entendis crier qu'il se rendait et qu'il allait descendre. J'appelai aux armes; le drapeau fut enlevé; celui qui le portait descendit. Je m'emparai du porte-drapeau et je le remis aux mains de M. le sous-préfet, qui est survenu avec des gardes nationaux.

Le témoin, confronté avec tous les prévenus, a reconnu le sieur *Lombard* comme étant le porte-drapeau dont il vient de parler.

Aussitôt après l'arrestation du prisonnier, je l'ai escorté en ville, et je suis resté de garde au château.

(Information générale de Boulogne, pièce 39<sup>e</sup>.)

**LEJEUNE** (*Louis-Marie-Joseph*), âgé de 48 ans, entrepreneur de bâtiments, demeurant à **Boulogne-sur-Mer**.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Caron de Fromentel, Juge au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Je me trouvais à la porte de Calais, le 6 de ce mois, vers six heures du matin; le sieur *Noël* s'est réuni à moi, et nous nous sommes concertés pour suivre le détachement de perturbateurs qui se dirigeait sur la colonne. Notre intention était d'examiner leurs démarches et d'arrêter ceux d'entre eux qui nous seraient tombés sous la main. A la colonne, nous nous sommes approchés du détachement, en nous mêlant à un groupe d'ouvriers de la ville qui étaient là comme curieux, à ce que je suppose. Nous sommes montés au haut de la colonne pour nous emparer du drapeau qui y était arboré. J'étais en avant, *Noël* me suivait. Au milieu des escaliers, sept ou huit personnes, plus ou moins, que je ne peux désigner d'aucune manière, parce que l'obscurité était complète, ont passé contre moi, et j'ai dû me ranger; elles descendaient. J'ai continué, et lorsque je passais dans la porte au haut de la colonne, je me suis trouvé en face d'un homme portant l'uniforme d'officier, ayant d'assez fortes moustaches rousses. Je m'écriai aussitôt : *Je te somme de me remettre ton drapeau et de te rendre prisonnier!* Il me présenta un pistolet à deux coups et dit : *Si tu avances, je te brûle la cervelle.* Je relevai vivement son bras et le saisis à travers corps en appelant à moi le sieur *Noël*. Il tenait un pistolet à deux coups de chaque main; je

lui en arrachai un, et le sieur *Noël*, lui enleva, je crois, l'autre. Il me supplia de ne point lui enlever l'honneur en lui ôtant son drapeau, de le laisser en sa possession jusqu'à ce qu'il l'eût remis à une autorité. J'ai consenti à tenir le drapeau d'un côté et lui de l'autre. J'avais détaché le drapeau avec *Noël*; il était attaché au moyen d'un foulard bleu, au haut de la rampe, et d'un mouchoir de coton rouge, au bas. L'officier a réclamé et pris le foulard comme lui appartenant; j'ignore ce que l'autre mouchoir est devenu. Le drapeau a été remis à M. le sous-préfet. J'ai oublié de vous dire que l'officier dont j'ai parlé avait à ses côtés, au haut de la colonne, une espingole avec baïonnette. Je me suis emparé de son sabre seulement. Je me suis ensuite dirigé sur le sable, où j'ai remarqué que quelques personnes de l'attroupement armé ont cherché à s'embarquer; on les a fait prisonniers ainsi que les hommes restés à terre.

#### CONFRONTATION du témoin LEJEUNE avec les inculpés.

Ayant représenté au témoin le prévenu *Lombard*, il a déclaré le reconnaître pour celui qui, en costume d'officier, était, avec le drapeau, au sommet de la colonne.

Le témoin reconnaît aussi, parmi plusieurs des détenus au château, le sieur *Galvani*, pour l'avoir vu parmi le détachement du prince à la colonne et sur la côte.

(Information générale de Boulogne, pièce 52<sup>e</sup>.)

**NOËL** (*Jacques-Augustin*), âgé de 35 ans, maître maçon, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 9 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers six heures du matin, je me rendais à mon travail, lorsque, passant sur la place du Mont-à-Cavolon, j'entendis une femme dire que les portes de la haute ville étaient fermées. La porte des Dunes s'étant ouverte pour les gendarmes qui s'y présentaient, je les suivis. Je traversai la ville, et arrivai à la porte de Calais, qui n'était pas ouverte, j'y trouvai le sieur *Lejeune* père; et comme j'avais vu le prince et sa suite, je lui dis que si j'avais une vingtaine d'hommes comme nous, nous en aurions bon marché. La porte ayant été ouverte, nous allâmes vers la colonne dans l'espoir d'être utiles. En y arrivant, nous vîmes plusieurs personnes qui arboraient le drapeau qui ac-

compagnait ceux que j'avais vus. Je dis à *Lejeune* : *Si tu veux m'accompagner là-haut, le drapeau est à nous.* Il y consentit ; nous montâmes, et à ce moment nous fûmes obligés de nous mettre de côté pour laisser passer sept à huit personnes qui descendaient. On ferma en dedans la porte du monument. *Lefebvre* et un autre individu que je ne pourrais reconnaître, nous suivaient à peu de distance : je dis même à l'un d'eux qui agitait les clefs qu'il portait de ne pas faire de bruit. Étant arrivés au sommet, celui qui s'y trouvait menaçait *Lejeune* de lui brûler la cervelle avec un pistolet à deux coups, qu'il tenait à la main gauche. *Lejeune* lui saisit les bras ; j'arrivai de l'autre côté, je saisis le pistolet que je jetai bien loin. Au même moment, *Lefebvre*, qui tenait à la main un petit pistolet ayant un filet à l'extrémité du canon, vint à moi et me dit : *Crie vive l'Empereur ! ou je te brûle la cervelle.* Celui qui le suivait était porteur d'une petite espingole au bout de laquelle était, je crois, une baïonnette. Je dis à *Lefebvre*, en relevant son pistolet avec la main : *Malheureux, veux-tu m'assassiner ? Retire-toi, il en est temps, et ne joue pas ta tête.* Celui qui était derrière dit : *Allons-nous-en*, et ils se retirèrent. Je m'élançai vers le drapeau, je dénouai le mouchoir que je vous représente et qui le tenait fixé par le bas. Un foulard qui le retenait au haut du balcon fut dénoué, j'ignore par qui. A ce moment, je vis un homme en uniforme qui nous ajustait du pied de la colonne ; un autre suivait son exemple. Je criai au nommé *Bonvoisin*, qui était à quelque distance et que je reconnus, que c'était moi et qu'il fallait qu'il empêchât de tirer. Je vis de loin le colonel et une portion de la garde nationale qui venaient vers la colonne, et je leur fis signe avec ma casquette. Bientôt après nous descendîmes avec le porte-drapeau. Ce drapeau fut remis aux mains du sous-préfet, qui le brisa, en disant : *Voilà le drapeau des traitres !*

Ayant fait introduire le prévenu *Lefebvre*, le témoin persiste dans la déclaration qu'il vient de faire, et dit que c'est bien lui qui était porteur du petit pistolet, et qui l'a menacé d'en faire usage.

Le témoin observe qu'il ne pourrait reconnaître celui qui portait le drapeau.

A l'instant le témoin nous a remis le mouchoir en coton rouge et déchiré, par lui représenté. Nous y avons apposé une étiquette indicative, que le témoin a signée avec nous et le greffier.

## § 10.

## PROCÈS-VERBAUX

CONSTATANT

## DIVERSES ARRESTATIONS

PROCÈS - VERBAL constatant l'arrestation des inculpés  
*Bouffet-Montauban, Aladenize, etc.*

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Ce jourd'hui, six août mil huit cent quarante, cinq heures et demie du matin.

Nous soussignés, *Bilot*, lieutenant, *Bréhamet* ( Gervais-Louis ), maréchal des logis, *Legris* ( Charles ) et *Paillet* ( Henri ), gendarmes, tous en résidence à Boulogne-sur-Mer ( Pas-de-Calais ), rapportons qu'étant à la poursuite du prince *Louis Bonaparte*, et arrivés sur la côte, en face du fort de la Crèche, nous aperçûmes un petit détachement se dirigeant vers Wimereux; nous nous dirigeâmes aussitôt vers lui au galop; arrivés à une trentaine de pas de ce détachement, un colonel, qui paraissait le commander, s'avança de quelques pas et nous demanda ce que nous venions faire; que, sur la réponse: Pour les arrêter, il nous déclara se rendre avec sa troupe, ce qui se fit aussitôt et sans aucune résistance. Ce sont MM. :

1° *Bouffet-Montauban*, colonel, se disant général, portant les épaulettes de colonel;

2° *Aladenize*, lieutenant au 42<sup>e</sup> de ligne;

3° *Wervoort* (Félix);

4° *Orvinski*, Polonais;

5° *Peffer* (Bernard), domestique du colonel *Montauban*;

6° *Musselain* (Louis), domestique, sergent;

7° Enfin *Lambert* (Hubert-Louis), Suisse, employé chez le prince, tous revêtus de l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne, à l'exception du colonel et du lieutenant *Aladenize* : ce dernier avait celui du 42<sup>e</sup> de ligne dont il fait partie.

Après nous être assurés de leurs personnes et les avoir désarmés, les conduisîmes à Boulogne et les remîmes à la disposition de la justice.

De tout quoi nous avons rédigé le présent en double expédition, dont une pour être remise à un magistrat ci-dessus, et l'autre adressée à M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie de ce département, pour son information.

Fait et clos à Boulogne, les jour, mois et an que dessus, et avons signé.

*Signé* : BILOT, BREHAMET, LEGRIS et PAILLET.

(Dossier des procès-verbaux.)

### PROCÈS - VERBAL constatant l'arrestation d'*Alexandre* dit *Desjardins*.

L'an mil huit cent quarante, le six août, à une heure de l'après-midi, s'est présenté par-devant nous, Marc-Antoine *Dubos*, maire du bourg de Marquise, canton de Marquise, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, le nommé *Yon*, cabaretier, demeurant aux Garennes-de-Wimille, qui nous a dit : « Que « ce matin, vers sept heures, il s'est présenté au nommé *Band* un officier, qui a demandé à ce dernier s'il voulait lui prêter le cheval qu'il « promenait, pour protéger sa retraite, ce à quoi ledit *Band* a déferé « à l'instant même. »

Nous soussigné avons fait prendre des informations pour connaître vers quel endroit l'officier avait dirigé ses pas, et nous avons découvert qu'il était passé avec le cheval dans le marais, fixant sa destination vers la Quenouille, hameau de Marquise. (On l'a vu rentrer avec le cheval dans la cour du sieur *Dessaux*, cultivateur à ladite Quenouille, et fermier de M<sup>me</sup> *Bouquet*.)

Aussitôt ces renseignements obtenus, nous avons requis les sieurs



*Potdevin* et *Colvis*, gendarmes de cette résidence, et un peloton de la compagnie des sapeurs-pompiers de cette commune, de se transporter à la ferme pour arrêter la personne soupçonnée de vol d'un cheval. Arrivés à l'endroit ci-dessus désigné, ils ont, étant accompagnés de *M. Routtier-Halgoult*, adjoint au maire, visité la maison du sieur *Dessaux*, et ils ont encore trouvé l'officier signalé, qu'ils ont arrêté et sommé de les suivre, ce à quoi il a obtempéré sans résistance : ensuite ils lui ont demandé s'il était porteur d'armes à feu, il a répondu que non ; mais, après des recherches, ils lui ont trouvé un pistolet à deux coups et une épée qu'ils ont saisis.

Sur-le-champ nous l'avons fait conduire en la chambre commune, où nous lui avons demandé ses nom et prénoms ; il a dit être *Alexandre* (Prosper) dit *Desjardins*, âgé de cinquante et un ans, capitaine en retraite et officier de la Légion d'honneur, natif et demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n° 305. Il nous a dit aussi qu'il était débarqué au petit port de Wimereux, vers quatre heures du matin, avec une cinquantaine de ses amis, accompagnant le prince *Louis-Napoléon*, pour faire, à la caserne de Boulogne, un appel aux militaires en faveur de ce prince : que, s'y étant présentés, ils avaient trouvé une résistance imprévue, et qu'il a effectué sa retraite dans le hameau ci-dessus repris. Nous lui avons demandé d'où provenait le cheval qu'il avait, il a répondu qu'étant en retraite sur le bord du rivage et pressé par la gendarmerie, il pria le plaignant de lui prêter son cheval jusqu'à ce qu'il pût s'embarquer, et qu'il lui ferait remettre aussitôt après.

Puis nous l'avons interrogé sur ses armes ; il a dit que ses grades de capitaine en retraite et officier de la Légion d'honneur, lui donnaient le droit de porter, pour sa défense personnelle, une épée et un pistolet, et il a déclaré affirmativement que, dans la circonstance où il s'est trouvé, il n'avait point l'intention de s'en servir. (Ces armes nous ont été remises par *M. Routtier-Halgoult*, adjoint.)

*M. Rohart*, juge de paix de ce canton, et *Pierre Muselet*, appariteur de Marquise, étaient présents à l'arrestation du dénommé.

Pour éviter des accidents, et par précaution, nous avons requis le sieur *Louis Bleard*, armurier en cette commune, de décharger le pistolet, ce qu'il a opéré en notre présence, et il nous a fait également remarquer que ce pistolet n'avait jamais servi ; il se trouvait encore deux balles dans la crosse du pistolet, que nous avons laissées.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, qui a été clos les jour, mois et an avant dits, que MM. *Routtier-Halgoult, Potdevin et Colvis* ont signé avec nous, après lecture. Le sieur *Prosper dit Desjardins* a témoigné le désir de signer aussi, ce que nous lui avons octroyé.

*Signé* : **ROUTTIER-HALGOULT, POTDEVIN, COLVIS, DUBOS**  
et **A. DESJARDINS.**

(Dossier des procès-verbaux.)

### RAPPORT du capitaine des douanes LANNOY.

Wimereux, le 6 août 1840, 9 heures du matin.

Monsieur le directeur,

Depuis le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser ce matin, je n'ai point quitté Wimereux, d'autant que de toutes parts on entendait le tambour, et que des hommes armés apparaissaient dans toutes les directions.

Vers trois heures, pendant que j'étais en observation sur la grève avec le lieutenant des ambulants et la brigade, un officier, monté sur un cheval de course, passa à toute bride, un pistolet à deux coups à la main et sans coiffure. Impossible de l'arrêter. Il a fait route sur Ambleteuse.

A neuf heures, nous aperçûmes un individu dans l'intérieur (derrière de Wimereux), il s'enfuyait à grands pas. Je dépêchai deux préposés sur lui et à l'instant où ils le joignirent, il se déclara prisonnier. Un garde national en bourgeois était sur ses pas. Je me portai immédiatement à sa rencontre et dès qu'il me vit, il me déclara qu'il se remettait entre mes mains et qu'il réclamait ma protection. Par suite, je le conduisis à l'auberge (sur sa demande) pour se rafraîchir. Là, il me remit confidentiellement deux billets, ensemble 30 livres sterling, que je crois devoir vous adresser avec la présente.

Un piquet de gardes nationaux arrivés par suite à Wimereux, et d'accord avec le capitaine, j'ai fait conduire le prisonnier par un employé jusqu'à la colonne, où, m'a-t-on dit, les autorités étaient réunies.

*Signé* : Le capitaine **LANNOY.**

(Dossier *Bachon.*)

## EXTRAIT DES RAPPORTS.

## ARRESTATIONS EN VILLE.

*Général Montholon et le colonel Parquin.* — Ont été arrêtés sur le port par M. le commissaire de police *Bergeret*, auquel s'est adjoint ensuite M. *Chauveau-Soubitès*, capitaine de la compagnie d'artillerie, qui les conduisit au château avec un détachement de la garde nationale et de la ligne. En passant devant la sous-préfecture, ils y sont entrés et ont été désarmés devant M. le maire.

*Un soldat.* — En montant la Grand'Rue, M. *Chauveau-Soubitès*, capitaine de la compagnie d'artillerie, a arrêté un grenadier armé, portant sur son shako le n° 40, et l'a remis à M. *Millon*, brigadier d'artillerie, qui, avec deux ou trois personnes, l'a conduit chez lui. Dans la matinée, il fut transféré au château.

*Trois soldats.* — Armés et portant l'uniforme du 40° de ligne, suivis de beaucoup d'enfants et d'ouvriers, s'acheminant de la rue des Pipots vers la haute ville; ont été arrêtés, au lieu du rassemblement de la garde nationale, par MM. *Dorlencourt*, sous-lieutenant de grenadiers, 1<sup>er</sup> bataillon; *Pinard*, sergent des voltigeurs, 1<sup>er</sup> bataillon; *Pamart* aîné, voltigeur, 1<sup>er</sup> bataillon; *Ledez*, grenadier, 2<sup>e</sup> bataillon; *Ducatel*, *idem*, qui les ont conduits en prison.

## ARRESTATION À LA COLONNE.

*Porte-drapeau.* — A été arrêté par les sieurs *Lejeune* fils et *Noël*, tous deux maçons, qui l'ont remis, à la descente du monument, aux gardes nationaux. Il a été conduit au château par M. *Fossey-Sawage*, lieutenant de la 3<sup>e</sup> compagnie de chasseurs, 1<sup>er</sup> bataillon, accompagné de six gardes nationaux.

## ARRESTATION SUR LA ROUTE DE MARQUISE.

*Bernard.* — De retour à la colonne, MM. *Fossey-Sawage*, lieutenant; *Famechon*, grenadier du 1<sup>er</sup> bataillon; *Leveil*, *idem*; *Le-*

*prince, idem* du 2<sup>e</sup>; *Martin*, voltigeur du 2<sup>e</sup> bataillon; *Lebrun*, chasseur, 2<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon; *Ducrocq (Victor)*, *idem*, 3<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, furent informés qu'un des insurgés fuyait du côté d'Honvault, vers Wimille; ils l'aperçurent, se mirent à sa poursuite, et l'arrêtèrent au haut de la côte de Wimille, se dirigeant sur Marquise; ils le ramenèrent au château.

## ARRESTATION SUR WIMEREUX.

*Un individu.* — A été arrêté par *Flahaut* fils, chasseur de la 1<sup>re</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, 90, rue Royale, dans un ravin vers Wimereux, un homme, âgé de 30 à 35 ans, que le jeune *Flahaut* remit à la douane, qui l'escorta jusqu'à la maison la plus voisine. Il avoua à M. le capitaine *Watbled*, de la 1<sup>re</sup> compagnie de chasseurs du 1<sup>er</sup> bataillon, qu'il faisait partie de la suite du prince *Napoléon*; mais il ne voulut pas lui décliner son nom.

## AUTRE ARRESTATION SUR WIMEREUX.

*Colonel Montauban, Aladenize, lieutenant au 42<sup>e</sup>; quatre soldats du 40<sup>e</sup> (sergent, caporal ou grenadiers).* — Ont été pris près d'uneasure ou corps de garde des douanes, située près de la côte à la descente de Wimereux, par *Sename*, grenadier du 1<sup>er</sup> bataillon; *Hamy*, artilleur; *Henin, idem; Mahieu, idem; Fierard*, pompier; *Franqueville, idem; Pamart*, voltigeur du 1<sup>er</sup> bataillon, qui les remirent à la gendarmerie, à laquelle se réunirent ensuite quelques gardes nationaux, et les conduisirent au château.

*Deux soldats.* — Dans une battue faite par le détachement commandé par M. *Henin-Neuville*, capitaine des voltigeurs, 1<sup>er</sup> bataillon, le long de la côte jusqu'à Wimereux, il arrêta deux hommes portant l'uniforme du 40<sup>e</sup>.

## ARRESTATION À TERLINCTHUN ET À LA CRÈCHE.

*Un individu.* — M. *Duchochois-Pollet*, chasseur, 2<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, a amené un individu pris du côté de Terlincthun, qui avait paru suspect; il était revêtu d'un pantalon garance et d'une blouse bleue, ayant un second pantalon garance sous le bras : on

le fouilla en présence du colonel, et on trouva sur lui une pièce de 20 francs et un sou, des galons en or de sergent et des demi-guêtres en cuir. Cet homme a été remis à la gendarmerie escortant les prisonniers ci-dessus désignés.

On a su depuis qu'il se nommait *Sellier*.

*Un soldat*. — Les sieurs *Coquet* et *Martel*, sergents des voltigeurs, 1<sup>er</sup> bataillon, et *Bouge*, chasseur, 3<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, prirent, à la hauteur de la Crèche, un individu qui fuyait et se cachait dans les roches. Le sieur *Bouge*, aidé de deux gardes nationaux, le conduisit au château.

## ARRESTATION MOULIN HUBERT.

*Lieutenant-colonel Laborde*. — Arrêté sur le haut de la falaise, à côté du moulin Hubert, par M. *Henry-Dubois*, il a remis son épée à M. *Chauvau-Sire*, capitaine des grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon. Ce lieutenant-colonel a été amené au château par M. *Cary*, sergent-major des voltigeurs, 2<sup>e</sup> bataillon.

## ARRESTATION AU LIEU DE L'EMBARQUEMENT ET SUR LA PLAGE.

*D'Alibert (Alfred)*, secrétaire du prince, (il était en bourgeois); *Guébart (François)*, grenadier du 40<sup>e</sup> (armé). — Ces deux hommes fuyaient sur la plage; ils ont été arrêtés par l'adjudant *Chochois*, du 1<sup>er</sup> bataillon.

*Anspack (Prudhomme)*; *Omer (Richard)*; *Martel dit Lamare*. — Ont été arrêtés sur la plage et amenés successivement prisonniers chez le sieur *Jennequin*.

*Plusieurs soldats du 40<sup>e</sup>*. — Ont été pris et désarmés au lieu de l'embarquement, par M. *Dupont-Émile*, voltigeur, 1<sup>er</sup> bataillon, et quelques soldats de la ligne, qui les remirent à des gardes nationaux pour les conduire au château.

*Un soldat*. — M. *Dejardin*, voltigeur, 1<sup>er</sup> bataillon, a fait prisonnier, au moment de l'embarquement, un homme armé, revêtu de l'uniforme du 40<sup>e</sup>; il l'a conduit au château.

*Un soldat.*—*M. Quettier*, capitaine des voltigeurs, 2<sup>e</sup> bataillon, annonce avoir remis à un gendarme un insurgé pris sur la plage.

*Galvani, sous-intendant, et un soldat.*— Pris tous deux par *M. Lejeune*, lieutenant des voltigeurs, 2<sup>e</sup> bataillon. Le soldat, revêtu de l'uniforme du 40<sup>e</sup>, favorisait l'embarquement dans le canot, et l'intendant, au moment où *M. Lejeune* allait s'élançer sur lui, lâcha la détente de son arme à feu, mais le coup ne partit pas. Il le fit immédiatement prisonnier, et le conduisit en lieu de sûreté.

*L'officier de lanciers.* — A été pris sur la plage, au moment de l'embarquement, et désarmé par MM. *Duchenne-Levillain*, grenadier, 1<sup>er</sup> bataillon; *Bernard Dusommerard*, voltigeur, 2<sup>e</sup> bataillon; *Jenet*, voltigeur, *idem*, qui l'ont conduit en prison : son sabre, porté par *Quénet*, grenadier du 2<sup>e</sup> bataillon, a été remis au conerge du château.

*Faure, intendant militaire.* — *M. Duchenne*, docteur, voltigeur du 1<sup>er</sup> bataillon, voyant transporter le corps de *M. Faure*, tué en poussant au large le canot, lors de l'embarquement du prince, le fit arrêter, prit son épée, et trouva, dans ses poches :

- 1<sup>o</sup> Un pistolet,
- 2<sup>o</sup> Une montre avec chaîne d'or,
- 3<sup>o</sup> Des boutons à pierres fines,
- 4<sup>o</sup> Une bourse avec quelque argent.

Ces objets furent remis à *M. Devergniers*, sergent des voltigeurs, 2<sup>e</sup> bataillon, qui, depuis, a déposé l'épée et le pistolet chez le major de la légion. Les autres pièces sont encore en sa possession.

Un portefeuille, trouvé dans l'une de ses poches, fut remis, sans être ouvert, à *M. Quettier*, capitaine des voltigeurs, 2<sup>e</sup> bataillon.

*Louis Bonaparte.* — *M. Dougnac*, sous-lieutenant des voltigeurs, 2<sup>e</sup> bataillon, a pris, dans la poche du prince, un pistolet à deux coups, avec canon carabiné; un des canons est encore chargé : cette arme est aussi entre les mains du major.

M. *Duchenne-Lassalle*, capitaine, 3<sup>e</sup> compagnie de chasseurs, 1<sup>er</sup> bataillon, quitta sa compagnie, sur l'avis qui lui fut donné : il se rendit chez un jeune anglais, nommé *Henry-Them*, rue de la Lampe, qui lui remit l'épée du prince, ainsi qu'un sac, en déclarant avoir trouvé ces objets au moment où le canot a chaviré.

Le sieur *Héquet* a aussi remis au capitaine *Duchenne* un portefeuille trouvé au même endroit.

Ces divers objets ont été remis au château entre les mains de M. le juge d'instruction.

*Un soldat.* — Le sieur *Flutte (Victor)*, 13, Mont-à-Cardon, a déclaré s'être emparé d'un militaire armé d'un fusil chargé, qu'il a déposé à l'état-major de la garde nationale. Ce soldat était revêtu de l'uniforme du 40<sup>e</sup>.

Boulogne, ce 11 août 1840.

*Le Major de la légion,*

Signé DEMARLE.

(Dossier des procès-verbaux.)

## § 11.

## DÉPOSITIONS

ET

PIÈCES RELATIVES A LA SAISIE  
DU PAQUEBOT *ÉDIMBURGH-CASTLE*.

**POLLET** (*Jean-Jacques*), âgé de 50 ans, lieutenant de port à Boulogne-sur-Mer, y demeurant.

( Entendu à Paris, le 24 août 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs. )

*D.* C'est vous qui, dans la journée du 6 août, avez pris dans le port les mesures nécessaires pour arrêter les hommes qui cherchaient à s'échapper après la tentative la plus coupable sur la ville de Boulogne, et à la tête desquels se trouvait *Louis Bonaparte*. Dites ce qui est plus particulièrement à votre connaissance dans les faits de cette journée, auxquels vous avez concouru.

*R.* Après avoir reçu l'ordre de M. le maire de Boulogne de m'emparer du paquebot anglais *la Ville-d'Édimbourg*, lequel m'avait été signalé comme ayant fait le débarquement, j'armai un canot monté d'un pilote et de cinq hommes, plus quatre employés de la douane armés. Pour ne point effrayer le capitaine et l'équipage du bâtiment, j'avais fait coucher les armes dans le fond du canot, d'au-



tant plus que je craignais que le bâtiment, qui était prêt d'appareiller, ne coupât son câble ou le filât, et ne m'échappât. A la sortie des jetées, je rencontraï un canot monté par deux messieurs et un ouvrier. Cet ouvrier me demanda de monter à bord de mon canot; lui ayant répondu que je ne pouvais l'admettre, il me dit qu'il était porteur d'ordres pour le capitaine, afin qu'il se rendit devant Wimereux; craignant qu'en arrêtant cet homme je ne perdisse du temps, je lui signifiai de rentrer dans le port; je continuai ma route. Je rencontraï le canot du paquebot, qui était à demi-distance entre le paquebot et la jetée, et qui me héla si j'étais pilote; lui ayant répondu qu'oui, il n'eut aucune méfiance de moi, et je me dirigeai à force de rames vers le paquebot. Ce même canot avait l'air d'attendre des ordres. Je montai à bord, suivi des employés et de mes canotiers, et je demandai à l'homme qui vint me recevoir s'il était le capitaine? Cet homme m'ayant dit que le capitaine était dans sa chambre, je l'engageai à monter sur le pont, invitation que j'ai été obligé de récidiver. Le capitaine étant sur le pont, je lui dis en anglais: «Rentez de suite dans le «port.» Ce capitaine parut on ne peut plus surpris, et je fus obligé de lui récidiver mon invitation; je me servis pour cela d'un matelot anglais qui parlait parfaitement le français; je lui dis que j'étais le lieutenant du port, et que j'exigeais qu'il rentrât. Il me demanda si j'avais des ordres; je lui répondis qu'il fallait à l'instant même rentrer. Le capitaine ne paraissant pas vouloir s'y décider, je lui signifiai que j'allais m'emparer de son bâtiment et que, malgré lui, j'entrerais dans le port. Le capitaine parut atterré, et me demanda s'il n'y avait rien à craindre pour lui. N'effectuant pas l'ordre que je lui donnai, j'ordonnai au maître de port de se placer au panneau de la machine, au pilote *Wadaux* de s'emparer de la barre et au pilote *Huret* de passer devant pour lever l'ancre. Le capitaine voyant toutes ces dispositions, ordonna de faire marcher le bâtiment. Arrivé à deux cents mètres de l'entrée du port, la fusillade allant très-fort et plusieurs balles tombant sur le bâtiment, par un mouvement de peur, le capitaine ordonna d'arrêter; car alors on tirait sur les hommes du canot, qui avait chaviré. Je signifiai au capitaine que j'allais m'emparer de sa personne s'il ne continuait de se diriger sur le port; alors il fit marcher le navire; et voyant des hommes à la nage, je chargeai le maître du port de rentrer le bâtiment, et je m'embarquai dans un canot monté par cinq hommes et deux gendarmes, pour me rendre

vers les hommes qui étaient à la nage. Je m'emparai premièrement de *Louis Bonaparte*, et ensuite d'un officier supérieur et de deux autres personnes qui avaient retiré leurs habits pour mieux nager. Je rentrai au port avec mes quatre prisonniers, que je remis entre les mains de M. le maire de la ville, qui ordonna de les conduire en douane.

Le gardien de la jetée m'a déclaré qu'avant que je ne sortisse du port; un homme s'était présenté avec un air extrêmement pressé, et lui avait demandé avec instance un pavillon qu'il pût arborer au bout de la jetée. Le gardien l'ayant refusé, il a fait tout ce qu'il a pu pour entrer dans le logement de ce gardien; mais celui-ci ayant fermé la porte de son logement, l'homme prit sa cravate et fit au bout de la jetée des signaux qui étaient évidemment pour le paquebot. Je suppose que cet homme était le même qui était dans le premier canot que j'avais rencontré. Il était monté d'abord dans un bateau pêcheur, mais le patron l'en avait fait descendre, sur l'avis qui lui avait été donné par une femme du peuple que c'était un révolutionnaire.

*D.* Lorsque vous êtes arrivé au paquebot, la machine chauffait-elle ?

*R.* Oui, Monsieur; elle n'a pas discontinué de chauffer, et même quand j'y suis arrivé, il y avait un excédant de vapeur qu'elle laissait échapper.

*D.* Il paraît certain que le paquebot avait pris à Gravesend un pilote français, qui l'avait dirigé pendant toute la traversée.

*R.* Oui, Monsieur; j'ai fait pour le trouver des recherches qui ont été inutiles; il avait déjà quitté le paquebot quand j'y suis arrivé.

(Information générale de Paris, pièce 2<sup>e</sup>.)

**HURET** (*François-Agustin*), âgé de 39 ans, maître pilote, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le jeudi 6 août présent mois, vers quatre heures du matin, j'aperçus la fumée d'un paquebot dans l'anse de Wimereux. Le bâtiment avait son pavillon en berne, signal de détresse. Il se dirigea

sur la *Cité-de-Boulogne*, qui sortait du port, et qui était à peu près à deux milles au large du fort de la Crèche. Il a joint la *Cité* et est ensuite retourné sur Wimereux. J'ai été à sa rencontre avec mon bateau-pilote. J'ai fait un signal au paquebot pour qu'il vînt sur moi. Il est venu à nous, et j'ai vu que son ancre était placée comme on la met ordinairement quand on va mouiller. Je suis monté à bord du paquebot et demandai au capitaine s'il allait à Boulogne; il me répondit qu'il ne le savait pas, qu'il n'avait pas encore les ordres, et que quand je verrais un pavillon blanc sur la falaise je pourrais rentrer. Je l'ai conduit devant le port de Boulogne, où il a mouillé. J'ai remarqué beaucoup de désordre sur le pont du paquebot. Il m'a paru que tout l'équipage, y compris le capitaine, étaient un peu pris de vin. Ayant demandé au capitaine s'il avait fait côte, il me répondit que oui, qu'il y avait eu beaucoup de brouillard. J'allai à terre et je rencontrai le maître de port, M. *Gotrot*. Je vis avec lui M. *Bosson*, agent de la compagnie commerciale, et je leur dis ce que je savais.

Du bruit s'étant fait en ville, M. *Gotrot* vint me trouver à mon poste, pour me recommander de ne pas entrer leur paquebot sans ordre. Un peu après, le capitaine *Pollet*, avec quatre douaniers armés, mon équipage et moi, nous nous embarquâmes dans mon canot et nous partîmes. Nous avons rencontré au bout de la jetée un ouvrier qui était dans un canot avec deux petits enfants. Il nous a prié de porter au paquebot un billet qui avait pour objet de faire retourner le paquebot à Ambleteuse. Le capitaine *Pollet* refusa de s'en charger, et nous fîmes route sur le paquebot, en cachant nos fusils. Le capitaine *Pollet* était d'avis de faire une décharge en l'air pour effrayer le capitaine. Je l'engageai à ne pas le faire, de crainte que le paquebot ne partît ou ne nous écrasât; il m'écouta. Nous arrivâmes à bord et je m'écriai : *A l'abordage tout le monde !* ce qui fut exécuté d'un seul temps. M. *Pollet*, avec deux douaniers, se plaça sur le derrière, et moi je me mis sur le devant, aussi avec deux hommes prêts à faire feu. Je levai l'ancre par les ordres du capitaine *Pollet*. Arrivés à cent cinquante brasses de la jetée d'ouest, j'entendis une décharge, et le capitaine arrêta la mécanique. Ayant vu dans l'eau des hommes qui paraissaient se diriger sur nous, le capitaine *Pollet* me dit de rester à bord, et lui il alla dans le canot au devant des hommes qui

étaient dans l'eau; aussitôt, moi et le capitaine *Cary*, nous avons entré le paquebot dans le port.

(Information générale de Boulogne, pièce 107<sup>c</sup>.)

**TUNE (*Williams*), âgé de 40 ans, marin, capitaine de la *Cité-de-Boulogne*, demeurant à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Carmier, Juge suppléant au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, par l'intermédiaire du sieur *Francklin Kerr*, interprète.)

Jeudi matin, vers cinq heures, je sortais du port avec mon paquebot et je faisais route pour Londres, lorsque je vis au large, à un mille de distance, la *Cité-d'Édimbourg* qui venait à moi, et a fait le signal usité lorsqu'on a besoin de communiquer : nous nous sommes alors rapprochés. Le capitaine de la *Cité-d'Édimbourg* m'a dit d'informer le secrétaire de la compagnie commerciale de l'endroit où il l'avait vu, et de le prévenir que son canot était à terre, où il attendait des ordres. Il ne m'a dit rien de plus. En même temps, le *steward* de la *Cité-d'Édimbourg* a jeté sur notre bord une lettre à l'adresse de M. *Bleaden*, secrétaire de la compagnie commerciale. A mon arrivée à Londres, j'ai remis cette lettre à M. *Bleaden*, qui l'a lue en ma présence. Elle avait pour objet de prévenir la femme du *steward* de la position où il se trouvait, et lui dire qu'il était fâché d'avoir fait un pareil voyage, qui lui paraissait fort étrange. J'ignorais absolument qu'il fût question de *Louis Bonaparte*. Je connaissais depuis longtemps le capitaine *Crow*, de la *Cité-d'Édimbourg*; il était entré depuis trois ou quatre mois au service de la compagnie commerciale.

(Information générale de Boulogne, pièce 106<sup>c</sup>.)

#### DÉLÉGATION.

Nous, juge d'instruction de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, vu la procédure à la charge du prince *Napoléon-Louis Bonaparte* et autres inculpés d'attentat contre la sûreté de l'État, commettons M. le commissaire de police *Bergeret*, à l'effet de saisir sur le paquebot la *Ville-d'Édimbourg*, tous les objets appartenant au prince *Napoléon* et à ses adhérents. Requérons M. le commandant de place, de mettre

à la disposition de M. *Bergeret* le nombre d'hommes que ce dernier jugera nécessaires.

Donné à Boulogne, ce 6 août 1840.

*Signé* BUISSON.

( Dossier des procès-verbaux. )

**PROCÈS-VERBAL** de saisie des effets appartenant à *Charles-Louis-Napoléon Bonaparte* et à ses adhérents, à bord du steamer *Edimburgh-Castle*.

L'an mil huit cent quarante et le sept août, à sept heures du matin,

Nous, *Jean-Camille Bergeret*, commissaire chargé de la police générale de la ville de Boulogne, en vertu d'une délégation de M. le juge d'instruction à l'effet de saisir sur le paquebot à vapeur *Edimburgh-Castle*, tous les objets appartenant au prince *Louis-Napoléon* et à ses adhérents, nous avons, attendu l'arrestation de l'équipage dudit navire, et afin de veiller à la conservation de tous les objets en dépendant, nommé et établi gardien le sieur *Larue* (*Pierre-César-Augustin*), âgé de soixante et un an, marin, demeurant à Boulogne rue de la Tour-d'Ordre, et natif de Dunkerque.

Le sieur *Larue* ayant accepté lesdites fonctions, il a immédiatement prêté entre nos mains serment d'être gardien bon et fidèle, et de ne souffrir le détournement d'aucun objet appartenant au paquebot ou à l'équipage.

En conséquence, en présence de M. *Adolphe Davy* et de M. *Georges Boquet*, le premier sous-inspecteur et le second capitaine des douanes à la résidence de Boulogne, nous avons placé sur le paquebot *Edimburgh-Castle* le sieur *Larue*, comme gardien, et nous l'avons fait reconnaître en ladite qualité.

De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé de nous, de MM. *Davy* et *Bocquet*, et du sieur *Larue*, après lecture à eux faite.

Fait et clos les jour, mois et an susdits ;

*Signé* : le commissaire de police BERGERET, l'inspecteur des douanes DAVY, le capitaine de brigade des douanes BOCQUET.

Le gardien du paquebot *Edimbourg* déclarant ne savoir signer, en présence de l'agent de police, du sieur *B. Routier*, et *P. Laforge*, a fait sa croix.

(Dossier des procès-verbaux.)

#### DÉLÉGATION.

Nous, *Pierre-Félicissime-Victor-Alphonse Petit*, président à la cour royale de Douai, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commis par arrêt de cette cour à effet de procéder à l'instruction du procès relatif à l'attentat commis à Boulogne, le 6 de ce mois, contre la sûreté de l'État;

Considérant que le bateau à vapeur sur lequel étaient montés tous les inculpés lors de leur débarquement à Boulogne n'a pas été saisi; que cependant il est important de le placer provisoirement sous la main de justice,

Commettons M. le commissaire de police *Bergeret* à effet de procéder à ladite saisie, et d'en dresser un procès-verbal descriptif, qui nous sera remis sous le plus bref délai.

Fait à Boulogne-sur-Mer, le 11 août 1840.

Signé PETIT.

(Dossier des procès-verbaux.)

#### PROCÈS-VERBAL de saisie du navire *Edimburgh-Castle*.

L'an mil huit cent quarante et le douze août, à une heure après-midi,

Nous *Jean-Camille Bergeret*, commissaire de police de la ville de Boulogne, savoir faisons : qu'en vertu d'une commission à nous délivrée, en date du 11 août, par M. le président à la cour royale de Douai, commis à l'effet de procéder à l'instruction du procès relatif à l'attentat commis à Boulogne, le 6 de ce mois, contre la sûreté de l'État, pour procéder immédiatement à la saisie du bateau à vapeur le *Château-d'Édimbourg*, sur lequel étaient montés tous les inculpés, nous avons déféré de suite à ladite commission.

En conséquence, accompagné du sieur *André Loisel*, employé au bureau des passe-ports, et *Macrez* (Louis), sergent de ville, nous nous sommes rendus à l'entrée de l'ancien bassin, où ledit paquebot est

actuellement amarré; et là, en présence des personnes susdites, nous avons déclaré la saisie et la mise sous main de justice du bateau à vapeur le *Château-d'Édimbourg*: et afin que nul n'en ignore, nous avons attaché au mât d'artimon un placard signé par nous et scellé de notre sceau, mentionnant ladite saisie; et nous avons en outre placé notre sceau sur cire rouge sur les portes d'entrée des deux chambres, et sur celles des petites cabines situées sur le pont, ainsi que sur l'entrée de la mécanique, avec étiquettes mentionnant la saisie.

Cette saisie comprend tous les agrès et cordages, les deux mâts garnis de leur grément, une machine à basse pression avec ses fourneaux, marmites et accessoires; la tente qui couvre le pont et deux caisses pour chevaux, restées sur le pont, et tout le mobilier intérieur.

Le navire à vapeur saisi a une largeur d'environ 7 mètres sur 35 mètres de long; il est peint en noir au dehors et en vert en dedans. Le pont n'est pas de niveau sur toute la longueur, et s'élève d'environ 90 centimètres au-dessus de la première chambre.

Ensuite de cette saisie, nous avons, pour la conservation et garde des objets saisis, et pour veiller à ce qu'aucun détournement n'ait lieu sur le navire, nommé gardien dudit navire le sieur *Larue*, déjà, par un premier procès-verbal, préposé à la garde de tous les objets appartenant au bord et à l'équipage.

De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal, qui a été de suite transmis à qui de droit avec la commission rogatoire y annexée.

Fait, clos et signé de nous, des sieurs *Loisel* et *Macrez*, les jour, mois et an susdits.

Signé: *Le commissaire de police* BERGERET, LOISEL et MACREZ.

(Dossier des procès-verbaux)

TRADUCTION en français d'une lettre adressée à M. le maire de Boulogne par la direction de la compagnie commerciale des paquebots à vapeur de Londres.

BUREAU DE LA COMPAGNIE COMMERCIALE DES PAQUEBOTS À VAPEUR.

Londres, le 8 août 1840.

Monsieur,

C'est avec le plus profond et sincère regret que les directeurs

de la compagnie commerciale des paquebots à vapeur viennent de découvrir qu'ils ont été l'instrument involontaire du transport, sur les côtes de France, d'une réunion de personnes dont l'objet était d'exciter le tumulte et de semer la discorde parmi un peuple avec lequel celui du gouvernement de la Grande-Bretagne a été depuis si longtemps en paix et amitié parfaites, et qui espère l'être encore longtemps.

Convaincus qu'il existe dans le cœur des personnes éclairées et bien disposées des deux pays un désir ardent qu'aucun événement ne survienne tendant à troubler les relations pacifiques qui y existent heureusement, et mus par les mêmes sentiments, les directeurs de la compagnie s'empressent de déclarer et publier formellement qu'aucun d'eux, ni même aucune personne sous leurs ordres ou employée par eux, ainsi qu'ils osent l'espérer, n'avait la pensée du projet méchant et insensé pour lequel le bâtiment avait été nolisé.

La demande de fréter un bâtiment n'a pas été faite à la compagnie par le prince *Louis*, ni même par aucune personne qui lui soit attachée ou agissant pour lui, mais bien par un monsieur du nom de *Rappello*, membre, à ce que l'on dit, de la bourse, et dont la maison de commerce est située à Angel Court, Throgmorton Street, dont le but, disait-il, était de faire une promenade avec quelques-uns de ses amis dans la Manche et le long des côtes d'Angleterre.

Les directeurs de la compagnie commerciale espèrent et aiment à croire qu'un pareil désaveu de leur part devient inutile ; ils sentent au contraire que le peuple français est trop juste pour leur imputer la moindre connivence ou participation dans ce perfide et vil attentat, qui tendait à détruire la paix entre deux nations amies.

C'est plutôt pour émettre leurs propres sentiments que les directeurs de la compagnie font cette déclaration publique, que pour en porter la conviction au peuple français ; ils s'adressent plus particulièrement aux autorités et habitants de Boulogne, desquels ils ont reçu tant d'encouragement et d'égards ; c'est à eux spécialement qu'ils désirent exprimer leur horreur d'un attentat qui aurait pu avoir pour résultat de livrer leur paisible et florissante ville au meurtre et au pillage. Ils désirent présenter leurs félicitations sincères aux habitants pour la fidélité et la bravoure qu'ils ont déployées, et qui ont contribué si efficacement à anéantir l'espoir de ces insensés.

Les directeurs de la compagnie désirent que le capitaine du bâtiment subisse un rude interrogatoire, dans la ferme conviction que le



résultat contribuera, en ce qui regarde ce dernier, à un plein et honorable acquittement, ils désirent aussi que son innocence soit établie à la satisfaction de tout le peuple français.

Le directeur vous prie d'agréer,

Monsieur,

l'assurance de sa parfaite considération.

Par ordre du conseil de surveillance;

*Signé* JOHN BLEADEN, *Secrétaire.*

A. M. le maire de Boulogne-sur-Mer.

Je soussigné, *Franklin Kerr*, traducteur de langues, demeurant à Boulogne-sur-Mer, certifie que la traduction qui précède, de l'anglais en français, est conforme à l'original ci-annexé.

Boulogne-sur-Mer, le 10 août 1840.

*Signé* KERR.

*Signé* AI. ADAM.

Paraphé au désir de la déposition de ce jour 11 août 1840.

*Signé* AI. ADAM, DESSAUX, et SERGENT.

( Information générale de Boulogne, pièce 20<sup>e</sup>. )

Boulogne-sur-Mer, 2 septembre 1840.

Monsieur le Chancelier de France, Président de la Chambre des Pairs.

Monsieur le Chancelier,

En vertu d'une ordonnance rendue par vous, comme Président de la commission d'instruction de la Cour des Pairs, le capitaine et les hommes de l'équipage de *l'Edinburgh-Castle*, arrêtés à l'occasion de l'attentat de Boulogne du 6 août, ont été mis en liberté.

Ces hommes sont arrivés ici le 28, et le 29 se sont embarqués sur *l'Arlequin*, pour retourner à Londres.

Dès leur arrivée ici, j'ai fait, au nom de la compagnie des paquebots à vapeur de Londres, dont je suis le seul agent en France, des démarches auprès de l'administration locale des douanes pour avoir main-levée du séquestre mis sur le navire. Cette administration m'a répondu qu'elle était étrangère à cette mesure, qui avait été prescrite par l'autorité judiciaire, et que c'était à cette dernière que je devais m'adresser.

Vous êtes, M. le Chancelier, le seul représentant de l'autorité judiciaire qui puisse en connaître; j'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien ordonner la main-levée du séquestre, et la remise immédiate du navire à la compagnie, dont les intérêts sont, vous n'en doutez pas, gravement lésés.

Je sais, comme toute la France, M. le Chancelier, que l'on ne peut attendre de la Cour des Pairs, et de ses délégués, que la justice la plus impartiale et la plus éclairée, et j'attends, en conséquence, avec toute confiance l'effet de la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, prêt que je suis à la renouveler en telle forme qu'il vous plaira prescrire.

Veillez agréer, M. le Chancelier, l'hommage du profond respect de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

*Signé* A. D. BOSSON.

*Agent, à Boulogne, de la compagnie commerciale des bateaux à vapeur de Londres.*

(Dossier des procès-verbaux.)

§ 12.

PROCÈS-VERBAUX

ET DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

SPÉCIALEMENT RELATIFS

AUX INCULPÉS FORESTIER, BATAILLE ET ALADENIZE.

---

PROCÈS-VERBAL constatant l'arrestation de l'accusé  
FORESTIER.

L'an mil huit cent quarante, le vingt août, à deux heures du matin.

Nous, Jean-Camille *Bergeret*, l'un des commissaires de police de la ville de Boulogne, rapportons ce qui suit :

Pendant l'embarquement qui vient d'avoir lieu, un individu s'est présenté à l'échelle du paquebot avec un passe-port à l'étranger et un permis d'embarquement sous le nom de *Lallement* (Nicolas); cet individu ayant été reconnu par nous pour être le sieur *Forestier* (Jean-Baptiste-Théodore), âgé de 25 ans, marchand de rubans, domicilié à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 4, prévenu d'attentat contre la sûreté de l'État, nous l'avons retenu en vertu du mandat d'amener, décerné le 7 août 1840, par M. le juge d'instruction, et après le lui avoir fait connaître, nous l'avons déposé dans la maison d'arrêt pour y rester à la disposition de M. le procureur du Roi.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal

qui, après avoir été signé par nous et les sergents de ville *Macrer* et *Pringuez*, et le sieur *Theiss*, gendarme de marine, présents à l'arrestation, a été adressé à M. le juge d'instruction, ainsi que le mandat d'amener, et le passe-port à l'étranger au nom de *Lallement* (Nicolas).

Fait et clos les heures, jour, mois et an susdits.

Ont signé : le commissaire de police, BERGERET, MACRER,  
PRINGUEZ, THEISS.

(Dossier Forestier.)

### PROCÈS-VERBAL constatant l'arrestation de LALLEMENT et de KESSLER.

L'an mil huit cent quarante, le vingt août, à trois heures du matin.

Nous, Jean-Camille *Bergeret*, l'un des commissaires de police de la ville de Boulogne, rapportons ce qui suit :

Informé que le sieur *Lallement* (Nicolas), qui avait prêté au sieur *Forestier* son passe-port à l'étranger, dans le but de le soustraire à l'exécution du mandat d'amener décerné contre lui, était logé hôtel du Lion-d'Argent, nous nous sommes à l'instant transportés dans ledit hôtel, où étant, nous avons invité le sieur *Lallement* à nous suivre. Cet individu nous ayant demandé, attendu l'état de fatigue qu'il éprouvait, à rester dans sa chambre sous la garde d'un sergent de ville, nous y avons consenti.

Ayant su, entre 7 ou 8 heures du matin, qu'un individu à qui le sieur *Lallement* avait écrit, s'était rendu auprès de lui et que cet individu était le sieur de *Kessler* (Eugène), que, par dépêche télégraphique du 17 août présent mois, M. le Ministre de l'intérieur nous avait signalé comme parti de Paris pour faciliter l'évasion du sieur *Forestier*, nous l'avons également mis en état d'arrestation provisoire, comme complice du sieur *Lallement*.

Attendu que *Lallement* (Nicolas) et de *Kessler* (Eugène) sont prévenus d'avoir tenté, à l'aide d'un faux passe-port, de faciliter la sortie de France d'un individu qu'ils savaient sous le coup d'un mandat d'amener, comme complice de *Louis-Napoléon*, nous avons décidé qu'ils seraient déposés dans la maison d'arrêt à la disposition de

M. le procureur du Roi, à qui le présent procès-verbal sera immédiatement transmis.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent.

Fait, clos et signé par nous et les sergents de ville *Macrer* et *Pringuez*, à 9 heures du matin, les jour, mois et an susdits.

Signé : *le commissaire de police*, BERGERET, MACRER, PRINGUEZ.

Les même jour, mois et an que d'autre part, nous, commissaire de police soussigné, annexons au précédent procès-verbal un passe-port à l'intérieur périmé et un permis d'embarquement délivré à Calais, le 11 juillet dernier, que le sieur *Lallement* nous a remis.

De tout quoi, nous avons rédigé le présent que nous avons signé.

Signé *le commissaire de police*, BERGERET.

(Dossier Forestier.)

FORESTIER (*Jean-Baptiste-Léon*), âgé de 29 ans, avocat, né à Saint-Gérant-le-Puits (Allier), demeurant à Paris, rue Lenoir-Saint-Honoré, n° 3. (*Alors inculpé.*)

(Interrogatoire subi, le 28 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

D. Vous avez connu le départ récent de votre frère pour l'Angleterre?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous savez aussi qu'il y a fait d'autres voyages?

R. Je crois qu'il n'en a pas fait d'autres.

D. N'avez-vous pas été chargé, à une époque récente, par votre frère ou par d'autres, de lui procurer et envoyer à Londres d'anciens militaires pour domestiques?

R. Il y a environ trois ou quatre mois, mon frère me dit qu'il était chargé par une dame française, demeurant à Londres, de lui procurer un ancien militaire pour être chasseur et monter derrière la voi-

ture. Il ajouta qu'il avait déjà été trompé par un autre, et il me pria de faire une démarche à la caserne de la Pépinière, pour prendre des renseignements sur l'homme qu'il voulait envoyer, et je vis, à cette occasion, le major du 7<sup>e</sup> de ligne.

*D.* N'avez-vous pas dit à cet officier de vous procurer d'autres militaires?

*R.* Mon frère m'en avait demandé deux, aussi avais-je prié le major de m'en adresser un autre que *Duhomme*.

*D.* N'avez-vous pas aussi chargé un autre officier, nommé *Petit*, de vous procurer d'autres militaires?

*R.* Oui, Monsieur; mais j'avais commencé, avant de m'adresser au major, par demander ce service à mon compatriote le capitaine *Petit*, et c'est à défaut de ne pouvoir m'en envoyer que j'ai recouru au major du 7<sup>e</sup>.

*D.* Vous paraissez avoir aussi embauché un nommé *Masselin*?

*R.* Mon frère devait partir avec un nommé *Lebeau*, qu'il avait pris pour domestique. Ce dernier lui manqua de parole, et alors une personne, que je ne puis pas nommer, m'écrivit la lettre que vous me représentez, pour le rechercher ou lui en procurer un autre. J'allais me mettre à la recherche de ce dernier, ou plutôt je n'aurais fait aucune démarche dans ce but, lorsque le sieur *Berthier*, caporal au 63<sup>e</sup> de ligne, dont l'adresse est jointe aux pièces, vint me trouver et m'amena chez moi un homme nommé *Masselin*, qu'il me dit pouvoir remplacer le nommé *Lebeau*: n'y voyant pas de difficulté, je le fis partir.

*D.* Est-ce vous qui lui avez compté les fonds?

*R.* Oui, Monsieur; avec des fonds que mon frère m'avait fait remettre par une personne que je désire ne pas nommer.

*D.* Combien avez-vous reçu à cet effet?

*R.* Cent francs.

*D.* N'avez-vous pas rendu d'autres services dans l'intérêt de *Louis Bonaparte*?

*R.* Je n'ai jamais rendu de service qu'à mon frère.

*D.* Vous avez pourtant, dans le cours des derniers mois, fait distribuer dans les casernes un grand nombre d'une brochure intitulée : *Lettre de Londres*.

*R.* Mon frère m'a dit qu'il était chargé par l'éditeur de cet ouvrage de le faire distribuer dans les casernes. Je lui fis observer que dans la position où il était vis-à-vis de la justice cela pouvait le compromettre davantage, et je l'invitai à se borner à le faire distribuer aux officiers, parce que ce serait plus facile et moins compromettant. Je vis en conséquence le sieur *Régnauld*, distributeur, rue Jean-Jacques-Rousseau, qui se chargea de cette distribution. Je ne l'ai fait que pour obtenir à mon frère des conditions moins onéreuses de distribution?

*D.* Qu'est-ce qui a payé les frais de distribution ?

*R.* C'est moi ; mais mon frère me les a remboursés : cela n'a coûté, au reste, que 20 francs environ.

*D.* Vous connaissiez les rapports de votre frère avec *Persigny* ?

*R.* Je n'ai commencé à connaître ses relations avec celui-ci que lorsqu'il a été arrêté pour lui avoir remis un faux passe-port, et encore je croyais que c'étaient des relations d'amitié.

*D.* Les rapports de votre frère avec *Persigny*, le rôle qu'il avait joué lors du voyage à Paris de cet individu en janvier dernier, la distribution de l'écrit dont il vous avait chargé, et enfin ses opinions politiques, auraient dû vous faire ouvrir les yeux sur le danger qu'il pouvait y avoir à lui procurer d'anciens militaires pour domestiques et vous engager à renoncer à toutes ses manœuvres ?

*R.* J'ai cherché de bonne foi à retirer mon frère de ces idées, que je ne partage pas ; car je proteste de mon dévouement pour le Gouvernement actuel, et je ne puis attribuer qu'à sa connaissance avec *Persigny* la malheureuse disposition dans laquelle il est.

*D.* Promettez-vous de vous représenter à toutes réquisitions.

*R.* Oui, Monsieur.

**LEGRAND** (*Jean-Marie*), âgé de 42 ans, marchand fripier, demeurant à Paris, rue de la Rotonde, n° 10.

(Entendu, le 7 septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

J'ai reconnu au greffe du Luxembourg les capotes militaires qui m'ont été représentées pour les avoir vendues, vers la fin d'avril, à un jeune homme dont j'ai donné le signalement et que je pourrais, je crois, reconnaître.

C'est ce même jeune homme qui m'avait acheté d'abord un habillement complet de sous-officier et plus tard une capote.

En rappelant mes souvenirs, je me suis remémoré que j'avais ainsi vendu trente-trois capotes, mais provenant de différents régiments. Si donc le numéro du 40° se trouve maintenant sur toutes ces capotes, c'est qu'on en aura changé les boutons.

Représentation faite du sieur *Persigny*, le comparant déclare ne pas le reconnaître pour l'individu dont il vient de parler.

Représentation faite du sieur *Forestier*, le sieur *Legrand* déclare le reconnaître pour l'individu auquel il aurait vendu les capotes dont il vient de parler.

Le sieur *Forestier*, de son côté, déclare reconnaître le sieur *Legrand* pour lui avoir acheté de vieilles capotes vers le mois d'avril dernier.

(Dossier Forestier.)

### PROCÈS-VERBAL de perquisition au domicile du sieur FORESTIER, avocat, rue Lenoir, n° 3.

L'an mil huit cent quarante, le vingt-sept août, à six heures du matin.

Nous, Alphonse-Joseph-Martial *Yver*, commissaire de police de la ville de Paris (délégations judiciaires), procédant en exécution d'un mandat de perquisition ci-annexé de M. le Chancelier de France.

Nous sommes transporté, assisté de M. Roussel, officier de paix,



et d'agents sous ses ordres, rue Lenoir, n° 3, au domicile de M. *Forestier*, avocat.

Où étant, nous avons exhibé et donné lecture dudit mandat au sieur *Forestier*, à quoi il a répondu qu'il était prêt à satisfaire à ce mandement de haute justice.

En sa présence, nous nous sommes livrés successivement à un examen sévère et minutieux des papiers du sieur *Forestier*, qui nous a lui-même remis la plupart de ceux que nous avons saisis, notamment les deux lettres du major *Lamotte* et du capitaine *Petit*.

Par suite de nos recherches et de la remise spontanée des correspondances, nous avons saisi, savoir :

1° Vingt pièces ou lettres relatives à des embauchages de militaires pour le compte de *Louis Bonaparte*;

2° Et un agenda dont plusieurs feuillets sont déchirés et qui compte encore cinquante-trois feuillets en blanc où figurent des notes qui nous ont paru avoir trait à des embauchages.

Nous avons paraphé chacune desdites lettres, et nous y avons appliqué une étiquette indicative scellée et signée.

Nous avons pareillement placé sous le scellé l'agenda susdésigné.

A ce sujet, M. Jean-Baptiste-Léon *Forestier* nous déclare : Je n'attendais à une perquisition; aussi pouvais-je détruire tous les papiers ou pièces relatives à cette ridicule affaire, où s'est engagé si inconsiderement mon frère, malgré mes exhortations. Je n'ai pas voulu détruire quoi que ce soit; loin de là, j'ai pensé que peut-être la culpabilité de mon frère en serait amoindrie, que la vérité lui serait favorable. Jamais, avant le mois de janvier dernier, époque où il avait été arrêté pour avoir prêté son passe-port à un tiers, mon frère n'avait eu l'idée de s'affilier à quelque société hostile. Il a eu le malheur de faire en prison la connaissance de quelques bonapartistes qui ont exploité sa faiblesse. Je répète que j'ai employé tous les moyens de persuasion possibles pour le dissuader de la moindre intrigue contre le Gouvernement auquel je suis dévoué. Comme personne n'est plus que moi hostile aux bonapartistes, mon frère ne me confiait rien, et je ne pouvais en aucune façon imaginer que je pusse être compromis à cause de lui.

Si j'avais fait partie de la garde nationale de Boulogne, j'aurais été des premiers à marcher contre le parti que parait avoir épousé mon

frère. Il le sait bien; aussi est-ce pour cela que, dans l'une de ses lettres, il me demande pardon de sa conduite, et que, dans une autre, il me prémunit contre toute accusation spontanée de ma part.

Le sieur *Forestier* nous a en outre fait observer que, parmi les meubles qui garnissent son appartement, ceux placés dans deux pièces appartiennent à son frère, et que ses papiers, si papiers il y a, doivent se trouver dans ses meubles.

Nous avons reconnu qu'il en devait être ainsi, et nous n'avons pas eu lieu de saisir autres papiers après attentive perquisition. Nous nous sommes en conséquence retiré, et attendu qu'un mandat d'amener contre ledit sieur *Forestier* est annexé au mandat de perquisition par nous exécuté, nous avons chargé M. *Roussel*, officier de paix, de le notifier au nommé *Forestier*, en se conformant à la loi.

De tout quoi, nous avons dressé le présent, que nous transmettons à M. le Chancelier de France.

Signé FORESTIER et YVER.

(Dossier Forestier.)

### PROCÈS-VERBAL tendant à une perquisition au domicile de FORESTIER (*Jean-Baptiste-Théodore*).

L'an mil huit cent quarante, le vingt-sept août, à neuf heures du matin,

Nous, Alphonse-Martial-Joseph *Yver*, commissaire de police de la ville de Paris (délégation judiciaire),

Procédant en exécution d'un mandat de perquisition ci-annexé de M. *Zangiacomi*, juge d'instruction, délégué par M. le Chancelier de France,

Nous nous sommes assuré que le mobilier et les papiers du nommé *Forestier* (*Jean-Baptiste-Théodore*), commis négociant, ont été emportés par les soins de son frère, dans le cours du mois courant, et que les derniers meubles ont été enlevés le 24 août courant de la maison place de l'Odéon, n° 4.

Et attendu que, d'ailleurs, nous avons lieu de reconnaître qu'en effet les effets meubles dudit *Forestier* ont été transportés chez son frère, rue Lenoir, n° 3, où nous venons d'opérer perquisition,

Nous avons clos le présent, que nous transmettons à M. Zangiacomi, ensemble son mandat de perquisition.

Signé YVER.

(Dossier Forestier.)

PETIT (*Gilbert-Oursin*), âgé de 42 ans, capitaine au 10<sup>e</sup> léger, en garnison à Paris, avenue de Lamothe-Piquet, n<sup>o</sup> 13.

(Entendu, le 29 août 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Je connais, comme compatriotes, les deux frères *Forestier*, dont vous me parlez; mais je n'étais pas habituellement en rapport avec eux.

Il y a deux mois environ, l'aîné, c'est-à-dire l'avocat, m'écrivit pour me demander de lui procurer, comme domestiques, deux anciens militaires, dont l'un devait être chasseur, et l'autre homme de confiance: c'était chez une dame anglaise que ces militaires devaient être placés en qualité de domestiques. Ce jeune homme m'avait prié de les adresser à son frère, qui était commis-négociant et demeurait place de l'Odéon. Je lui en ai adressé deux, mais ils n'ont pas été agréés; ce sont les nommés *Charat* et *Saulx*, qui sont encore grenadiers dans ma compagnie.

*D.* Ces jeunes gens ne vous avaient pas dit autre chose de la destination future de ces militaires?

*R.* Non, Monsieur. Je croyais et je crois encore que c'était pour en faire des domestiques.

*D.* Connaissiez-vous les opinions politiques des frères *Forestier*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Reconnaissez-vous la lettre que je vous représente pour avoir été écrite à l'un d'eux?

*R.* Oui, Monsieur; elle est de moi, et leur a été écrite dans les circonstances dont je viens de parler.

*D.* Consentez-vous à la signer *ne varietur*?

*R.* Oui, Monsieur.

(Dossier Forestier.)

**DUSOMMERARD** (*Louis-Victor-Alphonse*), âgé de 28 ans, sous-lieutenant au 63<sup>e</sup> de ligne, demeurant à Paris, avenue de Lamothe-Piquet, n<sup>o</sup> 12.

(Entendu, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Je ne connais le nommé *Forestier* que depuis le mois de mai dernier, et tout à fait par hasard.

Le régiment dont je fais partie se rendait, au mois de mai dernier, de Nîmes à Paris. Nous séjournâmes vingt-quatre heures à Varennes, et là, dans l'auberge où je logeais, je trouvai un individu qui fit conversation avec nous, me dit s'appeler *Forestier* et demeurer à Paris; il me donna son adresse, m'invitant à l'aller voir. Arrivé à Paris, je ne pensais pas à cette connaissance, lorsque, vers la fin de mai ou au commencement de juin, ce même individu vint chez moi, et, dans la conversation, il me dit qu'il avait un de ses amis en Angleterre qui désirait avoir des domestiques français, et surtout des militaires libérés du service. Il ne me précisa pas le nombre qu'on lui demandait, mais il m'invita, si je connaissais des militaires qui voulussent servir, à les lui adresser. En effet, j'en parlai à quelques soldats du régiment, que je lui adressai, qui acceptèrent ses offres et traitèrent directement avec lui.

Quelque temps après, je partis pour Soissons, et, en m'en revenant, j'appris que *Desfrançois*, soldat libéré, était parti pour l'Angleterre.

*D.* Vous n'avez pas demandé le nom de la personne que devaient servir ces militaires ?

*R.* Non, Monsieur, puisque cela ne m'intéressait pas.

*D.* Savez-vous si *Forestier* s'est adressé à d'autres ?

*R.* Je l'ignore.

*D.* Avez-vous su que le caporal *Berthier* ait rendu à *Forestier* des services de même nature ?

*R.* Je sais qu'il a conduit chez *Forestier* les sieurs *Bernard* et *Desfrançois*, mais ce n'est pas moi qui l'avais mis en rapport avec lui, et j'ignore quelles ont été leurs relations entre eux.

*D.* Avez-vous eu occasion de voir le nommé *Forestier*, avocat ?

*R.* Je l'ai vu chez son frère, mais il ne m'a jamais parlé de ces affaires d'embauchage.

Représentation faite au comparant du nommé *Th. Forestier*, il déclare le reconnaître pour le jeune homme qu'il rencontra à Varennes, et qu'il a revu depuis à Paris.

(Dossier Forestier.)

**CHARAT (*André*)**, âgé de 28 ans, grenadier, 2<sup>e</sup> des carabiniers, 2<sup>e</sup> bataillon, 10<sup>e</sup> léger, caserné à l'École militaire.

(Entendu, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Il y a trois ou quatre mois, le sieur *Petit*, mon capitaine, me demanda si j'étais libérable cette année, et si je voulais entrer comme chasseur dans une maison anglaise; je lui répondis que cette position me conviendrait, et là-dessus il me donna un mot pour porter rue Lenoir, 3, quartier Saint-Honoré. Je n'y étais pas encore allé, lorsqu'un jeune homme vint me demander au quartier et savoir si je voulais partir; lui ayant dit que j'avais encore huit mois, il me déclara que je ne pourrais pas lui convenir, parce qu'il voulait m'emmener de suite: le grenadier *Saulx*, n'étant libérable qu'à la même époque que moi, n'a pas pu partir par le même motif.

Représentation faite au comparant du nommé *Théodore Forestier*, il déclare ne pouvoir le reconnaître, attendu qu'il y a quelque temps que ce fait s'est passé.

(Dossier Forestier.)

**SAULX (*Dominique*)**, âgé de 27 ans, grenadier, 2<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, 10<sup>e</sup> léger, caserné à l'École militaire.

(Entendu, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Le sieur *Petit*, mon capitaine, me fit venir, il y a trois ou quatre mois, avec mon camarade *Charat*, et me demanda si je voulais

servir comme domestique, en Angleterre, aux gages de 600 francs : sur ma réponse affirmative, il me donna une lettre pour porter rue Lenoir, n° 3 ; mais je ne trouvai pas l'individu à qui elle était adressée. Depuis, on n'a pas voulu de nous, parce que nous ne pouvions pas partir de suite.

### CONFRONTATION du témoin SAULX avec FORESTIER.

Représentation faite du nommé *Théodore Forestier*, il déclare ne pas le reconnaître, attendu qu'il ne l'a pas vu.

(Dossier Forestier.)

**BERTHIER** (*Antoine*), âgé de 29 ans, caporal au 63<sup>e</sup> de ligne, caserné à l'École militaire.

(Entendu, le 29 août 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Je ne connais le nommé *Forestier*, dont vous me parlez, que pour l'avoir vu dans les circonstances suivantes :

Il y a deux mois environ, je me trouvais avec le nommé *Jeannin*, caporal sapeur, et allais avec lui à Bercy, lorsque, sur la place Saint-Sulpice, nous fûmes abordés par un jeune homme, qui nous demanda si nous n'étions pas du 63<sup>e</sup> ; sur ma réponse affirmative, il me demanda si nous connaissions *Bernard* et *Desfrançois*, à qui il devait procurer de bonnes places comme domestiques en Angleterre. Je lui donnai de bons renseignements sur ces militaires, et je les lui ai amenés tous les deux. Je suis retourné chez lui plusieurs fois lorsqu'il eut fait affaire avec l'un et l'autre, et il me demanda de lui procurer encore d'autres militaires. Je m'adressai à un nommé *Lebeau*, que je lui menai ; mais ce militaire, qui reçut son congé dans l'intervalle, toucha environ 40 francs, et disparut. J'ai fait aussi d'autres tentatives auprès d'autres militaires dont je ne saurais dire les noms ; je leur demandais s'ils voulaient aller servir en Angleterre comme domestiques, et les adressais au sieur *Forestier*.

Vers le milieu de juillet, *Forestier* fut en Angleterre, et, quelques jours après, un individu, qui se dit frère de ce *Forestier*, vint me dire qu'il venait, de la part de ce dernier, me demander si je savais ce

qu'était devenu *Lebeau*; il me laissa son adresse et me pria de le lui envoyer si je le revoyais. Depuis, il n'est plus revenu.

*D.* Avez-vous parlé à vos chefs des démarches que *Forestier* faisait auprès de vous?

*R.* Oui, Monsieur; j'ai parlé de cette affaire à *M. Dusommerard*, sous-lieutenant, et il me répondit: «C'est dommage que vous ne soyez pas libérable; car cette place vous conviendrait parfaitement.»

*D.* Avez-vous reçu de l'argent de *Forestier*?

*R.* Non, Monsieur; seulement j'ai dîné avec ces hommes et ai contribué à dépenser l'argent qu'on leur donnait; je ne l'ai fait que par obligeance pour les militaires, qui croyaient, ainsi que moi, trouver là d'excellentes places.

*D.* Les nommés *Forestier* vous ont-ils parlé quelquefois de *Louis Bonaparte*?

*R.* Non, Monsieur; jamais ils ne m'ont parlé politique: seulement ils me disaient qu'ils ne voulaient que de beaux hommes, et surtout des fantassins.

Je me rappelle que *Forestier* me pria d'aller à la préfecture de police, pour faire donner un passe-port aux nommés *Bernard* et *Desfrançois*, et quand je fus de retour, il s'enquit avec beaucoup de soin si j'avais donné son nom, ajoutant qu'il était inutile, s'il m'y renvoyait, de le donner.

Représentation faite au comparant du nommé *Forestier* (*Théodore*), il déclare le reconnaître pour l'individu qu'il a rencontré sur la place Saint-Sulpice, et qui lui aurait demandé des militaires pour les envoyer en Angleterre comme domestiques.

*D.* Vous savez dans quelles circonstances le nommé *Bernard* a été arrêté, et vous devez comprendre combien est grave la position dans laquelle involontairement vous avez concouru à le placer?

*R.* J'ai appris au quartier qu'en effet *Bernard* avait été arrêté à Boulogne; mais je ne le crois pas capable de s'être présenté sciemment à cette affaire. Quant à moi, je n'ai rien à me reprocher, et j'ignorais de quoi il s'agissait lorsque j'ai contribué à le faire aller en Angleterre.

**JEANNIN** (*Claude-Antoine*), âgé de 31 ans, caporal sapeur au 63<sup>e</sup> régiment de ligne, caserné à l'École militaire.

(Entendu, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

Il y a deux ou trois mois, me promenant avec le caporal *Berthier*, nous rencontrâmes un jeune homme bien vêtu qui nous demanda si nous connaissions les nommés *Bernard* et *Desfrançois*, soldats de notre régiment. Nous lui répondîmes que nous les connaissions beaucoup, et alors il nous pria de leur dire de venir le voir; il nous remit à cet effet son adresse, mais je ne me la rappelle pas.

#### CONFRONTATION du témoin JEANNIN avec FORESTIER.

Représentation faite au comparant du nommé *Théodore Forestier*, il déclare le reconnaître pour l'avoir vu une seule fois avec le caporal *Berthier*, dont il vient de parler.

(Dossier Forestier.)

**LAMOTTE** (*Pierre*), âgé de 46 ans, major au 7<sup>e</sup> de ligne, demeurant à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 58.

(Entendu, le 28 août 1840, par M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

*D.* Connaissez-vous quelqu'un du nom de *Forestier* à Paris?

*R.* Non, Monsieur : je ne connais personne de ce nom-là.

*D.* Cependant vous avez écrit à un nommé *Forestier*, avocat?

*R.* Je ne me le rappelle nullement.

*D.* N'avez-vous pas été chargé de recruter d'anciens soldats pour les envoyer comme domestiques en Angleterre?

*R.* Non, Monsieur; je ne sache pas avoir envoyé en Angleterre d'anciens soldats comme domestiques; mais ce que vous me demandez me rappelle qu'en effet un individu du nom de *Forestier*, et se disant avocat, est venu un jour à mon bureau, quartier de la Pépinière. Il me dit qu'un nommé *Duhomme*, ancien sapeur dans le régiment, et qui était sur le point d'y contracter un remplacement, avait changé d'avis; que lui, *Forestier*, lui avait procuré une place de chasseur auprès d'une comtesse anglaise : je lui fis des reproches à cette occasion, parce que l'engagement était sur le point d'être terminé, et que *Duhomme* avait reçu de l'argent.



Quelque temps après, ce même avocat revint, réclamant le certificat de bonne conduite que j'avais reçu de *Duhomme*, et rapportant les dix francs que ce dernier avait reçus à titre d'à-compte. Il me pria de lui adresser d'anciens soldats qui voudraient servir comme domestiques : je lui répondis que je ne pouvais me mêler de ces sortes de commissions; cependant, dans deux occasions, je lui ai adressé deux sujets, dont l'un était le mari d'une femme qui avait été à mon service : ces deux individus n'ayant pas été militaires, n'ont pas été agréés par lui.

*D.* Reconnaissez-vous les lettres que je vous représente pour celles que vous avez adressées à cette occasion au sieur *Forestier*?

*R.* Oui, Monsieur.

*D.* Consentez-vous à les signer *ne varentur*?

*R.* Non, Monsieur.

*D.* Savez-vous si *Forestier* a fait à d'autres officiers de votre corps de pareilles demandes?

*R.* Non, Monsieur; et je suis très-certain qu'il ne s'est adressé à personne autre.

*D.* Avez-vous connu le frère de *M. Forestier*?

*R.* Non, Monsieur. Je n'ai jamais vu personne avec lui; je ne suis jamais allé chez lui; je sais seulement, parce qu'il m'avait laissé son adresse, qu'il demeure rue Lenoir-Saint-Honoré.

*D.* Ce jeune homme vous a-t-il donné quelques détails sur la nature des services que devaient remplir les sujets que vous auriez envoyés?

*R.* Non, Monsieur. Il m'a dit seulement que c'était pour en faire des domestiques; mais je lui ai répondu que je ne pouvais ni ne devais me mêler de ces sortes d'affaires.

Représentation faite au comparant du nommé *Forestier* (*Jean-Baptiste-Léon*), il déclare le reconnaître pour l'individu qui s'est présenté à lui sous le titre d'avocat, pour lui demander d'anciens soldats comme domestiques, et dont il vient de parler.

(Dossier *Forestier*.)

**DELAIRE** (*Emma L'Espagny*, femme), âgée de 31 ans, commissionnaire au Mont-de-Piété, née à Saint-Germain-l'Espinasse (Loire), demeurant à Paris, rue de Condé, n° 7. (*Alors inculpée.*)

(Interrogatoire subi, le 29 août 1840, devant M. Zangiacomi, Juge d'instruction délégué.)

*D.* Reconnaissez-vous, pour être écrite par vous, la lettre que je vous représente, commençant par ces mots : *Votre frère vous prie...* et finissant par ceux-ci : *Adieu?*

*R.* Oui, Monsieur; je reconnais avoir écrit cette lettre au sieur *Forestier*, avocat, et voici dans quelles circonstances :

Il y a trois ou quatre mois, M. *Persigny*, mon parent, écrivit au sieur *Forestier* pour le prier de lui procurer, en Angleterre, deux domestiques pris parmi d'anciens militaires, et qui connussent le service. Le sieur *Forestier* chercha et trouva un nommé *Lebeau*, qui, depuis, lui a manqué de parole. Il se vit obligé de partir pour l'Angleterre sans en emmener; mais il me pria d'inviter son frère à faire des recherches, et c'est à cette occasion que j'ai écrit la lettre que vous me représentez.

*D.* N'avez-vous pas payé les frais de voyage de ce domestique ou d'autres ?

*R.* J'ai remis 100 francs au sieur *Léon Forestier*, mais pour le voyage d'un seul domestique, car je n'ai jamais su qu'il en fût parti plus d'un seul.

*D.* Le sieur *Forestier* vous a-t-il dit pour qui M. *Persigny* demandait ces domestiques ?

*R.* Il ne me l'a pas dit; mais j'ai lu la lettre de *Persigny*, qui lui disait que c'était pour une dame française, qu'il désigna sous le nom de comtesse de . . . . ., qu'il me disait devant bientôt revenir habiter la France.

*D.* *Forestier* vous a-t-il rendu les 100 francs que vous aviez avancés pour ce voyage ?

R. Non, Monsieur; mais je lui devais 100 francs : cela s'est compensé.

D. Avez-vous reçu directement des lettres du sieur *Persigny* pour ces recrutements de domestiques?

R. Non, Monsieur. Depuis très-longtemps je suis en rapport avec le sieur *Persigny*, et il ne m'écrit pas.

D. N'est-ce pas par votre intermédiaire que le sieur *Forestier* a fait connaissance avec le sieur *Persigny*?

R. Oui, Monsieur; mais d'une manière très-innocente. Il y a deux ans environ, quand le sieur *Persigny* était en Suisse avec le prince, il croyait devoir, par surcroît de précaution, m'adresser les lettres qu'il écrivait à sa famille, et qui étaient bien certainement étrangères à toute affaire politique. Mon mari et moi finîmes par nous lasser de servir ainsi d'intermédiaire; mais, ne voulant pas lui être désagréable, je lui indiquai le sieur *Forestier* comme une personne sûre, qui pourrait se charger de cette correspondance. A cette occasion, le sieur *Persigny* lui écrivit quelques mots d'honnêteté, mais il ne l'a vu qu'à la fin de 1839, parce que ce dernier vint momentanément à Paris. Ils se virent alors quelquefois, mais pas souvent; ils se convinrent mutuellement, et je remarquai qu'ils se tutoyèrent tout de suite.

D. N'est-ce pas aussi à cette époque que *Forestier* remit son passe-port à *Persigny*?

R. Je l'ignore. Je sais seulement que ce fut à cette époque que le sieur *Forestier* fut arrêté pour ce fait, et que je fus moi-même l'objet de poursuites.

D. Le sieur *Forestier* vous avait-il dit ce qu'il allait faire en Angleterre, lorsqu'il quitta Paris en juillet dernier?

R. Il m'avait dit y aller pour un objet d'industrie, et je crois qu'il était de bonne foi; j'en ai même la conviction.

D. Ainsi, vous n'avez point eu connaissance d'autres embauchages de domestiques ou anciens militaires?

R. Non, Monsieur.

D. Et vous êtes sûre que c'est à la demande du sieur *Persigny* qu'il avait recruté des hommes?

R. Oui, Monsieur; puisque j'ai lu les lettres.

**MESUREUR** (*Noé-Constant*), âgé de 43 ans, aubergiste, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur Mer.)

Le sieur *Bataille*, se disant ingénieur civil, que j'avais vu à l'hôtel trois ou quatre semaines auparavant, et qui se rendait alors à Londres, est arrivé, le 2 de ce mois, venant de Londres, et a logé chez moi. Le 6, mon portier *Piedfort* me dit que cet individu, qui occupait la chambre n° 3, avait quitté l'hôtel entre deux et trois heures du matin, en disant qu'il allait à la chasse : je ne l'ai plus revu, et j'ai su qu'il avait été arrêté avec le prince *Louis-Napoléon*.

Le 4 du même mois d'août, un sieur *Jean-Baptiste Forestier*, prenant la qualité de négociant en rubans, est aussi arrivé à l'hôtel, venant de Londres; et le 6, ainsi que l'a dit mon portier, il est sorti en même temps que *Bataille*.

Dans la nuit du 5 au 6 août, j'ai entendu le bruit d'une chaise de poste qui est entrée dans la cour de l'hôtel; je crois que celui qui s'y trouvait est monté dans la chambre du sieur *Bataille* ou dans celle de *Forestier*. Tous trois sont sortis ensemble, d'après le rapport de mon portier. Je ne connais pas le nom de cet individu, qui n'a pas été inscrit sur mon registre, parce qu'il ne s'est pas arrêté à l'hôtel. Il venait de la route de Calais ou de celle de Saint-Omer. Sa voiture est restée chez moi; il ne s'y trouvait ni malle ni paquets.

Relativement à l'heure précise de la sortie des trois personnes dont je viens de parler, le sieur *Piedfort*, portier de l'hôtel, pourrait en déposer avec plus de certitude, puisque c'est lui qui m'en a fait le rapport.

Je me suis trompé tout à l'heure en vous disant que *Bataille* était venu à l'hôtel trois ou quatre semaines avant le 2 août; mon registre, que je vous représente, constate que c'est le 22 juillet que *Bataille*, qui se disait alors rentier, demeurant à Paris et venant de Saint-Omer, a logé à l'hôtel.

Ce même registre constate, ainsi que vous pouvez le voir, l'arrivée du sieur *Forestier* le 4 août.

Je ne connais pas le sieur *de Persigny*; il n'a pas logé d'individu de ce nom à l'hôtel des Bains.

Je n'ai rien su du débarquement, ni de ce qui a suivi. J'ai rencontré plusieurs fois au café le sieur *Lombard*, et, le 29 juillet, il est venu à l'hôtel pour me souhaiter le bonjour, en disant qu'il venait d'arriver et qu'il partait le jour même ou le lendemain pour l'Angleterre.

Précédemment, je crois qu'il avait passé quelques jours à Boulogne, mais je ne l'ai pas vu à l'hôtel.

Ayant représenté à M. *Mesureur* le sieur *Persigny*, l'un des prévenus, il a dit ne pas le reconnaître.

(Information générale de Boulogne, pièce 49<sup>c</sup>.)

### Autre DÉPOSITION du même témoin.

(Reçue, le 21 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le sieur *Bataille*, ingénieur civil, est arrivé chez moi le 22 juillet dernier, venant de Saint-Omer; il a logé au n° 3 pendant deux ou trois jours, au bout desquels il est parti pour l'Angleterre. Pendant son séjour chez moi, il n'a reçu, à ma connaissance, aucune visite; j'ignore s'il a eu des relations, soit avec des étrangers, soit avec des habitants de la ville; il n'a point dit quels étaient les motifs de son séjour à Boulogne.

Le 2 de ce mois, le sieur *Bataille* est encore descendu chez moi, venant de Londres; il a occupé la chambre n° 31; il est sorti, le 6 août, vers deux heures du matin, de mon hôtel avec un homme que je ne connais pas, et qui était arrivé en poste quelques minutes auparavant. J'ignore d'où il venait: les postillons étaient de Marquise, lieu qu'on peut traverser, soit en venant de Calais, soit de Saint-Omer. *Bataille* et cet inconnu sortirent accompagnés du sieur *Jean-Baptiste Forestier*, négociant en rubans, arrivé de Londres chez moi le 4 courant, et dans la chambre duquel l'inconnu s'était rendu en arrivant.

Je n'ai point eu connaissance personnelle des faits relatifs à l'arrivée en poste de l'homme dont j'ai parlé, et de sa sortie de chez moi avec *Bataille* et *Forestier*, mais ils m'ont été racontés le lendemain matin par *Piedfort*, mon portier.

Le 5 de ce mois, *Bataille* et *Forestier* ont diné ensemble en particulier.

Je n'ai point remarqué que *Bataille*, pendant son second séjour chez moi, ait eu des rapports avec d'autres personnes qu'avec *Forestier*; il ne m'a pas dit, plus que la première fois, les motifs de son séjour à Boulogne.

Nous étant fait conduire, par le témoin, dans les chambres n° 3 et 31, qui, depuis le 6 de ce mois, ont été occupées par beaucoup de voyageurs, nous les avons visitées, ainsi que les meubles qu'elles renferment, et n'y avons rien trouvé qui ait appartenu ou paru appartenir à *Bataille* ou *Aladênize*. Nous avons fait la même visite au n° 18, qu'a occupé *Forestier*, et nos recherches ne nous ont rien fait découvrir qui pût appartenir à *Bataille*, à *Aladenize* ou à *Forestier*.

(Information générale de Boulogne, pièce 119<sup>e</sup>.)

**PIEDFORT** (*Antoine-Théodore*), âgé de 66 ans, portier à l'hôtel des Bains, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 10 août 1840, par M. Dessaux, Président du Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Une personne dont j'ignore le nom, et qui occupait dans l'hôtel la chambre n° 3, est sortie, le 4 août dernier, à minuit moins dix minutes, et a été prendre chez *Pichelin* un cheval que celui-ci lui avait loué dans la journée. Il est revenu à l'hôtel le lendemain matin. Dans la nuit du 5 au 6, et vers les deux heures du matin, une voiture appartenant au maître de poste de Marquise est arrivée à la porte de l'hôtel : une personne, porteur d'un petit porte-manteau, en est sortie; en même temps les deux voyageurs qui occupaient les n°s 3 et 18 sont descendus pour la recevoir, et, presque immédiatement, ces trois personnes sont sorties; il était environ deux heures du matin. Ils m'ont dit, en sortant, de porter le manteau de celui qui était arrivé dans la chambre n° 3, et qu'il viendrait occuper cette chambre. La voiture n'est pas entrée dans l'hôtel, et c'est par erreur qu'on a dit qu'elle s'y trouvait. Celle qui est dans la cour provient de Saint-Omer, et avait amené, dans la nuit du 8 au 9, un militaire que j'ai su se nommer le colonel *Ainard*.

Je suis bien certain que, dans la nuit du 5 au 6 août, ces trois individus sont les seuls qui soient sortis de l'hôtel.

Le voyageur qui occupait le n° 3 m'avait prévenu qu'il lui arriverait un courrier dans la nuit.

Aucun des voyageurs logés à l'hôtel n'avait découché ce jour-là.

( Information générale de Boulogne, pièce 50<sup>e</sup> )

### Autre DÉPOSITION du même témoin.

( Reçue, le 22 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué. )

Le 6 de ce mois, vers une heure et demie du matin, un homme ayant une redingote d'une couleur foncée est arrivé en poste à l'hôtel des Bains; la chaise de poste n'est point entrée dans l'hôtel; l'homme qui arrivait, et que je n'ai pas remarqué à cause de l'obscurité, a été reçu à la porte par un jeune homme grand, ayant de petites moustaches, et logé au n° 31. Ce jeune homme me fit porter la valise de l'arrivant au n° 31, et tous deux se rendirent au n° 18, où je les vis entrer : quelques minutes après, trois hommes sortirent de l'hôtel: je suppose que c'étaient les voyageurs logés aux n°s 31, 18 et l'homme nouvellement arrivé, car je ne reconnus que celui qui logeait au n° 31. Ils ne sont plus rentrés à l'hôtel, et je ne les ai jamais revus.

( Information générale de Boulogne, pièce 121<sup>e</sup>. )

**LEGAY ( Charles ),** âgé de 34 ans, commis à l'hôtel des Bains, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

( Entendu, le 10 août 1840, par M. Petit, Président à la Cour royale de Douai. )

Je ne sais absolument rien relativement aux événements du 6 de ce mois. J'ai passé toute la nuit précédente dans mon lit; et je ne sais pas ceux qui ont pu, pendant cette nuit, arriver à l'hôtel des Bains.

*D.* On affirme cependant que vous auriez parlé à quelqu'un de l'arrivée d'une voiture pendant cette nuit?

*R.* J'affirme n'en avoir parlé à personne.

*D.* Qu'est-ce qui a payé la dépense des inculpés *Bataille et Forestier*?

*R.* C'est mon oncle *M. Legay*.

( Information générale de Boulogne, pièce 34<sup>e</sup>. )

**PICHELIN ( *Célestin* ), professeur d'équitation, demeurant  
à Boulogne-sur-Mer.**

(Entendu, le 11 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.)

Le 6 de ce mois, vers six heures du matin, entendant battre la générale, je suis sorti de chez moi avec mon fusil ; je me rendis près de la sous-préfecture : j'ai vu conduire comme prisonniers quelques hommes du 40<sup>e</sup>.

Quelques jours auparavant, deux jours je crois, un homme de 25 ans environ est venu me louer un cheval, pour se promener.

Mercredi dernier, vers une heure du matin, le même individu est venu prendre un cheval chez moi pour aller, m'a-t-il dit, à Marquise, d'où il ne devait revenir qu'à midi ; il est revenu à six heures du matin, en me disant qu'il s'était trompé et était allé à Wimereux.

Ayant fait introduire M. *Bataille*, ingénieur civil, le témoin le reconnaît pour celui dont il vient de parler.

M. *Bataille* reconnaît qu'il a loué des chevaux au témoin et refuse d'entrer dans aucun détail.

(Information générale de Boulogne, pièce 87<sup>e</sup>.)

**MAGNIER ( *Pierre* ), postillon, à Marquise.**

(Entendu, le 12 août 1840, par M. le Procureur du Roi près le Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, procédant comme officier de police judiciaire.)

Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, un voyageur, que je ne pourrais reconnaître s'il m'était représenté, est arrivé en poste avec un cabriolet, venant d'Ardley ; il était alors onze heures et demie environ. Je préparai une voiture et des chevaux, et nous partîmes pour Boulogne à minuit moins dix minutes. Je le conduisis à la porte de l'hôtel des Bains ; un domestique prit son porte-manteau, et je retournai à Marquise : il était alors une heure vingt-cinq minutes à peu près.

Il n'a témoigné aucune impatience dans le trajet de Marquise à Boulogne.

(Information générale de Boulogne, pièce 117<sup>e</sup>.)



**BERGERET** (*Jean-Camille*), âgé de 40 ans, commissaire de police de la ville de Boulogne-sur-Mer, y demeurant (1).

(Entendu, le 22 août 1840, par M Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le sieur *Bataille* est arrivé par le paquebot de Londres à Boulogne, le 2 de ce mois, au soir. Il a logé à l'hôtel des Bains : j'ignore quel motif il a donné de son séjour à Boulogne ; je ne sais s'il a eu des rapports avec des habitants de cette ville.

J'ai su, par des personnes de l'hôtel des Bains, que *Aladenize* est arrivé dans cet hôtel en chaise de poste, le 6 de ce mois, vers une heure du matin ; qu'il s'est fait conduire, en arrivant, dans la chambre de *Bataille*, où il a déposé une malle portant le nom de *Prévost*, officier au 42<sup>e</sup> de ligne ; que, presque aussitôt après, *Aladenize*, *Bataille* et *Forestier* ont quitté l'hôtel, où ils ont laissé leur bagage, que j'ai saisi le 6 de ce mois à neuf heures du matin.

*Bataille* et *Aladenize* ont été arrêtés dans la matinée du 6 août : *Forestier* n'a point reparu à l'hôtel des Bains après sa sortie avec *Aladenize* et *Bataille* ; je l'ai arrêté le 20 de ce mois, vers deux heures du matin, au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre. J'ignore où il a logé depuis le 6 de ce mois : j'ai dû croire que, pendant son séjour à Boulogne, *Bataille* était en relation avec *Flandin Vourlat*, parce que quelqu'un m'a dit avoir vu avec ce dernier un homme dont le signalement se rapporte à peu près à celui de *Bataille*. J'ai entendu dire que *Bataille* avait fait partie de la rédaction du *Capitole*.

(Information générale de Boulogne, pièce 120<sup>e</sup>.)

**HAGNÉRÉ** (*Antoine*), âgé de 18 ans, postillon, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

(Entendu, le 24 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le 5 de ce mois, vers deux heures et demie après midi, un homme de vingt-cinq ans environ, ayant de petites moustaches

(1) Voir deux autres dépositions du même témoin, ci-dessus, pages 61 et 62.

noires, est venu à la poste demander à la maîtresse de poste un courrier pour Saint-Omer; je me suis présenté; il m'a donné une dépêche adressée au sieur *Aladenize*, lieutenant au 42<sup>e</sup> à Saint-Omer, en me disant de rapporter la réponse à l'hôtel des Bains, en la lui remettant à lui-même. Il m'a dit s'appeler *Bataille*. Je devais être de retour à minuit.

Vers six heures du soir, j'ai remis la dépêche au sieur *Aladenize*, qui dinait à la poste (au Canon-d'Or); il m'a dit qu'il allait lui-même partir et porter la réponse à Boulogne. D'après cela, j'ai cru pouvoir coucher à Saint-Omer. Le sieur *Bataille* m'a donné 60 francs pour mon voyage.

(Information générale de Boulogne, pièce 118<sup>e</sup>.)

### PROCÈS-VERBAL de perquisition faite au domicile de ALADENIZE.

L'an mil huit cent quarante, le vendredi sept août, deux heures après midi,

Nous, *Stanislas-Désiré Prévost*, commissaire de police de la ville de Saint-Omer,

En conséquence de l'ordre à nous transmis ce jour par M. le procureur du Roi de cette ville, nous sommes transporté au logement du sieur *Aladenize*, lieutenant de voltigeurs au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, situé rue dite des Arts, maison du sieur *Moins*, marchand de parapluies, n<sup>o</sup> 30, auquel nous avons fait connaître l'objet de notre transport: ce dernier nous a de suite conduit au premier, pour nous indiquer la chambre habitée par ledit sieur *Aladenize*. Arrivant sur le pallier, nous avons aperçu, dans l'une des deux chambres, celle sans lit, un militaire auquel nous avons demandé sa qualité; et à quoi il nous a répondu se nommer *Sudre (Jean)*, voltigeur au 1<sup>er</sup> bataillon du 42<sup>e</sup>, et être l'homme de confiance du sieur *Aladenize*. Nous lui avons demandé de plus ce qu'il faisait dans cette chambre; il nous a dit qu'il y était pour ranger tous les effets de son officier, comme il avait l'habitude de le faire. Ledit sieur *Moins* nous ayant déclaré avoir remis à ce militaire la clef que lui avait laissée son maître, nous l'avons invité à nous en faire la remise, ce à quoi il a obtempéré, en nous donnant le trousseau de clefs ci-joint, qui en contient sept, au nombre desquelles sont celles des deux chambres; les autres clefs appartenant à des meubles qui se trouvent dans ces deux chambres. Ledit sieur

*Sudre* nous a de plus ajouté qu'il était allé porter à son officier un porte-manteau à Saint-Martin-au-Laërt, où ce dernier a pris la chaise de poste pour Boulogne ; qu'il ignorait ce que contenait le porte-manteau, parce qu'il le lui avait donné tout préparé à l'instant de son départ, avant-hier vers six heures et demie du soir.

Lecture faite a signé avec nous.

*Signé* SUDRE, D. PRÉVOST.

Après nous être assuré que la fenêtre de chacune de ces deux chambres donnant sur ladite rue des Arts étaient bien fermées, et que l'on ne pouvait les ouvrir de l'extérieur, nous avons fermé les portes desdites chambres, et nous avons mis sur chacune d'elles une bande en papier blanc, que nous avons fixée de plus aux chambranles ; sur lesquelles bandes nous avons apposé notre cachet à chaque bout, de manière à ce que personne ne puisse s'introduire dans ces chambres. Avant de sortir, nous avons cru devoir visiter le sieur *Sudre*, afin de reconnaître s'il n'enlevait rien de chez son officier. Ce militaire n'avait absolument rien sur lui qui pût provenir des chambres.

*Signé* D. PRÉVOST.

Avons fait à l'instant intervenir le sieur *Pierre Taufour*, postillon à la poste aux chevaux de Saint-Omer, duquel nous avons reçu la déclaration suivante :

Avant-hier, vers sept heures du soir, je suis allé avec un tilbury, attelé de deux chevaux, joindre à Saint-Martin-au-Laërt un officier du 42<sup>e</sup> régiment de ligne, que j'ai conduit jusqu'à la Recousse, et lequel se rendait à Boulogne, m'a-t-il dit ; il n'avait avec lui qu'un porte-manteau en cuir noir, long d'environ un mètre sur un demi-mètre de largeur, et trente centimètres de hauteur ; ce porte-manteau était fermé, et j'ignore ce qu'il contenait ; seulement il n'était point lourd. A la Recousse, je l'ai ôté de ma voiture pour le replacer dans celle qu'il y a prise. Il n'a déposé aucun objet sur la route que j'ai parcourue.

Lecture faite, a signé avec nous.

*Signé* TAUFOR, D. PRÉVOST.

Ci-joint les sept clefs relatées au procès-verbal qui précède.

*Signé* D. PRÉVOST.

(Dossier Aladenize.)

## § 13.

## INTERROGATOIRE

### DU SIEUR DE CROUY-CHANEL.

---

DE CROUY-CHANEL (*François-Claude-Auguste*), âgé de quarante-sept ans, né à Wisbourg (en Prusse), de parents français, propriétaire, demeurant à Paris rue de Navarin, n<sup>o</sup> 9. (*Alors inculpé.*)

(Interrogatoire subi, le 27 août 1840, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.)

*D.* Mon attention a été naturellement appelée sur votre compte par deux lettres que vous avez fait insérer dans le journal *le Courrier Français*; il résulterait de ces lettres que vous avez reçu de l'argent de *Louis Bonaparte*. A quelle époque avez-vous reçu cet argent?

*R.* C'est en 1839, à l'époque de la fondation du *Capitole*: cela a duré environ trois mois, depuis le mois de juin 1839 jusqu'au mois d'octobre ou de novembre de la même année.

*D.* Quelles sommes avez-vous reçues?

*R.* Environ 140,000 francs.

*D.* Cette somme a-t-elle été employée entièrement pour le *Capitole*?

R. Oui, Monsieur; ou pour différentes commissions très-avouables.

D. Depuis l'époque que vous venez d'indiquer, vos relations avec *Louis Bonaparte* ont-elles cessé?

R. Entièrement.

D. Vous avez cependant fait depuis ce temps deux voyages à Londres?

R. Je n'ai fait qu'un seul voyage à Londres.

D. Il me semble cependant que vous avez fait deux voyages?

R. Cela est vrai; j'en ait fait un avant mon arrestation, et j'en ai fait un autre depuis; mais je n'ai pas vu le prince à ce dernier voyage: j'avais cessé toute espèce de relation avec lui.

D. A quelle époque a eu lieu votre dernier voyage à Londres?

R. Au mois de mars ou au mois de mai; je pourrais préciser l'époque au juste avec mon passe-port.

D. Pendant ce dernier voyage avez-vous vu *Louis Bonaparte*?

R. Non, Monsieur.

D. L'aviez-vous vu à votre voyage précédent?

R. Oui, certainement.

D. Dans le dernier voyage que vous avez fait à Londres, avez-vous eu quelque connaissance des projets qui se préparaient?

R. Aucune.

D. Il est cependant surprenant qu'ayant eu avec le prince des rapports intimes, et vous étant trouvé à Londres à une époque aussi rapprochée de la tentative de Boulogne, vous n'en ayez eu aucun indice.

R. Je n'en ai eu aucun.

D. Qui est-ce qui a rompu l'intimité qui avait existé entre le prince et vous?

R. Nous nous sommes divisés seulement sur la question du personnel du Capitole. Je voulais renvoyer différents individus, il ne l'a pas voulu. Je dois ajouter que si j'avais vu le prince à Londres, il ne serait pas ici maintenant.

## § 14.

## FAITS PARTICULIERS

## A L'INCULPÉ MÉSONAN.

MAGNAN (*Bernard-Pierre*), âgé de 48 ans, né à Paris, maréchal de camp, commandant le département du Nord, et commandant par intérim la 16<sup>e</sup> division militaire.

(Entendu, le 28 août 1840, par M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Persil, Pair de France.)

*D.* N'avez-vous pas reçu, dans les derniers mois qui ont précédé l'attentat de Boulogne, plusieurs visites d'un officier supérieur nommé *Mésonan*? voulez-vous bien dire les rapports que vous avez eus avec cet officier?

*R.* A la fin de mars 1840, je fus informé par le préfet du Nord qu'un sieur *Lombard*, ex-chirurgien aide-major, et compromis dans les événements de Strasbourg, était à Lille, qu'il y était en rapport avec quelques officiers de la garnison. Je ne nommerai pas ces officiers, ni les régiments auxquels ils appartiennent; le Roi, informé par M. le Ministre de la guerre, et par moi, de leur étourderie, les a couverts de son indulgence. Ces officiers avaient été signalés par moi au Ministre de la guerre, le 29 mars 1840, comme plus étourdis que coupables; j'avais été assez heureux pour prévenir, et je n'avais pas voulu me réserver le droit de punir.

Le 6 avril 1840, j'avais l'honneur de rendre compte à M. le Ministre de la guerre que l'ex-commandant *Parquin*, un des principaux acteurs dans les événements de Strasbourg, était arrivé à Lille; je lui disais : « Ainsi *Lombard* n'est pas plus tôt parti que *Parquin* arrive. Je suis sans aucune inquiétude, quoi qu'il fasse ou qu'il tente; « toutefois, pour remplir mes devoirs, j'ai réuni MM. les officiers de « la garnison de Lille; et, bien que leur loyauté et leur dévouement » me fussent connus, il était de mon devoir de leur signaler la présence de *Parquin* dans nos murs. » Le commandant *Parquin* ne resta que vingt-quatre heures à Lille, et partit; il avait été au spectacle la veille, je l'y vis, il entra dans la loge occupée par un chef d'escadron de cuirassiers, le commandant *Granger*, qui aussitôt quitta sa loge et alla ailleurs.

Vers la même époque, et au mois de février, autant que je me le rappelle, le commandant *Mésonan* arriva à Lille; il se présenta chez un ancien ami à lui, le chef d'escadron *Cabour-Duhay*, attaché à l'état-major de la division. Il fut aussi chez le colonel du 60<sup>e</sup> régiment de ligne, un de ses amis. Ce colonel lui dit : « Je ne puis pas te donner « à dîner, parce que je dîne chez le général *Magnan* : le connais-tu ? « va le voir, il t'invitera sans doute à dîner, et nous nous trouverons ensemble. » Le commandant *Mésonan* se présenta chez moi, je l'avais connu à Brest en 1829, aide de camp du lieutenant général comte *Bourke*, inspecteur général du régiment que je commandais alors. J'avais conservé une grande reconnaissance à M. le comte *Bourke* pour ses bontés pour moi et mon régiment comme inspecteur général; j'avais pour son aide de camp beaucoup de bienveillance; je ne l'avais pas vu depuis 1829, j'étais heureux de le revoir. Je l'invitai à dîner, il accepta, il dîna chez moi avec M. le lieutenant général comte *Corbineau*, le vicomte de *Saint-Aignan*, préfet du Nord, le colonel du 60<sup>e</sup> de ligne et plusieurs officiers supérieurs de la garnison. Après le dîner, dans mon salon, en présence de tout le monde, je demandai au commandant *Mésonan* qui l'amena à Lille, et où il allait : il me répondit qu'il allait à Gand voir d'anciens amis qu'il y avait faits en 1809, me demanda des renseignements sur quelques personnes de cette ville, où j'avais eu mon quartier général, comme commandant de la division des Flandres, alors que j'étais en mission en Belgique; je les lui donnai. Il me dit aussi qu'il irait à Bruxelles voir un ancien négociant, son compagnon

de captivité en Angleterre. Je le présentai à M. le lieutenant général commandant la division, et au préfet; les parties de whist s'organisèrent, je ne parlai plus à *Mésonan*, qui se retira avec toute la société.

Le lendemain *Mésonan* vint chez moi, il fut introduit dans mon cabinet par mon aide de camp; il me parla de sa mise à la retraite au moment où, disait-il, on lui avait promis de l'avancement et le grade de lieutenant-colonel; il me parla des services qu'il avait rendus à Paris, en 1830, au moment de la révolution de juillet, où il devint aide de camp du général *Morin*, commandant la 1<sup>re</sup> division. Il m'entretint très-longuement de ses services à Lyon, sous M. le lieutenant général *Aymar*, au moment où éclata le mouvement républicain dans cette ville. Je vis en lui un homme mécontent, mais il ne me parla nullement de sa liaison avec le prince *Louis*. Il me remit une petite brochure insérée, dans le temps, dans le journal *le Courrier de l'Europe*, et qui était l'expression de son mécontentement et de ses plaintes. Je jetai la brochure sur mon bureau, et lui dis que j'avais lu tout cela dans les journaux étant en Belgique; j'ajoutai : *Si vous voulez, mon cher Mésonan, que je vous donne toute mon opinion sur cette affaire, je vous dirai que je vous ai blâmé en Belgique, et que je vous blâme encore. Vous êtes garçon, vous n'avez pas de charges, pas d'enfant, vous avez un peu de fortune, vous êtes trop heureux d'être à la retraite. Qu'auriez-vous gagné d'être lieutenant-colonel? Cinquante ou soixante francs de pension de plus.* *Mésonan* me quitta; il revint plusieurs fois à Lille, se présenta chez moi, ne me trouva pas, parce que j'étais en inspection trimestrielle. Cependant ses allées et venues me parurent suspectes; je demandai au commandant *Cabour* ce que faisait sans cesse à Lille M. *Mésonan*; le commandant *Cabour* me répondit que c'était pour une femme, et je le crus. Cependant, dans les derniers jours de juin, le commandant *Mésonan* revint encore à Lille, vint de nouveau me voir, et, de nouveau, je l'invitai à dîner; je lui en fixai le jour, dont je ne me souviens plus, c'était, je crois, le 22 ou 23 juin. Pour le même jour, j'avais invité M. le capitaine *Gueurel*, du 50<sup>e</sup> de ligne, et qui était venu à Lille déposer dans une affaire du conseil de guerre. Ces deux messieurs, ma femme et moi fûmes tous les quatre ensemble, après le dîner, nous promener sur l'Esplanade. Je les quittai, ainsi que ma femme, sur les huit heures, et pris congé du capitaine *Gueurel* et de M. *Mésonan*, qui partaient tous les deux le lendemain. Sur l'Esplanade, en me quit-



tant, *Mésonan* me donna un petit livre, en me priant de le lire; je crus que c'était encore l'affaire de sa polémique; je le mis dans ma poche, et fus à la préfecture. Le lendemain de ce dîner, *Mésonan*, que je croyais parti, entra dans mon cabinet après s'être fait annoncer, comme de coutume, par mon aide de camp. Je lui trouvai un air embarrassé; je lui demandai comment il n'était pas parti; il me répondit qu'il avait une lettre à me remettre. *Et de qui?* — *Lisez, mon général.* Il me remit cette lettre, qui avait pour suscription à *M. le commandant Mésonan*. Je la lui rendis en lui disant: *Vous vous trompez, elle est pour vous, et non pas pour moi;* il me répondit: *non, elle est pour vous;* j'ouvris la lettre, et je lus les premières phrases que je crois pouvoir me rappeler parfaitement:

« *Mon cher commandant, il est important que vous voyiez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme d'exécution, et que j'ai noté comme devant être un jour maréchal de France; vous lui offrirez 100,000 francs de ma part, et 300,000 francs que je déposerai chez un banquier à son choix, à Paris, dans le cas où il viendrait à perdre son commandement...* » Je m'arrêtai, l'indignation me gagnant, je tournai le feuillet, et vis que la lettre était signée *Louis-Napoléon*. Je remis la lettre au commandant, en lui disant que je croyais lui avoir inspiré assez d'estime pour qu'il n'osât pas me faire une pareille proposition; que ma devise était: *Fais ce que dois, advienne que pourra;* que jamais je n'avais trahi mes serments, même en 1815, n'ayant pas voulu servir la première restauration, et étant devenu clerc de notaire de capitaine de la garde impériale et d'officier de la Légion d'honneur; que mon culte pour la mémoire de l'Empereur ne me ferait jamais trahir mes serments; que lui, *Mésonan*, était fou de se mettre du parti du neveu; que c'était un parti ridicule et perdu; j'ajoutai: *et quand je serais assez lâche, assez misérable pour accepter les 400,000 francs du prince, je les lui volerais; car, si demain je me présentais devant la garnison de Lille pour lui parler un autre langage que celui de la fidélité au devoir et au serment, le dernier des caporaux me mettrait la main sur le collet et m'arrêterait, tant l'armée a les sentiments du devoir et de l'honneur.* Je dis à *Mésonan*: *Je devrais vous faire arrêter et envoyer votre lettre à Paris, mais il est indigne de moi de dénoncer l'homme que j'ai reçu chez moi, que j'ai reçu à ma table; je ne le ferai pas. Sauvez-vous, il en est temps encore; conservez, en renonçant à vos projets, l'estime de*

*vos camarades, et que l'armée ignore ce que vous avez voulu tenter.* Mésonan voulut répliquer, j'ouvris la porte de mon cabinet et le mis dehors, en lui disant : *Allez vous faire pendre ailleurs !* En le congédiant, je lui promis que, s'il partait de Lille, s'il n'y revenait pas, je ne donnerais aucune suite à ces infâmes propositions; l'affaire m'étant personnelle, je pouvais agir autrement que si un de mes subordonnés était venu me porter plainte en subornation contre Mésonan. Mésonan me dit qu'il partait le soir, et qu'il ne reviendrait plus.

Après son départ, je me rappelai le livre qu'il m'avait donné la veille; je le demandai à mon domestique, car il était resté dans ma poche. Je vis que ce livre était intitulé : *Lettres de Londres*, je fis venir le colonel *Saint-Paer*, du 4<sup>e</sup> cuirassiers, à qui je le remis avec invitation de s'assurer si, dans son régiment, on n'en avait pas répandu de pareils, et de le faire passer à MM. les colonels dans le même but. Cet ouvrage avait été répandu dès la veille en effet dans la caserne du 46<sup>e</sup> régiment de ligne; le lieutenant-colonel *Salleyx*, qui commandait ce régiment par intérim, vint m'en rendre compte, je lui en demandai un rapport que j'adressai le 26 juin à M. le Ministre de la guerre.

Le même jour, 26 juin, j'écrivis aux treize commandants de place sous mes ordres pour les prémunir contre les embaucheurs bonapartistes.

Les premières communications que j'avais faites à M. le Ministre de la guerre, sur les tentatives de *Lombard* et de *Parquin*, avaient paru de ma part ridicules et puérides, tant on attachait peu d'importance à ces menées. M. le colonel baron de *Vareennes*, chef d'état-major de la division, arrivant de Paris, m'avait dit que j'avais paru trop préoccupé de folies.

Mon devoir exigeait plus encore; il importait que je visse mes troupes; je pris le conseil de révision que j'avais donné à M. le colonel *Paillou*, et j'accompagnai M. le préfet du Nord : je lui communiquai en voyageant avec lui, tous les détails de mon entrevue avec Mésonan. Le préfet me demanda l'autorisation d'en prévenir le Ministre de l'intérieur, et j'y consentis. Ainsi, le Gouvernement fut averti, non par moi, il est vrai, mais par le préfet du Nord, avec mon autorisation. A mon retour, mon aide-de-camp m'avertit que Mésonan était venu chez moi en mon absence, se plaignant de ce qu'il était surveillé; je dis de suite à mon aide de camp tout ce qui s'était

passé entre *Mésonan* et moi. Mon indignation était grande; je défendis à mon aide de camp, si *Mésonan* se présentait chez moi; de le laisser entrer; je le consignai à mon planton et à mon domestique; au même instant j'appelai le commandant de la gendarmerie, je lui signalai *Mésonan* comme l'agent du prince *Louis*, lui donnai l'ordre de le rechercher et de le faire arrêter. Je fus moi-même chez le Procureur du Roi lui signaler *Mésonan*, et j'eus l'honneur d'écrire au Ministre de la guerre, le 5 juillet, c'est-à-dire le même jour. J'étais à peine rentré chez moi et assis dans mon cabinet, que *Mésonan*, sans se faire annoncer par mon aide de camp, sans se faire connaître au planton, entra furtivement dans mon cabinet; je me levai, marchai à lui et lui dis : « Monsieur, venez-vous me faire part que vous renoncez à vos criminelles tentatives. » Il me répondit : « Non; je perdrai la tête, mais je renverserai le Gouvernement. » Je lui dis : « Vous ne renverserez pas le Gouvernement, mais vous perdrez la tête; ou plutôt vous l'avez déjà perdue. Vous êtes fou, sortez, partez; la gendarmerie vous cherche, sauvez-vous. D'ami que j'étais pour vous, je deviens votre ennemi. Vous voulez renverser le Gouvernement que j'ai juré de défendre, séparons-nous. » Il sortit et je ne le revis plus.

(Dossier *Mésonan*.)

**CABOUR-DUHAY** (*Louis - Charles - Hippolyte*), âgé de 50 ans, chef d'escadron d'état-major, attaché à la 16<sup>e</sup> division militaire, demeurant à Lille.

(Entendu à Lille, le 3 septembre 1840, par M. Loingeville, juge d'instruction délégué.)

Mes relations ont commencé avec le nommé *Mésonan*, chef d'escadron d'état-major en retraite, en 1822. Je l'ai vu pour la première fois dans le département de l'Ariège; j'étais, à cette époque, aide de camp du général *Ferrier*, commandant ledit département, tandis que *Mésonan* était aide de camp du lieutenant général *Barbot*, inspecteur général d'infanterie.

En 1827, comme je venais d'être nommé aide de camp d'un inspecteur général d'infanterie, j'eus recours à *Mésonan* pour des notes relatives à l'inspection des troupes, attendu qu'il était fort au courant de cette partie du service.

Comme il mit beaucoup d'obligeance à me remettre les notes que je lui demandais, je le vis plus fréquemment, d'autant plus que nous habitions l'un et l'autre Paris et que nous étions voisins, puisqu'il demeurait rue Saint-Nicolas-d'Antin et moi rue Neuve-Saint-Augustin.

En 1829, je fus nommé aide de camp du général *Préval*, membre du conseil supérieur de la guerre, en remplacement de *Mésonan*, qui avait été obligé de cesser ses fonctions pour cause de maladie.

De 1829 à 1832, époque de mon départ de Paris pour Lille, mes relations de camaraderie ont continué à exister avec *Mésonan*.

De 1832 à 1840 je ne l'ai vu que quatre ou cinq fois dans les voyages que j'ai faits à Paris, et je ne lui ai adressé qu'une seule lettre, c'était peu de temps après les affaires de Lyon. Comme j'avais vu qu'il avait été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, je lui ai écrit pour l'en féliciter et en même temps pour savoir comment il s'était tiré d'affaire.

La dernière fois que je le vis à Paris, c'était au mois de juillet 1839. J'avais appris qu'il était vivement peiné d'être mis à la retraite au moment où il s'y attendait le moins, parce qu'il espérait, disait-il, au lieu d'avoir sa retraite, obtenir de l'avancement. C'est dans cette visite qu'il me parla de ses projets de voyage, en général, et notamment en Belgique, et qu'il me promit de venir me voir s'il passait par Lille. En mars 1840, *Mésonan* vint me faire une visite et me dit qu'il partait pour la Belgique dans l'intention d'y voir quelques compagnons d'infortune, c'est-à-dire d'anciens officiers qui s'étaient trouvés avec lui sur les pontons en Angleterre, et qu'il avait surtout le projet d'aller voir une femme qu'il avait connue autrefois à Gand. Je me rappelle l'avoir beaucoup plaisanté de son empressement d'aller revoir une femme qu'il avait connue en 1809.

Après une absence de huit à dix jours, il revint à Lille pour finir le mois d'une chambre qu'il avait louée moyennant 20 à 25 francs par mois. Ce mois terminé, il partit pour Saint-Omer, Montreuil ou Dieppe. Il ne me fit pas positivement connaître le but de ce voyage; mais je crois cependant me rappeler qu'il me dit qu'il allait voir une de ses parentes dans les environs de Dieppe.

Dans les premiers jours de juin, *Mésonan* revint à Lille; il vint me voir et me dit qu'il retournait en Belgique pour passer deux mois de la belle saison chez un compagnon d'infortune; il ajouta qu'il

n'était pas fâché de quitter Paris à cause d'une mauvaise spéculation dans laquelle il était engagé. Il resta néanmoins à Lille environ huit jours, et, pendant tout ce temps, il me parut beaucoup plus occupé de ses plaisirs que d'affaires. Il avait même rencontré à Lille une femme avec laquelle il est parti pour la Belgique.

Jamais *Mésonan* ne m'a entretenu d'affaires politiques; toutefois, je crois me rappeler qu'il m'a dit un jour, en nous promenant sur l'Esplanade, quelques mots sur l'affaire de Strasbourg; je lui ai répondu que je ne concevais point qu'on pût avoir le cerveau assez dérangé pour tenter une semblable entreprise; qu'il était vrai que la mémoire de Napoléon était vénérée en France, mais que tout se bornait là; que les membres de la famille impériale étaient tout à fait étrangers à cette vénération. Il ne chercha pas à changer ma conviction.

*Mésonan* était, en quelque sorte, une âme en peine, qui paraissait mécontent de sa position, bien qu'ayant de quoi vivre; se plaignant surtout d'avoir été mis à la retraite lorsqu'on lui avait promis de l'avancement.

Je me rappelle qu'il m'a dit qu'il était étonnant que je n'eusse point obtenu d'avancement, et que je lui ai répondu que j'y avais pensé dans le temps, mais que, quant à présent, j'avais pris mon parti, puisque j'avais loué une petite maison, et que mon intention était d'y attendre mes 56 ans avec ma retraite; que, du reste, je ne demandais rien que la tranquillité; que d'ailleurs j'étais l'ennemi de toute espèce d'intrigue.

Du 20 au 22 juin 1840, le général *Magnan*, commandant par intérim la 16<sup>e</sup> division militaire, vint me prévenir que je me compromettais en fréquentant le nommé *Mésonan*. Je lui demandai sous quel rapport je pouvais me compromettre, puisque lui, général *Magnan*, le recevait chez lui et lui donnait à dîner.

Le général me répondit que cela était vrai, mais qu'il ne le recevrait plus à l'avenir, parce qu'il était bien convaincu que *Mésonan* était un agent du prince *Louis Bonaparte*, et que ses voyages en Belgique n'avaient d'autre but que celui de s'embarquer à Ostende pour se rendre à Londres.

Lui ayant exprimé tout mon mécontentement de ce que je venais d'entendre, il me dit qu'il était à même de prouver ce qu'il avançait, puisque *Mésonan* lui avait proposé, dans le cas où il vou-

drait embrasser la cause de *Louis Bonaparte*, de lui faire accorder une somme de six cent mille francs, une position fort belle, je crois même celle de Maréchal de France, et, en cas de mauvaise fortune, une rente de quinze mille francs.

« Comment ! dis-je au général, *Mésonan* vous a fait une semblable proposition, et vous ne l'avez pas fait arrêter ? »

Il me répondit qu'il n'avait pas voulu faire d'esclandre, parce que cette proposition le concernait particulièrement ; que, d'ailleurs, il avait espéré ramener *Mésonan* à de meilleurs sentiments, et qu'il lui était pénible de perdre un homme qu'il avait reçu chez lui.

Comme *Mésonan* ne m'avait fait aucune proposition, je dis au général *Magnan* qu'il ne m'avait aucunement fait connaître ses projets. Il me répondit : « Je le sais ; » parce que je le lui ai demandé, et qu'il m'a fait une espèce de signe, qui voulait dire : « Je m'en serais bien gardé. »

Le 30 juin, *Mésonan* se présenta chez moi vers sept heures du matin : je lui fis répondre qu'étant très-fatigué, je ne pourrais le recevoir que vers dix heures. Je voulais prendre ce prétexte pour avoir le temps nécessaire d'aller voir le général *Magnan*, et de lui rendre compte du retour de *Mésonan*. Je me rendis donc en toute hâte chez cet officier général. Ne l'ayant pas trouvé, parce qu'il était en tournée pour le conseil de révision, je me trouvais dans une cruelle alternative, parce que mon intention était bien de faire fermer ma porte à *Mésonan*, si M. *Magnan* ne m'eût, le 22 dudit mois de juin, donné le conseil d'écrire à *Mésonan* de quitter Lille, parce que sa présence ne pouvait que compromettre ceux qui l'avaient reçu.

De retour chez moi, je trouvai *Mésonan* qui m'attendait. Il me dit qu'il désirait avoir une explication avec le général *Magnan*, parce qu'il avait été en Belgique l'objet d'une surveillance active de la part d'un ancien officier de gendarmerie qu'il avait rencontré chez ledit général. Je lui répondis que, puisqu'il me faisait part de ses désagréments, je devais aussi lui faire connaître ceux que j'éprouvais à cause de lui. Je lui dis alors que je tenais d'une personne (que je ne nommai point, mais qui n'était autre que le général *Magnan*), que lui, *Mésonan*, était un des agents du prince *Louis Bonaparte*; qu'on m'avait prévenu que, dans mon intérêt, je ne devais plus le recevoir, et que, puisque nous suivions une ligne de conduite tout à fait diffé-

rente, j'étais bien déterminé à briser avec lui. Il me dit qu'il n'y avait que le général *Magnan* qui eût pu me parler de la sorte, bien qu'il ne se fût jamais expliqué avec cet officier général, et qu'il se rendait à l'instant même chez lui pour avoir une explication à ce sujet.

Nous sortîmes ensemble, et il m'accompagna jusqu'au quartier général. Il revint chez moi à quatre heures et me dit qu'il n'avait pas rencontré le général *Magnan*. Je l'engageai de nouveau à partir sur-le-champ, en lui disant que je pensais que le général ne le recevrait pas, et que, s'il restait encore vingt-quatre heures à Lille, il serait indubitablement arrêté.

Il partit et je ne le revis plus.

Lorsque le général *Corbineau*, commandant la 16<sup>e</sup> division militaire, revint à Lille, le 18 juillet, je lui rendis compte de tout ce qui précède, voulant qu'il n'apprît cela que par moi.

Je n'ai aucune connaissance des relations que *Mésonan* pouvait avoir eues avec des militaires à Lille.

Voilà toute ma déposition.

(Dossier Mésonan.)

## § 15.

## SUPPLÉMENT

### AUX DÉPOSITIONS DE TÉMOINS.

**DELABRE** (*Dominique*), âgé de 43 ans, afficheur de la ville de Boulogne-sur-Mer, y demeurant.

(Entendu, le 22 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le 6 de ce mois, de cinq heures à cinq heures et un quart du matin, un jeune homme de vingt-cinq ans environ, d'une mise propre, portant une redingote de couleur foncée, des pantalons gris-blancs, dont le bas était plein de poussière, et indiquait qu'il arrivait de voyage, est venu chez moi m'apporter une centaine de placards roulés ensemble, en me priant de les afficher de suite. Je lui ai demandé cinq francs, il m'en a donné dix.

Après son départ, j'ai lu un des papiers qu'il m'avait remis. J'ai vu qu'il s'agissait du prince *Louis-Napoléon Bonaparte*, et ai jugé aussitôt que je ne devais point afficher de pareils placards. Je les ai à l'instant tous portés à M. *Dutertre-Delporte*, adjoint au maire.

J'avais vu plusieurs fois, je me trompe, je veux dire, je crois avoir vu dans Boulogne, à une époque que je ne puis déterminer, l'homme qui m'a remis les placards dont je viens de parler.

Je ne sais pas si je le reconnaîtrais. Dans le cas où je croirais le rencontrer, je m'empresserais d'en informer l'autorité judiciaire.

(Information générale de Boulogne, pièce 124<sup>e</sup>.)



**VARLEY (Robert)**, âgé de 37 ans, cocher du sieur **INGLES**, demeurant à **Boulogne-sur-Mer**, rue des **Minimes**.

(Entendu, le 24 août 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le 6 de ce mois, vers cinq heures et demie du matin, j'ai vu un homme de vingt-cinq ans environ, d'une taille moyenne, d'une figure pâle, vêtu d'une redingote noire, d'un pantalon blanc assez propre, marcher rapidement dans la rue **Monsigny**, ayant sous le bras un gros paquet de papiers; il en jetait dans la rue : j'en ai ramassé trois, que je n'ai point lus et que j'ai donnés, en passant, au sieur **Cleton**, épicier, rue du **Temple**, sans m'arrêter. J'ai depuis entendu dire en ville que les papiers ainsi jetés sur la voie publique étaient des proclamations du prince *Louis-Napoléon Bonaparte*.

Je ne connais point l'homme qui jetait ces proclamations; je ne l'avais jamais vu avant cette époque.

(Information générale de Boulogne, pièce 122<sup>e</sup>.)

**BALLY (Pierre-Nicolas)**, âgé de 37 ans, lieutenant de douanes, demeurant à **Wimereux**, commune de **Wimille** (1).

(Entendu, le 10 septembre 1840, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le 6 août dernier, à trois heures et demie du matin, je fus prévenu, par le brigadier de douanes *Ornières*, qu'un paquebot à vapeur de l'État, portant des militaires du 40<sup>e</sup> de ligne, était échoué sur la côte de **Wimereux**, et que ces militaires débarquaient. Je me disposais à me rendre au lieu du débarquement lorsque arrivèrent à **Wimereux** plusieurs officiers supérieurs, suivis d'environ 80 soldats armés, portant l'uniforme du 40<sup>e</sup>. L'un de ces officiers, que j'ai reconnu depuis pour le commandant *Mésonan*, me somma de les conduire à **Boulogne**. Je ne soupçonnais l'existence d'aucun complot, car

---

1) Voir une première déposition de ce témoin ci-dessus, page 101.

leur drapeau était dans un étui, et aucun de leurs propos n'avait révélé leurs projets. J'objectai au commandant *Mésonan* ma fatigue ; mais alors le commandant *Parquin*, que j'ai reconnu depuis, mettant la main sur la poignée de son sabre, me dit qu'il fallait marcher avec les sept douaniers qui étaient avec moi : nous obéîmes. Quand nous passâmes devant la colonne de la grande armée, la troupe fit le salut militaire ; des cris de *vive la colonne!* furent poussés. Nous arrivâmes sur la hauteur qui domine l'entrée de Boulogne sans que rien m'eût révélé les projets de ceux que je guidais. Là, le colonel *Montauban*, que j'ai reconnu depuis, me dit : « Vous escortez le prince *Louis-Napoléon Bonaparte.* » Je voulus me retirer avec mes hommes ; il me dit que Boulogne était au prince ; que la famille *Napoléon* était riche, et que nous ne courions aucun risque, en cas de destitution. J'insistai néanmoins ; l'officier *Bataille*, que j'ai aussi reconnu depuis, lors de ma confrontation avec les inculpés, entendant ce débat entre le colonel *Montauban* et moi, s'adressa au prince, à ce que je présentai d'après un crachat qu'il portait, et vint me dire que nous pouvions partir, à condition de ne prévenir personne de ce qui s'était passé. Le général *Montholon* voulut me donner une poignée d'or et d'argent, pour nous payer de ce que nous leur avions servi de guides ; je refusai, en disant que j'étais venu malgré moi. Un de mes hommes, le douanier *Gilot*, qui était resté un peu en arrière, à cause d'une infirmité, et que je rejoignis en retournant à Wimereux, voulut me remettre 40 francs qu'il avait reçus du commandant *Mésonan* ; je les refusai.

Dès que nous fûmes hors de la vue du prince et de la troupe, j'envoyai le brigadier *Gouverneur* prévenir mon directeur de ce qui s'était passé ; je me rendis ensuite à mon poste, à Wimereux, et trois heures après j'opérai, avec plusieurs préposés des douanes, des arrestations d'officiers et de soldats qui regagnaient le lieu où ils avaient débarqué. Ils se rendaient sans résistance ; ils furent conduits à Boulogne.

Le brigadier *Ornières*, qui demeure à Wimille, n'a jamais été en contact avec le prince *Louis-Napoléon Bonaparte* ou sa troupe ; il a seulement été chargé, par un des douaniers qui ont vu l'embarquement, de me prévenir.

(Information générale, pièce 125.)

RINCK (*François-Joseph*), âgé de 27 ans, sergent de grenadiers au 42<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Boulogne-sur-Mer (1).

(Entendu, le 10 septembre 1830, par M. Buisson, Juge d'instruction au Tribunal de Boulogne-sur-Mer, délégué.)

Le 6 août dernier, vers cinq heures et demie du matin, j'étais à m'habiller dans ma chambre, lorsque j'entendis crier : *Aux armes !* Je regardai par ma fenêtre, qui donne sur la cour de la caserne ; je vis le lieutenant *Aladenize* dans cette cour. Il cria encore *Aux armes !* Deux ou trois minutes après, entrèrent dans la cour plusieurs officiers généraux suivis d'une quarantaine d'hommes armés de fusils portant l'uniforme du 40<sup>e</sup> de ligne. Ils se rangèrent en bataille vis-à-vis les soldats du 42<sup>e</sup>, qui, à mesure qu'ils arrivaient avec leurs armes, étaient rangés en bataille par le lieutenant *Aladenize*. Je me hâtai de descendre.

A mon arrivée, la moitié de nos hommes était dans la cour. La troupe qui était rangée en bataille en face de nous avait un drapeau tricolore surmonté d'un aigle ; elle criait : *vive l'Empereur !* De semblables cris ont aussi été proférés de notre côté. Un officier qui portait un crachat, des épaulettes de colonel, et que j'ai su depuis être le prince *Louis-Napoléon Bonaparte*, me prit la main en me disant : *Je vous nomme officier, soyez au nombre de mes braves.* Je répondis que j'étais content de ma position, et que je voulais rester avec mes chefs. Je m'étais aperçu de suite, en voyant l'aigle du drapeau et en entendant les cris qui étaient proférés, qu'il s'agissait d'un complot contre le Gouvernement. Les officiers supérieurs qui accompagnaient le prince *Napoléon*, me prenaient la main en me disant : *brave camarade !*

Le lieutenant *Aladenize* prit le commandement des deux compagnies du 42<sup>e</sup>. Il fit battre au drapeau et présenter les armes. Le prince *Napoléon*, précédé de son drapeau, s'avança entre sa troupe et la nôtre ; il prononça un assez long discours dont je ne pus saisir le sens à cause de la distance. J'entendis seulement qu'il s'écria à la fin : *Nous allons monter à l'hôtel de ville, et de là nous marcherons sur Paris.*

---

(1) Voir une première déposition de ce témoin, ci-dessus, page 147.

*Aladenize* demanda alors le sergent-major *Clément*, en disant : *Il me le faut ! Clément* étant arrivé, *Aladenize* le fit avancer ainsi que tous les sous-officiers du 42<sup>e</sup> près du prince *Napoléon*, en disant à Ce dernier : « Prince, c'est à vous de parler maintenant. Voilà un « sergent-major, ajouta-t-il, en désignant *Clément*, qui mérite de l'avancement par son ancienneté » Le prince dit à *Clément* : « Je vous « nomme capitaine et vous donne la croix que je porte. » En même temps il cherchait à la détacher de son habit, mais ne pouvant en venir à bout, et sur l'observation d'un de ses officiers qu'il allait déchirer son uniforme, il dit à *Clément* : « Vous n'en n'êtes pas moins « nommé chevalier de la Légion d'honneur. » Il ajouta, en s'adressant aux autres sous-officiers : « Je vous nomme tous officiers. » Nous refusâmes et répondîmes que nous voulions rester ce que nous étions. Nous retournâmes alors à nos compagnies respectives et fîmes mettre l'arme au pied.

Dans ce moment parut à la porte de la caserne le sous-lieutenant *de Maussion* : *Aladenize* alla à sa rencontre, lui adressa la parole; mais mon éloignement ne me permit pas d'entendre ce qu'il lui disait. Ces deux officiers eurent une conférence de plusieurs minutes. Il était facile de voir aux gestes et à l'attitude du sous-lieutenant *de Maussion*, qu'il n'était pas de l'avis d'*Aladenize*, et qu'il résistait aux propositions que pouvait lui faire ce dernier. Sur ces entrefaites, arriva le capitaine *Col-Puygellier*; dès qu'il fut sous la voûte de la porte d'entrée, le prince *Napoléon* et sa troupe se portèrent à sa rencontre pour l'empêcher d'avancer. Voyant cela, je me dirigeai avec deux ou trois grenadiers, dont je ne me rappelle pas les noms, vers notre capitaine, pour lui porter secours. Je le saisis par le bras, et nous parvînmes à le dégager un peu et à lui faire faire quelques pas vers l'intérieur de la caserne. Le prince lui dit alors : « Je suis le prince « *Louis*; je viens. . . . » Le capitaine ne le laissa pas achever et répondit : « *Vous êtes un traître, retirez-vous.* » *Aladenize* représenta au capitaine qu'il allait causer une boucherie. Le capitaine répondit que cela lui était égal. Nous refoulâmes alors le prince et la troupe jusqu'à la porte de la caserne, mais ils revinrent jusqu'à l'entrée de la cour. Ce fut alors que j'aperçus le lieutenant *Ragon* et le capitaine *Laroche*. La compagnie de grenadiers forma demi-cercle pour entourer le capitaine *Col-Puygellier*, mais celui-ci quitta le cercle pour aller prendre la droite de la compagnie. Ce fut pendant

qu'il exécutait ce mouvement que le prince *Napoléon* tira sur lui un coup de pistolet, à cinq ou six pas de distance. Le coup n'atteignit pas le capitaine, mais blessa un grenadier qui était à son rang. A cet instant, une voix forte, partie du côté du prince, s'écria : « *Plus de feu.* »

Nous sommes enfin parvenus à chasser le prince et ses adhérents de la caserne dont nous fermâmes les portes. Le capitaine *Col-Puygellier*, nous délivra des cartouches et nous fit sortir pour divers services. Je ne me suis plus trouvé en contact avec le prince *Napoléon* ou sa troupe.

(Information générale, pièce 126<sup>e</sup>.)

Pour copie conforme aux pièces de la procédure :

*Le Greffier en chef,*

**E. CAUCHY.**

---

---

# SOMMAIRE

DES

## DIVISIONS DE CE VOLUME.

---

	Pages.
§ 1 <sup>er</sup> . Premiers actes d'instruction émanés du tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, de la Cour royale de Douai et de la Cour des Pairs . . .	1
§ 2. Pièces extraites de celles qui ont été saisies sur les inculpés. . . . .	12
§ 3. Dépositions de témoins relatives aux faits généraux de l'attentat.	41
§ 4. Interrogatoires des gens de l'équipage du paquebot <i>l'Édimburg-Castle</i> . . . . .	70
§ 5. Dépositions des témoins relatives au débarquement des inculpés et à leur marche sur Boulogne-sur-Mer. . . . .	101
§ 6. Dépositions de témoins relatives à la tentative faite par les insurgés sur le poste de la place d'Alton, à Boulogne-sur-Mer. . . . .	109
§ 7. Dépositions de témoins relatives aux faits qui se sont passés à la caserne de Boulogne-sur-Mer. . . . .	121
§ 8. Dépositions de témoins relatives à la marche des insurgés au sortir de la caserne et à leur tentative de rembarquement. . . . .	166
§ 9. Dépositions de témoins relatives à la tentative faite par les insurgés pour arborer leur drapeau sur la colonne, au camp de Boulogne-sur-Mer. . . . .	187
§ 10. Procès-verbaux contenant diverses arrestations. . . . .	191
§ 11. Dépositions et pièces relatives à la saisie du paquebot <i>l'Édimburg-Castle</i> . . . . .	200
§ 12. Procès-verbaux et dépositions de témoins spécialement relatifs aux inculpés <i>Forestier, Bataille et Aladenize</i> . . . . .	211
§ 13. Interrogatoires du sieur de <i>Crouy-Chanel</i> . . . . .	236
§ 14. Faits particuliers à l'inculpé <i>Mésonan</i> . . . . .	238
§ 15. Supplément aux dépositions de témoins. . . . .	248

---

# LISTE ALPHABÉTIQUE

## DES TÉMOINS

DONT LES DÉPOSITIONS

SE TROUVENT RAPPORTÉES DANS CE VOLUME,

AVEC L'INDICATION

DES CONFRONTATIONS QUI ONT EU LIEU ENTRE PLUSIEURS DE CES TÉMOINS  
ET DIVERS INculpÉS.

---

### A

	Pages.
ADAM.....	48.
— Le même.....	51.
ALADENIZE. Procès-verbal de son arrestation.....	191.
— <i>Idem</i> .....	196.
— Perquisition à son domicile.....	234.
— Sa confrontation avec <i>Beausang</i> .....	164.
— Sa confrontation avec <i>Bergier</i> .....	151.
— Sa confrontation avec <i>Beyer</i> .....	157.
— Sa confrontation avec <i>Brehamet</i> .....	180.
— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
— Sa confrontation avec <i>Edme</i> .....	160.
— Sa confrontation avec <i>Febvre</i> .....	142.
— Sa confrontation avec <i>Gendre</i> .....	143.
— Sa confrontation avec <i>Guerinot</i> .....	158.
— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.

	Pages.
<b>ALADENIZE.</b> Sa confrontation avec <i>Kaiser</i> .....	162.
———— Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
———— Sa confrontation avec <i>Koehly</i> .....	159.
———— Sa confrontation avec <i>Lalandre</i> .....	163.
———— Sa confrontation avec <i>Laroche</i> .....	128.
———— Sa confrontation avec <i>Legris</i> .....	181.
———— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
———— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
———— Sa confrontation avec <i>Leroy</i> .....	164.
———— Sa confrontation avec <i>Maley</i> .....	165.
———— Sa confrontation avec <i>Mary</i> .....	118.
———— Sa confrontation avec <i>Meny</i> .....	157.
———— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> .....	156.
———— Sa confrontation avec <i>Morange</i> .....	114.
———— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> .....	145.
———— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> .....	159.
———— Sa confrontation avec <i>Pamart</i> .....	183.
———— Sa confrontation avec <i>Rose</i> .....	160.
———— Sa confrontation avec <i>Roth</i> .....	153.
———— Sa confrontation avec <i>Sansot</i> .....	56.
———— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> .....	165.
———— Sa confrontation avec <i>Teibess</i> .....	161.
———— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> .....	157.
<b>ALEXANDRE.</b> Voir <i>Desjardins</i> .	
<b>D'ALMBERT.</b> Procès-verbal de son arrestation.....	197.
———— Sa confrontation avec <i>Audinet</i> .....	108.
———— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
———— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
———— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
———— Sa confrontation avec <i>Mary</i> .....	118.
<b>ANCEL.</b> Sa confrontation avec <i>Bally</i> .....	102.
———— Sa confrontation avec <i>Corne</i> .....	108.
———— Sa confrontation avec <i>Dupont</i> .....	170.
———— Sa confrontation avec <i>Gendre</i> .....	143.



DES TÉMOINS.

257

	Pages.
ANCEL Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
—— Sa confrontation avec <i>Guilbert</i> .....	104.
—— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> .....	156.
—— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
—— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> .....	<i>Ibid.</i>
—— Sa confrontation avec <i>Rose</i> .....	160.
—— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
—— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> .....	157.
AUDINET.....	107.

B

BACHON. Rapport sur son arrestation.....	194.
—— Sa confrontation avec <i>Guilbert</i> .....	104.
BAILLY.....	68.
BALLY.....	101.
—— Le même.....	249.
BATAILLE. Sa confrontation avec <i>Audinet</i> .....	108.
—— Sa confrontation avec <i>Bally</i> .....	102.
—— Sa confrontation avec <i>Bergier</i> .....	151.
—— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
—— Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
—— Sa confrontation avec <i>Guilbert</i> .....	104.
—— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
—— Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
—— Sa confrontation avec <i>Leguay</i> .....	107.
—— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
—— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
—— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> .....	145.
—— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
—— Sa confrontation avec <i>Pichelin</i> .....	232.
—— Sa confrontation avec <i>Teibess</i> .....	161.
BEAUSANG.....	163.
BELLIER. Sa confrontation avec <i>Audinet</i> .....	108.



DES TÉMOINS.

259

Pages.

<b>BOUFFET-MONTAUBAN (DE).</b> Sa confrontation avec <i>Brehamet</i> . . . . .	180.
—— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> . . . . .	111.
—— Sa confrontation avec <i>Corne</i> . . . . .	108.
—— Sa confrontation avec <i>Gélé</i> . . . . .	105.
—— Sa confrontation avec <i>Griset</i> . . . . .	158.
—— Sa confrontation avec <i>Guilbert</i> . . . . .	104.
—— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> . . . . .	152.
—— Sa confrontation avec <i>Legris</i> . . . . .	181.
—— Sa confrontation avec <i>Leguay</i> . . . . .	107.
—— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> . . . . .	174.
—— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> . . . . .	106.
—— Sa confrontation avec <i>Pamart</i> . . . . .	183.
—— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> . . . . .	106.
—— Sa confrontation avec <i>Rose</i> . . . . .	160.
—— Sa confrontation avec <i>Roth</i> . . . . .	153.
—— Sa confrontation avec <i>Sansot</i> . . . . .	56.
<b>BREHAMET</b> . . . . .	180.
<b>BRIGAUD.</b> Sa confrontation avec <i>Calain</i> . . . . .	176.
—— Sa confrontation avec <i>Dupont</i> . . . . .	171.
<b>BRUNET.</b> Sa confrontation avec <i>Chauveau (Alexis)</i> . . . . .	186.
—— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> . . . . .	106.
<b>BUZENET.</b> Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> . . . . .	147.
—— Sa confrontation avec <i>Edme</i> . . . . .	160.
—— Sa confrontation avec <i>Granet</i> . . . . .	154.
—— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> . . . . .	155.
—— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> . . . . .	152.
—— Sa confrontation avec <i>Kient</i> . . . . .	161.
—— Sa confrontation avec <i>Morange</i> . . . . .	114.
—— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> . . . . .	145.
—— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> . . . . .	165.
—— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> . . . . .	157.

## C

	Pages.
CABOUR-DUHAY . . . . .	243.
CALAIN. . . . .	176.
CHADABET. . . . .	60.
CHAPOLART. . . . .	146.
CHALAT. . . . .	221.
CHAUVEAU (Alexis). . . . .	186.
CHAUVEAU (Constant). . . . .	171.
CHAZAL. . . . .	116.
COISY . . . . .	109.
—— Le même . . . . .	111.
COL-PUYGELLIER. . . . .	121.
————— Le même . . . . .	124.
CONNEAU. Sa confrontation avec <i>Audinet</i> . . . . .	108.
————— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> . . . . .	147.
————— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> . . . . .	111.
————— Sa confrontation avec <i>Corne</i> . . . . .	108.
————— Sa confrontation avec <i>Gélé</i> . . . . .	105.
————— Sa confrontation avec <i>Gendre</i> . . . . .	143.
————— Sa confrontation avec <i>Griset</i> . . . . .	158.
————— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> . . . . .	155.
————— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> . . . . .	152.
————— Sa confrontation avec <i>Kaiser</i> . . . . .	162.
————— Sa confrontation avec <i>Kiert</i> . . . . .	161.
————— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> . . . . .	174.
————— Sa confrontation avec <i>Lempercur</i> . . . . .	151.
————— Sa confrontation avec <i>Leroy</i> . . . . .	164.
————— Sa confrontation avec <i>Mary</i> . . . . .	118.
————— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> . . . . .	156.
————— Sa confrontation avec <i>Morange</i> . . . . .	114.
————— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> . . . . .	145.
————— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> . . . . .	106.
————— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> . . . . .	159.

DES TÉMOINS.

261

	Pages.
CONNEAU. Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> .....	106.
———— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis-Augustin)</i> .....	178.
———— Sa confrontation avec <i>Rose</i> .....	160.
———— Sa confrontation avec <i>Roth</i> .....	153.
———— Sa confrontation avec <i>Teibess</i> .....	161.
———— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
CORNE.....	108.
COTTE.....	178.
COUPILLAU.....	145.
COWANS.....	89.
———— Le même.....	90.
———— Le même.....	92.
COWLEY.....	95.
———— Le même.....	98.
CRÉTIGNY. Sa confrontation avec <i>Granet</i> .....	154.
———— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> .....	155.
CROUY-CHANEL (DE).....	236.
CROW.....	70.
———— Le même.....	75.
———— Le même.....	76.
———— Le même.....	80.
———— Le même.....	82.
CUXAC. Sa confrontation avec <i>Bally</i> .....	102.
———— Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
———— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
———— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> .....	159.

D

DAVIES.....	99.
———— Le même.....	100.
———— Le même.....	<i>Ibid.</i>
DÉJARDIN.....	178.
DELABRE.....	248.

	Pages.
DELAIRE (Femme).....	226.
DELAS.....	149.
DELIGNY.....	173.
DEMARLE (Louis-Joseph-Auguste).....	59.
DEMARLE (Antoine-Jacques-Joseph).....	166.
DESFRAŒOIS. Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
DESJARDINS. Procès-verbal de son arrestation.....	192.
———— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
———— Sa confrontation avec <i>Granet</i> .....	154.
———— Sa confrontation avec <i>Grunder</i> .....	144.
———— Sa confrontation avec <i>Laferrière</i> .....	136.
———— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
DOUGNAC.....	169.
DRAMARD.....	181.
DUCHENNE.....	175.
DUFLOS. Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
———— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
———— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
———— Sa confrontation avec <i>Rinck</i> .....	149.
DUHOMME. Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
DUPONT (Jean-Hercule-Émile-Victor-Fleury).....	170.
DUPONT (Augustin).....	170.
DUSOMMERARD.....	220.
DUTERTRE (François-Nicolas-Achille).....	167.
DUTERTRE (Pierre-Nicolas-Maurice).....	54.

## E

EDME.....	160.
EGGER. Sa confrontation avec <i>Kaiser</i> .....	162.
———— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> .....	156.

## F

FAURE. Procès-verbal de saisie d'armes et d'effets.....	198.
FEBVRE.....	141.

	Pages.
FIALIN DE PERSIGNY. Sa confrontation avec <i>Corne</i> .....	108.
————— Sa confrontation avec <i>Chauveau (Constant)</i> .....	171.
————— Sa confrontation avec <i>Dutertre</i> .....	169.
————— Sa confrontation avec <i>Dupont (Augustin)</i> .....	170.
————— Sa confrontation avec <i>Dupont (Jean)</i> ..	171.
————— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
FINCKBOHNER. Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
————— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
————— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
FLISHER.....	75.
————— Le même.....	78.
————— Le même.....	83.
————— Le même.....	87.
————— Le même.....	88.
FORESTIER (Jean-Baptiste-Léon).....	213.
————— Perquisition à son domicile.....	216.
————— Sa confrontation avec <i>Lamotte</i> .....	225.
FORESTIER (Jean-Baptiste-Théodore). Procès-verbal de son arrestation.	211.
————— Perquisition à son domicile.....	218.
————— Sa confrontation avec <i>Berthier</i> .....	223.
————— Sa confrontation avec <i>Dusommerard</i> .....	221.
————— Sa confrontation avec <i>Jeannin</i> .....	224.
————— Sa confrontation avec <i>Legrand</i> .....	216.

## G

GALVANI. Procès-verbal de son arrestation.....	198.
————— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
————— Sa confrontation avec <i>Hénin</i> .....	173.
————— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
————— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
————— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Jean-Priam)</i> .....	177.
————— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Louis-Marie-Joseph)</i> ...	189.
————— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
————— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> .....	159.

	Pages.
GEDBART. Procès-verbal de son arrestation.....	197.
——— Sa confrontation avec <i>Kaiser</i> .....	162.
——— Sa confrontation avec <i>Febvre</i> .....	142.
GÉLÉ. ....	105.
GELLENONCOURT .....	187.
GENDRE .....	142.
GEOFFROY .....	137.
GILLEMAND. Sa confrontation avec <i>Leguay</i> .....	107.
GRAIZIER. Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
——— Sa confrontation avec <i>Leroy</i> .....	164.
——— Sa confrontation avec <i>Rose</i> .....	160.
GRANET.....	153.
GRANT .....	141.
GRISSET .....	158.
GRUNDER .....	144.
GUÉRINOT .....	158.
GUILBERT .....	103.
——— Le même.....	104.

## H

HAGNÉRE .....	233.
HÉNIN.....	173.
HENRY .....	183.
HEYWANG. Sa confrontation avec <i>Déjardin</i> .....	178.
——— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
——— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> .....	106.
——— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
HOBBS.....	93.
——— Le même.....	94.
——— Le même.....	<i>Ibid.</i>
HOMMEL.....	154.
HOREAU .....	184.
HURET.....	202.



## DES TÉMOINS.

265

	Pages.
HYPPEMEYER. Sa confrontation avec <i>Beyer</i> .....	157.
———— Sa confrontation avec <i>Granet</i> .....	154.
———— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> .....	155.
———— Sa confrontation avec <i>Meny</i> .....	157.
———— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> .....	156.
———— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
———— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> .....	157.

## J

JARDIN. Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
———— Sa confrontation avec <i>Laroche</i> .....	128.
JARDON.....	172.
JEANNIN.....	224.
JÉNET.....	176.
JOBEZ.....	152.

## K

KAISER.....	162.
KESSLER. Procès-verbal de son arrestation.....	212.
KIENT.....	161.
KOEHLI.....	158.
KOIONOWSKY. Procès-verbal de son arrestation.....	192.
———— Sa confrontation avec <i>Brehamet</i> .....	180.
———— Sa confrontation avec <i>Legris</i> .....	181.
———— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> .....	106.

## L

LABORDE. Procès-verbal de son arrestation.....	197.
———— Sa confrontation avec <i>Bally</i> .....	102

	Pages.
LOMBARD. Sa confrontation avec <i>Laroche</i> . . . . .	128.
———— Sa confrontation avec <i>Launay-Leprovost</i> . . . . .	44.
———— Sa confrontation avec <i>Leguay</i> . . . . .	107.
———— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> . . . . .	174.
———— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Louis-Marie-Joseph)</i> . . . . .	189.
———— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> . . . . .	151.
———— Sa confrontation avec <i>Leroy</i> . . . . .	164.
———— Sa confrontation avec <i>Meny</i> . . . . .	157.
———— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> . . . . .	156.
———— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> . . . . .	145.
———— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> . . . . .	106.
———— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> . . . . .	159.
———— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> . . . . .	106.
———— Sa confrontation avec <i>Rose</i> . . . . .	160.
———— Sa confrontation avec <i>Teibess</i> . . . . .	161.
———— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> . . . . .	165.
———— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> . . . . .	163.
———— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> . . . . .	157.
LOREL . . . . .	177.

## M

MABRU . . . . .	68.
MAGNAN . . . . .	238.
MAGNIER . . . . .	232.
MALEY . . . . .	165.
MARTEAU . . . . .	172.
MARY . . . . .	117.
——— Le même . . . . .	118.
MASSELIN. Procès-verbal de son arrestation . . . . .	192.
———— Sa confrontation avec <i>Brehamet</i> . . . . .	180.
———— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> . . . . .	147.
———— Sa confrontation avec <i>Guérinot</i> . . . . .	158.
———— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> . . . . .	152.

	Pages.
MASSELIN Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
———— Sa confrontation avec <i>Legris</i> .....	181.
———— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
———— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> .....	165.
———— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> .....	157.
MAUSSION (DE).....	129.
———— Le même.....	131.
MENY.....	156.
MÉSONAN (DE). Voir LE DUFF.	
MESUREUR.....	228.
———— Le même.....	229.
MEYER.....	155.
MONTHOLON. Procès-verbal de son arrestation.....	195.
———— Sa confrontation avec <i>Audinet</i> .....	108.
———— Sa confrontation avec <i>Bally</i> .....	102.
———— Sa confrontation avec <i>Bergier</i> .....	151.
———— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
———— Sa confrontation avec <i>Demarle (Ant.-J.-J.)</i> .....	166.
———— Sa confrontation avec <i>Gélé</i> .....	105.
———— Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
———— Sa confrontation avec <i>Guilbert</i> .....	104.
———— Sa confrontation avec <i>Horeau</i> .....	185.
———— Sa confrontation avec <i>Koehly</i> .....	159.
———— Sa confrontation avec <i>Laroche</i> .....	128.
———— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
———— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
———— Sa confrontation avec <i>Leroy</i> .....	164.
———— Sa confrontation avec <i>Morange</i> .....	113.
———— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
———— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> .....	159.
———— Sa confrontation avec <i>Roger (Louis)</i> .....	106.
MORANGE.....	111.
———— Le même.....	114.
———— Le même.....	<i>Ibid.</i>

	Pages.
MUHL.....	144.

## N

NICQUET.....	105.
NOEL.....	189.

## O

ORNANO. Sa confrontation avec <i>Bergier</i> .....	151.
—— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
—— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	110.
—— Autre confrontation avec <i>le même</i> .....	111.
—— Sa confrontation avec <i>Edme</i> .....	160.
—— Sa confrontation avec <i>Febvre</i> .....	142.
—— Sa confrontation avec <i>Guérinot</i> .....	158.
—— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> .....	155.
—— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
—— Sa confrontation avec <i>Kaiser</i> .....	162.
—— Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
—— Sa confrontation avec <i>Koehly</i> .....	159.
—— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
—— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
—— Sa confrontation avec <i>Meny</i> .....	157.
—— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> .....	156.
—— Sa confrontation avec <i>Morange</i> .....	114.
—— Sa confrontation avec <i>Mulh</i> .....	145.
—— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> .....	159.
—— Sa confrontation avec <i>Roth</i> .....	153.
—— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> .....	165.
—— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
ORSI. Sa confrontation avec <i>Beausang</i> .....	164.
—— Sa confrontation avec <i>Bergier</i> .....	151.
—— Sa confrontation avec <i>Bernard</i> .....	179.

	Pages.
ORSI. Sa confrontation avec <i>Beyer</i> .....	157.
— Sa confrontation avec <i>Chapart</i> .....	147.
— Sa confrontation avec <i>Crow</i> .....	76.
— Sa confrontation avec <i>Duchenne</i> .....	175.
— Sa confrontation avec <i>Edme</i> .....	160.
— Sa confrontation avec <i>Febvre</i> .....	142.
— Sa confrontation avec <i>Flisher</i> .....	76.
— Sa confrontation avec <i>Gélé</i> .....	105.
— Sa confrontation avec <i>Granet</i> .....	154.
— Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
— Sa confrontation avec <i>Jénet</i> .....	176.
— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
— Sa confrontation avec <i>Kaiser</i> .....	162.
— Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
— Sa confrontation avec <i>Koehly</i> .....	159.
— Sa confrontation avec <i>Lalandre</i> .....	163.
— Sa confrontation avec <i>Leguay</i> .....	107.
— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Jean-Priam)</i> .....	177.
— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> .....	151.
— Sa confrontation avec <i>Leroy</i> .....	164.
— Sa confrontation avec <i>Maley</i> .....	165.
— Sa confrontation avec <i>Marteau</i> .....	172.
— Sa confrontation avec <i>Meny</i> .....	157.
— Sa confrontation avec <i>Meyer</i> .....	156.
— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> .....	145.
— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
— Sa confrontation avec <i>Rose</i> .....	160.
— Sa confrontation avec <i>Roth</i> .....	153.
— Sa confrontation avec <i>Serret</i> .....	120.
— Sa confrontation avec <i>Teibess</i> .....	161.
— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
— Sa confrontation avec <i>Veltis</i> .....	157.
OTTAVI.....	159.

## P

	Pages.
PAMART . . . . .	182.
PARQUIN. Procès-verbal de son arrestation. . . . .	195.
——— Sa confrontation avec <i>Audinet</i> . . . . .	108.
——— Sa confrontation avec <i>Bally</i> . . . . .	102.
——— Sa confrontation avec <i>Bergier</i> . . . . .	151.
——— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> . . . . .	147.
——— Sa confrontation avec <i>Chazal</i> . . . . .	117.
——— Sa confrontation avec <i>Demarle (Antoine-Jacques-Joseph)</i> . . . . .	166.
——— Sa confrontation avec <i>Gélé</i> . . . . .	105.
——— Sa confrontation avec <i>Gendre</i> . . . . .	143.
——— Sa confrontation avec <i>Grant</i> . . . . .	141.
——— Sa confrontation avec <i>Griset</i> . . . . .	158.
——— Sa confrontation avec <i>Guilbert</i> . . . . .	104.
——— Sa confrontation avec <i>Horeau</i> . . . . .	185.
——— Sa confrontation avec <i>Laroche</i> . . . . .	128.
——— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> . . . . .	174.
——— Sa confrontation avec <i>Lempereur</i> . . . . .	151.
——— Sa confrontation avec <i>Mary</i> . . . . .	118.
——— Sa confrontation avec <i>Morange</i> . . . . .	113.
——— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> . . . . .	106.
——— Sa confrontation avec <i>Ottavi</i> . . . . .	159.
——— Sa confrontation avec <i>Serret</i> . . . . .	119.
PEIFFER. Procès-verbal de son arrestation. . . . .	192.
——— Sa confrontation avec <i>Brehamet</i> . . . . .	180.
——— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> . . . . .	147.
——— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> . . . . .	152.
——— Sa confrontation avec <i>Legris</i> . . . . .	181.
PERSIGNY (DE). Voir FIALIN.	
PETIT . . . . .	219.
PICCONI. Sa confrontation avec <i>Bally</i> . . . . .	102.
——— Sa confrontation avec <i>Beyer</i> . . . . .	157.
——— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> . . . . .	147.

## DES TÉMOINS.

273

	Pages.
PICCONI. Sa confrontation avec <i>Edme</i> .....	160.
———— Sa confrontation avec <i>Guérinot</i> .....	158.
———— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
———— Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
———— Sa confrontation avec <i>Leguay</i> .....	107.
———— Sa confrontation avec <i>Maley</i> .....	165.
———— Sa confrontation avec <i>Muhl</i> .....	145.
———— Sa confrontation avec <i>Pringée</i> .....	174.
———— Sa confrontation avec <i>Rose</i> .....	160.
———— Sa confrontation avec <i>Roth</i> .....	153.
———— Sa confrontation avec <i>Teibess</i> .....	161.
———— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> .....	165.
———— Sa confrontation avec <i>Verlingue</i> .....	175.
PICHELIN.....	232.
PIEDFORT.....	230.
———— Le même.....	231.
POLLET.....	231.
PRINGÉE.....	174.
PRUDHOMME, procès-verbal de son arrestation.....	197.
———— Sa confrontation avec <i>Audinet</i> .....	108.
———— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
———— Sa confrontation avec <i>Granet</i> .....	154.
———— Sa confrontation avec <i>Griset</i> .....	158.
———— Sa confrontation avec <i>Guérinot</i> .....	<i>Ibid.</i>
———— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> .....	155.
———— Sa confrontation avec <i>Nicquet</i> .....	106.
———— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.

## Q

QUETTIER.....	167.
---------------	------

## R

RAGON LAFERRIÈRE.....	133.
———— Le même.....	136.

	Pages.
RINCK .....	147.
—— Le même .....	251.
ROGER ( <i>Louis-Augustin</i> ) .....	177.
ROGER ( <i>Louis</i> ) .....	106.
ROSE .....	160.
ROTH .....	152.

## S

SANSOT .....	56.
—— Le même .....	57.
SAULX .....	221.
SERRET .....	119.
—— Le même .....	120.
SIÉRAKOWSKI. Sa confrontation avec <i>Brehamet</i> .....	180.
———— Sa confrontation avec <i>Legris</i> .....	181.

## T

TAUFOUR .....	235.
TEIBESS .....	160.
THÉLIN. Sa confrontation avec <i>Audinet</i> .....	108.
—— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
—— Sa confrontation avec <i>Jobez</i> .....	152.
—— Sa confrontation avec <i>Hommel</i> .....	155.
—— Sa confrontation avec <i>Kient</i> .....	161.
—— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> .....	165.
THENAGHER .....	<i>Ibid.</i>
TOURNIER .....	163.
TUNE .....	204.

## V

VARLEY .....	249.
VELTIS .....	157.



## DES TÉMOINS.

275

	Pages.
VERLINGUE.....	175.
VOISIN. Sa confrontation avec <i>Bally</i> .....	102.
—— Sa confrontation avec <i>Beyer</i> .....	157.
—— Sa confrontation avec <i>Chapolart</i> .....	147.
—— Sa confrontation avec <i>Coisy</i> .....	111.
—— Sa confrontation avec <i>Corne</i> .....	108.
—— Sa confrontation avec <i>Febvre</i> .....	142.
—— Sa confrontation avec <i>Gélé</i> .....	105.
—— Sa confrontation avec <i>Grant</i> .....	141.
—— Sa confrontation avec <i>Koehly</i> .....	159.
—— Sa confrontation avec <i>Lalandre</i> .....	163.
—— Sa confrontation avec <i>Leguay</i> .....	107.
—— Sa confrontation avec <i>Lejeune (Hippolyte)</i> .....	174.
—— Sa confrontation avec <i>Thenagher</i> .....	165.
—— Sa confrontation avec <i>Tournier</i> .....	163.
VERVOORT. Procès-verbal de son arrestation.....	192.

FIN DE LA LISTE ALPHABÉTIQUE DES TÉMOINS.

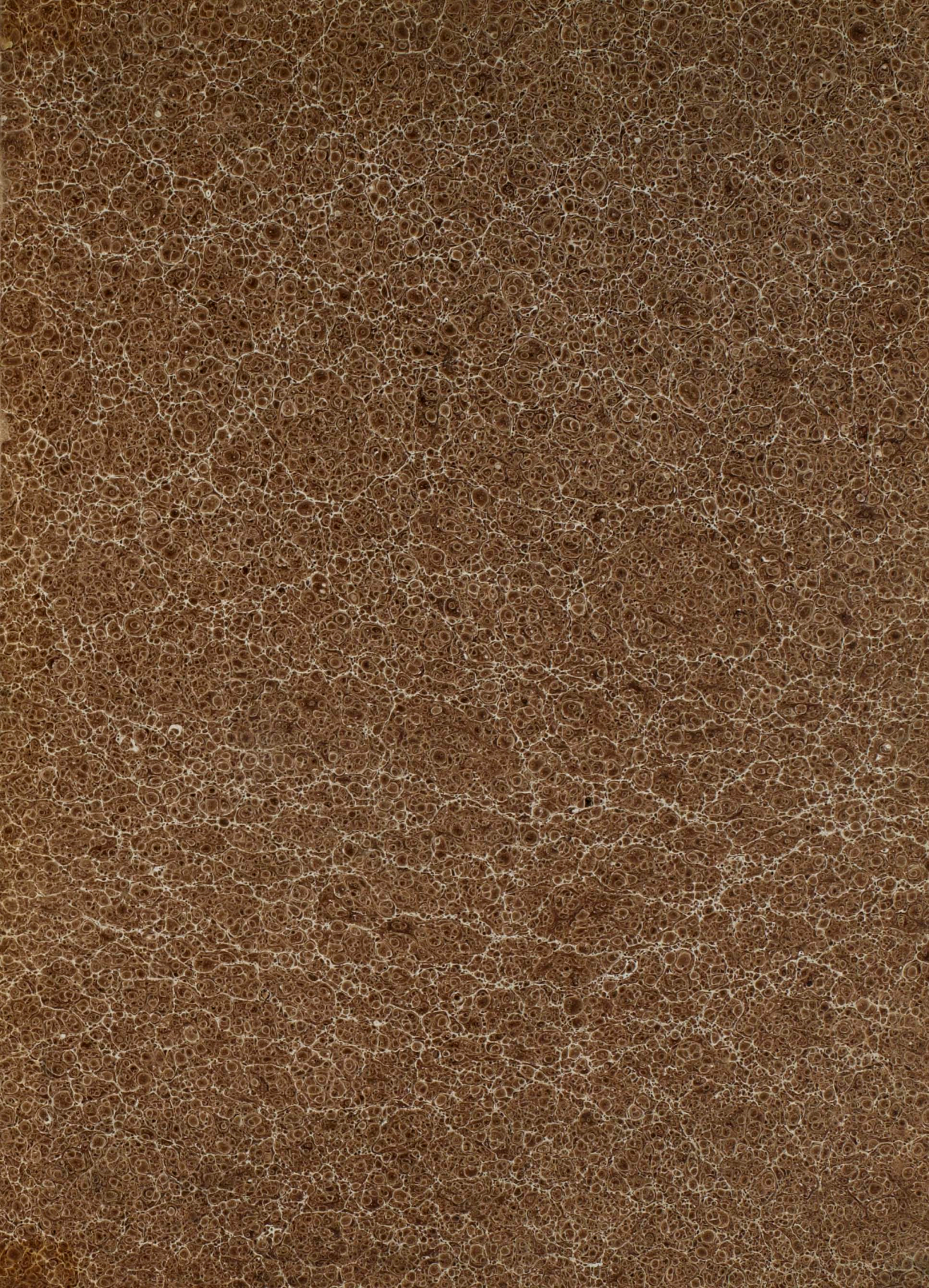


















CODICE

DEI STATI

REPUBBLICANI

DEI STATI

ITALIANI

DEI STATI

ITALIANI

DEI STATI

